This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C 506,884

Cuttings 1-16 Bound in 16

APR 1899

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

VOL. XVII. LIV. 1 ET 2

PARIS

LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCV

Tous droits réservés.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU RECUEIL

Le *Recueil* paraît par volume composé de quatre fascicules.
Les abonnements se font pour le volume entier, il n'est pas vendu de fascicules séparés.

PARIS ..... 30 francs.
DÉPARTEMENTS ET UNION POSTALE ..... 32 —

OUVRAGES
relatifs à la philologie et à l'archéologie orientales

ABBADIE (A. d'). Dictionnaire de la langue Amariñña. 1 fort vol. in-8°. 50 fr.

ABOU'L-WALID MERWAN IBN DJANAH. Le livre des parterres fleuris. Grammaire hébraïque en arabe, publiée par J. Derenbourg, membre de l'Institut. Gr. in-8°. 25 fr.

— — Le même ouvrage, traduit en français sur les manuscrits arabes par le rabbin M. Metzger. Gr. in-8°. 15 fr.

AMARAKOCHA. Vocabulaire d'Amarasinha, publié en sanscrit avec une traduction française, des notes et un index par A. Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMÉLINEAU (E.). Fragments de la version thébaine de l'Écriture sainte (Ancien Testament). In-4°. 15 fr.

AMIAUD (A.). La légende syriaque de Saint-Alexis, l'homme de Dieu. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMOURS (les) et les aventures du jeune Ons-el-Oudjoud (les délices du monde), et de la fille de Vezir El Ouard Fi-l-Akmam (le bouton de rose). Conte des Mille et une Nuits, traduit de l'arabe et publié complet pour la première fois par G. Rat. In-8°. 1 fr. 50

AURÈS (A.). Traité de métrologie assyrienne ou étude de la numération et du système métrique assyrien considérés dans leurs rapports et dans leur ensemble. In-8°. 6 fr.

— — Essai sur le système métrique assyrien, 1er fascicule. In-4°. 5 fr.

BAILLET (A.). Le décret de Memphis et les inscriptions de Rosette et de Damanhour. Gr. in-8°, avec une planche. 5 fr.

BARBIER DE MEYNARD (C.). Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du Modjem-el-Bouldan de Yaqout et complété à l'aide de documents arabes et persans pour la plupart inédits. Gr. in-8°. 10 fr.

BARTHELEMY (A.). Gujastak Abalish. Relation d'une conférence théologique présidée par le Calife Mâmoun. Texte pehlvi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique. Gr. in-8°. 3 fr. 50

BEREND (W. B.). Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, 1re partie : Stèles, bas-reliefs et fresques. In-f° avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

BERGAIGNE (A.). Manuel pour étudier la langue sanscrite. Chrestomathie-Lexique-Principes de grammaire. Gr. in-8°. 12 fr.

— — Quarante hymnes du *Rig* Véda, traduits et commentés, publié par V. Henry. Gr. in-8°. 5 fr.

— — La religion védique d'après les hymnes du *Rig* Véda. 3 vol. gr. in-8°. 60 fr.

BERGAIGNE (A.) et HENRY (V.). Manuel pour étudier le sanscrit védique. Précis de grammaire-Chrestomathie-Lexique. Gr. in-8°. 12 fr.

BERTHELOT. Histoire des Sciences. La Chimie au moyen âge. Publié avec la collaboration de M. Rubens Duval pour l'alchimie syriaque, et celle de M. O. Houdas pour l'alchimie arabe. 3 vol. in-4°, avec figures dans le texte. 45 fr.

BHAMINI VILASA. Recueil de sentences du Pandit Djagannâtha. Texte sanscrit publié pour la première fois en entier avec traduction en français et des notes par A. Bergaigne. Gr. in-8°. 8 fr.

BOISSIER (A.). Documents assyriens relatifs aux présages. Tome Ier. 1re liv. In-4°. 12 fr.

BRUGSCH (H.). Examen critique du livre de M. Chabas intitulé : Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIVe siècle avant notre ère. Gr. in-8°. Au lieu de 1 fr. 0 50

CHEREF-EDDIN-RAMI. Anis-el-'Ochchaq, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté. Traduit du persan et annoté par C. Huart. Gr. in-8°. 5 fr. 50

CLERMONT-GANNEAU (C.). Études d'archéologie orientale, t. I, 1re et 2e parties. In-4° avec figures dans le texte et 3 pl. photogravées. 18 fr.

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

82230

NOUVELLE SÉRIE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCV

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCV

Tous droits réservés.

APR 1899

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

VOL. XVII. LIV. 1 ET 2

PARIS

LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCV

Tous droits réservés.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU RECUEIL

Le *Recueil* paraît par volume composé de quatre fascicules.
Les abonnements se font pour le volume entier, il n'est pas vendu de fascicules séparés.

PARIS ..... **30** francs.
DÉPARTEMENTS ET UNION POSTALE ..... **32** —

OUVRAGES
relatifs à la philologie et à l'archéologie orientales

ABBADIE (A. d'). Dictionnaire de la langue Amariñña. 1 fort vol. in-8°. 50 fr.

ABOU'L-WALID MERWAN IBN DJANAH. Le livre des parterres fleuris. Grammaire hébraïque en arabe, publiée par J. Derenbourg, membre de l'Institut. Gr. in-8°. 25 fr.

— — Le même ouvrage, traduit en français sur les manuscrits arabes par le rabbin M. Metzger. Gr. in-8°. 15 fr.

AMARAKOCHA. Vocabulaire d'Amarasinha, publié en sanscrit avec une traduction française, des notes et un index par A. Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMÉLINEAU (E.). Fragments de la version thébaine de l'Écriture sainte (Ancien Testament). In-4°. 15 fr.

AMIAUD (A.). La légende syriaque de Saint-Alexis, l'homme de Dieu. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMOURS (les) et les aventures du jeune Ons-el-Oudjoud (les délices du monde), et de la fille de Vezir El Ouard Fi-l-Akmam (le bouton de rose). Conte des Mille et une Nuits, traduit de l'arabe et publié complet pour la première fois par G. Rat. In-8°. 1 fr. 50

AURÈS (A.). Traité de métrologie assyrienne ou étude de la numération et du système métrique assyrien considérés dans leurs rapports et dans leur ensemble. In-8°. 6 fr.

— — Essai sur le système métrique assyrien, 1er fascicule. In-4°. 5 fr.

BAILLET (A.). Le décret de Memphis et les inscriptions de Rosette et de Damanhour. Gr. in-8°, avec une planche. 5 fr.

BARBIER DE MEYNARD (C.). Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du Modjem-el-Bouldan de Yaqout et complété à l'aide de documents arabes et persans pour la plupart inédits. Gr. in-8°. 10 fr.

BARTHELEMY (A.). Gujastak Abalish. Relation d'une conférence théologique présidée par le Calife Mâmoun. Texte pehlvi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique. Gr. in-8°. 3 fr. 50

BEREND (W. B.). Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, 1re partie : Stèles, bas-reliefs et fresques. In-f° avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

BERGAIGNE (A.). Manuel pour étudier la langue sanscrite. Chrestomathie-Lexique-Principes de grammaire. Gr. in-8°. 12 fr.

— — Quarante hymnes du *Rig* Véda, traduits et commentés, publié par V. Henry. Gr. in-8°. 5 fr.

— — La religion védique d'après les hymnes du *Rig* Véda. 3 vol. gr. in-8°. 60 fr.

BERGAIGNE (A.) et HENRY (V.). Manuel pour étudier le sanscrit védique. Précis de grammaire-Chrestomathie-Lexique. Gr. in-8°. 12 fr.

BERTHELOT. Histoire des Sciences. La Chimie au moyen âge. Publié avec la collaboration de M. Rubens Duval pour l'alchimie syriaque, et celle de M. O. Houdas pour l'alchimie arabe. 3 vol. in-4°, avec figures dans le texte. 45 fr.

BHAMINI VILASA. Recueil de sentences du Pandit Djagannâtha. Texte sanscrit publié pour la première fois en entier avec traduction en français et des notes par A. Bergaigne. Gr. in-8°. 8 fr.

BOISSIER (A.). Documents assyriens relatifs aux présages. Tome Ier. 1re liv. In-4°. 12 fr.

BRUGSCH (H.). Examen critique du livre de M. Chabas intitulé : Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIVe siècle avant notre ère. Gr. in-8°. Au lieu de 1 fr. 0 50

CHEREF-EDDIN-RAMI. Anis-el-'Ochchaq, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté. Traduit du persan et annoté par C. Huart. Gr. in-8°. 5 fr. 50

CLERMONT-GANNEAU (C.). Études d'archéologie orientale, t. I, 1re et 2e parties. In-4° avec figures dans le texte et 3 pl. photogravées. 18 fr.

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

82230

NOUVELLE SÉRIE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCV

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCV

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1895 Fascicules I et II

CONTENU : 1) Varia, von A. WIEDEMANN. — 2) Inscriptions du tombeau de Psametik à Saqqarah, par G. DARESSY. — 3) Note on pre-Hellenic finds (avec une planche), by D. G. HOGARTH. — 4) Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes, par Fr.-V. SCHEIL. — 5) Lettre de M. BOURIANT à M. MAX MÜLLER sur le mur de Horemheb à Karnak. — 6) Une fonction judiciaire de la XIIe dynastie et les Chrématistes ptolémaïques, par A. MORET. — 7) Çà et là, par E. CHASSINAT. — 8) Lettre à M. MASPERO sur deux monuments assyriens de Lyon, par M. LEY (avec une planche). — 9) Notes sur différents points de grammaire et d'histoire, par G. MASPERO. — 10) Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes, par Fr.-V. SCHEIL. — 11) Une classification des sens du mot , par A. MORET. — 12) Varia, von Wilhelm SPIEGELBERG. — 13) Notes prises dans le Delta, par Georges FOUCART. — 14) De quelques localités voisines de Sidon, par G. MASPERO. — Bibliographie.

VARIA

VON

A. WIEDEMANN

1. Naos-Stele des alten Reichs zu Oxford. Ashmolean Museum. Obere Horizontalzeile von rechts nach links . Vertikalzeile rechts und links gleichlautend . Innenfeld : Mann sitzt vor einem Altar, darüber einige Gaben nennende verwischte Zeichen. Darunter horizontal . Dann vertikal rechts und links .

2. Die merkwürdige von Schiaparelli entdeckte und edirte[1] Inschrift des Her-χuf[2] hat mannigfache Behandlungen erfahren und besonders durch die in ihr erwæhnte Uebermittelung eines Zwerges an den ægyptischen Kœnig zu Erœrterungen Veranlassung gegeben. Ich selbst habe vor etwa 1 1/2 Jahren mich über dieselbe geæussert, doch ist die betreffende, mir noch jetzt ansprechend erscheinende Bemerkung an einer dem Ægyptologen ferner liegenden Stelle[3] erschienen und mœchte ich dieselbe daher

1. *Tomba egiziana inedita della VI dinastia*, p. 50 ff.

2. Bei der Umschrift ægyptischer Worte habe ich in der vorliegenden Arbeit an der hergebrachten Methodik festgehalten, möchte aber diese Gelegenheit benutzen um zu erklären, dass, meiner Ueberzeugung nach, in allem Wesentlichen Maspero bei seinen sorgsamen und umsichtigen Untersuchungen über die äg. Aussprache im Gegensatz zu anderweitigen Vorschlägen, das Richtige getroffen hat. Wenn ich trotz dieser Erkenntniss seine Vokalisation hier nicht angewendet habe, so geschieht dies nur, weil mir einzelne Nebenpunkte noch nicht scharf genug festgestellt zu sein scheinen, um eine systematisch gleichmässige Wiedergabe des Ægyptischen zu ermöglichen, und ich es daher vorzog, rein conventionnelle, für die Aussprache nach keiner Richtung hin bindende Formen zu geben.

3. *Am Ur-Quell*, IV, S. 5 f.

hier wiederholen: Als wünschenswerth galt es für den « Tanz an der Thür des Grabes » — der einen Theil der Bestattungsfeier ausmachte — Zwerge zur Verwendung bringen zu kœnnen[1]. Hieraus erklært es sich, dass die Kœnige es mit ganz besonderer Freude begrüssen, wenn ihnen einer ihrer Beamten einen gut tanzenden Zwerg verschaffte. Kœnig Ássâ aus der 5 Dyn. erhielt einen solchen von dem an den Küsten des südlichen rothen Meeres zu suchenden Lande Punt. Dem Kœnige Pepi II der 6 Dyn. ward ein solcher aus dem « Geisterlande » tief im innern Afrika gebracht. Letzterer wird bezeichnet als ein « *Denk* der Tänze des Gottes, um zu erfreuen das Herz, um zu beglücken das Herz des Kœnigs, » er verstand demnach seine Kunst so gut, dass der Kœnig selbst uber diese würdige Art der Gottesverehrung Freude empfinden konnte. Ein solcher *Denk* muss eine sehr angenehme Stellung gehabt haben, denn in der Schilderung des Daseins des seligen Königs wird in den Pyramidentexten[2] u. a. hervorgehoben : « Er (der Kœnig) ist ein Denk der Tænze des Gottes, welcher erfreut das Herz des Gottes. » — Nahe liegt es naturgemæss, wie dies Maspero in seiner vortrefflichen Behandlung der Stelle[3] gethan hat, diese Zwerge in Zusammenhang zu bringen zu dem zwergartigen Gotte Bes, der u. a. als Wæchter des Sonnengottes[4] auftrat und dessen Gestalt als Apotropaion gegen Dæmonen galt, Die Bes æhnelnden Zwerge kœnnten an der Grabesthür tanzen um sich nahende böse Geister zu verscheuchen, ähnlich wie die Klageweiber zu solchem Zwecke Zweige schwingen und wild herumspringen[5]. Da jedoch diesbezügliche Texte fehlen, so muss der Zusammenhang der Zwerge mit Bes Vermuthung bleiben, wæhrend die Bedeutung, die der Her-χuf-Text diesen Wesen zuschreibt, wohl sicher auf dem Wunsche beruht, einen Zwergtanz am Grabe aufführen lassen zu kœnnen.

Erman[6] hat gemeint, der Eifer, den Pepi II für den Zwerg zeige, habe etwas übertriebenes, unreifes, der Kœnig sei damals erst etwa 8 oder 9 Jahre alt gewesen. Dieses Alter berechnet er in der Weise, dass er annimmt, der Kœnig kœnne zur Zeit des Todes Pepi I 2 Jahre alt gewesen sein, Mer-en-Rā habe 4 Jahre regiert, im 3ten Jahre der Regierung Pepi II habe die Bringung des Zwerges stattgefunden. Die letzte Zahl ist überliefert, die erste nur vermuthet, die mittlere will Erman aus dem Turiner Kœnigspapyrus erschliessen, welcher an der in Betracht kommenden Stelle 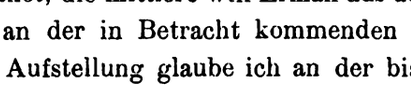 nicht 14 Jahre schreibe. Trotz dieser Aufstellung glaube ich an der bisherigen, von mir in meiner Aeg. Gesch. S. 206 übernommenen Lesung 14 Jahre festhalten zu müssen. Das betreffende Fragment nr. 59[7] nennt bekanntlich keine Namen, sondern giebt nur die Zahlen, deren Zutheilung an bestimmte Monarchen dadurch mœglich wird, dass einer derselben 90 + X Jahre regiert und wohl sicher dem nach Manetho nahezu 100 Jahre herrschenden Kœnige Pepi II entspricht. Sein Vorgænger war Rā-mer-en; von den

1. Pap. Berlin I, l. 194 ff. (12 Dyn.); Stele Mariette, *Mon. div.*, pl. 61 (20 Dyn.); Piehl, *Inscr.*, 44, 73. Bereits in einer Darstellung der 4 Dyn. (L. D. II, 36), sieht man neben den schon Tanzenden eine nackte Zwergin stehn, bereit sich an den Vorführungen zu betheiligen.
2. Pepi I, l. 401 = Rà-mer-en, l. 573.
3. *Recueil de Travaux*, t. XIV, p. 187.
4. Vgl. Krall in Benndorf, *Heroon von Gjælbaschi-Trysa*, p. 80 f.
5. Vgl. Maspero, *Lectures historiques*, fig. 90.
6. *Æg. Z.*, 1893, S. 72.
7. Lepsius, *Auswahl der wichtigsten Urkunden*, pl. 4.

Zeichen, die seine Jahre ergaben, ist im Papyrus nur der obere Theil erhalten. Zunæchst die Spitze des ⌠ und der Beginn der Ligatur für ⌒/⊙, dann ein Klecks, an dessen unterem Ende der Bruch entlang læuft, endlich die obere Hælfte von 4 Vertikalstrichen. Den Klecks berücksichtigt Erman's Auffassung der Angabe nicht. Da aber sonst in dem Papyrus nirgends sich ein derartiger überflüssiger Punkt findet, ferner die Zahl stets unmittelbar oder doch nahezu dem ⌠⌒/⊙ folgt, hier aber bei Vernachlæssigung des Punktes erst 7mm dahinter stænde, so haben wir in letzterem gewiss der obern Theil eines Zeichens zu sehn, dessen Fortsetzung mit der übrigen untern Hælfte der Zeile abgebrochen ist. Dieses Zeichen aber kann unter Erwægung der sonstigen Schreibweise des Papyrus nur eine 10 gewesen sein; für eine 20 steht der übrig gebliebene Kopf des Zeichens zu nahe an den 4 Vertikalstrichen.

Eine weitere Folgerung hat Pietschmann[1] aus dem Auftreten des Zwerges zu ziehn gesucht. Er læsst ihn in Zusammenhang stehn mit den Satyrn des Osiris, welche bei Diodor, I, 18, erwæhnt werden, und meint, diese Satyren seien aus der ægyptischen Osiris-Mythe, welche für diese Schilderung des Osiris-Dionysos-Zuges nach Æthiopien benutzt worden sei, hier eingefügt. Allein; thatsæchlich enthælt die Schilderung Diodors keinen einzigen Zug, der ursprünglich dem Osiris-Mythos angehœrt haben müsste, sie trægt vielmehr, ganz entsprechend der griechischen Quelle, der sie entstammt[2], vœllig griechisches Gepræge, so dass man als Prototyp dieser gesammten Schilderung des Osiris-Zuges von vorn herein den Dionysos-Mythos vermuthen wird. Und hier sind wir in der glücklichen Lage, dies auch beweisen zu kœnnen, denn, was Pietschmann auffallender Weise übersehn hat, der zu Grunde gelegte Dionysos-Mythos ist in der benutzten Form bei demselben Diodor IV. 5 erhalten geblieben und hier finden sich an der entsprechenden Stelle die Satyrn wieder, die diesmal Dionysos mit sich führt. Æthiopien wird dabei nicht genannt, kœnnte also bei der Umdeutung auf Osiris eingefügt worden sein; da aber Diodor nur einen Theil seiner Quelle wieder giebt, so hat es vermuthlich bereits in dem Dionysos-Mythos gestanden, in dem es dann, entsprechend dem griechischen mythologischen Sprachgebrauch, nur ein Name des Gœtterlandes gewesen sein wird. Hat man aber je das Land zu lokalisieren versucht, dann wird man darunter nicht das afrikanische Æthiopien verstanden haben, sondern das asiatische, d. h. hier Indien, wohin sich der Zug des Dionysos vor allem richtete. In den Darstellungen dieses indischen Zuges erscheinen denn auch mit grosser Regelmæssigkeit die Satyrn[3]. Wenn Erman[4] als Stütze für die Pietschmann'sche Ansicht anführt, zur Zeit des Tiberius werde Osiris einmal Gott von Ægypten und Herrscher des Geisterlandes ( ) genannt, so dachte der Ægypter bei letzterem kaum an einen irdischen, geographisch fassbaren Begriff, wie der Verfasser der Her-χuf-Inschrift bei seinem

1. *Æg. Zeitschrift*, 1893, S. 73 f.
2. Vermuthlich Hekatæus von Abdera; vgl. u. a. Schwartz, *Rhein. Mus.*, 40, S. 232 f. wo dieser seine frühere Ansicht, Dionysius Scytobrachion sei die Quelle, zurücknahm. Vgl. dagegen Bethe, *Quæstiones Diodoreæ mythographæ*, Gœttingen, 1887.
3. Vgl. Græf, *De Bacchi expeditione Indica monumentis expressa*, Berlin, 1886; Lucian, *Dionysos*, 1 sqq.
4. *Æg. Z.*, 1893, p. 73; vgl. 1894, S. 67.

Geisterlande[1], sondern an das Land, als dessen Herrscher Osiris thatsæchlich galt, in dem die , die Verstorbenen[2], hausen, d. h. an die Unterwelt.

3. Viereckige, schœn gearbeitete Kalkstele des Kestner-Museum zu Hannover Nr. 11. Unter dem Zeichen 8 von rechts nach links laufende Horizontalzeilen:

(9 vertikal) . Unten sitzen Mann und Frau vor einem Altar, auf dem Gaben liegen und über welchem steht . Der Name des Todten war Amen-em-ḥât, Sohn des Antef, Sohn des Kemsa; die Anordnung, so dass der Grossvater an der Spitze der Genealogie steht und dann Vater und Sohn folgen, entspricht einer in der 12ten Dyn. auch sonst, z. B. in der Biographie des Chnumḥotep zu Benihassan, vorkommenden Sitte. Es ist die Inversio excellentiæ, welche das alte Reich noch in der Schreibung von Titeln, wie hatte, die sich spæter aber auf die Stellung der Adjektiva und und der Gœtternamen in den Kœnigsnamen und einigen stereotypen Phrasen, wie beschrænckte, hier aber wenigstens in der hieroglyphischen Schrift — seltner im Hieratischen, nicht in der Ausprache — dauernd üblich blieb.

Der Titel des Stelen-Inhabers, den Erman[4] wiedergiebt « Vorsteher von Hœrnern, Klauen und Federn » findet sich auch sonst mehrfach als (Stele Louvre C. 2 bei Gayet, pl. 2; Brugsch, *Thesaurus*, p. 1233; Piehl, *Inscr.*, 4 E; Sharpe, II, 22; Pierret, *Louvre* II, 107. — 12 Dyn.), als (Stele Leyden, V, 13, im Katalog, V, 7. — 12 Dyn.), als (*Rec. de Trav.*, IV, p. 122, 126; Piehl, *Inscr.*, 83-4; Turin, *Cat.*, 1456. — 18 Dyn.), als (*Mém. du Caire*, V, pl. 5; cf. p. 416, 426, wo Bouriant liest und übersetzt « Vorsteher für das Elfenbein und die Metalle ». — 18 Dyn.), als (Leps, *D*, II, 250 a. l. 3 = Golenischeff, *Hammamât* pl. 15. — 11 Dyn). Als Eigenname tritt auf (Louvre Stele C. 15; Gayet, pl. 54;

1. Das Determinativ , welches hier hinter steht, determinirt in der Unà-Inschrift Z. 15 ff. den Namen der Neger. — Ein Zusammenhang des Wortes mit dem spæten « Erde, Boden » scheint ausgeschlossen.

2. Brugsch, *Wœrterb.*, S. 112.

3. Statt hat das Orginal das Untertheil von und an der Stelle von * einen viereckigen Kasten, durch den das Messer läuft.

4. *Führer durch das Kestner-Museum*, p. 10.

cf. Pierret, II, 29; de Rougé, *Cat.*, p. 81, liest Mur-Kau). Nahe læge es zunæchst den Titel dem häufigen gleichzusetzen und dabei sich der Gewohnheit, besonders der Pyramidentexte, zu erinnern, statt des ganzen Hieroglyphenbildes nur einen Theil desselben zu schreiben. Dem steht jedoch entgegen, dass derselbe Mann beide Titel neben einander tragen kann, wie ein oder ein Ḥoremḥeb der 18 Dyn.[2] Noch weniger kann man als Parallelen analoge Ausdrücke des Arabischen, wie « Herr der Klauen und Zæhne » herbeiziehn, da diese nur den Besitzer derartiger Organe, hier den Luchs[3], bezeichnen, nicht Titel bilden. Die wahrscheinlichste Erklærung ist, « Herr des Elfenbeins, des Weihrauchs ( ), der Straussenfedern, des Metalls », so dass es ein Beamter war, welcher die Tribute oder Tributmagazine, insbesondere für die Südlænder, unter sich hatte, was zu den von Bouriant edirten Darstellungen des Grabes des Ḥor-em-ḥeb, in denen Elfenbein, Metalle, Straussenfedern, Thierhæute, Ochsen herbeigebracht werden, stimmt. Mit der Verwaltung des Viehs, wie Erman[4] meinte, hat der Titel demnach Nichts zu thun.

Das Selbstlob, welches der Todte sich auf der Stele spendet und welches im Einzelnen dem Verständnisse grosse Schwierigkeiten entgegenstellt, findet sich auf Stelen der 12 Dyn. in zahlreichen, in der Form abweichenden, im Gedanken aber entsprechenden Beispielen, am ausgeführtesten und typischsten auf der Stele des Ântef im Louvre C. 26[5]. Fast wœrtlich finden sich hier einzelne Sætze unserer Stele wieder, so Z. 17-8 der Todte sei gewesen und « ein Vater dem Schwachen, ein Gatte der Wittwe, ein Zufluchtsort dem Ausgestossenen. » Das letzte Wort findet sich in solchem Zusammenhange nur hier; de Rougé (*Not. somm.*, p. 88) gab es mit « orphelin » wieder und in dieser Bedeutung ging es in die Lexika über, ward von Brugsch (*Wœrterb. Suppl.*, 1325) mit dem aram. מפלא verglichen und von Erman[6] als ein Beweis der Verwandtschaft der Ægyptischen und Semitischen angeführt. Allein; die Uebersetzung ist nur errathen, und da das Ægyptische eine uralte Wurzel « ausspeien, ausbrechen » besitzt, von der das Wort « Feuchtigkeit » sich ableitet und mit der die Ægypter selbst den Namen ihrer Göttin in Verbindung brachten, so liegt es weit næher hierher zu ziehn und als « der Ausgestossene » aufzufassen, was in den Zusammenhang auch besser passt als die Waise. Damit fællt freilich die Mœglichkeit eines Zusammenhanges des æg. Wortes mit מפלא, um so mehr, als letzteres auf eine gut semitische Wurzel מפל « schwach, zart, jung sein » zurückgeht, von der die Bedeutung Kind erst abgeleitet ist. Als Beweis für eine

1. Grabkegel Nr. 53, 167, bei Daressy, *Mém. de la Mission du Caire*, t. VIII, p. 277, 287, wo der Zusammenhang eine Wiedergabe des mit « Kaufmann » zu verbieten scheint, es vielmehr als Variante des unserer Stele ergiebt.

2. *Mém. de la Mission du Caire*, t. V. pl. V.

3. Z. B. 1001 Nacht, übers. von Weil, t. II, p. 426.

4. Die von diesem Ægypten, S. 142, Anm. 3 Anfang citirten Stelen Mariette, *Cat. Abydos*, Nr. 590, 601, 679, nennen Beamte des Titels , bez. .

5. Publ. Gayet, *Stèles de la XIIe dyn.*, pl. 14 ff.; Piehl, *Inscr.* pl 5 ff.; Pierret, *Inscr. du Louvre*, II, 25.

6. *Zeitschr. d. Deutsch. Morgl. Ges.*, t. 46, S. 122; er übersetzt « Waise, Kind oder æhnlich. »

ægyptisch-semitische Verwandtschaft würde ich es aber nur anerkennen zu kœnnen glauben, wenn gleiche Wurzeln gleiche Bedeutung besitzen, aber nicht wenn gelegentlich Derivate sich in der Bedeutung zu decken scheinen, da in solchem Falle der Zufall eine viel zu grosse Rolle spielen kann.

4. Rosellini, *Mon. stor.*, t. III, 1, pl. zu p. 107 ff., hat 5 Holztæfelchen mit dem Bilde Amenophis I publizirt. Er copirte dieselben in der Sammlung Salt zu Livorno, welche 1826 von Karl X angekauft ward. Der Katalog von Champollion führt p. 56 als D 15-19 (cf. Champollion-Figeac, *Egypte anc.*, p. 302) fünf derartige Tæfelchen auf, doch læsst sich aus seiner Beschreibung nicht ersehn, ob es in der That die von Rosellini edirten Stücke sind. Jetzt befinden sich von diesen im Louvre nur die Nummern A, C, D (Salle hist. nr. 342, 339, 340). Nr. E (Kœnig hælt den Lœwen am Schwanz) gelang es mir in der zu Rom vor der Mitte unseres Jahrhunderts zusammengestellten Sammlung Kestner, jetzt in Hannover, wieder zu finden; über den Verbleib von B vermochte ich Nichts fest zu stellen.

5. In den *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, XVI, p. 16 sqq. hat Crum in trefflicher Weise einige aus Wadi Halfa stammende Texte des Museums zu Oxford edirt[1]. Als Ergænzung gebe ich hier drei aus Wadi Halfa stammende, von Colonel Holled Smith 1886-8 geschenkte Denkmæler, die ich 1893 im British Museum copirte und benutze diese Gelegenheit, um dessen Leiter, Herrn Wallis Budge, für die Bereitwilligkeit und Liebenswürdigkeit, mit welcher er mir die Schætze der ihm unterstellten Sammlung zugænglich machte, auch œffentlich meinen wærmsten Dank auszusprechen:

Nr. 1019. Thürpfosten eines Tempels, Sandstein, mit einer Vertikalzeile: [illegible], ein Rest der Dedikationsinschrift Thutmosis III, der hier in Wadi Halfa einen Tempel weihte[2]. — Nr. 1021. Stelenfragment. Im obern Register erhœhte, in der Inschrift vertiefte Arbeit; erhalten nur die rechte Seite. Oben Reste der geflügelten Sonnenscheibe. Darunter steht der Kœnig mit [illegible] und dem Stabe in der Hand, den Helm auf dem Haupte vor einem Gotte, von dem freilich nur die Spitze des Szepters [illegible], auf dem [illegible] aufsass, erhalten ist. Ueber dem Szepter vertikal [illegible] (die letzten zwei Gruppen nur zum Theil erhalten), über dem Kœnig [illegible]. Vor demselben [illegible] Darunter die Anfænge zweier Horizontalzeilen [illegible] und [illegible]. — Nr. 1022. Sitzende Figur (ohne Kopf); über die linke Schulter hængt [illegible]; auf den Beinen hælt sie ein Band mit der oberflæchlich ein-

1. Meine Copien, welche ich 1893 mit freundlicher Erlaubniss der H. Evans vor den Denkmælern nahm, geben bei dem Text Nr. 3 in Vertikalzeile 6 kein [illegible] vor [illegible]; in Z. 7 glaubte ich den ausgekratzten und wieder eingesetzten Namen [illegible] noch lesen zu kœnnen. Bei Text Nr. 4 schien mir das Ende [illegible] (der Untersatz von [illegible] ist auf dem Orginale nicht eckig, sondern abgerundet) zu sein.

2. Champollion, *Lettres*. Paris, 1868, p. 102; *Notice*, p. 37.

gegrabenen und daher nicht leicht lesbaren Inschrift

6. Die von mir in der *Æg. Z.*, 1883, S. 125, veröffentliche Inschrift einer Holztablette[1] hat in letzter Zeit zwei Behandlungen[2] erfahren, welche mich veranlassen, auf dieses in meinem Besitz befindliche Stück nochmals zurück zu kommen. In drei Punkten weicht Erman von meiner Auffassung ab. Zunächst liest er, ebenso wie Spiegelberg, am Schluss der dritten Zeile nicht wie ich es that. Dies ist, da im Hieratischen beide Zeichen gleich geschrieben werden, möglich; die Lesung ist hier von der Auffassung des Sinnes des gesammten Textes abhängig. Anders steht es mit dem zweiten Punkte. Erman meint, ich hätte ohne Noth am Anfang der zweiten Zeile vor ergänzt; er will Z. 2 nicht zu Z. 1, sondern zum folgenden ziehn und sieht in den am Schluss genannten Beamten das , den Hofstaat, der Prinzessin. Auch ich hatte zunächst auf Grund meines Textes allein Z. 2 und 3 für eine Ueberschrift der Namensliste gehalten; als ich mich aber entsann, dass Paralleltexte vorliegen, auf die ich dann auch in meiner ersten Arbeit hinwies, die Erman jedoch in seinem Aufsatz nicht berücksichtigt hat, und diese zu Rathe zog, ergab sich, dass hier (in nr. 3) zwischen dem Namen und ein stand. Um den Leser sofort darauf aufmerksam zu machen, dass demnach Z. 2 zu 1 in ein Genitivverhältniss stehe, habe ich das , welches eine Trennung der Zeilen und damit die nunmehr von Erman vorgeschlagene Erklärung ausschliesst, in Klammern beigesetzt. Dass der eine Text aber das setzt, der andere es fortlässt, zeigt, dass der Ægypter glaubte, es ohne Schaden für den Sinn fehlen lassen zu können, und spricht damit gegen Spiegelberg's Vorschlag, das als Zeichen eines Dativus commodi zu deuten und die Tablette für eine an einen Weihgegenstand gebundene Dedikationsinschrift zu halten; eine Vermuthung, gegen die auch spricht, das die Ægypter ihre Dedikationstexte auf die geweihten Objekte zu schreiben pflegten, von einem Anbinden der Widmung jedoch für das alte Ægypten bisher nichts bekannt ist.

Die Nichtberücksichtigung der Paralleltexte hat Erman noch zu einem dritten Widerspruch gegen mich geführt. Er datirt den Text jünger, auf Grund der Eigennamen und in die 20 Dyn., auf Grund des Titels in die zweite Hälfte der thebanischen Zeit. Allein, der Name Nefer-renpt ist im neuen Reiche so häufig, dass er keine sichere Datierung gestattet, und wenn Ta auch seltener ist — er findet sich z. B. für einen (*Proc. Bibl. Arch.*, XV, p. 524), auf Stele Wien Nr. 68

1. Der Anfang lautet (oder) . Dann folgen Eigennamen.

2. Erman, *Æg. Z.*, 1893, S. 125, und Spiegelberg, *Rec. de Trav.*, t. XVI, p. 65 f.

3. Die Stelle ist auf der Tablette schlecht erhalten, so dass es möglich, wenn auch nicht wahrscheinlich, wäre, dass der Titel zu lesen sei.

(Bergmann, *Rec. de Trav. rel.*, t. XII, p. 18), auf einem Uschebti in Bulaq (Loret, *Rec.*, IV, 101); auf der Lederrolle Virey (*Mém. du Caire*, I, p. 503) — so genügt doch auch er nicht zur Gewinnung so genauen zeitlichen Ansatzes. Der Titel endlich findet sich u. a. auch für einen Beamten Thutmosis III (Stele Leyden V. 10; cf. Lieblein, *Dict. des noms*, Nr. 595). Diesen immer unsichern, auf Grund von Namensformen oder Titeln gemachten Schlüssen steht die positive Thatsache gegenüber, dass die Rhindtablette Nr. 3 ihre Prinzessin in Verbindung zur Rā-men-χeper (Thutmosis III) bringt und dass Rhind am Eingange des Grabes Reste einer Versiegelung unter Amenophis III fand. Zweifeln kœnnte man nur, ob die Tablette von der Beerdigung der Prinzessin — Erman bezeichnet dieselbe als Prinzesschen, doch vermag ich nicht zu erkennen, woher er die Kindheit der im Texte nur als bezeichneten Prinzessin erschlossen hat—herrührt, oder spæter von einer die Mumien controllierenden Commission aufgezeichnet ward. In letzterem Falle læge in dem mit den Rhind-Tesseren zugleich gefundenen Ostrakon mit einem Prinzessinennamen eine vorlæufige Notiz der betreffenden Beamten über eine vorgefundene Mumie vor.

In den Kreis solcher Revisionsnotizen mœchte ich auch die von Spiegelberg, *Rec.*, t. XVI, p. 64-7, in dankenswerther Weise verœffentlichten Ostraka des Louvre ziehn. N. 666 als das Verzeichniss von 15 von einer Commission unter Ramses II vorgefundenen Prinzessinen, die dann auch nicht Tœchter dieses Kœnigs zu sein brauchen. Man entgeht dadurch der immerhin bedenklichen Hypothese[1], dass gerade diese 15 Tœchter in den erhaltenen Listen der Kinder des Kœnigs fehlen sollten. Ostrakon 2261 scheint der Entwurf des Anfangs des Berichtes über eine Mumienuntersuchung zu sein. Im Jahre 53 Ramses II war der Kœnigssohn Seti, den geboren hatte die Nefertâri dem Prinzen Set-ḥer-χepeš-f von (d. h. welcher gehœrte zu) den Kœnigskindern Seiner Majestæt, gefolgt von dem kœniglichen Schreiber u. s. f. Der Text sollte dann wohl die Untersuchung der Græber durch diese Commission, in der Seti also Kœnigssohn im weitern Sinne des Wortes (vgl. *Æg. Z.*, 1885, S. 79; *Proc. Soc. Bibl. Arch.*, t. XII, p. 261) war, berichten. Unter Annahme eines flüchtigen Entwurfs erklært sich die unklare Fassung der Sætze des Ostrakons ohne Weiteres. Ostrakon 2262 hatte ich nach Vorgang Devéria's für eine Vermæhlungsanzeige gehalten, Spiegelberg erklært es æhnlich als eine Anzeige der Verehelichung an ein Bureau. Jetzt scheint es mir wahrscheinlicher, dass sich die Notiz darauf bezieht, dass im Jahre 42 Ramses' II die Leiche der Arit, der Gattin des Prinzen Sa-Mentu controllirt worden ist[2].

7. Im British Museum befindet sich unter Nr. 929 eine angeblich zu Memphis gefundene Canope mit Menschenkopf und der Inschrift (sic)

1. Cf. Devéria, *Cat. des manuscrits du Louvre*, p. 203 sq.

2. Bei dieser Gelegenheit mœchte ich einen von mir *Æg. Z.*, 1883, S. 34, begangenen Irrthum verbessern. Das auf den Weinetiquetten der Ramesseums hæufige ist nicht eine Bezeichnung Thebens oder ein Gœttertitel, sondern der Name eines auch sonst, besonders im grossen Papyrus Harris, erwæhnten Weinguts zu Theben.

. In der Cartouche hat man versucht, den Namen zu zerstœren, doch ist trotzdem das erste Zeichen noch ganz klar, die übrigen wenigstens lesbar geblieben. Birch, der die Canope *Proc. Soc. Bibl. Arch.*, t. V, p. 79, citirte, scheint bei ihr an Net'em-t, die Stammmutter der 21ten Dynastie, gedacht zu haben, doch widerspricht dem das den Namen erœffnende , welches vielmehr auf die Gattin des Ḥor-em-ḥeb hinweist, deren Grab demnach den Arabern gleichfalls zugænglich gewesen ist.

8. In den *Proceedings of the Soc. of Bibl. Arch.*, t. XV, p. 522 ff., hat sich Spiegelberg das Verdienst erworben, die Beamten des neuen Reiches zusammen zu stellen. Mit Recht weisst er dabei darauf hin, dass Nr. 4 der Sohn von Nr. 3 war; hinzuzufügen ist, dass auch Nr. 5 in diese Familie gehœrt. Dies macht bereits die Art und Weise wahrscheinlich, in der er im Grabe des Reχ-mâ-Rā (*Mém. du Caire*, t. V, p. 169) als auftritt; bewiesen wird es durch das Inschriftfragment Nr. 59 des Musée Calvet in Avignon, welches in vier Vertikalzeilen erhalten hat . Vielleicht ist mit ihm der auf einem Grab-Kegel erscheinende (*Mém. du Caire*, t. VIII, p. 273, nr. 1) identisch. — Bei der Litteratur zu Nr. 7 kann nachgetragen werden : Grabkegel Daressy nr. 112 (*Mém. du Caire*, t. VIII, p. 283) und Stele Avignon Nr. 88.

Ælter als die von Spiegelberg genannten Mænner ist der (Leps., *D.* II, 149.—11 Dyn.). Jünger, etwa 26 Dyn., (Sarkophag im Louvre; cit. Lieblein, *Dict.*, Nr. 1056), (Sarkophag 1704 in Florenz, Cat. Schiaparelli, S. 440 ff) (*Rec. de Trav. rel.*, t. VIII, p. 65). Hæufig ist der Titel auf den der 22-26 Dyn. angehœrenden Denkmælern der Mont-Priester von Theben, deren Zusammenstellung in Interesse der ægyptischen Beamten-Erforschung sehr wünschenwerth wære.

Die Zeit des als Nr. 27 aufgeführten (statt 1883, p. 27 liess : p. 127), ergibt sich annæhernd aus dem Felsproskynema von Sehel (Mar., *Mon. div.*, pl. 70, 21)[1], in dem er die Cartouchen Amenophis III adorirt. Eine Inschrift von Bigeh (Petrie, *Season in Egypt*, pl. 13, nr. 334) setzt ihn geradezu unter Amenophis III. Sein Grab (Litteratur bei Wiedemann, *Æg. Gesch.*, S. 397, Anm. 2; Suppl., S. 46) liess er unter Chu-en-âten zu Theben anlegen ; seine Erœffnung schreiben sich für 1879 Villiers Stuart und für 1872 Ebers (*Cicerone*, t. II, 248) zu, an dem Eingange steht eingekratzt « 1860 Herr Mustapha Noak (?) hat das aufgemacht. » Da Rāmes bereits unter Amenophis III war, erscheint seine Identitæt mit dem Soldaten-und Hausvorsteher Amenophis III, dessen Grab bei Tell el Amarna liegt (ed. Bouriant, *Mém. du Caire*, t. I, p. 9 ff) wohl ausge-

1. Beispiele für die Combination dieser Titel, *Æg. Z.*, 1890, S. 48.
2. Er erscheint ebenda pl. 72, 50 vor Anukit.

schlossen. Ein weiterer unter Chu-en-âten war , dessen Grab Daressy bei Tell el Amarna fand (*Rec. de Trav. rel.*, t. XV, p. 38).

9. Viereckiges Relieffragment der 19 Dyn. in Hannover. Kestner-Museum, Nr. 17. Rechts eine aus einem Blumenbeet emporsteigende Sykomore, aus der zwei Arme herauskommen, der rechte hælt eine flache Schüssel mit Broden, der linke eine Libationsvase. Das aus letzterer fliessende Wasser fangen zwei knieende Gestalten, Mann und Weib auf; zu Füssen des Baumes stehn zwei als Mann und Weib charakterisirte Vœgel mit Menschenkoepfen, das Haupt zur Erde gebeugt. Ueber den Personen in Vertikalreihen . Ueber der ganzen Darstellung eine Horizontalzeile von links nach rechts . Die Fortsetzung der Platte befindet sich im Berliner Museum Nr. 7322 (383; wenig deutlich publ. Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. 39) doch sind bei der Zertheilung des Denkmals einige Zeichen, etwa in der Breite einer Vestikalzeile verloren gegangen. Hier steht links eine typisch dargestelle[1] Dattelpalme mit Früchten; aus ihr kommen die Haende; das Wasser fængt ein Mann auf, wæhrend eine hinter ihm knieende zweite Gestalt fortgearbeitet worden ist. Zu Füssen der Baumes stehn zwei Seelenvœgel. Die Vertikalzeilen lauten über dem Manne von rechts . Dann folgt eine Zeile von links, das Ende der Formel der Hannovrer Platte enthaltend . Die von links kommende Horizontalzeile besagt .

Die Kapitelüberschrift, mit der der Vertikaltext beginnt, ist die der Kapitel 59-62 des Todtenbuchs, der Text selbst der etwas abgeænderte des Kapitels 67, welches auch in thebanischen Texten (vgl. Naville I, p. 72; II, p. 127) vorkommt. Die Darstellung der Gœttin im Baum hat der thebanische Text zu cap. 63[2], der Turiner zu 57 und 59, von denen ersteres im Titel von dem spricht, letzteres eine Anrufung der enthaelt[3]. Die Gœttin im Baume ist demnach Nut, doch kommt daneben auch Hathor, die Herrin der Amenti[4], selten Isis, Serkit oder Neith vor. In Græbern[5], auf Særgen[6] und auf Stelen[7] ist die Darstellung hæufig; in spæter

1. Vgl. z. B. den Altar 1754 zu Turin (Petrie, *Phot.*, 219) oder die grosse Thonform 17044 im British Museum zur Herstellung eines solchen Palmbaums, der wohl zur Einlage als Mosaik dienen sollte.

2. Vgl. die Bilder *Proc. Soc. Bibl. Arch.*, t. XV, pl. 17.

3. Die Fortsetzung des Textes, in der die Gœttin dem Todten Wasser und Hauch verpricht, findet sich auf der Libationsvase des Louvre Inv. 908 (Pierret, *Inscr. du Louvre*, II, 113 ff, übers. auch. Renouf, *Transact. Soc. Bibl. Arch.*, t. VIII, p. 218, der als Grundbedeutung der Sykomore der Nut, die Regenwolke ansah). Eine zweite Anrufung dieser Sykomore der Nut, welche Libationswasser giebt in Mitten der Bewohner des Westens (Amenti), enthælt Todtenb. cap. 152 Z. 7 f, doch fehlt der betreffende Passus in den thebanischen Texten bei Naville, t. II, p. 432.

4. Z. B. Tb. 52, l. 4 (fehlt im thebanischen Text); Wilkinson, M. e. C. II Ser., pl. 36, A.

5. Vgl. Rosellini, *Mon. civ.*, pl. 134 Nr. 1 = Champ. *Mon.*, II, 184 nr. 1 = Dümichen, *Hist. Inschr.*, II, pl. 44; Wilk. *M. a. C.* II Ser., pl. 32; Rosell. *Mon. civ.*, pl. 134 Nr. 3. *Mém. du Caire*, t. V, 390, 406, 473.

6. Z. B. Sickler, *Auflæsung der hierogl. Gemälde auf einem Mumienkasten*, Tafel., Fig. 1.

7. Z. B. Berlin 7291 (379); Florenz 2593; British Museum bei Sharpe, *Inscr.* II, pl. 89, Turin 159 bei Lanzone, *Diz. di mitologia*, pl. 151 Nr. 2, wo über der Seele steht . Vgl. den Text aus Wien. *Rec. de Trav. rel.*, t. IX, p. 45.

Zeit wird gelegentlich[1] der Baum durch eine von Zweigen umgebene Frau ersetzt. Die Bedeutung des Bildes hat, so viel ich sehe, Maspero[2] zuerst klar gestellt. An dem Wege von dieser Welt zum Jenseits, also im Westen, stand ein Baum, aus dem die hier weilende Gottheit der in die Ewigkeit wandernden Seele Speise und Trank darbot. In Folge dieser Rolle, die sich zumeist in einer Sykomore abspielt, erhielten Hathor und Nut den Beinamen « Herrin der Sykomore » und nicht etwa, wie E. Meyer[3] meinte, von der Sykomore aus māfek, aus der nach Tb. cap. 109, l. 3 = 149 l. 7 Rā hervortritt, und die Meyer dem Himmelsbaum der indogermanischen Sagen gleichstellte[4].

Der Inhaber des Reliefs scheint sonst nicht bekannt zu sein; einen ähnlichen Vokalreichen Namen trug der Prophet der Amon einer Turiner Stele (Lieblein, *Dict. des noms*, 810); der Tempel der Seχet ist vermuthlich der von dem Kœnig Saḥurā der 5 Dyn. gegründete, zu Memphis, allem Anscheine nach in der Nähe des Serapeums gelegene Bau[5].

10. Kleine oben abgerundete Stele. Samml. Kestner Nr. 20, 19-20 Dyn. Unter dem Zeichen des Himmels hockt der Ibiskœpfige Thoth auf dem Zeichen, auf seinem Haupte Mondsichel und Sonnenscheibe, auf den Knieen ☥ tragend. Vor und hinter ihm je eine stehende Gestalt, welche einen Arm zu ihm erhebt, den andern schræg nach

1. Berlin. Stele 2118 (241) aus der Ptolemaeerzeit; Lanzone, *Diz. di Mit.*, pl. 154.
2. *Études de Mythologie*, t. II, p. 223 sqq.
3. *Æg. Z.*, 1877. S. 156 f.
4. Vgl. für die thatsæchliche Bedeutung dieser Sykomore-die thebaischen Texte bei Naville II, p. 247, 385 reden bei dieser Gelegenheit œfters von 2 Sykomoren-Wiedemann, *Æg. Z.* 1878 S. 101. In dem Hymnus an Hathor eines Dubliner Papyrus (éd. Pierret, *Ét. égypt.*, p. 83 sq; Naville, *Tb.* I, p. 212) ist von der gleichen Sykomore, nicht von der Sykomore der Hathor, die Rede. Es heisst hier : Ich komme lobpreisend die Herrin der Unterwelt (Hathor), um zu erfreuen das Herz dessen der in ihr (der Unterwelt) ist (d. h. des Sonnengottes). Gegeben sind der Himmel und beide Lænder dem Horus (der Morgensonne). Ich bin unter der Sykomore am Tage seines Aufganges. » Der Baum stand demnach im Osten an der Stelle, an welcher die Sonne aufging.
5. An der Lesung der Göttinnennamens Seχet (vgl. Renouf, *Proc. Soc. Bibl. Arch.*, t. XII, p. 346, 365 sqq. glaube ich angesichts von Varianten wie und (*Æg. Z.*, 1872. S. 121 f.; 1868. S. 103; Lanzone, *Diz. di Mit.*, pl. CCCLXIII, 1) festhalten zu müssen. Wenn dem gegenüber Erman (*Ægypten*, S. 363; *Æg. Z.*, 1891, S. 38) den Namen Seχmet gelesen hat, weil ein etymologisierender Text (Destruction des hommes, l. 14-15) den Namen der Gœttin mit dem Worte seχem « in Besitz nehmen » zusammen bringt, so kann solcher Angabe keine bindende Beweiskraft zugeschrieben werden. Einmal kümmern sich diese Texte wenig um die genaue Form der Worte, sondern suchen nur allgemeine Æhnlichkeiten, so dass beispielsweise der gleiche Text (l. 72-73) ääḥ « Mond » (copt. S. ⲟⲟϩ, M. ⲓⲟϩ) mit ānḥ « umgeben » (M. ⲟⲛϩ sepimentum) zusammenbringt. Ferner kœnnte bei dieser Etymologie nicht an den Namen, sondern einen Titel der Göttin gedacht sein; es würde sich dann um das Wort seχem-it (für die Lesung des Zeichens seχem, nicht χem, vgl. bereits *Æg. Z.*, 1867, S. 32; 1868, S. 17) « die mächtige » und nicht um seχem « in Besitz nehmen » handeln und ein Zusammenwerfen der ursprünglich verschiedenen, gelegentlich freilich bereits von den alten Ægyptern verwechselten Zeichen und mit im Spiele sein. — Als zweite Instanz für die Lesung Seχmet ist ein Pyramidentext angeführt worden, in dem Pepi I, l. 63, , Rā-mer-en, l. 84, hat. Allein, hier hat man es nur mit einer Haplographie zu thun; der Schreiber hatte zu schreiben, liess ein *m* aus und schrieb . Dass seχmet hier die richtige Form ist, zeigt Pepi II, l. 91, welcher die Lesung des Pepi I giebt und der Zusammenhang, welcher stets von dem spricht.

unten hælt, und über dem Haupte ★ trægt. Darunter Inschrift in 8 Vertikalzeilen

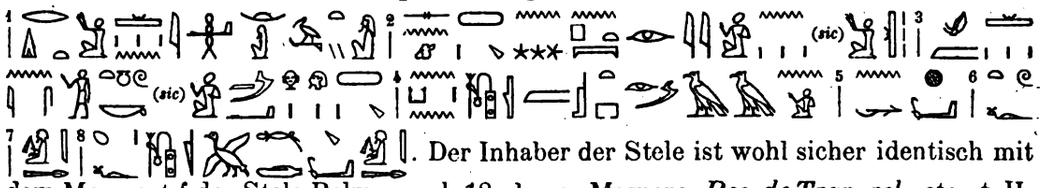

. Der Inhaber der Stele ist wohl sicher identisch mit dem Maa-next-f der Stele Belmore, pl. 18, dessen Maspero, *Rec. de Trav. rel.*, etc., t. II, p. 179 f. gedenkt, wæhrend dem Sohne Pa-šed einige der *l. c.*, p. 175, aufgeführten Denkmæler angehœren werden.

Âăh-Thoth wird auch sonst von den âst-Maă-Beamten angerufen (*l. c.*, p. 168), wæhrend im Allgemeinen die Erwæhnung dieser combinirten Form selten ist (cf. Lanzone, *Diz. di Mit.*, pl. 37, p. 84 sqq.), wenn auch gelegentlich[1] Thoth (hier geschrieben) geradezu gleich gestellt wird. An andern Stellen werden beide Gestalten getrennt gehalten. So hockt in einer Darstellung bei Lanzone, *l. c.*, pl. 38, der Ibiskœpfige mit ○ auf dem Haupte, wæhrend ihm ein Cynocephalus, bezeichnet als das überreicht. — Weit auffallender als die Anrufung des Mondes ist die der Sterne, da ein Sternkult im eigentlichen Sinne des Wortes in Ægypten sonst nicht bekannt ist. Mehrfach mit Sternen auf dem Kopfe abgebildete Frauen sind die Nachtstunden im Gegensatze zu den von der Sonnenscheibe gekrœnten Tagstunden, also keine Sterngottheiten. Ebenso ist der Stern nur Attribut bei zahlreichen Gestalten des Âm-ṭuat, wie z. B. dem ★ (Sharpe u. Bonomi, pl. 11 B) und charkterisirt dieselben nur als næchtliche Gottheiten. Als Attribut ist er auch aufzufassen bei den seltenen Statuetten eines Gottes, der ihn oben auf dem Haupte trægt, denen aber Inschriften fehlen. Mariette[2] dachte bei ihnen an den Erdgott Seb, Maspero[3] mit mehr Wahrscheinlichkeit auf Grund astronomischer Darstellungen an Osiris-Sâḥu, Osiris-Orion, doch liess sich, da den verschiedensten Gottheiten hie und da ein Stern zugewiesen wird, hier keine Sicherheit gewinnen. Die Erwæhnung von ★ hinter und vor mehrern Sternbildern im Papyrus Wilbour (cf. Maspero, *Ét. égypt.*, II, p. 5) hat mit dem Kulte ebenso wenig etwas zu thun wie der hæufige Wunsch, die Seele des Todten mœge im Himmel unter den Sternen weilen und æhnliche Phrasen[4]. Auch daraus, dass in spæter Zeit als Ideogramm für Gott gelegentlich ★ gebraucht wird, darf man ebenso wenig einen Rückschluss auf eine ursprüngliche Sternnatur aller oder nur der meisten Gœtter ziehn als etwa aus dem für dasselbe Wort vorkommenden und oder aus für Gœttin auf ihre Schakal-, Sperber-, Schlangen-Natur. Da aber ausser der Kestner-Stele auch ein Text aus der Zeit Ramses II[5] einen Sterngott, den Ibiskœpfigen , der hier neben dem Gotte [6]

1. *Lamentations d'Isis*, ed. Horrack, p. 4, l. 3.
2. *Not. de Boulaq*, p. 159.
3. *Cat. de Boulaq*, p. 161.
4. *Tb.*, cap. 127, l. 6; 101, l. 7; *Rec. de Trav. rel.*, t. XIV, p. 189 u. s. f.
5. Mariette, *Abydos*, t. II, pl. 19 *b*.
6. Vgl. für diesen u. a. Lepsius *Götter der 4 Elemente* in *Abh. der Berlin. Ak.*, 1856, S. 187 ff.

auftritt, nennt, so geht daraus hervor, dass im Nilthale wenigstens gelegentlich auch ein wirklicher Sterndienst statt gefunden hat.

11. Zu den von Maspero, *Rec. de trav. rel.*, etc., II, p. 159 sqq., III, p. 103 sqq., zusammengestellten Denkmælern der Ast-Maā-Beamten kœnnen folgende beide Stücke nachgetragen werde : *a*) Grosser Uschebti aus Thon, bemalt, Oxford. Queen's College, mit der Inschrift (cf. *l. c.*, II, p. 172 sq., 119) — *b*) Elle aus Theben mit der Aufschrift (cf. *l. c.*, II, p. 179 sq.). — Die Elle ist publ. Stobart, *Egyptian Antiquities*, Paris, 1855, pl. 4, in welchem seltenen Werke sich, pl. 1, auch die von mir *Æg. Gesch.*, S. 255 citirte Stele aus El Kab vom Jahre 44 des Amenemḥā III edirt findet.

12. Oben abgerundete Sandsteinstele im Style der 20 Dyn. Kestner-Museum Nr. 23. Zu oberst ein stehender Widder neben dem grossen Fæcher, über ihm , vor ihm ein Altar mit einem Libationsgefæss und Blumen. Es wird hier der Gott in der Gestalt seines heiligen Thieres vorgeführt, wie dies auch sonst auf Stelen der thebanischen Zeit vorkommt[1]. Darunter rechts ein Altar mit zahlreichen Gaben, links eine adorirende Frau mit langer Perrücke und gefranztem Kleid. Zwischen beiden 4 Vertikalzeilen in ziemlich flüchtig eingegrabenen Hieroglyphen, die die Stele als einen Votivgegenstand, kein Todtendenkmal, erweisen : (sic) « Lobspreisungen dem Amon-Rā, dem Herrn der Throne der Welt in Theben, dem Sitze der Macht, dem Obersten der Gœtter, dem Herrn des Himmels, der schafft das Oben und das Unten[2]. Er gebe Leben, Heil, Gesundheit, Schœnheit, Ehren, Geliebtwerden deiner Person, du Gefolgsfrau des Amon-Rā, grosse Preiserin der Hathor, Rā. » — Der Name der Inhaberin Rā findet sich zumeist als mænnlicher Eigenname[3], kommt daneben aber auch als weiblicher[4] vor; beliebt war er vor allem zur Zeit der thebanischen Dynastien.

13. Das Ashmolean Museum zu Oxford bewahrt u. a. 4 blauglasirte Thon-Uschebti des als Geschenk von C. D. E. Fortnum, der sie 1867 in Theben von Mustapha Aga erhielt. Zwei derselben tragen das 6te Capitel des Todtenbuch, die beiden andern folgende auffallende Inschrift . Der erste Theil des Textes, « ich bin der ruhende Sturmwind, der hervorgeht aus Hermopolis, » ist klar; den zweiten wage ich nur mit

1. Stele in Turin bei MASPERO, *Rec. de Trav. rel.*, t., II, p. 114, und Stele in meinem Besitz. Cf. *Le Muséon*, t. VIII, p. 223.
2. Vgl. *Pap. Boulaq.* 17, pl. 2, l. 1.
3. PIEHL, *Proc.*, t. X, 531; LORET, *Rec.*, t. IV, p. 108; LEPS., *D.*, III, 62 *b*; CHAMP., *Not.*, p. 615, 631 (MAR., *Mon. div.*, pl. 70, 16); Leyden Stele V, 45 und 107.
4. Louvre Stele C. 73; Leyden Stele V, 12; Stele Paris Bibl. Nat. (LEDRAIN, *Mon. de la Bibl.*, pl. 18.)

allem Vorbehalt zu übersetzen als « ich lebe indem ich salbe ( ) das Gesicht des grossen Hundskopfaffen » (sc. des Gottes Thoth). Vgl. *Tb.*, cap. 5.

14. Vor nahezu 15 Jahren hatte ich Gelegenheit im Landhause des H. Bankier Meuricoffre zu Neapel eine grosse Statue aus hartem Sandstein des Kœnigs Osorkon I kennen zu lernen (cit. *Æg. Gesch.*, S. 553). Von ihr waren zwei Fragmente erhalten. Zunæchst die Büste, an deren Brust vorn stand , am Gürtel befand sich der Cartouchenrest , am Rückenpfeiler . Dann ein Theil der Basis mit darauf stehenden Fuss, neben dem man liest .

15. Blaugrüner, unten abgebrochener Thonuschebti. Kestner- Museum, V. C. 25. Vorn die Inschrift . Ein zweiter Uschebti des Kœnigs Amasis ist in Berlin Nr. 7483. Die Inschrift zeigt hier zwar andere Zeilenabtheilung, aber sonst keine Varianten, doch sind am Schluss noch einige Zeichen erhalten, aus denen hervorgeht, dass die Fortsetzung des Textes lautete . Von sonstigen Uschebti des Kestner-Museums sind erwæhnenswerth, drei hœlzerne mit und drei ohne Inschrift des Kœnigs Seti I, zwei thœnerne des (vgl. Wiedemann, *Die Us'ebti des* in Museum Westreenianum des Haag), zwei weissgelbe gemalte. thœnerne, mit schwarzer Inschrift des (2tes Exemplar), ein hœlzerner des , ein grosser hœlzerner des . Ein bemaltes, sehr schlecht gearbeitetes Holzexemplar trægt die Inschrift .

16. Eine eigenthümliche Monumentklasse bilden grün glasirte Thonplatten annæhernd von der Form von Halbkreisen, mit eingegrabenen Inschriften. Eine solche (unteres Kreissegment) aus Athribis, jetzt in Kopenhagen, hat Niebuhr (*Reisebeschreibung nach Arabien*, I, pl. 11 A) und dann Piehl (*Rec.*, I, p. 201) edirt; eine zweite (unteres Segment), welche die gleichen Personen nennt, aus dem Louvre Pierret (*Rec. d'inscr.*, II, p. 88); eine dritte (oberes Segment) aus dem Mut-Tempel zu Karnak Mariette (*Karnak*, pl. 47 *b*). Eine vierte (oberes Segment) aus der Sammlung Wallis war im Herbst 1893 im South Kensington Museum zu London ausgestellt, ihre linkslæufige Inschrift lautet . Eine fünfte (unteres Segment) ist in Oxford. Ashmolean Museum, H. 85, die Inschrift ist linkslæufig . Am wahrscheinlichsten erscheint die bereits von Mariette angedeutete Vermuthung, dass diese Stücke æhnlich wie die Plættchen von Tell el Jehudyie zu Mosaikartigen Einlagen Verwendung gefunden haben.

17. Unter den kleinern Denkmælern des Kestner-Museums ist vor allem beachtenswerth eine bereits von Lepsius (*Chron.*, S. 136, Anm. 5) und Wilkinson (*M. and C.*, V, p. 11) erwæhnte, hübsch gearbeitete, stehende Statuette der Saitenzeit aus grün glasirtem Thon. Diese weibliche Ibiskœpfige Figur læsst beide Arme an den Seiten des Kœrpers herabhængen, ihre Krone ist abgebrochen. Sie stellt einen weiblichen Thoth dar und dies bestætigt in gewissen Sinne die Angabe des Plutarch, *De Iside*, 43, Selene habe in Ægypten eine φύσις ἀρσηνόθηλυς und steht in Zusammenhang mit der von Spartian, *Caracallus*, c. 7 verzeichneten Notiz : « Quamvis Græci vel Ægyptii eo genere quo feminam hominem etiam Lunam deum dicant, mystice tamen deum dicunt. » In alter Zeit ist Thoth stets mænnlich, die Bildung einer weiblichen Parallelfigur wird ein Ausfluss der Tendenz der Saitenzeit sein, jeder männlichen Gœttergestalt ein weibliches Complement zur Seite zu stellen, wie dies mit Rā-t, Tum-t, Ḥor-t u. a. geschehn ist, deren künstliche Construirung noch der Umstand zeigt, dass keine unter ihnen einen Mythus zu entwickeln vermocht hat.

18. Im Museum zu Salisbury befindet sich eine gut gemalte, oben abgerundete Holzstele mit klar aufgezeichneten Hieroglyphen. Zu oberst die geflügelte Sonnenscheibe mit den Schlangen, links und rechts bezeichnet als . Darunter der Todte vor den stehenden Gœttern Rā, Osiris, Isis, Nephthys und den 4 Todtengenien. Dann die Inschrift . Zu wære das Wort « Einschneider von Inschriften » (Brugsch, *W.*, 132; *S.*, 153 f.) zu vergleichen.

19. Eine sehr interessante Inschrift aus Kuft hat Daressy in diesem *Recueil*, XVI, p. 44, verœffentlicht. Da sich der Herausgeber mit ihrer Wiedergabe in Majuskeln begnügt hat ohne Weiteres hinzuzufügen, so mœchte ich mir hier einige Bemerkungen gestatten. Der Text selbst lautet unter Beifügung der Lesezeichen : ὑπὲρ εὐχῆς τῶν ἀγγέλων Ἐμεσηνοὶ ἀνέθηκαν. (2) Νοοῖς τὸν ἀρχιερέα Διόνυσιν ἐν τῇ καλῇ ἡμέρᾳ. Μήσθη (3) Ἀραβία. Βάσ[σ]ος ἔγραψεν μεγάλῃ τύχῃ τῶν ἀγγέλων. (4) Ὑπὲρ σωτηρίας τῆς οὐιξιαλατίωνος λεγ γ̄ Γαλλικῆς καὶ αἴλας (5) Ῥικήστων τῶν ὑπὸ Οὐικτωρῖνον πραιπόσιτον (6) ἔτους ζχ̄ μηνὸς (7) Λώου ε̄ι. Das Datum, welches nach syrischer Sitte retrograd geschrieben ist, ist 627 der Seleucidenæra; der genannte Tag fællt, da der Lous der letzte Monat des makedonischen Kalenders ist, in den September 316 n. Chr. Ein Emesener findet sich bereits in einer æltern Inschrift in Ægypten im Jahre 168 n. Chr. erwæhnt (*C. I. Lat.*, III, 1, Nr. 67), doch war er nur ein Besucher des Landes, dessen Heimath für das Erscheinen seiner Landsleute in unserer Inschrift nicht als Erklærung beigezogen werden kann. Das Auftreten derselben ist auffallend, da von einem Stationieren von Emesenern im Nilthale ebenso wenig etwas bekannt ist wie von einem solchen von Theilen der Legio III Gallica, welche stehend in Phœnice lagerte, wæhrend in Ægypten unter Marcus und noch unter Honorius die Leg. II Traiana, in letzterer Zeit ausserdem Leg. I Maximiana, I und II Valentiniana,

II Flavia Constantia, III Diocletiana standen[1]. — Sehr auffallend ist ferner die Gruppe αἶλας Ῥικήστων. Zunæchst kœnnte man bei dem ersten Worte erinnert werden an die Stadt Ælana am rothen Meere, die Procop., *Bell. Pers.*, I, 19, Ἀϊλάς; Philostorg., *Hist. eccl.*, III, 6, Ἀειλά nennen, und an einen Beinamen der Leg. III denken, doch ist dies sehr unwahrscheinlich, da dann für das Ῥικήστων jede Erklärung fehlte. Næher liegt es in dem Worte ein græcisirtes ala zu erkennen, wenn eine solche auch sonst (Lydus, *De Mag.*, I, 46) mit ἴλη wiedergegeben wird, und dann in dem Texte eine ala unmittelbar neben einer vexillatio genannt würde. Die Nennung eines præpositus hat dagegen keine Bedenken, da auch andere Texte, z. B. ein solcher von 313 n. Chr., tribuni et præpositi neben einander als « Abtheilungführer » auftreten lassen. Allmæhlig ist spæter præpositus gerade so wie in der constantinischen Zeit meist præfectus für den Führer jeder selbstændigen Truppe verwendet worden[2]. In Ῥικήστων muss ein Landes- oder. Volksname stecken, bez. am Anfange ein Zahlzeichen, welche ebenso als Zusatz hinter ala treten, wie bei andern in Ægypten stehenden Alen, der ala I Hiberorum, ala II Armeniorum und anderen, doch wage ich die offenbar fehlerhafte Gruppe nicht mit Bestimmtheit zu emendieren.

Die sonst genannten Persœnlichkeiten, von denen der Oberpriester Dionysios, dessen man gedenken und an den Arabien sich erinnern soll (vgl. das häufige ἐμνήσθη, er hinterliess ein Andenken), offenbar die Hauptperson und einer der Boten ist, für die Bassus die Inschrift weihte, sind unbekannt. Das in Betracht kommende Ereigniss fællt in die Zeit der Streitigkeiten zwischen Constantin und Licinius. Ersterer hat damals, nach dem Vertrage vom 1 Mærz 317 und vor dem offenen Ausbruch des Krieges 323, im Orient Verhandlungen angeknüpft. So ist von einer persischen Gesandschaft 321 die Rede, welche sich um die Freundschaft Constantins bemüht haben soll (Nazar., *Pan. Const.*, 38), obwohl doch Licinius Kaiser des Ostens war. In æhnlichen Zusammenhang mag auch die Inschrift von Kuft gehœren, wenn sich auch bei unserer Unkenntniss des Verlaufes der Dinge im Oriente dafür einstweilen kein Beweis erbringen læsst.

20. Auf einer stuckirten Leinewand des British Museum (7036) findet sich unter der geflügelten Sonnenscheibe aufgemalte **ΜΗ ΛΥΠΟΥΣΙΛΒΑΝΟΣ** (2) **ΟΥΔΙΣΑΘΑΝΑΤΟΣ ΕΝΤΟ** (3) **ΚΩΣΜΩΤΟΥΤΩ** d. h. μὴ λυποῦ Σιλβανὸς, οὐδεὶς ἀθάνατος ἐν τῷ κόσμῳ τούτῳ. Zum Zeichen, wie der hier angewendete Trostspruch die heidnische Zeit überdauerte, bewahrt die gleiche Sammlung (1046) eine Steininschrift, welche nach dem Christusmonogramm lautet : **ΜΝΗΜΕΙΟΝ ΤΗΣΤ** (2) **ΜΑΚΑΡΙΑΣ ΔΕΙΔΟΥΣ** (3) **ΕΤΕΛΕΥΤΗΣΕ ΝΕΝΤΩΜΗΝΙ** (4) **ΦΑΜΕΝΩΘΙΗΤΗΣΑ = ΙΝΔΙΚ** (5) **ΜΗΛΥΠΗΘΗΣΟΥΔΕΙΣ ΑΘΑΝΑΤΟΣ**, also μνημεῖον τῆς τ' μακαρίας Δείδους, ἐτελεύτησεν ἐν τῷ μηνὶ Φαμενωθὶ η τῆς α ἰνδικ(τιῶνος), μὴ λυπηθῇς, οὐδεὶς ἀθάνατος.

21. Einer der häufigsten Wünsche auf den ägyptischen Grabmonumenten ist, dass bestehn bleibe der Name |des Todten, bez. der Hinterbliebene rühmt sich, den Namen des Verstorbenen leben gemacht zu haben. Im Allgemeinen erklärt man diesen Wunsch

1. Vgl. Mommsen, *Hermes*, XXIV, S. 202.
2. Vgl. Mommsen, *l. c.*, S. 207 f., 269 f.

des Fortlebens in der Erinnerung damit, dass man hoffte, in solchem Falle der Todtenopfer nicht verlustig zu gehn. Dies mag im Grossen und Ganzen richtig sein, die ursprüngliche Veranlassung des Wunsches ist aber wohl eine weiter gehende. Gerade so wie man die Mumie später nur als eine der verschiedenen möglichen Incorporationsformen der Seele ansah, während zur Einführung der Mumifizierung jedenfalls der Glaube Veranlassung gab, das Leben der Seele sei an die Fortdauer ihrer irdischen Hülle geknüpft, so wird es auch bei der Erinnerung gewesen sein. Das Ersterben der Erinnerung veranlasste den endgültigen Tod des Verblichenen. Hierauf weist es hin, wenn noch jetzt am Congo geglaubt wird[1] — bieten doch gerade die Negerreligionen[2] zahlreiche Parallelen zum altägyptischen Glauben — die Menschen lebten nach dem Tode nur so lange fort, als die Erinnerung an sie von Seiten ihrer Angehörigen wach ist; darüber hinaus zerfliessen die Gestorbenen in das Nichts. Eine solche Denkweise erklärt auf das Beste die Sitte, der besonders die Pharaonen huldigten, ihren Namen auf unzählige kleine Gegenstände, Skarabäen, u. s. f. zu setzen; sie wollten dadurch in der Erinnerung fortleben und sich auf diese Weise die Unsterblichkeit sichern.

Bonn, 12 Juli 1894.

INSCRIPTIONS DU TOMBEAU DE PSAMETIK A SAQQARAH

PAR

G. DARESSY

Parmi les richesses que renferme le Musée de Gizèh, on compte la vache d'Hathor, l'Osiris et l'Isis en basalte trouvés par Mariette dans une tombe de la XXXe dynastie, dans la nécropole de Saqqarah. Le tombeau où ces chefs-d'œuvre de l'art saïte ont été découverts est à quelques centaines de mètres à l'ouest de la pyramide d'Ounas; les statues étaient placées dans des niches creusées dans les murs d'une chambre souterraine. Les parois de la salle funéraire sont couvertes d'inscriptions qui n'avaient pas été publiées jusqu'ici : M. de Morgan ayant fait déblayer entièrement le puits cette année, j'ai pu copier tous les textes, qui sont analogues à ceux des pyramides. Les variantes qu'on peut y noter aideront parfois à la compréhension de ces formules si difficiles à traduire à cause de leur concision.

Mur nord. — Titre horizontal :

1. Vortrag von PECHUEL-LÖSCHE in der *Ges. für Erdkunde zu Berlin*, 7 Mai 1887.
2. Vgl. für diese W. SCHNEIDER, *Die Religion der afrikanischen Naturvölker*, Münster, 1891, und die daselbst verzeichnete, sehr zerstreute Litteratur.
3. Hor-hotep, l. 1-3.

Texte vertical :

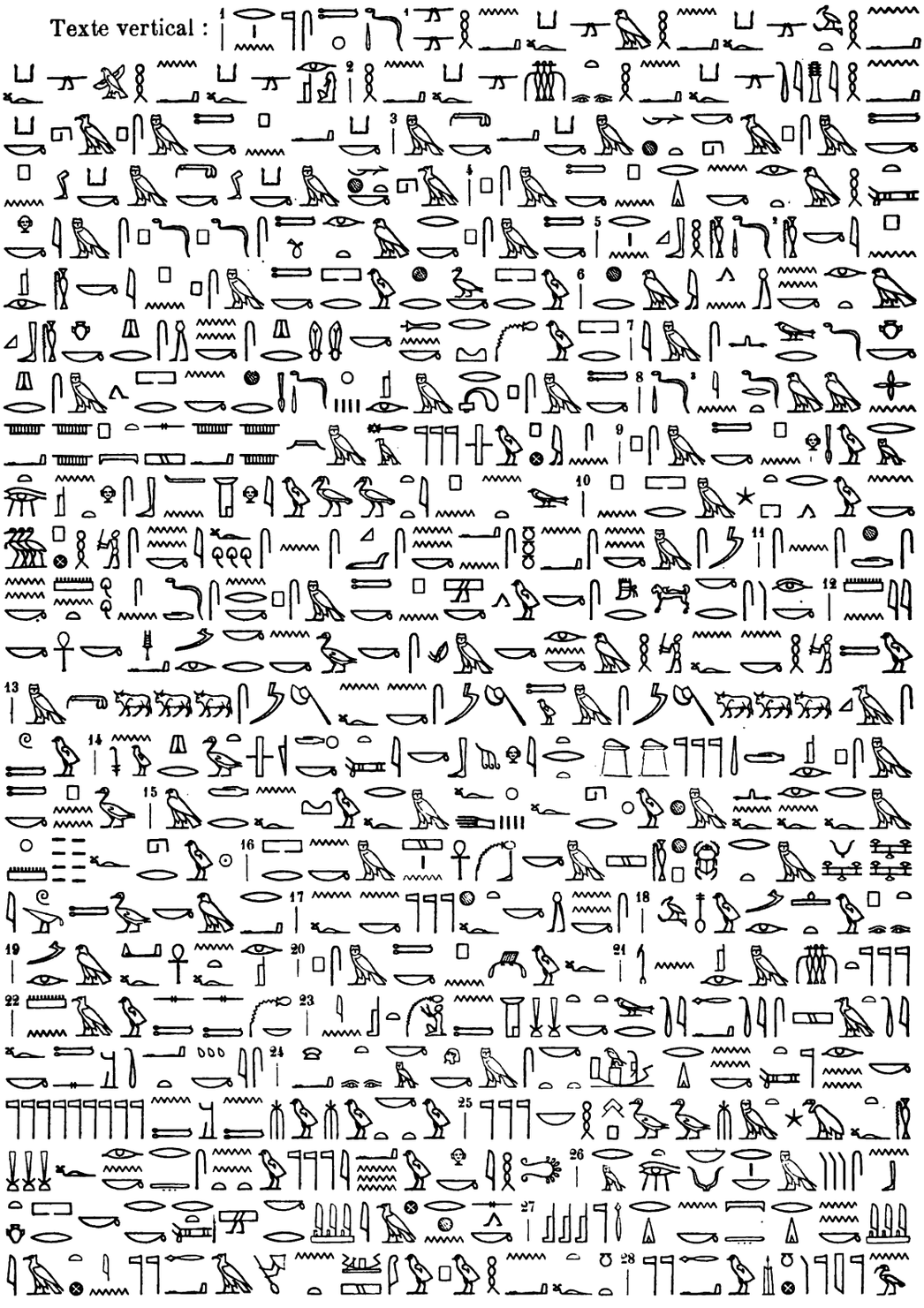

1. Ounas, l. 72-77. — 2. Ounas, l. 78-82. — 3. Hor-hotep. l. 72-86 et 294-300; Mirinri, l. 338-345, très abrégé.

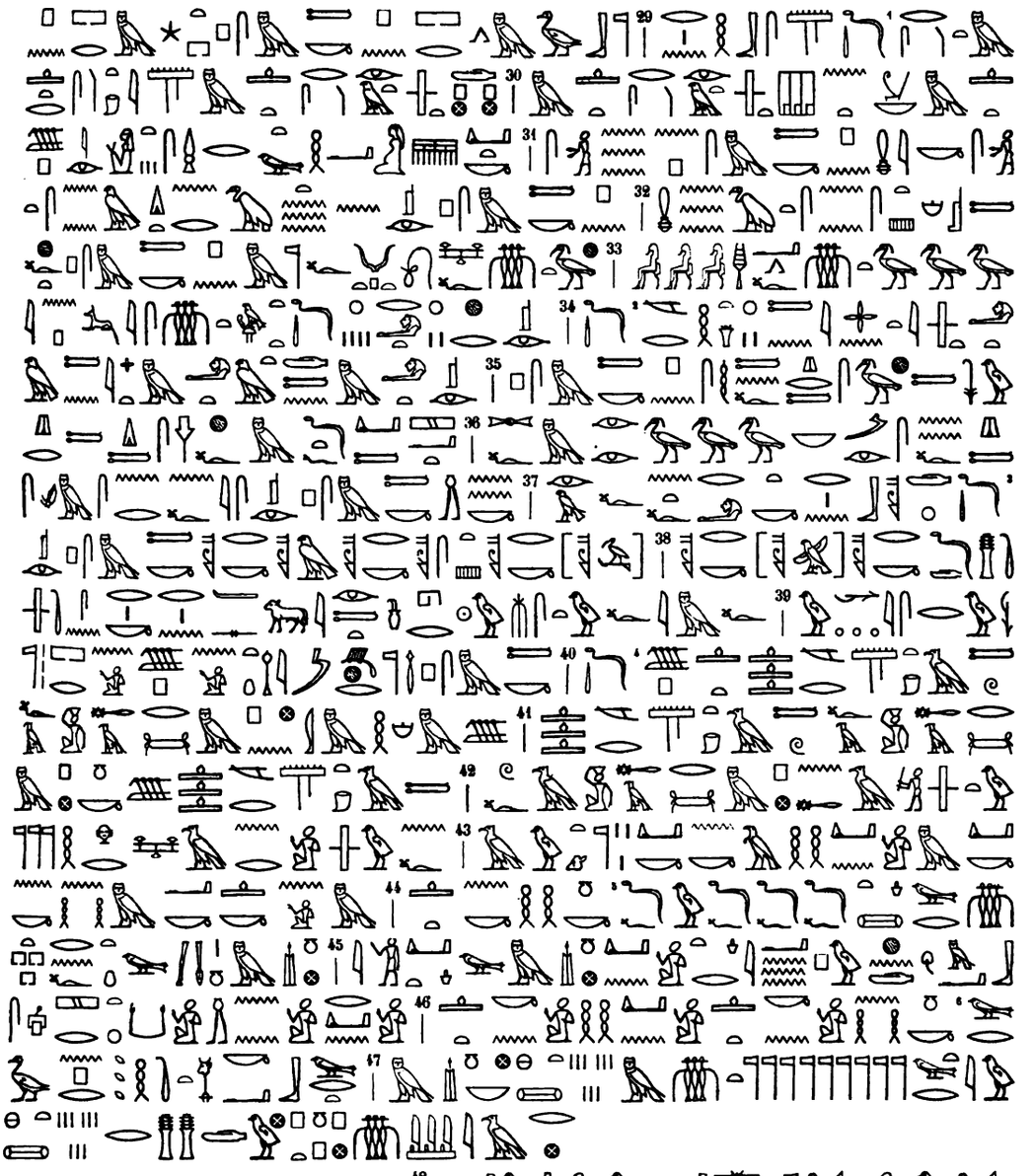

Mur est, au nord de la porte :

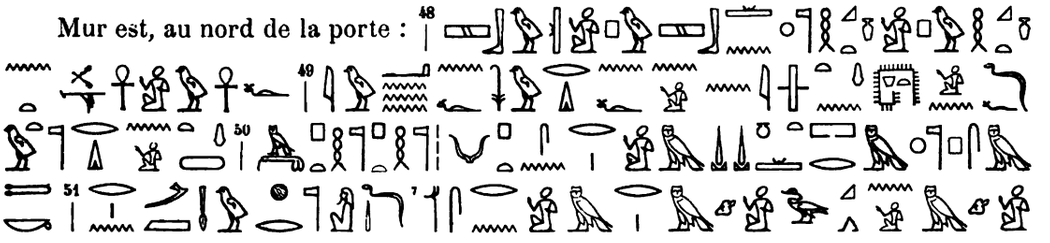

1. Ounas, l. 65-71; Hor-hotep, l. 174-178. — 2. Hor-hotep, l. 182-184. — 3. Ounas, l. 19-20. — 4. Bak-n-ranf, *b*, l. 8-10. — 5. Hor-hotep, l. 405-407; Bak-n-ranf, *b*, l. 10-12. — 6. Bak-n-ranf, *b*, l. 12, et *a*, l. 1-3. — 7. Cf. l. 158-159.

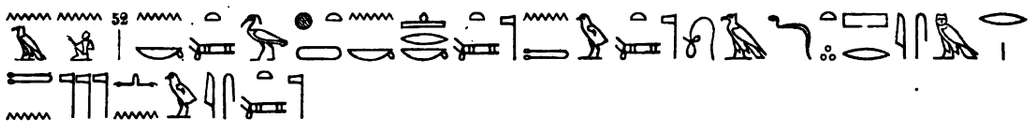

Mur ouest. — Titre horizontal :

Texte vertical :

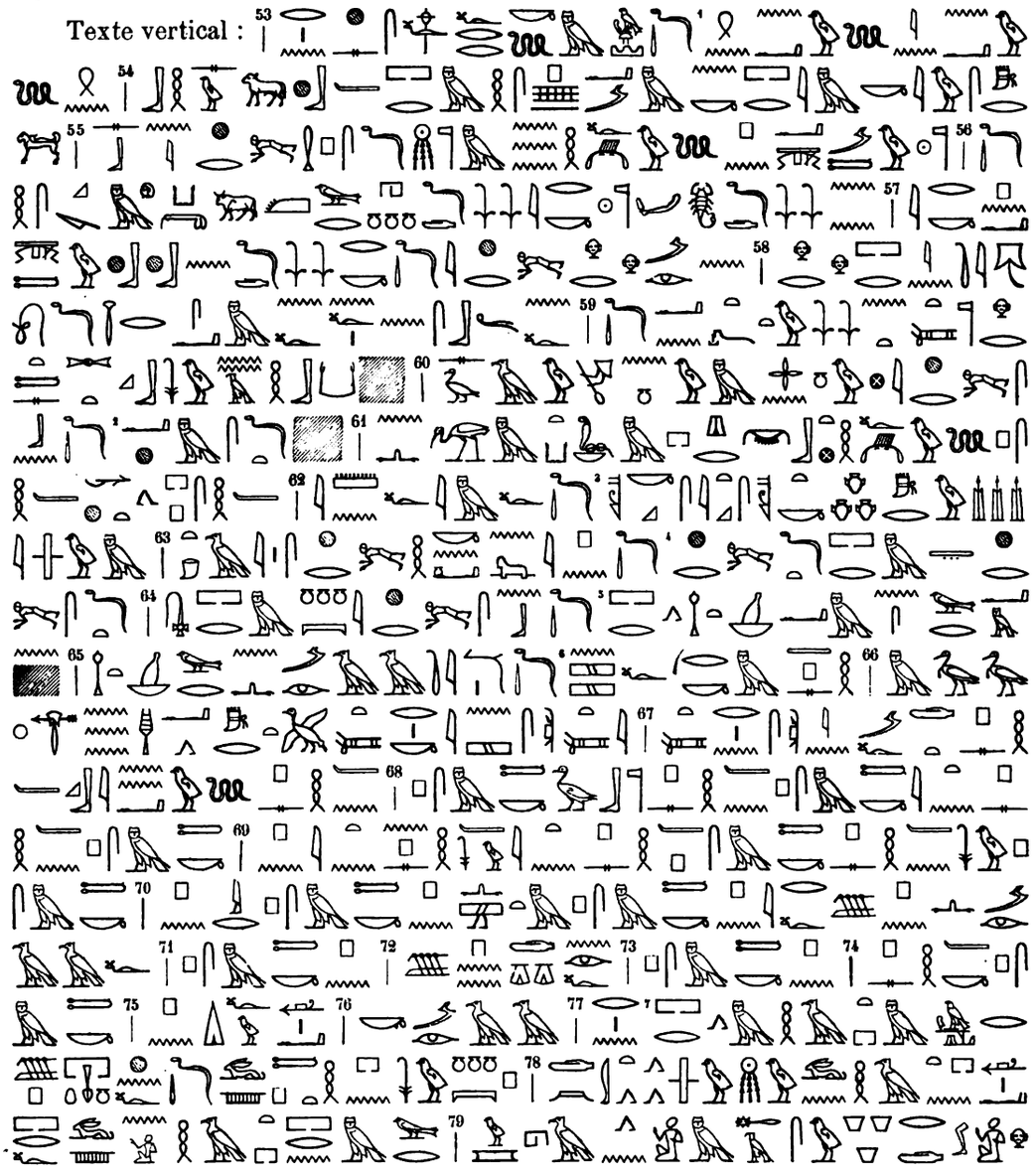

1. Ounas, l. 300-311. — 2. Ounas, l. 334-337. — 3. Ounas, l. 320-321. — 4. Ounas, l. 322-323. — 5. Ounas, l. 328-329. — 6. Ounas, l. 312-317. — 7. Bak-n-ranf, *b*, l. 1-6.

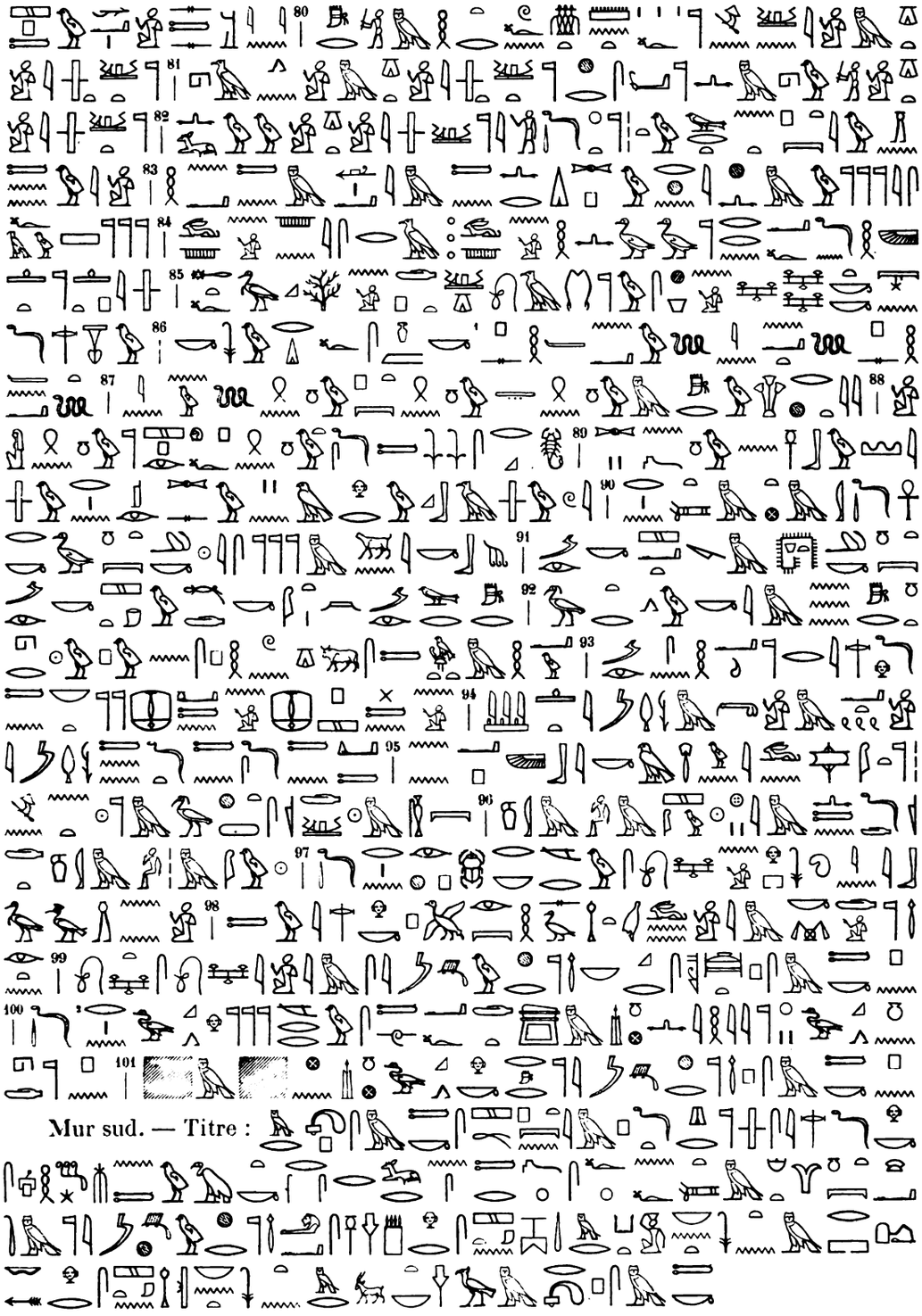

Mur sud. — Titre :

1. Ounas, l. 317-320. — 2. Voir lignes 160-161.

Texte :

1. Ment-m-saf Ier, l. 131-151. — 2. Ment-m-saf Ier, l. 163-166. — 3. Ment-m-saf Ier, l. 416-437.

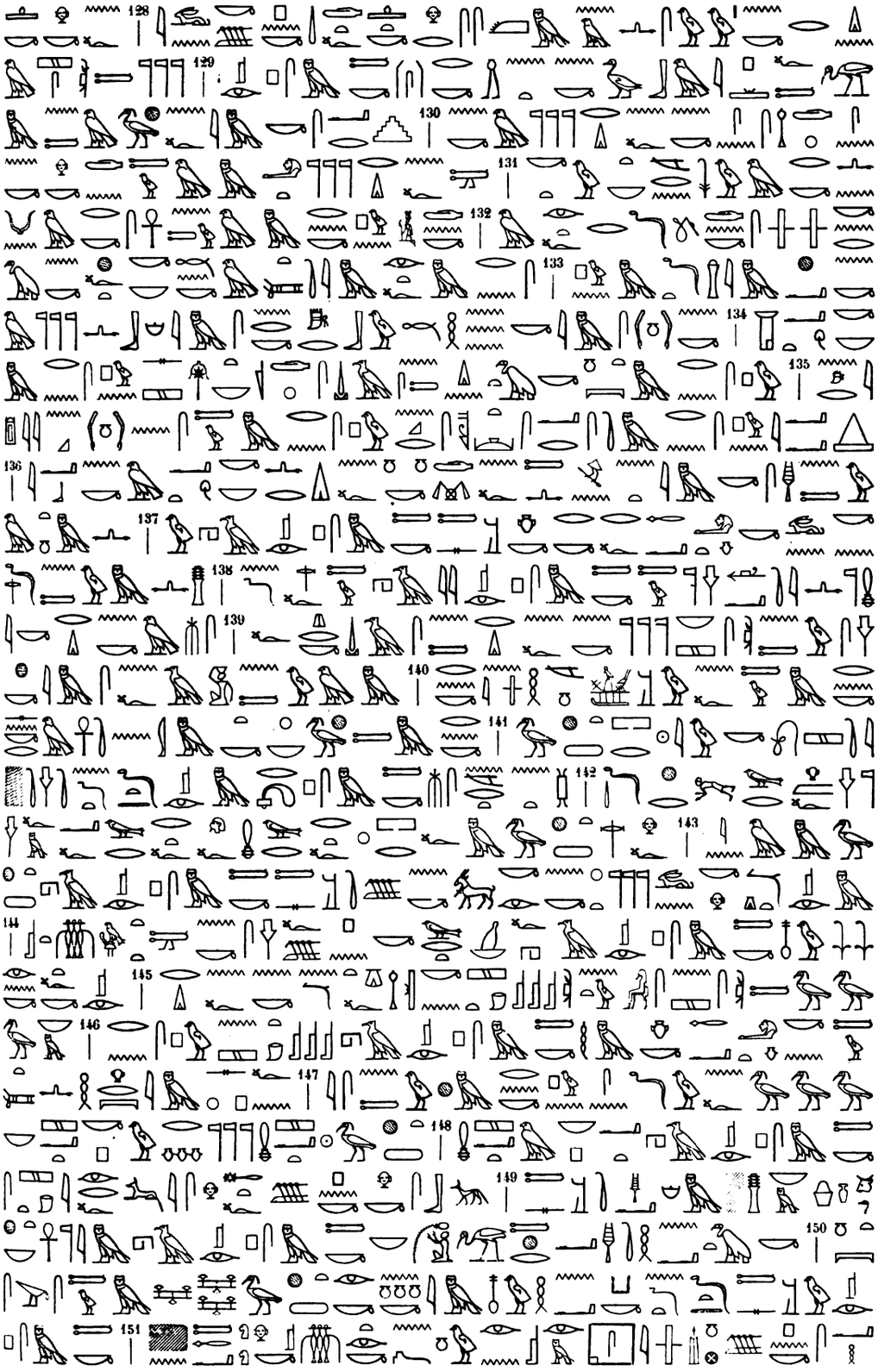

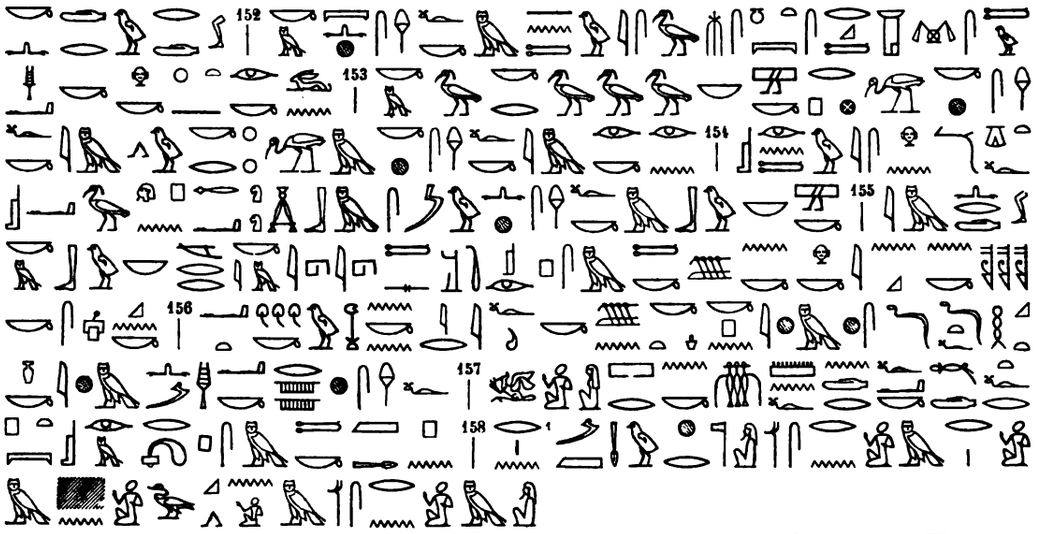

Mur est, au sud de la porte : 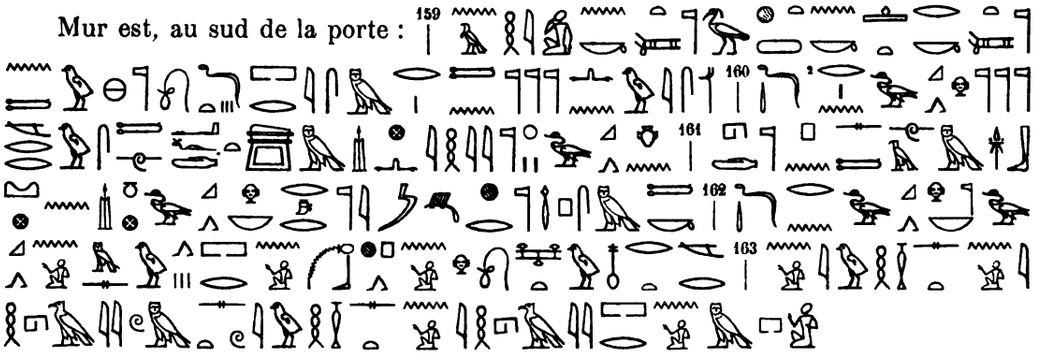

Le cercueil dans lequel reposait Psametik est en basalte vert, à forme humaine. Sur la poitrine, Nout ptérophore est représentée entre Isis et Nephthys agenouillées. Au-dessous, sur les côtés figurent les quatre génies funéraires, avec une inscription dont la formule est : 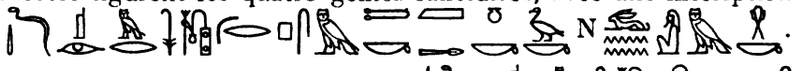 N .

Au milieu se lit en colonnes verticales le texte suivant : 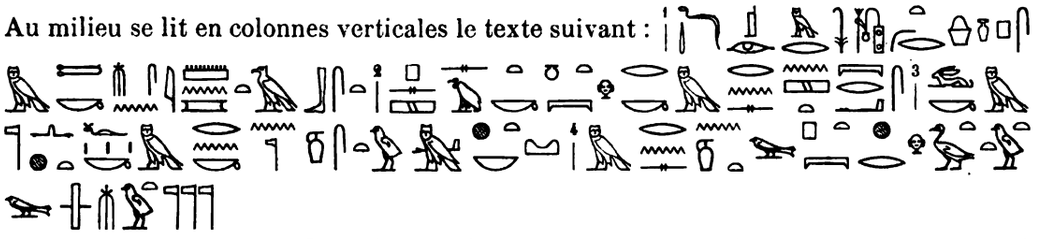

Autour de la cuve :

1. Voir lignes 51-52. — 2. Voir lignes 100-101.

1

2

3

1-2. Seal-Bead bought in Aintab. — 3. Relief from Arslan-Tepe, now in Malatia.

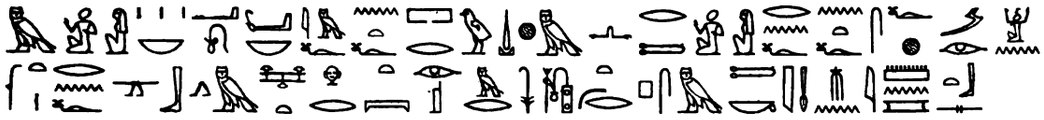

Les inscriptions des statues et de la table d'offrandes sont reproduites dans les *Monuments divers* de Mariette, pl. XCV et XCVI.

NOTE ON PRE-HELLENIC FINDS

BY

D. G. HOGARTH

On the accompanying Plate are representations of a pre-Hellenic Relief and two seals found during the past summer. For the present I must reserve comment upon them.

Fig. I. A limestone block 4 ft × 2 × 1 carved in high relief. The right lower corner is broken, and the back left unworked. The block has formed part of a balustrade or frieze, of which two other fragments were found. I am unable to give illustrations of these; on one was a seated goddess, and behind her remained part of another scene similar to the one in the Plate. The car and wheel of a chariot, and the archer in it were visible. Under the goddess is a broken inscription in relief of which only these symbols remain

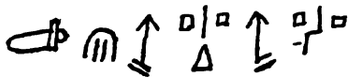

The second fragment shows a female seated before a cross-legged table of offerings. No inscription remains.

On the principal block is a long inscription in relief of which for the sake of clearness I append a hand-copy

The photograph, published in the Plate, was taken by my friend Mr. V. W. Yorke.

All were found in the early part of May 1894, by a peasant digging for building-stone in a large mound near the village of ORDASU, one hour north-east of MALATIA. The mound, which is called ARSLAN TEPE, reads 48° from Malatia and 188° from Eskishehr :

it is about 50 feet high, of irregular shape like the accumulation above a building, being longest N. to S., and bears no trace of actual building upon it. West of it rise two smaller mounds and to the south one. There can be little doubt that it forms part of the oldest Melitene, whose foundation, like that of other mound-cities, tradition ascribed to Semiramis (Pliny, *N. H.*, VI, 3). Trajan refounded it (Procop, *de Ædif.*, III, 4) probably where Eskishehr stands now, two miles to the north lower down the stream. Arslan Tepe is two hours distant from the nearest point of the right bank of Euphrates, and about five hours from the site of Tomisa.

It is worth while to add here, in confirmation of a statement made in a previous article in this *Recueil* (t. XV, p. 29), that in the course of our journey up the right bank of the Euphrates we neither saw nor heard of any pre-Hellenic monuments north of the Tokhma Su. North-eastern Cappadocia seems absolutely devoid of them; they radiate only south-east, south, and south-west from Boghaz Keui and Eyuk, which stand at the apex of a triangle whose base is Syria and the sea.

Fig. II. These small objects were obtained by purchase in the *bazars* of AINTAB in north Syria. I have no reason to suppose that they were found at Aintab itself, or indeed on any one site. The usual practice of dealers, in being questioned as to the provenance of their wares, is to refer them to the best known ruin in the neighbourhood, often an Arab castle. In this instance a ruin known as *Tel Bashar*, 6 hours S. of Aintab was the reported " find-spot ", but it seems to be a mediæval castle. In addition to the objects here represented we procured a scarab, gable-shaped seals, cylinders, and beads, engraved in the " Hittite " style, but not bearing any " Hittite " symbols; and about 30 stone-implements, principally of jade.

a) A seal-bead of black steatite 1 1/5 inches in diameter.

On the one side are these symbols.

L. 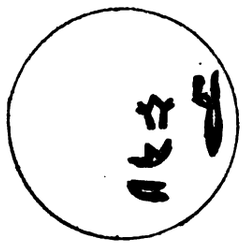 R.

On the reverse side are these symbols.

L. 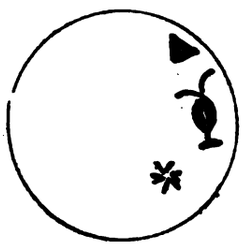 R.

b) A seal-bead of red stone 4/5 inches in diameter.
On the obverse and reverse are those symbols.

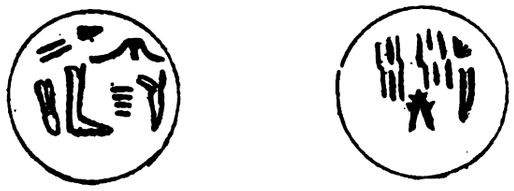

NOTES D'ÉPIGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE ASSYRIENNES

PAR

FR.-V. SCHEIL

XI. — Je rencontrai, le 14 mai dernier, chez le mutessarif de Kerkouk, un fragment de stèle en grès provenant de Khoï Sandjak [1]. Il mesure 0m 30 sur 0m 18 de large et 0m 30 de hauteur. Sur l'une des faces larges on voit encore le tronc d'un personnage portant un bâton ou un sceptre. Une inscription courait sur les trois autres faces, de la gauche à la droite du personnage.

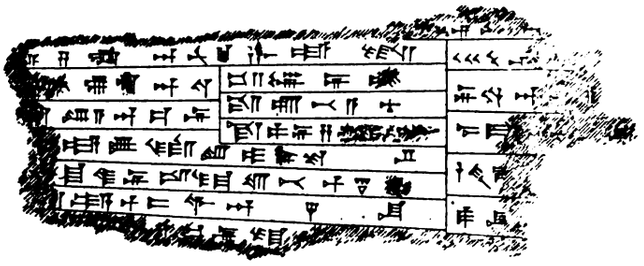

Je doute qu'on puisse voir là de l'assyrien classique, malgré quelques expressions comme *ištu libbi, ilu šašu*. Plusieurs signes, comme *te, tu, li,* ressemblent aux signes vanniques correspondants. Le principal intérêt vient de la petite inscription de trois lignes enclavée dans la grande, et indépendante du reste. On y lit en effet, si je ne me trompe :

Ipru amelu qêpu
ša Bît Be-a-nu [2] (ou *Bit-a-nu, Bat-a-nu*)
bêl Ṭiš-pa-ni-za...

« Ipru, gouverneur de Bît Beanu, prince de Ṭišpa... »

Je lis *Ipru, Ipri,* le signe IŠ, MIL (= *ipru,* BRÜNNOW, 5084), en souvenir des noms vanniques *Elipri, Lutipri* et *Išpilipria* (?). *Ipru* (si tel était le nom en question) était gouverneur de *Bît Beanu*. Des noms de pays composés avec *bît* laissent parfois tomber ce mot. Le *Biaina* où régnaient les rois ḫaldiens pourrait s'identifier avec notre *Beanu,*

1. Je le fis transporter à Mossoul, d'où il gagnera probablement Constantinople.
2. La lecture *Bît mutanu* n'est pas plausible.

et confirmerait, avec la stèle de Kelichin, que la puissance des rois de Van s'étendait à certaines époques jusqu'au Zab inférieur. Il y avait dans ces parages un pays de *Bitani : Madatu ša mat Urume, ša Bitani, ša šarrâni ša matâti Naïri* (*R.* I, 20, 13); *ištu rîš nâri êni (nâr) Subnat, adî mât nirib ša Bitani* (*R.* I, 26, 122). *Bît Beanu, Bitanu* et *Biaina* pourraient désigner un seul et même pays. (Pour les deux derniers noms, cf. SAYCE, *JRAS*, XIV, 388, 394.)

Dans notre texte, rien ne nous apprend si dans cet *amilu* nous avons affaire à un vassal de l'Assyrie ou de l'Arménie.

prend la place de l'*alusi* vannique devant *Ṭišpani, Dišpani* (*Ṭušpa* ??).

XII. — Voici deux échantillons de tablettes provenant de Telloh. Elles ont été détournées par les Arabes, avec mille autres, peu après le départ de M. de Sarzec, au printemps de 1894. Elles sont fort belles et valent bien celles de Niffer, Abou Habba, etc., mais le cèdent à celles de Djokha-Isin, qui sont les plus belles que j'aie vues.

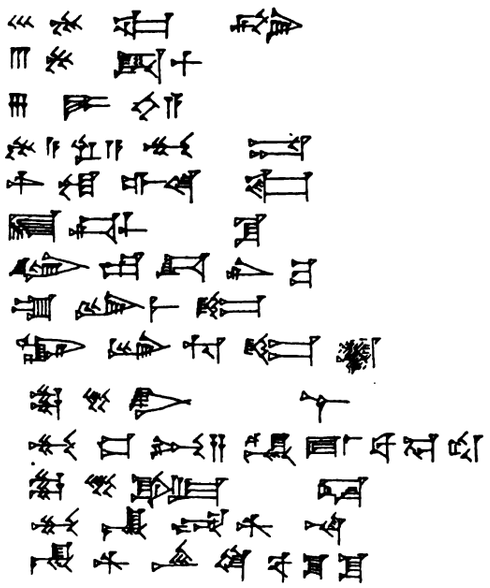

30 esclaves femmes SAG ŠUM,
3 esclaves femmes Â-MAŠ,
6 enfants,
Amat-Arua (les) a fournies
à la déesse Nin-Mar,
pour la Maison de Tissage,
dans la ville royale.
DUP LU ME LAM

ANŠU LU ḤU NE DAR
Depuis le mois d'Adar
de l'année où (le roi) construit le trône d'Ellil
jusqu'au mois ŠE IL LA (où le blé monte)
de l'année où le grand prêtre d'Anu
visita (?) le prêtre de Sin.

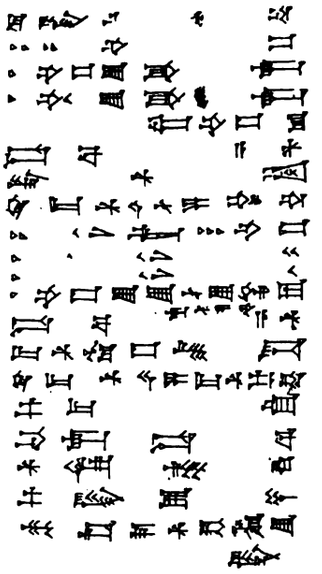

1 bœuf sauvage AL[1],
4 bœufs GIŠ[2],
1 bœuf BUR MIN, 1 bœuf BUR,
1 bœuf AMAR-TAḪ[3],
1 bœuf ZU-ZU-URU[4] a loués Ur-Šamaš...
Il (les) a pris contractuellement
et reçus[5]
de Lugal-Bau.

3 ânes, 4 ânons,
1 ânon ZI NUM[6],
1 ânon AMAR-TAḪ,
1 âne SAG[7], âne BUR KU
a pris contractuellement
Ur Ninku
de Lupalšagga.

4 bœufs GIŠ,
1 bœuf GIŠ ZU TAḪ URU,
1 bœuf BUR ZU TAḪ URU SAG bœuf GIŠ KU
a pris contractuellement
Lu Ninâ
de Ur Šamaš, bouvier chef...

2 bœufs sauvages AL, 3 bœufs GIŠ,
1 bœuf sauvage BUR MIN,
1 bœuf sauvage BUR
1 bœuf GIŠ ZU ZU NU ZU IM MA URU[8] bouvier chef,
a pris contractuellement
Ur-Ningiszida
de Ur-Šamaš, fils de Ur-KAL

1. ÂL = *allu*, sorte de faix, d'où peut-être ici le sens de : *bête de somme*.
2. GIŠ = bois, joug, d'où *bête de trait*. Cf. *giš* = *sikaru*, *maru*.
3. Bouvillon. Cf. AMAR-TAḪ et (UŠ) *nitaḫ* = *sikaru*.
4. Formé au labour (?).
5. Cf. Brünnow, = *abâlu*, *kânu*, et = *biblu*, *kânu*, *maḫâru*.
6. Bête de choix, sans défaut. Sans doute, à lire *ktnum* à cause de = *ktnu*.
7. *Rîšu* : une pièce, une tête (?).
8. Un bœuf formé au joug, non encore formé au labour par le bouvier-chef (?).

1 bœuf sauvage AL, SAG bœuf GIŠ KU,
5 bœufs GIŠ
a pris contractuellement
Ningal-nizu (ou *mudû*)
de Lugal...

PA UR DUB
BI URU DU-BA
Šul-gi-ra
PA Lugal KIT BU

Année qui suit la première du roi Bour-Sin.

XIII. — Ce contrat est certainement de l'époque antérieure à Hammourabi et, par conséquent, le plus ancien que nous aient livré jusqu'à ce jour les fouilles de Sippara.

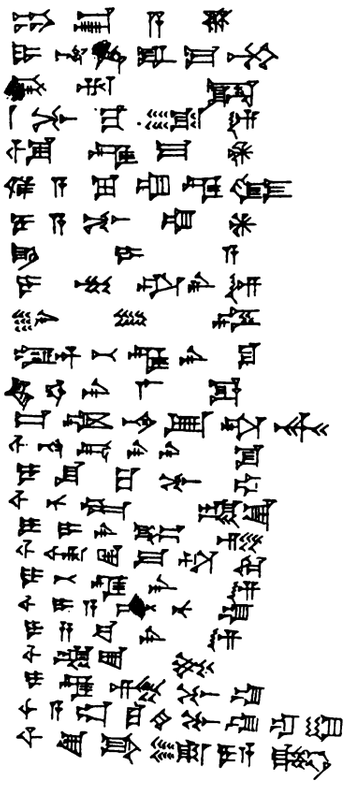

GAN de champ
sur le canton de Ḥaramatim [1],
champ mitoyen (?)
entre Bubalim
et Lama ilu —
des mains de Alum lalum,
fils d'Abum ilu,
Burya,
fils de Mutanim,
a acheté,
et pour tout son prix
a payé l'argent.
L'affaire est conclue (??)
devant Nabi ilišu,
fils de Šukubum;
devant Nur-Sin,
fils de Ini-Gibil;
devant Arzumatadi,
fils de Belanim;
devant Yakannum,
fils de Zabanim;
devant Sinellat,
fils de Laghibum;
devant Abbaḥi(?)-bum, écrivain;
devant Zugaliya, le forgeron.

Le passage difficile GIŠ KANNA IP TA BAL (ligne 13) semble rendu dans le contrat suivant, qui est de la même époque et de la même provenance, par une formule sémitique (lignes 10 et 11), *bu-ga-na-*(?) | *šu-tu-uk*. Le deuxième signe se retrouve fréquemment dans les anciennes tablettes de Telloh, Niffer, Djokha et Abou

1. Le premier signe est douteux. D'après un autre contrat, il existait à Sippara un canton *Ḥaramtim*.

Habba, et n'est pas encore assimilé. Dans les contrats archaïques de Niffer, il remplace fréquemment *arḫu*. Le reste est la formule courante des contrats de vente. Pour GIŠ KAN, etc., voir MEISSNER, *Altb. Privatr.*, p. 120.

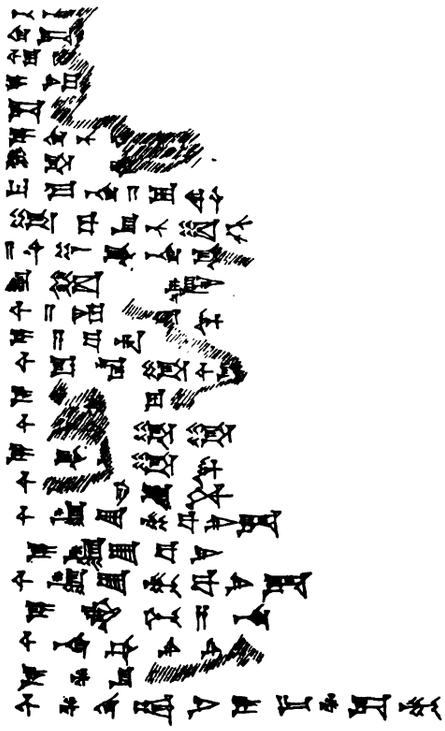

La tablette suivante est la seule qui, trouvée aux dernières fouilles de Sippara, n'appartienne pas à l'Ancien-Empire. Elle fut découverte non point dans la ville, mais dans un des monticules qui flanquent le temple au sud et qui faisaient partie de l'enceinte.

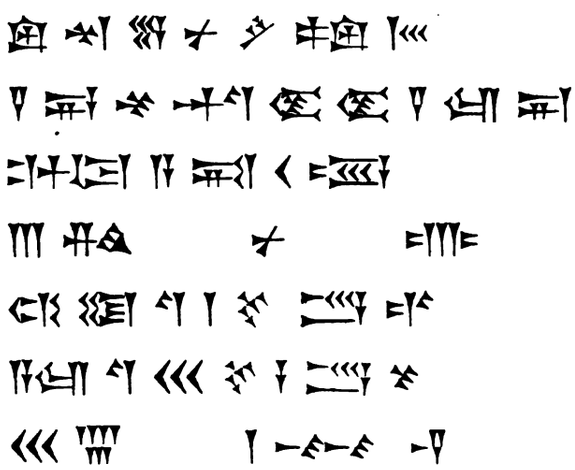

LU NITA iddi-nu (amil) rê'ê
ša kal šatti (ilu) Šamaš niqê ša-lam biti
GIŠ BAR šu-ma-a-ta u šubti
3 gi-nu-u
5 ul-tu ûm 1 (kam) (araḫ) Ayar
a-di ûm 30 (kam) ša (araḫ) Adar
37 Aš-(?)-šur

	28	Ḥa-nu-nu	
	27	Am-me-ni	
10	21	Šamaš-na-ṣir	
	15	— um-mu	
	15	Ri-mut	
	15	Šamaš ra-am	
Rev.		napḫariš 158 LU-mêš	
15		iddi-nu rê'ê	
		ša ḫal šatti (ilu) Šamaš	
		(araḫ) Ayar ûm 1 (kam)	
		šattu 8 (kam)	
		Kan-da-la-nu	
20		šarru Tin-tir-ki	

« Les bergers de chaque année de Šamaš ont livré en moutons, victimes de propitiation au temple, comme impôt de parcage (?) et d'habitation, comme triple redevance due du premier jour d'Ayar jusqu'au trentième jour d'Addar : 37 pièces de Aš-šur; 28 de Ḥanunu; 27 d'Ammeni; 21 de Šamaš-naṣir; 15 de — ummu; 15 de Rimut; 15 de Šamaš-râm : en tout 158 moutons, qu'ont livrés les bergers annuels de Šamaš, au premier jour d'Ayar de l'an 8 de Kandalanu, roi de Babylone. »

NOTES. — Ligne 3. Pour *šumâta*, cf. TALLQVIST, *C. N.*, p. 137.

Ligne 4. *3 ginû* se réfère sans doute au temps écoulé du 1 Ayar au 30 Addar suivant. *Nisan* paraît franc d'impôt. Un *ginû* serait le revenu d'un quart d'année (?).

XIV. — Parmi les tablettes en forme de lentilles trouvées cette année (1894) à Abou Habba, quelques-unes portent des maximes comme celle qui est publiée ci-dessus, d'autres donnent des listes d'idéogrammes :

De dieux :

D'animaux (?) :

D'instruments : De phrases :

De laines, de vêtements, etc. Ces textes se répétaient généralement signe par signe sur le revers de la lentille, comme s'il s'agissait d'exercices d'écolier.

Bon nombre d'autres de ces lentilles sont à classer parmi les documents juridiques, comme contenant des plans de superficie agraire. Telles sont les deux faces suivantes d'une seule et même lentille :

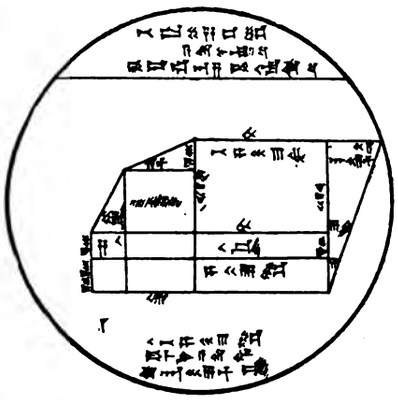

Sur chaque portion de terre on lit un chiffre représentant une surface. Si plusieurs de ces chiffres n'étaient mutilés, on pourrait éclaircir la question des rapports du GAN, SAR, etc., par ce moyen. Car des légendes donnent la somme totale des superficies partielles :

Face I : *a)*	5 . . . 40 5 (?) *GIŚ SAR*	5 . . . 40 5 (?) SAR
	eqlu šallatum (?)	de champ. . .
	gaduum an-za-am[1] *u kislaḫ.*	à côté de An-za-am et le bas-fond.
b)	10 5 4 30 3 *SAR*	10 5 4 30 3 SAR
	gamer eqli-im (?)	ensemble du champ — (?)
	ki-(?)*- 30 6 1/2 GAN* (?)	. . . 30 6 1/2 GAN (?)
Face II :	*Gamer eqli gadum parakkê*	Ensemble du champ à côté des sanctuaires,
	ša Bêl bêlapli	appartenant à Bêlbêlapli,
	e-ba-ar : 5 AŚ GAN iqlu šimatim.	prêtre[2] : 5 AŚ GAN de champ. . .

1. On retrouve ce mot assez fréquemment dans les anciens contrats de Sippara, par exemple, dans un contrat daté de Sin-muballiṭ, que je publierai bientôt :

5 GAN iqlu ina ugar Martu ša abullu AN-ZA-AM
kirû mala baśû u AN-ZA-AM ša Sippar(ki).

2. *Ebar* = *Šangu.* Les deux mots alternent dans Nabû-bal-iddin, I, 22; II, 16. EMAŚ est une mauvaise lecture.

Le dessin suivant est du même genre et ne contient que des chiffres :

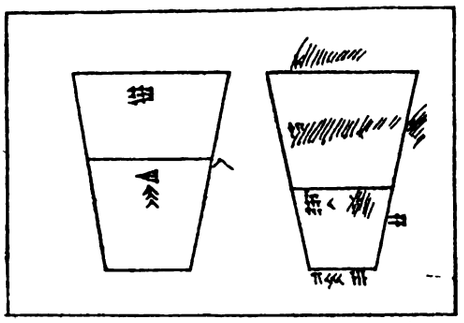

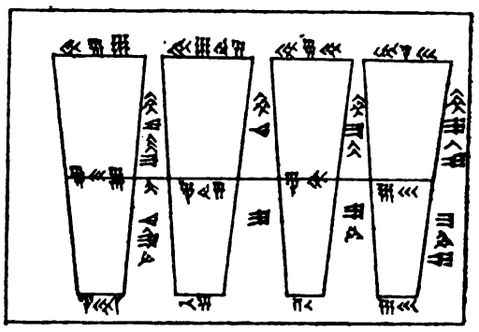

XV. — Plusieurs belles tablettes in-8°, provenant des dernières fouilles, me paraissent n'avoir eu d'autre but que de servir dans les écoles, soit pour la lecture, soit comme modèles d'écriture. J'en donne ici un échantillon :

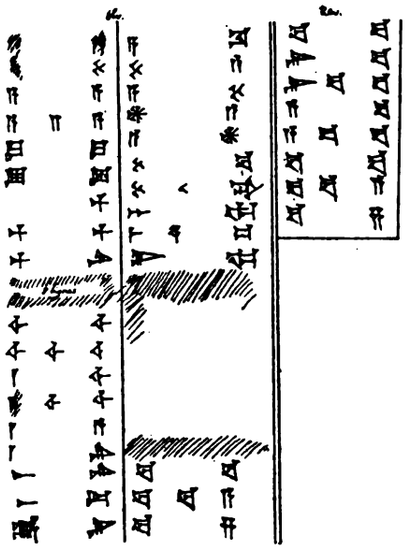

... KUR-A; A-KUR; AN-A; A-AN; BA-BA; NI-BA; NI-BA-BA; A-BA; A-BA-BA; BA-BA; BA-BA-A...

Qu'est-ce autre chose que des exercices de lecture ?

Il sera intéressant de dégager de l'ensemble de ces tablettes le principe qui présidait à la classification des divers signes ou des divers mots et syllabes.

XVI. — Le petit texte suivant est intéressant par sa suscription, où le signe de l'eau, ▼▼, est remplacé par le signe ▼►. On sait que ▼▼, signifiant *eau*, a les lectures *a* et *me*, cette dernière provenant sans doute du *mû* sémitique. Ce document et les deux suivants proviennent des dernières fouilles entreprises à Sippara.

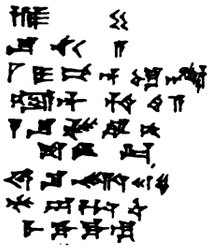

3 AŠ ŠE	90 qa de blé
ŠU TI A	a empruntés
I-bi Nin-gi[r-su ?]	Ibi-Ningir-su.
ŠAM ṢIBTU ZUN	Valeur et intérêts sont la
GAR ŠU Nam-ra-am-ša-ru-ur	propriété de Namram-šarur.
ITU ŠU ZIR A UD 21 KAM	Mois de Tammouz, jour 21,
MU Ab-nun-na-ki	Année (où Hammourabi
ME GAL GAL LA	détruisit) Ašnunnak au moyen des grandes eaux.

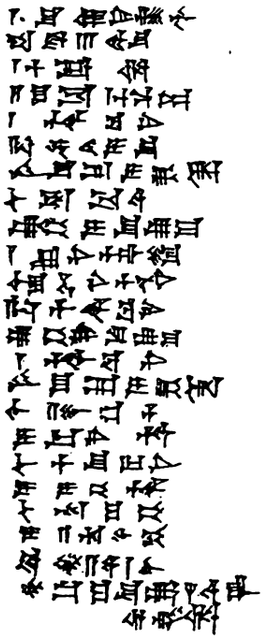

Šu-mi ir-zi-tim	(Au sujet de) Šumi-irzitim[1]
ša ITU 3 KAM ŠU	que pour trois mois
1 1/2 šiqlu kaspi	au prix de 1 1/2 sicle d'argent,
3 ZID DA, 1 1/2 qa šamni	3 mesures de farine et 1 1/2 qa de graisse,
Rammân-ba-ni	Rammân-bani
a-na aḫ-ḥi-i-šu	pour son frère
amêl KU MAL i-ga-ar.	a loué comme ouvrier,
ši-id-da-tum[2]	il n'y a pas
u-ul i-šu-u-ma	de réintégration à faire[2].
Ib-ni Mar-tu	Ibni Martu
u Šik-ni (an) NU-NI (?)	et Šikni-NUNI (?)
a-na Rammân-ba-ni	à Rammân-bani
u-bi-ir-ru-u-ma	l'ont confirmé[3],
Rammân-ba-ni	Rammân-bani
amêl KU-MAL i-ga-ar	a loué l'ouvrier
pân A-bu-um ilu mâr Ib-ni Šamaš	devant Abum ilu, fils d'Ibni Šamaš;
pân Ili-šu ib-ni mâr I-bi Rammân	devant Ilišu-ibni, fils d'Ibi-Rammân;
pân Arad KU-BI mâr A-ḥu-wa-am	devant Arad-KUBI, fils d'Aḥuwam.
ITU ŠEGA UD 1 KAM	Mois de Sivan, 1er jour,
MU.....	Année.....

1. Ce nom est le même que *Mâr-irṣiti* fréquent dans les contrats de Sippara. a les valeurs de *mâru* et *šumu* qui tous deux signifient *fils*.
2. *Šiddatum*, action de *šadâdu*. Pour ce mot, voir MEISSNER, *Altb. Pr. R.*, p. 141, et les textes qu'il cite.
3. Cf. MEISSNER, *ibid.*, p. 128.

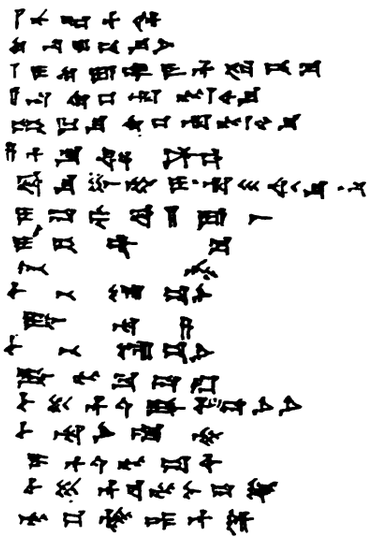

Nu-ur Rammân	Nur Rammân,
itti Na-ra-am-ba(?)-ni	des mains de Naram-bani,
I-di-ya-tum mâr An-ka-am-ma	Idiyatum, fils d'Ankamma,
a-na ki-iṣ-ri MU 1 KAM ŠU	à gages pour 1 an
qu-ur-šu[1] ki-iṣ-ri MU 1 KAM ŠU	a loué. Comme gages de 1 an
4 1/2 šiqlu kaspi NI LAL E	il payera 4 1/2 sicles d'argent.
ITU ŠU-BU-TIM i-na ri-eš-ti-šu	Au commencement du mois šubutim
i-du-ub[2] ITU A-ya-ru	(Nur Rammân) entrera en service, et, au mois d'Ayar,
i-ga-mar-ma	il finira
uṣ-ṣi	et partira.
pân Be-el-ta-ni	Devant Bêltani,
marat Araz-za	fille d'Arazza;
pân Be-el-ta-ni	devant Bêltani,
marat Mu-da-du-um	fille de Mudadum;
pân Amat Šamaš, marat ṢI-DU ili	devant Amat-Šamaš, fille de ŠIDU-ili;
pân Arad ir-zi-tim	devant Aradirzitim,
mâr Šamaš mu-ta-ši (ou bien *din*?)	fils de Šamaš-mutaši;
pân Amat BA[3]-MU šal du im (?)	devant Amat-Bau, femme...
mu Ê NAM ḪE[4] Rammân.	Année où la maison d'abondance de Rammân (fut construite par le roi).

1. Certainement faute pour *iguršu*.
2. Certainement faute pour *i-ru-ub*.
3. Peut-être faute pour (an) DA-MU = *Bau*.
4. Le signe Ê BIT a ici l'apparence de GIŠ. Nul doute qu'il faille lire Ê. La maison d'abondance de Rammân est connue. Cf. BRÜNNOW, nos 2167, 2168.

XVII. — En vous envoyant récemment deux textes juridiques de Telloh, je ne pensais pas avoir l'occasion prochaine d'en examiner plusieurs centaines. Après beaucoup de listes de fournitures ou d'offrandes aux temples, parmi quelques actes de vente, les pièces à formule ŠU-BA-AN-TI dominent. C'est une collection entièrement semblable à celles de Nuffar et de Djokha à Constantinople et à Philadelphie. Du reste, elle remonte sans exception à la même époque que les deux autres, soit aux règnes de Gamil-Sin, d'Inê-Sin, de Bour-Sin.

I. Au point de vue historique, j'y relève les formules chronologiques suivantes :

1° Du roi Gamil-Sin :

Mu Gamil-Sin me, mu mà-kin[1] *maḥ ba-dim,*
Année de Gamil-Sin, où il a construit le grand vaisseau d'oracle;
Mu Gamil-Sin lugal Uru-ki ma ge na[2] *maḥ (an) Ellil u Nin-lil mu-nê-ru,*
Année où Gamil-Sin, roi d'Our, construisit la grande stèle d'Ellil et Nin-lil;
Mu[3] *Ên (an) RI Urug(ki) ga ma e-ni pad,*
Année où le prêtre de RI, à Uruk, fait... (?);
Mu[3] *uš sa mâ-kin zu-ab-ba ab TAḤ,*
Année où le roi fit le vaisseau d'oracle de l'*abzu;*
Mu Gamil-Sin lugal-e ma-da Zapšali(ki) mu-gul,
Année où Gamil-Sin, roi, dévasta le pays de Zapšali.

2° Du roi Inê-Sin[4] :

Mu ša-aš-ru-ki ba-gul,
Année où le roi dévasta Šašru(ki);
Mu (an) Nannar te a-zi-da ê-a ba-an-tur[5],
Année où Nannar entra dans sa maison à TEAZIDA (?);
Mu ê su[6] (?) *ša Iš (an) Da-gan*[7] *ba-ru,*
Année où (le roi) construisit la maison... de Iš Dagan (?);
Mu An-ša-an-ki ba-gul,
Année où (le roi) dévasta Anšan;

1. Tantôt le signe MUR KIN, tantôt le signe ḲI, KIN.
2. Var. *na-ru-a.*
3. Cette date appartient au même règne, comme on peut le voir dans les formules plus explicites des tablettes de Nuffar, au Musée de Constantinople.
4. Ces dates sont du roi Inê-Sin, comme on peut le voir par des contrats plus explicites de Niffer à Constantinople. Au musée de cette ville, la tablette n° 394 contient une quarantaine de ces formules. Malheureument, le nom du roi manque. C'est en rapprochant ses formules de celles qui, sur les contrats, mentionnaient *Inê-Sin* que j'ai pu attribuer à ce dernier roi ce document important qué l'Université de Pensylvanie publiera bientôt.
5. Pour l'identification de ce signe, voir plus loin loin quelques observations grammaticales. TE-A-ZI-DA (*temennu kênu*) semble être un lieu. Des variantes portent BI-EŠ-KI.
6. Brünnow, 802 (?), ou plutôt 810, d'après des variantes.
7. Var. *ša* est un sémitisme d'ailleurs fréquent dans les contrats de Telloh, comme la conjonction *u*. Il ne s'agit pas de . Il existe dans cette formule une variante « IŠ Da-an-gan ». Le premier signe est peut-être à lire SAHAR.

Mu Simu-ur[1]*-ru-um-ki Lu-lu-bu-ki ba-gul,*
Année où (le roi) dévasta Simurum et Lulubu;
Mu GAN-MUR[2]*-ki a-du II kam ba-gul,*
Année où (le roi) dévasta pour la deuxième fois GAN-MUR;
Mu uš sa Dûr-Ma-da-ki ba-ru,
Année qui suivit celle où (le roi) construisit Dûr-Mada.

3° Bur-Sin[3] :

Mu Bur-Sin lugal-e Ur-bil-lum-ki[4] *ba-gul,*
Année où Bur-Sin, roi, dévasta Urbillum.

4° Événements non classés :

Mu uš-sa Ḥa-ar-ši-ki Ki-maš-ki u Ḥu-mur-ti-ki[5] *ba-gul,*
Année qui suivit celle où (le roi) dévasta Ḥarši(ki) Kimaški et Ḥumurti(ki);
Mu dumu šal lugal pa-te-si Za-ap-ša-li-ki ba-tuk[6],
Année où la fille du roi devint patesi à Zapšali;
Mu dumu šal lugal An-ša-an-ku ba-du,
Année où la fille du roi alla à Anšan;
Mu Ḥu-ḥu-nu-ru-ki (var. *Ḥu-ḥu-ru*) *ba-gul,*
Année où il ravagea Ḥuḥunuri.

II. Au point de vue géographique, les tablettes de Telloh mentionnent comme fournissant au commerce des huiles et des boissons :

a) NIM Anšan(ki) (Statue B, Gudêa, VII, 64, *Anšan-NIM*). Il n'y a donc pas à douter qu'il soit question d'Élam.

b) NIM Ḥumurti(ki). Nous avons vu plus haut cette ville dans les dates. Elle est donc située en Élam.

c) NIM Ša[7]*-aš-ki*, var. *Ša-aš-ge*[8]*-ki, Si-ša-ki*. Il s'agit évidemment ici de Suse en Élam. Est-ce la même que *Šaša(ki)* de HILPRECHT, *Bab. Exp.*, p. 31 ?

d) Sirpurla n'est nommé que dans un nom propre : *Lu-Sirpurla(ki)*, et comme

1. Écrit [illegible], souvent omis. Simuru se trouvait donc dans les mêmes parages que là où la stèle de Zohâb fixe le pays de Lulubi. Ce dernier nom manque dans le n° 394 de Constantinople.
2. Le premier signe est KAR-GAN, le deuxième ḤAR-MUR.
3. Ce prince est le successeur direct d'Inê-Sin, comme il semble résulter d'un contrat de Telloh, où deux livraisons de blé sont dites l'une *mu é su* (?) *ša IŠ* (*an*) *Da-gan...*, l'autre *mu Ša-aš-ru-ki ba-gul*, et la pièce elle-même est datée de *mu Bur-Sin lugal-e*. Or, les années de la construction de l'É-su (?) ša IŠ-Dagan et de la destruction de Šašru sont certainement du règne d'Inê-Sin.
4. Var. *Ur-bil*.
5. Var. *Ḥu-ur-ti*.
6. Ce fait intéressant est reproduit pour la fille du roi Inê-Sin, dans le pays d'Anšan et de Marḥaši(ki). Cf. n° 394 de Constantinople.
7. [illegible].
8. [illegible].

canton de prairies ou de champ *Šir-pur-la-ki*[1]. Les quartiers de Sirpurla le plus souvent allégués sont : *Tig-ab-ba(ki)*, *Gir-su(ki)*, *Ki-nu-nir(ki)*, *Erima(ki)*, *Ninâ(ki)*.

e) Sabum(ki) est une autre ville livrant des denrées à la Chaldée. Tel est aussi le nom d'une montagne mythologique. Voir DELITZSCH, *Paradies*, p. 105 et 106.

Les temples et palais de Sirpurla mentionnés sont :

È (an) Ningirsu È ŠABRA	} toujours cités de pair.
È (an) Ninâ	È dubba
È (an) Ningiszida	È babi[2]
È (an) ANŠU	È Gamil-Sin
È (an) Nin-Marki	È Bur-Sin
È (an) Nin-Darâ	È patesi
È (an) Dumuzi	È su[3] (?)
È (an) Bau	È nam-ḥa-ni
È (an) Ga-sig-dug	È pa
È (an) Nin-sun[4]	È ḥar (var. ḥar-ḥar)
È (an) Nin-tu	È Erima-ki
È (an) Giš-bar-uddu[5]	È Nun

III. *Observations philologiques.* — *a)* Dans les anciens contrats de Telloh, Abou Habba, Djokha, Nuffar, on rencontre très fréquemment le signe nouveau . Il alterne, entre autres emplois, avec le signe du mois . Ce serait toutefois une erreur de voir là deux variantes du signe ITU, « mois ». Le premier de ces signes n'est autre que UŠU. La chose est absolument démontrée par un petit contrat de Telloh de l'époque de Bur-Sin, où le nom d'un *tupšar*, écrit *dans le texte*, est reproduit sur l'*empreinte* du cachet du même individu . Nous avons ainsi du même coup la lecture de = et celle de = (NIGIN).

Comment est-on arrivé à l'emploi de pour exprimer ou ? Le trait d'union, croyons-nous, est en ce que (lecture *ušu*) signifie *šelaša*, « trente » (cf. BRÜN., n° 9991). Comme « mois » est composé de « jour » et de (lecture *ušu*) « trente », on passa de *ušu*, trente, , à *ušu*, mois. On ne connaissait à ce dernier signe, jusqu'à ce jour, que la valeur *éréb Šamaši*.

b) Un des signes non assimilés les plus fréquents que l'on rencontre dans les

1. Les noms propres sont intéressants : Ur-Ninâ, fils de Digédigé, Dam-Kagina, Dam-Meluḫḫa, Igizu-barra, Lu-Ningirsu, Ur-(??) (an) Ta-mu-zu (*sic!*), Ur id Ninâki, Gudéa tupšar, fils de Dudu, Gu-zi-dé-a, fils de Gudéa, GIN (an) Gu-dé-a, Bazi, Nannar ZI-ŠAG-GAL patesi (cf. JENSEN, *ZA.*, VIII, 221, note 5), Ur (an) , patesi, Lul-a Guzalal (cf. *ZA.*, II, 292 ?), Lu-Gudéa, etc.

2. N'a rien de commun avec *è* (*an*) *Bau*.

3. Cf. *sup.* C'est le signe de Gudéa, Cyl. A, 22, 17 : KA + un autre signe enclavé.

4. Cf. Cyl. Gudéa, B, 23, 19 : *Nin-Sun-na*.

5. Cf. BRÜNNOW, 1933 : (*Kakkab*) *giš-bar uddu*.

cylindres de Gudêa s'écrit . Cyl. A, 2, 6; 6, 11; 7, 2 (?); 7, 29; 7, 30; 15, 19; 17, 8; 19, 23; 20, 18; 25, 5; 28, 4; — cyl. B, 2, 5, etc.

Nous le retrouvons très souvent dans les *contrats* de Telloh, jamais dans ceux de Nuffar. Il avait une valeur terminant en *r*, car il est souvent suivi de *ra*, et le sens (réclamé par les divers contextes) de « entrer, placer, faire entrer ». A mon avis, ce ne pouvait être que *tu*, *tur*, dont le sens est bien établi. (Cf. JENSEN, *KB.*, III, 1, p. 32, col. V, l. 11.) Je songeais à une nouvelle variante des signes (AMIAUD, *Tabl. comp.*, nos 179, 181), qui plus tard se sont combinés en un seul, lorsque la comparaison des textes de Telloh et de Nuffar confirma entièrement cette hypothèse. En effet, dans la liste éponymique d'Inê-Sin (n° 394, Constantinople), dont j'ai parlé plus haut, la formule des contrats de Telloh :

est rendu par .

Une variante de Telloh (même formule) est (*tur*) = *aśâbu*.

c) Le signe du chiffre *neuf* est nouveau dans cette série : *a-du* *kam; a-du* *kam; a-du* *kam; a-du* *kam; a-du* *kam; a-du* *kam; a-du* *kam; a-du* *kam; a-du* *kam; a-du* *kam.* Un signe du même genre sert dans la formule : « Année où le roi détruisit pour la mé fois les villes de Simurum et de Lulubum. » Ce dernier signe se trouve déjà dans le cylindre de Gudêa, B, 14, 2.

d) Un signe singulier, non encore assimilé, est celui qu'on lit (Gudêa, cyl. B, col. 9, 1) : | *x* . On le retrouve fréquemment dans les contrats de Telloh et de Nuffar, où je l'ai assimilé depuis longtemps. Il est ainsi fait : n° 404 : ; n° 77 : ; n° 272 : ; n° 285 : ; Telloh, cyl. B : ; contrat de Telloh : , et il représente le signe moderne , BAR, BARA, qui entre dans la composition d'un des idéogrammes du mois de Nisan.

e) Le signe se trouve à l'état isolé dans cyl. A, Gudêa, 6, 21, et cyl. B, 7, 13. Ce signe ne peut être l'archaïque de , qui est connu et employé dans ces mêmes cylindres. Ce nouveau signe est combiné dans , contrats de Telloh, *passim*, contrats de Nuffar, n° 387, 631; dans , contrats de Telloh et Niffer, *passim*, et enfin dans , cyl. de Gudêa, A, 11, 19; 12, 1; 12, 7; 16, 21. Ce dernier signe, qui paraît bien être TUM (BRÜNNOW, 9056), dont nous ne connaissons pas toutes les valeurs (contre JENSEN, *KB.*, III, 1, p, 28, note 2), nous facilite l'assimilation du premier et des suivants. Le premier était ; le deuxième *barû;* le troisième (identique ou non à BRÜNNOW, 802).

1. Cette forme archaïque de *tu*, *tur*, est employée avec l'autre (AMIAUD, *Tabl. comp.*, n° 179) dans les cylindres de Gudêa, B, 16, 2 (*bis*); 17, 15; 17, 18, etc.

f) Il existait anciennement un signe ><◇>, absent de nos tableaux comparés, qui était un des éléments du signe BU ><◇>—. On le trouve employé isolé dans Gudéa, cyl. B, 12, 12, et dans plusieurs contrats de Telloh et de Nuffar, nos 20, 58, 86, 202, 259, 273, 299. Là, il est figuré, comme ci-dessus, sur les cachets; et, dans le texte même, comme 𒌋𒌋 qui naturellement n'a rien de commun, vu son origine, avec le signe des quarantaines, moins encore, inutile de le dire, avec le *šε* (𒌋𒌋) babylonien des époques postérieures. Ce signe simple alterne dans Nuffar, 58, avec 𒁹𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹. On sait que 𒌋𒌋 ou 𒌋𒌋 a la valeur 𒁹𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹 et cette lecture est courante (Brünnow, 10021); par erreur sans doute, puisque notre 𒌋𒌋 n'a rien de commun avec celui qui signifie *quarante*. C'est aussi par confusion et plus tard que 𒌋𒌋 égala 𒁹𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹 avec les lectures *nimin*, *šanabi*.

Quelle pouvait être la lecture du signe 𒌋𒌋 (ancien ><◇>)? Puisqu'il alterne avec 𒁹𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹, nous aurions en même temps une lecture de ce dernier nom divin. Dans les contrats cités plus haut, se trouve le cachet suivant, plusieurs fois répété :

Ur (an) Śul(?)-pa-uddu
><◇> ŚAR
dumu Za-ad.

Faut-il lire *tup-šar* à la deuxième ligne, et *dub* (= *duppu, palâku, šapâku ša epri*)? Ce *dub* aurait-il quelque chose à voir avec le nom du dieu potier et du dieu maître ès-sagesse?

LETTRE DE M. BOURIANT A M. MAX MULLER

SUR LE MUR D'HOREMHEB A KARNAK

Monsieur,

Mon voyage dans la Haute-Égypte a été, cette année, retardé jusqu'au mois de janvier, et il ne m'a pas été possible de vous envoyer plus tôt les quelques renseignements que vous m'avez demandés sur les prisonniers de Horemheb. J'espère qu'ils vous arriveront encore à temps pour vous être utiles.

Le pylône de Horemheb et les constructions qui s'y rattachent sont en assez mauvais état. Le pylône est crevé de nombreuses brèches, et le mur de refend qui s'en détache et se dirige du sud au nord a perdu toute sa partie supérieure : ces circonstances vous expliqueront pourquoi les renseignements que je vous adresse ne sont pas plus complets. La liste des peuples, gravée sur le pylône, se réduit à bien peu de chose. On aperçoit encore huit cartouches, mais les noms qu'ils renferment sont dans un assez triste état; tous sont surmontés du buste d'Asiatique. Voici ces cartouches, écrits de droite à gauche. Le cartouche de gauche est le dernier de la série; en avant du cartouche

de droite, un grand trou s'est formé qui a emporté tout le commencement de la liste :

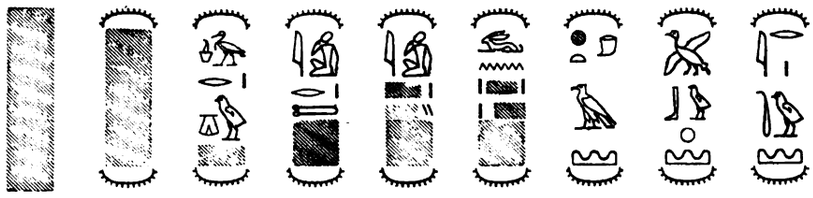

Le mur de refend, dont je vous parlais plus haut et qui porte le défilé des prisonniers, se divise en deux parties, séparées par une porte donnant à l'extérieur de la cour. La partie la plus méridionale, celle, par conséquent, qui est soudée directement au pylône, portait un grand tableau représentant le roi amenant à la triade thébaine un certain nombre de captifs. Il n'en reste plus que trois registres, et encore, le registre supérieur ayant perdu son sommet, les personnages qui y sont reproduits n'ont plus ni têtes ni épaules. Seul, le premier prisonnier de la rangée est à peu près conservé, grâce à sa posture accroupie (fig. 1). Tous les autres sont debout et vêtus d'une robe longue enveloppant les jambes et serrée à la taille (fig. 2).

Fig. 1. Fig. 2.

Au-dessous de ce registre, et le séparant du deuxième registre, est une inscription hiéroglyphique assez mutilée, dans laquelle cependant on voit qu'il est question des Hanebou :

Ce seraient donc des peuples du Nord, situés au delà de la mer, à Chypre, sur les côtes de l'Asie-Mineure, dans les mers de la Grèce, que Horemheb aurait voulu représenter en cet endroit parmi les vaincus. On peut douter de la réalité des succès remportés si loin de l'Égypte, aux « extrémités de la terre »; c'est probablement une fiction de chancellerie à laquelle on ne doit attacher qu'une importance médiocre pour l'histoire.

Au deuxième registre, les prisonniers sont vêtus de même, mais la robe tombe moins bas, une partie en ayant été relevée et passée dans la ceinture (fig. 3). Le premier du rang est prosterné et dans un assez bon état (fig. 4). La jambe qui semble contrefaite ne l'est pas en réalité; ce défaut apparent est dû à la présence de l'étoffe de la jupe qui traîne à terre, mais la ligne de démarcation entre la chair et l'étoffe manque; cet inconvient disparaissait quand les couleurs existaient encore, et suppléaient à ce défaut du dessin par le contraste des couleurs. L'avant-dernier personnage de ce registre avait les bras relevés au-dessus de la tête; la partie postérieure de la coiffure et les lignes initiales du dos sont assez bien conservées (fig. 5). Enfin, vient en dernier lieu le personnage le plus intéressant. C'est une femme reconnaissable à sa longue tresse et à sa chevelure. La tête en a été donnée par Petrie dans

ig. 3. Fig. 4.

Fig. 5.

les *Racial types*. La voici aussi fidèlement reproduite que cela m'a été possible (fig. 6).

Entre ce registre et le suivant, ligne d'hiéroglyphes, où malheureusement on ne voit plus le nom du peuple :

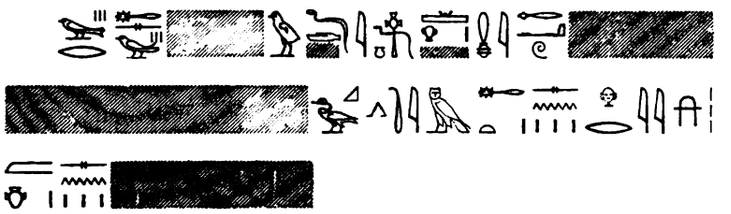

Fig. 6.

Fig. 7.

Au troisième registre, on aperçoit une file de neuf prisonniers debout. Les huit derniers portent la même robe que le premier, mais il est impossible de voir si le même ornement se trouve chez les autres, à la ceinture. Voici le premier entier (fig. 7); des autres je ne vous donnerai que la tête (fig. 8). Comme vous le voyez, les coiffures diffèrent de l'un à l'autre, parfois assez sensiblement. Le n° 2 a la chevelure longue, massée sans bandelette qui la retienne, tandis que le second l'a courte, frisottée, également sans lien pour la serrer au front. Les n°s 4 et 5 reproduisent respectivement des dispositions analogues à celles des n°s 2 et 3; mais, à partir du n° 6, la bandelette apparaît sous diverses formes. Seul, le n° 7 a les deux bras liés au-dessus de la tête, dans la position gênante que les Égyptiens infligeaient souvent à leurs prisonniers.

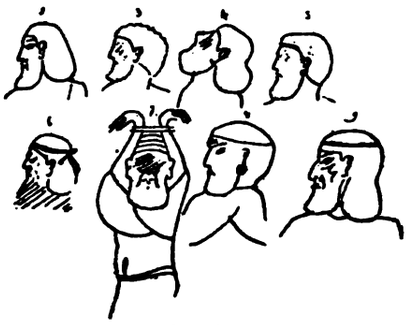

Fig. 8.

Sur la partie du mur située au delà de la porte, un seul peuple est représenté, mais traité en ami; il n'est ni enchaîné ni même relié au roi par la corde traditionnelle. C'est celui de Punt, dont les chefs apportent l'or, la gomme et les plumes de l'autruche. Le type de ces individus se rapproche assez du type égyptien pour faire croire à une commune origine; dans tous les cas, les chairs sont rouges, on peut encore le constater, et le vêtement même n'est pas autre chose que celui des Égyptiens. Détail curieux à signaler : les chefs ne portent pas l'épithète de , dont on est si prodigue envers les autres.

La chemisette des habitants de Punt est tantôt à col fermé, tantôt à col entr'ouvert, et quelques individus portent en outre une espèce de médaille pendue à une chaînette ou à un lacet :

Pour finir, voici l'inscription qu'on lit au-dessus de ces prisonniers :

Tels sont les renseignements que je puis vous fournir sur le pylône d'Horemheb. Ils ne sont pas d'une grande importance : je le regrette, et je me tiens à votre disposition pour tous les renseignements ultérieurs dont vous pourrez avoir besoin à Thèbes.

U. Bouriant.

UNE FONCTION JUDICIAIRE DE LA XIIe DYNASTIE
ET LES CHRÉMATISTES PTOLÉMAÏQUES

PAR

A. Moret

Parmi les monuments égyptiens conservés au Musée du Louvre, se trouve une stèle funéraire, dont l'inscription nous donne quelques détails sur une fonction judiciaire peu connue. De forme rectangulaire et de petites dimensions, la stèle a été travaillée avec soin, et son calcaire blanc reste en parfait état de conservation. Huit lignes d'inscriptions verticales couvrent la partie supérieure; en bas, le défunt *Didiou Sobkou*, assis devant une table d'offrandes, reçoit les hommages de ses deux fils *Ameni*, et *Ousirtasen*, placés en face de lui. On ne trouve ni date, ni cartouche royal, ni indication de lieu; mais les noms du défunt et de ses fils nous permettent d'attribuer le monument à la XIIe dynastie; d'autre part, la suscription : « Féal vis-à-vis d'Osiris dans l'Amenti, seigneur d'Abydos, et vis-à-vis d'Anubis Ap-hirou, seigneur d'Abydos [1], » nous laisse croire que *Didiou Sobkou* n'avait pas sa résidence terrestre et funéraire loin du centre politique du premier empire thébain [2].

La stèle, qui n'a pas été inscrite au Catalogue, porte au Louvre le n° 251; elle a été reproduite avec fidélité par Sharpe [3], et, non sans erreurs, dans la publication de M. Gayet [4]. Voici, collationné sur le monument et sur l'estampage, grâce à l'obligeance de M. Pierret, le texte des lignes 3 à 6 qui définissent la carrière politique du défunt. L'écriture est de droite à gauche.

« Prince héréditaire, confident royal pour les enquêtes sur les hommes et pour la saisie des criminels; faisant monter les paroles (au Pharaon), il a arrêté les dispositions de la loi à leur venue. Le préposé aux appels, Didiou Sobkou. »

---

1. Lignes 1-2 : etc.

2. Dans l'ouvrage de Mariette, *Les Monuments d'Abydos*, p. 515, n° 1342, je trouve une table d'offrandes dédiée à un « Préposé aux appels », appelé aussi Didiou Sobkou : « au double du féal vis-à-vis du roi, prince héréditaire, chancelier, ami unique. » (Enceinte du nord, Kom es Sultan).

3. S. Sharpe. *Egyptian Inscriptions from the British Museum and other sources*, p. 99.

4. E. Gayet, *Stèles de la XIIe dynastie*, dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 68e fascicule, à la planche LX.

Analysons chacun de ces termes pour définir le nombre et le caractère des fonctions dont était investi Didiou Sobkou.

Je n'insiste pas sur le titre de ; il indique seulement, ici, une qualité nobiliaire acquise par la naissance. Didiou Sobkou était par son origine un grand personnage féodal, *prince héréditaire* ou *chef en premier*. Ce qui nous intéresse, ce sont les fonctions à lui confiées par le roi.

La première est celle de . Le signe *meh* est très visible sur l'original; je renonce donc au groupe que donne M. Gayet. Il faut considérer comme une abréviation[1] de l'expression fort connue « celui qui emplit le cœur du roi », le *favori*, ou le *confident royal*, qui se retrouve en particulier dans la stèle C 2 du Louvre[2], monument daté de l'an 9 d'Ousirtasen Ier et peut-être contemporain du nôtre. Le titre de *confident royal* désignait plutôt un degré de la hiérachie qu'une fonction déterminée : il fallait qu'un autre titre précisât le caractère spécial du confident; c'est ainsi que plus tard nous trouvons des officiers et des archivistes du *rang de confident* ; à la cour des Ptolémées, on fera aussi suivre le nom de certains fonctionnaires du titre τῶν φίλων[4]. Dans la stèle C 2, le titre est précisé par une formule en : « confident royal pour les régions du Sud »; dans notre stèle nous retrouvons la formule en : . A quels offices notre *confident royal* était-il préposé ?

a) Didiou Sobkou est confident royal pour les enquêtes sur les hommes : . Le sens d'*enquête* du mot est justifié par l'emploi de ce terme dans les différents papyrus judiciaires; au *Papyrus Abbott*, en particulier, ce mot désigne les enquêtes faites par les magistrats pour découvrir les tombes violées; il y est mis en parallélisme avec le mot qui exprime la même idée d'examen, d'enquête[5]. — Or, les magistrats qui participent à ces opérations judiciaires se déplacent de leurs personnes, vont sur les lieux. Nous conclurons donc que Didiou Sobkou était un *enquêteur ambulant*, obligé par les devoirs de sa charge à faire des tournées judiciaires à travers l'Égypte.

Reste à savoir si, au cours de ces tournées, Didiou Sobkou faisait acte de juge. La seconde partie de la phrase nous renseigne à ce sujet. Le mot est la forme causative de la racine , , , qui a donné

1. Le groupe s'écrit habituellement et s'abrège en ; mais, dans les mots composés avec le cœur , il peut arriver, quand l'expression est très usuelle, que le signe disparaisse sans que l'expression perde son sens composé premier. Tel est le cas pour qui peut s'écrire . Cf. A. Moret, *De l'expression* , dans le *Recueil de Travaux*, t. XIV, p. 123, note 3, *c* et *d*.

2. E. Gayet, *loc. cit.*, pl. II, l. 9-10.

3. Mariette, *Monuments divers*, pl. IX, l. 3 sqq.

4. *Pap. Louvre*, n° 36.

5. Maspero, *Une Enquête judiciaire à Thèbes* (étude sur le *Papyrus Abbott*), p. 19, 28, 31, etc. Cf. *Pap. Boulaq*, IV, 21/18.

le copte ϩⲉ *T.*, ϩⲉⲓ *M.* = *cadere, incidere in aliquid;* cette racine, développée avec la dentale, prend le sens de « fondre sur..., enfoncer par une charge... », ainsi que l'a démontré M. Maspero[1]. La forme causative doit donc nous donner : « faire tomber sur, faire saisir. » Didiou Sobkou est ainsi chargé de *faire saisir les coupables*[2]. En matière judiciaire, qui dit coupable dit homme jugé ou à juger immédiatement : il semble donc assuré qu'un magistrat tel que Didiou Sobkou siège en un tribunal, où, après enquête faite et justice rendue, il prononce et fait effectuer la saisie des condamnés. Notre enquêteur ambulant est donc aussi un *juge*.

b) Mais il a d'autres fonctions, définies par la phrase .

La traduction de « faisant monter la parole » n'est pas douteuse, mais encore faut-il savoir quelle est cette parole. La stèle d'Antouf, au Louvre, nous parle de personnages qui « font monter la parole des hommes » [3]; c'est donc la parole (ou l'*appel*) des hommes ( ) que Didiou Sobkou inspecte, qu'il doit « faire monter » auprès de qui de droit, c'est-à-dire du Pharaon. Ainsi la stèle C 26 confirme le texte que nous étudions; de plus, comme elle spécifie qu'Antouf est en tête, [4], de ces transmetteurs d'appels, nous apprenons du même coup que ceux-ci formaient une catégorie de fonctionnaires royaux, placés en bon rang tout près des *qonbîtiou* [5]. Il suit de là que Didiou Sobkou ne doit pas être considéré comme un agent isolé à la cour égyptienne, malgré le peu de documents que nous ayons conservés sur ces enquêteurs royaux.

Le dernier membre de phrase établit enfin que Didiou Sobkou et ses pareils ne servent pas seulement d'intermédiaires dans ce service des appels; ils formulent eux-mêmes, au nom du souverain, les réponses : « il arrête les dispositions de la loi à sa venue (de la parole, de l'appel). » Le sens de « clore, cesser, terminer » est bien connu, et je le rends ici par le terme administratif « arrêter »; mais le sens de peut offrir des doutes à cause de l'orthographe étrange de ce mot. On ne saurait voir dans ce groupe qu'une forme rare ou fautive de « faire connaître », ou de « tracer des plans ». Je me décide pour la forme à cause d'un passage du *Papyrus Prisse*[6], où notre locution se retrouve : . « Le gouverneur parle à ses enfants, après qu'il a arrêté les destinées des hommes... » Ce passage a d'autant plus de valeur pour l'interprétation de notre titre,

1. *Le Papyrus de Berlin n° 1*, dans les *Mélanges d'Archéologie*, 1877, n° 10, p. 137, n. 2.
2. Cf. le passage de la *stèle* C 26 du Louvre, l. 17, où il est dit qu'Antouf « fond sur le voleur lorsqu'il vole les serfs et le misérable ».
3. *Stèle* C 26, l. 5, dans Gayet, *loc. cit.*, pl. XVIII.
4. *Ibid.*, l. 5.
5. *Ibid.*, l. 4.
6. Pl. II, l. 3-4, dans Virey, *Études sur le Pap. Prisse*, p. 22.

que le gouverneur dont le *Papyrus Prisse* rappelle ici les fonctions[1] est le juge par excellence dans l'administration pharaonique. Aussi traduirons-nous : Didiou Sobkou « arrête les dispositions de la loi à la venue des appels »; en d'autres termes, ses décisions font jurisprudence. Il est juge d'appel, de même qu'il est juge en première instance au cours de ses tournées.

c) Le dernier titre de Didiou Sobkou est : . Si l'on se réfère au copte ϣⲓⲛⲓ, ϣⲓⲛⲉ, *quærere, inquirere, interrogare, visitare,* on peut traduire ce titre, suivant qu'on lui donne un sens actif ou passif, soit par « *préposé aux appels* », soit par « *préposé aux enquêtes* »[2]. — Or, Didiou Sobkou mérite l'une et l'autre de ces appellations : il fait des enquêtes et juge les appels; d'ailleurs, par le fait même qu'il répond aux appels, il doit faire des enquêtes. Ce titre ne saurait donc désigner un office nouveau; c'est plutôt une dénomination générale qui résume l'ensemble des fonctions du défunt. Aussi choisirons-nous la traduction qui offre le sens le plus étendu : « préposé aux appels. »

Il nous reste à définir le caractère des fonctions dont nous venons d'énumérer le nombre. Didiou Sobkou est un délégué du roi dans l'administration judiciaire : or, n'est-il pas remarquable qu'il n'ait aucun des titres ordinaires des magistrats? D'autre part, il n'est fait aucune allusion à des tribunaux autres que le sien; on dirait que le défunt ignore qu'il existait en Égypte une administration régulière de la justice. Cette administration nous est cependant révélée par les Papyrus judiciaires. Les enquêtes, au *Papyrus Abbott*, sont menées par six magistrats différents sous la haute direction du et d'un [3]; le jugement est rendu dans le tribunal des [4]; au *Papyrus de Bologne* n° 1086, on saisit à peu près le mécanisme d'un appel du tribunal du à celui des [5]. Didiou Sobkou échappe à ces catégories de magistrats : nous conclurons qu'il est hors des cadres ordinaires. En qualité de , il exerce une charge essentiellement royale, il est un agent du pouvoir central en oppo-

1. Inversement, la stèle 251, par l'explication de la formule , peut servir à une interprétation plus satisfaisante du passage cité du *Papyrus Prisse*. Après avoir sévèrement qualifié l'homme qui, par fierté, refuse de parler aux autres, le texte ajoute . « Ne rends pas impassible le cœur de tes enfants, instruis ceux qui seront à ta place : on ne connaît point l'avenir, si le dieu s'y oppose (par son silence). Lorsque le gouverneur parle à ses enfants, après qu'il a arrêté les destinées des hommes, ils en tirent profit... » Cf. Virey, *loc. cit.*, p. 21-23 : « Que le chef parle à ses enfants, après qu'il a accompli la condition humaine; ils se feront honneur..., etc. » D'autres exemples de l'emploi de dans le sens de « dispositions de la loi » sont donnés par le *Papyrus Prisse;* cf. l'édition Virey, p. 89, 58, 59. Enfin, au décret de Canope, le mot (*texte hiérogl.*, l. 12) traduit le mot grec χρηματισμός, « acte officiel » (*texte grec*, l. 22-23), et dans les Papyrus grecs, « décision judiciaire ».

2. Sur , *plainte judiciaire*, cf. *Inscription d'Ouni*, ap. Erman, *Zeitschrift*, 1882, p. 10.

3. Maspero, *Une Enquête judiciaire à Thèbes*, p. 81 et 83.

4. *Ibid.*, p. 51 sqq.

5. *Pap. de Bologne*, 1086, pl. I, l. 14, à pl. II, l. 1-5. — Sur l'importance des rôles du *gouverneur* et des *qenbttiou* en matière judiciaire, cf. Spiegelberg, *Studien und Materialien zum Rechtswesen des Pharaonenreiches der Dynastie 18-21.*

sition voulue avec les magistratures locales des villes et des nomes, et son prestige personnel est d'autant plus considérable qu'il sort de la grande noblesse féodale.

Ceci établi, comment expliquer l'existence de cette magistrature d'exception en Égypte ? A cette question, nous trouverons plus facilement une réponse si nous examinons une institution judiciaire analogue de l'Égypte ptolémaïque.

Cet *appel au roi*, dont nous constatons la présence par ces courts textes de la XIIe dynastie, était très fortement organisé en Égypte au temps des Lagides. Les textes grecs nous montrent le souverain comme un juge suprême auquel ont recours toutes les classes de la société : prêtres (inscription de Philæ), prêtresses (affaire des Jumelles [1]), simples particuliers [2]. Aussi devons-nous accepter le témoignage des auteurs qui nous disent que donner audience (χρηματίζειν) était une des plus absorbantes occupations du souverain en Égypte [3].

Le souverain recevait lui-même les plaintes dans sa capitale, Alexandrie. Mais il devait souvent déléguer les moindres affaires à ses officiers, et, d'ailleurs, ne pouvait se transporter de sa personne partout où il eût été nécessaire. Depuis le règne de Ptolémée Philadelphe [4], on constate l'existence de juges extraordinaires, appelés, du nom même de l'audience royale, χρηματίσται, les chrématistes [5].

Ces fonctionnaires, les documents grecs nous les représentent comme pourvus de pouvoirs analogues à ceux de Didiou Sobkou.

a) Ils vont de ville en ville faire des enquêtes au nom du roi ; ce sont des *juges ambulants* [6], qui, l'enquête faite, siègent au tribunal et prononcent la sentence.

b) Dans ces enquêtes, ils se chargent de transmettre les appels au roi. A cet effet, ils laissent un vase sur la place publique, où chacun peut secrètement déposer sa plainte [7]. — Mais ils jugent aussi ces appels, car les particuliers demandent au roi de confier leurs causes à ses chrématistes [8].

c) Leur juridiction et leur procédure paraissent être tout à fait indépendantes de celles de l'Ἀρχιδικαστής, de l'Ἀγορανόμος et des Λαοκρίται, juges ordinaires de l'administration ptolémaïque [9].

Ainsi, sur tous les points essentiels de leurs attributions, il y a analogie certaine entre les fonctions d'un 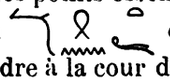 et celles des chrématistes. Or, la raison d'être de ces magistrats hors cadre à la cour des Ptolémées a été fort bien expliquée par M. Brunet de Presles [10] et M. Lumbroso [11]. Les Ptolémées semblent avoir conservé les lois locales et

1. *Papyrus grecs du Louvre*, dans *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XVIII ; *Papyrus* n°s 22, 23, 24, 26, 29, etc.
2. *Ibid.*, *Pap.* 35 ; Maspero, *Du Genre épistolaire*, p. viii.
3. Polybe, V, 81 ; XV, 31.
4. Aristée, édit, Schmidt. p. 34.
5. Le rôle des chrématistes a été excellemment défini par Peyron, *Papyri græci Regii Taurinensis Musei Ægyptii*. p. 91 à 101.
6. Peyron, *loc. cit.*, *Pap.* 3, l. 24.
7. *Ibid.*, *Pap.* 2, l. 5 ; *Pap.* 3, l. 24 et 34.
8. *Pap. Louvre*, n° 14 ; *Pap. Turin*, III.
9. Cf. Lumbroso, *Recherches sur l'Économie politique de l'Égypte sous les Lagides*, chap. xiv, p. 235 sqq., et Peyron, *loc. cit.*, p. 94 sqq.
10. *Notices et Extraits*, t. XVIII, p. 353.
11. Lumbroso, *loc. cit.*, p. 184 sqq.

les juges indigènes dans leur administration de l'Égypte. A ces juges (λαοκρίται) et à ces lois indigènes (τῆς χώρας νόμοι) ils ont voulu opposer, sans violence, mais adroitement, des juges royaux grecs et des décrets royaux, un personnel et une jurisprudence (χρηματισμοί, ψηφίσματα, προστάγματα) dévoués à leurs intérêts. C'était, nous dit Aristée[1], dans le but d'accélérer l'expédition des affaires judiciaires; il n'est pas défendu de penser que c'était surtout pour affermir l'autorité du pouvoir central vis-à-vis des administrations locales.

De même, nous verrions volontiers dans les « Enquêteurs » de la XIIe dynastie les représentants de la monarchie centralisatrice des Pharaons dans sa lutte contre les familles féodales. Les rois du Moyen-Empire thébain devaient avoir vis-à-vis des , parfois si puissants[2], des craintes autrement fondées que les Ptolémées vis-à-vis des λαοκρίται. Pourquoi nous étonner qu'ils aient songé à faire mieux connaître la *loi royale* et à développer l'*appel au roi*, cet instrument favori de domination de toutes les monarchies centralisatrices? Les « Enquêteurs » de la XIIe dynastie, les Chrématistes ptolémaïques ne font-ils pas songer aux « Legati » d'Auguste, aux « Missi dominici » de Charlemagne[3], aux « Enquesteurs royaux » des premiers Capétiens, aux « Juges itinérants » des premiers rois anglo-normands? Partout les souverains ont pris les mêmes précautions contre un même danger.

Pour en revenir à l'Égypte, nous conclurons que, dès la XIIe dynastie, la monarchie pharaonique possède, par l'institution des « Enquêteurs royaux ou Préposés aux appels », un des moyens les plus puissants de centralisation. La comparaison des textes égyptiens avec les textes grecs nous a permis de mieux comprendre le caractère et l'importance de cette fonction judiciaire. D'ailleurs, cette ressemblance, si frappante entre les Enquêteurs pharaoniques et les Chrématistes doit s'expliquer par un emprunt des Ptolémées aux Pharaons : après avoir conservé presque intacte l'administration égyptienne de l'armée et des finances, les Lagides ont-ils pu renoncer à l'institution ancienne qui leur permettait d'absorber la meilleure part du pouvoir judiciaire? Nous ne le pensons pas, bien que les textes nous manquent pour établir la survivance de l'institution des Enquêteurs à travers les siècles qui séparent la XIIe dynastie des Ptolémées. Aussi gardons-nous l'espoir de retrouver les preuves de cette survivance, soit par la découverte de documents nouveaux, soit par une meilleure utilisation de ceux que nous possédons déjà[4].

Annemasse, septembre 1894.

Alexandre MORET.

1. Édit. Schmidt, p. 34.
2. Cf. MASPERO, *La grande Inscription de Béni-Hassan* (*Recueil de Travaux*, t. I, p. 179 sqq.).
3. PEYRON, *loc. cit.*, p. 99.
4. Pour le développement et la confirmation par d'autres textes des idées ici exposées, je renvoie à un article intitulé : *L'Appel au roi en Égypte au temps des Pharaons et des Ptolémées*, qui paraîtra dans les *Actes du Xe Congrès des Orientalistes*.

ÇÀ ET LÀ

PAR

E. CHASSINAT

I. — Les textes du temple d'Edfou, actuellement publiés ou en cours de publication, fournissent un nombre relativement élevé d'exemples, — j'ai pu en relever quarante environ, — d'une forme du pronom féminin de la première personne du singulier, dont je n'ai rencontré, jusqu'à présent, la mention nulle part. Ce pronom, ainsi écrit, ⌓, semble, autant qu'il m'a été possible de m'en rendre compte en parcourant les textes de basse époque en ma possession, s'être localisé surtout à Edfou, et même, plus spécialement, dans quelques-unes des chambres situées à l'est du sanctuaire, dont la décoration est l'œuvre d'un petit nombre de sculpteurs, sinon d'un seul, à en juger par le style des hiéroglyphes.

Tous les exemples sur lesquels mon attention s'est portée font partie de ces courtes formules mises dans la bouche des dieux, en réponse aux prières et aux offrandes que leur adresse l'officiant, roi ou prêtre, — le premier dans la plupart des cas. Ces légendes sont presque toujours construites sur le même modèle et, jusqu'à un certain point, identiques de sens, de telle manière que le simple rapprochement de quelques-unes d'entre elles suffirait, en quelque sorte, pour démontrer suffisamment la relation qui existe entre la forme normale du pronom féminin I, , , et celle que je propose de lui assimiler.

Les exemples qui suivent rendront ce fait encore plus évident.

1) ANOUQIT dit au roi : « Je refoule[1] le Nil pour rendre florissantes tes terres. » (*Edfou*, Me. 3g, 6.)

2) SOPDIT dit au roi : « Je fais jaillir pour toi le Nil en abondance à son époque. » (*Ibid.*, Me. 3g, 3.)

3) MEHIT dit au roi : « Je t'accorde que tes ennemis tombent dans ma fosse à feu où je brûle les os de tes adversaires. » (*Ibid.*, Me. 1g, 3.)

4) HATHOR dit au roi : « Je m'enroule sur ta tête comme [je m'enroule sur celle du] Seigneur universel. » (*Ibid.*, Ls. 3g, 18.)

5) MEHIT dit au roi : « Je lance mon feu pour brûler quiconque s'élève contre toi. » (*Ibid.*, Me. 1g, 7.)

6) HATHOR dit au roi : « Je donne mon assentiment pour que tu gouvernes les DEUX MOITIÉS et que tu règnes sur les contrées. » (*Ibid.*, Mn. 3d, 15.)

---

1. Le verbe , *anq*, forme jeu de mots avec le nom de la déesse *Anouqit*, *Anqit*. La traduction en est assez délicate, car il est remplacé quelquefois par un autre verbe , *embrasser*, *étreindre*. Cette variante paraît indiquer que les Égyptiens avaient, sur l'étymologie du nom de la déesse de la cataracte, deux conceptions différentes. Dans l'une, ils voyaient en Anouqit celle qui *resserre* le fleuve entre les rochers de la cataracte; dans l'autre, comparant sans doute ses fonctions avec celles de Sothis, à qui l'on attribuait la crue du Nil, elle *repoussait*, *refoulait* le fleuve vers le nord pour produire l'inondation et recouvrir les terres de l'eau fécondante.

7) Mehit dit au roi : « Je brûle tes adversaires sur mon autel. » (*Ibid.*, Jo. 1d, 24.)

8) Nephthys dit au roi : « J'inscris tes royautés pour l'éternité. » (*Ibid.*, Jn. 1d, 15.)

9) Safkhit-abouï dit au roi : « Je grave tes royautés pour la durée des périodes solaires et pour les années de Toumou, en possesseur de la double couronne. » (*Ibid.*, Ln. 3d, 6.)

10) Isis dit au roi : « Je t'accorde la vaillance de mon fils Horus, afin que tu régisses son trône à l'état de juste de voix. » (*Ibid.*, Cn. 3d. I, 10.)

11) Nouit dit au roi : « Je te donne les ardeurs de celui qui sort de moi, afin que tu gouvernes les deux terres sur son trône. » (*Ibid.*, Mn. 3d, 22.)

12) Isis dit au roi : « J'accomplis ta protection *sa* et je renouvelle ta sauvegarde, comme j'ai fait pour mon fils Horus. » (*Ibid.*, Mn. 1d, 23.)

13) Tanenit dit au roi : « J'exerce ma protection sur toi en vie, santé, force; je te protège comme Râ. » (*Ibid.*, Co. 3d. III, 10.)

14) Isis dit au roi : « Je donne que ton amour soit [au cœur] de tous les humains, comme l'amour de mon fils est en mon cœur. » (*Ibid.*, Co. 3d. V, 6.)

15) Nephthys dit au roi : « J'agrandis ta vaillance et je rends fermes tes deux bras, comme j'ai fait pour le fils d'Isis. » (*Ibid.*, Mn. 3d, 18.)

Je pourrais multiplier les exemples, mais je craindrais, en les citant tous, d'abuser de la patience du lecteur; je me contenterai donc de renvoyer à la publication de M. de Rochemonteix, *Edfou :* Co. 1d. II, 17; Co. 3d. II, 12; Ce. 3g. I, 9-11; Ce. 3g. II, 13; Dn. 3g, 10; Jo. 1d, 17; Jo. 3d, 17; Jo. 3d, 11; Je. 2g. 8; Js. 3g, 11; Ke. 3g, 8; Ks. 2g, 14; Ls. 3g, 1; Me. 3d, 3; Ms. 2g, 22; Ms. 3g, 11; Ns. 1g, 19, et *passim*.

Avant de discuter l'origine possible de cette forme, je tiens à répondre à une objection qui pourrait m'être faite sur l'interprétation des exemples commençant par le verbe . On pourrait, en effet, supposer que n'est qu'une forme construite du verbe, telle qu'on la rencontre fréquemment, et non, ainsi que je le crois, le verbe *donner*, conjugué à la première personne du féminin singulier. Cette critique, que je me suis adressée au début de mes recherches, ne peut être soutenue, dans le cas présent, devant les textes. Le verbe , comme les autres verbes, est toujours, dans ces courtes légendes, suivi immédiatement du pronom, sans aucune addition de particules de liaison, si l'on excepte, bien entendu, les formes en qui sont très fréquentes.

Deux hypothèses, toutes deux acceptables à divers points de vue, peuvent expliquer l'origine du pronom . Dans la première, nous aurions affaire à une forme rare ou ancienne, dont le souvenir s'est perdu en copte; ou, encore, à une sorte de déterminatif de genre n'influant aucunement sur la prononciation, comme on en trouve déjà des

exemples vers la XIXe dynastie, et dont l'emploi devint commun, plus tard, sous les Ptolémées. La seconde admettait simplement une faute de scribe due à la ressemblance qui existe entre le signe hiératique du ⌓ et celui de la femme 𓉐, surtout lorsque ce dernier n'est pas surmonté du point caractéristique. J'inclinerais assez volontiers, pour ma part, vers la première hypothèse, en voyant dans ⌓ une forme archaïsante d'un pronom 𓏲⌓ *it*, féminin de 𓏲, abandonnée de bonne heure, puis employée de nouveau, peut-être accidentellement, à l'époque ptolémaïque, au milieu d'anciens textes recopiés par les maîtres décorateurs du temple. Il serait, en effet, facile de citer à l'appui de cette thèse différents textes ou fragments de formules extraits de livres anciens retranscrits aux dernières époques de la langue, donnant des formes grammaticales ou des mots depuis longtemps disparus de la langue courante.

Mais je dois reconnaître que la plupart des exemples s'opposent, pour le moment du moins, à une conclusion semblable. Il vaut donc mieux, tout en faisant une réserve en faveur de la première supposition, admettre la possibilité d'une faute, d'autant plus que celle-ci est pour ainsi dire fatale. Nous nous trouvons, en résumé, en présence de ce cas, malheureusement trop fréquent, où le nombre des exemples ne peut être utilement invoqué, car tous ceux que je puis donner se trouvent réunis dans un réseau assez restreint et sont, de ce fait même, exposés à renfermer la même faute.

L'indication, même vague, d'un support vocalique, aurait pu trancher la question; mais elle nous fait entièrement défaut. C'est à peine si une variante unique, 𓏲⌓, dans une phrase où SAFKHIT ABOUÏ répond au roi : (*Edf.*, Ln. 3d, 2), rend possible la lecture *it* = 𓏲⌓, forme féminine de 𓏲. Mais, là encore, l'indécision subsiste : 𓏲⌓ n'est peut-être qu'une fausse transcription de 𓏲𓉐 = *i*. D'autre part, le parallélisme qui existe entre les deux membres de phrase (*ibid.*, Mn. 1d, 23) et (*ibid.*, Mn. 3d, 18) donne l'équation 𓏲 = ⌓, qui équivaut presque à la certitude de l'identité des termes ⌓ = 𓏲 = 𓏲 = 𓉐 = *i*. Il y a donc de fortes raisons pour conclure à une fausse transcription. Le seul argument valable, du moins superficiellement, qui s'élève contre ce fait, est que, dans beaucoup de ces textes, le scribe a employé tantôt 𓉐, tantôt ⌓, et qu'il semble peu naturel qu'il ait parfois distingué les deux formes cursives, tandis qu'à deux ou trois groupes de distance, et souvent moins, il les ait confondues l'une avec l'autre. En outre, un monument récemment acquis par le Musée du Louvre, la statuette en bois de la prêtresse Touï, datant de la XXe dynastie environ, porte une forme du pronom absolu *anok*, suivi du ⌓ du féminin : . Faut-il, ici encore, déclarer le texte fautif et transcrire ? L'incertitude est aussi grande dans un cas que dans l'autre, qu'il s'agisse de ⌓ ou de . Mais si, en principe, on admet la faute dans les conditions énoncées plus haut, il devient impossible de ne pas appliquer le même procédé de critique partout où l'on constatera la présence de la forme anormale.

Quoi qu'il en soit, toute conclusion me paraît, pour le moment, prématurée. Les exemples, tels que nous les connaissons, font pencher tout naturellement vers la solution la plus simple, — et aussi la plus facile, — celle d'une faute, mais sans pourtant, à mon

avis, écarter définitivement la possibilité d'un ἅπαξ λέγομενον. Il faut attendre que d'autres textes plus nets viennent nous mettre sur la voie exacte.

II. — La lecture proposée par M. V. Loret pour le groupe = (*Recueil de Travaux*, XVI, p. 37) se trouve confirmée par un exemple très net, provenant du temple d'Edfou, *Vestibule central, paroi sud, 3e registre*. En voici le texte et la traduction :

« Dit par les dieux d'Edfou issus de Râ, les enfants qui se transforment en Atoumou mystérieux dans leur *Daït*, sur la montagne occidentale, au sud de *Tas-Horou*, — ceux dont le corps est disposé à l'intérieur de leur *To-djosir*, et dont l'âme est près d'eux. »

III. — Les Égyptiens plaçaient, dès la plus haute antiquité, le séjour de leurs morts dans les îles de l'Océan, qui, croyait-on, environnait l'Égypte et le monde alors connu, ou bien, encore, dans des contrées mystérieuses et presque inaccessibles où l'homme n'avait pu encore pénétrer que difficilement. Lorsque, par suite de l'extension des connaissances géographiques, le site de ces localités funèbres s'éloigna du monde terrestre, plusieurs d'entre elles conservèrent le nom que leur attribution primitive leur avait valu. Le fait a été démontré par M. Maspero pour les oasis d'El-Khargèh (la Μακάρων νῆσος d'Hérodote) et de Dakhel ( )[1]. Il en était de même pour une partie de la côte de la mer Rouge, le , *la terre divine*, qui avait reçu le nom de *Terre des Mânes* ou *des Bienheureux*, [2].

Un passage de Pline (*Hist. nat.*, XXXVII, 9) semble se prêter à une interprétation semblable. Cet auteur rapporte, d'après Juba, qu'une île de la mer Rouge, située près de la chaîne Arabique et voisine d'une autre île d'où l'on tirait des topazes [3], portait le nom d'Île des Morts : « *Insula Rubis maris ante Arabiam sita quæ Necron vocetur, et in ea quæ juxta gemmam topazion ferat*[4]. »

Le nom *Insula necron* me paraît correspondre à la vieille forme égyptienne , qui servait à désigner les îles de l'Amenti. J'ajouterai même qu'il faut peut-être voir dans cette île le lieu fabuleux où l'auteur du *Conte du Naufragé* fait aborder son héros. On se souvient en effet que l'Île du Double se trouvait au milieu de la mer de Pouanit, car c'est en se rendant aux mines du Pharaon ( ), — il s'agit évidemment des exploitations minières de la Nubie, — que le vaisseau qui transportait l'expédition fit naufrage. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que le scribe ait voulu faire allusion dans son récit à une île analogue à l'*Insula Necron* ou à sa voisine, l'*Insula Topazos*.

IV. — Une petite stèle en calcaire, conservée au Musée du Louvre (1re salle du Sérapéum, nos 291-3857 — Apis mort l'an 34 de Darius), trouvée par Mariette, le

1. Maspero, *Études de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes*, II, p. 421.
2. E. Schiaparelli, *Una Tomba egiziana inedita della VIe dynastia*, p. 20 et *passim*.
3. L'île de Cytis. Pline, *loc. cit.*, VI, 34; XXXVII, 32.
4. Pline, *loc. cit.*, VI, 34; XXXVII, 32.

25 février 1852, à l'extrémité nord des petits souterrains du Sérapéum, nous montre combien encore, à l'époque saïte, le culte des vieux rois de la IVe dynastie et des anciens temples de Saqqarah, leurs contemporains, était vivace[1].

Cette stèle a été citée incidemment par M. de Rougé dans ses *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 53, et par M. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 337; mais le texte n'en a jamais été publié.

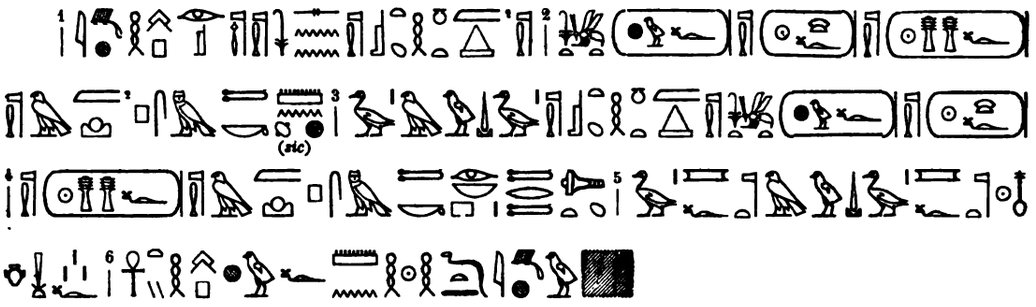

On pourrait peut-être se demander, sans trop d'invraisemblance, si les statues de Khéphren, dont l'entretien était confié aux soins des deux prêtres que mentionne cette stèle, Psamitik-Monkhou et Psamitik, ne sont pas celles que Mariette a découvertes dans le petit temple situé près du Sphinx.

V. — De nouveaux exemples sont venus appuyer et rendre certaine la lecture que j'ai attribuée au signe (*Recueil de Travaux*, XIV, p. 193); je me serais donc dispensé de revenir sur ce sujet s'il ne m'avait paru intéressant de signaler une nouvelle forme graphique de ce signe, ainsi faite , que l'on pourrait facilement confondre avec l'*avant-train de lion* .

Edfou, Chapelle du nouvel an, paroi ouest, 2e registre, Po. 2d. II, 7 : « Horus d'Edfou, l'adolescent, le taureau fécondant qui réjouit les déesses par sa vue. » Cet exemple est paraphrasé par le passage suivant qui détermine le sens de : (*Edfou, Chambre de Min, paroi sud, 3e reg.*, Os. 3d. I, 1).

Edfou, Pourtour du sanctuaire, paroi est, 2e reg., Be. 2g. II, 10 : « J'ai reçu tes apports et j'ai bu de ton eau : et mon cœur s'est réjoui de ta chose. »

On trouvera encore des exemples de cette variante dans *Edfou*, Be. 2g. III, 7, p. 72; Be. 3g. II, 1, p. 76. La page 49 du même ouvrage en donne aussi un exemple qui, s'il est légitime, montre que le scribe a été induit en erreur par la ressemblance qui existe

1. Cette stèle était primitivement exposée dans la salle historique, armoire A. Pierret, *Catalogue de la salle historique*, p. 73, n° 314.

2. Voir la stèle de la fille de Khoufoui, publiée par Mariette, *Album du Musée de Boulaq*, pl. XXVII, et *Monuments divers*, pl. LIII. Le temple d'Osiris-Nib-ro-staou, mentionné sur ce monument, existait encore à l'époque saïte; les textes du Sérapéum le citent très fréquemment.

DEUX MONUMENTS ASSYRIENS DE LYON

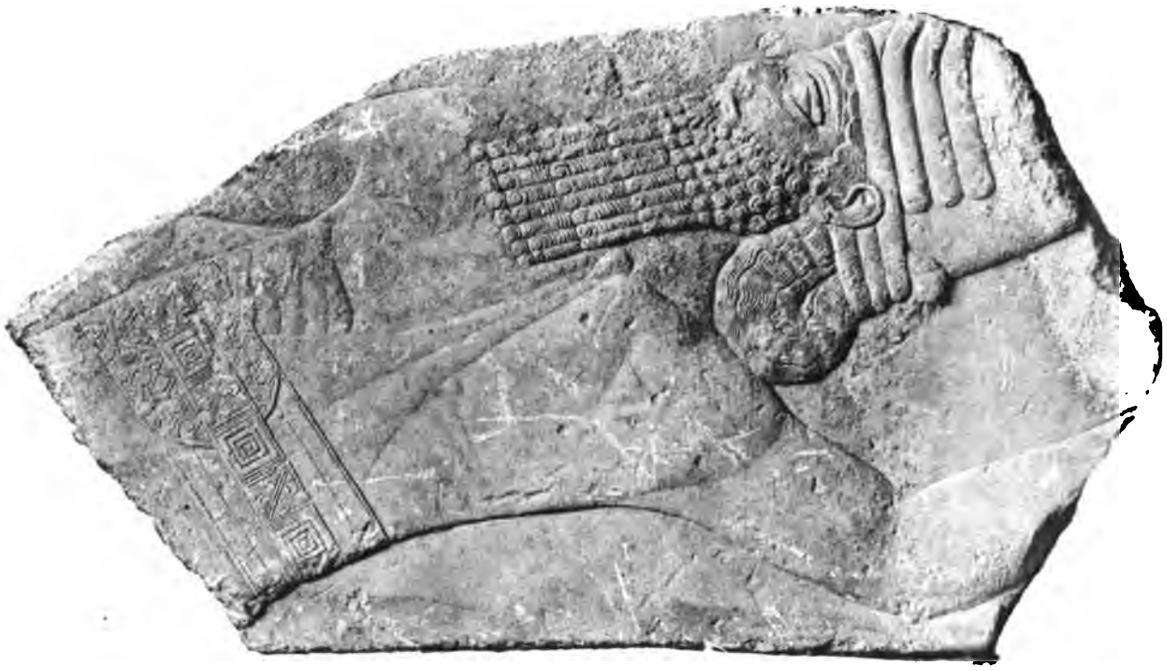

Cliché de M. Moucot. Phototypie Sylvestre, Lyon.

entre le *devant de lion* et : (*Edfou*, Ae. 3g. IV, 10) « C'est un taureau robuste, un mâle qui féconde les femelles et RÉJOUIT les déesses par sa grâce. » Le mot *ḥati*, , n'aurait aucun sens en cet endroit.

VI. — Dans les notes qui précèdent (§ I, p. 51), j'ai conservé la lecture SAFKHIT-ABOUÏ pour le nom de la déesse , que M. Lepage-Renouf et, en dernier lieu, M. Piehl veulent corriger en SESHET [1]. Cette dernière forme, bien que très légitime et applicable en plusieurs cas, ne me paraît pas avoir été d'un emploi exclusif. Un texte de l'époque de Téos en donne la preuve directe en orthographiant ce nom SAFKHIT-ABOUÏ [2].

LETTRE A M. MASPERO SUR DEUX MONUMENTS ASSYRIENS DE LYON

Lyon, 2 septembre 1893.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer l'épreuve photographique ainsi qu'un double estampage d'une inscription cunéiforme qui figure au Musée de la Propagation de la Foi, à Lyon. C'est, je crois, la seule que nous possédions ici, et, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, je la suppose inédite.

Ce monument, qui avait été absolument dédaigné jusqu'à ces temps, a été envoyé, d'après les souvenirs qu'on en a conservés, vers 1872 ou 1875, par Mgr Behnam Benni, évêque chaldéen de Mossoul. C'est un bloc de marbre blanc grisâtre, qui mesure 0m 76 de longueur sur 0m 45 de hauteur et 0m 05 d'épaisseur. Le haut, le bas et la gauche manquent, sans que rien puisse faire savoir quelle était l'importance des parties absentes. Ce document fut relégué dans les combles jusqu'au mois d'octobre dernier, où, à l'occasion d'une réinstallation du Musée, on songea à le faire figurer au catalogue, sous cette simple mention : « N° 531. *Inscription cunéiforme trouvée dans les ruines de Ninive.* »

J'ai signalé l'existence de cette inscription à M. Loret, professeur d'égyptologie à notre Faculté, en lui faisant part de mon intention de la reproduire, et, sur ses conseils, j'ai donné suite à ce projet, auquel s'est très obligeamment prêté M. le Directeur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Je souhaite qu'elle offre quelque intérêt pour l'assyriologie et vous serais alors reconnaissant de vouloir bien me faire connaître le résultat du déchiffrement.

---

1. LEPAGE-RENOUF, *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, XV, p. 378, et PIEHL, *ibid.*, XVI, p. 252.

2. *Recueil de Travaux*, XI, p. 153. Je n'ai pas besoin de revenir sur la prononciation du nombre sept. Elle a été indiquée par Champollion sous la double forme et , ⲥⲁϣϥ, *Théb.*, ϣⲁϣϥ, *Memph.* Voir aussi GOODWIN, *Zeits.*, 1864, p. 39; PLEYTE, *ibid.*, 1867, p. 1; E. DE ROUGÉ, *Chrestomathie égyptienne*, t. II, p. 108; BRUGSCH, *Grammaire hiéroglyphique*, p. 33; LORET, *Manuel de la langue égyptienne*, p. 43; ERMAN, *Ægyptische Grammatik*, p. 60.

C'est, Monsieur, à la lecture de vos travaux et à l'enseignement de M. Loret que je dois d'avoir remarqué cette inscription. Je suis heureux de vous la communiquer, et serais plus heureux encore de la savoir inédite et intéressante.

J. Ley.

NOTES SUR DIFFÉRENTS POINTS DE GRAMMAIRE ET D'HISTOIRE

PAR

G. Maspero

§ P. — Le roi Ati a été placé depuis longtemps par Lepsius[1], par Brugsch[2] et par E. de Rougé[3] en tête de la VIe dynastie, au premier ou au second rang : cette conjecture a été adoptée généralement par les historiens[4], et, loin de la combattre, je veux indiquer certains faits qui me paraissent la confirmer.

Le seul souvenir authentique qui nous reste d'Ati est contenu dans le groupe d'inscriptions publiées il y a longtemps par Lepsius, et que j'ai traduites il y a bientôt une vingtaine d'années[5]. Lepsius en distingue deux seulement, qu'il numérote *f 41-42*. Le n° 41 est sans importance : il donne le cartouche d'Ati, puis un titre de , *khorpou*, que suit un nom propre effacé ou illisible et dont il n'a pu distinguer aucun élément. Le n° 42 est considéré toujours comme ne formant qu'une inscription unique. Si pourtant on l'analyse de près, on constate qu'il se compose de plusieurs parties gravées l'une après l'autre sur une facette de rocher de contours irréguliers. Le noyau de cette agglomération se compose d'une phrase de deux lignes, ainsi conçue : . L'éloignement du qui détermine Api est dû à une petite saillie de la face rocheuse que le graveur a préféré éviter : l'aspect de l'ensemble sur le fac-similé de Lepsius semble montrer que le second nom a été inséré après coup. Le capitaine Api avait gravé l'inscription pour lui seul : son camarade Phtanikaou a voulu profiter de l'occasion. Il a inscrit ou fait inscrire son nom au bout de la première ligne, en intercalant le déterminatif pour séparer de ; il a rompu ainsi l'équilibre du morceau et prolongé d'un tiers environ cette première ligne qui, à l'origine, finissait sur l'aplomb de la seconde. La première

---

1. Lepsius, *Denkm.*, II, 115, *f* nos 41-42.

2. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 45, et *Geschichte Ægyptens*, p. 94, mais cette fois avec beaucoup de réserve.

3. E. de Rougé, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 149.

4. Ed. Meyer, *Geschichte Ægyptens*, p. 132-133; Wiedemann, *Ægyptische Geschichte*, p. 207; Petrie, *A History of Egypt*, t. I, p. 88-89.

5. *Les Monuments égyptiens de la vallée de Hammamât*, dans la *Revue Orientale et Américaine*, 2e série, t. I (1877), p. 329-330. L'inscription 41 et une partie de l'inscription 42 ont été copiées par Golénischeff, *Exploration archéologique de la vallée de Hammamât*, pl. VII, où la variante me paraît renfermer un qui appartient non pas au groupe , mais au nom de la ligne supérieure.

modification en entraîna d'autres. Un individu qui, d'après la place qu'il s'attribue, devait être le chef de toute la bande, mais dont le titre au moins est indéchiffrable, ajouta un peu plus haut la date de l'expédition, en plus petits caractères, au bord supérieur de la face rocheuse [1]. Dans l'intervalle libre, entre la date et le graffito d'Api, un autre haut personnage, le chef de l'escorte militaire, introduisit son nom, en l'étirant, avec des signes plus petits encore que ceux de la ligne supérieure : l'aspect même de la ligne prouve surabondamment qu'elle a dû être intercalée entre deux autres lignes préexistantes. Enfin, pour compléter le texte et en faire un mémorial de tous ceux qui avaient pris part à la campagne, on indiqua rapidement au-dessous la profession et le nombre des ouvriers et soldats employés : cette partie a souffert, mais le dessin de Lepsius permet de la restituer en entier . La résultante de ces remaniements forma dès lors une inscription unique, conçue comme il suit :

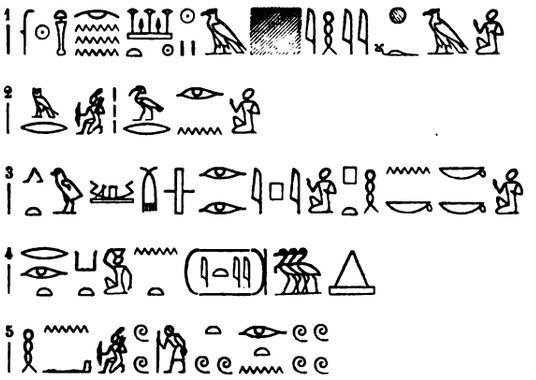

dont voici la traduction : « L'an premier, du troisième mois de Shaît, le 4, ...
» Khoufa, le chef de la milice Khouririni. — Vont le patron de la barque, Api, — et
» Phtahnikaou — pour faire les travaux de la pyramide Biou d'Ati, — avec deux cents
» miliciens, deux cents tailleurs de pierre, ce qui fait quatre cents [hommes]. »

L'usage des Pharaons memphites était de commencer la construction de leur pyramide aussitôt après leur avènement, et Ati ne manqua pas à la coutume. Ce qu'il envoya chercher à la vallée de Hammamât, ce n'étaient que le petit nombre de blocs nécessaire pour les parties qu'il était de mode de construire en granit dans la chapelle et dans la pyramide même, c'est-à-dire des montants de porte, des linteaux, des seuils pour la chapelle, les trois herses et souvent les lits qui les encadraient, l'assise qui se trouvait à l'extrémité du couloir à un mètre plus ou moins de la chambre de l'est, enfin le sarcophage et son couvercle pour la pyramide même. Le gros œuvre était fourni par le plateau sur lequel le monument s'élevait, le revêtement, ainsi que la maçonnerie soignée des couloirs et des chambres par les carrières de Tourah. Pendant que les quatre cents hommes de Hammamât prenaient livraison du granit, les ouvriers royaux commençaient

1. est une correction pour que porte le fac-similé de Lepsius.

au voisinage de Memphis la construction des parties pour lesquelles ils avaient les matériaux sous la main. La pyramide Biou fut-elle achevée? notre inscription prouve que le travail en fut poussé activement, et, comme une pyramide ne disparaît guère sans laisser beaucoup de traces, nous avons le droit de rechercher si nous ne rencontrons point dans la nécropole memphite quelque monument ou reste de monument qu'on puisse identifier avec celle-là.

Du moment qu'on place Ati entre la Ve et la VIe dynastie, il est inutile de s'adresser aux groupes de Gizéh, d'Abousir et de Dahshour : il faut concentrer les investigations sur les trois groupes de Saqqarah. Celui du nord comprend la pyramide à degrés d'Zosiri, la pyramide d'Assi et celle de Teti au nord-est, celle d'Ounas au sud-ouest; celui du centre contient les deux pyramides de Papi Ier et de Mihtimsaouf Ier; celui du sud, la pyramide de Papi II et le Mastabat el-Faraoun. Comme toutes ces pyramides ont leur attribution, à l'exception du Mastabat el-Faraoun, avant de fouiller les débris des pyramides détruites, il convient d'examiner si le Mastabat el-Faraoun ne serait pas le tombeau Biou qui nous manque. On sait que Mariette l'ouvrit il y a quarante ans, et qu'il n'y découvrit aucune inscription. Il releva pourtant, dessinées à la couleur rouge sur les blocs, des marques d'ouvrier, parmi lesquelles on lisait le cartouche d'Ounas. Il en conclut que le monument avait servi de tombeau au dernier roi de la Ve dynastie, et cette hypothèse fut admise jusqu'au jour où l'on déblaya plus au nord la chambre funéraire authentique d'Ounas[1]. Il fallut, dès lors, renoncer à l'idée de Mariette, mais alors comment expliquer la présence des cartouches dans la maçonnerie du Mastabah? J'ai déjà donné réponse à cette question. Les chantiers royaux recevaient en grande quantité, pendant la durée d'un règne, les blocs en calcaire fin de Tourah, destinés à tous les travaux d'État 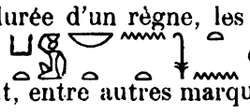 dans la localité où ils s'élevaient : ces blocs portaient naturellement, entre autres marques d'ouvriers, les cartouches du prince sous lequel ils avaient été extraits de la carrière et emmagasinés. Quand un Pharaon montait sur le trône, les premiers blocs qu'il puisait dans ces entrepôts pour ses premières constructions et, par conséquent, pour son tombeau, y étaient déjà depuis quelque temps, et plusieurs d'entre eux portaient encore les cartouches de son prédécesseur : les blocs à ses propres cartouches n'arrivaient que plus tard, quand la provision antérieure était épuisée et que les carriers de Tourah avaient eu le temps d'y suppléer par de nouvelles extractions. Du moment qu'Ounas est enterré ailleurs, la présence des blocs à son nom dans le Mastabat el-Faraoun prouve que ce monument a été bâti par son successeur, au moment où les provisions de pierres accumulées par lui duraient encore, c'est-à-dire au commencement du nouveau règne. On ne peut intercaler aucun roi ayant régné plus de quelques jours entre Ounas et le roi du Mastabah, car, un roi ayant régné une fraction suffisante d'année aurait commencé son tombeau et par conséquent utilisé les blocs d'Ounas : le roi du Mastabah qui s'est servi des blocs d'Ounas doit donc avoir été le successeur immédiat d'Ounas, et du moment qu'il a réussi à édifier une masse aussi considérable que l'est le Mastabah même inachevé, il a dû régner plusieurs mois au moins et

1. On la trouve, par exemple, dans Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 92.

peut-être plus d'une année. Teti est donc venu après lui, et la succession réelle, telle qu'on peut la déduire des faits signalés, s'établit comme il suit :

OUNAS,
X... du *Mastabat el-Faraoun*,
TETI III.

Et maintenant, comment dégager X...? Il faut, afin de l'identifier, trouver un roi qui réponde aux conditions suivantes : 1° avoir régné assez longtemps pour construire une pyramide ; 2° avoir succédé immédiatement à Ounas et avoir précédé Teti III ; 3° dont la pyramide, si on la retrouve, forme groupe avec les pyramides des souverains au milieu desquels lui-même a pris rang. Or, on constate : 1° qu'Ati régna assez avant dans sa première année non seulement pour se commencer une pyramide, mais pour expédier au val de Hammamât une expédition qui lui ramenât le granit nécessaire à cette entreprise ; 2° l'on s'accorde, d'après le style de son graffito et la place qu'il occupe parmi les autres inscriptions de Hammamât, à le mettre soit à la première place, soit à la seconde de la VIe dynastie ; 3° si l'on admet que le Mastabat el-Faraoun soit la pyramide Biou, citée dans son graffito, comme le Mastabah fait groupe avec les pyramides des Ve-VIe dynasties, la pyramide Biou est à l'endroit où l'on doit la trouver si le constructeur se place entre la Ve et la VIe dynastie. Il paraît donc plus que probable que le Mastabat el-Faraoun n'est autre que la pyramide Biou, et par suite qu'Ati, constructeur de la pyramide Biou, est le successeur immédiat d'Ounas. La série des règnes se complète alors comme il suit :

OUNAS,
ATI III,
TETI III.

Ati est, en effet, le troisième du nom, les deux premiers étant Ati Ier et Ati II, de la Ire dynastie thinite.

Cela posé, Ati III est évidemment l'Othoès de Manéthon, ainsi que Brugsch l'a déclaré, le premier, je crois[1]. Ici, comme dans beaucoup d'endroits, les chroniqueurs dont Manéthon se servait avaient adopté une série différente sur certains points de celle que préféraient les chroniqueurs de la grande époque thébaine :

Série manéthonienne.	*Série réelle*	*Série thébaine*
OBNOS	OUNAS	OUNAS
OTHOÈS	{ ATI III / TETI III }	TETI III
PHIOS	PAPI Ier	PAPI Ier

La suppression de l'un des deux éléments ATI III, TETI III, est, comme on voit, un

1. BRUGSCH, *Histoire d'Égypte*, p. 45.

fait ancien, mais les historiens ne savaient plus exactement lequel ils devaient supprimer, et ils sacrifiaient tantôt Ati III, tantôt, au contraire, le troisième Teti : on connaît plusieurs faits analogues, dont le plus connu marque la fin de la XIXe dynastie et atteint Séti II et Nakht-Séti d'une part, Amenmésès et Siphtah-Ménéphtah de l'autre. A première vue, et si l'on ne tient compte que des documents connus, ce sont les listes ramessides qui sont dans le vrai, au cas où l'on devrait éliminer Ati. Teti régna, en effet, assez longuement : il a fini sa pyramide, on célébrait son culte à l'époque thébaine, et les monuments contemporains nous montrent en lui un roi régulier comme Ounas ou comme Papi Ier. Au contraire, Ati a régné peu, puisqu'il n'a pas achevé sa pyramide, et probablement ne savait-on pas grand'chose sur lui à l'époque des Ramsès, puisqu'on l'effaçait devant Teti. Il a fallu, pour lui assurer la suprématie dans la tradition manéthonienne, qu'entre les Ramsès et les Ptolémées, on découvrît quelque document nouveau qui fût de nature à le montrer comme un personnage d'importance et à le faire préférer définitivement à son rival.

La notice qui accompagne le nom d'Othoès dans ces listes me paraît donner la clef de ce petit problème : elle constate que le premier roi de la VIe dynastie, Othoès, fut assassiné par ses gardes après trente ans de règne, Ὀθόης ἔτη λ', ὃς ὑπὸ δορυφόρων ἀνῃρέθη. Et d'abord Othoès est bien le roi dont le nom s'écrit , non qu'Othoès puisse dériver de la prononciation Ati qu'on prête à ce groupe, mais, selon la remarque ingénieuse de M. Griffith[1], la plupart des noms vocalisés sur la tonalité I se rencontrent également vocalisés sur la tonalité OU, O, et la tonalité OU, O, l'emportait à l'époque la plus voisine de Manéthon, au moins pour les vieux noms, puisqu'on trouve dans les listes AKHTHOÈS = KHÎTI, SÉTHOSIS = SITI, ce qui suppose à côté de , à côté de , et ainsi de suite : un coup d'œil, jeté sur le *Dictionnaire des Noms propres* de Lieblein, montrera les variantes , AOUTI, AOUTOU, OTI, OTOU, par exemple, à côté de ( ) AÎTI, AETI, ÆTI, pour le nom écrit , . Les auteurs ou l'auteur de Manéthon avaient donc à leur disposition un document où le vieux roi s'appelait AOUTOU, OTOU, ce qui donne assez naturellement Othoès, surtout si l'on admet pour AOUTOU, comme pour , POUPOU, variante de , PIPI, des formes hybrides, telles que PIPOUI : , AOUTOUI, OTOUI, donnerait alors exactement Ὀθόης, Othoès. Quoi qu'il en soit de cette explication, l'Othoès de Manéthon répond à notre Ati, et c'est bien au compte d'Ati III que l'on inscrivait alors et trente années de règne et une mort violente à la suite de quelque conspiration de palais. Or, les trente années sont évidemment fausses dès qu'il s'agit d'Ati III, et l'on se demande dans quelle chronique ignorée des annalistes de la XIXe dynastie les auteurs de Manéthon auraient appris la longueur et la fin tragique du règne. Ce n'est certes pas dans un monument authentique, mais c'est dans ce recueil de contes ou de romans semi-historiques, d'où l'on tirait tant d'événements et même tant de personnages inconnus à l'histoire réelle. On sait par Hérodote

1. GRIFFITH, *Notes on some Royal Names and Families*, dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie Biblique, t. XIV, p. 39-40.

quelles singulières idées ces œuvres d'imagination pure avaient inspirées au bon peuple de Memphis, sur la chronologie et sur les actions des souverains les plus illustres, Khéops, Khéphrên, Sésostris, sans parler des Pharaons créés de toutes pièces, Asykhis, Phéron, Protée, Rhampsinite. Ce qui s'était découvert d'inédit sur le compte d'Ati, c'était un roman dont il était le héros, et dans lequel il mourait assassiné après avoir régné trente ans sur l'Égypte, comme Ounas son prédécesseur. Manéthon n'avait pas dédaigné ce genre d'information, — lui ou ses auteurs, — et l'on en trouve la preuve dans les fragments qui nous restent de son œuvre. C'est bien à un roman historique sur les Pharaons dits hérétiques par les égyptologues qu'il empruntait cet Aménophis, Ἀμένωφιν εἰςποιήσας ἐμβόλιμον βασιλέα, qui voulut voir les dieux à l'exemple d'Horus et qui s'adressa pour cela au prêtre Aménophis, fils de Paapis : le roman avait pour héros des personnages fort authentiques, Aménôthès III et son ministre Aménôthès, fils de Hâpi, adoré plus tard comme mort divinisé dans le petit temple de Déir el-Médinèh[1]. Ce qu'il dit d'Akhthoès, le premier roi de la IXe dynastie, il l'emprunte à une autre nouvelle où le Pharaon Khiti Ier jouait un rôle de tyran abominable. Le fait d'un souverain tué par ses gardes n'a rien d'invraisemblable en soi : ce qui me fait le révoquer ici en doute, c'est le règne de trente ans auquel il s'attache quand on sait qu'Ati ne demeura pas longtemps sur le trône, et l'époque tardive à laquelle on en trouve la première mention. Si Ati remplaça Teti III dans les listes postérieures aux Ramessides, cela tient uniquement à la crédulité des chroniqueurs qui prirent une histoire populaire pour de l'histoire et, lui empruntant son héros, remplacèrent un Teti, dont ils ne savaient plus rien, par un Ati, dont ils croyaient savoir quelque chose.

On s'étonnera sans doute de voir un conteur Égyptien postérieur aux Ramessides s'adresser à un souverain aussi obscur qu'Ati devait l'être de son temps : la raison de ce choix n'est peut-être pas aussi difficile à deviner que l'on serait tenté de l'imaginer. Le cycle de légendes et de romans qui s'était formé peu à peu autour des rois memphites avait été inspiré au peuple par la vue des monuments qui subsistaient d'eux, et ces monuments étaient leurs tombeaux. C'était afin d'expliquer l'immensité des deux grandes pyramides qu'on métamorphosait Khéops et Khéphrên en deux tyrans impies : on n'imaginait pas qu'un souverain honnête eût pu condamner son peuple entier aux durs labeurs que la construction des deux masses avait exigés, à ce que l'on supposait. La petitesse de la troisième pyramide, qui la faisait rentrer, au moins à cet égard, dans la catégorie des pyramides ordinaires semées en groupes d'Abou-Roash à Illahoun, s'expliquait de façon analogue par un retour de Mykérinos aux sentiments de piété qui avaient animé ses ancêtres : le conte de Nitokris et ses versions diverses rendaient compte des particularités que présentaient les dispositions intérieures et des remaniements dont le monument avait été l'objet. Enfin, l'étonnement que les touristes étrangers, sinon les indigènes, éprouvaient à rencontrer quelques pyramides de briques mêlées aux pyramides de pierres avait donné naissance à la légende d'Asykhis, où l'on invitait le spectateur à réfléchir sur la difficulté qu'on avait éprouvée à élever des monuments

1. Cf. Erman, *Amenophis Sohn des Paapis*, dans la *Zeitschrift*, 1877, p. 147-148.

aussi considérables sans autres matériaux que la boue des marais : Asykhis était d'ailleurs un Pharaon parfaitement imaginaire et son nom même d'Ashoukhîtou, πολυκτήμων [1], montre qu'on avait voulu opposer la richesse qu'on lui attribuait à la pauvreté apparente de son tombeau. Or, le Mastabat el-Faraoun, cette pyramide demeurée inachevée, ne pouvait manquer d'attirer l'attention du visiteur par son imperfection en même temps que par les proportions considérables de ce qui en était terminé : le même besoin d'interpréter le fait, qui avait amené l'éclosion de contes pour les plus remarquables des autres pyramides, dut provoquer l'éclosion de quelque tradition explicative, et, comme la disparition violente du constructeur était encore l'événement qui justifiait le mieux l'interruption de la construction, Ati-Othoès passa pour avoir été la victime d'une conspiration. Ce roman, recueilli par Manéthon ou par ses auteurs, comme tant d'autres l'avaient été par Hérodote, amena un regain de popularité pour Ati, et le fit intercaler dans les listes d'époque saïte aux lieu et place de Teti III.

Mais ne figurait-il pas déjà antérieurement sur quelques-unes d'entre elles? J'ai montré que le Canon de Turin n'admettait qu'un seul roi entre Ounas et Papi Ier [2], et cela rend presque certain que la série de ce document comportait, dans la lacune qu'elle présente, le nom de Teti, qui ne manque à aucune autre des séries ramessides : toutefois, la Table d'Abydos intercale derrière Teti III un Pharaon Ousikerî ⊙𓋴𓏏𓅱𓂋𓏏𓎡𓂋𓏏𓂋𓏏𓂋𓏏

pour le compléter, de toutes les ressources que leur offraient les stèles officielles, les archives des temples, les tombeaux ouverts déjà, les vieux livres dépareillés, traités de morale ou de médecine, contes, nouvelles. Certains de ces documents renfermaient des généalogies plus ou moins exactes qu'ils prirent pour argent comptant, et qui, s'ajustant parfois l'une au bout de l'autre, composèrent des blocs compacts de rois dont on croyait savoir qu'ils étaient ou bien les enfants, ou bien les successeurs immédiats l'un de l'autre. Les rois isolés, dont on rencontrait la mention çà et là, sans que rien montrât auquel des rois groupés il convenait de les rattacher, furent rassemblés autour de chacun des blocs, tantôt au commencement, tantôt à la fin de la série des Pharaons dont ils semblaient être à peu près les contemporains. On comprend qu'il y ait eu peu de stabilité dans le rang que cet élément douteux occupait et que l'on trouve le même nom inscrit à des échelons différents, selon qu'on consulte l'une ou l'autre des listes qui nous sont parvenues. Il semble même que Manéthon ou ses auteurs aient pris le parti héroïque de rejeter vers la fin de plusieurs de ces premières dynasties les Pharaons qu'ils ne savaient comment y classer à leur poste exact. M. de Rougé a montré fort habilement que la succession fournie par la Table d'Abydos entre Khéphrên et Kiki, par exemple, et qui comprend : 1° KHÉPHRÈN, 2° MANKEOURÎ, 3° SHOPSISKAF, 4° OUSIRKAF, 5° SAHOURÎ, 6° KIKI, est prouvée par le témoignage des monuments contemporains[1]; si on peut, à la rigueur, supposer qu'un règne très court a échappé à nos recherches, on ne saurait admettre entre Mankeourî, avant-dernier roi de la IVe, et Ousirkaf, premier roi de la Ve dynastie, plusieurs règnes ayant duré ensemble une quarantaine d'années. C'est pourtant ce que fait Manéthon. Il remplace Shopsiskaf par un Ratoïsès, qui est évidemment un personnage appartenant à une tradition différente, puis il ajoute BIKHERÎS, 22 ans; SEBERKHERÎS, 7 ans; THAMPHTIS, 11 ans. Il supprime de même, entre Khéops et Khéphrên, un Didifrî, dont les monuments nous permettent de constater l'existence et que les listes d'Abydos et de Saqqarah ont rétabli à sa place légitime. Si donc les documents antiques nous paraissent montrer qu'Ati doit prendre rang entre Ounas et Teti, la position que le cartouche Ousirkerî occupe sur la Table d'Abydos ne sera pas un obstacle sérieux à l'identification de cet Ousirkerî avec Ati III.

On peut, du reste, signaler un fait qui explique cette interversion. La manière dont les monuments des anciens rois s'assemblaient sur le terrain ne semble pas avoir été sans influence sur la façon dont on les classa dans les listes, lorsque les documents écrits constatant leur ordre venaient à manquer. Or, les pyramides d'Assi, d'Ounas, de Teti, forment un groupe sur le plateau nord de Saqqarah, tandis que le Mastabat el-Faraoun s'élève à l'extrémité opposée de la nécropole à côté de la pyramide de Papi II. Voyant, d'une part, que les rois Assi-Ounas-Teti, puis Papi Ier-Métésouphis-Papi II constituaient deux ensembles inséparables sur le terrain, d'autre part, que le roi du Mastabah appartenait aux premiers temps de la VIe dynastie, il était naturel de placer le prince du monument isolé entre ceux des deux groupes monumentaux, et de mettre Ousirkerî entre Assi-Ounas-Teti d'une part, Papi Ier-Métésouphis-Papi II de l'autre.

1. E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux premières dynasties*, p. 76-78.

Telles sont les raisons, ou plutôt les raisonnements, qui m'ont conduit à accepter l'identification d'Ati-Othoès avec Ousirkerî, et celle d'Ati III-Ousirkerî avec le prince qui bâtit le Mastabat el-Faraoun. L'histoire de ce souverain se rétablirait donc de la sorte. Il succède à Ounas, sans difficulté, puisqu'il peut commencer sa pyramide dès les premiers jours qui suivent son avènement. Son autorité s'étend sur toute l'Égypte, puisqu'il se construit son tombeau près de Saqqarah et qu'il en envoie chercher les matériaux à Hammamât; bientôt pourtant il disparaît, laissant le monument inachevé. Ce fait que le Mastabah ne fut point terminé, le changement de rubrique que non seulement Manéthon, mais les chroniqueurs d'après lesquels le scribe du Canon de Turin dressa sa liste, indiquent entre Ounas et Teti, semblent bien indiquer en cet endroit l'arrivée au pouvoir d'une famille nouvelle. Cette interruption dans la lignée se serait produite non entre Ati et Ounas, mais entre Ati et Teti, et Ati serait, par conséquent, le dernier roi de ce que Manéthon appelle la Ve dynastie. Comme son règne avait été insignifiant en tant que durée, on l'effaça de la liste chronologique des rois. Lorsqu'il reparut, ce fut en qualité de héros de roman, dans les auteurs chez qui Manéthon puisa; on lui donna la place de Teti III, et cette substitution tardive fit du dernier Pharaon de la Ve dynastie le premier de la VIe.

Ce sont là des résultats hypothétiques et provisoires, valables seulement en l'attente de monuments nouveaux.

§ Q. — J'ai publié il y a longtemps, dans ce *Recueil*[1], les deux premières pages du *Papyrus Millingen*, dont j'avais utilisé les variantes pour corriger le texte des *Instructions d'Amenemhâît*. Un fragment de la troisième page m'avait échappé sur le moment, je le donne ici en fac-similé. On voit à quelle triste condition elle est réduite : on relève pourtant parmi le peu qui en reste, quelques leçons utiles, déjà signalées. Je rappelle que ce n'est pas un fac-similé exact : c'est une copie très soignée, envoyée par l'abbé Peyron à M. de Rougé : M. Jacques de Rougé voulut bien me permettre d'en prendre et d'en publier un calque pour le besoin de mes études. Les rubiques ont été rendues par un double trait, comme dans les deux autres pages.

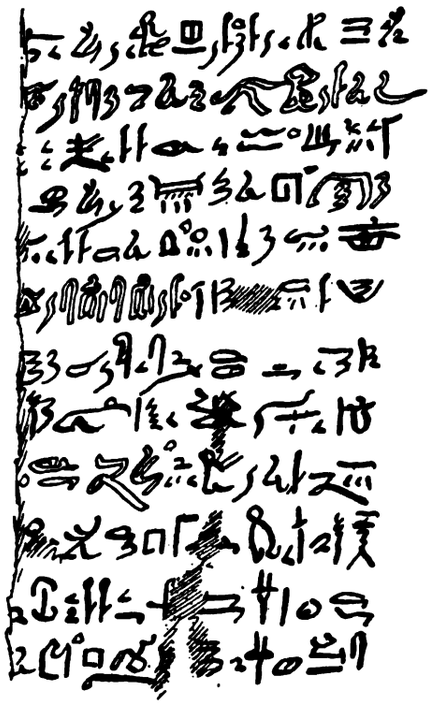

§ R. — Pour les premiers rois de la première dynastie, les listes connues fournissent les renseignements suivants :

1. MASPERO, *Varia, le Papyrus Millingen*, dans le *Recueil*, t. II, p. 70.

MANÉTHON	ÉRATOSTHÈNES	TURIN	SAQQARAH	ABYDOS
I. *Ménès*	I. *Ménès*	I. *Mîni*		I. *Mîni*
II. *Athôthis*	II. *Athôthis Ier*	II. *At[out]*		II. *Titi*
III. *Kenkénès*	III. *Athôthis II*	III.		III. *Ateta*
IV. *Ouénéphès*		IV. .....*i*		IV. *Ata*
V. *Ousaphaïdos*		V. *Housaphaïti*		V. *Housaphaïti*
VI. *Miébidos*	IV. *Diabiès*	VI. *Mirebi*	I. *Mirebi pen*	VI. *Mirebi*

M. de Rougé a déjà remarqué que la tradition reproduite par Manéthon différait de celle qui a été suivie par Ératosthènes et par la Table d'Abydos. Il s'était rattaché assez sceptiquement à l'hypothèse d'après laquelle Kenkénès et Ouénéphès seraient de doubles cartouches d'Ateta et d'Ata, c'est ainsi qu'il transcrivait et de la Table d'Abydos : mieux vaut en prendre son parti et se résigner à croire que les Égyptiens, n'en sachant pas plus long que nous sur ces commencements de leur histoire, possédaient plusieurs listes différentes de leur première dynastie. Celle de Manéthon contient des parties qui coïncident exactement avec celle d'Abydos, Ménès, puis Ousaphaidos et Miébidos, pour le nom et pour le rang que les noms occupent dans la dynastie. Kenkénès et Ouénéphès sont bien, comme on l'a vu depuis longtemps, deux noms égyptiens, et Kenkénès est évidemment *Qonqeni*, mais il me semble que Ouénéphès, Ouennephès, a été mal interprété : c'est une transcription très exacte du terme , appliqué d'ordinaire à Osiris[1]. La transcription OUÉN de est régulière et se retrouve en copte pour le verbe ⲟⲩⲉⲛ, *esse*, comme pour le verbe ⲟⲩⲉⲛ, *aperire*, à côté des vocalisations fortes, ⲟⲩⲱⲛ, ⲟⲩⲟⲛ, ⲟⲩⲁⲛ; elle apparaît d'ailleurs dans le nom de l'abbé ⲟⲩⲉⲛⲟϥⲉⲣ, ⲟⲩⲉⲛⲁϩⲣⲉ, ϩⲉⲛⲟϥⲉⲣ, où les deux N de OUEN et de NOFER se sont fondus comme dans une des variantes, Ouénéphès. Le mot NOFIR a pris dans notre nom la forme incolore qui est si fréquente dans les transcriptions d'époque grecque, *Nefer-*KHERÈS, et qui, seule, justifie les contractions de *Mannofir* en *Mimphi*, *Memphis* (*Minnofirou*, *Minnefir*, *Minnefi*, *Minfi*), et de *Oúnnofirou* en *Omphis* (*Oúnnofirou*, *Oúnnefir*, *Oúnnefi*, *Oúnfi*, *Onfi*). Manéthon avait donc, en cet endroit, un roi *Ouonnofir*, qu'on ne connaît pas dans les dynasties humaines. Est-ce l'Osiris des dynasties divines? Je suis fort porté à le croire : la seule chose qu'on sache de ce personnage, c'est qu'il y eut sous lui une famine épouvantable, et qu'il bâtit les pyramides de Kôkômé[2]. Ces deux faits cadrent avec la légende osirienne. Osiris et sa femme Isis enseignèrent aux humains la culture du blé, et les délivrèrent ainsi des attaques de la faim qui les menaçait sans cesse, quand ils n'avaient pour vivre que les ressources de la pêche ou de la chasse, et la cueillette des fruits sauvages : une forme de la tradition où la découverte du blé aurait été précédée d'une famine effroyable n'a rien d'invraisemblable. On montrait dans différentes villes le tombeau d'Osiris : qu'à Memphis, ce tombeau eût la forme d'une pyramide, c'est assez naturel. La croyance populaire peut avoir fort bien

1. Mariette l'a indiqué en passant dans *La Nouvelle Table d'Abydos*, p. 5.
2. UNGER, *Manetho*, p. 79.

considéré comme appartenant à Osiris cette pyramide à degrés de Saqqarah, qui paraît avoir été celle que Manéthon assigne à Ouénéphès, et dont le maître réel était peu connu. Osiris, roi d'Égypte, s'appelle plus spécialement Onnophris : le peuple aurait dédoublé Osiris Onnophris, et, tandis qu'il laissait le personnage Osiris aux dynasties divines où Manéthon l'inscrit comme *Osiris*, il aurait attribué Onnophris à la plus ancienne des dynasties humaines, où le même Manéthon l'aurait inscrit comme Ouénéphès, sous la forme écourtée et vulgaire de son nom. Reste un roi Athothis, que Manéthon met au second rang, mais qui correspond soit à Teti Ier, soit plutôt au Pharaon de la liste d'Abydos, que M. de Rougé et tous les égyptologues transcrivent *Ateta*. J'aurai à revenir tout à l'heure sur cette lecture. Pour le moment, je me borne à indiquer l'origine du nom grec, ce qui nous permet de compléter ce début de la liste manéthonienne, et de rétablir, à côté d'elle, la liste originale dont elle n'est que le décalque :

I. Ménès..... *Mîni*

II. Athôthis..... *Atouti*

III. Kenkénès ..... *Qenqeni, Qonqeni*

IV. Ouénéphès..... *Ouennefi, Ouennofir*

V. Ousaphaïdos.... *Housapaîti, Housaphaîti*

VI. Miébidos ..... *Mirebi, Miébi*

La seule des autres listes qui soit complète, celle d'Abydos, présente aux deuxième, troisième et quatrième rangs des noms qu'on lit communément *Teta, Ateta, Ata*. Ce sont là des transcriptions fort naturelles, au moins en ce qui concerne le squelette consonantique du mot : l'équivalent en existait déjà à l'époque grecque, car Manéthon a eu évidemment un nom comme , pour prototype de son *Athôthis*. Je dis probablement, mais non sûrement, car, vers l'époque où il vivait, bien des noms qui n'admettaient pas l'A prothétique autrefois l'avaient reçu : Khîti était lu 'Αχθόης, et Ératosthènes donne, sous la forme 'Απάππους, le Papi, que Manéthon transcrit Φιός. 'Αθωθις peut donc répondre au Teti des tables royales, muni de l'A en question. Mais si l'on peut hésiter sur la forme originelle du nom que représente l'Athôthis de Manéthon, il n'en saurait être de même pour le second Athôthis d'Ératosthènes : celui-là répond évidemment à ou bien à . J'avoue que, depuis assez longtemps, j'ai conçu des doutes sur la légitimité des lectures *Ateta, Ata*, qu'on prête à ces groupes, et, si je les ai conservées dans mon *Histoire*, c'est pour ne pas rompre trop brusquement avec une des traditions de notre science. La variante de la liste de Saqqarah nous permet, en effet, de présumer quel monument a fourni le nom de Miébidos : c'était un texte religieux, peut-être gravé dans la chapelle de ce prince, et où on l'appelait emphatiquement ce *Mirebi*, comme on qualifie Papi Ier dans sa pyramide

CE *Papi* ou CE *Mirirî*. La forme appartient à l'Ancien-Empire; elle nous prouve que le nom a été copié sur un monument de l'Ancien-Empire, et il est bien certain, quelle que soit d'ailleurs la valeur réelle des autres noms royaux, que les premiers chroniqueurs qui les rassemblèrent les trouvèrent sur les monuments de l'Ancien-Empire : c'est donc l'orthographe de l'Ancien-Empire qu'ils ont probablement conservée, et, pour les lire correctement, il convient d'observer les règles de cette orthographe. Or, les syllabiques et se doublent souvent à cette époque du premier élément phonétique T, qu'on n'écrit plus couramment par la suite, et un groupe ne se lit pas *An*TOUTI*sen*, mais *An*TI*sen*, non plus que ne sonne *âa*TOUTI, mais *âaî*TI[1]. Il en résulte que des noms, comme ceux de ces rois , , représentent non pas + + , A + T + TI, ou + + , A + T + A, mais + (var. , ,), ou + (var. , ,), soit dans les deux cas A + TI, ATI, et non pas dans le premier cas *A*TETA = *A*THÔTHIS, ATA dans le second. La liste d'Abydos devait donc se réciter ainsi : 1° *Mini*, 2° *Teti* [Ier], 3° *Ati* [Ier], 4° *Ati* [II], 5° *Housapaîti*, 6° *Mîrebi*, au temps où l'on savait encore lire correctement les textes archaïques. La transcription Athôthis d'Ératosthènes nous apprend qu'à partir d'un certain moment on oublia la prononciation véritable : l'on rendit chaque signe de ces noms antiques avec la valeur qu'il avait aux temps modernes. Comme la voyelle habituelle de T est , e, OU, et celle de est , I, on transcrivit ATOUTI, et ATOUTI : ce sont probablement les deux *Athôthis* de l'époque grecque à la place des deux *Ati* de l'époque pharaonique. En résumé, la tradition que la liste d'Abydos représente comptait six princes pour cette première partie de la dynastie : trois qui sont identiques à ceux de la tradition manéthonienne et qui sont placés aux mêmes échelons, un qui est identique pour le nom, mais qui est placé à un poste différent, deux qui diffèrent entièrement de ceux de la liste manéthonienne. Il semble résulter de cette comparaison qu'on admettait là un nombre fixe d'échelons, mais qu'une moitié des souverains qui entraient dans ce nombre était indécise. Est-ce le besoin d'avoir six règnes qui, dans la tradition d'Abydos a entraîné le rédacteur à mettre trois noms assonants : *Teti*, *Ati Ier*, *Ati II*, ces deux derniers pouvant être de simples variantes du même groupe et ne couvrir qu'un seul personnage? Est-ce la présence de ces trois noms assonants qui a décidé la tradition de Manéthon à supprimer soit Teti et un Ati, soit les deux Ati (au cas où l'on verrait dans Ἀθωθις l'équivalent de Teti), pour introduire deux Pharaons entièrement différents, dont l'un, Ouénéphès, cache peut-être un dieu? J'incline vers cette supposition, mais je constate que, dès une époque très ancienne, la tradition avait déjà fixé à six le nombre des rois du début; si elle a varié par la suite en ce qui concerne les noms, elle n'a jamais varié sur la somme totale.

L'examen des autres listes ne sera pas très long. J'étudierai ailleurs celle d'Ératosthènes, et je montrerai le peu de confiance qu'elle mérite. En ce qui concerne nos

1. MASPERO, *Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire*, § XXXIV, XLVIII, LII, dans la *Zeitschrift*, 1883, p. 64-65, 81; 85.

personnages, je me bornerai à rappeler qu'elle reproduisait une tradition analogue à celle des tables d'Abydos : ses rois sont, en effet, ceux de cette table : *Ménès* , *Athôthis Ier* , *Athôthis II* , *Diabiès* (*Miabiès*) . Je ne puis rechercher, pour le moment, si les noms qui manquent, *Teti* et *Ousaphaidos*, avaient été déjà retranchés dans l'original égyptien, ou s'ils ont été supprimés par l'historien grec : on verra plus tard ce qu'on peut penser de cette question. La liste de Saqqarah, qui débute par *Miébidos* repose sur un autre principe, et semble ne contenir que des rois dont Tounaral avait vu quelque monument et à qui il rendait un culte dans la nécropole memphite : elle n'a pas la prétention d'être complète et, par conséquent, ne peut servir qu'à contrôler jusqu'à un certain point les assertions des autres documents. Reste le Canon de Turin. E. de Rougé l'a restitué de manière à y trouver six noms de Ménès à Miébidos, et je ne doute pas qu'il n'ait eu raison. Mais, si le nombre des rois était le même que sur la liste d'Abydos, les noms ne différaient-ils point? Le fragment n° 1 nous montre, après Mini, au second rang, un cartouche mutilé, mais contenant encore les signes . Le est en ligature avec un signe placé sous lui, et l'on peut le compléter ; ce qui subsiste nous indique la présence en cet endroit, non pas d'un Teti, comme sur la table d'Abydos, mais d'un Athôthis, comme chez Ératosthènes et Manéthon. En revanche, le fragment n° 20 a conservé, avant Housaphaïti, les restes d'un cartouche où l'on distingue les débris d'un aigle et un , ce qui nous fait songer immédiatement au nom *Ati* d'Abydos, qui serait écrit ici , d'après un original où le syllabique TI aurait eu ses deux compléments phonétiques et . Lauth, qui avait fait ce rapprochement, le repousse, à cause d'un jambage placé au commencement et qu'il prend pour un reste de lettre[1] : je crois que ce trait de plume est simplement l'extrémité du demi-cartouche qui s'allonge parfois assez loin dans le Papyrus, et qui est allé rejoindre le point supérieur de l'A hiératique aujourd'hui détruit. J'admets donc pour Turin la série : 1° *Mini*, 2° *At*[*i* (?), *Atoti* (?)], 3° ....., 4° [*A*]*ti II*, 5° *Housaphaïti*, 6° *Mirebi*, qui serait intermédiaire pour la disposition et la nomenclature entre celle d'Abydos et celle de Manéthon.

Les deux derniers rois de la première dynastie manéthonienne sont *Semempsès* et *Biénékhès*, auxquels correspondent dans Abydos deux noms, ceux de [2], et de *Qabhou*, *Qobhou* , tandis que Saqqarah donne simplement Qobhou après Mirebi : Turin portait, comme Manéthon, deux noms, dont l'un est mutilé et dont l'autre est celui de Qobhou. En examinant le nom mutilé, , je crois le lire , ce qui pourrait être la lecture du signe douteux d'Abydos : on aurait alors une variante de , qui est une épithète de Thoth et qui se lit *Samsou*[3]. Le Semempsès de Manéthon répondrait alors à un doublet *Samemsou*, de *Samsou*, *Samsemou*. Quant à Biénékhès, on le corrige parfois en Khébiénès, Khoubiénès, pour le rapprocher de Qobhou. Mais la syllabe BI, de

1. LAUTH, *Manetho und der Turiner Königspapyrus*, p. 100-102.
2. J'emploie ce signe à la place de celui que porte l'original et qui n'est pas dans notre fonte de caractères.
3. MASPERO, *Mélanges de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes*, t. II, p. 98 sqq.

Biénékhès, se retrouve dans Binôthris, où elle répond à *Bi, bai, âme,* et ⲏⲛⲉ̀ⲭⲏⲥ, ⲏⲛⲉ̀ⲭⲏⲥ, a le même squelette que le mot . Le groupe *vie* comporte, en effet, une voyelle médiale qui subsiste dans ⲁⲛⲁϩ *T. B.*, ⲱⲛⲁϩ *T. B.*, ⲟⲛⲁϩ *T.*, *vivere, vita,* et ⲁⲛⲁϣ *T. M.*, ⲁⲛⲏϣ *B.*, *jusjurandum :* il se colore différemment selon la valeur de la tonique, et est transcrit en grec Ἐφώνυχος, qui répond à *Efônoukhou,* mais , avec l'accent sur la flexion *î-ê-*ⲏ, enharmonise le initial en *ê-î* et laisse un *ĕ* ou un *a* à la syllabe médiane, si bien qu'un groupe composé, , avec accent sur et sur , peut répondre à une prononciation *Bîtnakhî. Biênakhê, Biênekhê.* Le Biénékhès de Manéthon aurait un nom , formé sur le même modèle que celui du roi de la IIe dynastie , *Binôthris.* Ici encore, la tradition manéthonienne différerait de celle d'Abydos.

De ces observations, il résulte qu'il y a eu au moins trois traditions différentes dans ce qui nous reste des documents égyptiens : l'une est représentée par la Table d'Abydos, l'autre par Manéthon, la troisième par le Papyrus de Turin. Le tableau suivant en fera sentir les ressemblances et les différences :

TRADITION MANÉTHONIENNE	TRADITION DE LA TABLE	TRADITION DU CANON
I. MÉNÈS	I. MINI	I. MINI
II. ATHÔTHIS	II. TETI Ier	II. AT[I Ier]
III. KENKENÈS	III. ATI Ier	III. .....
IV. OUÉNÉPHÈS	IV. ATI II	IV. [A]TI II (?)
V. OUSAPHAÎDOS	V. HOUSAPAÎTI	V. HOUSAPAÎTI
VI. MIEBIDOS	VI. MIREBI	VI. MIREBI POUN
VII. SEMEMPSÈS (?)	VII. SAMSOU (?)	VII. SAMSOU (?)
VIII. BIENÈKHÈS	VIII. QOBHOU	VIII. [QO]BHOU

Ici, comme presque partout ailleurs, il ne faut pas essayer de corriger les listes grecques ou de les fondre avec les listes hiéroglyphiques pour obtenir une série royale unique. Les divergences qu'on remarque ne sont point des fautes de copistes; elles trahissent l'incertitude de la tradition et l'ignorance des historiens égyptiens sur les premiers temps de leur histoire nationale.

§ S. — On sait quel rôle la liste d'Ératosthènes, qu'Apollodore, puis le Syncelle nous ont conservée, a joué dans les recherches chronologiques des égyptologues. Bunsen en avait fait la clef de son système, et, après lui, on a continué à se servir des données qu'elle contient avec une confiance absolue. Je crois qu'avant de l'utiliser on aurait dû la soumettre à une critique minutieuse, et, tirant parti des éléments d'exégèse

qu'elle fournit elle-même, se demander si vraiment tous les mots qu'on y lit sont des noms de rois. Elle présente en effet cet avantage de contenir, à côté des termes égyptiens, une interprétation grecque qui en donne le sens, et qui peut nous permettre parfois d'en vérifier l'orthographe ou la composition. Il faut donc nous demander avant tout ce que valent ces traductions dont elle est abondamment pourvue, et, si nous les trouvons bonnes, rétablir la transcription grecque, puis l'original hiéroglyphique, d'après le sens indiqué, sans nous inquiéter *a priori* de savoir si les mots reconstruits de la sorte donnent des noms de rois connus ou même des noms de rois. Lorsqu'on aura reconstitué par ce moyen tout ou partie du document primitif, il sera temps de le comparer aux listes authentiques, et de voir quelle place il garde à côté d'elles.

Prenons d'abord les noms dont la forme est certaine et la traduction facile à comprendre. Les trois premiers, Ménès, Athôthis Ier, Athôthis II, sont de ce nombre, car ils répondent évidemment aux MINI, TETI Ier, ATI Ier, — ou ATI Ier, et ATI II, — des tables monumentales, comme je l'ai expliqué plus haut[1], mais, tandis que la traduction αἰώνιος *éternel* est parfaitement légitime pour *Mini*, qui dérive de *monou, être stable, durer*, la traduction Ἑρμογένης, *né de Thot*, est fausse. Des noms, comme TETI, ATI, peuvent signifier *le coureur, le frappeur*, mais ils n'ont rien de commun qu'une assonance avec celui du dieu Thot : c'est parce qu'on les lisait TOTI, ATOTI, qu'on a songé à les comparer à *Thot*. Il reste donc acquis de ce premier exemple qu'une partie des traductions est exacte, et que l'autre repose sur des confusions de son ou provenant parfois de lectures fausses, sur de véritables calembours oraux : ce n'est pas tant le mot lui-même qu'on a traduit, c'est la façon dont le nom sonnait. Par suite, il n'est pas nécessaire, pour que l'orthographe grecque du nom doive être considérée comme exacte, que la traduction annexe réponde au *sens* du nom hiéroglyphique original : il suffit qu'elle réponde au *son* que ce même nom prenait dans la prononciation de l'époque ptolémaïque. Le quatrième nom Διαβίης est rendu par un terme débutant en φιλ..., ce qui justifie la correction Μιαβίης, Μιεβίης, qui l'identifie au Μιέβιδος de Manéthon, mais la fin est incertaine et prête à la confusion : les manuscrits portent φιλέτερος, les vieux éditeurs avaient adopté la correction de Goar, φιλέστερος, ou de Scaliger, φιλέταιρος, les modernes préfèrent celle de Bunsen, φιλόταυρος. Le nom original se compose de *mari, miri*, φιλεῖν, et d'un mot *ba, baî, bî*, qui peut se confondre dans la prononciation avec le mot *ba, baî, bî*, ψυχή, et s'écrire avec les variantes de ce mot, entre autres. Je soupçonne, quant à moi, soit qu'une orthographe MIEBAÎ, MAEBÎ, a égaré les guides thébains, soit que le son MIEBAÎ, MAEBÎ, leur a rappelé le nom BA, BAI, de la chèvre sauvage qui subsiste dans le copte ϧⲁⲙⲡⲉ, ϧⲁⲙⲡⲉ, et leur a suggéré la traduction φιλόθηρος, *ami de la chasse*, mais je n'insiste pas sur cette hypothèse; il me suffit d'avoir montré ici une fois de plus combien le système de traduction suivi dans la liste est arbitraire et réglé sur l'apparence extérieure des noms.

Les quatre personnages qui suivent sont qualifiés d'une manière assez peu intelligible, Πεμφὼς, ὅ ἐστιν Ἡρακλείδης, puis Τοιγαράμαχος Μομχειρί, qui se traduit par τῆσάνδρος

1. Cf. p. 66-67 du présent volume.

περισσομέλης, puis Στοῖχος ὅ ἐστιν Ἄρης ἀναίσθητος, puis Γοσορμίης, ὅ ἐστιν αἰτησιπαντός (ou ἐτησιπαντός). Je rappelle les restitutions de Bunsen pour montrer quels tours de force le désir d'identifier ces noms a fait faire aux savants de la génération précédente : Πεμφώς devient Σεμψώς, Μομχειρί se transforme, avec toutes ses dépendances, en Σεσορχέρης... ἡγήσανδρος· περισσομέλης (Τοιγὰρ ἄμαχος), Στοῖχος se corrige en Τοιχάρης... ἡλιόθετος, Γοσορμίης en Σεσόρτασις... ἡγησίκρατος, et, moyennant ces modestes changements, on reconnaît sans peine le Semempsès de Manéthon, son Sésokhris, son Tankhérès ⊙ 𓋴𓏏𓅱, de la Ve dynastie, et un Sésortesen qui est Sēsorthos, variante de Tosorthos. On a proposé d'autres corrections et d'autres identifications qui me paraissent aussi forcées que celle-là : je préfère examiner des noms moins douteux de forme et de sens, ainsi Μάρης... Ἡλιόδωρος, dont la transcription littérale serait 𓅱𓂋𓏏 ⊙ *mâ-ri*, ou 𓅱𓂋𓏏 ⊙ *mâ-n-ri*, où *n* (ancien *ni, ne*) se sera assimilé à *r* de RÂ, RÎ. Le sens est certain, la transcription aussi, mais il n'y a pas de roi qui s'appelle de la sorte. Si l'on se rappelle que le verbe MÂ s'écrit parfois 𓅱𓂋𓏏, 𓅱𓂋𓏏, qu'un certain nombre de cartouches, ⊙𓇋𓂋𓂋, 𓅱𓂋𓂋, ⊙𓇋𓂋𓂋, 𓅱𓂋𓂋, renferment le mot 𓂋 JUSTE, JUSTICE, qui s'écrit 𓅱𓂋𓏏, 𓅱𓂋𓏏 également, et qui se prononçait MÂ au milieu des mots en composition, comme le prouve la transcription Οὐσιμάρης de ⊙𓇋𓂋𓂋, on peut se demander si les guides thébains n'avaient pas sous les yeux un texte contenant un cartouche qui présentait la combinaison 𓅱𓂋𓏏 ⊙ MÂ-RÎ : ils l'auraient traduit à l'oreille *don de Râ*, Ἡλιόδωρος. Quelque explication que l'on admette, on arrive à un résultat identique : 𓅱𓂋𓏏 ⊙, 𓅱𓂋𓏏 ⊙, n'est pas un nom royal, 𓅱𓂋𓏏 ⊙ n'est qu'un fragment de nom, et le neuvième Pharaon d'Ératosthènes ne représente rien de réel, au moins sous la forme que l'écrivain grec nous a transmise.

Le dixième nom Ἀνωῦφις est rendu ἐπίκομος, *le chevelu*, ou ἐπίκωμος, *commessator*. Il suggère immédiatement à l'esprit une de ces épithètes en 𓄿 initial, comme on en rencontre dans l'égyptien. 𓄿𓅓𓅓 *â-pahîti* est transcrit en grec Ἀπαΰς, où α équivaut à notre 𓄿. D'autre part, νωῦφις est à νουφίς, ce que Σαῶφις, Σώυφις, Χέοψ, est à Σοῦφις, et peut répondre à **ⲛⲟⲩϥⲓ**, **ⲛⲟⲩϥⲉ**, 𓄿𓅱𓂋𓂋𓂋 *noufir, naoufir*, qui a perdu son 𓂋 R final, si bien que Ἀνωῦφις répondrait assez naturellement à un original 𓄿𓅱𓂋𓂋𓂋 *ânoufirou*, ou 𓄿𓅱𓂋𓂋 *âanoûfir*, devenu par chute régulière de R final *ânoufi*. Si l'on songe aux idées de fête que rappelle le mot 𓅱𓂋𓂋, dans 𓅱𓂋𓂋𓂋

par φιλόσκορος. *ami de la pupille de l'œil;* Bunsen n'hésite pas à restituer Μεϊ-ίρης, *amans pupillam,* , ce qui ne peut guère passer pour un nom royal. Il y a pourtant une explication assez simple à donner de ces traductions. Μεύρης se coupe naturellement en Μεύ = ⲙⲉ, *aimer,* et ρής, mais ρης est la transcription ordinaire de RÎ, RÊ, comme Μάρης ἡλιόδωρος, Μοσχέρης ἡλιόδοτος. Si, dans un endroit, les guides traduisaient ⊙ par κόρη *prunelle,* et dans un autre par ἥλιος *soleil,* cela tient à la définition que l'on donnait du soleil et par suite du signe ⊙. On considérait l'astre comme l'œil de Râ, ce qui entraînait à prendre ⊙ pour le signe de la prunelle, κόρη : on connaît les variantes du nom d'Osiris , , , où l'œil s'échange avec la prunelle ○, puis avec le disque solaire ⊙. Dans certains cas, le guide aura donné la définition du signe Μεύρης φιλόσκορος, Σίριος υἱὸς κόρης; dans l'autre, il l'aura traduit Μάρης ἡλιόδωρος. On voit quelles conséquences cette observation entraîne : Μεύρης et Σίριος ne sont plus des équivalents de et de , mais on voyait sur le document original ou et . Le cartouche Μεύρης appartient à Papi Ier, mais n'est pas un nom de roi, c'est le titre de tous les rois d'Égypte : Sirios, le prétendu Thébain d'Ératosthènes, au lieu d'être un homme, est un fragment de protocole.

Le personnage qui porte le n° XII est Χνοῦβος Γνευρός, ὅ ἐστι Χρύσης Χρυσοῦ υἱός. Les deux termes ont la même signification : l'un est à proprement parler *celui qui appartient à l'or,* l'autre est *le fils de l'or.* Χνοῦβος est en effet une transcription de l'égyptien *noubou, l'or,* précédée de la même aspiration qu'on retrouve dans Khnouphis, Kneph, de NOUMOU, et qui est fort ancienne dans l'usage. Le terme Γνευρός paraît renfermer le même mot, comme l'indique la traduction Χρυσοῦ υἱός, mais avec un Γ au lieu du Χ initial et peut-être avec une finale différente. De rares cartouches renferment le signe , ainsi celui d'un Antouf NOUBKHOPIRRÎ, et c'est peut-être celui-là qui est désigné par la transcription Χνοῦβος Γνευρός; mais le voisinage de Σίριος peut faire penser que les guides entendaient rendre ici le titre HAR-NOUBI, littéralement *l'Horus doré, l'Horus d'or,* qui fait partie du protocole royal de tous les Pharaons. Le n° XIII, Ῥαύωσις ἀρχικράτωρ, répond à un original RÂOUSI, RÂOUÔSI, qui probablement équivaut au de la Ve dynastie : N aurait été passée, et le guide, négligeant de faire subir à ⊙ le déplacement nécessaire, l'aurait transcrit ρα et non ρι, ρη, comme c'est le cas en composition, ainsi dans Ἀμονρασονθήρ. La traduction ἀρχικράτωρ est exacte et l'idée s'en retrouve dans le κραταιός du n° XXIV Οὐωσιμάρης, κραταιὸς ὅ ἐστιν ἥλιος, où l'élément μα n'est pas rendu et où l'on a οὐωσι, comme dans Ῥαύωσις.

Le nom n° XIV n'est pas traduit, mais la transcription grecque en est transparente, Βιῦρης, BIOU-RÎ : BIOU est rendu de même Βίου dans la liste des Décans, par deux fois. Ici encore on a une formule qui peut former un nom (cf. Bioufrî, dans le *Papyrus Westcar*), mais qui n'est pas un nom de roi connu : le seul Pharaon qui s'appelle de façon analogue est Binôthris. Les noms suivants XV-XVI, Σαῶφις, correspondent aux deux Σοῦφις des listes manéthoniennes, c'est-à-dire à Khéops et à Khéphrên, mais la traduction κωμάστης ou χρηματίστης montre une fois de plus que l'interprétation a été faite d'après le son par quelqu'un qui ne connaissait pas le sens du nom. KHOU-

FOUI devait sonner alors SHOUFOUI, SHOUFI, ou avec la diphtongaison dont les transcriptions Khéops, Saôphis, Soyphis, portent la trace, SHAOUFI, SHÉOUFI, et KHÂFRÎ aboutissait à KHÂFI par chute de ⬭ final : d'où la confusion en un mot unique signifiant κωμάστης ou χρηματίστης des deux noms KHOUFOUI, *Il (Khnoumou) me protège*, et KHÂFRÎ, *Son lever est Râ*. Le n° XVII, Μοσχέρης, a été corrigé en Μεγχέρης le Menkaourî, Mykérinos de la IVe dynastie : 𓏏 prononcé MOUN, MOUĞ, a assimilé sa seconde radicale au K de 𓎡 et le tout a sonné MOUĞKERÎ, puis MOUKKERÎ, MOKKERÎ. C'est cette prononciation qui a dû tromper le guide et lui faire croire à l'existence d'un radical signifiant *donner* dans ce nom. S'il faut une correction, comme il est probable, la traduction ἡλιόδοτος nous oblige à voir dans Μοσ une équivalence du verbe 𓈎 MÂ, MÔ, *donner*, et, par suite, à prendre la forme graphique la plus rapprochée de Μοσ, le ⲙⲟⲓ du copte, soit Μοιχέρης pour Μοσχέρης, auquel cas un roi ⊙ 𓈎𓎡 MOÎKERÎ n'existe pas, mais la même confusion acoustique entre MÂ, *donner*, et MÂ, *justice*, que j'ai signalée déjà, a pu se produire, et 𓄿𓅱𓈎 MÂI, *juste*, prononcé MÔI, a pu passer dans ce nom comme dans celui de plusieurs reines ⊙ 𓅱𓎡 MÂKERÎ, pour être la forme en î, MOI, -δοτος, de MÂ, MÔ, *donner*. Bien entendu, je ne présente aucune de ces considérations pour autre chose que pour une hypothèse : je cherche seulement à me rendre compte de l'ensemble d'erreurs ou d'ignorances qui ont pu amener un Égyptien à traduire, soit un nom ⊙ 𓏏𓎡, soit un nom ⊙ 𓇋𓎡, soit tout autre nom pouvant sonner MOÎKERÎ, par l'adjectif Ἡλιόδοτος, *donné du soleil*, et j'examine les solutions possibles de ce petit problème sans m'arrêter à l'une ou à l'autre plus qu'il ne convient.

Je ne veux pas prolonger cette discussion outre mesure : les noms qui restent, analysés en eux-mêmes et non pas avec le désir d'y retrouver des rois connus, donnent le même résultat que les précédents. Je ne citerai que les plus clairs, ceux qui n'exigent aucun commentaire : XXIV, Θυωσιμάρης ou plutôt Οὐωσιμάρης, qui répond au cartouche ramesside ⊙ 𓅱𓇋𓇋 ; XX, Ἄπαππος, 𓄿𓄿𓄿 PAPI, avec le A prothétique dont j'ai parlé et la traduction μέγιστος qui est exacte pour le mot prononcé ⲁⲫⲱⲫ, ⲁⲫⲱⲡ, ⲉⲫⲱⲫ, plur. ⲁⲫⲱⲫⲓ, *géant*, mais qui n'a rien de commun avec le sens du nom PAPI ; XXII, Νίτωκρις, est bien la 𓈖𓄿𓂋𓏏𓅱𓂋𓂋𓂋 NÎ-ÂOUGRÎT de la VIe dynastie, mais l'épithète νικηφόρος de la traduction Ἀθηνᾶ νικηφόρος fausse le sens de l'égyptien 𓄿𓂋𓂋𓂋𓏏𓅱𓂋𓂋𓂋 AOUQIR ; XXIX, Χωμαεφθά, à corriger en Τωμαεφθά, comme le veut la traduction κόσμος φιλήφαιστος, 𓏏𓅱𓂋𓂋𓂋𓄿𓂋𓂋𓂋

consiste, — puisqu'il s'agit d'une liste royale, — à essayer de les assembler en table analogue aux Tables d'Abydos et de Saqqarah. Voici donc la *Table* d'Ératosthènes, rétablie en écriture originale et en traduction grecque d'après ce qui vient d'être dit :

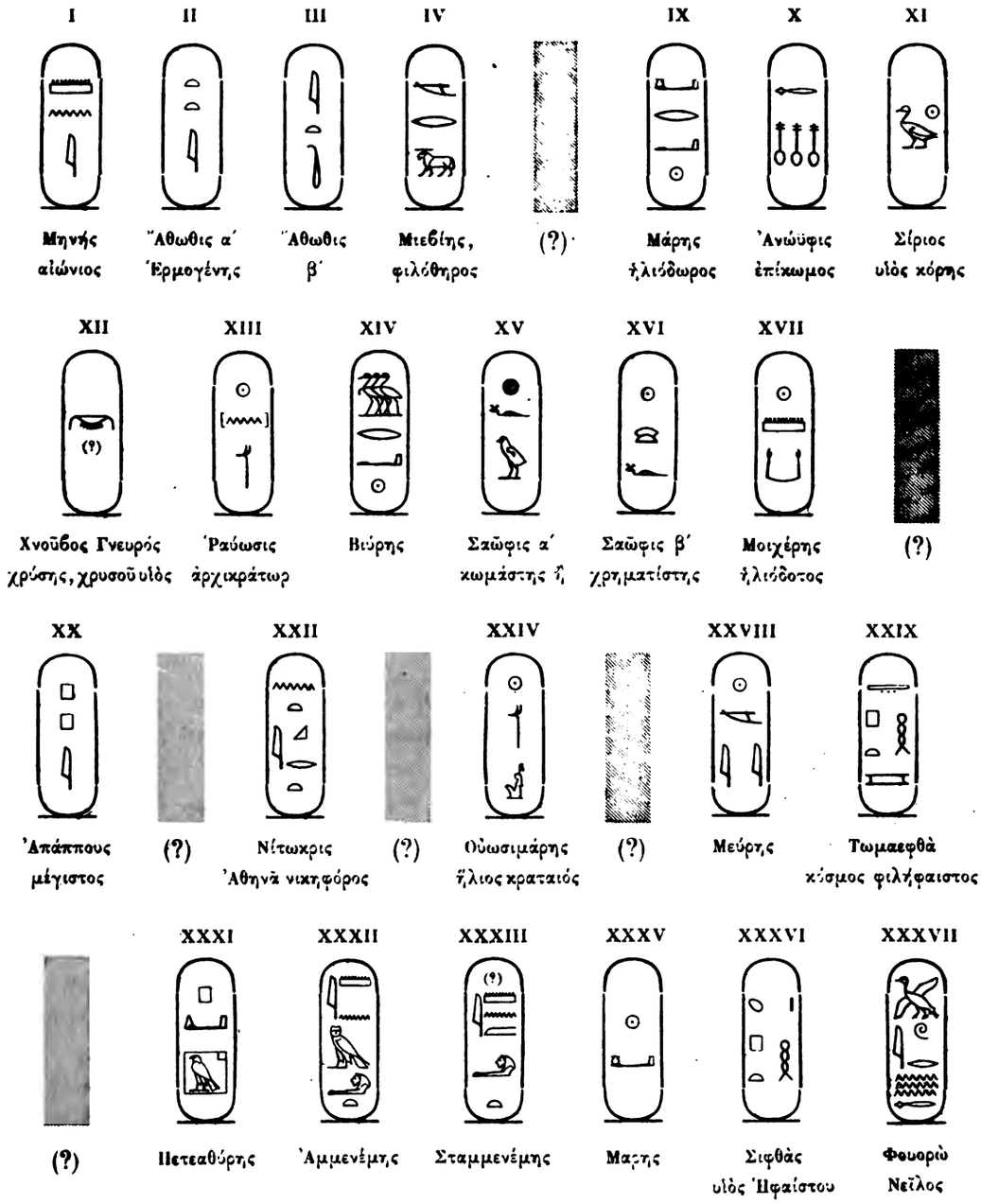

Je crois qu'un coup d'œil jeté sur cette table équivaut à toutes les démonstrations du monde. On y voit des rois réels dont les noms sont bien traduits, Ménès, Meurès, et d'autres dont les noms sont traduits inexactement, Athôthis, Miébiès, Saôphis, Apappous,

Nitôkris; des titres royaux, comme Sirios, ou des lambeaux de phrase, qui semblent être empruntés à des protocoles royaux, Tômaephtah, Anôyphis, un nom du Nil, des fragments de cartouches-prénoms, Khnoubos-gneuros et Ouôsimarès, bref un amalgame de toute sorte d'éléments disparates où l'inexact et le faux l'emportent sensiblement sur le vrai. Ce qui est utilisable du document était déjà connu : ce qu'il renferme d'inconnu est suspect et inutilisable. J'ai refusé d'en employer les données dans mon *Histoire*, et je crois que tous ceux qui examineront la question sans préjugés arriveront aux mêmes conclusions que moi.

Ératosthènes ne savait pas l'égyptien ; il a été, comme tous les Grecs, à la merci de ses drogmans et de ses guides. Puisque c'est une liste de rois thébains qu'il a cru posséder, c'est probablement à Thèbes qu'il l'aura recueillie dans un de ses voyages d'observations astronomiques et géographiques. On lui aura montré une de ces tables royales, comme nous en possédons plusieurs, qui commençait à Ménès et descendait jusqu'aux dynasties thébaines, car Amon entre dans la composition du nom de plusieurs rois. S'il fallait en juger par la mention du nombre d'années afférant à chaque roi, ç'aurait été une liste analogue au Canon de Turin, par conséquent écrite sur papyrus en hiératique; mais je ne crois pas qu'on doive attacher trop d'importance à cette considération. Ératosthènes a joint en effet aux noms une traduction grecque qui n'appartenait évidemment pas au document original : la même curiosité qui l'avait porté à demander le sens des noms a dû le pousser aussi à s'informer de la longueur des règnes, et l'on peut admettre que la table ne comprenait, comme les tables monumentales, que l'indication des souverains. Je me figure volontiers quelque chose comme la *Chambre des Ancêtres* de Karnak, et le savant grec instruit de ce qu'elle contenait par les guides ou par les sacristains chargés de montrer aux étrangers ce que les profanes étaient autorisés à voir : ce devaient être à Thèbes des gens comprenant assez mal la langue raffinée des lettrés alexandrins, et les causes d'erreurs ordinaires devaient se compliquer encore de leur ignorance. On les imagine énumérant les noms royaux, puis les interprétant d'après la prononciation qu'ils avaient à cette époque, avec cette facilité à fabriquer des étymologies et des explications qui est encore aujourd'hui la qualité maîtresse des drogmans et des guides. Ératosthènes a inscrit fidèlement tout ce qu'on lui a dit, et, comme il n'avait aucun moyen de contrôle, il a pris pour noms royaux tout ce qu'on lui montrait sur la paroi et dont il demandait le sens, Si-rî, Biourî, Tô-maephtah, et des débris du Pirée il a fait autant d'hommes : il demandait, à chaque fois qu'il enregistrait un de ces personnages, les années de son règne, et on lui servait un chiffre qui s'appliquait probablement à un roi réel inscrit dans le voisinage du groupe expliqué. Beaucoup de ses gloses sont inintelligibles, mais beaucoup se comprennent facilement, et le sens qu'elles présentent garantit l'orthographe d'un certain nombre de noms. On ne peut rétablir Τωμαεφθά, rendu κόσμος φιλόφαιστος autrement que ou (ou), ni Σίριος, traduit υἱὸς κόρης autrement que par ou , et ni SIRÎ, ni TÔMAEPHTAH n'ont jamais eu d'existence comme rois d'Égypte. Employer un pareil document et en faire la pièce principale d'un système de chronologie égyptienne, c'est commettre une erreur analogue à celle de l'historien futur qui, voulant rétablir la suite des souverains qui ont régné sur

la France, accorderait sa confiance à une liste où l'on lirait à côté de Hugues Capet, de Robert, de Philippe Ier, de Henri IV, des princes appelés *Par-la-Grâce-de-Dieu* ou *Roi-de-France-et-de-Navarre* : le Pharaon *Fils-du-Soleil* et le Pharaon *Monde-aimé-de-Phtah* sont aussi vraisemblables que le serait, entre Louis XIV et Louis XV, un Bourbon du nom de *Très-Chrétien*.

§ T. — Le prince asiatique auprès duquel Sinouhit se réfugie porte le nom de Âmmouianshi (l. 30, 142), peut-être (l. 219) Amoushi : on n'a pas essayé de l'analyser, et le dernier égyptologue qui en ait parlé, M. Max Müller, renonce à en rendre compte[1]. J'ai été frappé depuis longtemps de la ressemblance qu'il présente pour la construction avec le nom de plusieurs rois de la première dynastie babylonienne : Âmmiditana, Ammizadougga, et pour la vocalisation en ou de l'égyptien à la variante Âmmourabi de Khammourabi. Le sens de ces mots est donné en partie par la liste bilingue où l'élément Âmmi, Khammi, répond à Kimtou : Âmmi-zadougga = Kimtou kittoum, עמיצדק, Âmmourabi = Kimtou rapashtoum, עמורבי. Il me paraît que Âmmouanshi, Âmmouianshi, se compose également de עמי, עמו, et d'un terme comme אנש *æger, male affectus fuit*, mais si la première partie du mot me paraît être certaine, la seconde est fort problématique : de toute façon, le mode de formation est le même.

On sent l'importance de ce rapprochement pour l'histoire de la Syrie et de l'Égypte : je me borne à signaler le fait ici, sans insister.

§ U. — Assournazirabal rapporte d'une de ses campagnes contre des Araméens, entre autres objets de bronze, des *aganati*, que Delitzsch (*Assyrisches Wörterbuch*, p. 95) traduit par *Becken*, *Kessel*, et considère comme une *Benennung des gerundeten Beckens*, en le rapprochant de l'hébreu אגן (cf. *Assyrisches Handwörterbuch*, p. 17). Les textes égyptiens contiennent le même mot, et Thoutmosis III cite parmi le butin qu'il avait fait en Syrie l'an XXIV de son règne : Akana âa m baoukou ni Khaourou, « un grand chaudron de fabrique de Kharou », où Birch avait déjà rapproché le mot égyptien du mot hébreu[2]. La figure réelle de l'objet est fournie par le déterminatif qui montre les deux anses; elle permet aux assyriologues de définir exactement ce qu'étaient les aganati, dont il est question sur le monument d'Assournazirabal.

§ V. — Le rapprochement ingénieux présenté par M. Chassinat entre l'*Ile de Double* et l'*Ile des Morts* de Juba[4] me paraît pouvoir être complété par quelques considérations nouvelles que je demande la permission d'exposer. L'itinéraire suivi par le Naufragé répond aux idées géographiques qui ont prévalu longtemps sur les origines du

1. Max Müller, *Asien und Europa nach Altægyptischen Denkmälern*, p. 47, note 2.
2. Cf. *Recueil de Travaux*, t. II, p. 148.
3. Birch, *The Annals of Thothmes III, as derived from the Hieroglyphical Inscriptions*, p. 13.
4. Chassinat, *Çà et là*, dans le *Recueil de Travaux*, t. XVII, p. 53.

Nil : le fleuve aurait communiqué avec l'Océan Austral, et à force de le remonter, on passait dans une mer libre où se trouvaient les régions des parfums. A partir des premiers siècles de la conquête arabe, ce furent les rivières de l'Afrique méridionale, le Djob, le Zambèze, le Congo, qui servirent à justifier cette conception légendaire; mais, avant d'en arriver là, on plaça les débouchés du Nil dans des régions plus rapprochées de l'Égypte. On peut se demander si la Νειλοποταμία qu'Artémidore d'Éphèse mentionnait sur la côte du pays des Somalis au IIe siècle avant notre ère ne répond pas à l'un d'eux[1]; en tout cas, le même Artémidore en connaissait un qui donnait sur la mer Rouge. Il signalait entre Ptolémaïs-épi-Théras et le Stoma Sabaïtikon une rivière qui établissait la communication entre la mer et le fleuve : c'était un bras de l'Astaboras qui se détachait d'un lac, tandis qu'un autre s'écoulait dans le Nil[2]. La donnée est très nette : en remontant au delà de Syène, on passait dans l'Astaboras, de là dans le lac, de là dans une dérivation de l'Astaboras qui menait à la mer Rouge. Sans entrer dans les explications possibles du fait, il suffit de le constater, et de le comparer à la donnée égyptienne du *Conte du Naufragé*. Le Naufragé remonte le Nil par l'île de Béghé et les Ouaouaïtou de Nubie, puis il se trouve dans la mer des Aromates et il est jeté sur l'*Ile de Double :* un navire égyptien vient l'y chercher, mais on ne dit rien de l'itinéraire qu'il suivit au retour. On se rappelle que les mines d'or d'Éthiopie qu'il allait visiter sont probablement celles dont Agatharchide parlait encore dans son *Périple*, et qui répondent aux régions du Gebel-Ollaky : c'est sensiblement la même région que celle où le récit du Naufragé nous transporte et où le bras de l'Astaboras rejoignait la mer. Du reste, le voisinage du pays de Pouanit est impliqué, sinon exprimé clairement par la richesse en parfums dont se vante le Serpent, roi de l'Ile : or nous savons par les travaux de Krall que les parages de Saouakin et de Massaouah sont un des premiers sites du pays de Pouanit[3]. Les notions éparses dans les géographes classiques nous ramènent enfin aux notions que le romancier égyptien possédait sur le théâtre des aventures de son héros. On trouve dans la région moyenne de la mer Rouge l'île Ophiôdès, qui était habitée par des serpents et produisait la Topaze : Juba l'appelle Topazon, parce qu'elle se perdait souvent dans les brumes et que les navigateurs la cherchaient souvent en vain, or *topazein* signifie *chercher* dans la langue des Troglodytes[4]. On voit combien les traits du vieux conte pharaonique se retrouvaient dans les récits d'époque ptolémaïque : Ile des Morts, *Nekrôn Insula*, répondant à l'*Ile de Double;* île Ophiôdès habitée par des serpents et se noyant dans les nuages de la même manière que l'*Ile de Double* est habitée par des serpents et s'évanouit dans les flots dès qu'on la quitte. Les différences sont de celles que l'on doit s'attendre à trouver entre deux versions d'une même

1. STRABON, l. XVI, IV, 14, p. 774; Artémidore la place dans l'intérieur, mais le Périple de la mer Érythrée (MÜLLER-DIDOT, *Geographi Græci Minores*, t. I, p. 265) a sur la côte un Νείλοπτολεμαῖος qui paraît être identique à l'Ouadi d'Artémidore.

2. STRABON, l. XVI, IV, 8, p. 770 : Ἐν δὲ τῷ μεταξὺ ἐκδίδωσιν ἀπόσπασμα τοῦ Ἀσταβόρα καλουμένου ποταμοῦ, ὃς ἐκ λίμνης τὴν ἀρχὴν ἔχων μέρος τι ἐκδίδωσι, τὸ δὲ πλέον συμβάλλει τῷ Νείλῳ. Sur l'explication possible de ce fait, voir VIVIEN SAINT-MARTIN, *Le Nord de l'Afrique*, p. 266-268.

3. KRALL, *Studien zur Geschichte des Alten Ægyptens, IV. Das Land Punt*, p. 21-26.

4. MÜLLER-DIDOT, *Geographi Græci Minores*, t. I, p. 128-129.

croyance populaire très éloignées l'une de l'autre dans la durée[1]. L'île unique du Conte pharaonique, *Ile de Double* qui est en même temps une *Ile des Serpents*, s'est scindée en deux îles, dont l'une a gardé, comme M. Chassinat l'a remarqué si ingénieusement, le nom antique *Ile des Morts* = *Ile de Double* : celle-là avait probablement ses légendes dont les marchands et les capitaines grecs ne nous ont rien conservé. L'autre est l'*Ile des Serpents* ou *des Topazes*, où, par une transformation très naturelle, les serpents ne gardent plus les *Doubles*, mais des pierreries[2] : les morts sont demeurés dans l'île voisine.

Ces considérations sont intéressantes en ce qu'elles nous permettent de délimiter l'horizon géographique des Égyptiens vers le moment où le *Conte du Naufragé* fut composé, soit, je crois, vers la XIIe dynastie au plus tard : la région demi-fabuleuse commençait pour eux vers la hauteur du Gebel-Ollaky. Le voyage peut se porter sur la carte de la sorte : 1° départ d'Assouân, navigation par le Nil, puis par l'Astaboras, en contournant le pays des Ouaoualtou, soit le massif du Gebel-Ollaky; 2° débouché dans la mer Rouge par l'Astaboras au sud de Saouakin, au nord de Massaouah ; 3° tempête qui jette le héros sur l'Ile du Double, île Ophiôdès-Nekrôn, aujourd'hui Saint-John ; 4° retour en Égypte. Bien entendu, les positions anciennes n'ont rien de la précision des sites modernes : il ne faut prendre les identifications indiquées que comme marquant en général les parages où se passe l'aventure.

Paris, le 12 janvier 1895.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE ASSYRIENNES

PAR

FR.-V. SCHEIL

XVIII. *L'inscription vannique de Patnos.* — Ce texte a été photographié par le P. Duplan, missionnaire dominicain à Van, qui me l'a adressé à Mossoul (octobre 1894). L'original se lit sur une pierre enfouie au pied d'une colonne de la grande coupole, à main droite, en entrant dans l'église de Patnos. Patnos (vilayet d'Erzeroum) est un village d'une cinquantaine de maisons environ, dont quarante sont habitées par des familles arméniennes. La pierre mesure 0^m^ 47 sur 0^m^ 35.

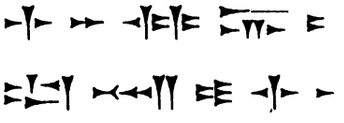

1. STRABON, l. XVI, IV, 6, d'après Artémidore; AGATHARCHIDE, § 82, dans MÜLLER-DIDOT, *Geographi Græci Minores*, t. I, p. 169-171; JUBA, dans PLINE, *Hist. Nat.*, VI, 34, XXV, 22, XXXVII, 32. C'est aujourd'hui Zeberget ou Zemergetis, l'île Saint-John des cartes marines anglaises.

2. Cf. l'île du voyage de Sindbad où les serpents sont constitués gardiens d'une vallée remplie de pierres précieuses : les serpents sont d'ailleurs commis à la défense des pierreries dans tous les pays du monde (Marcel DEVIC, *Les Merveilles de l'Inde*, p. 109-111).

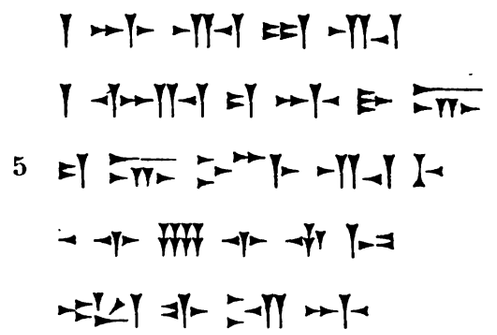

Cette inscription n'est pas spécifiquement distincte de celle d'Astwadzaschen publiée par D.-H. Müller (*Die Keilinschrift von Aschrut Darga*, p. 15, 16). Tout son prix lui vient d'une variante importante à la ligne 5. Voici comment je lirais l'un et l'autre texte :

	PATNOS	ASTWADZASCHEN
	(An) Ḫal-di-ni-n[i]	*Id.*
	al-su-i-ši-[ni]	»
	Šar-du'-ri-[še]	»
	Ar-giš-ti-ḫi-ni-[še]	»
5	*(GIŠ) ni-'i-ri šu-u-[ni]*	*i ni-'i-ri šu-u-ni*
	X M VIII M XIII C XL...	*X M V M III C*
	ka-pi iš-ti-ni	*id.*

Nous apprenons en effet que *ni-'i-ri* est le nom d'objet de la phrase; que *i*, qui, à Astwadzaschen, remplace le déterminatif *Giš* du nouveau texte, doit être isolé de *ni*, en conservant le sens du démonstratif *i-ni* dont il est d'ailleurs le radical. La grammaire n'y trouve pas son compte, il est vrai, et il nous faudrait à l'accusatif *ini ni'iri*. Mais il est possible que le redoublement du *ni* ait échappé un moment au graveur, comme il arrive en pareil cas.

Le sens reste difficile à préciser. Il s'agit évidemment d'une chose construite, vouée, offerte aux dieux, du genre des [illegible] *barzu*[2] (SAYCE, XIX, 3, 4); *burgana* (*Meh. Kap.*, 29); (*giš*) *du* (SAYCE, LI, 3); (*giš*) *uldi*, (*giš*) *Za-a-ri* (*Meh. Kap.*, 27, 28). Peut-être même, en souvenir de ce dernier mot, faut-il lire dans le texte de Patnos (*Giš*) *Za(l)-'a-ri*, en élidant *l* dans *Zal*, comme il arrive pour AL-*du-tu-si-ni-e* de *Meher Kapussi*, 10, qui est rendu dans le duplicata, 43, A-*du-tu-si-ni-e*.

Les objets dénombrés dans la ligne 6 sont évidemment ordonnés au *Giš ni-'i-ri*,

1. La ressemblance du signe *du* avec le signe *ap* ordinaire se constate aussi ailleurs. (Cf. SAYCE, *Meh. Kap.*, 10; Dupl. 43, *JRAS*, p. 466.)
2. M. Sayce lit toujours *bar-su*... ce mot qui est partout écrit *bar-zu*.

comme, par exemple, des victimes à l'autel (cependant, on n'avait pas coutume d'en vouer 19,000 à la fois, cf. *Meh. Kap.*), des pierres à un édifice, etc. S'il s'agissait d'argent, nous aurions vraisemblablement rencontré un déterminatif 𒌋𒁹.

De toute manière, le nom des objets dénombrés doit suivre, comme de coutume, leur chiffre, et nous devons le chercher dans la ligne 7, *kapi*. Il n'est pas moins nécessaire d'y trouver un verbe parallèlement à *šu-u-ni*, c'est-à-dire *iš-ti-ni*, qui n'aurait pas ici son acception accoutumée.

Les idées se suivraient ainsi : « Aux Ḫaldis, grands, Šardur, fils d'Argištiš, a fait un *nîri* et y a affecté 19,340 *kapi*. »

XIX. *Cylindre cachet.* — Le cylindre suivant, qui m'a été communiqué par Mgr Altmayer, O. P., délégué apostolique de Mésopotamie, provient du pays d'Orfa. C'est un cylindre *parlant*. Tous les cylindres votifs ou talismans étaient censés prier la divinité pour celui qui les portait, en rappelant constamment aux dieux les invocations ou les dédicaces qui y étaient gravées. Le cylindre WAI, IV, 35, 2, déchiffré par Amiaud, *ZA.*, t. II, p. 292, s'appelait : « Que mon roi vive [dans la joie] de son cœur ! » Ce nouveau cylindre, unique en son genre, dans un discours direct, prie pour lui-même.

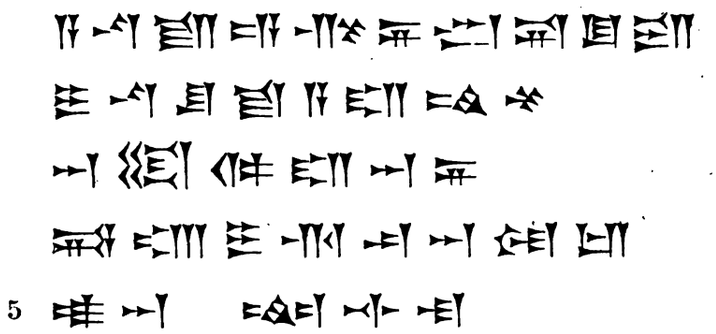

A-na ša e-zi-ni Arad UŠ-KU-DA	A celui pour qui Arad UŠ-KU-DA m'a gravé (?)
i-na qatu ša a-ra-am-mu	dans la main que j'aime,
ilu li-ṭi-ra-an-ni	que Dieu me conserve,
Kunuk I-ri-ba (an) Nin-ip	moi cachet d'Iriba-Ninip,
5 *mâr (an) BIL uballiṭ.*	fils de BIL-uballiṭ !

XX. — A Mossoul, je rencontrai une petite idole en albâtre, du type caucasique, les cheveux longs ramenés en arrière depuis le front, en forme de statuette accroupie, tenant des deux mains comme un rouleau déployé où on lit :

Bušu mât Kirriḫibiza.	Propriété du pays de Kirriḫibiza.

XXI. *Un cylindre perso-araméen.* — L'inscription est araméenne, le dessin perse. Au centre, une porte cintrée, grillée en losanges, et aux rebords rayonnants. Est-ce la porte du Soleil levant? Au-dessus, le buste d'Ormuzd, fixé dans le disque aux appendices ornithomorphes. La tête du dieu à longue chevelure et à longue barbe est coiffée du cylindre aux bords supérieurs légèrement évasés (absolument identique à la coiffure des prêtres syriens modernes) et surmonté d'un croissant. Symétriquement, de chaque côté, sur les ailes, une tête barbue, à tiare arrondie, est tournée vers le dieu. Aux extrémités du tableau, de chaque côté se tient un personnage tourné vers le dieu et en fonction d'adoration. L'un d'eux, coiffé comme le dieu, est debout sur un autre croissant plus grand, à la manière de la Vierge dans l'iconographie chrétienne; l'autre, à tiare arrondie, a devant lui le symbole d'une étoile à huit rayons.

L'inscription araméenne court de bas en haut, dans la partie libre du champ : c'est-à-dire לעלנסחמלכי, où la première lettre est bien la préposition d'attribution; *Malki*, d'autre part, n'offre pas de difficultés. Il n'en est pas de même de עלנסח (*'alonsaḥ*, qui n'offre aucun sens. Ce cylindre appartient à l'évêque chaldéen de Djézirèh.

XXII. *L'inscription d'Asaraddon du tunnel de Negoub.* — Ce texte fut découvert par Layard (*Nineveh and its Remains*, t. I, p. 80; t. II, p. 199) et publié, dans l'original, à la planche XXXV de son *Recueil de Textes*, — de telle manière, toutefois, qu'il est impossible d'en déchiffrer une ligne, voire quelques mots, et de dire même vaguement à quel genre d'inscription on a affaire. Mürdter et Delitzsch (*Geschichte Babyloniens und Assyriens*, § 82) l'ont attribué à Sennachérib; G. Smith (*Ä. Z.*, 1869, p. 93), avec raison, à Asaraddon.

L'original n'est pas à Londres, comme l'a cru Bezold (*Lit.*, p. 107, *n*), mais à la Mission dominicaine de Mossoul, où je l'ai vu (1894). Seulement, une tranche en a été sciée perpendiculairement aux lignes[1], en coupant les noms *Adasi*, *Ašurnaṣirapal*, *Kal-ḥi*, par le milieu. Le texte, maintenant tronqué par le haut, le bas et les deux côtés, devait être assez considérable autrefois, et relatait les travaux de reconstruction du tunnel et du canal qui amenaient les eaux du Zab à Kalaḥ.

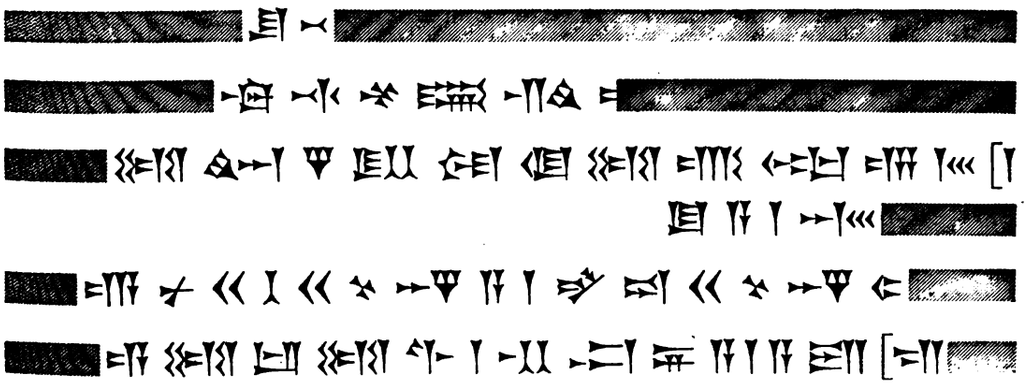

1. Cf. LAYARD, *Nineveh and its Remains*, t. I, p. 81.

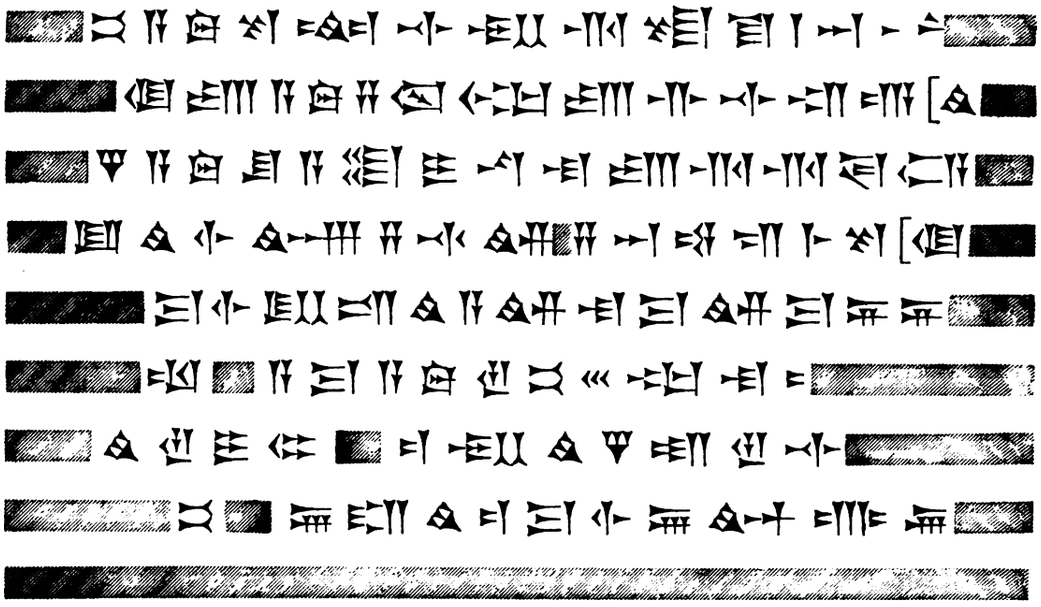

[Ašur-aḫ-iddin][1] .....
.....
..... Šu-bat .....
..... ak-ti mu šiš gi .....
... li-'u ša-kin mimma rišâti eli nišî [ana-ku, apal Sin-aḫê irbâ]...
... Šarru dan-nu šar mât Aššur, apal Šarru-kin šar mât Aššur...
5 ..... li-ip-li-pi Bêl ba-ni apal A-da-[si].....
... (nâr) Te-bil-ti maḫ-ri-tu ša Ašur-na[ṣir-apal].....
... šapliš (nâr) Za-ban eli ta-mar-ti (âl) Kal-[ḫi].....
... ša nâru šu-a-tu i-na la ta-ri-ri[2].....
..... ḫi-ši iḫ-za-ti im-ṣa an[3] kib-si me-te-[ki].....
10 ..... ma ši-kin epirâti im-la-ma im-ma-ni ni.....
..... al ..... a-ma naru ru bi (?) eš ka-la.....
... ḫi-ru i-mi .... giš-maḫ-ḫi ša ṣi-ru-ti.....
..... ir ra-ḫi-iṣ ma ši-ir-'u-sa.....
.....

[Asaraddon].....
... le vaillant, auteur de toute réjouissance[4] parmi son peuple, moi, fils de Sennachérib...
... roi puissant, roi des légions, roi du pays d'Assur, fils de Sargon, roi d'Assyrie...

1. Cette restitution est forcée, par la ligne 4. *anaku apal Sinaḫêirba*, mots fournis par LAYARD, 35.
2. Cf. *tarâru*, crever, rompre.
3. Ici, *an* = *ana*.
4. *Kili* = *rišâtu* (BRÜN., 9658). *Ga* est explétif.

5 ..... rejeton de Bêl-bani, fils d'Adasi.....
... le premier canal Tebilti qu'Ašurnaṣirapal [avait creusé].....
... qui allait en aval du Zab, dans la banlieue de Kalaḫ.....
... Ce canal.....
..... les bords étaient devenus trop étroits pour y marcher et passer.....
10 ..... les décombres remplissaient.....
.....
..... de grandes solives.....
.....

XXIII. — J'ai rapporté de mes voyages une brique élamite assez mutilée, dont le texte est identique à celui d'une brique publiée dans Weissbach (*Ansanische Inschriften*, 147, D). Toutefois, la lecture *Ḫu-te-lu-du-uš* (ligne 5) de cet auteur est certainement défectueuse et à restituer en *Ḫu-um-lu-du-uš*. On sait l'emploi fréquent, le rôle important du mot *Ḫum*, dans l'onomastique élamitique (cf. JENSEN, *Wiener Zeitschrift für die Künde des Morgenlandes*, t. VI, p. 47 sqq.). Je connais un texte inédit (de Sippara) qui mentionne, après *Anšan(ki)*, la ville de *Ḫu-um-(ki)*. La tablette est d'un vieux roi dont le nom est malheureusement effacé :

	.....	.....
I	[šarru] dan-nu	roi puissant,
	[šarru] KIŠ	roi de Kiš (?),
	pa-šiš ilu	prêtre du dieu,
	šakkanak (ilu) A-kit	vicaire de Marduk,
5	la-bi-in libitti	le briquetier,
	la-ma ni-ti	constructeur d'enceintes (?),
	e-piš mal-ki	exécuteur des conseils
	(AN) An-a-a[1]	de la déesse Anaï,
	kal-la-ti	de la fiancée,
10	bêlit <<	dame .....
	... ga-a	»
	... su-bu	»
	i	»
	.....	»
II	.....	»
	ma-am-ma la iz-zi-za	»
	la-ka -a	»
	nap-ḫar (?) um (?)-ma-ni	toute l'armée (?)
	a-na še-na	en deux

1. En effet, peut-être faut-il lire (*AN*) *An-a-a*, ce qui donnerait la vraie lecture du parôdre féminin de Šamaš, , entièrement phonétique comme (= A-nu et non pas (ilu) NU). Cf. le dieu de Sépharwaïm, *'Anamélek*, II Reg., XVII, 30.

lu-u a-zu-uz	je partageai (coupai)
An-ša-an-(ki)	celle d'Anšan
u šu (al) Ḥu-um-(ki)	et celle de Ḥum(ki),
lu-šag-giš (= râ?)	je saccageai
lu e-be-il (?)	»
šarru An-ša-an-(ki)	le roi d'Anšan
u šu (al) Ḥu-um-ki	et celui de Ḥum(ki)
it-ti ir-bi	avec le revenu
u ki-ša a-na	»
ma-ki-ri-be-ni (??)	»
lu u-šam-še-lu	je divisai en deux
.....	.....
[al] ud-kib [nun-ki]	Sippar
.....	
Rev. ša u ...	
ši-i	
... Tin-tir-ki	
ki(?)-i ka-ra	
pa-si	
mâr	
	uš-ma
	ab(?)-arad
	pa
	... bi-ir
	.....ru
	.....a-ni

Je demanderai, en passant, s'il n'est pas possible de traduire qui ouvre les inscriptions élamitiques par *Bît* ou *Ê-gal* qu'on trouve à cette place dans les briques assyriennes. N'est-ce pas le sens qui s'impose dans les inscriptions de Kudur-Mabug et Rim-Sin (LENORMANT, *Textes inédits*, n° 70, ligne 16) : *U ki-ag-ga-ni ... mu-na-ni-ru :* Sa *maison* préférée... il a bâtie? Et *I. R.*, 3, n° 10, ligne 4 : *luḥ maḥ šag-ka U dingir gal-la :* à l'auguste messager de (?) la maison du grand dieu...

UNE CLASSIFICATION DES SENS DU MOT

PAR

ALEXANDRE MORET

Suivant les déterminatifs qui l'accompagnent, le mot *hosou* peut être traduit par « chant, ordre, faveur, louange, incantation, excrément, vase, repousser, venir », etc., etc. Ces traductions sont, à leur place, toutes justifiables; néanmoins, n'a-t-on pas le droit d'être surpris d'une telle diversité d'interprétations pour un même mot? Est-il impossible de trouver au mot un sens premier, d'où les autres puissent

découler? Nous pensons, au contraire, que ce sens premier existe, et que l'on peut en classer et coordonner les principales dérivations.

L'élément essentiel du mot , celui qui, écrit isolément, a la valeur du mot complet, c'est le signe *hosou*. Il représente un vase allongé : il ne faut point le confondre avec le *fuseau* qui a, dans les signes hiéroglyphiques, la même forme et le même nom *hosou* (en copte ϩⲱⲥ *T.* et *M.*); peut-être, suivant l'hypothèse de M. E. de Rougé[1], le vase « portait-il le nom de *hosou* « *fuseau* » d'après sa forme. » Quoi qu'il en soit, les monuments figurés nous prouvent que le signe représente bien un vase. On le trouve parfois à moitié plein d'une liqueur rouge[2]; on s'en sert pour faire des libations, et l'eau s'en échappe par la partie supérieure ( )[3]. Au sommet du vase se trouve un étroit orifice qui, vu d'en haut, présente cet aspect : [4]; la fermeture s'obtenait soit par un petit disque, que l'on pouvait soulever au moyen d'un ruban ou d'un brin de paille , soit, quand le vase était en métal, par un bouchon conique et creux de même matière [5]. Le vase *hosou* fait partie du mobilier des morts[6]; il est souvent confondu avec le vase *qobhou*. Il est inutile d'insister davantage pour prouver que le signe représente bien un vase, puisque nous possédons des vases de cette forme; mais il est important de remarquer que, dans les textes où l'on trouve le mot *hosou*, le signe , employé comme syllabique ou déterminatif, est souvent représenté épanchant de l'eau , ou est confondu avec le vase *qobhou* sous la forme ou [7]. Cette présence du filet d'eau et cette confusion avec le vase *qobhou* prouvent matériellement que le signe essentiel du mot *hosou*, dans ses différents sens, est bien un vase et non point le signe pareil de forme et de son, qui représente un fuseau[8]. Il était indispensable de bien établir ce fait qui servira de point de départ à notre classification.

I. Le sens fondamental, étant donné que est un vase, doit être celui de « verser un liquide » ou « couler », suivant que l'on interprète l'*usage du vase* au sens actif ou passif. Malheureusement, nous ne connaissons point d'emploi d'un mot dans ce sens précis de *verser* ou *couler*. Il est permis, toutefois, de supposer l'existence de ce sens et de ces mots non encore découverts, puisque nous possédons leurs équivalents en copte. Le mot ϩⲁⲥⲓⲉ (*S.*), qui dérive évidemment d'une racine , exprime en effet l'état

1. *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès*, 1851, p. 49.
2. E. de Rougé, *loc. cit.*, p. 49 et pl. I, n° 2.
3. Mariette, *Dendérah*, t. I, pl. 10; Louvre, *stèle* C 138 (cf. Gayet, pl. XXVI).
4. Croquis de l'orifice d'un vase conservé au Louvre, *Musée égyptien, salle civile, armoire B*, n° 776.
5. *Mémoires de la Mission du Caire*, t. V : Maspero, *Les Momies de Déir el-Bahari*, pl. XXII, 6. Quatre vases sur leur estrade de bronze. Bénédite, *Tombeau de Neferhotpou*, p. 527. Le vase *kobhou* ne diffère du vase *hosou* que par la présence d'un conduit latéral extérieur pour l'épanchement de l'eau. Cf. une bonne représentation du dans Lepsius, *Denkm.*, II, 152.
6. Louvre, *stèles* C 15 et C 176. (Gayet, pl. XXXI et LIV.)
7. Louvre, *stèles* C 50, 64, 75, 202, 216, A 107. Cf. C 26, l. 6. La vérification des signes a été faite sur les monuments. Mariette, *Monuments divers*, pl. CII, *a*.
8. Sur le mot ou , *fuseau*; cf. Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 82.

d'une chose sur laquelle un liquide est versé, et l'action même de verser : *submersio, submergi.* Nous inscrirons donc comme premier sens de celui de *verser, couler, fluer.*

II. Le premier sens dérivé de sera nécessairement celui de *vase,* avec la forme de nom d'agent (*hositi, hosit*), le *verseur,* l'ustensile avec lequel on verse. Nous trouvons en effet dans quelques textes cette signification du mot « Je t'apporte l'eau du Nil en un vase d'or[1] »; remarquons que le signe est ici déterminatif de sa valeur phonétique. Un texte de Karnak parle d'un « vase grand de sept coudées » ; le *Papyrus Harris* mentionne des vases appelés . Ce sens dérivé est donc assuré.

III. Vient ensuite, logiquement, la série des mots qui désignent ce qui coule, ce qui est versé, le *flux.* Nous trouvons en effet ce sens général de *flux* pour le mot dans la phrase suivante : « C'est toi (le dieu) qui fournis le *flux* (vital, la semence), qui crées les grains de ton eau[4]. » Le même mot, au *Papyrus Ebers,* a le sens de *sécrétion, lait* (?), et s'écrit , avec un déterminatif significatif[5]. — Plus précis sont les exemples du mot dans le sens de « *flux de ventre, excrément* ». Les textes des Pyramides donnent des formes , , dans des phrases telles que celle-ci : « C'est l'horreur de Teti que les excréments, Teti rejette les urines[7]. » Le *Papyrus Ebers* donne de très nombreux exemples de « alvi depositio, sordes, stercus[8], » avec un déterminatif que nous retrouvons dans la phrase : « A mesure qu'augmentait le dégoût de tes ordures, le cœur (de ta mère) ne se dégoûtait pas[9]. » Enfin, nous croyons retrouver un sens voisin de ceux-ci dans une légende d'un bas-relief du tombeau de Ti. Au passage d'un gué par un troupeau, une vache se retourne en meuglant vers son veau qui est porté sur les épaules d'un bouvier; un des bergers s'écrie, en s'adressant à la vache : « Ô cette saleté ( ) d'emporter ce veau, nourrice[10]! » Nous aurions ici un commencement de sens figuré attaché au mot *flux.*

IV. Si nous passons au sens figuré du mot *flux, fluide,* nous arrivons peu à peu à un sens « *influence* » (lat. *in... fluere,* couler dans), qui gouverne une quantité considérable de dérivés du mot .

1° Nous trouvons tout d'abord une série de mots exprimant cette action d'une

1. *Todtenbuch,* CXLVI, 43. — 2. Brugsch, *Dict.,* p. 989. — 3. *Pap. Harris,* I, 28, 12, et 49, 8. — 4. Brugsch, *Dict. Suppl.,* p. 851.

5. *Pap. Ebers,* II, *glossaire,* s. v. Cf. Lieblein, *Index ... du Livre des Morts,* s. v. , p. 105.

6. *Merenrâ,* 223; *Ounas,* 189. — 7. *Teti,* 68. (*Recueil,* t. V, p. 11.) — 8. *Pap. Ebers,* II, *glossaire,* s. v. — 9. *Pap. Boulaq,* IV, 20. — 10. Au Louvre, moulage n° 4909. Cf. Maspero, *Études égyptiennes,* t. II.

chose ou d'une personne étrangère sur une autre personne, qui se rend dans nos langues modernes comme en égyptien par une idée de *fluide* ou de *flux qui coule (in... fluere) sur* cette personne. Examinons en premier lieu quelques exemples où le mot *fluide* est pris au sens péjoratif et désigne la *fascination* matérielle exercée par certains animaux [1]. Le dérivé est ici *hosaï*, il s'applique au *lion* qui influe ou fascine *par l'œil*, d'où le nom de *lion fascinateur* ; au *crocodile* qui influe ou fascine *par la bouche*, d'où le nom de [2]; à la gazelle ([3]), et peut-être aux vaches rouges et aux veaux, animaux typhoniens ([4]); rappelons que les scorpions, les serpents et les vers de toute espèce étaient compris dans cette classe d'animaux, contre qui il fallait procéder à des conjurations magiques pour échapper à leur fascination [5]. — Il était naturel d'appliquer à l'*influence magique* exercée par les dieux et les hommes les mêmes termes qui caractérisaient la fascination matérielle des animaux. Dieux et rois sont très souvent comparés aux lions et aux autres animaux fascinateurs; on dit d'un chien : « Sa tête fascinatrice est celle du dieu qui incante qui il lui plaît, » et ailleurs on mentionne « le dieu à face fascinatrice » [7]. — A propos d'un roi : « Le roi les suivit comme un lion fascinateur [8]. » — Peu à peu on se dispensa de la comparaison avec les animaux; le seul aspect du dieu ou du roi suffisait à expliquer l'influence, la fascination. Ramsès II « brûle de ses deux yeux fascinateurs [9]; » tout Pharaon devient un « fascinateur de tête contre ses ennemis [10] ». C'est ainsi que *flux* prend le sens de *fluide magique, fascination*.

2° Les dérivés du mot prennent un sens de plus en plus général à mesure que, de l'idée de *fluide matériel*, de *fascination animale*, ou de *fascination par une partie précise du corps*, on passe à l'idée de *fascination en général* et d'*influence magique*. Dès les époques les plus anciennes, le mot semble avoir pris cette signification

---

1. Voir sur le *Lion et les animaux fascinateurs* une étude détaillée de MASPERO, *Bibliothèque égyptologique*, II, p. 425 sqq.

2. Peut-être le nom du crocodile n'est-il que la forme en préfixe du radical interverti en .

3. *Pap. Anastasi*, IV, 10, 5. Cf. *Zeitschrift*, 1882, p. 35. On se sert d'excréments de gazelle pour tuer les charançons. (*Pap. Ebers*, XCVIII.)

4. BRUGSCH, *Dict. Suppl.*, p. 849.

5. Le type de ces conjurations est fourni par la *Stèle d'Horus sur les crocodiles* (MARIETTE, *Monuments divers*, pl. XV), où le dieu maîtrise lions, serpents, scorpions, ibex.

6. *Pap. Anastasi*, IV, 13, l. 5. Cf. MASPERO, *Notes au jour le jour*, dans les *Proceedings*, mai 1891, p. 16-17.

7. *Todtenbuch*, CLXIII, 4; CLXIV, 5.

8. GUIYESSE, *Inscription historique d'Ipsamboul*, p. 17. (Cf. *Recueil*, t. XI.) Cf. *Études égyptologiques*, t. III, pl. CCLIV : « Il ne connaît pas le lion qui est devant lui; Râ-nibmâ, c'est un lion fascinateur »

9. BRUGSCH, *Recueil de Monuments*, pl. LIII, l. 13.

10. BRUGSCH, *Dict.*, p. 990. Dans ces expressions et d'autres similaires, on peut avoir des déterminatifs plus généraux : ; cf. V *infra*.

générale; un texte des Pyramides prouve que, même en parlant des animaux fascinateurs, on pouvait faire allusion plutôt à la notion générale de fascination qu'à telle ou telle partie du corps particulièrement fascinatrice : on dit de Teti : « Ta tête est en forme de chacal, ton train de derrière en forme de lion fascinateur[1]. » — Or, le train de derrière du lion ne pouvait guère être la partie fascinatrice de l'animal. Le sens du mot est donc déjà généralisé. On en arriva à ne plus spécifier une partie du corps, à parler de l'influence générale et morale d'un individu. L'Égyptien qui avait *envoûté* Ramsès III « était parvenu à la puissance divine de fasciner les hommes [2]. » Le mot est sûrement une forme renversée d'un mot ; il a comme équivalent copte ⲥⲓϩⲉ (*T.*), ⲥⲓϩⲓ (*M.*), *insanitas, dementia,* ἔκστασις; il caractérise donc l'égarement, la stupeur qui sont le résultat de la fascination, de l'influence magique. Plus général encore est le sens de dans le texte suivant : . Avant de franchir un gué, pour mettre en fuite et conjurer le crocodile, les bergers se disent : « Mettons à l'arrière ceux des bergers qui s'entendent aux choses magiques pour jeter un charme sur le passage de l'eau[3]. » Déjà nous avons vu le verbe *shodou*[4], incanter, rapproché de *hosou*, fascination. Ce dernier exemple nous amène au sens précis de *formule d'incantation* pour . Ce sens est connu depuis longtemps. Le *Papyrus magique Harris*, qui est proprement un formulaire d'incantations, se divise en chapitres dont le titre est ainsi rédigé : « Chapitre de la bonté des incantations qui écartent l'habitant des eaux » (le crocodile); « Chapitre des formules d'incantations[5], » etc. Le *Papyrus Prisse*, recueil de formules morales qui ont aussi un caractère religieux et magique, débute par une phrase qui explique l'utilité de ses préceptes : « La crainte (que j'inspire) se fortifie si une incantation juste (ouvre l'enclos de mon silence)[6]. » Nous voici donc arrivés à la formule abstraite de l'influence magique, *l'incantation.*

3° Ce terme abstrait, va servir de point de départ à une nouvelle série de dérivés. Qui dit *incantation* dit *formule chantée :* « La voix humaine est l'instrument magique par excellence. Sans doute, le texte d'une évocation, la séquence des mots dont elle est composée, a sa valeur réelle, mais qui n'est complète que si la voix vient animer la lettre : pour devenir efficace, la conjuration doit s'accompagner d'un chant, être une *incantation*, un *carmen*. Voilà pourquoi tous ceux qui récitaient une prière ou une formule destinée à lier les dieux à l'accomplissement d'un acte déterminé s'appelaient « justes de voix »[7]. Nous ne nous étonnerons pas, ceci établi, de trouver, après « incantation », le mot ϩⲱⲥ (*T. M.*), *canere, cantus, canticum,*

1. *Teti*, 165, 166.
2. *Pap. Lee*, I, 3. Cf. Chabas, *Pap. magique Harris*, p. 170.
3. *Pap. Berlin*, n° 3. Cf. Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 75, et *Les Contes populaires*, p. 266 sqq.
4. Cf. Loret, *Le Verbe* , *Recueil*, 1889, p. 128.
5. *Pap. Harris*, pl. I et VI. — 6. Édit. Virey, p. 15. — 7. Maspero, *Biblioth. égyptol.*, t. II, p. 373.

ᾠδεῖν. s'applique d'abord aux chants religieux, qui sont de pures incantations : « Ils font des chants à ce dieu[1], » etc. Dans ce cas, l'incantation peut être plus efficace si au *carmen* de la voix humaine se joint celui des instruments de musique; de là, les formules (ou) « incanter avec la harpe, avec le battement de mains, avec la flûte, — d'où chanter avec accompagnement de harpe, battements de mains, flûte. » On dira dans l'hymne au Nil : « On a commencé pour toi les chants avec la harpe, on a chanté pour toi avec accompagnement de main[2]. » Comme ces divertissements destinés aux dieux pouvaient être utilisés aussi pour égayer les mortels, prit le sens pur et simple de « chanter », sans intention religieuse ou incantatrice. De là, les séances de musique ou de ballet figurées dans les tombeaux, avec les légendes , [3], ou avec des descriptions plus complètes, telles que celle-ci : « Récréation du cœur par la vue de choses belles, par le chant, les sauts, la musique, les cris qui réjouissent le cœur[4]. » Les chants d'amour du *Papyrus Harris* sont appelés [5], de même que les chants des bouviers conduisant leur bétail[6]. — *Hosou* peut donc avoir le sens de chants, poèmes, récits (à l'origine *chantés*). De là, enfin, les innombrables titres de *chanteurs* ou *chanteuses*, , de *chefs de chant*, , de « *préposés aux chants*, réjouissant le cœur de son seigneur par de beaux chants dans l'intérieur du palais royal[7] ». Ces titres sont si connus, qu'il est inutile de multiplier les exemples.

Enfin, du sens de *chanter*, nous passons assez naturellement à celui de *louer* et de *louange*. Dans bien des cas, on pourrait traduire également « les chants ou les louanges » adressés aux dieux; mais, dans certains textes, le dernier sens est seul admissible. Au *Papyrus Prisse*, il est dit : « Mets-toi en harmonie et conformité avec ton seigneur; fais qu'il dise : « Celui-là, c'est mon fils, » de façon à faire dire à ceux qui entendront cela : « louange à celle qui le lui a enfanté. » [8]. Quelques formules de l'inscription d'*Ouni* prouvent encore ce sens. Après le récit d'une expédition heureuse, Ouni mentionne par deux fois : « Sa Majesté me loua à ce sujet sur toutes choses[9]. » Une stèle du Louvre[10] nous donne un sens analogue, « Mon seigneur me loua de ma perfec-

1. *Pap. Berlin*, VII. Cf. Chabas, *L'Égyptologie*, t. I, p. 50.
2. *Hymne au Nil*, *Pap. Sallier II*, 14, *Anastasi VII*, 11.
3. *Tombeau de Ti*, à Saqqarah; Lepsius, *Denkm.*, II, 52, etc.; Louvre, *stèle* C. 17.
4. Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. I, p. 500.
5. Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 66.
6. Leemans, *Monuments du Musée de Leyde*, t. III, pl. XXIV.
7. Lepsius, *Denkm.*, II, 58, 59; *Mission du Caire*, t. V. Bénédite, *Tombeau de Neferhotpou*, pl. IV, chant du harpiste : . Décret de Canope : = ᾠδεῖν; = τοὺς ᾠδούς.
8. Virey, *Études sur le Papyrus Prisse*, p. 104-105.
9. *Inscription d'Ouni*, l. 27 et 28. Cf. Erman, *Commentar zur Inschrift* (*Zeitschrift*, 1882, p. 18).
10. *Stèle* C. 55, l. 15.

tion. » Il est d'ailleurs probable que cette louange royale ressemblait à une formule rythmée et chantée; elle était décernée en public ( ) dans une de ces audiences solennelles qui comportaient, comme plus tard les audiences byzantines, des chants réglés à l'avance[1]. De là, sans doute, ces formules des stèles funéraires relatives à de grands personnages qui « entrent sous les acclamations et sortent sous les chants » [2]. Ce sens de « chant de louange » est donc le dernier terme des dérivés de « fluide, incantation ».

4° Si, abandonnant les dérivés du sens « influence magique », nous revenons au sens simple de « influence », nous allons trouver une nouvelle série de dérivés du mot . Le mot *influence* peut avoir deux sens : ou bien il désigne l'ascendant qu'une personne a sur nous, ou bien celui que nous avons sur une personne.

a) Les Égyptiens ont eu souvent à exprimer cette idée de l'ascendant d'un dieu ou du roi sur un simple mortel. Le mot exprime cette autorité spéciale de l'*influence*, qui tient à la fois de l'ordre et de la prière, qui émane à la fois d'un maître et d'un ami. Cette nuance du sens de est parfaitement saisissable dans le rescrit de Pepi II relatif au *Danga;* à plusieurs reprises, le roi dit à son féal sujet que telle chose a été faite « par amour, par influence et par ordre de son seigneur » [3]. On en arrive ainsi à un sens « agir sous l'influence de », qui correspond à notre « agir au bon plaisir de ». Telle est cette formule des stèles funéraires : « Son serviteur véritable, qui réside dans son cœur, qui agit tout à son bon plaisir, tout au long de chaque jour[4]. » — De même, tel autre raconte que nul n'obtint faveurs pareilles aux siennes, « parce que j'aimais Sa Majesté plus qu'aucun serviteur, parce que je faisais son bon plaisir chaque jour, parce que j'étais féal à son cœur[5]. »

Enfin, l'expression s'emploie encore au sens réfléchi; on se mit à dire « faire son bon plaisir à soi, agir sous sa propre influence[6]. » De là, les légendes des scènes peintes dans les tombeaux, où des gens de toute condition se disent entre eux : « Fais à ton gré » [7].

1. Voir le cérémonial usité dans l'audience accordée à *Sinouhit*. Nous empruntons cette idée au commentaire de MASPERO (*Les Contes populaires*, 2e édit., p. 125, n. 1).

2. LOUVRE. *stèle* C 26, l. 5. — 3. Cf. *Zeitschrift*. 1894, p. 67, 68.

4. LOUVRE, *stèle* C 3, l. 3. Cf. *Ouni*, l. 37 : « Je fis tout, suivant le bon plaisir que m'avait exprimé Sa Majesté à ce sujet; » et l. 42 : « Tout se réalisa, comme Sa Majesté me l'avait ordonné. »

5. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 112. Cf. l'expression « agissant au gré des hommes, au bon plaisir des dieux. »

6. *Pap. Prisse*, édit. VIREY, p. 43. L'homme puissant agit à son bon plaisir :

7. Bas-reliefs du tombeau de Ti. (Au Louvre, moulage n° 4914.) Beaucoup d'exemples ont été réunis par ERMAN, *Zeitschrift*, 1881. p. 63-66.

b) Le mot peut aussi désigner, inversement, l'influence morale que tout subordonné peut avoir sur son supérieur. On dit alors de cet homme qu'il est « influent » sur tel autre, ou qu'il est son « favori ». Les exemples de « favori d'un dieu » ou « du roi » se comptent par milliers ( ); dans ce sens, on trouve très souvent ou parallélisme avec « aimé de »[1]. — Mais quand on est influent ou favori, on reçoit des *faveurs;* on arrive à la vieillesse « sous les faveurs du roi » [2], et ce mot « faveurs » prend un sens nouveau très précis. La faveur consiste *en* ( ) une certaine chose décernée *de par* (ou) quelqu'un. Tantôt c'est faveur morale : [3] « Il sortit favorisé de force et de vaillance par Amon; » le plus souvent, c'est faveur matérielle. Pour tel personnage, la faveur donnée consiste « en bracelets d'argent » ( ); tel autre « prit en faveurs du roi des milliers de toutes sortes de choses, d'or, d'argent, d'étoffes, de parfums, de pains, de cruches, de bière, de viande, de gâteaux, selon l'ordre de mon maître Amon de décerner en public les marques de ma faveur[5]. » Souvent, « les faveurs » sont des « statues de double » données par le roi; parfois une « salle funéraire dans la demeure d'éternité[6]. » Il était naturel que ces résultats de la « faveur » prissent le nom de la faveur elle-même[7].

V. Après avoir examiné les dérivés « effluer, influer » de la racine *fluer*, il nous reste à considérer le mot , avec le déterminatif des jambes , employé dans un sens précis de marche, de venue, qui nous semble correspondre à la nuance analogue, *affluere, confluere,* du mot latin *fluere*. Le sens premier de cette nouvelle forme est *venir;* cela ressort de la formule : [8] « Sa Majesté vint en paix au pays d'Égypte, » où le verbe remplace le terme ordinaire . La même traduction convient à un passage des aventures de Sinouhit :

1. « Aimé de Râ, favori de Montou. » *Pap. de Berlin*, I, l. 206. Cf. *Ouni*, l. 49 : .
2. Chabas, *L'Égyptologie*, p. 147, note 6.
3. Brugsch, *Dict. Suppl.*, p. 846.
4. *Zeitschrift*, 1883, p. 135.
5. Texte cité par Maspero, *Bibliothèque égyptienne*, t. I, p. 42. . Cf. une stèle citée par Maspero, *ibid.*, p. 39. Le défunt, après chaque dignité qu'il énumère, ajoute : « (Le roi) me favorisa en cela grandement. » .
6. Maspero, *De quelques Documents relatifs aux statues des morts* (*Bibl. égyptologique*, t. I, p. 61).
7. Cf. *Mélanges d'Archéologie*, n° 8, p. 63. Ajouter aux exemples cités ceux-ci : Lepsius, *Denkm.*, III, 140, *b*. « Le roi adore ses pères et leur dit : Salut à vous, (favorisez-moi) donnez-moi par votre faveur la position d'éternité, affermissez mon nom pour jamais. » ( ). *Stèle d'Ahmès*, l. 2 : « Je vous fais connaître les faveurs que j'ai obtenues. »
8. *Pap. Sallier*, IV, 6/7.

« Je m'éloignai à l'instant et je vins au pays d'Adima[1]. » Mais le mot semble avoir eu surtout le sens d'« aller contre », comme d'une influence qu'on oppose à une autre. On dit de Thoutmès III : « Tu parcours la terre, le cœur joyeux , sans que personne ne vienne contre (ne s'oppose) dans le temps de ta Majesté[2]. » La stèle d'Antouf nous donne la même expression : « sans ménagement pour le hableur, je m'opposais à lui en rétablissant la vérité[3]. » Ces divers sens, et ceux que nous avons précédemment expliqués, se retrouvent dans plusieurs passages de la stèle du Songe[4]. Le roi y est appelé « le fort de la Khopesh au jour du combat, le fascinateur de face au jour de la mêlée, seigneur de vaillance comme Mentou, grand de courage comme un lion fascinateur. » Le résultat de ces qualités, c'est que « nul ne combat, nul ne tient devant sa venue ». Aussi, quand le roi navigue vers le Nord, l'Est et l'Ouest l'acclament en disant : « Il est venu en paix ton double, en paix ton double, qui vivifie les deux terres ! » — Enfin, un dernier exemple nous prouve la confusion des idées d'« influence fascinatrice » et d'« influence qui s'oppose à une autre ». Dans un temple ptolémaïque, le dieu arme le roi et lui dit : « Je te donne (le pouvoir) de frapper et de mettre en fuite par ton influence, contre tes adversaires[6]. » La réunion des trois déterminatifs prouve matériellement que l'on confondait les idées de fascination, de lion fascinateur, d'opposition d'influence, et que, par conséquent, on les faisait dériver l'une de l'autre.

Il nous reste à dresser le tableau des principaux sens du mot , tels que nous les avons déduits les uns des autres :

Sens premier : I. ϩⲁⲥⲓⲉ, submergi, submersio. Couler, couler (lat. *fluere*).

Sens dérivés : II. , vase.

III. *Flux matériel* (lat. *effluere*) : , secrétion ; , excrément.

IV. *Flux au sens figuré :* Effluve, fluide, *influence* (lat. *influere*).

1° Influence matérielle, ou fascination, des animaux : , , etc., et des hommes comparés aux animaux.

2° Influence magique, incantation, .

---

1. Ou « de *Kadimâ* ». *Pap. Berlin*, I, l. 39. (*Mélanges d'Archéologie*, n° 9, p. 73.)
2. *Stèle de Thoutmès III*, l. 7.
3. Louvre, C 26, l. 16.
4. Mariette, *Monuments divers*, pl. VII, l. 1-2, 3, 14.
5. Cf., pour cette confusion de déterminatifs, l'expression « fascinateur de face contre ceux qui transgressent sa frontière. » Brugsch (*Dict.*, p. 990).
6. Lepsius, *Denkm.*, IV, 14, *d*.

3° Incantation chantée (*carmen*), chant, , ϩⲱⲥ : poésies, récits, louanges.

4° Influence morale subie par quelqu'un ou exercée par lui; faveur, marques de faveur.

V. *Flux au sens de venue* (lat. *affluere, confluere*) : venir et aller contre, .

Paris, janvier 1895.

VARIA

VON

WILHELM SPIEGELBERG

XV. *Zur Lesung von* . — Die Lesung des Auges ist noch immer eine viel bestrittene. Während Brugsch[1] zuerst *irt* las, hat er später im Anschluss an Le Page Renouf[2] die Lesung *m;t*[3] aufgestellt. Dagegen ist die jüngste Forschung wieder auf die ältere Lesung zurückgegangen, welche Sethe in einer Fussnote[4] seiner Formenlehre folgendermassen begründet : « *Für die Lesung irt spricht, dass* *den Lautwert ir hat, dass das Auge nach Plutarch* (*De Iside et Osiride*, cap. 10) ⲓⲣⲓ *hiess, wozu* ⲉⲓⲁⲧ- *ein regelrechter status pron. (für jărt-) wäre.* »

Die folgenden Zeilen sollen eine Erweiterung dieser Anmerkung geben. Zu der Plutarchstelle mag man die späte[5] Schreibung für Osiris vergleichen. Ferner ist in dem weiter unten zu besprechenden ⲉⲓⲉⲫⲱⲟⲛⲉ auch der stat. cstr. (oder besser die tonlose Form) von ⲓⲣⲓ erhalten, welches also eine gleiche Bildung wie ⲙⲓⲥⲉ aufweist. Freilich lässt sich m. E. ⲉⲓⲁⲧ besser als alter Dualis aus *iᵃrtᵉi* erklären, wozu man ⲙⲁⲛⲧ- aus *hᵃntᵉi* vergleiche. Von ganz besonderem Wert ist die zweimal zu belegende Schreibung[6] für das Chnumauge. Ferner möchte ich noch besonders auf den Namen des « bösen Blickes[7] » hinweisen, welcher im kopt. ⲉⲓⲉⲫⲱⲟⲛⲉ erhalten geblieben ist und in der älteren Sprache in einigen Eigennamen nachweisbar ist, so in dem weibl. *st;t irt bint*[8], welcher auch im Demotischen als belegt ist. Am bekanntesten ist der hierhergehörige Name , in welchem m. E. Ideogramm ist, so dass man *st;w irt bint* (etwa *Sᵃt-jᵉr-bᵒᵒne*) lesen muss. Was nun die Erklärung dieser nomina propria anlangt, so ist wahrscheinl. vor dem Verbum der Gottesname ausgefallen, wie sich ja in der That die ursprüngl. Form in

---

1. *Hier. Wörterbuch*, p. 97. — 2. *Ä. Z.*, 1877, p. 101 ff. — 3. *Hier. Wörterbuch*, Band V, p. 104 ff.

4. Auf Grund einer freundl. brieflichen Mitteilung des Verfassers bin ich schon jetzt in der Lage, die betreffende Stelle des erwähnten Werkes mitzuteilen.

5. DÜMICHEN, *Recueil de Monuments*, V/Tafel 45.

6. *M.* I/551; *P.* II/155.

7. Vgl. LE PAGE RENOUF, *Lectures on the origin and growth of religion*, p. 158.

8. LIEBLEIN, *Dict.*, 1306 (s. die Verbesserung im zweiten Band). Der Name ist übrigens bereits von REVILLOUT (*Ä. Z.*, 79/p. 132) hierhergezogen.

9. *Pap. du Louvre*, 2428 (REVILLOUT, *Chrest. démotique*, p. 214).

dem Eigennamen [illegible] noch nachweisen lässt[1]. Der Vollständigkeit halber sei hier noch eine von dem ersten Herausgeber missverstandene Stelle mitgeteilt, in welcher von dem « bösen Auge » die Rede ist. In dem bekannten Bücherkatalog[2] von Edfu findet sich ein Buch mit der Aufschrift [illegible] « Kapitel vom Abwehren des bösen Blicks ».

Zum Schluss muss ich mich gegen die letzten Ausführungen Revillouts in Bezug auf unser Wort richten, welche mir erst nach der ersten Niederschrift dieses Artikels zu Gesicht kamen. Revillouts[3] Lesung *ḥa* für das Auge ist durch nichts erwiesen, da sie sich aus der Gleichung [illegible] = ψεντανάραστος nicht ergiebt. [illegible] = [illegible] zu setzen, berechtigt uns nichts, vielmehr glaube ich in [illegible] die demotische Form von [illegible] zu erkennen. *int h'ṭ* würde aber ein Gegenstück zu der bekannten Wendung *int phw* « das Ende herbeiführen » sein. Wie dem aber auch sei, in keinem Fall liegt hier ein Wort *ha* « Auge » vor. Was nun die bekannte demotische Gruppe anlangt, deren Haupttypen folgende sind [illegible], [illegible], [illegible] und [illegible][5] so kann uns schon das koptische mit der oben mitgeteilten demotischen Gruppe identische ϵιϵρϩοοπϵ davor schützen, die betreffende Gruppe *ha* zu lesen. Um jedoch positiv zu dieser schwierigen Gruppe Stellung zu nehmen, so möchte ich die Vermutung wagen, dass in dem anlautenden *ḥ* vielleicht der phonetische Indicator der Lesung ϵιωρϩ steckt. Da ich später auf die einschlägigen orthographischen Fragen näher zurückkommen werde, so begnüge ich mich hier damit die Möglichkeit einer Erklärung angedeutet zu haben.

XVI. *Noch einmal* [illegible]. — Die Lesung *Gb* für den Erdgott ist namentlich von Brugsch[6] so schlagend bewiesen worden, dass es überflüssig erscheinen mag, wieder darauf zurückzukommen. Indess sollen die vorliegenden Zeilen mehr der alten Lesung *Sb* und ihrem Verhältniss zu der neuen Lesung *Gb* gelten. Worauf beruht im Grunde die Lesung *Sb?* Meines Wissens einzig und allein auf der *späten* Variante [illegible][7], welche man mit einem gewissen Recht *sb* las, freilich ohne dem Ursprung dieser Lesung nachzugehn. Auch hier ist der alte Hierogrammat in denselben Bahnen des Irrtums gewandelt, wie der moderne[8]. Wir wissen heute, dass in *der* Gans zwei verschiedene Silben-

1. Auf dem Fussfragment eines Thon*wšbtī* des Smlg. Wiedemann. (Veröffentlicht unter 17. der « Statuetten mit Inschriften aus meiner Privatsammlung. »)

2. Veröffentlicht und erklärt von Brugsch, *Ä. Z.*, 1871, p. 44).

3. *Revue égyptologique*, VII, p. 33 ff. — 4. *P. Rhind*, 10/3.

5. Die letzteren Typen nach *Hess'* Glossar zum gnostischen Papyrus zu London. Sämtliche Formen schieben vor Suffixen [illegible] ein.

6. Vgl. jetzt die Notiz von Lefébure : *Ä. Z.*, 93/p. 126. Zu den bekannten Stellen möchte ich eine neue fügen, welche schon deshalb beachtenswert ist, weil sie die einzige dem *N. R.* entstammende ist. Dümichen, *H. I.*, 1/18, 11 : [illegible] « der Fürst, welcher das Land (*Gb* für [illegible] od. [illegible]) erweitert und die 9 Bogenvölker abwehrt.

7. Eine andere späte var. ist [illegible], *Ä. Z.*, 71/p. 82.

8. So ist z. B. die auf der falschen Transcription des hieratischen [illegible] beruhende Lesung [illegible] an Stelle von [illegible] ein sehr alter Irrtum, der selbst heute noch nicht ganz ausgerottet ist (s. *Rev. égyptol.*, VII, p.29).

zeichen *s;* und *gb*[1] enthalten sind, welche ursprünglich zwei verschiedene Gänsearten bezeichneten dann aber in der Schrift zusammenfielen, ein Vorgang, welcher in der Geschichte der ægypt. Schrift nicht vereinzelt dasteht. Früher zerlegte man indess die Gruppe in *s;* + *b* und ebenso ist der Steinmetz der jüngsten Inschriften verfahren, denn auf dieser irrigen Auffassung beruhen seine Varianten. Indem er für = *s;* ein ○ einsetzt, schafft er die neue Grösse ○ und weiter, indem er den graphischen Irrtum in einen lautlichen verwandelt, sein ★. Beide Schreibungen hat er aber ebenso *gb* gelesen, wie er zu allen Zeiten *ḫmnu* las. Eine gewisse Analogie zu solchen orthographischen Kunststücken bietet z. B. die hebr. Wiedergabe des *Jahveh*namens in יהוה, man schrieb Jahveh und las Adonai. Indem nun der ægyptische Schreiber seine Gruppe ○ *gb* las, entwickelte er daraus einen weiteren Irrtum und erhob ○ zu dem Silbenzeichen *gb : ḳb*, welches in der Ptolemäerzeit nicht selten anzutreffen ist. Die alte Lesung fällt aber damit in sich zusammen.

Die Gruppe *gb* hat mir nun ein weiteres Rätsel gelöst, welches im Gebiet der demotischen Palæographie liegt, nämlich die eigentümliche Form des *ḳ*. Indem ch das Nähere einer grösseren Arbeit über die demotische Palæographie vorbehalte, will ich hier nur kurz andeuten, dass man in den Cursivtexten am Ausgang des *N. R.* *gb : ḳb* häufig mit dem Silbenzeichen = *gb* und dem auslautenden *b* schreibt, so in der Gruppe = [1]. Indem man aber den Ursprung der Gruppe vergass und das Silberzeichen *ḳb* für den Konsonanten ⊿ hielt, wurde neben der aus ⊿ entwickelten demotischen Form die zweite eben geschilderte entwickelt.

XVII. *Der Ursprung des Namens Mitrahine.* — In der bekannten Stelle eines Briefes der Bologneser Sammlung[2], in welchem der Schreiber sein Gebet ausser an die Götter auch an heilige Bäume richtet, ist der folgende Passus bislang noch nicht richtig gelesen worden[4] :

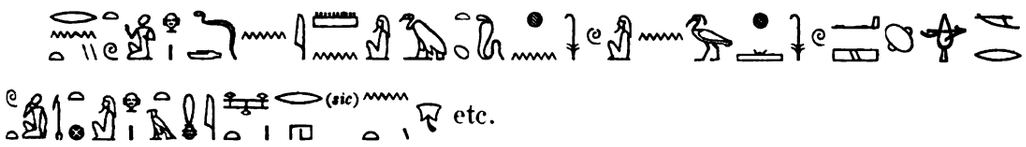

Ohne mich in eine fruchtlose Untersuchung über die der thebanischen Triade parallel stehende Gottheit *ỉ'ḫ-sw-'s-mrıct-W'st* einzulassen, welche sich an der *mit-rhnt* befindet, wende ich mich gleich dem letzteren Namen zu. Es liegt auf der Hand, dass dieser « Weg des Widdersphinx » nichts anderes bezeichnen kann als die Spinxallee, welche zu einem Tempel führte. Dieses Wort *mit-rhnt* glaube ich nun mit ziemlicher Sicherheit

1. In späterer Zeit *ḳb* (wie in *gm : ḳm* u. a.). Der *gb* vogel ist L., *D.*, II, 61 *b*, dargestellt und *Pap. Harris V*, 500, 12/7, 9, in der Schreibung belegt.

2. Processacten des *Brit. Museums*.

3. Lincke, *Correspondenzen aus der Zeit der Ramessiden*, *Pap.* 1094, X, Zeile 11.

4. Ein völlig unhaltbarer Deutungsversuch, welchem Ægyptologen noch Semitisten beistimmen können, ist von Lincke (*Rec.*, II/12) versucht worden.

in dem modernen Namen *Mitrahine* (مترهينة) wiederzuerkennen. Ich nehme also an, dass an der Stelle irgend einer Sphinxallee ein Dorf entstand, welches den Namen derselben annahm. Gegen Brugschs Identifizierung von Mitrahine mit [hieroglyphs]' spricht der Umstand, dass man bei dieser Annahme dasselbe Wort einmal in der Transcription *Rahine* und ferner in *Illahun* wiederfinden müsste. An der Gleichsetzung von *R'-ḥn* mit Illahun glaube ich aber gegen Brugsch[2] festhalten zu dürfen, da wir in der angeführten Stelle den Ausdruck *m'* « sehen » nicht zu pressen brauchen. Ist aber meine Identification richtig, so können wir aus dem modernen Namen die Vokalisation von *rhnt* erschliessen. Aus *rᵉhᵗnᵉt* ist durch den Einfluss des folgenden Hauchlautes *rᵃhᵗnᵉt* geworden, wir haben also eine Bildung wie ⲉⲙⲓⲥⲉ[3] vor uns.

XVIII. *Zu* ⲗⲁⲏⲟⲓ. — Für die über der Figur eines Löwen in dem Grabe des [hieroglyphs] befindliche Inschrift[4] ist vor nicht langer Zeit von Piehl[5] eine Erklärung vorgeschlagen worden, auf grund derer das ⲗⲁⲏⲟⲓ entsprechende ægyptische Prototyp aus dem Wörterbuch verschwinden müsste. Allein schon mit der Unhaltbarkeit der Übertragung [hieroglyphs] durch « travailler le lion », eine Construction, welche erst zu belegen wäre, fällt dieser Erklärungsversuch in sich zusammen. Nun giebt es abgesehen von dieser Stelle, an welcher man sich bei der alten Erklärung beruhigen kann, einen weiteren Beleg in folgendem bislang nicht entzifferten auch sonst interessanten Passus des *Pap. Sallier IV*, 18/3, wo es von einem « guten » Tage heisst [hieroglyphs] « es zog Min aus Koptos aus an diesem Tage in der Gestalt eines Löwen[6] ». Zu diesen Belegstellen sei noch die demotische Schreibung [hieroglyphs] *Pap. Lugd. I*, 384, 17/1, 24, 32, etc., gefügt, um zu beweisen, dass ⲗⲁⲏⲟⲓ nicht erst in koptischer Zeit sondern spätestens im *N. R.* in das Ægyptische übernommen ist. Dass das Wort ægyptischen Ursprungs sei, ist mir sehr wenig wahrscheinlich[7], vielmehr möchte ich unser Wort mit Max Müller[8] für ein semitisches Lehnwort halten.

XIX. *irī* « der Vorgesetzte ». — Piehl hat zuerst festgestellt[9], dass [hieroglyph] mit den varr. [hieroglyph] und [hieroglyph] in manchen Verbindungen die Bedeutung « Vorgesetzter » o. ä. eignet, so in *irī ʿt*, *irī Nḫn* und *irī n(ᵉ)t*, ferner in der bekannten Wendung [hieroglyphs], für welche bereits Piehl[10] ohne Quellenangabe die var. [hieroglyphs] citiert[11]. Ebenso dürfte auch [hieroglyph] *irī pʿtī(ᵉ)* hierher zu ziehen

1. Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1258. — 2. *Ä. Z.*, 92/70. — 3. S. Steindorff, *Kopt. Gram.*, § 74.
4. Neuerdings von Scheil in den *Mém. de la Mission française*, Band V, p. 637 ff., veröffentlicht.
5. *P. S. B. A.*, 1893, p. 490 ff.
6. An dieser Stelle ist *r-bw* zweifellos männlich, während mir das Geschlecht im Grabe des *Aba* zweifelhaft erscheint. Über das Verhältniss der beiden Bedeutungen « Bär « und Löwe » steht mir kein Urteil zu. Dagegen möchte ich darauf aufmerksam machen, dass Hyvernat, *Actes des Martyrs*, p. 237 : ⲗⲁⲏⲟⲓ und ⲗⲁⲟⲩⲓ von einander unterschieden werden.
7. Cf. Erman (*Z. D. M. G.*, 1892, p. 113). Man beachte auch, dass der Ægypter für Löwe und Löwin bereits, zwei Worte besitzt. S. Piehl, *l. c.*, p. 491.
8. *Recueil de Travaux*, IX, p. 161. — 9. *Id.*, III, p. 72. — 10. *Ä. Z.*, 1883, p. 128, Anm. 1.
11. Ich füge als weiteren Beleg Rougé, *I. H.*, Tafel 36, hinzu : [hieroglyphs].

sein[1]. Der Ursprung dieser Bedeutung von *irī* ist m. W. bislang noch nicht erkannt worden, es ist die Adjectivbildung der Præposition in *ihrer comparativen Bedeutung*.

XX. *Der Titel ms-ḫr*. — Auf dem Sargkasten 6664[a] des Britischen Museums befindet sich folgende hieroglyphische Inschrift[2], welche wohl der XXI[ten] Dynasties zuzuweisen ist :

« Am 15 Choiak des Jahres III war der Tag, an welchem das Begräbniss der verstorbenen *T,-s;t* erneuert wurde, nachdem sich herausgestellt hatte, dass die *ms-ḫr* die Mumienbinden fortgenommen und ihren (sc. der Verstorbenen[3]) Namen zerstört hatten. Man stellte sie wieder her[4]. »

Nur weniges zur Rechtfertigung der Übertragung :

Zu dem Silbenzeichen *s;* vgl. Bergmann, *Ä. Z.*, 1890, A. 2.

Das von Birch (a. O.) durch « disgusting » übersetzte *ft* bedeutet hier zweifellos « abwischen, zerstören » und ist mit Kopt. ϥⲱⲧⲉ : ϥⲱϯ identisch. Diese Bedtg. ist z. B. auf dem Grenzstein von Hagi-Qandil nachweisbar, wo es von der Stele (*wt*) heisst. 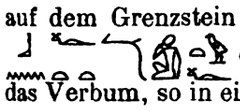 « sie soll nicht zerstört werden ». Auch im Demotischen findet sich das Verbum, so in einer Philenser Weihinschrift[5] :

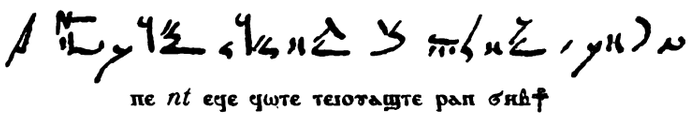

ⲡⲉ *nt* ⲉϥⲉ ϥⲱⲧⲉ ⲧⲉⲓⲟⲩⲁϣⲧⲉ ⲣⲁⲡ ϭⲏⲏϯ

« wer diese Weihinschrift auswischen wird, dessen Name ist vernichtet » oder auf einer Serapeumsstele[6] :

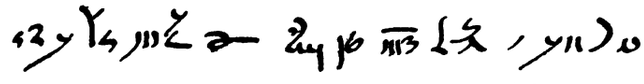

ⲡⲉ *nt* ⲉϥⲉ ⲱϣ ⲛⲉⲓ ⲥϧⲁⲓ ⲙⲡⲉⲣ ϥⲱϯϥⲉ

« wer diese Schrift lesen wird, verwische sie nicht ».

1. Vgl. Maspero, *Histoire ancienne des Peuples d'Orient*, p. 71, Anm. 1.

2. Zuerst von Birch, *Ä. Z.*, 1869, p. 26, veröffentlicht. Der von demselben Verfasser in *P. S. B. A.*, 1884, p. 53, publizierte Text ist zweifellos damit identisch. Ich habe den obigen Text nach den beiden etwas von einander abweichenden Publicationen hergestellt.

3. Lies also .

4. Man beachte die Schreibung von *srwd*. — 5. Brugsch, *Thesaurus*, 1004. — 6. Brugsch, *Thes.*, 1013.

Das hier in einer besonderen Bedtg. besprochene Verbum bietet noch manches Rätsel. Seine Radicale und seine Grundbedtg. sind bislang m. W. noch nicht ermittelt. Die letztere scheint mir « abreissen » zu sein und in der folgenden Stelle der Pyramidentexte (*P.* I/437-440 = *M.*/655-656) vorzuliegen :

P. *N.*

M.

P.

M.

« *N.* reisst wahrlich jene *i;iw* ab, welche sich inmitten eurer Köpfe befinden, wie die Lotus unter den vordersten des Teiches (= am Rande des Teiches). »

Hier wird man sowohl dem Sinne nach wie auf Grund des Determinativs Masperos Übersetzung « arracher » durchaus beistimmen. Aus dieser Grundbedeutung ergiebt sich die von *abwischen* ohne weiteres, wie andrerseits *fdt* « Schweiss » (eigtl. das Abgewischte) auf unser Verbum zurückgeht. Schwierigkeit macht indess die Bedtg. « Abscheu haben, sich ekeln[1] », welche man m. E. nicht von unserem Verbum trennen darf. Ich denke, dass hier der Gestus des Abwischens einer Sache, vor welcher man Ekel empfindet, einen Fingerzeig für den Bedeutungsübergang giebt. Was nun die Radicale unsres Wortes anlangt, so spricht sowohl das Kopt. Derivat wie die demotische Orthographie dafür, dass wir ein Verbum mit schwachem dritten Radical vor uns haben. Zu den verbis III^ae^ infirmæ (ⲗⲁⲓⲥⲉ, etc.) stimmt die Kopt. Bildung nicht. Dagegen wäre es wohl möglich, ϥⲱⲧⲉ : ϥⲱϯ mit Bildungen. wie ⲛⲟⲩϫⲉ, ⲗⲟⲩⲡⲉ, ⲕⲱⲧⲉ zusammenzustellen[2].

Wer sind die *ms-ḫr?* — Zunächst seien hier die Stellen angeführt, an welchen ich dieselben nachweisen kann. Mit dem Ostracon 5631 des British Museums[3] ist leider bei der Zerstörung der betreffenden Stelle wenig zu machen[4]. Ein bemalter Kasten des Berliner Museums[5] giebt uns nur den Namen eines (sic). Dagegen ist die folgende Stelle des *Papyrus Mayer B* (Liverpool) von grösster Wichtigkeit :

1. In dieser Bdtg. ist *fd* entweder mit der Zunge (so schon *P.* I/512) oder der Nase determiniert, je nachdem sich der Ekel auf den Geschmack, oder den Geruch bezieht. Mit den aus dem *N. R.* belegten Formen (*D. H. I.*, I, 18/7); (*D. H. I.*, I, 46/64); , Rougé, *I. H.*, Tafel 157, Z. 11, weiss ich nichts anzufangen.
2. S. Steindorff, *Kopt. Grammatik*, § 186, Anm.
3. *Hieratic inscript.*, XVII Recto, Zeile 14.
4. Unser Wort ist dort geschrieben.
5. *Cat.*, 10195.

« Wir sagten ihm : Wo ist der *ms-ḫr*[1], welcher bei dir war? Da sagte er uns : Der *ms-ḫr* ist mit *Pï-bok*, dem Kleinen, welcher bei uns war, getötet. Er liess uns nicht heraus (sc. aus der Necropolis). So sprach er zu uns. »

Diese Stelle legt es uns nahe, in dem *ms-ḫr*, in welchem wir ja schon auf grund des Namens[2] und der ersten Stelle einen Necropolentitel suchen, einen Aufseher der Necropolis zu sehen[3].

XXI. *Über eine Ceremonie des Mincultus.* — *P.* I/169-170 findet sich folgende Stelle : « dieser *N.* ist schön mit seinem Namen[4], dieser *N.* lebt mit seinem *k*ꜣ, er vertreibt das Böse welches vor *N.* ist, er verscheucht das Böse, welches hinter *N.* ist, gleich den *mʿiwt* des Ersten von *Shm* (d. i. *Min*), welche das Böse vertreiben, was vor ihm ist, und das Böse verscheuchen, welches hinter ihm ist. »

Die hauptsächliche Abweichung meiner Übertragung von der Masperos betrifft , dessen sichere Lesung ich nicht verbürgen will. Das Wort sieht ganz aus wie eine Nominalbildg. mit *m* præform. im fem. plur. Dass es kein Gottesname ist, geht aus den Participien fem. hervor, wir müssen uns also nach einer anderen Erklärung umsehen, welche, wie mir scheint, das folgende Epitheton einer Göttin bietet 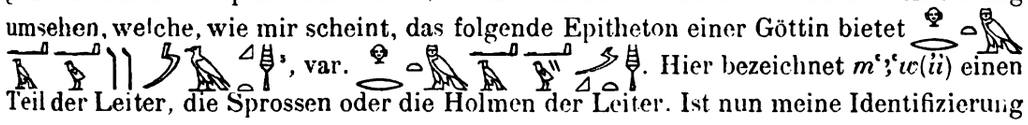 [5], var. 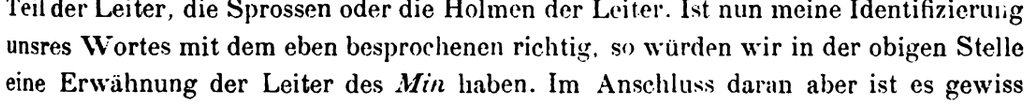 . Hier bezeichnet *mʿꜣʿw*(*ii*) einen Teil der Leiter, die Sprossen oder die Holmen der Leiter. Ist nun meine Identifizierung unsres Wortes mit dem eben besprochenen richtig, so würden wir in der obigen Stelle eine Erwähnung der Leiter des *Min* haben. Im Anschluss daran aber ist es gewiss erlaubt, hier eine Beziehung zu dem mysteriösen Stangen- oder Leiterklettern zu suchen, welches im Tempel zu Dendera dargestellt ist[6].

---

1. Dieselbe Hervorhebung des Subjects im Fragesatz findet sich in der grossen Inschrift von Ipsambul (s. Guieysse, *Recueil*, VIII, p. 120 ff.), Z. 16-17 : 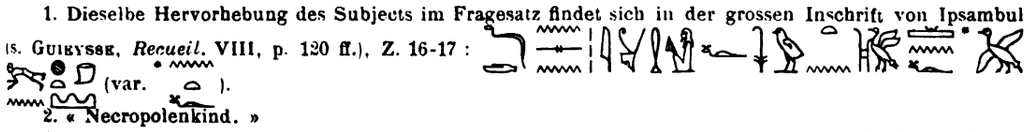 (var. 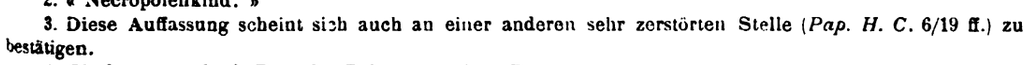).

2. « Necropolenkind. »

3. Diese Auffassung scheint sich auch an einer anderen sehr zerstörten Stelle (*Pap. H. C.* 6/19 ff.) zu bestätigen.

4. Cf. dazu *rn nfr* als Bez. des Beinamens einer Person.

5. W./576.

6. S. die Abbldg. Lanzoni, *Dizionario*, Tafel 334. — Sans entrer dans l'examen du mot, je puis noter ici que j'ai trouvé à plusieurs reprises dans la nécropole d'Akhmim, cite de Min, des momies qui avaient dans leur cercueil ou parmi les pièces de leur mobilier funéraire de petites échelles en jonc. — G. M.

NOTES PRISES DANS LE DELTA

PAR

GEORGES FOUCART

§ 1. — En inspectant la province de Gharbièh, j'ai rencontré dans le markaz de Kafr esr-sheikh, au village de Tidah el-Qadim, tirant vers l'ezbêh Mehallet Abou Ahmed, à environ quatre heures au N.-E. de Dessouk, un fragment de granit rose carré, long de 0m 80 environ, encastré à l'angle du banc en terre, bâti devant une maison. Il porte un débris de cartouche à demi effacé par l'usage, mais très lisible encore, et qui était posé verticalement, les hiéroglyphes tournés à gauche, [ ]. Le haut du premier a disparu. D'après les habitants, cette pierre proviendrait du Tell Om el-Ab ou du Kom el-Kuwallah. Ces deux touloul ont été assez inexactement placés sur la carte des Domaines, ce dont il ne faut pas s'étonner, car la vérification des sites est difficile à faire dans toute la région qui s'étend au nord de Tidah en raison de la nature du terrain. Elle est littéralement couverte de buttes dont beaucoup doivent cacher des débris d'antiquités. La pierre semble avoir été détachée d'une architrave ou d'un pilier ; elle appartenait à un sanctuaire de l'Ancien-Empire. L'existence d'un monument de cette époque indiquerait dans le voisinage de Tidah, ou tout au moins dans la zone située entre le Bourlos, Dessouk et Kulline, l'existence d'une ville très ancienne d'une certaine importance. Elle apporterait un nouveau document à la géographie du nome Sébennytique, et peut-être est-elle utile pour déterminer la position de Boutos. Le livre de M. de Rougé ne donne aucun renseignement précis à cet égard. Dès l'inspection de l'été 1892, j'avais signalé dans un de mes rapports l'importance particulière de cette région, qui est assez peu fréquentée, mais pleine de noms et de débris anciens.

§ 2. — Trois lignes d'inscription verticale, tournées vers la droite, et provenant du dossier d'une petite statue en une pierre gris noir, d'époque saïte. Je l'ai estampée à Sembellaouin, et en voici la copie :

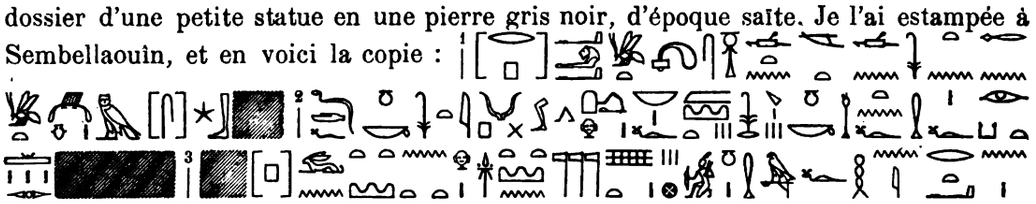

. Il est difficile d'évaluer ce qui manque au bas des lignes : on peut pourtant penser qu'un quart environ de la longueur totale a disparu, emportant à l'extrémité de la première colonne le nom de l'individu que la statue représentait[1].

1. Il est fâcheux que le monument soit si déplorablement mutilé. Il émanait d'un « Messager royal, combattant pour son maître aux pays du Sud », et « à qui Sa Majesté avait commandé des travaux dans un sanctuaire », probablement de la ville où la statue a été trouvée. Il s'était rendu avec une expédition à la partie du pays de Pouanit qui est *à l'Orient des Terres-Divines*, c'est-à-dire peut-être en Arabie. Il y a là des indications curieuses sur l'activité des Égyptiens vers le Sud à l'époque saïte et sur leurs expéditions, dont une seule, celle de Néchao, nous est connue par la tradition grecque. — G. M.

DE QUELQUES LOCALITÉS VOISINES DE SIDON

PAR

G. MASPERO

Sennachérib, dans sa troisième campagne dirigée contre le roi de Sidon, prit successivement les villes suivantes: Sidon la Grande, Sidon la Petite, Bîtzîti, Sarepta, Mahalliba, Oushou, Akzîb, Akko. Voici quelques observations sur les villes les moins connues de cette série.

Sidon la Grande est naturellement la Saïda d'aujourd'hui, mais où placer Sidon la Petite? M. Gaillardot a découvert, il y a trente ans, dans la montagne à l'est de Saïda, entre Djezzîn et Djebâa, un « *Kharbèt Séîdône* (ruines de Sidon), mamelon de » sables ferrugineux, couronné par un petit plateau couvert de ruines, n'ayant pas plus » de 150 mètres de côté. Quoique cette localité ne paraisse pas avoir eu une grande » importance, en général les habitations qui la formaient étaient assez grandes, et à en » juger par quelques pans de muraille, par les portes qui émergent des débris, la cons- » truction en était soignée; les pierres sont grandes et bien taillées. Je n'y ai rencontré » ni traces d'édifices, ni sculptures, ni ornements, ni inscriptions[1]. » Renan ajoute que ce village « réveille le souvenir d'une trace vague qui reste d'un Palæsidon; » — il cite à ce propos la grande et la petite Sidon des inscriptions cunéiformes, et, aussitôt après, cette Kharbèt-Sidon, sans songer à rapprocher la petite Sidon assyrienne de la ruine moderne[2]. Il me semble pourtant que l'identification s'impose, et que nous pouvons porter sur la carte Sidon la Petite de l'époque assyrienne, au point où se trouve aujourd'hui la Kharbèt-Sidon de Gaillardot.

Le nom de Bîtzîti a été comparé par Delitzsch à ceux d'Aïn-ez-Zeitoûn et de Mogharèt Aïn-ez-Zeitoûn, qu'on entend à côté l'un de l'autre dans la banlieue de Sidon[3]. J'ajouterai aux témoignages assyriens un passage phénicien d'époque classique et un passage de géographe grec, où il me paraît que la localité appelée Bît-Zîti, *la maison des Olives*, est désignée. Le premier est le fragment n° 17 de Philon de Byblos, conservé par Étienne de Byzance, *s. v.* Ἐλαία... Ἔστι καὶ πόλις Φοινίκης Ἐλαία μεταξὺ Τύρου καὶ Σιδῶνος ὡς Φίλων[4]. Le second est extrait de Denys le Périégète qui cite « les habitants de « Joppé, de Gaza et d'Élaïs, ceux de Tyr l'antique et de l'agréable Béryte »,

Οἵτ' Ἰόπην καὶ Γάζαν, Ἐλαΐδα τ' ἐνναίουσι
Καὶ Τύρον ὠγυγίην, Βηρυτοῦ τ' αἴαν ἐραννήν[5].

La plupart des commentateurs admettent l'identité d'Élaia et d'Élaïs, mais Renan seul, à ma connaissance, a essayé de l'inscrire sur la carte : il corrige ΕΛΑΙΑ en ΕΛΔΙΑ, et place

1. RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 521.
2. ID., *ibid.*, p. 522, 745.
3. Fr. DELITZSCH, *Wo lag das Paradies*, p. 284; RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 516-517.
4. MÜLLER-DIDOT, *Fragmenta Historicorum Græcorum*, t. III, p. 575.
5. V. 910-911, dans MÜLLER-DIDOT, *Geographi Græci Minores*, t. II, p. 160.

cette Eldia, qu'il rapproche de Heldua, au site de Khan Khaldi[1]. On sait par les fragments connus des cosmogonies que Philon de Byblos avait l'habitude de traduire les noms phéniciens en grec: Ἐλαία répond exactement à Bît-Zîti. Au cas où le nom de Aïn-Zeitoûn aurait gardé celui de Bît-Zîti, l'emplacement de cette ville pourrait être cherché au village de Derbessîn, position militaire importante pour la défense de Sidon, où les Latins avaient construit leur château de Franche Garde[2]; toutefois, il y a, au S.-E. de Derbessîn, par delà Maghdoushé, sur une haute colline, un village de Zeîta, qui domine un des gués du Nahr ez-Zaharâni et commande la route de Saïda au Kalaat esh-Shakîf sur le Litany[3]. Si, comme je le crois, Zeîta, Zêta est Bît-Zîti, le même corps de troupe qui serait allé réduire Sidon la Petite, aura reçu la soumission de Bît-Zîti au retour, en ralliant le gros de l'armée.

L'emplacement de Sarepta étant fixé, il faut admettre pour les villes qui suivent des positions au sud de cette ville. Mahalliba a été rapprochée par Delitzsch de la ville nommée Akhelab par les Juifs, qui était située dans la tribu d'Asser (*Juges*, I, 31; *Josué*, XX, 29) et qu'on y associe à Sidon et à Akzib[4] : Max Müller, corrigeant le texte hébreu, y a rétabli le nom même du récit assyrien מחלב Mahalib[5]. Je ne crois pas qu'aucun assyriologue ait essayé de la noter exactement sur la carte. Le nom s'en retrouve pourtant conservé fidèlement dans celui du خربة المحلب Kharbèt el-Mahallib, que Guérin a exploré il y a un quart de siècle. « Je remarque sur une colline, les arrasements d'une » construction carrée, bâtie avec des blocs d'assez grandes dimensions et qui paraît » avoir été une ancienne tour dominant la plaine. Près de là, sur une surface rocheuse » aplanie, se trouve un beau pressoir antique, consistant en deux compartiments carrés » communiquant ensemble; des citernes l'avoisinent. Au bas de la colline vers le Nord, » plusieurs grottes sépulcrales creusées dans le roc ont dû renfermer jadis, sous des » arco-solia cintrés, des sarcophages, qui ont été enlevés. *Ces ruines s'appellent Khar-* » *bêt Mahalib*[6]. » A dix minutes de distance à l'Est, d'autres tombeaux violés et d'énormes sarcophages montrent quelle était l'importance de la localité encore à l'époque romaine. Tout cela est situé à une heure de marche au sud d'une grande enceinte fortifiée tracée au bord du Litany et en commandant les abords, et qui pourrait être l'acropole de Léontopolis, si Léontopolis était réellement dans ces parages[7]. Mahalliba, assise sur les premiers plans de la montagne, couvrait donc la plaine de Tyr au N.-E. du côté de la trouée de la Bekâa.

Akzib est au sud de Tyr, sur la côte, au site actuel d'Ez-Zîb : Oushou, qui est nommée après Mahalliba et avant Akzib, doit donc se cacher entre les deux. Un passage d'une inscription d'Assourbanipal nous apprend qu'elle était au bord de la mer[8]. Ce dernier

1. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 525-526.
2. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 517.
3. Guérin, *Galilée*, t. II, p. 516.
4. Fr. Delitzsch, *Wo lag das Paradies*, p. 283.
5. Max Müller, *Asien und Europa nach den altägyptischen Denkmäler*, p. 194, n. 4.
6. Guérin, *la Galilée*, t. II, p. 246.
7. Renan, *Mission de Phénicie*, *la Galilée*, t. II, p. 246-247.
8. Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. II, p. 228-229.

détail nous permet, je crois, de fixer sa position avec un certain degré de certitude. Il n'y a en effet sur la côte, entre Sour et Ez-Zib qu'un point stratégique d'importance dont le nom nous a été transmis par les géographes anciens, celui d'Alexandroschene. On le reconnaît d'ordinaire dans Iskanderouna, qui possède des ruines antiques assez considérables[1], mais l'on convient assez volontiers que le nom d'Alexandroschene a été précédé d'un nom plus ancien qui aura disparu : ce nom ne serait-il pas celui d'Oushou? D'autre part, la ville phénicienne d'Oumm el-Awamîd est encore anonyme et, quand même on y reconnaîtrait avec Renan une Laodicée[2], son nom phénicien nous manquerait : ici encore, le nom ne serait-il pas Oushou? On peut hésiter entre les deux hypothèses, mais il me paraît certain que l'Oushou des textes assyriens coïncidait avec l'un ou avec l'autre des deux sites. Le passage difficile des *Échelles Tyriennes* était trop important pour avoir été négligé par une armée qui suivait la route côtière, et Sennacherib, qui se rendait de Mahalliba à Akko par la voie d'Akzib, était obligé de s'y engager. L'Oushou maritime devait donc se trouver là quelque part à l'un des deux points qui barraient le chemin; si son nom a disparu, c'est probablement le souvenir d'Alexandre qui l'a effacé. L'Oushou-shakhan des listes de Thoutmosis III, que j'ai déjà identifiée avec une Oushou[3], serait-elle la forme pleine du nom de l'Oushou assyrienne, et le *shakhan* final n'aurait-il pas sonné aux oreilles des Grecs de façon à représenter le *schene* final, confondu avec σκηνή la tente, d'Alexandroschene? Oushou serait alors un nom propre qui aurait été remplacé par celui d'Alexandre[4]. Je n'insiste pas sur cette conjecture, qui est des plus téméraires, mais je crois ne pas trop m'avancer en proposant le site d'Iskanderouna ou celui d'Oumm el-Awamîd, pour notre Oushou. Si, comme Renan est porté à le croire, Alexandroschene se trouvait originairement non à Iskanderouna, mais à Oumm el-Awamîd[5], le site moderne à préférer serait évidemment celui d'Oumm el-Awamîd.

G. MASPERO.

1. GUÉRIN, *Galilée*, t. II, p. 173-176.
2. RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 712-715, 744-745.
3. MASPERO, *Sur les Noms de la liste de Thoutmosis III qu'on peut rapporter à la Galilée*, p. 11, 22-23.
4. Je songerais à celui d'Ousôos, si on ne voyait pas d'ordinaire dans ce nom un équivalent de celui d'Ésaü; l'*Aoushou* égyptienne avait un ꜣ initial, et se rattache de préférence au mot qui signifie *feu*.
5. RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 745.

BIBLIOGRAPHIE

Fl. Petrie, *Egyptian Tales, translated from the Papyri, 1st Series, IVth to the XIIth Dynasty, illustrated by* Tristram Ellis. — Londres, 1895, Methuen & C°, in-8°, 145 pages.

C'est un ouvrage de vulgarisation. M. Petrie explique dans la préface qu'il s'est servi, pour composer sa traduction anglaise, des traductions déjà publiées dans les diverses langues européennes, en les revoyant plus ou moins sur le texte égyptien : les mots un peu crus ont été retranchés, les phrases modifiées, et, dans bien des cas, le récit a été transposé plutôt que traduit littéralement en anglais. Ce sont là des licences qu'on peut tolérer dans un ouvrage destiné au grand public, bien que, pour ma part, je préfère la fidélité complète : je crois qu'en matière si ancienne il est plus prudent de ne retrancher rien de ce qui peut donner au lecteur l'impression de l'original. L'illustration est spirituelle et en général s'inspire bien du récit. Je n'élèverai d'objection que sur la figure donnée aux serpents qui habitent l'*Ile de Double*. Ce ne sont pas des serpents à tête de lion et à bras humain, car leur roi, voulant emporter le Naufragé, le saisit dans sa bouche, ce qu'il n'aurait pas fait s'il avait eu des bras : ce sont des serpents à tête de serpents, mais barbus, comme le sont beaucoup de ceux qu'on voit sur les tombes royales de Thèbes, et tous ceux de l'*Ile de Double* figurée au *Livre des Morts*.

Fl. Petrie, *A History of Egypt*. T. I, *from the earliest Times to the XVIth Dynasty*. — Londres, 1894, Methuen & C°, xv-262 pages.

Un extrait de la préface expliquera le but et l'utilité de ce livre. « On a visé à mettre entre les » mains des étudiants un livre de références qui leur suffise pour les besoins courants de leurs études, et » qui donne les renseignements sous une forme telle que toutes les personnes capables de s'y intéresser » puissent se faire une idée d'ensemble de ce qu'a été l'histoire d'une des civilisations les plus anciennes » du monde... Chacun des faits et chacun des sujets exposés dans ces pages est appuyé d'au moins une » autorité, sauf les cas où ils résultent des études personnelles de l'auteur. mais il n'a pas paru nécessaire » de renvoyer à plus d'une source... : ceux qui désirent connaître la bibliographie entière sur chaque » point de détail s'en référeront naturellement à l'*Histoire* de Wiedemann, cette Table des matières d'un » prix si inestimable que nul ne put s'en passer longtemps. » Pour la chronologie, les dates admettent « une erreur possible d'un siècle pour les périodes les plus anciennes, qui se réduit à la valeur d'une » génération peut-être dans les dernières pages du volume ».

Hilprecht, *Assyriaca, eine Nachlese auf dem Gebiete der Assyriologie*. 1er Theil mit drei Tafeln. — Philadelphie, 1894. Ginn & C°, vi-136 pages.

Le volume de M. Hilprecht comprend sept articles, dont le premier traite après Oppert et contre lui du texte de Belnadinabal où il est question du roi des pays de la mer Goulkishar et du don qu'il avait fait à la déesse Ninâ. Les numéros V et VI complètent les recherches de l'auteur sur la deuxième et la troisième dynastie des rois de Babylone : ce sont les époques de l'histoire chaldéenne qu'il entend le mieux et qu'il a contribué à faire connaître plus que tout autre par ses fouilles sur le terrain et par ses découvertes dans le cabinet. Le dernier des articles sur le monument de Tarkondémos traite du déchriffrement des inscriptions hittites, que M. Hilprecht ne considère pas comme accompli, malgré les travaux de Jensen. Le livre est écrit avec la chaleur et la conscience que l'auteur porte à tout ce qu'il entreprend : chacun des mémoires qu'il renferme est bien composé, expose clairement l'état d'une question et donne de chacune des solutions nettes et vraisemblables.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

1896

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

VOL. XVII. LIV. 3 ET 4

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCV

Tous droits réservés.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU RECUEIL

Le *Recueil* paraît par volume composé de quatre fascicules.
Les abonnements se font pour le volume entier, il n'est pas vendu de fascicules séparés.

PARIS ..... **30** francs.
DÉPARTEMENTS ET UNION POSTALE ..... **32** —

OUVRAGES
relatifs à la philologie et à l'archéologie orientales

ABBADIE (A. d'). Dictionnaire de la langue Amariñña. 1 fort vol. in-8°. 50 fr.

ABOU'L-WALID MERWAN IBN DJANAH. Le livre des parterres fleuris. Grammaire hébraïque en arabe, publiée par J. Derenbourg, membre de l'Institut. Gr. in-8°. 25 fr.

— — Le même ouvrage, traduit en français sur les manuscrits arabes par le rabbin M. Metzger. Gr. in-8°. 15 fr.

AMARAKOCHA. Vocabulaire d'Amarasinha, publié en sanscrit avec une traduction française, des notes et un index par A. Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMÉLINEAU (E.). Fragments de la version thébaine de l'Écriture sainte (Ancien Testament). In-4°. 15 fr.

AMIAUD (A.). La légende syriaque de Saint-Alexis, l'homme de Dieu. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMOURS (les) et les aventures du jeune Ons-el-Oudjoud (les délices du monde), et de la fille de Vezir El Ouard Fi-l-Akmam (le bouton de rose). Conte des Mille et une Nuits, traduit de l'arabe et publié complet pour la première fois par G. Rat. In-8°. 1 fr. 50

AURÈS (A.). Traité de métrologie assyrienne ou étude de la numération et du système métrique assyrien considérés dans leurs rapports et dans leur ensemble. In-8°. 6 fr.

— — Essai sur le système métrique assyrien, 1er fascicule. In-4°. 5 fr.

BAILLET (A.). Le décret de Memphis et les inscriptions de Rosette et de Damanhour. Gr. in-8°, avec une planche. 5 fr.

BARBIER DE MEYNARD (C.). Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du Modjem-el-Bouldan de Yaqout et complété à l'aide de documents arabes et persans pour la plupart inédits. Gr. in-8°. 10 fr.

BARTHELEMY (A.). Gujastak Abalish. Relation d'une conférence théologique présidée par le Calife Mâmoun. Texte pehlvi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique. Gr. in-8°. 3 fr. 50

BEREND (W. B.). Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, 1re partie : Stèles, bas-reliefs et fresques. In-f° avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

BERGAIGNE (A.). Manuel pour étudier la langue sanscrite. Chrestomathie-Lexique-Principes de grammaire. Gr. in-8°. 12 fr.

— — Quarante hymnes du *Rig* Véda, traduits et commentés. Publié par V. Henry. Gr. in-8°. 5 fr.

— — La religion védique d'après les hymnes du *Rig* Véda. 3 vol. gr. in-8°. 60 fr.

BERGAIGNE (A.) et HENRY (V.). Manuel pour étudier le sanscrit védique. Précis de grammaire-Chrestomathie-Lexique. Gr. in-8°. 12 fr.

BERTHELOT. Histoire des Sciences. La Chimie au moyen âge. Publié avec la collaboration de M. Rubens Duval pour l'alchimie syriaque, et celle de M. O. Houdas pour l'alchimie arabe. 3 vol. in-4°, avec figures dans le texte. 45 fr.

BHAMINI VILASA. Recueil de sentences du Pandit Djagannâtha. Texte sanscrit publié pour la première fois en entier avec traduction en français et des notes par A. Bergaigne. Gr. in-8°. 8 fr.

BOISSIER (A.). Documents assyriens relatifs aux présages. Tome Ier. 1re liv. In-4°. 12 fr.

BRUGSCH (H.). Examen critique du livre de M. Chabas intitulé : Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIVe siècle avant notre ère. Gr. in-8°. Au lieu de 1 fr. 0 50

CHEREF-EDDIN-RAMI. Anis-el-'Ochchaq, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté. Traduit du persan et annoté par C. Huart. Gr. in-8°. 5 fr. 50

CLERMONT-GANNEAU (C.). Études d'archéologie orientale. t. I. In-4° avec figures dans le texte et 3 pl. photogravées. 25 fr.

LE BUSTE DE LA COLLECTION BARACCO, VU SOUS TROIS ASPECTS DIFFÉRENTS

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1895 Fascicules III et IV

CONTENU : 15) Sur une statue de la collection Barracco, par Fritz DE BISSING. — 16) Notes et Remarques, par G. DARESSY. — 17) Notes sur différents points de grammaire et d'histoire, par G. MASPERO. — 18) Das Geschäftsjournal eines ægyptischen Beamten in der Ramsesstadt aus der Regierung Ramses II, von Wilhelm SPIEGELBERG. — 19) Gleanings from the Land of Egypt, by A.-H. SAYCE. — 20) Liste géographique des villes de l'Irân, par E. BLOCHET. — 21) Études de Botanique égyptienne, par Victor LORET et Jules POISSON. — 22) Note additionnelle à la lettre de M. LEY.

SUR UNE STATUE DE LA COLLECTION BARRACCO

PAR

FRITZ DE BISSING

La statue que j'ai l'honneur de publier pour la première fois sur la planche I se trouve aujourd'hui à Rome, dans la collection du baron Barracco, si connue de tous les archéologues par la belle publication de la maison Bruckmann. Elle a été achetée à Rome d'un antiquaire sans qu'on puisse suivre sa trace plus loin. Dès que je la vis pour la première fois, elle m'intéressa vivement. Par l'aimable médiation de M. le professeur W. Helbig et la complaisance du possesseur, il me fut possible d'étudier d'abord l'original à loisir et de continuer mes recherches devant le moulage, à Bonn[1]. Je me permets d'exprimer ici encore une fois ma plus vive reconnaissance pour ces messieurs, et j'espère que le résultat de mes études ne les fera pas repentir de leur obligeance. La statue est travaillée en granit noir[2]; je n'y ai trouvé aucune trace de poli. En voici les mesures : hauteur totale : 38 centimètres; du contour des cheveux (au milieu du front) — menton : 7, 6 centimètres; du menton — nombril : 23 centimètres; largeur à l'épaule : 18 centimètres. Il manque la partie inférieure du corps un peu au-dessous du nombril, le bras droit, l'avant-bras gauche, la couronne.

C'est une femme debout, vêtue d'une robe collante qui prend immédiatement sous le sein, où elle finit par une ceinture qui passe par dessous l'aisselle. Les bras étaient donc nus et pendaient probablement le long du corps. Autrefois sans doute la robe était assujettie par des bretelles peintes[3].

1. C'est d'après ce moulage que la statue a été reproduite sur la planche ci-jointe.
2. D'après l'analyse de M. le professeur Stuever que je dois à M. Helbig.
3. Voir pour ce costume MASPERO, *Catalogue du Musée égyptien de Marseille*, n° 6, statue antérieure à Ramessou II. ERMAN, *Ægypten*, t. I, p. 294; ces bretelles ne paraissent jamais avoir manqué; seule, L., *D.*, II, 15,

Il est reconnu qu'il n'y a pas de difficulté à présumer des détails peints sur des statues en granit. A en juger d'après les sculptures en bois ou en pierre calcaire, cette peinture cherchait à imiter la nature. Cependant on souhaiterait avoir des renseignements plus exacts sur ce point et surtout des observations faites à l'occasion de nouvelles fouilles[1]. Ce qui surprend d'abord celui qui est habitué à ne voir que des statues égyptiennes des temps les plus brillants de l'Empire, ce sont les formes du corps, notamment de la poitrine. Pour le rendu du sein féminin dans la plastique égyptienne, on peut avancer cette règle générale que plus la statue est ancienne, plus la poitrine est plate : au contraire, dans les basses époques les seins se gonflent de plus en plus. Il n'y a que peu d'exceptions à cette règle, et elles s'expliquent non seulement par la matière très tendre, dans laquelle ces statues ont été sculptées, mais aussi parce que nous avons ici des chefs-d'œuvre de la main de grands artistes; par exemple la femme du Sheikh-el-beled, où les seins sont arrondis par le bas[2]. C'est aussi le cas pour une belle statuette en bois du musée de Berlin qui paraît être du Moyen-Empire[3].

D'autre part, une statue en granit, aussi soigneusement exécutée que l'est la mère de Ramessou II au Vatican[4], a le sein presque plat encore, et la célèbre Amnardis même ne fait guère que développer entièrement la forme purement égyptienne des seins, intersectés seulement en bas. Même sous le règne des Ptolémées on ne s'est pas éloigné en beaucoup de cas de cette tradition, ainsi que le prouvent les statues féminines en granit du Vatican, dont l'une représente Arsinoë[5].

Mais la manière dont le sein de notre statue est formé est toute différente. Les mamelles jaillissent pour ainsi dire du corps et ne s'en détachent plus seulement en bas, mais aussi en haut, de sorte qu'elles sont presque hémisphéroïdales. Cela rappelle beaucoup la forme grecque. Le plus ancien exemple que je connaisse de cette forme en Égypte, c'est la statue de la dame Takoushit de la collection Demetrio, que M. Maspero a rangée un peu avant la XXVIe dynastie[6]. Les mamelons saillants que nous y remarquons, — l'art égyptien les a accentués de tout temps ainsi que les tetons des hommes, — ne manquaient point non plus chez la statue Barracco, comme on peut voir même sur le moulage : ils ont été écornés. Comme exemples des basses époques je ne

---

une des femmes n'en a pas, tandis que toutes les autres analogues en ont : ce sera une erreur de publication ou un lapsus de l'artiste égyptien.

1. Erman, *Ægypten*, p. 551-553; L., *D.*, III, 100; Notice de Gizeh, n° 34. Au Musée de Berlin, dont le catalogue indique les statues en granit peintes, j'ai pris des notes exactes : n° 2229, tête de la reine Hatšepsout, h. 82 cm., malgré les restaurations il est certain que les yeux étaient blancs, la pupille noire, la coufiéh rayée en bleu et jaune, il y a aussi du bleu sur la bande qui tient la barbe. Parmi les bronzes il y en a un certain nombre qui ont des couronnes, des ornements en couleur, etc., incrustés; un bon exemple n° 8671, cf. aussi Lepsius, *Annali*, 1837, p. 174. Pour les statues en granit, voir *Cat. Marseille*, n° 3 (XVIIIe dynastie) et 6; E. de Rougé, *Notice des Monuments*, n° 104.

2. Maspero, *Archéologie égyptienne*, p. 210.

3. N° 9536.

4. *Mon. d. Ist. II*, 40.

5. *N° 14 du Musée Grégorien.* Voici l'inscription du pilastre que j'ai copiée à Rome et confrontée avec une copie de M. Wiedemann :

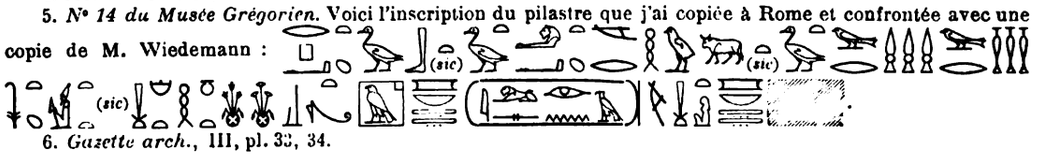

6. *Gazette arch.*, III, pl. 33, 34.

1

3

2

1-2. TERRE CUITE DU MUSÉE DE BERLIN — 3. STATUE N° 100 DU VATICAN

nommerai que la statue n° 100 du Vatican (musée égyptien)[1], et le sarcophage de Pet-har-si-ese à Berlin, qui nous montre la déesse Hathor[2].

Il existe dans la statuaire égyptienne une troisième forme du sein qui est fréquente dans les représentations de la déesse Ta-ourt et du Nil androgyne. C'est le sein pendant, qui est usuel dans l'art éthiopique[3], et se trouve aussi sur les stèles de la basse époque[4]. Parmi les humains ce sont surtout les négresses qui l'ont[5]. Une petite statuette agenouillée de Tell el Amarna semble représenter une esclave éthiopienne des guerres d'Afrique de Khounaten[6]. Il me semble probable que cette forme du sein fut d'abord usitée pour faire connaître les négresses[7], et que plus tard seulement on l'adopta pour le cas où on voulait accentuer les formes féminines, comme dans les statues androgynes. Si ce raisonnement est juste, il faudrait reconnaître une esclave nègre dans une des femmes assises au métier qui sont figurées dans le tombeau de Khnoumhtp. C'est la plus ancienne représentation que je connaisse du sein pendant[8]. Il est curieux de voir apparaître la même forme des seins sur une peinture d'un vase grec de la fin du VIe siècle, où le peintre veut représenter une femme barbare libyenne[9]. En effet, le sein pendant est caractéristique pour les Africaines[10].

Tout cela s'applique, autant que je sache, aussi aux reliefs, de sorte que ce n'est pas seulement un progrès de technique, mais surtout de la conception artistique qu'il faut voir dans ce développement. Outre la poitrine, c'est la tête qui nous frappe. Les yeux étaient rapportés autrefois, comme cela se trouve assez souvent pour les statues en bois et en calcaire[11]. Alors l'œil est quelquefois composé de diverses pierres et d'une pupille en argent, ou est formé par un cadre en cuivre incrusté d'émail. Mais pour les statues en matières dures ni Perrot-Chipiez ni la notice des principaux monuments au Musée de Gizeh ne citent un exemple antérieur au Nouvel-Empire. La plus ancienne statue en pierre dure aux yeux rapportés, que je connaisse, date du Moyen-Empire. J'entends les têtes de Bubastis[12], que M. Naville attribue aux Hyksos et qui sont certainement du Moyen-Empire. Sans doute le vide de leurs yeux était rempli autrefois d'émail ou d'une pierre brillante : il suffit bien de peindre les contours des yeux vides, lorsqu'il s'agit d'une statuette[13], mais pas pour un colosse. D'où vient cette nouvelle manière de traiter les yeux? On n'a pas besoin d'aller jusqu'en Asie, où d'ailleurs les yeux rapportés sont assez rares

1. Voir ci-contre, sur la planche II, fig. 3.
2. N° 31.
3. Autel de Benaga à *Berlin 7261*, cf. LEPSIUS, *Denkm.*, V, 41, 44.
4. Par exemple la stèle *Æg. Zeit. 1877*, t. I.
5. L., *D.*, III, 116-118, tombeau de Hui.
6. PETRIE, *Tell el Amarna*, pl. XVII, 292.
7. Ta-ourt elle-même paraît être une divinité africaine, voir WIEDEMANN, *Religion d. Æg.*, p. 88.
8. MASPERO, *Histoire ancienne de l'Orient*, t. I, p. 321. La publication de NEWBERRY, *Benihassan*, t. I, pl. 29, ne laisse pas bien distinguer ce détail.
9. *Athen. Mit.*, XVI, t. 9, p. 302. C'est M. le professeur Lœschcke qui m'a fait observer qu'il n'y a pas de raison pour y voir Lamia : ce n'est qu'une femme barbare.
10. Comment faut-il expliquer le sein pendant chez la princesse Bekt-aten ? *L. D.*, III, 100.
11. Par exemple le scribe du Louvre, le Sheikh el beled, le groupe *N° 10123* du Musée de Berlin, tous de l'Ancien-Empire, ARUNDALE-BONOMI, *Gall. of Antiquities*, t. I, pl. 46. XIXe dynastie.
12. NAVILLE, *Bubastis*, pl. I, X, XI.
13. Par exemple *Berlin 10661*.

dans les anciens temps[1]. Si je ne me trompe, c'est une preuve de plus pour voir dans les prétendues œuvres des Hyksos les monuments d'une école locale réaliste : ce qu'on avait vu tant de fois à des statues en bois, on l'imite maintenant dans le granit pour lui donner plus de vie. L'exemple fut suivi pendant la XVIIIe dynastie. Ainsi le bélier d'Amnhtp III à Berlin a les yeux vides. C'est le cas aussi pour une statuette de Sechet au Louvre de l'époque de Piankhi[2]. Cependant à l'époque saïte cela devient la mode. La belle Ta-ourt de Berlin avait les prunelles en pierre jaune (n° 1449). M. le baron Barracco possède deux têtes des basses époques aux yeux vides[3], dont l'une, une petite tête royale, mérite surtout l'attention des archéologues. Pour l'époque gréco-romaine je ne nommerai que la statue en basalte, à Athènes, publiée par Schreiber[4], les deux statues de prêtre trouvées au Fayoum, aujourd'hui à Berlin[5], et enfin la statue 100 du Vatican, en granit noir.

Quant aux bronzes, le plus ancien exemple daté paraît être l'oushebti de Ramessou II, à Berlin, où les yeux et les sourcils étaient montés en or[6] : les exemples les plus connus, les bronzes Posno, doivent être rangés à la XXVIe dynastie[7].

La partie la plus étrange de la tête, c'est la chevelure. En examinant les reproductions, on se rendra compte de tous les détails, mieux qu'on ne ferait en lisant une description, quelque exacte qu'elle fût. Je ne ferai donc mention ici que des points les plus essentiels : il faut distinguer la perruque qui couvre l'arrière-tête, et qui consiste en 18 boucles d'une longueur presque égale, mais étagées sur les côtés, et qui finit par deux boucles couvrant les oreilles. Par-dessous il y a une seconde perruque, formée de dix boucles qui tombent dans la nuque jusqu'au pilier auquel le monument s'adosse, de quatre boucles tombant sur chaque épaule, de deux boucles séparées, qui pendent le long de la joue sur la poitrine. Ces boucles sont tordues : les vivants les maintenaient avec de l'huile ou de la graisse. Sur le front les cheveux paraissent être courts. Il n'y a qu'une petite boucle qui sort sur chaque tempe. Ce détail m'a frappé tout d'abord, et je me suis demandé s'il ne fallait pas supposer ici un malentendu de l'artiste? La façon dont ces cheveux sont traités rappelle immédiatement le rendu de la coiffe, telle que la porte la prétendue femme de Har-m-heb[8]. D'autre part le contour supérieur du front ne permet pas d'admettre ici cette coiffe. Je suppose donc que l'artiste a confondu d'une manière peu

1. *Revue arch.*, 3e série, t. XXV, p. 236, voir LAYARD, *Discoveries*, p. 357; PERROT-CHIPIEZ, t. II, p. 659.
2. *Catalogue de Berlin*, p. 23. N° 7262. PIERRET, *Salle hist.*, 28.
3. *Collection Barracco*, t. IX et X.
4. *Athen. Mit.*, t. X, pl. 12.
5. *Catalogue de Berlin*, p. 261. N°s 11632, 11633, prunelles en albâtre.
6. *Catalogue de Berlin*, p. 113.
7. MASPERO, *Archéologie égyptienne*, p. 231. STERN, *Zeit. f. d. geb. Welt*, t. III, p. 285.
8. PERROT-CHIPIEZ, t. I, pl. XI. Voyez aussi E. DE ROUGÉ, *Notice des Monuments*, A 114 = 352 *Rev.* Statue d'Isis (h. de 42 cm., largeur à l'épaule, 25 cm.) en granit noir; il manque la partie inférieure du corps. Les yeux et les sourcils étaient incrustés, les seins ont la forme ronde, le menton est pointu. Elle porte un grand collier sur la poitrine. Les cheveux tombent par derrière en boucles sur le pilier, de longues boucles tombent sur les seins, tandis que sur le front les cheveux sont arrangés en petites boucles en étages. Sur cette chevelure elle porte la coiffe de la femme de Harmheb avec l'uræus, donc, absolument, ce que nous avions supposé pour la statue Barracco avant de connaître la statue du Louvre, qu'on peut considérer comme le prototype ptolémaïque de cette statue. J'y ajouterai une petite tête en porcelaine égyptienne de la Bibliothèque Nationale, 3906, représentant Isis avec le même décor. Je la croirais d'époque romaine; son pendant, une tête virile, n'est certainement pas plus ancien. (Voir CHABOUILLET, *Catal. génér.*, n° 3488.)

intelligente les deux coiffures. On en conclura facilement que ce n'était pas un Égyptien. En réalité la dame portait de petites boucles sur le front, comme nous le font voir des monuments avec une coiffure analogue. Ce sont ces analogies qu'il nous faut examiner maintenant, quoique pour écrire l'histoire de cette chevelure il nous manque encore bien des documents.

A l'occasion d'une pierre gravée de Lykomedes M. Furtwängler a fait d'excellentes remarques à ce sujet[1]. Il a reconnu l'origine africaine de cette coiffure, sans pourtant pouvoir connaître les monuments aujourd'hui à notre disposition. Parmi les premiers commencements on peut compter la tête de Bubastis au cartouche de Ramessou II[2], une statuette en bois, de Bologne[3], où des boucles bien caractérisées tombent sur le côté gauche, enfin la statuette de la dame Naï, au Louvre[4]. Ce qui distingue ces statues de la plupart des statues égyptiennes, c'est que des boucles tordues et non des tresses forment la chevelure. J'ai rencontré ces boucles pour la première fois dans les statues qu'on a attribuées autrefois aux Hyksos, notamment dans les hommes aux poissons et la tête Ludovisi[5]. Dernièrement on a contesté cette hypothèse[6]. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer une fois de plus dans la discussion de l'âge de ces statues[7]. En tout cas on m'accordera qu'il y a une analogie frappante entre les boucles des deux Nils et celles de la statue Barracco. Et nous retrouvons chez les Nils aussi des couches superposées des cheveux, les boucles tombant en devant sur la poitrine. Mariette, en décrivant les deux Nils, fit remarquer qu'une pareille coiffure convenait plutôt à une femme qu'à un homme (cf. *Revue arch.*, 1862). Cela est confirmé par notre statue, et peut-être a-t-on le droit de voir dans la coiffure des Nils un élément androgyne. Car il n'y a pas de raison pour nommer cette chevelure asiatique. Sur des monuments asiatiques elle ne se trouve pas, autant que je sache. Les *Racial Photographs*, de Flinders Petrie, ne montrent rien de semblable. Je crois donc avec M. Furtwängler que c'est une coiffure égyptienne que l'école réaliste du Delta, dont nous avons déjà parlé, a prise du peuple[8].

Cependant il y a des différences entre la coiffure des Nils et celle de notre dame. Ici il faut nous rappeler la pierre de Lykomedes. Ce sont les mêmes boucles, quoiqu'elles soient un peu plus courtes, c'est un diadème presque analogue, ce sont enfin les petites boucles du front, que l'artiste a oubliées chez la dame Barracco. Pourtant sur le sommet de la tête les cheveux sont arrangés d'une manière plus grecque.

---

1. Dans ses savantes études sur les pierres gravées. *Arch. Jahrb.*, t. IV, p. 80, pl. II. 2.
2. NAVILLE, *Bubastis*, pl. XV.
3. *Photographies Flinders Petrie, N° 83.*
4. RAYET, *Monuments de l'Art antique*, t. I; PERROT-CHIPIEZ, *Histoire de l'Art*, t. I, fig. 50.
5. *Bulletin comm.*, 1877, pl. IX.
6. *Recueil de Travaux*, 1893, p. 131. MASPERO, *Archéologie égyptienne*, p. 217, et surtout STRINDORFF, *Arch. Anz.*, 1893, p. 66. cf. C. DI CARA, *Gli Hyksos*, p. 244.
7. Pour moi, l'opinion de M. Maspero, qui attribue les deux Nils (c'est la meilleure interprétation du groupe aux poissons; la tête Ludovisi faisait probablement partie d'un autre groupe pareil. cf. PETRIE, *Tanis*, I, p. 11) à Pisbchanou de la XXIe dynastie, n'a pas été ébranlée. L'inscription est naturellement inscrite entre les deux Nils. Il n'y a pas de rature, autant qu'on peut le voir au moulage du moins.
8. Le buste cité par Steindorff, dont le style « pourrait être babylonien », mais qui a été trouvé au Liban, ne peut rien prouver. Ce pourrait être un monument égyptien importé comme tant d'autres. Cependant il serait utile de le publier. Pour les statues des Hyksos, voir aussi PERROT-CHIPIEZ, *Histoire de l'Art*, t. I. p. 684; PETRIE, *Racial Photographs*, n° 99.

Aussi les bouts du diadème tombent-ils dans la nuque. On trouve parmi les monnaies des Ptolémées maints exemples de cette coiffure que M. Furtwängler a réunis[1]. Presque tous varient un peu. C'est aussi le cas dans une série de bronzes qui sont assez difficiles à dater sûrement et dont on trouve des exemplaires dans presque chaque grande collection[2]. Cependant il existe une petite tête en marbre, qu'on est obligé de nommer Isis, à cause de la fleur de lotus en bronze qu'elle porte sur le front, et qui a une coiffure grecque, mais avec les mêmes boucles sur le front et sur l'oreille, un diadème dans les cheveux, qui sont arrangés en deux couches au-dessus du front. Malheureusement, ni la copie ni l'état de conservation ne sont bons[3]. Pourtant j'aimerais mieux attribuer cette tête à la fin de l'art hellénistique qu'aux commencements de l'époque impériale. Nous trouvons donc Isis représentée avec les boucles de la statue Barracco vers le commencement de notre ère.

Mais l'analogie la plus frappante que je connaisse pour la statue Barracco, c'est une terre cuite du musée de Berlin, citée déjà par M. Furtwängler à l'occasion de la pierre gravée[4]. C'est une femme nue, debout, les bras collés au corps. Une bande pend à travers la poitrine, des anneaux ornent les bras et la cheville droite, de longues boucles tordues pendent sur les épaules et sur la poitrine; vue de dos, on s'aperçoit que les cheveux sont arrangés en étages, par devant les cheveux sont frisés en petites boucles. La tête est parée d'une guirlande de lierre et de roses; elle porte un grand calathos peint comme toute la figure. Cette terre cuite n'est nullement isolée : c'est un type d'Isis assez vulgaire, qui se trouve parfois aussi employé pour Bast[5]; la coiffure varie. Pour fixer la date de ces figurines il faut recourir à un exemplaire trouvé par Petrie à Tanis[6]. D'après les circonstances dans lesquelles elle a été trouvée, on ne la placera pas avant le premier siècle de notre ère et pas beaucoup après l'empereur Hadrien. En tout cas, il me paraît vraisemblable que toute cette classe de terres cuites appartient aux temps romains. On aimerait bien savoir si les musées d'Alexandrie ou de Gizeh conservent des exemplaires datés; d'autre part, le style de ces figurines nous empêche de les fixer trop tard. Je croirais volontiers que la plupart appartiennent au premier siècle de notre ère.

On a cru devoir attribuer ces figures au second et même au troisième siècle après J.-C.; je pense que cela s'est fait à cause des têtes de momies en plâtre, que M. Graf a publiées en photographies. En effet ces têtes ressemblent beaucoup à nos terres cuites. Nous y retrouvons même les différentes variantes de la coiffure aux boucles; les nos 102[7], dont nous donnons ci-jointe une reproduction, et 110 se rapprochent peut-être le plus

1. *L. c.*, p. 81 et suiv.
2. Par exemple, *Berlin 7502*, Isis-Fortuna, une Isis semblable a été publiée par L. Pignorius, *Vetustissimæ tabulæ æneæ*, etc. Venise, 1605, t. 3. Cf. l'Isis en bronze du Louvre, *Salle des bronzes antiques*, 512.
3. Arndt-Bruckmann, *Einzelverkauf*. Rom, Kunsthandel *179, 180*. Voir aussi les monnaies avec la tête de Libya ou d'Isis, Poole, *Cat. of greek coins of the Ptolemies*, pl. VI, 10; XVIII, 5, 7; XXI, 3; XXII, 6; et surtout XXX, 7, tête de Cléopâtre. Les cheveux sont arrangés en diverses couches, les boucles tombent dans la nuque et sur le front. Toutes ces monnaies montrent le même diadème que la statue.
4. *Berlin, 4357*, v. pl. II, fig. 1 et 2.
5. *Berlin, 12424*.
6. Flinders Petrie, *Tanis I*, front. f. 11, p. 42. Cf. Petrie, *Photographs Turin*, n° 445.
7. Nous devons le cliché à l'obligeance de la rédaction de l'*Archæologische Jahrbuch Anz.*, 1894, 179.

MASQUES DE MOMIE EN PLATRE DE LA COLLECTION GRAF

de la terre cuite et de la statue, tandis que le n° 111 rappelle de bien près l'Isis de Rome. Je ferai pourtant remarquer que la statue ainsi que les terres cuites ont les oreilles couvertes, détail qu'on ne remarque jamais dans les têtes de momies. D'autre part, plusieurs de ces têtes, par exemple le n° 111, montrent la même couronne peinte en rose que porte la figurine de Berlin. Un détail encore se trouve tant sur la statue Barracco que sur quelques têtes en plâtre : l'indication de la fossette. On ne peut donc guère douter qu'il y ait quelque rapport entre les têtes Graf, les terres cuites et la statue Barracco. Certainement la statue peut être plus ancienne ou plus jeune que ces têtes d'une dizaine d'années. Mais je ne voudrais pas l'en séparer d'un siècle.

Les seuls objets qu'on ait jusqu'ici datés avec quelque certitude, parmi les trouvailles des époques romaines en Égypte, ce sont les portraits Graf[1]. Aucun de ces panneaux de bois ne doit être daté avant le second et le troisième siècle de notre ère. Dans les portraits Graf vous ne trouverez rien qui ressemble à notre statue. Les chevelures sont tout autres. Il n'y a rien d'égyptien. Il n'est donc pas probable que les portraits Graf et les têtes en plâtre soient de la même époque[2]. Ces dernières sont-elles postérieures? Je ne le crois pas. D'abord, quand il y a le plus d'éléments égyptiens, on le datera volontairement avant les monuments classiques; car il s'agit ici de séries de monuments, bien entendu. Puis l'histoire de l'enterrement égyptien me le semble prouver.

M. Petrie a déjà établi l'ordre des diverses formes du sarcophage[3]. C'est d'abord le masque sans formes individuelles, puis le masque aux traits du mort, auquel plus tard on ajoute les bras[4], tout en rendant la tête même plus plastique. Ils deviennent de véritables bustes. C'est l'influence grecque qui, tout en s'accommodant à l'usage égyptien, essaye de lui inspirer de la vie. Et si nous regardons ces têtes, nous ne douterons pas que ce soient des œuvres grecques et qu'en somme ce soient des Grecs qui sont ainsi figurés. Mais à la fin on s'aperçut qu'une tête placée sur un corps en forme de sarcophage a toujours quelque chose de raide et de maladroit. On fit le dernier pas : au lieu du masque et du buste on appliqua un portrait peint sur le sarcophage. C'est une invention certainement grecque, mais qui ne manque pourtant pas d'analogie en Égypte. Le catalogue du musée de Berlin nous décrit la façon dont les prêtres des XXe et XXIe dynasties ont été enterrés[5]. Alors on plaça sur la momie un bas-relief peint avec les traits du mort, qui

1. Voir les excellentes remarques de WILCKEN, *Arch. Anz.*, t. IV, p. 1. Cf. HEYDEMANN, *Ber. d. sächs. Ges. d. Wiss.*, 40, p. 295.

2. Je n'entends pas dire pour cela qu'il n'y ait pas telle ou telle de ces têtes en plâtre qui puisse être contemporaine à l'un ou l'autre portrait. Cela est prouvé par la famille de la dame Aline à Berlin.

3. Flinders PETRIE, *Ten years digging*, p. 97. *Hawara, Biahmu*, p. 14 et suiv., où M. Cecil Smith a traité des portraits peints, p. 37 et suiv.

4. Je ne veux parler ici que du développement de ces masques; les bras des sarcophages momiformes sont généralement croisés et toujours schématiques.

5. *Cat. de Berlin*, p. 134, 144, 150. Cf. *Notice de Gizeh*, n°s 1156, 1157, 1272.

est quelquefois représenté comme vivant. Maintenant nous savons que les plus anciens portraits de momies étaient peints sur toile et proviennent en grande partie des linceuls qui enveloppaient autrefois les momies[1]. Plus tard seulement on sépara la tête tout à fait du corps et on remplaça la toile par le bois. C'est donc en suivant et modifiant un usage égyptien, si je ne me trompe, que les Grecs créèrent ici, comme tant d'autres fois, quelque chose de nouveau et de beau[2].

Si ce raisonnement est juste et que la plus grande partie des têtes en plâtre date du premier siècle, on m'accordera volontiers que la statue Barracco est de la première moitié de ce siècle. Et le style de la figure me paraît confirmer cette opinion. Pourvu qu'on tienne compte de la matière dure dans laquelle la statue est sculptée, on avouera que le travail en est soigné, que surtout le visage est modelé finement. Remarquez la façon dont les narines se séparent de la joue par un sillon accentué et surtout la forme molle du menton où est indiquée la fossette. C'est un détail que je ne connais pas à une autre statue égyptienne et qui est un indice de plus, s'il en fallait encore, que la statue Barracco a subi l'influence de l'art grec ou même a été travaillée par un artisan gréco-romain. En comparant notre statue non aux sculptures en marbre, mais à certaines statues romaines, comme l'Hercule enfant, en pierre de touche, du Capitole, on ne dira guère que ce fut une statue de femme assez grossière[3].

Mais qui était la personne qu'elle représentait? On a cru que c'était une impératrice romaine. Je ne dirai pas que cela soit impossible. Pourtant, pour ma part, je croirais plutôt que c'est une Isis. Nous avons déjà vu que la coiffure caractérise la déesse : l'espèce de couronne qu'elle porte sur la tête se prête également à cette interprétation. C'est la même couronne aux deux plumes que porte la statuette 10114 de Berlin et qu'on connaît de la célèbre statue de la reine Amnardis. Je crois même que les sillons qu'on remarque sur la couronne de l'Isis Barracco ne sont autres que les uréus qui entourent la couronne de l'Amnardis.

L'Isis Barracco ne ressemble à aucune des statues connues jusqu'ici[4]. Mais à l'aide de la chronologie approximative que nous venons d'arrêter pour les têtes en plâtre, on peut mieux fixer la date d'un autre monument de la collection Barracco. J'entends parler de la tête virile en granit, publiée sur la planche 74 de la « Collection ». Comparez-la avec le n° 124 des têtes Graf : c'est une conformité presque absolue. Il en est de même pour la tête Graf 123 et pour la belle tête Sabouroff[5]. Ces têtes appartiennent donc à

1. Petrie, *op. l.*, p. 97. Ledrain, *Mon. de la Bibl. Nat.*, pl. 81, cf. 85.

2. Ces pages étaient écrites, lorsque le bel ouvrage de M. Masner (*Arch. Jahrb. Anz.*, t. IX, p. 178) me parvint. Je suis heureux de pouvoir constater que M. Masner, qui a pu étudier les originaux, a établi la chronologie de ces têtes de la même façon que moi. Il a pu en même temps distinguer parmi les têtes trois groupes d'une technique différente qui se suivent en ordre chronologique. Par la bienveillance de M. Graf, il m'est possible de reproduire quelques-unes de ces têtes sur la planche III.

3. *Cat. de Berlin*, p. 350. La fossette est indiquée sur la tête d'un des Ptolémées au Louvre. (Révillout, *Sculpt. égypt.*, n° 776.)

4. J'ai à remercier MM. les directeurs des musées de Gizeh, de Londres, de Rome, de Turin, des recherches qu'ils ont bien voulu faire à ce sujet, et en premier lieu M. le professeur Erman pour la libéralité avec laquelle il a mis les trésors du musée de Berlin à ma disposition.

5. Furtwängler, *Sammlung Sabouroff*, pl. 45.

l'époque romaine de l'art égyptien. J'espère pouvoir tirer une autre fois les conséquences de ces remarques pour l'histoire du portrait viril en Égypte. Espérons que de nouvelles trouvailles permettront bientôt de confirmer, de corriger et d'approfondir ces études sur l'histoire trop négligée de l'époque gréco-romaine de l'art égyptien.

NOTES ET REMARQUES

PAR

G. DARESSY

CXXIII. — La lecture *samit* du groupe n'est pas prouvée d'une manière absolue, peut-être faut-il attribuer à ces signes une valeur différente. Sur un cercueil de Meir, de la XIIe dynastie, parmi les ornements et parures peints sur les panneaux, on voit un collier orné d'un uræus et d'un vautour. Le nom de ce collier est écrit : . Si est équivalent à , la lecture *nebti* serait à adopter; les exemples cités par M. Erman[1], , , etc., se liraient *samut nebti*, *samit nebti*, et auraient la même signification que le titre des reines : l'associée à la couronne.

CXXIV. — Une nouvelle preuve de la lecture *ahā* du signe se rencontre dans les listes des heures de la nuit. La septième heure est ordinairement écrite . Un cercueil saïte du Musée de Gizèh donne avec la lecture en toutes lettres du signe en question.

CXXV. — Certains rois de la Ve dynastie avaient fait construire des temples funéraires, au service desquels étaient attachés des prêtres. On y adorait le roi lui-même, sous son titre de , , et la déesse Hathor. Les noms que j'ai pu retrouver parmi les textes des mastabas sont :

pour Userkaf;

pour Sahurâ;

pour Kaka;

pour User-n-râ;

pour Menkauhor.

Ces noms, tout à fait distincts de ceux des pyramides des mêmes souverains, peu-

1. *Zeitschrift*, t. XXIX, p. 57.

vent être utilisés pour fixer l'époque à laquelle vivaient les personnages revêtus des titres de prêtres de ces monuments[1].

CXXVI. — Fragment de cuve en calcaire, XVIIIe dynastie. Sur le rebord on lit encore : . Le début est à comparer avec la formule .

CXXVII. — Statue stélophore de la XVIIIe dynastie. L'inscription est ainsi conçue :

CXXVIII. — Sur un des coffrets à statuettes funéraires provenant de la cachette des prêtres d'Amon, se lit le texte suivant, qui semble une paraphrase du chapitre VI du *Livre des Morts* :

CXXIX. — Statue agenouillée en grès siliceux, trouvée à Saïs. Autour du socle sont gravées les inscriptions suivantes dont le commencement est au milieu du devant du monument :

1. On trouvera ces noms et titres séparés dans la brochure de M. Schiaparelli, « Piramidi Egiziane ».

et en sens inverse :

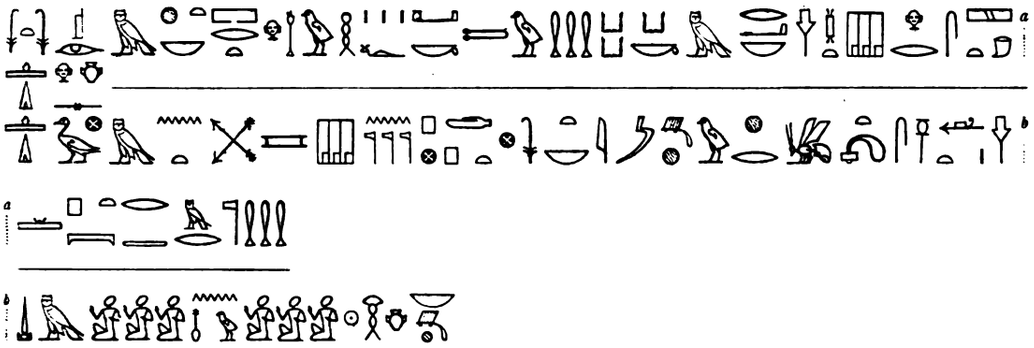

Sur le pilier contre lequel s'appuie la statue :

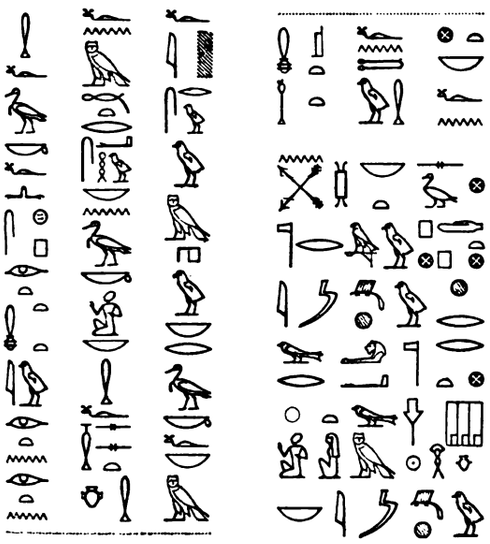

La statue tient devant elle un grand naos surmonté d'un toit en forme de pyramide. L'avant du naos imite une façade de monument. A droite et à gauche sont gravés deux mâts. Au milieu, sous le disque ailé figure le nom d'un roi , et le cartouche martelé est probablement celui d'Amasis. Plus bas se trouve une grande porte ornée garnie de *khakeru,* surmontée d'un tableau représentant les déesses et sous forme d'un vautour et d'un uræus, posés sur le signe au-dessus des plantes symboliques du Midi et du Nord, accompagnant le cartouche du roi, qui est martelé. Les côtés du naos sont couverts d'inscriptions en colonnes verticales :

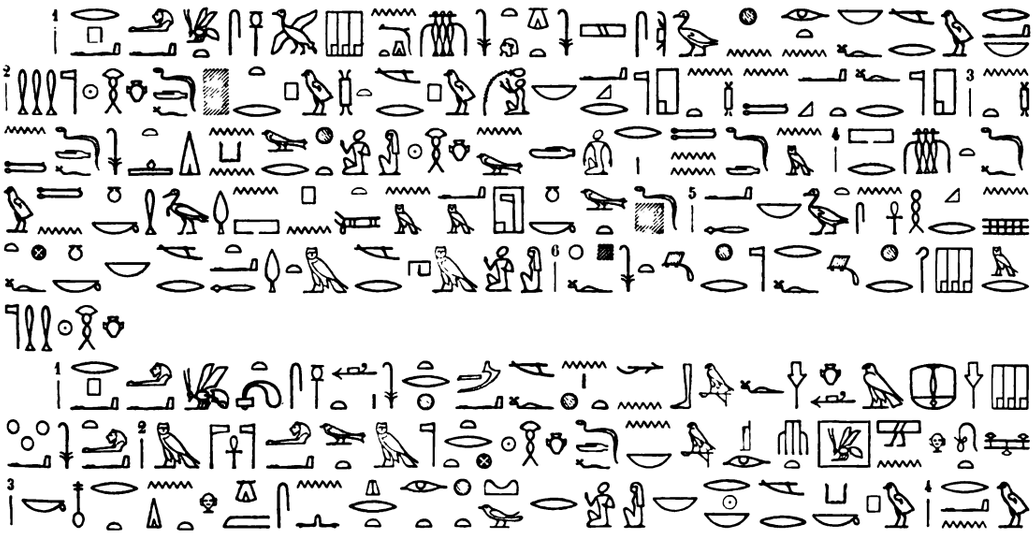

CXXX. — Stèle de Hassaïa (près Edfou). Au sommet, le disque ailé et deux chacals; au-dessous, une femme présentant des offrandes à Osiris, Isis, Horus, Nephthys, Thot et Anubis. Le texte, rempli de formes ptolémaïques, est ainsi conçu :

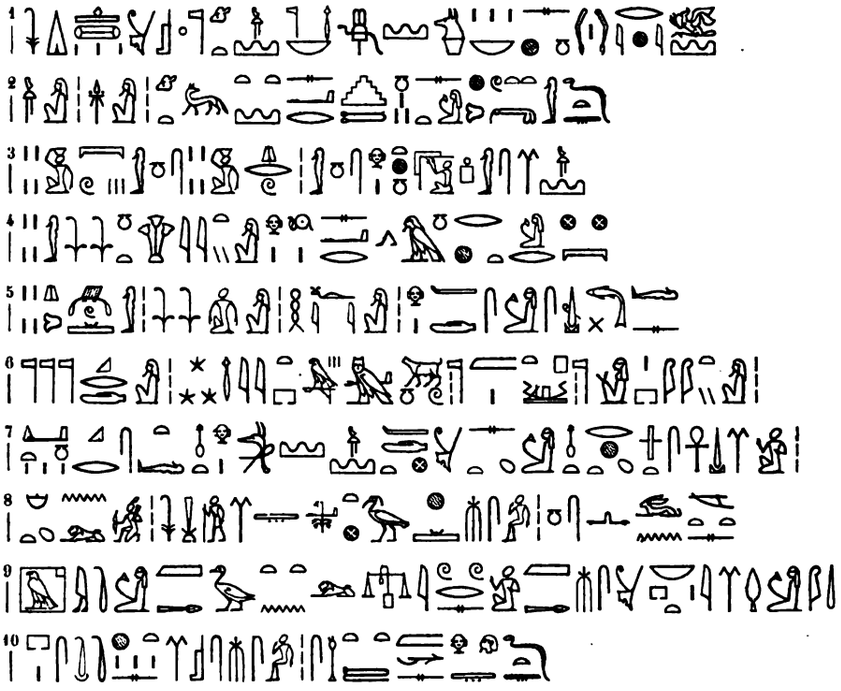

CXXXI. — Stèle trouvée dans la même tombe que la précédente. Le tableau de la partie supérieure nous montre Anubis soignant la momie, entouré d'Isis, Nephthys et des quatre génies funéraires.

Le texte des prières est le même que celui de l'autre stèle, mais avec des variantes orthographiques :

CXXXII. — Partie inférieure d'une statuette de femme, tenant une image d'Isis. Derrière le pilier on lit :

Autour du socle :

CXXXIII. — Dans les tombes ptolémaïques on trouve parfois à côté du cercueil une statuette d'Osiris en bois. Au dos de cette statuette est reproduit un texte, dont voici trois variantes :

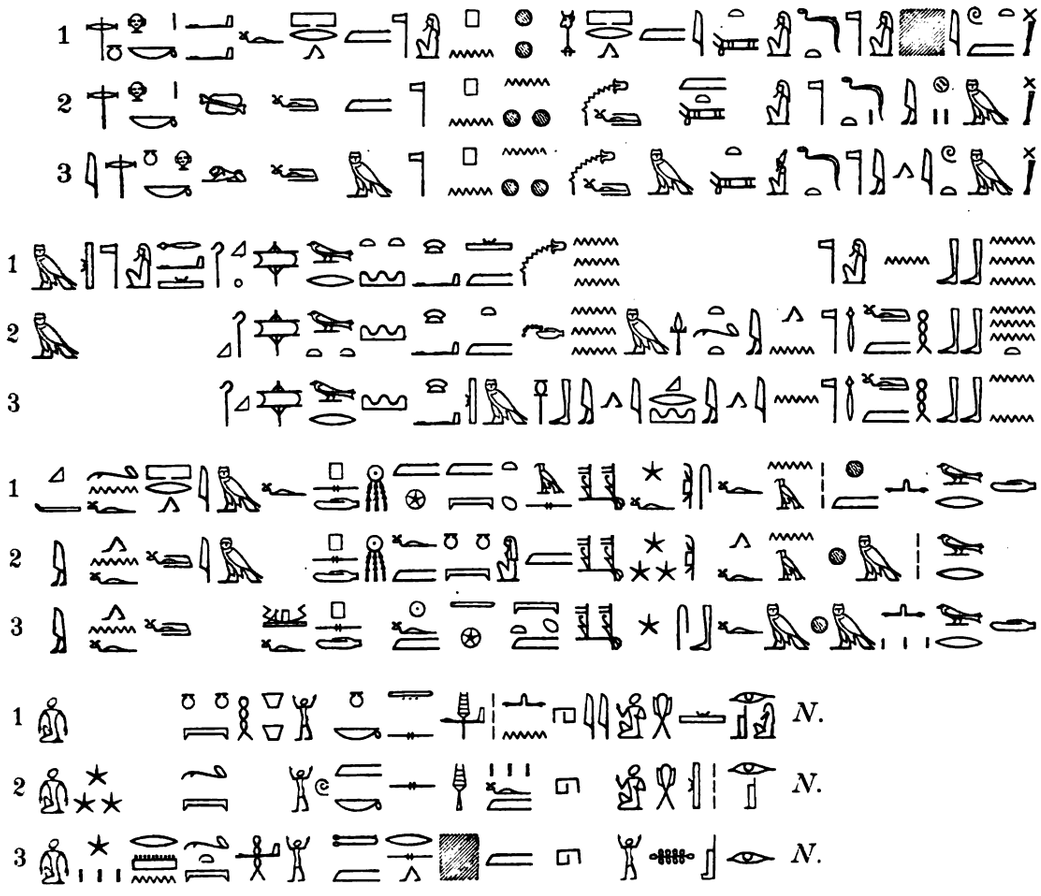

CXXXIV. — Pendant les fouilles de cet hiver à Médinet-Habou, on a trouvé une magnifique statue d'Osiris en basalte noir, de 1m 55 de hauteur. Sur le socle on lit : , et devant le socle :

Au dos du pilier est gravée cette légende :

CXXXV. — Le prénom royal de Chap-n-ap, femme de Psametik Ier, n'avait pas encore été signalé. Il se trouve dans la chapelle funéraire de cette princesse à Médinet-Habou et se lit : .

CXXXVI. — Autour de la terrasse du grand temple de Médinet-Habou, Ramsès III est représenté faisant offrande successivement aux divinités des grandes villes d'Égypte. Voici ce qu'il y a à tirer de cette liste mythologique et géographique.

A. Série du sud :

1. Amon de Nubie.
2. .....
3. Horus de Primis (Ibrim).
4. Horus de .....
5. Sati d'Éléphantine.
6. Horus d'Éléphantine.

7 et 8. Détruits.

9. Nekheb d'El-Kab.
10. Horus d'Hiéraconpolis (Kom el-Ahmar).
11. Horus le Bon.
12. Horus, vengeur de son père.
13. Anouqit de Komir.
14. A Karnak, dans une liste analogue, on a de , Khnoum d'Esnèh.

La paroi interne du mur du fond est détruite, les inscriptions ne reprennent que vers l'angle nord-ouest. La série nord (B) comprend les noms suivants :

1. Set, seigneur d'Unu. Je n'ai aucun renseignement sur cette ville.

2. « Set des acacias. » La forme renversée « Shenu-n-set » donne le nom antique de ϣⲉⲛⲉϩⲏⲧ = Χηνοβόσκιον, maintenant Qasr el-Saïad.

3. Hathor de Diospolis (Hou).

4. Le Bennou. — La liste d'Abydos place après Diospolis-Parva un , dont le site correspond peut-être à celui de Farchout.

5. et Hor et Sekhet dans Pat'at'a. Cette ville dont le nom est donné identiquement dans la liste d'Abydos s'appelait ⲡⲁϫⲱϫ à l'époque copte. Je propose d'identifier cette localité avec Abou-Choucha à la limite des provinces de Girgèh et de Qenèh. Il y a analogie de prononciation = Abou (comme dans = Abou-Sir) et le ϫ devient souvent un ش en arabe, ainsi qu'analogie de sens : est la tête, et شوشه, la touffe de cheveux que les Fellàhs laissent au sommet de la tête. La « maison de la tête » serait devenu le « père de la mèche ».

6. Amon-ab. Je ne connais pas le nom de la localité; peut-être était-ce Belianèh.

7. , et dans Osiris, Isis et Horus d'Abydos (Arabat el-Madfounèh).

8. et Anhour-Shou et Mehit dans Thinis (El-Birbèh).

9. et Min et Isis de Panopolis (Akhmim).

10. Hor-an-mut-f.

11. Hor dans .....

12. Détruit.

13. . Le dieu a une tête de bélier.

14. Détruit.

15. . Chepsi est une forme du dieu Thot, à tête de bélier. Une stèle d'Akhmim, qui est au Musée de Gizèh, mentionne . Il est probable que cette ville n'était pas éloignée de Panopolis; peut-être est-ce El-Agagièh à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Sohag.

16. . Sebak-rà (à tête de bélier), seigneur de Pa-ankh. Le culte de Sebak indique une localité voisine du fleuve, et je serais tenté de voir dans Pa-ankh, la ville antique qui se trouve au pied de la montagne de Cheikh-Haridi, vis-à-vis de Tahta.

17 à 19. Détruits.

20. et Horus et Matat de la capitale du douzième nome. Cette mention est précieuse pour retrouver l'emplacement de cet Hieraconpolis; elle nous conduit à chercher cette ville dans les environs de Bedari, peut-être au Kom el-Ahmar porté sur la carte à l'est de cette localité.

21. Hathor, maîtresse du magasin. C'est évidemment le nom de cette ville que les Grecs ont traduit Ἀποθήκη devenu Aboutig dans la bouche des Arabes.

22. et Anubis, seigneur de Ro-kerti et Osiris. L'« entrée des cavernes » se trouvait sans doute au pied de la chaîne Libyque; c'est une des bourgades d'El-Zawièh, de Déir-Rifèh ou de Drinkah.

23. Détruit. La déesse était une Maut ou une Isis coiffée du disque et des cornes. Probablement la ville nommée était Chas-hotep = Hypselis = Chotb.

24. Ap-uaït, seigneur de Lycopolis (Siout).

25. et Thot, Cheps et Nohemuaït d'Hermopolis (Achmouneïn).

26. et Khnoum de Ha-urt et Buït. La ville de est citée dans la stèle de Piankhi avec Nefrous et Oxyrinchus; elle se trouvait au nord d'Hermopolis. Ce n'était pas la capitale du seizième nome, celui de dont la divinité était Horus. Des vases trouvés à Balansourah, à l'ouest d'Abou-Qourqas, sont au nom d'un prophète de ; je ne sais si Hat-urt et Her-urt sont une seule ville, mais la mention de Khnoum montre dans quelle région s'étendait le culte de cette divinité et par conséquent de quel côté il faut chercher l'emplacement de Hat-urt. L'indication est d'accord avec celle du *Papyrus Harris,* qui cite cette ville entre Hermopolis et Béni-Hassan. La bourgade de Hour est le centre de la région où l'on doit retrouver Hat-urt, si toutefois ce n'est pas la cité antique elle-même.

Hat-urt est la dernière ville de la liste géographique; la Moyenne et la Basse-Égypte ne sont pas représentées.

CXXXVII. — Autour du socle d'une statuette représentant un ichneumon, appartenant au Musée de Gizèh, se trouve une double inscription en hiéroglyphes et en carien, dont voici la reproduction :

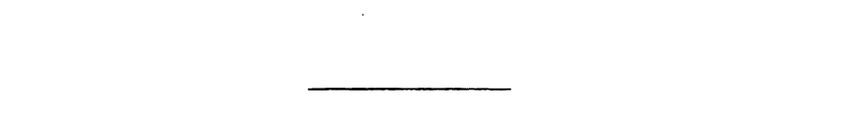

NOTES SUR DIFFÉRENTS POINTS DE GRAMMAIRE ET D'HISTOIRE

PAR

G. MASPERO

§ W. — Les dynasties qui viennent après la première avaient-elles une réalité historique aussi faible que la première, celle que Manéthon commence à Ménès et termine à Biénékhès?

Elles nous sont arrivées par deux documents, qui avaient la prétention d'être complets et de représenter la série entière des rois d'Égypte de père en fils, ou de prédécesseur en successeur immédiat, les listes de Manéthon, le Canon royal de Turin. J'ai montré plus haut[1] ce qu'il convient de penser des prétendus souverains thébains d'Ératosthènes, et les Tables d'Abydos ou de Saqqarah ne sont que des extraits plus ou moins étendus où nous avons toujours le droit de soupçonner des lacunes : c'est donc aux listes manéthoniennes et au Canon seuls que nous pouvons demander nos renseignements pour répondre à la question que je viens de poser, et le mieux est de placer l'une à côté de l'autre la version que nous possédons de chacun de ces deux documents, sauf à y joindre plus tard, dans des colonnes parallèles, les noms qui nous sont connus par les autres monuments.

Le groupe dont Manéthon a fait sa seconde dynastie thinite se compose de neuf souverains. Le premier d'entre eux s'appelle chez lui BOÊTHOS, et la Table d'Abydos nous rend l'original de ce nom BOUZAOU. Manéthon, ou l'auteur égyptien qu'il copiait, a donc recueilli une tradition d'origine respectable, car elle était déjà enregistrée dans un document d'origine thébaine qui nous reporte à la XIXe dynastie. Il y avait toutefois une autre tradition aussi généralement admise, puisqu'on la rencontre sur le Canon de Turin découvert à Thèbes et sur la Table de Saqqarah, celle qui insérait, après 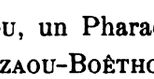 QOBHOU, un Pharaon BIOUNOUTIR, BINÔTHRIS Ier, qui n'a rien de commun avec BOUZAOU-BOÊTHOS, les doubles noms royaux étant inusités encore dans ces temps primitifs. Il y avait donc hésitation sur ce point comme sur bien d'autres, mais l'accord se rétablissait aux quatre noms suivants, où toutes les autorités d'époque différente n'admettaient qu'une seule série : II, KAIÈKHOS = KAKOOU; III, BINÔTHRIS = BINOUTÎROU; IV, TLAS = OUZNASÎT; V, SETHÉNÈS = SONDI. Certaines transcriptions sont mutilées, Tlas pour Ouznas, Outlas, ou renferment une interversion de lettres, Sethénès pour Sénéthès; mais elles s'expliquent aisément et n'ont soulevé d'objections de la part de personne. Par malheur, les divergences recommencent derrière Sondi-Sethénès, et s'aggravent à ce point qu'il n'y a guère moyen de concilier les données diverses dont elles accusent l'existence. Après Sethénès, Manéthon énumère quatre Pharaons encore qu'il range dans sa seconde dynastie, puis il ajoute avant TOSORTHROS un certain Nékhérophès, dont il fait le chef d'une dynastie nouvelle, la IIIe memphite.

1. Cf. § S de ces Notes, *Recueil de Travaux*, t. XVII, p. 69-76.

Le Canon de Turin est très fragmenté en cet endroit, mais, en adoptant l'arrangement proposé par E. de Rougé[1], on obtient cinq rois qui nous mènent jusqu'à un renouvellement de dynastie ou du moins jusqu'à une rubrique marquant un changement plus ou moins important qui serait survenu dans la lignée de Ménès. Ce n'est point caprice si je coupe la liste manéthonienne de façon à y séparer cinq rois que j'établis en face des cinq rois du Canon. On a vu dès le début que les noms manéthoniens commençant en Tosor- ne pouvaient répondre qu'à des noms égyptiens commençant en , , Zosir (en composition Zosor-), le Z des époques archaïques se résolvant naturellement sur , puis sur T. Ces noms ne sont pas fréquents et l'on n'en possède actuellement que deux : Zosorsa et Zosortiti, comme il n'y a dans Manéthon que deux noms en Tosor- : Tosorthros et Tosortasis. Je ne recherche pas en ce moment lequel des deux Zosir répond à chacun des deux Tosor : je me borne à constater que l'accord de la liste manéthonienne avec le Canon reparaît sur l'un d'entre eux, celui qui est le second Pharaon de la IIIe dynastie selon l'historien d'époque grec, celui qui est le chef d'une nouvelle branche royale selon le chronologiste des temps ramessides. En d'autres termes, il y avait, d'après un comput admis de tous, dix-huit rois ayant régné sur l'Égypte depuis Ménès jusqu'à l'avènement d'un Zosir-Tosor. On voit immédiatement quel parti cette observation nous oblige à prendre pour les rapprochements à instituer entre les noms de la liste grecque et ceux des listes hiératiques ou hiéroglyphiques : tandis que la plupart des écrivains modernes admettent une lacune plus ou moins forte dans le Papyrus derrière Sondi et son successeur, je n'en puis voir aucune, et je reconnais dans la dissemblance des noms une divergence de traditions, analogue à celles que j'ai signalées dans les parties antérieures. Je place donc à côté l'un de l'autre les documents divers :

MANÉTHON	TURIN	SAQQARAH	ABYDOS
Khairès	Nofirka[rì]	Nofirkarì	»
Nepherkhérès	Nofirkasokari	Nofirkasokari	»
Sésokhris	Houzaoufaou[2]	Zaou[f]a[ou]	»
Khénérès	Bibi[ti]	Bibi	Zazai
Nékhérophès	Nibka[rì]	»	Nibka[rì]

et je constate que, sur les cinq noms, quatre se retrouvent identiques dans la Table de Saqqarah et dans le Papyrus. Le dernier d'entre eux, Nibka pour Nibkarì, avec

1. E. de Rougé, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux Six premières Dynasties de Manéthon*, p. 17, 23-25, 154-158, et pl. III.

2. Je prends la transcription courante de ce nom, sans en discuter l'exactitude.

l'omission du ⊙ fréquente dans les noms royaux du second Empire thébain[1], se retrouve sur la Table d'Abydos, tandis que les trois premiers n'y sont pas inscrits. Comme les Tables monumentales ne sont que des extraits faits pour les besoins de cultes funéraires locaux, les omissions qu'on y remarque n'ont qu'une importance relative, et l'on peut affirmer, malgré les abréviations qu'elles représentent en cet endroit, une tradition identique à celle du Canon de Turin : la variante ZAZAI d'Abydos est, ainsi qu'on l'a montré[2], une variante fautive de BIBI, due à une mauvaise transcription d'un original hiératique. Au contraire, la liste de Manéthon repose sur une donnée entièrement différente. Elle ne connaît ni BIBI-ZAZAI, ni ZAOUFOU-HOUZAOUFOU qu'elle remplace par un KHÉNÉRÈS et par un SÉSOKHRIS. Khénérès est la transcription très exacte d'un nom KA-NI-RÎ, écrit ⊙ , qui se retrouve à la Table d'Abydos et sur des scarabées[3], comme cartouche-prénom d'un Pharaon de la VIIIe dynastie. SÉSOKHRIS paraît être formé de l'élément SÉ, SI, *fils* (cf. parmi les Décans, Σεσμέ, Σιρρώ, Σικέτ), et du nom de Sokaris, SÉSOKARI, SÉSOKRI, de même formation que SIATHOR qui est le nom d'un Pharaon de la XIIIe dynastie. Il y avait, dans une des traditions relatives aux premières dynasties, un Pharaon SI-SOKARI, SÉSOKRI, et dans une autre un Pharaon NOFIRKASOKARI, NÉFERKÉSOKRI. NÉKHÉROPHÈS renferme une partie NÉKHÉ- qui peut répondre à NIBKA, NEBKÉ, mais la finale ROPHÈS demeure inexpliquée, et sa présence montre que si vraiment le cartouche que Manéthon transcrivait NÉKHÉROPHÈS renfermait NIBKA, on y lisait une épithète qui différenciait ce NIBKA des autres Pharaons ainsi nommés, peut-être la même que celle du nom Aménophis, , soit ⊙ NIBKARÎMAOUPÎT, NIBKARÎAOUPÎTI; cette addition rend l'identification avec le Nibka des listes monumentales au moins douteuse. KHAIRÈS répond à KARÎ, KÉRÎ, ou plus bas dans la Ve dynastie, à un AKÉOUHOROU, qu'on ne voit ni sur le document de Turin ni sur celui de Saqqarah : Akéouhorou aurait-il été déplacé vers l'époque grecque? Enfin NEPHERKHÉRÈS est bien ⊙ NOFIRKERÎ, mais placé à un poste différent. Ici, comme à la Ire dynastie, Manéthon et ses garants avaient suivi des autorités que les scribes ramessides ou ne connaissaient pas, ou négligeaient pour des raisons que nous ne comprenons plus.

Le meilleur moyen de rendre compte du résultat auquel ces analyses nous ont conduit, c'est de dresser le catalogue complet des Pharaons étudiés, tel qu'il nous apparaît. Dans le cas présent, comme la Table de Saqqarah omet à peu près la première dynastie, et qu'elle coïncide presque entièrement avec le Papyrus pour la dynastie suivante, je ne lui attribuerai pas une place distincte qu'il serait difficile de lui ménager dans nos pages, mais je me bornerai à marquer d'un astérisque à la colonne du Papyrus les Pharaons qu'elle énumère et qui lui sont communs avec celui-ci. Voici donc ce tableau :

---

1. Cf., entre autres, ZOSIRKE pour ZOSIRKERÎ, prénom d'Aménothès Ier (*Papyrus Abbott*, pl. II, l. 2).
2. E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux Six premières Dynasties de Manéthon*, p. 24, note 3.
3. FLINDERS-PETRIE, *Historical Scarabs*, pl. IV, n°s 105-109.

	MANÉTHON		LA TABLE D'ABYDOS		LE CANON-SAQQARAH
[1] I.	Ménès	I.	Mini	I.	Mini
[1] II.	Athôthis	II.	Teti Ier	II.	At[i Ier]
[1] III.	Kenkénès	III.	Ati Ier	III.	.....
[1] IV.	Ouénéphès	IV.	Ati II	IV.	[A]ti II (?)
[1] V.	Ousaphaidos	V.	Housapaîti	V.	Housapaîti
[1] VI.	Miebidos	VI.	Mirebi	VI.	*Mirebi poun
[1] VII.	Semempsès (?)	VII.	Samsou (?)	VII.	Samsou (?)
[1] VIII.	Biénékhès	VIII.	Qobhou	VIII.	*Qobhou
[2] IX.	Boéthos	IX.	Bouzaou	IX.	*Biounoutîrou Ier
[2] X.	Kaiékhos	X.	Kakoou	X.	*Kakoou
[2] XI.	Binôthris	XI.	Bi[n]noutir	XI.	*Binoutîrou II
[2] XII.	Tlas	XII.	Ouaznas	XII.	*Ouaznasît
[2] XIII.	Séthénès	XIII.	Sondi	XIII.	*Sondi
[2] XIV.	Khairès (?)		»	XIV.	*Nofirke[rî Ier]
[2] XV.	Nepherkhérès		»	XV.	*Nofirkasokari
[2] XVI.	Sésokhris		»	XVI.	*[Hou]zaoufou
[2] XVII.	Khénérès	XVII.	Zazai	XVII.	*Bibi
[3] XVIII.	Nékhérophès (?)	XVIII.	Nibka[rî]	XVIII.	*Nibkarî

En résumé, on voit qu'à une très ancienne époque, les annalistes égyptiens, — d'après quels documents ou quels calculs, nous l'ignorons, — s'étaient mis d'accord pour déclarer que, du début de la monarchie humaine à un certain Zosir, premier du nom, dix-huit rois s'étaient succédé sur le trône d'Égypte. Vers l'âge des Ramessides, le Canon de Turin nous montre qu'à Thèbes au moins, on considérait ces personnages comme ayant formé une seule famille issue de Mini. A l'époque grecque, on les divisait en deux familles distinctes formant deux dynasties d'origine thinite, et on substituait au dernier un Pharaon nouveau qu'on faisait chef d'une dynastie nouvelle, Nékhérophès.

Toutefois, on connaissait, par des monuments contemporains ou par des documents de nature diverse, plus de dix-huit Pharaons qui appartenaient à ces époques reculées :

pour n'en citer qu'un exemple, les titres d'un certain Shiri, qui vivait avant Khéops, nous montrent, à côté du cartouche de Sondou-Sondi, celui d'un certain 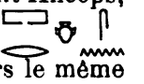 PIRSOUNOU qui, étant associé dès lors au culte de Sondou, a dû régner vers le même temps que celui-ci. Des raisons que nous ne devinons pas décidèrent les annalistes à substituer çà et là certains de ces rois flottants à certains autres, et, dès les Ramessides, nous remarquons des différences assez peu nombreuses, il est vrai, entre la série des dix-huit, telle qu'elle était établie dans le Canon d'où les listes d'Abydos furent extraites, et la série du Canon de Turin, un Teti Ier à la place d'un Ati, Bouzaou au lieu de Biounoutirou Ier, sans parler de la faute de lecture, Zazai pour Bibi. Les dissemblances sont, somme toute, assez légères, mais la composition de la liste manéthonienne nous prouve qu'elles s'accentuèrent dans les siècles qui suivirent, au point d'entraîner la substitution de sept noms nouveaux à autant de noms qui figuraient dans la série ancienne : ce changement, joint à la dissection en trois groupes de la famille unique qu'on admettait autrefois, modifia profondément l'aspect général de cette histoire primitive.

Nous nous trouvons donc aujourd'hui en présence de deux séries distinctes, dérivées à l'origine d'une même tradition, celle des dix-huit souverains ayant régné de Mini à Zosir. Elles possèdent aux mêmes places un certain nombre de noms en commun, mais elles présentent ailleurs tant de diversité dans le choix et dans l'agencement d'autres noms, qu'il est inutile de songer à corriger le texte grec pour l'approcher aux textes hiéroglyphiques : les usages particuliers à l'Ancien-Empire ne nous autorisent pas à supposer que les noms dissemblables qu'on lit au même degré de deux listes représentent les deux cartouches d'un même souverain, et, d'autre part, le cadre des dix-huit s'est maintenu trop inflexible du scribe de Turin à Manéthon pour qu'on songe à l'élargir en y introduisant à la file l'un de l'autre tous les princes énumérés sur toutes les listes. Il faut donc nous résigner à reconnaître que nous avons actuellement, pour ces commencements de l'histoire d'Égypte, deux séries de Pharaons égales en nombre, mais irréductibles l'une à l'autre en ce qui concerne la composition et la répartition des personnes.

A laquelle d'entre elles devons-nous accorder la préférence pour le moment? L'examen des notices jointes aux listes manéthoniennes me suggère une réponse assez vraisemblable à cette question. Ce sont pour la plupart des faits extraordinaires, prodiges et miracles, une famine, un gouffre qui s'ouvre et ensevelit grand monde, une taille extraordinaire, une crue pendant laquelle le Nil roule des eaux mêlées de miel, ou bien la promulgation de lois nouvelles pour la succession au trône et l'institution de cultes rendus aux animaux sacrés. On reconnaît presque partout les récits imaginés pour justifier des réclamations sacerdotales ou les épisodes de contes populaires, et c'est en effet à la littérature romanesque ou apocryphe que Manéthon, ou l'auteur qu'il traduisait en grec, a souvent puisé ses informations. Il est probable que les substitutions opérées dans le Canon ramesside sont attribuables pour la plupart au désir de classer des rois plus ou moins célèbres en ce genre de littérature. Ouénéphès avait à son actif deux légendes considérables, l'une d'après laquelle l'Égypte aurait été sous lui victime d'une famine terrible, l'autre d'après laquelle il aurait construit les pyramides de Kokomé, et pourtant on ne le trouvait point mentionné dans la liste officielle : on chercha à l'y placer, et on le

substitua au quatrième roi de la Ire dynastie, dont on n'avait probablement que le nom. En nous reportant à ce qui nous reste des romans égyptiens, nous sommes autorisés à penser que cette place lui était assignée, au moins implicitement, dans le conte où il faisait le personnage principal, et qu'il y était accompagné déjà de Kenkénès. Celui-ci devait être indiqué incidemment comme le père du souverain régnant, et Ousaphaidos y remplissait un rôle de prince royal comme Khâfrî dans le conte de Khéops et des magiciens. On substituait donc Kenkéni et Ouénéphès aux deux prédécesseurs d'Ousaphaidos, et la modification excitait d'autant moins de scrupules qu'il y avait là trois Pharaons de noms presque identiques, Teti, Ati Ier, Ati II, qu'on pouvait prendre pour des doublets d'un seul personnage. Je n'ai pas la prétention d'affirmer que les choses se passèrent réellement de la façon dont je les décris : je veux seulement expliquer par un exemple la façon dont je suppose qu'elles se passèrent. Si l'on applique ce procédé à d'autres endroits, on voit la raison pour laquelle Boêthos fut préféré à Biounoutîrou par les auteurs manéthoniens : une tradition sacerdotale ou un conte exposait comment, sous Bouzaou, un gouffre s'ouvrit près de Bubastis. De même, Sésokhris mesurait six coudées et trois paumes de hauteur, ou Nékhérophès avait dû sa victoire sur les Libyens à l'intervention d'une éclipse de lune. Tous ces rois dont on croyait savoir quelque chose avaient éliminé peu à peu une partie de ceux dont on ne savait rien. Étaient-ils inventés de toutes pièces? En général, les rois héros de romans sont des rois réels dont le nom tantôt reste intact, tantôt s'altère plus ou moins fort. Le conte de Satnikhâmoïs, par exemple, fait de MARENIPHTAH-MÉNEPHTAH, fils de Ramsès II, MINIBPHTAH, MÉNEBPHTAH, et nomme Ramsès II lui-même tantôt OUSIRMARÎ, tantôt OSIRIMARÎ. Il est donc probable que plusieurs au moins des Pharaons ainsi introduits après coup dans le cadre primitif étaient, comme Pirsounou, des Pharaons erratiques, dont on suivait la trace sur des monuments, et que plusieurs autres étaient le doublet plus ou moins défiguré des Pharaons officiels : SÉSOKHRIS [SI-SOKARI] peut dériver ainsi de Noferkésokari, et Nékhérophès peut être NIBKARÎ, accompagné de l'épithète dont OPHÈS est le rendu grec plus ou moins exact. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, le seul fait que les listes manéthoniennes semblent s'être formées sous l'influence de la tradition romanesque, suffit à nous les rendre suspectes et nous engage à leur préférer les listes ramessides. Est-ce à dire que celles-ci soient exemptes de tout alliage? Nous voyons, par les contes de cette époque, la Querelle d'Apopi et de Soknounrî, le Roi Khéops et les Magiciens, les Mémoires de Sinouhît, avec quel sans-gêne le peuple égyptien traita son histoire, et nous avons lieu de craindre que plusieurs des dix-sept Pharaons qui composaient dès lors la table officielle de la famille de Ménès n'aient d'autres titres à figurer en si belle place que d'avoir été très anciennement des héros de romans. Le jour où, pour la première fois, on s'avisa en Égypte de dresser la liste des souverains, on recueillit tout ce qu'on déchiffrait sur les murs des temples ou des tombeaux, sur les stèles officielles, sur les rochers, dans les actes officiels sur papyrus, dans les livres qui de près ou de loin semblaient toucher à l'histoire, et l'on se servit, pour les classer, des indices variés que l'on découvrait dans ces documents, présence simultanée ou succession de deux personnages à cartouche dans une même inscription, rubriques ou titres qui plaçaient la rédac-

tion d'un ouvrage au moment où tel de ces personnages remplaçait l'autre « en qualité de roi bienfaisant », filiations énoncées accidentellement dans un texte funéraire ou administratif : les Égyptiens d'autrefois firent alors ce que les égyptologues d'aujourd'hui font maintenant, et ils élaborèrent un système qui admettait une première lignée, thinite ou memphite, de dix-huit membres de Mini à Zosir. Ils leur accordèrent libéralement à chacun une quantité d'années de règne et de vie qui compromet la vraisemblance de leur classement : la série des chiffres conservés au Canon de Turin pour ceux de ces personnages qui régnèrent probablement de Marebi à Sondou et à Nofirkerî leur assure soixante-dix ans, comme minimum de vie[1], 73, 72, 83, 95, 95, 70, 74, 70, et les listes manéthoniennes enregistrent vers le même temps des règnes de 36, 39, 48, 41, 46 ans. Ces dix-huit patriarches représentent-ils tous les souverains dont on releva d'abord les traces? On en déterra certainement d'autres par la suite, puisque les Tables d'Abydos, de Saqqarah, de Turin, n'offrent point partout les mêmes noms, et que les listes manéthoniennes contiennent plus d'un tiers de noms qui manquent aux listes hiéroglyphiques. Nous-même, nous en avons recueillis que les annalistes paraissent avoir ignorés, comme PIRSOUNOU, et il est certain que les fouilles en feront surgir plus d'un que nous ne soupçonnons pas encore. Il convient donc en ce moment de prendre la série des premiers rois d'Égypte pour ce qu'elle est, un assemblage de noms, les uns authentiques, les autres peut-être imaginaires, alignés pour des raisons que nous n'avons plus par des gens qui auraient été souvent aussi embarrassés que nous le sommes aujourd'hui de justifier les arrangements proposés, incomplet d'ailleurs : quelque chose qu'il faut tolérer provisoirement sans trop croire à l'authenticité et sans trop en douter, jusqu'au jour où des monuments contemporains nous rendront les cartouches et la succession des souverains qui ont régné le plus anciennement sur tout ou partie de la vallée du Nil.

Après cette lignée d'un caractère problématique, les Égyptiens de l'époque des Ramessides en avaient institué une seconde qui comptait presque certainement vingt-deux princes[2] de ZOSIRÎ à OUNAS[3] : à côté de cette combinaison, les listes de Manéthon nous en révèlent une autre qui dénombrait dans le même intervalle vingt-quatre Pharaons répartis en trois dynasties memphites. Ici les monuments commencent à paraître en abondance et nous fournissent le moyen de vérifier sûrement le témoignage des annalistes. Nous connaissons, grâce à eux, entre Houni et Kaki, une série de onze rois, tous se succédant sans interruption, et parmi lesquels on ne peut intercaler aucun personnage nouveau, si ce n'est peut-être quelque usurpateur éphémère, puis une série moins longue d'Ousirnirî à Ounas : entre les deux, une lacune de courte durée, et, avant Houni, une période incertaine encore, faute de témoignages monumentaux suffisants. Tout cela a été si bien discuté et si fermement reconstruit par M. E. de Rougé, qu'en ras-

1. E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments*, p. 158.

2. E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments*, pl. III et p. 153 sqq.; LAUTH (*Manetho und der Türiner Königspapyrus*, pl. III) propose un arrangement un peu différent, et d'après lequel le Papyrus aurait contenu vingt et un noms.

3. Je continue à écrire Ounas pour ne pas rompre avec les habitudes prises, mais le nom devait se prononcer OUNIS, OUONIS, avec une variante en , OUONOUS, d'où dérive l'Ὀβνος de Manéthon.

semblant les résultats auxquels il est parvenu, on obtient presque partout une histoire authentique de l'Égypte. J'attaquerai d'abord la famille Houni-Kaki, telle qu'il l'a reconstituée, et j'examinerai la façon dont les listes se comportent vis-à-vis d'elle.

Le Canon de Turin a perdu tous les noms dont elle se compose, à l'exception de ceux de Houni et de Sanofroui, conservés sur un petit fragment, mais on lit encore, sur deux fragments allongés dont le site n'est pas douteux, les chiffres représentant les années de règnes : je place, comme M. E. de Rougé, les deux noms de telle manière que Houni ait vingt-quatre années de règne, et Sanofroui, vingt-trois, occupant ainsi les lignes 5 et 6 du fragment 32[1]. Cela posé, j'établis la série réelle à côté de celle de Manéthon :

SÉRIE RÉELLE		SÉRIE MANÉTHONIENNE	
I.	HOUNI	I.	KERPHÉRÈS (?)
II.	SANOFROUI	II.	SÔRIS (?)
III.	KHOUFOUI	III.	SOUPHIS Ier
IV.	DIDOUFRÎ	IV.	SOUPHIS II
V.	KHÂFRÎ	V.	MENKHÉRÈS
VI.	MENKÉOURÎ	VI.	RATOISÈS (?)
VII.	SHOPSISKAF	VII.	BIKHERIS (?)
		VIII.	SEBERKHÉRÈS (?)
		IX.	THAMPHTHIS (?)
VIII.	OUSIRKAF	X.	OUSERKHÉRÈS
IX.	SAHOURÎ	XI.	SEPHRÈS
X.	KAKI	XII.	NEPHERKHÉRÈS

Le rapprochement est instructif, et nous montre le peu de confiance que nous pouvons accorder dans certains cas aux listes manéthoniennes. On voit ce que la tradition qu'elles représentent a conservé de l'histoire réelle. Les noms des Pharaons qui ont bâti les trois grandes pyramides sont présents, celui de Khâfrî, Khâoufrî, avec la suppression du ⊙ RÎ qui en fait SHOUFI, SOUPHIS II, mais l'obscur DIDOUFRÎ a disparu entre Khoufoui et Khâfrî : ce que Manéthon nous donne ici, ce n'est pas la série authentique Khoufoui-Didoufrî-Khâfrî-Menkéourî, c'est la série romanesque Khéops-Khéphrên-Mykérinos

1. E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux Six premières Dynasties de Manéthon*, p. 156, note 2.

du cycle populaire qui s'était développé autour des rois constructeurs de pyramides. A part ce groupe devenu demi-fabuleux par l'agglomération des légendes, aucun des rois cités par l'historien d'époque grecque ne répond à un roi des listes hiéroglyphiques : Kerphérès ou Sôris n'ont rien de commun avec Houni ou Sanofroui, et je ne vois même pas le prototype qui se cache sous les formes hellénisées; Ratoisès ne saurait être rapproché de Didoufrî qui aurait donné quelque chose comme Τετέφρης, Τοτόφρης, et si Bikhéris peut se rétablir en ⊙𓅱𓂋𓏏, ⊙𓅱𓂋𓏏, BIKERI, ainsi que dans le cartouche-prénom du roi éthiopien Tanouatamanou, il demeure entièrement étranger à Shopsiskaf; enfin Seberkhérès ⊙𓅱𓏏 et Thamphthis n'ont aucun équivalent dans la série monumentale. Il y a donc là non pas simple modification d'un texte authentique, mais substitution d'une série complète à une autre série, et, comme les seuls rois maintenus dans la tradition hellénisante y figurent groupés ainsi qu'ils le sont dans la légende populaire, en tant que bâtisseurs de pyramides, comme du reste on n'ignorait pas que toutes les pyramides avaient été construites par des rois appartenant aux mêmes dynasties que Khéops-Khéphrên-Mykérinos, je ne crois pas me montrer téméraire en avançant que tous ces rois inconnus appartiennent au même cycle que les trois rois connus : ce sont les Pharaons romanesques des pyramides qui ont remplacé les Pharaons historiques. Le peuple de Memphis n'avait pas gardé le souvenir de tous les princes qui avaient bâti les pyramides, d'Abou-Roâsh au Fayoum; quand il commença à s'inquiéter de ces monuments et des trésors qu'ils renfermaient ou étaient censés renfermer, comme il ne savait plus le nom des personnages qui avaient reposé dans la plupart d'entre elles, il leur en inventa de nouveaux. Les Arabes avaient au moyen âge tout un catalogue de personnages complètement imaginaires qu'ils appliquaient à ces monuments avec des variantes : nous ne possédons de la nomenclature qui précéda celle-là aux temps grecs et à l'âge des Ramessides qu'un petit nombre de termes, Asykhis 𓄿𓂋𓏏𓅱𓂋𓏏𓅱𓂋𓏏𓅱

tiques y figurent, parce qu'elles appartenaient au même cycle : la tradition manéthonienne représente ici, comme le récit d'Hérodote, mais avec d'autres détails, l'histoire et la succession populaire des rois constructeurs de pyramides, tandis que la série monumentale établie par E. de Rougé représente l'histoire et la succession réelle des mêmes souverains.

Et maintenant il faut examiner si les listes d'époque pharaonique présentent le même caractère que les listes d'époque grecque, ou bien si elles coïncident avec la série monumentale. Le Canon de Turin étant mutilé, il convient d'examiner d'abord ce qui en est des Tables d'Abydos et de Saqqarah.

	SÉRIE RÉELLE		ABYDOS	SAQQARAH
I.	HOUNI		»	
II.	SANOFROUI			
III.	KHOUFOUI			
IV.	DIDOUFRÎ			
V.	KHÂFRÎ			
VI.	MANKÉOURÎ			Détruit.
VII.	SHOPSISKAF			Détruit.
VIII.	OUSIRKAF			
IX.	SAHOURÎ			
X.	KAKI			»

La lacune de la Table de Saqqarah n'est pas si forte que Mariette l'a pensé, et l'examen des débris du monument original m'a porté à croire qu'elle ne comprenait que les deux cartouches de Menkéourî et de Shopsiskaf : en tout cas, ce qui subsiste est identique à la série d'Abydos, à cela près qu'on y lit en tête HOUNI et qu'on n'y voit pas KAKI vers la fin. Il me paraît donc que les Tables monumentales de la XIXe dynastie donnaient encore exactement la série réelle, par suite que le Canon officiel d'où elles étaient extraites la reproduisaient également, et cela nous doit encourager à rétablir dans la série de Turin le même ensemble de noms qu'on lit sur les monuments contemporains et sur les listes d'Abydos et de Saqqarah. Il faut donc, en ce cas, relever d'un rang le n° 31 qui porte les noms de Houni et de Sanofroui au lieu de leur laisser la place que M. de Rougé lui avait assignée, mais qu'il a modifiée ensuite, comme je le fais[1]. Ces deux

1. E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux Six premières Dynasties de Manéthon*, p. 156, note 2.

princes auront eu chacun un règne de vingt-quatre ans, Khéops en a vingt-trois, Didoufrî huit, et ce très léger changement nous donne pour la liste définitive :

		SÉRIE RÉELLE	CANON DE TURIN	
I.	HOUNI			24 ans.
II.	SANOFROUI			24 ans.
III.	KHOUFOUI			23 ans.
IV.	DIDOUFRÎ			8 ans.
V.	KHÂFRÎ			*x* ans.
VI.	MENKÉOURÎ			*x* ans.
VII.	SHOPSISKAF			*x* ans.
VIII.	OUSIRKAF		(?)	18 (28 ?) ans.
IX.	SAHOURÎ			8 ans.
X.	KAKI			2 ans.

La durée de huit années convient au règne assez insignifiant de Didoufrî, comme l'a vu M. de Rougé, et permet de classer les dates du fragment n° 32 de Turin : les trois indications d'années qui suivent celles-là se rapportent donc aux trois derniers rois de la IVe dynastie, Khâfrî, Menkéourî et Shopsiskaf. Au commencement du fragment n° 34, la progression décroissante des règnes qui durent respectivement 18 (28 ?) ans, 4 ans, 2 ans, répond fort bien à la donnée du *Papyrus Westcar*, d'après laquelle les trois premiers rois de la Ve dynastie auraient été trois frères jumeaux nés sous le règne de Khéops : la durée de leur règne serait en raison de l'âge que chacun d'eux aurait eu en montant sur le trône. Évidemment le récit n'a rien d'historique, mais il existait à une époque où l'on pouvait connaître encore suffisamment la succession des rois memphites, et où l'on n'aurait pas, ainsi qu'au temps d'Hérodote, considéré comme frères deux rois à qui l'on prêtait une cinquantaine d'années de règne : si le romancier a fait trois frères d'Ousirkaf, de Sahourî et de Kaki, c'est sans doute que le peu de longueur de leurs règnes permettait qu'on mît leur naissance sous Khéops sans trop d'invraisemblance. Ajoutons que le cartouche qui suit le nom détruit du roi ayant régné deux ans se terminait par le signe , comme le cartouche 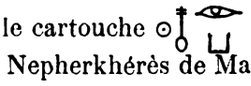 Nofiririkerî de la Table de Saqqarah des monuments, et comme le Nepherkhérès de Manéthon qui est identique à ce 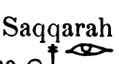 Nofiririkerî. Il est d'ailleurs impossible d'intercaler un cartouche de plus entre les deux fragments : on allongerait la colonne d'écriture outre mesure. Il faut donc reconnaître que, selon toute probabilité, la série de Turin différait peu ou ne différait pas des Tables monumentales et de la série réelle, pour le nombre et pour les noms.

Si le gros bloc central ne présente aucune difficulté de classement et d'appréciation notable, il n'en est pas de même du groupe qui le précède et qui s'étend de Zosiri à Houni. Ici les monuments sont clairsemés et ne permettent pas d'établir une série authentique, ce qui était déjà le cas pour les Égyptiens eux-mêmes, ainsi qu'il résulte des divergences qu'on remarque entre leurs listes. Et d'abord mettons en parallèle les données que les Tables ramessides et le Canon nous fournissent :

ABYDOS	SAQQARAH	TURIN
I. Zosiri Sa	I. Zosiri Ier	I. Zosiri Ier
II. Teti II	II. Zosiri II Teti II	II. Zosiri II Teti II
III. Sazisou	III. Nibkarî	III. [Sazaoufou] (?)
IV. Nofirkerî		

Le Canon de Turin ne renfermait que trois noms avant Houni, d'après l'arrangement que j'ai indiqué plus haut et qui est celui de M. de Rougé[1], en quoi il s'accordait avec Saqqarah, mais Abydos ajoute un quatrième nom. De prime abord ce petit groupe se divise donc en deux morceaux : 1° deux rois qui sont communs à tous les documents, deux Zosiri dont le premier était surnommé Sa et le second Teti, comme il résulte de la confrontation des trois documents; 2° un seul roi (Saqqarah, Turin) ou deux rois (Abydos) dont le nom varie sur chaque liste. Je ferai remarquer que le personnage de Saqqarah, Nibkarî, n'est probablement, comme le veut Mariette[2], qu'un déplacement du Nibka, Nibkarî, inséré par les autres documents à la fin de la famille directe de Ménès, immédiatement avant Zosiri Ier. De même, le Nofirkerî d'Abydos peut n'être que le Nofirké, Nofirkerî, de Turin et de Saqqarah, déplacé. Le classement de ces noms n'était pas tellement certain, comme nous avons vu, que des transpositions de ce genre doivent paraître étranges, et je les admets pour mon compte sans difficulté. Ici, la transposition se justifie si l'on observe que la Table d'Abydos, supprimant Houni, avait besoin d'un roi pour tenir lieu de ce Pharaon : elle a pris Nofirkerî. Le quatrième Pharaon que ce groupe paraît avoir dans Abydos disparaît donc, grâce à cette remarque, et l'on n'a plus en réalité que trois personnages en tout, les deux Zosiri et le roi qu'Abydos nomme Sazisou, Turin peut-être Sazaoufou : le cartouche de Turin étant mutilé, on ne saurait dire si cette lecture est certaine, et si nous avons vraiment là un nom distinct de celui d'Abydos. Nous constatons donc ici, comme plus haut, une concordance dans le nombre des rois admis au Canon, de Zosiri Ier à Sanofroui, mais une différence dans le choix des personnages. Tandis qu'Abydos donne la série Zosiri Ier, Zosiri II, Sazisou, Nofirkerî, Saqqarah préfère Zosiri Ier, Zosiri II, Nibkarî, Houni, et Turin, Zosiri Ier,

1. E. de Rougé, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux Six premières Dynasties de Manéthon*, p. 156, note 2.
2. Mariette, *La Table de Saqqarah*, p. 13, 16, et *La Nouvelle Table d'Abydos*, p. 10, 21.

Zosiri II, Sazaoufou (?), Houni. La différence est donc moins grande en fin de compte que l'on ne pouvait le croire au début.

Mais si l'on compare cette liste hiéroglyphique des temps ramessides à la liste manéthonienne, on s'aperçoit aussitôt qu'on a affaire à une tradition toute différente. Où les hiéroglyphes ne montrent que trois rois, Manéthon en connaît huit : I, Tosorthros; II, Tureis; III, Mesokhris; IV, Sôüphis; V, Tosertasis; VI, Akhès; VII, Séphouris; VIII, Kerphérès. Cet ensemble de personnages ne renferme que deux noms qu'on puisse identifier sûrement : Tosorthros et Tosertasis, où l'élément Tosor, Toser, trahit la présence des deux Zosiri. Encore n'est-il pas facile de deviner pourquoi Zosir-Sa et Zosir-titi sont devenu Tosor-thros et Toser-tasis : le dernier peut être à la rigueur une faute de copiste pour Toser-tatis, Toser-tétis, mais qu'est le premier? L'hypothèse que voici pourrait l'expliquer et justifierait du même coup la présence de Tureis derrière Tosor-thros. Le groupe , écrit en hiératique, forme pour une ligature qui se confond aisément avec la ligature de , si bien que le groupe Teti, Titi, d'une liste cursive, a pu être méconnu et lu touri, tori, comme les mots *saison*, *saule*, et autres de même nature. Manéthon ou ses auteurs ont pu transformer Sozirtiti en Zosortori, ou avec la terminaison en ou préférée aux basses époques pour ces noms[1], Zosórtorou, Zosortrou, Τόσορθρος : la faute est analogue à celle qui a fait de Bibi un Zazai. Mais la comparaison d'Abydos et de Saqqarah nous prouve qu'on écrivait le nom de ce roi tantôt complet, Zosirtiti, tantôt en abrégé par Titi seul, ou avec la forme fautive que je viens d'indiquer Zosórtorou, et Touri, Tori : c'est, on le voit, la double forme de Manéthon, Tosor-thros et Tureis, Tyris. Les notices jointes à la liste contiennent d'ailleurs un fait qui vient à l'appui de cette conjecture. Une note ajoutée derrière le nom de Tosorthros nous apprend qu'il fut réputé par les Égyptiens pour être Asclépios, à cause de sa science en médecine : il trouva l'art de construire avec des pierres taillées et perfectionna l'écriture. Or, Athôthis, le fils de Ménès, est le second roi de la Ire dynastie, qui bâtit le palais de Memphis, exerça la médecine et composa des livres de médecine. Qu'Athôthis soit Ati, lu Atouti[2] ou Titi, la renommée médicale qui s'attacha à sa personne provient de ce qu'il portait en égyptien un nom assonant à celui de Thot, le dieu de la médecine, bien qu'il en différât radicalement : la légende une fois formée sur ce nom de devait s'appliquer en peine à tous les rois qui le portaient, notamment au Teti de la IIIe dynastie, Zosir-teti, ou simplement Teti, et si on la trouve appliquée à Tosorthros, n'est-ce pas un indice de plus que l'original correct de ce nom hellénisé était Zosir-teti? Tosertasis serait alors Zosir-Sa, peut-être par l'intermédiaire d'une forme féminine Zosiritsa, analogue à celle de Ousirît qu'on rencontre dans le nom d'assonance pareille Ousirtasen. On aurait de la sorte deux rois au lieu de trois :

1. Cf., à ce sujet, ce qui est dit plus haut, *Recueil de Travaux*, t. XVII, p. 60, d'après la curieuse observation de Griffith.

2. Cf. ce qui est dit plus haut à ce propos, dans le *Recueil de Travaux*, t. XVII, p. 66-67.

l'annaliste utilisé par Manéthon ou un annaliste antérieur, trouvant dans des documents ZOSIRTITI, et dans d'autres TETI, aura cru avoir à faire à deux personnages distincts et aura enregistré TOSORTHROS, TUREIS et TOSERTASIS, au lieu de ZOSIRTITI-TOSORTHROS et TOSERTASIS. Quant à l'interversion de ZOSIR-SA et de ZOSIRTITI, elle se comprend aisément par le même usage où l'on était d'écrire tantôt ZOSIR seul, tantôt d'ajouter à ZOSIR le prénom TETI ou SA, qui distinguait l'un de l'autre les deux Pharaons du nom de Zosir : il devait être difficile de rétablir toujours à propos le prénom exact, lorsqu'il s'agissait de rois morts depuis si longtemps. Ajoutons, pour en finir avec les identifications possibles, que Sôüphis peut être soit une variante de Souphis-Khéops, analogue au Saôphis d'Ératosthènes, soit une transcription de Sazaoufou, si vraiment il y avait Sazaoufou au Canon de Turin : la première hypothèse est la plus vraisemblable. Ce qui frappe en effet dans cette liste, c'est la présence de plusieurs noms qu'on peut identifier avec d'autres noms déjà connus et qui figurent dans les autres dynasties antérieures ou postérieures. Tous les égyptologues ont été frappés de la ressemblance du groupe hellénisé AKHÈS-SÉPHOURIS avec le groupe hiéroglyphique HOUNI-SANOFROUI, E. de Rougé, Devéria, Mariette, Lauth : la variante AHOU, AHI, du verbe HOU, HI, suffit à expliquer la forme avec A prothétique, Ἄχηνς — Ἄχης, de HOUNI, HINI, analogue à Ἀχθόης de , KHÎTI, KHÎTOU. Or, nous savons que Houni et Sanofroui sont, dans la tradition ramesside et, le dernier au moins, dans la réalité, les deux prédécesseurs immédiats de Khéops. Il faut donc admettre que Manéthon prenait là avec l'histoire réelle la même licence qu'à la fin de la IVe dynastie : comme il avait interposé deux rois surnuméraires entre Shopsiskaf et Ousirkaf, il en intercalait deux, Kerphérès et Sôris, entre Sanofroui et Khéops. Je ne vois pas quelle est la forme originale de Sôris, ni celle de Kerphérès : peut-être ce dernier est-il comme un écho du NOFIRKERÎ de la Table d'Abydos, KERPHÉRÈS pour PHERKHÉRÈS, abrégé de NEPHERKHÉRÈS, mais le rapprochement de SÔRIS avec un des ZOSIRI n'est plus possible depuis qu'on a découvert la lecture réelle ZOSIRI du signe . MÉSÔKHRIS est un doublet visible de SÉSOKHRIS où MOS, MES, a remplacé SI, SE : MES-SOKARI, MESSOKRI, MÉSOKHRI, au lieu de SÉSOKHRI, et n'a aucun équivalent dans la réalité historique. En résumé, cette troisième dynastie manéthonienne offre, comme la IVe, un mélange de noms authentiques et de noms fabuleux qui nous porte à croire qu'elle représente, elle aussi, une partie de la légende des rois constructeurs de pyramides. Zosiri Ier avait, en effet, bâti la pyramide à degrés de Saqqarah, ou du moins son nom de bannière, encore connu à l'époque ptolémaïque, comme le prouve la stèle de la Famine, s'y lisait dans la décoration des chambres funéraires et probablement aussi de la chapelle extérieure. C'était avec lui que commençait cette histoire populaire, et l'on ne s'étonne pas de rencontrer à sa suite et autour de ses successeurs réels, Tosertasis, Akhès, Séphouris, les mêmes personnages de romans qui ont pullulé autour de Khéops, de Khéphrên et de Mykérinos.

La nomenclature des Pharaons qui régnèrent entre Kaki et Ounas est encore assez douteuse et peut être appréciée de façon diverse. La Table de Saqqarah y inclut six cartouches, mais supprime Kaki, de manière à obtenir huit générations pour la

Ve dynastie entière. La Table d'Abydos n'a que cinq cartouches, mais, comme elle admet Kaki, elle retrouve le nombre de huit au total de la dynastie. Le Canon royal de Turin est plus large : il énumérait douze noms, dont les trois derniers seuls subsistent et coïncident avec les trois derniers d'Abydos et de Saqqarah. Les monuments ne nous ont pas encore rendu la série complète des souverains réels : ils nous font connaître seulement deux groupes compacts de quatre princes chacun, l'un au début de la dynastie formé d'Ousirkaf, de Sahourî, de Kaki, de Nofiririkerî, l'autre à la fin composé d'Ousirniri-Anou, de Menkéouhorou, de Dadkérî-Assi et d'Ounas. Je crois avec E. de Rougé *que le* NOFIRÎ d'Abydos est une orthographe incomplète de NOFI[RIRIKE]RÎ, que le KHÂNOFIRRÎ de Saqqarah est un roi de la XIIIe dynastie, Sovkhotpou, et que Akéouhorou est le Khérès de Manéthon[1] : AHTES qu'il a introduit d'après une stèle de Palerme n'existe pas réellement, et SHOPSISKERÎ ne peut être placé sûrement. Il reste donc deux noms à trouver pour obtenir par les monuments un nombre de souverains égal à celui qui était inscrit au Canon de Turin. Le hasard heureux d'une fouille se chargera, je l'espère, de combler cette lacune : elle m'empêche en attendant de soumettre la liste manéthonienne de la Ve dynastie à un examen aussi minutieux que celui auquel j'ai soumis la liste des dynasties précédentes. Ici, par extraordinaire, elle contient moins de noms que le Canon de Turin. Elle passe Kaki dont le règne de deux ans a pu disparaître entre celui de deux souverains plus importants, Sahourî et Nofiririkerî. Deux de ses Pharaons, Sisirès et Rathourès, n'offrent qu'une analogie lointaine avec les deux personnages Shopsiskerî et Ousirnirî qu'on leur compare habituellement. Il se pourrait donc que, là encore, il y ait eu parmi ces constructeurs de pyramides une substitution de rois de romans à des rois réels, mais rien n'est moins certain. Il faut se borner, pour le moment, à placer côte à côte ce qui reste des listes diverses, sans trop insister :

		CANON DE TURIN		ABYDOS-SAQQARAH	SÉRIE RÉELLE	MANÉTHON
I.	OUSIRKAF,	18 (?) ans				OUSERKHÉRÈS
II.	SAHOURÎ,	4 ans				SÉPHRÈS
III.	KAKI,	2 ans				»
IV.	NOFIRIRIKERÎ,	7 ans				NEPHERKHÉRÈS
V.	.....	12 ans		»		SISIRÈS
VI.	.....	.....			»	KHÉRÈS
VII.	.....	7 ans		»	»	»

1. E. DE ROUGÉ, *Recherches sur les Monuments qu'on peut attribuer aux Six premières Dynasties de Manéthon*, p. 75, 84-85, 106-107.

	CANON DE TURIN		ABYDOS-SAQQARAH	SÉRIE REÉLLE	MANÉTHON
VIII.	.....	1+x ans	»	»	»
IX.	OUSIRNIRÎ,	25 ans	»		RATHOURÈS
X.	MENKAOUHOROU,	8 ans			MENKHÉRÈS
XI.	DAD[KERÎ],	28 ans			TANKHÉRÈS
XII.	OUNAS,	30 ans			OBNOS

Il reste, avant de conclure, une dernière question à examiner : les dynasties manéthoniennes des souverains intercalés entre Tosorthros et Obnos répondent-elles à des divisions adoptées déjà dans le Canon d'époque ramesside? Le Canon introduit derrière le nom d'Ounas un résumé qui comprenait le nombre des rois et le total des années de règne depuis Ménès, ce qui montre, comme on l'a reconnu dès le début, qu'il arrêtait en cet endroit la lignée plus ou moins directe de Ménès : mais admettait-il entre Zosirteti et Ounas une autre coupe secondaire analogue à celle qui précède Zosirteti et qui fait de ce souverain le chef d'une branche nouvelle de la famille? La mutilation du Canon ne permet pas de résoudre directement ce problème, mais le *Papyrus Westcar* peut nous montrer quelle opinion prévalait à ce sujet au temps des grandes dynasties thébaines. Le roman qu'il renferme repose sur cette donnée que les trois Pharaons Ousirkaf, Sahourî, Kaki, sont étrangers à la race de Khéops, de Khéphrên et en général des souverains qui les précèdent : ils sont les fils d'une prêtresse et de Râ lui-même. Que ces rois aient été ou non d'extraction obscure, peu importe : on les croyait tels dès les débuts de l'Empire thébain, on les séparait de leurs prédécesseurs, et Manéthon, ou son auteur, en les plaçant en tête d'une dynastie, n'a fait qu'enregistrer une tradition déjà ancienne. Les autres dynasties entre lesquelles il partage la série de ces premiers Pharaons devaient certainement leur origine à quelque récit de ce genre, et la conception en remontait à des époques très antérieures au temps où il écrivait : le fait que celles de ces divisions qu'il marque entre la Ire et la IIe, entre la IIIe et la IVe, ne sont pas admises au Canon de Turin, me porte à croire qu'on n'y voyait pas non plus de distinction entre la IVe et la Ve. De même que la série des noms se poursuivait d'affilée de Ménès à Nibkarî, de même elle se continuait sans interruption de Zosirteti à Ounas, et la grande lignée du début se scindait alors en deux morceaux non pas en cinq. Ici encore, le meilleur moyen de rendre sensibles les différences considérables, qui se manifestent entre la tradition ramesside et la tradition ptolémaïque, est de réunir en un seul tableau les résultats disséminés dans les tableaux partiels, et de dénombrer côte à côte les deux listes de rois qui commencent à Zosir-Sa et à Tosorthros pour finir à Ounas-Obnos :

TRADITION RAMESSIDE

I. Zosiri Ier Sa
II. Zosiri II Teti
III. Sazisou
IV. Houni
V. Sanofroui
VI. Khoufoui
VII. Didoufrî
VIII. Khâfrî
IX. Menkéourî
X. Shopsiskaf
XI. Ousirkaf
XII. Sahourî
XIII. Kaki
XIV. Nofiririkérî
XV. [Akéouhorou
XVI. [Shopsiskerî
XVII. .....
XVIII. .....
XIX. Ousirnirî-Anou
XX. Menkaouhorou
XXI. Dadkérî
XXII. Ounas

TRADITION PTOLÉMAÏQUE

I. Tosorthros
II. Tureis
III. Mésôkhris
IV. Sôüphis
V. Tosertasis
VI. Akhès
VII. Séphouris
VIII. Kerphérès (?)
IX. Sôris (?)
X. Souphis Ier
XI. Souphis II
XII. Menkherès
XIII. Ratoisès (?)
XIV. Bikhéris
XV. Séberkhérès
XVI. Thamphthis (?)
XVII. Ouserkhérès pour
XVIII. Sephrès
XIX. Nepherkhérès
XX. Sisirès (?)
XXI. Khérès
XXII. Rathourès (?)
XXIII. Menkhérès
XXIV. Tankhérès
XXV. Obnos

On le voit, la tradition manéthonienne a rompu complètement avec la tradition ramesside. Les noms sont différents pour la plupart, et ceux qui ont été conservés par les annalistes de l'époque grecque n'y occupent pas toujours la même position qu'ils avaient dans la liste hiéroglyphique : les Zosiri sont intervertis, Houni et Sanofroui sont séparés de Khéops, qui, lui-même, précède directement Khéphrên, un groupe de rois imaginaires s'intercale entre Mykérinos et Ousirkaf. Enfin, le cadre numéral qui était demeuré intact pour la première famille s'est brisé, et Manéthon ajoute trois noms nouveaux aux vingt-deux qui composaient la seconde branche de la famille de Ménès pour les chronologistes de l'époque des Ramessides.

J'ai dû supprimer bien des détails et abréger plus d'une démonstration pour ne pas donner à cette note une étendue trop considérable : j'ai voulu condenser en quelques pages une année de leçons au Collège de France, et je n'y suis point parvenu sans sacrifier plus d'un développement de ma pensée. Les listes de Manéthon et son œuvre, analysés sans le parti pris d'y retrouver la chronologie de l'Égypte, telle que les monuments nous la révèlent, perdent singulièrement de la valeur qu'on leur attribue d'ordinaire : elles nous apparaissent non plus comme une image authentique de ce qu'était l'Égypte ancienne, mais comme un ensemble bizarre de noms, les uns réels, les autres simulés. Elles reposent sur des données incontestables, le Canon des rois, tel qu'on le possédait pour les anciennes époques dès la XVIIIe et la XIXe dynastie, mais elles ont substitué aux noms légitimes et aux événements réels des noms supposés et des contes populaires qui en ont éliminé la meilleure part des faits certains. Les auteurs du Canon ne savaient pas déjà fort exactement ce qui s'était passé au début de la monarchie, et ils avaient constitué leur tableau des dynasties d'après les documents qu'ils possédaient, comme nous faisons aujourd'hui avec ceux que nous retrouvons dans les fouilles : nous ne pouvons attacher qu'une foi médiocre à leurs conceptions, mais nous sommes obligés de constater qu'elles existaient, qu'elles ont représenté aux plus beaux temps la donnée officielle admise à la cour et dans les temples, et nous devons les respecter jusqu'à nouvel ordre, au moins dans les endroits où la découverte de documents nouveaux ne nous a pas prouvé qu'elles étaient erronées. La conception qui prévalait dans Manéthon dérive directement de celle-là, mais elle l'a modifiée et souvent défigurée par l'addition de récits et de noms populaires. C'est la chronique, telle qu'Hérodote et les voyageurs grecs l'entendaient raconter, mais enfermée dans un cadre moins endommagé par l'imagination de quarante générations; c'est l'histoire de l'Égypte par les romans substituée presque partout à l'histoire par les faits authentiques. Et ce qui est vrai des premières dynasties, l'est à peu près de toutes, comme j'espère avoir le temps de le montrer un jour. Si la XVIIIe dynastie de Manéthon a tant gêné les égyptologues, c'est qu'une bonne part des souverains qui la composent, et que l'on interprète de façon différente, n'ont rien de plus réel que Bikhéris et Thamphthis et les princes imaginaires du temps des Pyramides : le roman populaire en a chassé la réalité, comme il avait fait des dynasties antérieures.

§ X. — On a discuté beaucoup en ces derniers temps sur le site qu'il convenait de donner au pays de , et le dernier auteur qui en ait traité avec détail, Max

Müller, le place en Cilicie[1]. La principale raison pour ne pas accepter l'identification de ce pays avec la Phénicie, c'est que les scribes égyptiens de l'âge ptolémaïque l'ont faite et que ces Égyptiens ne savaient ce qu'ils faisaient. Il est certain que les scribes des bas temps se sont trompés plus d'une fois, et l'exemple que j'ai cité, et que Max Müller rappelle, de ces gens d'Edfou qui placent le Pouanît sur la Méditerranée, est caractéristique[2]. Encore faudrait-il ne pas porter sur tout ce qui nous vient d'eux un jugement uniformément défavorable, et serait-il bon d'examiner sans parti pris leurs dires sur chaque cas particulier. Les scribes qui ont confondu Pouanît avec la côte d'Asie-Mineure ou avec celle de Phénicie : 1° vivaient à Edfou, dans une petite ville située à l'intérieur, à forte distance de la cour et des cités qui, depuis un millier d'années, avaient été les capitales politiques de l'Égypte, Saïs, Tanis, Memphis; 2° ils ont pu, dans leur ignorance, trouver dans l'assonance de Pouanî[t], avec Φοινί[κη], une raison de placer sur la Méditerranée, dans la direction où ils savaient vaguement que la Phénicie se trouvait, le pays où la rumeur publique leur apprenait que le roi Ptolémée s'était réfugié. Au contraire, les scribes qui ont identifié avec Φοινίκη : 1° vivaient à portée du roi, dans l'une des capitales de l'Égypte, attachés certainement à la chancellerie d'une des administrations royales ou religieuses où la tradition des formules et des noms avait pu se conserver sans interruption depuis le temps des conquêtes thébaines; les relations politiques entre l'Égypte et les nations syriennes n'avaient jamais été interrompues ni sous les Tanites de la XXIe dynastie, ni sous les Bubastites de la XXIIe, ni sous les Éthiopiens de la XXVe, ni sous les Saïtes de la XXVIe, ni sous les Sébennytiques ou sous les Mendésiens, et, par suite, il n'y avait pas de raison pour qu'on eût perdu entièrement à Memphis ou dans le Delta le souvenir du ou des pays auxquels le nom de s'appliquait; 2° aucune assonance n'étant possible entre ce nom et celui de Φοινίκη, il n'y a pas là une cause accidentelle d'erreur, comme celle que je signalais plus haut. Si donc les rédacteurs des inscriptions d'Edfou se sont trompés, il n'est pas juste d'en conclure que ceux de l'inscription de Canope se sont trompés comme eux : l'ignorance des uns ne peut donner *a priori* la mesure de la science des autres. Il faut, avant de se prononcer, rechercher quelle part certaine de vérité il y a dans les assimilations établies par les rédacteurs du décret de Canope entre les vieux noms égyptiens et les noms grecs plus récents. Ces assimilations sont au nombre de trois : 1° celle de (sic) l'île d'*Asinaï*, ou de *Sinaï*, soit l'antique *Asi*, avec Cypre; 2° celle du *Lotanou, Rotanou oriental*, avec la Syrie, telle qu'on l'entendait au temps des guerres entre Séleucides et Ptolémées, soit la Cœlésyrie, y compris la région de Damas; 3° celle du avec la Phénicie. De ces trois assimilations, la première est considérée généralement comme légitime, même par les plus sceptiques[3], et la seconde est admise encore, à l'épithète près qui paraît mala-

1. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 337 sqq.
2. Maspero, *Notes sur quelques points de Grammaire et d'Histoire*, dans la *Zeitschrift*, 1883, p. 67; Max Müller, *Asien und Europa*, p. 338, n. 1.
3. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 336-337.

droite[1] : il y a donc deux identifications sur trois qui ne semblent pas être erronées, et, par conséquent, quelle invraisemblance y a-t-il à admettre que des gens bien renseignés dans deux cas l'ont été aussi bien dans le troisième? Si les traditions de la chancellerie pharaonique s'étaient conservées exactes pour Asi et Rotanou, de l'aveu des modernes, il n'est pas de mauvaise critique d'admettre qu'elles s'étaient également conservées exactes pour Kafîti, et que les scribes ptolémaïques avaient raison lorsqu'ils traduisaient le nom grec Φοινίκη par le nom égyptien antique . Je ne veux pas dire par là que Kafîti n'ait désigné que la Phénicie seule, mais je tiens jusqu'à nouvel ordre que la Phénicie était, au temps de la conquête thébaine, un des pays qu'on englobait dans le Kafîti.

Un mot d'abord sur la vocalisation du nom. La forme la plus fréquente est, à l'âge classique, , dont l'analogue se trouve dans : l'*aigle* est ici le ti des noms d'agent ou des ethniques, et de même que dérive du nom féminin de pays Pouanît, Pouonît, et se lit selon la règle de ces dérivés Pouanîti, Pouonîti, comme ⲡⲁϭⲓⲧⲏⲥ, ⲙⲉϩⲓⲧ, de même suppose un nom de pays Kafît, dont il est l'ethnique et doit se lire Kafîti. est, à proprement parler, non pas le *pays* de *Kefti* ou le *Kefto*, comme on traduit d'ordinaire, mais le *pays* du *Kafîti*. Il est pris au pluriel Ka[e]fatiou, Ka[e]fateou, Ka[e]fate, dans les *Annales de Thoutmosis III*[2], où il est question des *vaisseaux Kefatiou* que le roi trouve dans la Phénicie du Nord, le Tahi, avec les *vaisseaux Koupaniou* de Byblos. Cette forme plurielle se retrouve pour le pays dans les listes et dans les textes , Kafatiou, Kafateou, Kafate, le *pays des Kafate*, à côté de la forme du singulier *le pays du* Kafîti. Tous les passages où le peuple est nommé ont été recueillis par Max Müller et interprétés par lui de telle manière qu'ils s'appliquent exclusivement à la Cilicie. Je ne les discuterai pas à nouveau, car ils ne me paraissent prêter à aucune solution certaine : on y voit seulement que le nom couvrait une aire géographique assez large, et que, s'il enfermait la Phénicie, comme le dit le scribe de Canope, il comprenait aussi d'autres régions, et se classait dans la catégorie de ces termes généraux que les Égyptiens employaient pour désigner les pays ou les peuples situés au delà de l'isthme, dans ce que nous appelons l'Asie. Pour en interpréter la valeur, il convient de ne pas les séparer de ces derniers, surtout des trois principaux, Zahi, Kharou ou Khaourou, Rotanou-Ratanou, Lotanou-Latanou.

Les documents où l'on peut étudier ceux-ci ont été réunis et par Brugsch et par Max Müller à qui je renvoie, au dernier surtout, qui a discuté très minutieusement et très

1. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 145 : « Östlich ist ein ungeschicktes Epitheton, welches nicht ein östliches und westliches Syrien unterscheiden soll, sondern besagt, dass das ganze Rtnu im Osten liegt. » Rien n'empêche pourtant que les Égyptiens de l'époque ptolémaïque n'aient étendu le nom de Rotanou à des pays qui ne le portaient pas et qui étaient peu connus à l'époque des Ramessides : le Rotanou de Syrie serait devenu alors le *Rotanou Oriental*, aussi légitimement que les Indes antiques sont devenues, à partir du XVIe siècle, les *Indes Orientales* par opposition aux pays nouvellement découverts que l'on qualifiait d'*Indes Occidentales*.

2. L. 34, où le sens a été indiqué pour la première fois par Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 316.

complètement les faits. Je n'ai pas l'intention de reprendre le détail, ce qui dépasserait les proportions de cette note; je veux simplement exposer en quelques mots ce qui me paraît être l'histoire de ces noms. Je suis parti, dès le début, du principe connu de longue date et que Max Müller admet, ainsi que moi[1], que les Égyptiens, comme tous les peuples, ont désigné les contrées qui s'étendaient au delà de leur frontière par le nom des tribus ou des cantons qui confinaient à leur propre territoire, et avec qui ils entrèrent premier en relations suivies : ils les généralisèrent et les adaptèrent aux cantons situés plus loin, lorsqu'ils en arrivèrent à mieux connaître ceux-ci. Or, la description de la *villa* de Ramsès II nous apprend que cette *villa* était entre l'Égypte et le pays de Zahi[2] : il faut, pour que cela ait été possible, que le Zahi ait été, à un moment donné, un canton voisin du Delta et de la branche Pélusiaque aux alentours de laquelle la *villa* était située. Comme le Zahi est demeuré plus tard au bord de la mer, vers Arad et le Nahr el-Kebîr, je suis porté à croire qu'il a été d'abord le canton maritime de la Syrie le plus proche de l'Égypte, c'est-à-dire la Shéphélah philistine et les districts aboutissants vers Gerar et Béershéba : le pays de Kharou aurait été, par suite, le canton intérieur le plus proche de l'Égypte, soit les pays du Séîr, celui des Horites bibliques, et je crois, comme Haigh, Stern, Éd. Meyer[3], que le nom des Horim est un reste du nom de Kharou plus ancien, que les Hébreux auront rattaché au mot חר *caverne*, par un effet d'étymologie populaire. Je me figure donc au delà de l'Égypte le désert habité par les Hiroushâitou, puis au delà du désert vers Gaza le Zahi, vers Kadesh-Barnéa le Kharou, les premiers pays cultivés que les Égyptiens rencontraient en mettant le pied en Asie. Passé cette première zone, on en trouvait une autre plus éloignée, partie sur la côte, partie à l'intérieur. A l'intérieur, derrière Kharou, c'était Rotanou-Lotanou que je rapproche avec Saulcy et Renan[4] du לוטן Lotan de la Bible, habitant les montagnes de Juda, et, si on le rattache à Lot, les bords de la mer Morte. Une trace locale de ce premier sens me paraît subsister dans le 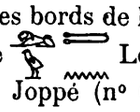 Loutan, nom d'une ville inscrite aux listes de Thoutmosis III (n° 64) entre Joppé (n° 62) et Ono (n° 65), soit Lod, Lydda, ou une petite place voisine. A la côte, c'est, à partir de Dor et du Carmel, ce qui fut la Phénicie sidonienne et tyrienne, avec le nom de Kafit. Si l'on suppose que cet état de choses existait vers l'invasion des Hyksos, on comprend mieux ce qui se passa à l'époque de la conquête thébaine. A mesure que les connaissances géographiques se sont accrues, les noms se sont mis à flotter et l'espace qu'ils couvraient s'est agrandi. Kharou, qui était en première ligne, est demeuré en première ligne, mais il renferme, comme le veut Max Müller, la Palestine entière entre le Tabor, le Jourdain, la Méditerranée. Rotanou-Lotanou, poussé par Kharou, est encore en seconde ligne, mais il désigne maintenant les régions intérieures de la Syrie, Damas,

1. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 149-150.
2. *Papyrus Anastasi n° II*, pl. I, l. 2.
3. Haigh, *Xaru, Reten and Shasu*, dans la *Zeitschrift*, 1875, p. 30; L. Stern, *Die XXII Manethonische Dynastie*, dans la *Zeitschrift*. 1883, p. 26, n. 1; Éd. Meyer, *Geschichte des Alten Ægyptens*, p. 127, n. 3.
4. F. de Saucly, *Lettre à M. Chabas sur quelques points de la Géographie antique de la Syrie*, dans les *Mélanges d'Archéologie*, t. I, p. 91-100; Haigh, *Xaru, Reten and Shasu*, dans la *Zeitschrift*, 1875, p. 30; Renan, *Histoire du Peuple d'Israël*, t. I, p. 12, 115.

la Bekâa, la plaine entre l'Oronte et l'Euphrate et au delà. Sur la côte, le Zahi est monté jusqu'au Nahr el-Kébîr et répond à la Phénicie aradienne et à la partie du bassin de l'Oronte qui y confine; le Kafît a pu rester la Phénicie tyrienne, mais il s'est appliqué aux pays avec lesquels la marine de Tyr et de Sidon commerce, non pas Cypre qui a des rapports directs avec l'Égypte, mais les peuples de la côte d'Asie-Mineure, peut-être la Cilicie, comme le veut Max Müller, peut-être les îles de la mer Égée et la Crète. Qu'on connût encore le sens primitif de ces noms, les témoignages directs le prouvent pour le Zahi sous Ramsès II, et les documents encore ignorés de nous qui permirent aux scribes de Canope de juxtaposer Φοινίκη et .

Ceci est, comme on voit, non pas une démonstration, mais une manière d'envisager les faits, et je ne la donne qu'avec réserve. J'ajouterai, pour justifier l'emploi des listes généalogiques d'Edom, que deux des noms qu'on y lit, outre ceux de Lotan et de Hor, se retrouvent dans un texte égyptien : le Kadima des *Mémoires de Sinouhît* est le קֶדְמָה Kedmah, fils d'Ismaël (*Genèse*, xxv, 17), et le AAA, IAA, du même récit, le אַיָּה Aia, fils de Tsibhon, fils de Séîr le Horite (*Genèse*, xxxvi, 24). Je ne doute pas que, le jour où nous aurons des documents égyptiens traitant de ces régions, nous y rencontrerons une bonne partie des noms de clans ou de lieux qui ont servi à former ces généalogies.

§ Y. — Le copte possède **ⲟⲧⲏⲣ** *T. M., quot, quantus*, qui dérive de . J'ai cru relever avec le sens de **ⲟⲧⲏⲣ**, dans plusieurs passages, dont voici le plus significatif : « Rapihou, comment est son mur? Elle (Raphia) fait *combien* d'atour de marche jusqu'à Gaza? » ou plus clairement : « Combien y a-t-il d'*atour* de marche entre elle et Gaza[1]? » Le mot *grand* n'est ni interrogatif ni exclamatif par lui-même, mais c'est le mouvement de la phrase et le ton de la parole qui lui donne, fugitivement d'abord, puis définitivement, le sens interrogatif ou exclamatif : « Lui à faire grandeur d'atour? » De même en copte : **ⲟⲧⲏⲣ ⲡⲉ ⲡⲓⲣⲁϣⲓ**, grand ce fut la joie! « Quelle joie! » Les formes secondaires du copte **ⲁⲧⲏⲣ** *M.*, **ⲛⲁⲟⲧⲏⲣ**, **ⲡⲟⲧⲏⲣ** *T.*, résultent de l'adjonction du verbe **ⲁ**, , , ou de , adjectif et préposition : **ⲁⲧⲏⲣ ⲡⲉ ⲡⲓϫⲁⲕⲓ**, ; **ⲡⲉⲥⲱϥ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲛⲛⲁⲟⲧⲏⲣ ⲛϩⲟⲧⲟ**, où **ⲛⲁⲟⲧⲏⲣ** est une formation adjective en **ⲛⲁ**, **ⲛⲉ**, comme **ⲛⲁⲁ**, **ⲛⲁϣⲱ**, **ⲛⲉⲥⲱ**, etc., et le premier **ⲛ** la préposition, si bien que **ⲛⲛⲁⲟⲧⲏⲣ** est la forme complexe en **ⲛⲁ** de **ⲡⲟⲧⲏⲣ** qui est l'ancien égyptien *n-ouîrou*, *n-ouérou*. **ⲧⲱⲛ**, *quantus, quot*, dérive son sens interrogatif du positif par un procédé identique[2].

1. *Papyrus Anastasi I*, pl. XXVII, l. 7-8; cf. Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, p. 291.
2. E. de Rougé, *Chrestomathie*, t. II, p. 103.

DAS GESCHÄFTSJOURNAL EINES ÆGYPTISCHEN BEAMTEN

IN DER RAMSESSTADT AUS DER REGIERUNG RAMSES' II

VON

WILHELM SPIEGELBERG

Das Studium dieses in der Leidener Sammlung befindlichen Schriftstückes[1], dessen hieroglyphische Umschrift, Übersetzung und Erklärung den Gegenstand des vorliegenden Aufsatzes bildet, ist bereits mehrfach in Angriff genommen worden. Die ersten Nachrichten über dasselbe verdanken wir Chabas, welcher in dem Begleittext der Publication die Bedeutung des Papyrus mit grossem Scharfblick erkannte, wenn ihn auch die sehr flüchtige Cursive von einer näheren Beschäftigung zurückschreckte. Eine bald nachher erschienene Studie[2] über dasselbe Document brachte wesentliche Ergänzungen, ohne jedoch das Thema zu erschöpfen[3]. Sechs Jahre später unternahm Lauth[4] einen neuen Versuch, allein wenn ihm auch einige glückliche Lesungen zu danken sind, so ist doch andrerseits seine Arbeit gerade an den wichtigsten Stellen durch arge Fehler entstellt, deren verhängnissvollster bereits durch Pleyte[5] beseitigt worden ist. Es ist nun meine Absicht im folgenden einen möglichst reinen Text des Tagebuches herzustellen. Dabei hat mir eine Einsicht des Originals, welche sich bei der Kürze der mir verfügbaren Zeit leider nur auf die drei ersten Kolumnen erstrecken konnte[6], wesentliche Dienste geleistet. Man wird das am besten aus den zahlreichen durch untergesetzte Punkte hervorgehobenen Stellen ersehen, mit welchen Erweiterungen oder Berichtigungen meiner vor 2 Jahren ausschliesslich auf Grund der Leidener Publication angefertigten Transcription gekennzeichnet sind. Die oben citierten Arbeiten habe ich gewissenhaft benutzt. Dass ich meine vielfach abweichenden Lesungen nur da näher begründet habe, wo für ein palæographisch geschultes Auge die Möglichkeit einer andren Auffassung bestehen blieb, wird man mir gewiss verzeihen.

Nach Chabas wäre unser Papyrus « un brouillard ou main courante où sont inscrites la réception et la sortie de diverses denrées au Ramesseum depuis une date antérieure de quelques jours au 27 Méchir jusqu'au 8 Phamenoth de l'an 52 de Ramsès II ». Lauth wurde bereits auf einige Notizen aufmerksam, welche sich nicht in den Rahmen einer eigentlichen Rechnung einfügen. Neben den Einnahmen (*inw*) und den Ausgaben (*rdy*)

1. I. 350 (revers) veröffentlicht Tafel 164-166 der 2ten Abteilung der *Monuments égyptiens du Musée d'Antiquités des Pays-Bas à Leide.*
2. *Mélanges*, t. I, p. 25 ff.
3. « Malheureusement l'écriture est tellement hâtive et indistincte, que la plupart des mentions m'échappent. »
4. *Moses der Ebræer*, p. 3 ff.
5. *Ä. Z.*, 1869, p. 30 ff., 100.
6. Ausserdem sind noch die 3 letzten Zeilen von Kolumne V verglichen worden. Ich möchte dabei nicht verfehlen, dem trefflichen Mitarbeiter Pleytes Herrn Dr. Bœser, welcher mich bei meinen Arbeiten in der Leidener Sammlung in der liebenswürdigsten und uneigennützigsten Weise unterstützt hat, auch an dieser Stelle meinen verbindlichsten Dank auszusprechen.

stehen gelegentlich Notizen wie « Sendung » oder « Ankunft » des X und eine Reihe andrer zum Teil längerer Eintragungen, welche man in der Übersetzung des Textes einsehen mag. Auf Grund dieser Beobachtungen werden wir in unsrem Schriftstück das Tagebuch oder Geschäftsjournal eines ægyptischen Beamten zu sehen haben ähnlich demjenigen, welches auf der Rückseite des *Papyrus Anastasi III* erhalten ist. Einnahmen und Ausgaben, Sendungen und Empfänge sind in bunter Reihenfolge notiert, oft auch mit Unterbrechungen, da unser Tagebuch nicht täglich geführt ist. Dass wir hier nicht eine Reinschrift sondern vielmehr eine erste Niederschrift vor uns haben, geht sowohl aus dem flüchtigen Schriftcharacter wie aus der Stelle hervor, an welcher sich dieses Tagebuch befindet. Möglicherweise wurde auf Grund eines solchen Brouillons später für die betreffende Verwaltung ein säuberlicher Bericht entworfen, ähnlich wie ja die ὑπομνηματισμοί der griechischen Beamten erst auf Grund einer ersten revidierten Niederschrift aufgesetzt wurden[1].

Kolumne I

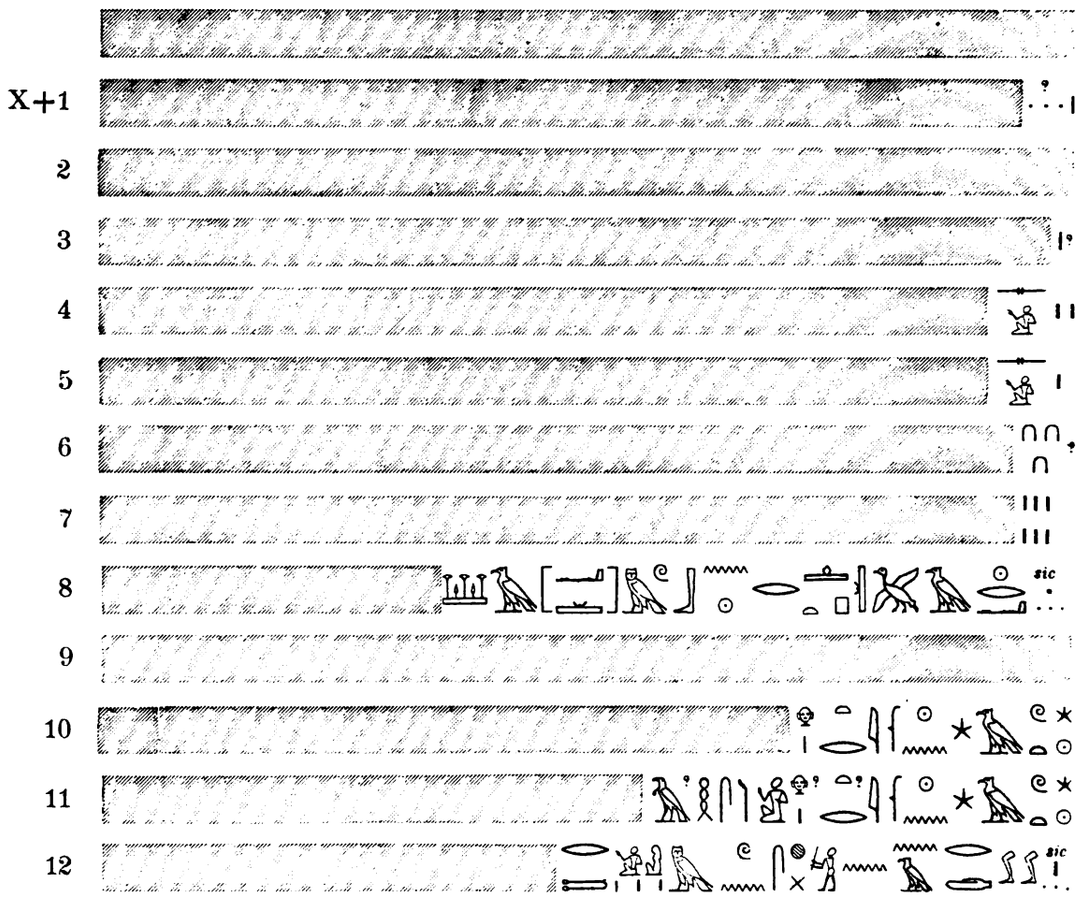

1. Cf. WILCKEN, *Philologus*, 53, p. 101 ff.

13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Kolumne II

1
2
3
4
5
6
7
8
9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

Kolumne III

1 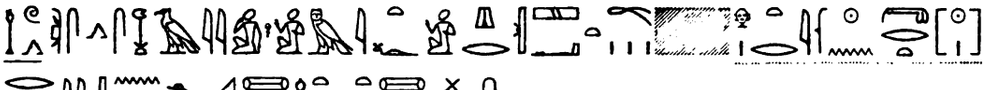

2 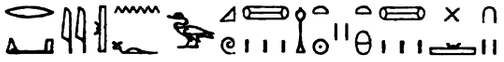

3 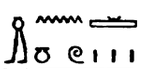

4

5 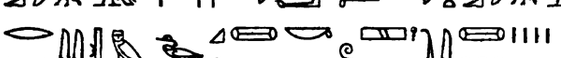

6 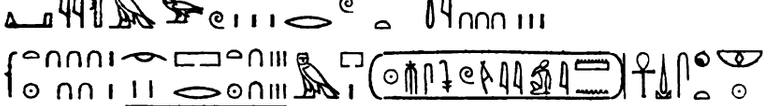

7 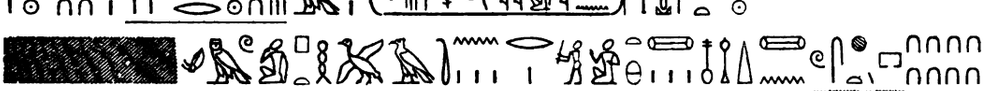

8 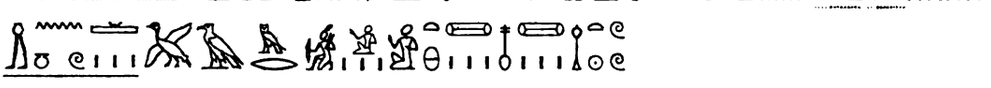

9

10 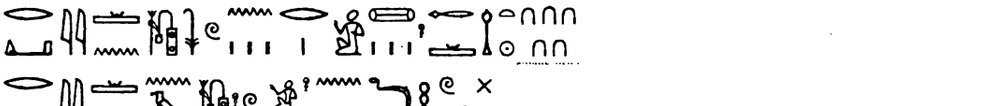

11 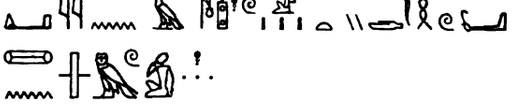

12

13

14

15

16 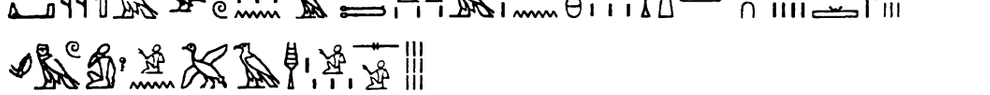

17

18

19

20

1. Viell.

21 » ||

22

23 .....

24

25

26

27

28

29

30 » ||

31

32 .....

33

34 .....

Kolumne IV

1

2

3

4

5 .....

6 .....

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

Kolumne V

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Kolumne VI

1
2
3
4
5
6
7
8

1. Vielleicht ist das Determinativ, welches an beiden Stellen zerstört ist, zu lesen.

9

10

Kolumne I

Bei der fast gänzlichen Zerstörung dieser Kolumne lege ich nur eine Übersetzung der längeren Fragmente vor :

8 ..... von Sonnenaufgang bis Sonnenuntergang
10 [Es traf der Diener *N. N.* ein (I)] um die Zeit des Morgens
11 [Es traf der Diener o. ä. *Pï* (I)] *nehas* [ein] um die Zeit des Morgens.
12 ..... Leute mit 100 Sohlenstreichen (II).
13 ..... Priester der Gerichtshalle der *Met* (?)
17 Auftrag (III) des *Pe-mer-mooše*
18 ..... 1 *tbw* Fleisch macht (IV), 4 (Bund) Kraut
19 ..... 1 (?) *mhtt* (V), 3 *ds* Wein
22 ..... 1 *mhtt*, 1 *msdt* Fleisch, 1 Schenkel 1 Bund Kraut.
23 .... nach dem Bezirk. 39 Weissbrote, folgender Art (VI) :
24 ..... [Im Ganzen 3] 9.

Kolumne II

1 Leibeigene (VII) des Tempels 10 Personen
2 Leute (VIII) vom Hause des Königssohnes *Ra-mose* 10 Personen
3 LIEFERUNGEN des Reitereiwekils *Sesew :*
4 10 *ds* Milch, 10 ... (IX) Geliefert, 1 Krug.
5 Ein (X) Kalb, in die Pflege (XI) des Schreibers *Nefr-hotp* gegeben.
6 2 Krüge Wein. 30 Brennhölzer (XII)
7 LIEFERUNGEN der Favoritin *Iri-nofret*, der Tochter des *Mer-ne-ptah* (XIII).
8 5 *S'b* gebäcke (XIV) aus Gutbrot, 5 Essbrote, 2 Krüge Bier
9 LIEFERUNGEN des Stallmeisters *Ra-messe-nahtew*, Sohnes des *Pe-mer-mooše*
10 Weissbrote zum Essen 30 Weissbrot 50
11 ... (?) 50 2 Krüge Wein
12 Feingemahlenes Getreide (XV) 5 (?) Sack, 50 Brennhölzer
13 5 *msr* (XVI) Holzkohle, 2 Krüge Bier
14 Verausgabt an den Schreiber *Har-toner* durch den Diener *Hase-ere*
15 ... Gutbrote 3 Feinmehlbrote (XVII). 5 *S'b*gebäcke, 3 *tbw* Fleisch
16 1 Krug Bier, 1 Krug Wein, 1 Bund Kraut
17 10 Brennhölzer
18 Verausgabt für das Kraut für das Zugvieh (XVIII) 1 Weissbrot

19 Im Jahre 52 AM 23 TAGE DES ZWEITEN MONATS DER *Prot*JAHRESZEIT in der Ramsesstadt
20 Verausgabt für das Kraut des Zugviehs 1 Weissbrot
21 Verausgabt an den Arzt *Nefr-ḥor*
22 Verausgabt an die Leute, welche in der Arbeiterschaft (XI) sind : 200 Brennhölzer, 4 *ds* Milch
23 Verausgabt durch den Diener *Ḥase-ere* 10 ... (?) 5 (XX) *ds* Milch
24 Verausgabt an die 3 Diener, 3 Weissbrote
25 Verausgabt an den Schreiber *Pe-kar* 3 Essbrote, 3 *ṯbw* Fleisch,
26 1 Bündel Heu, 2 Krüge Bier, 2 Krüge Wein.
27 LIEFERUNGEN der Favoritin (XXI) : Durch den Diener *Joṭf-ere*
28 Gutbrot, Essbrot 30, 2 Krüge Bier.
29 Verausgabt für Futter (XXII) des Zugviehs 1 4 (?) *ipt* (XXIII).
30 Lieferungen des Stallmeisters *Ra-weser-me-naḥtw* 1 Bund Kraut, 5 *isy*pflanzen.
31 Lieferungen des Schreibers des Goldhauses *Neb-maḥi*.

Kolumne III

1 *Senden* des *Sḫaye-me-joṭf* mit Briefen ..... um die Mittagszeit
2 Verausgabt an ihn 2 Weissbrote, 12 verschiedene Brote.
3 LIEFERUNGEN :
4 200 zerlegte *Bar*fische, 1000 *Tem*fische, 10 *Bag*fische : Im Ganzen 1210 (XXIV)
5 Verausgabt an Broten 37 Kyllestisbrote.
6 Im Jahre 52 AM 26ten TAGE DER 2ten MONATS DER *Prot*JAHRESZEIT in der Ramsesstadt am Neumondsfest (XXV)
7 [Verausgabt durch den] Diener *Ptaḥ-pe-toner* : Gutbrote, Weissbrote der *wsḫt* 80.
8 Lieferungen des *Pe-mer-mooše* 200 (?) weisse Gutbrote.
9 Eintreffen des Oberaufsehers (XXVI) (?) *Ḥay* um die Morgenzeit.
10 Verausgabt an den Schreiber *Se-n-ra*. Grosse, weisse Brote 50.
11 Verausgabt an die Schreiber, welche in Haft sassen :
12 X Essbrote.
13 Freilassung (XXVII) des Schreibers *Ptaḥ-m-main* und der Diener *Ptaḥ-ḥotep* und *Bok*. Nachher liess man
14 den Schreiber *Ḥar-toner* frei um die Mittagszeit. Senden des *Se-ne-ra* und *N*.
15 Verausgabt an die Aufseher (?) 1 Krug Wein.
16 Verausgabt an Broten für die Leute an diesem Tage : 38 Weissbrote in folgender Verteilung :
17 Der Diener des ... (?) 9 Personen
18 Leibeigene des Tempels 10 »
19 Leute des Bezirks (?) 15 »
20 ..... (?) 2 »
21 Handwerker 2 »

22 LIEFERUNGEN des Stallmeisters (?) *Sesew* (?) (XXVIII). 2 Krüge (*sic*). 1 Bund Kraut.
23 LIEFERUNGEN (?) des *Toye* ..... (?)
24 Im Jahre 52 AM 28ten TAGE DES 2ten MONATS DER *Prot*JAHRESZEIT in der Ramsesstadt
25 LIEFERUNGEN der Kaufmannschaft (XXIX) : 20 Grosse Essbrote.
26 Senden des Schreibers *Ḥar-toner* nach Memphis. Es wurden ihm 4 Briefe gegeben.
27 Verausgabt an Broten für die Mannschaft des Schiffes : 38 Weissbrote (?).
28 Verausgabt an die 2 Diener des *Sesew* 2 Weissbrote.
29 Verausgabt an *Ptaḥ-m-main* und *Asir* (XXX) 3 (Brote), 2 Stück Gebäck.
30 Verausgabt an die Diener *Ḥwy* und *Naḫt-Min* 1 (Brot), 2 »
31 Im Jahre 52 AM 29ten TAGE DES 2ten MONATS DER *Prot*JAHRESZEIT. Eintreffen des Aufsehers der Diener *Hek-nufer* mit den Leuten.
32 Diener Ra-mose Sohn (?) des *Amen-woḥ* um die Morgenzeit
33 Verausgabt an Broten für die Arbeitertruppe — 15 Personen macht 35 Weissbrote.
34 Verausgabt..... 5 Weissbrote.

Kolumne IV

Da diese Kolumne bis Zeile 10 zu sehr zerstört ist, um eine fortlaufende Ubersetzung zu ermöglichen, so beginne ich dieselbe mit der elften Zeile :

11 Im Jahre 52 AM LETZTEN TAGE DES 2ten MONATS (XXXI) DER *Prot*JAHRESZEIT in der Ramsesstadt.
12 Verausgabt an Broten an die Leute
13 Leute des..... 8 Personen macht 8 Weissbrote
14 Leibeigene Leute des Tempels 10 Personen macht 20 Kyllestisbrote
15 Handwerker 2 Personen macht 4 Kyllestisbrote
16 Leute des königlichen ... des Ramses 6 Personen macht 12 ...
17 Lieferungen ..... 5 Essbrote.
18 Im Jahre 52 AM 1ten TAGE DES 3ten MONATS DER *Prot*JAHRESZEIT in der Ramsesstadt.
19 Sendung des Dieners (?) X um die Abendzeit mit 4 Briefen.
20 Geliefert ..... der Königstochter Nefret-ére (XXXII) durch den Diener *Toye* und X.
21 1 Rind (?) 5 *ds* Milch ... Kraut nebst 2 Kränzen
22 Verausgabt an den Diener *Moye* Gutbrote 2 Weissbrote, 703 ...brote
23 ..... *Naḫt-Min*
24 Verausgabt von Memphis
25 in dem Hause des Oberstunden-(?) priesters *Iḫ-mune*
26 Es sagte der Priester *N.* vom Schattenhaus (XXXIII) des *Re*, welches in dem (XXXIV) grossen südlichen *Sfḫy* ist,
27 wie es ihm der Schreiber *Ptaḥ-mose* gemeldet hatte (?) : Er hat einen Priester des Schattenhauses des *Rè* bestohlen (?), welches unter
28 Kasa (XXXV), dem Sohn des Ḥor steht. Und er sagte mir : Er ist in *Ḳarbet* (XXXVI) ansässig, er bewacht.....

29 Verausgabt an ..... des Bezirks (?)
30 Leute des ... (?) 8 Personen à 2 Kyllestisbrote macht 16 Leibeigene des Tempels 9 Personen macht 18
31 Dienstleute 6 Personen macht, 12 Schiffer 2 Personen macht 4. Im Ganzen 50 macht 25 Personen.....
32 ... (?) in der Ramsesstadt um die Abendzeit
33 Brote für *Mer-mooše*..... 22 (?) ..... 20.

Kolumne V

Zeile 1 und 2 sind vollständig zerstört

3	.....	5 [Personen]		macht	10
4	Dienstleute	8	»	»	16
5	Leibeigene des Tempels	9	»	»	18
6	Gutsleute	12	»	»	24
7	Schiffer	2	»	»	4
8	Die Armen (XXXVII) des *Pe-isir*	2	»	»	4
9				»	2 Im Ganzen 78

dazu 63 (XXXVIII) Im Ganzen 141.

10 Verausgabt für den Auftrag ... (?) 20 Essbrote
11 Im Jahre 52 AM X^ten^ TAGE DES DRITTEN MONATS DER *Prot*JAHRESZEIT.....
12 Senden (?) ..... landen.....
13 Verausgabt an Broten für die Truppe des Bezirks
14 ..... Bezirks 5 Personen à 3 Kyllestisbrote macht 15

15	Dienstleute (?)	8	»	» 2	»	» 16
16	Leibeigene des Tempels	9	»			» 18
17	Leute	12	»			» 24
18	Handwerker	2	»			» 4
19	Schreiber ..... (?)	3	»			» 6
20	Diener (?) *Ramose-naḥt* (?)	1	»			» 2
21	Verausgabt ..... (?)					» 5 Im Ganzen 92[1].

22 Im Jahre 52 AM 5ten TAGE DES DRITTEN MONATS DER *Prot*JAHRESZEIT. Ankunft (?) um die Abendzeit.
23 Sendung des Diener *Mer-Men* (*-nufer*?) mit X Briefen ..... um die Morgenzeit.
24 Verausgabt an Broten für die Leute. 40 Personen à 2 macht 80.

Kolumne VI

1 Weissbrot 150
2 Revidiezung (?) der Lieferungen

1. Hier hat sich unser Schreiber verrechnet, denn die Addition ergiebt 90 Brote.

3	Brote	55 74[1]
4	Wein (?)	80 Krüge (?)
5	.....	10
6	.....	10
7	Wein	50 Krüge 2
8	Cypressenholz.....	
9	Brennholz	80 (Stück)..... 20
10	Holzkohle.....	

COMMENTAR

I. Ergänzt nach 3/9.

II. Vgl. SPIEGELBERG, *Studien und Materialien*, p. 69.

III. Zu der von mir nur zögernd *wpt* gelesenen Gruppe, einem term. techn. des Rechnungswesens, vgl. SPIEGELBERG, *Rechnungen aus der Regierung Setis I* (im Druck).

IV. ist eine Abkürzung für das auch in unsrer Hs. sonst gebräuchliche . Die Lesung des letzteren Zeichens ist *ḫrš*, welches in den Schreibungen [2], [3] und [4] oder [5] sehr häufig nach CIAA steht. Auch im Demotischen ist dieses Wort noch in derselben Verbindung nachweisbar z. B. *Ostracon Berlin*, P. 763[6]: 34 3/4

V. ist aus dem *Pap. Harris* bekannt, wo Honig und darin gemessen werden[7]. An einer anderen Stelle (*H. I.*, XXXVIII) wird es als Fleischmass erwähnt, falls das a. O. geschriebene Wort mit dem unsrigen identisch ist.

VI. S. CHABAS, *Ä. Z.*, 1869, p. 76. — In der letzten zerstörten Zeile waren die verschiedenen Brotsorten aufgezählt.

VII. Ich behalte die übliche Übersetzung bei, möchte aber darauf hinweisen, dass wir über die rechtliche Stellung dieser « Leibeigenen » völlig im unklaren sind.

VIII. *rmt* steht hier wie auch sonst in dem Sinne von Dienern, Sklaven[8].

IX. Die sich hier und Z. 11, 22 und 4/33 findende Gruppe, welche man auch *bʿḥ* lesen *könnte*, bleibt mir unverständlich.

1. Die zweite Ziffer mag bei der Revision neben die erste gesetzt sein.
2. *Pap. Westcar*, 9/21.
3. DÜMICHEN, *Festkalender von Medinet Habu* (passim).
4. Stèle Louvre, C. 57 Zeile 7 (s. WIEDEMANN, *Geschichte*, p. 413, A 3).
5. *Pap. Turin* nach einer Copie MASPEROS, vgl. die abgekürzte Schreibung (SPIEGELBERG, *Rechnungen aus der Zeit Setis I*; P. Bibl. Nat., 237, carton 27).
6. BRUGSCH, *Thesaurus*, p. 1060.
7. BRUGSCH, *Wörterb.*, VI, p. 632.
8. S. SPIEGELBERG, *Correspondances du temps des rois prêtres*, p. 222. (*Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. XXXIV, 2e partie.)

X. [hieroglyphs], welches das Kalb näher bestimmt, ist mir nur aus dieser Stelle bekannt. Vielleicht ist es mit dem [hieroglyphs] geschriebenen Worte identisch, welches *Pap. Anast. IV*, 15/5, wie hier mit [hieroglyphs] verbunden ist[1] und wohl mit Recht von Brugsch mit ⲥⲉⲏⲓ « castrare » zusammengestellt wird[2]. Dagegen möchte ich die übliche Lesung *s'b* stark anzweifeln, auf welche ja auch das koptische Derivat nicht zurückgehen kann.

XI. Ob ich den Sinn des *dîw ḥr 'n* getroffen habe, mag dahingestellt bleiben. Vielleicht ist hier [hieroglyphs] die neuägyptische Schreibung des alten [hieroglyphs][3], dann dürfte man die Stelle dahin zu verstehen haben, dass das Kalb auf der Tafel (also dem Rechnungsbuch) des Schreibers eingetragen war.

XII. *ḫt n šmw* ist eine sehr häufige Bezeichnung für Brennholz[4]. Das Demotische gebraucht dafür [hieroglyphs] oder [hieroglyphs][5] ϣⲉ (ⲛ) ⲁϣ « Ofenholz ».

XIII. *Mer-ne-ptah* ist der bekannte Thronerbe Ramses II, dessen Tochter — übrigens ist die Lesung *s:t* nicht über jeden Zweifel erhaben — die Bezeichnung einer *špst* beigelegt wird.

XIV. Über die im folgenden erwähnten Brote Ai. wird man sich am besten — d. h. so weit das überhaupt zur Zeit möglich ist — aus PIEHLS, *Dictionnaire du Pap. Harris* orientieren.

XV. S. SPIEGELBERG, *Rechnungen aus der Regierung Setis I.*

XVI. [hieroglyphs] oder [hieroglyphs] — beide Geschlechter werden scheinbar unterschiedslos gebraucht — bezeichnet die Holzkohle, und wird an einer Stelle[6] deutlicher durch [hieroglyphs] wiedergegeben. Auch im Demotischen ist unser Wort erhalten, wie sich aus dem folgenden Passus ergiebt[7], in welchem mit Bezug auf ein Feuer (*ḫt*) gesagt wird [hieroglyphs] ⲛⲧⲉⲕ ϯ *dbˇt* ⲛ̄ ϣⲉⲛ̄ϫⲟⲉⲓⲧ ⲉⲣⲟⲥ « thue Kohle von Olivenholz in es » (sc. das Feuer). Die vorgeschlagene Identifizierung mit ϫⲉⲛⲥ : ϫⲏⲛⲉⲥ « carbo » dürfte kaum von der Hand zu weisen sein[8].

XVII. In [hieroglyphs] glaube ich die Bezeichnung eines aus [hieroglyphs] (סלת) gewonnenen Brotes zu sehen. Die vorhergehenden Zeichen dürften Ziffern sein.

XVIII. Ich habe die übliche Übersetzung « Pferd » für *ḥtr* (ϩⲧⲟ) fallen lassen, da

---

1. [hieroglyphs]
2. BRUGSCH, *Wörterbuch*, VII, p. 100 f.
3. MASPERO, *Carrière de deux Égyptiens* (*Journal Asiatique*, 1890, p. 371).
4. Z. B. *Pap. Harris*, 37/*a*. 12; *Pap. Chabas-Lieblein* (passim).
5. *Chronique démotique.*
6. *Pap. Mayer*, 12/18.
7. *Pap. gnost. London*, 3/5-6.
8. Man beachte auch, dass in den Listen *Pap. Harris*, 37/*a*. 13, 41/65, 73/9-10, [hieroglyphs] auf [hieroglyphs] folgt.

unser Wort meist ein Gespann von irgend welchen Zugtieren — sei es Rinder, Pferden u. a. — bezeichnet. Es wird also für ein Weissbrot Viehfutter besorgt.

XIX. Zur Erklärung von ist folgende Stelle von entscheidender Bedeutung[1] :

« Ich habe gehört, dass du diese 8 *Hꜣy*leute genommen hast, welche an dem Thottempel Ramses' II (Namens) *Heri-met* (zufrieden ist *Met*) in Memphis arbeiten. Mögest du sie hergeben, um für den Sphinx in Memphis Steine zu ziehen. »

Es unterliegt wohl kaum einem Zweifel, dass wir hier unter *ḥw m Mn-nfr* den grossen Sphinx von Gizeh zu verstehen haben, den der Sphinxstele[2].

Leider ist die Stelle recht unklar gehalten. Denn das Steine ziehen « für » oder « nach » dem Sphinx, lässt uns im Zweifel, ob es sich hier um Arbeiten handelt, die an dem Sphinx selbst oder an einem in der Nähe gelegenen Bau vorgenommen werden sollten. Ich enthalte mich daher jeder Combination. Für uns aber ergiebt sich als ein wichtiges Resultat dieser Stelle, dass ein *rmt ḥꜣy* eine Art Arbeiter war, *vielleicht* solche, welche mit dem Transport von Steinen zu thun hatten. würde etwa die betreffende « Arbeiterschaft » bezeichnen. In diesem Sinn scheint es auch *Pap. Turin*, 16/2[3], zu stehen, wo ich « der Gendarm *Nḥt-Set* befand sich unter den Arbeitern » übersetzen möchte. Unser Wort liegt nun weiter in dem Titel : « Versteher der Arbeiterschaft der Met *Iḫ-ḫrf*[4]. » Das Wort scheint nun auch im Demotischen erhalten zu sein und zwar in der folgenden bislang nicht erklärten Stelle der Setnanovelle, wo von *Nanefer-ke-ptah* berichtet wird (3/28) :

ⲁϥϣ̄ ⲟⲩⲁ *rms*[5] ⲉϥⲙⲏϩ *m* ⲧⲉϥ *ist* ( ) ⲛⲉⲙ ⲧⲉϥ *ḥyt*

« Er machte ein Schiff, welches mit seiner Mannschaft und seinen Arbeitern (?) angefüllt war. »

Wie der Unterschied des Geschlechts in der älteren und jüngeren Epoche zu erklären ist, wird sich erst entscheiden lassen, wenn der Ursprung unsres Wortes näher ermittelt ist.

1. *Pap. Turin*, 19/2, ähnlich ib. 9.
2. Mariette, *Monuments divers*, T. 53.
3. Danach ist meine in den « *Studien*, p. 17 », nur unter Vorbehalt gegebene Deutung zu berichtigen.
4. Schiaparelli, *Catalogue*, 1580 = Lieblein, 1960 = Behrend, *Musée égyptien de Florence*, 2493.
5. S. Spiegelberg, *Correspondances*, p. 230.
6. Zu meiner Gleichsetzung der demotischen und hieroglyphischen Gruppe vgl. einstweilen Brugsch, *Ä. Z.*, 1892, p. 1 ff.

XX. Die Ziffer ist in der Publication irrigerweise an den Rand der nächsten Kolumne geraten.

XXI. Es ist wohl die oben erwähnte *Arï-nofret* gemeint.

XXII. ist eine häufige Bezeichnung für das Futter speciell der . cf. z. B. *Pap. Harris*, 500, verso, 5/8; *Pap. Anastasi II*, verso/8.

XXIII. Meine übrigens nur unter Vorbehalt gegebene Lesung von = ' stützt sich auf *Pap. Sallier I*, 4/9[1], wo es von dem Zugvieh (*htr*) heisst « ich lasse ihre *ipt* täglich vor ihnen (sc. dem Zugvieh) mischen (?) ». = würde also als Wortzeichen dieses bekannten Maasses (= 1/4) gesetzt sein. Ob ich weiter recht daran thue, das folgende mit der Bruchbezeichnung des zu identifizieren, mag dahingestellt bleiben.

XXIV. Die beiden Fische und sind in der bekannten Stelle *Pap. Anastasi I V*/15 erwähnt. Der *Tem*fisch findet sich auch *Pap. Turin*, 68/III, 5. Der *Pap. Ebers*, 71/20, erwähnte Fisch bezeichnet wohl das Weibchen unsres Fisches[2].

XXV. Zu dieser Stelle, vgl. Brugsch, *Ä. Z.*, 90/33; *Thesaurus*, 250, und neuerdings Mahler, *Ä. Z.*, 94/99.

XXVI. S. *Recueil de Travaux*, 15/143.

XXVII. Nach der Erwähnung der « in Gewahrsam gehaltenen » Schreiber (Z. 11), scheint es mir sehr nahe zu liegen, in dem der Zeile 13 die « Freilassung » mehrerer derselben zu sehen, unter welchen sich auch zwei Diener befanden.

XXVIII. Falls es gestattet wäre den genannten Beamten mit dem Kol. 2/3 vor dem Datum des 23sten Mechir erwähnten zu identifizieren, so würde man zu dem Schluss berechtigt sein, dass der Wekil inzwischen zum « Stallmeister » avancierte würde. Aber die Unsicherheit der Lesung beider Stellen gebietet eine gewisse Vorsicht.

XXIX. Vgl. Spiegelberg, *Rechnungen aus der Regierung Setis I.*

XXX. Der fremde Eigenname könnte einem אֶפִּיר entsprechen[4].

XXXI. Das unleserliche Datum ergiebt sich mit Sicherheit aus der vorhergehenden und folgenden Datierung.

XXXII. *Nofret-ere* ist auch sonst als Tochter Ramses' II bekannt.

XXXIII. Die hier erwähnte , welche man irrigerweise gelesen

1. Häufig im *Pap. Harris*.
2. Ähnlich ib. 5/2.
3. Vgl. auch *Pap. Harris*, 21/*a*. 1 : .
4. Vgl. dazu Max Müller, *Asien*, p. 275, A 1.

hat[1], ist auch sonst nachweisbar, so *Pap. Harris*, 60/8, wo es von den Göttern und Göttinnen des Nordlandes heisst . Aus dieser Stelle scheint sich zu ergeben, dass « das Schattenhaus (o. ä.) des Rê » die Bezeichnung einer Lokalität der Necropolis war. Ebenso könnten die eine Beziehung zur Necropolis[3] nahelegen. Im übrigen wird man sich an den Namen eines *Jeten*tempels erinnert fühlen[4].

XXXIV. Zu diesem noch unerklärten Wort vgl. CHABAS, *Recherches pour servir à l'histoire de la XIXe dynastie*, p. 155 ff. Die a. O. gegebene Erklärung ist jedoch unannehmbar.

XXXV. Auf der irrigen Lesung , welches weiter mit identifiziert wird, beruht Pleytes[5] Vermutung eines Zusammenhangs zwischen unsrem Schriftstück und dem Papyrus 352, welche nichts mit einander zu thun haben.

XXXVI. (auch ist zulässig) ist nur aus dieser Stelle bekannt. Die Identifizierung mit dem *Grb* des Decrets von Canopies (cf. Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 49, 854, 1342) entbehrt jeder sicheren Grundlage.

XXXVII. An dieser Stelle scheint ein Beispiel privater Armenpflege vorzuliegen, falls *nmḥ* sich durchaus mit unsrem Begriff « Armer » deckt. Auf die öffentliche Armenpflege würde die Bezeichnung « Stadtarme » bezogen werden können[7].

XXXVIII. scheint hier die sonst nicht nachweisbare Bedeutung « noch dazu » zu haben, welche sich aus der bekannten « ausser » leicht entwickelt.

GLEANINGS FROM THE LAND OF EGYPT

BY

A.-H. SAYCE

§ VI. — *Graffiti in the Southern Temple, opposite Wadi-Helfa.*

In 1893, Captain Lyons excavated the temple of Thothmes III, opposite Wadi-Helfa, generally known as the *Southern Temple*, and brought to light a number of

1. S. *Pap. Harris* die verschiedenen Formen für , und .
2. *P. B. N.*, 197, 1/10. SPIEGELBERG, *Correspondances du temps des rois prêtres*, wo ich das betreffende Zeichen irrtümlicher Weise *ḥmt* gelesen habe.
3. Über « Necropolis ». S. SPIEGELBERG, *Rechnungen aus der Regierung Setis I.*
4. Cf. *P. S. B. A.*, 93/213.
5. *Ä. Z.*, 1869, p. 30 ff.
6. MARIETTE, *Catalogue d'Abydos*.
7. 854 (cf. MAX MÜLLER, *Ä. Z.*, 1888, p. 89, A 1). Zu dem Ausdruck vgl. aucg die folgende Stelle (*Recueil de Travaux*, t. II, p. 118) : « Wie lieblich, o Chonsu, ist deine Gnade gegen den Armen deiner Stadt! »

hieroglyphic *graffiti*, most of which are engraved on the columns of the entrance court A. He took squeezes of several of them, but want of time prevented him from doing more. In 1893-1894, I visited the temple and copied all the inscriptions that were visible. Subsequently, in Cairo, Captain Lyons and myself compared my copies with the squeezes which he had made. The following texts are the result of the comparison. The numerals attached to the texts are those of the columns in the accompanying plan.

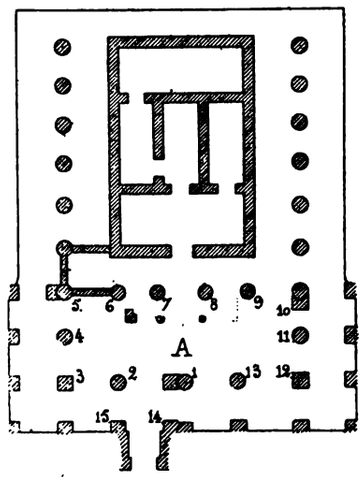

1, East face; — to the left, figure of Sekhet standing, and above its head, four vertical lines of inscription : ←

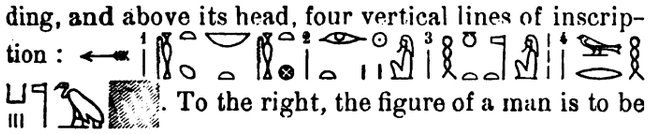

. To the right, the figure of a man is to be seen fronting and adoring the goddess, with five vertical lines of inscription : →

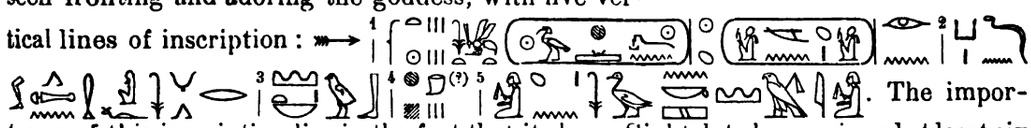

. The importance of this inscription lies in the fact that it shows Siphtah to have reigned at least six years.

3, over the sculptures of Thothmes III, — to the left, the figure of a man holding a flabellum, and above it, the two cartouches : ←

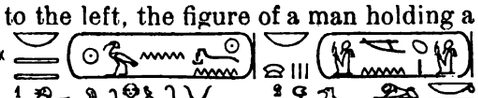

and three vertical lines of inscription : ←

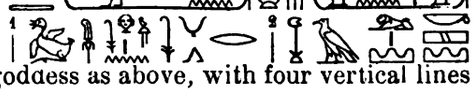

. To the right. the same goddess as above, with four vertical lines of inscription :

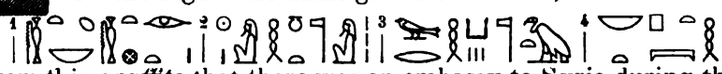

. We may conclude from this *graffito* that there was an embassy to Syria during the reign of Siptah.

On the same column, — to the right : →

, and to the left

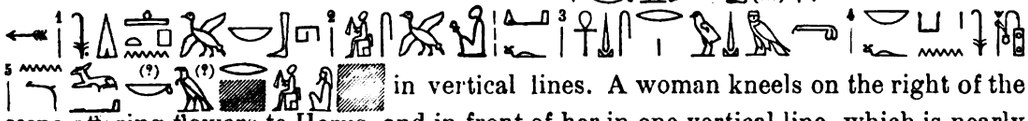

in vertical lines. A woman kneels on the right of the scene offering flowers to Horus, and in front of her in one vertical line, which is nearly illegible

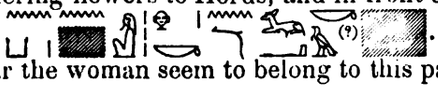

. The characters

which are to be seen near the woman seem to belong to this part of the legend.

6. — Amonrâ to the right, with the vertical inscription : →

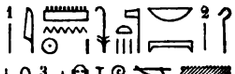

; to the left : ←

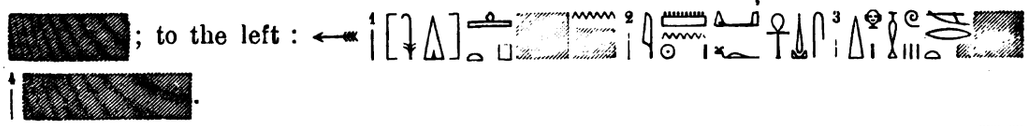

.

10. — Figure of Horus to the left, with the legend in one vertical line : ←

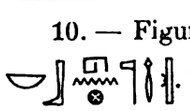

. The figure of the king : ←

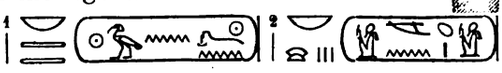

is standing under and offering to the god Horus, who gives him ; below the arm, in one vertical line : , and behind the king the ordinary formule, .

11. — A big ram, and the following graffito in seven vertical lines : . Under the inscription, face to the left, figure of a man; near the the ram at the side is : in one horizontal line, figure of Mendes.

12. — Two vertical lines : and the cartouches standing on .

12. — Four vertical lines over the figure of Sekhet obliterated, then comes, in seven vertical lines : .

12. — Figure of Thoth : in two vertical lines; then five vertical lines : .

Figure of Horus with the Solar Disk.

14, West face. — To the right man kneeling and holding , flabellum and scourge, and behind him in one vertical line, . In front of him, the cartouche placed upon , topped with . To the left, two vertical lines : .

14, West face. — Six vertical lines : .

14, South face : — Three vertical lines :

1 S'il n'y a pas erreur dans la copie, le cartouche pourrait appartenir au plus énigmatique de tous les Ramsès de la XXe dynastie, celui qui n'est guère connu que par un monument du Sérapéum; il est probable cependant qu'il faut y reconnaître le nom d'Amenmèsès. — G. M.

Behind, figure of a man adoring.

14, below the last — the two cartouches ; behind them five vertical lines of hieroglyphics defaced very much and nearly illegible :

14. — Three vertical lines :

15, West face : — The cartouche , then one vertical line : , the figure of a man worshipping and the rest of one horizontal line :

On the summit of a conical hill above the temples of Wadi-Helfa, on the west bank of the Nile, are several graffiti to the number of thirteen : the names of Antef, Mentuhotep and User indicate that the place was visited in the time of the XIth Dynasty.

Southward of the village of Serreh, miscalled Aksheh in Bædeker's *Upper Egypt*, on the Western Bank of the Nile and about ten miles North of Helfa, are the foundations of a temple built by Ramses II, which have been excavated by Captain Lyons. As he had no time himself to copy the inscriptions, I did so, my copies of them being as follows :

1. On the right hand side of the entrance, in three vertical lines :

2. On the Northern gate-post, East face, in three vertical lines :

3. Below the figures on the pilaster of the Northern gate-post in two horizontal lines :

4. On the Southern gate-post in two horizontal lines :

5. Above the cartouches of the places in Syria :

. Only a few of the names of the places in Syria are legible, owing to the efflorescence of salt upon the stone on which they are engraved. They ornament the exterior wall of the Temple to the North of the entrance, the corresponding wall to the South being inscribed with the cartouches of places in the South.

I add here some Phœnician, or rather, Aramaic *graffiti*, which I discovered four or five years ago on the rocks of the Western bank of the Nile, north of Silsilis and South of Heshân. They are in the neighbourhood of a large rock at the northern corner of the entrance of a Wadi, which the numerous Greek *graffiti* in the vicinity show to have been sacred. The first of the *graffiti* in the vicinity had abready been seen and photographed by Professor Petrie :

(1) ברכא הגה לאסי. « Blessed be Hagah of Isis. »

The fifth character may be intended for *yód* instead of *hê*, but in this case it has not been completed.

The formula is that found in the XIVth chapter of Genesis, v. 19 : « Blessed be Abram of the most high God. » Outside the Old Testament it occurs only in Egypt.

(2) ברך עזריובד שגבי לחר

« Blessed be Ezer-yobed the Shagbite of Horus. »

(3) ברך גמלן סרצן לחר « Blessed be Gamlan Sarzan of Horus. »

The three last letters are in an unknown script.

(4) ברך אבדנבו לחנם « Blessed be Ebed-Nebo of Khnum. »

The word Ebed is written erroneously with א instead of ע.

(5) This is a repetition of the preceding (No. 4).

(6) N-?-R.

Among the other inscriptions is one which seems to be bilingual, partly in the characters of the Cypriote syllabary, partly in the hieroglyphs which Mr. Arthur Evans has recently discovered on prehistoric objects found in Krete. It is as follows :

The Cypriote characters *pa-mo* (perhaps Φαμω) are again written by themselves on a neighbouring rock.

LISTE GÉOGRAPHIQUE DES VILLES DE L'IRAN

PAR

E. BLOCHET

TRADUCTION

1. Les villes qui ont été fondées successivement dans la terre d'Irân, les princes qui les ont bâties, tout ceci est écrit en détail dans ce mémoire.

2. Du côté du Khôrâsân (l'est), Kaï-ûs, fils de Kavât, jeta les fondements de la ville de Samarkand; Syâvukhsh, fils de Kaï-ûs, la termina. Kaï-khôsrav, fils de Syâvukhsh, y naquit et y établit le glorieux feu Varahrân. 3. Ensuite Zartûhasht apporta la Loi. Par ordre du roi Vishtâsp, il écrivit 1,200 fargards concernant la Loi sainte sur des planchettes faites d'or, et il les déposa dans le trésor de ce Feu. Après cela, le damné Sôkandar (Alexandre le Grand) les brûla et les jeta dans la mer. 4. Samarkand aux 7 pyrées. Il y eut 7 pyrées dans cette ville, c'est-à-dire qu'il y eut 7 souverains. 5. L'un de ces pyrées fut celui de Jim (un autre celui d'Azh-î-Dahâk), un autre celui de Frîtûn, un autre celui de Minôcîhar, un autre celui de Kaï-ûs, un autre celui de Kaï-khôsrav, un autre celui de Lôhrâsp, un autre celui du roi Vishtâsp. 6. Ensuite le damné Frâsyâk (Afrâsiâb) le Touranien fit de chacun de ces pyrées une résidence de démons et un temple de courtisanes.

7. Dans Bakhl, la belle ville, Spand-dât (Isfandiâr) fit une coupole et y établit le victorieux feu Vâhrâm. 8. C'est là qu'il frappa un coup de sa lance et qu'il envoya un message aux grands personnages de la religion, aux chefs, aux ministres, aux seigneurs, à Gôhram, à Tajâv et à Ardjasp, le roi des Hyaonas : 9 « Regardez ma lance! Quiconque regardera la morsure de cette lance (dans la terre), celui-là osera-t-il envahir la terre d'Irân? »

10. La ville de Khvarizm fut bâtie par Narsaï, le fils de Juive.

11. La ville de Marv-i-rût fut bâtie par Vâhrâm, fils de Yazdakart (Bahrâm V).

12. La ville de Marv et la ville de Arak furent bâties par le maudit Sôkandar (cf. § 3) le Roûmî (arûmâk).

13. Shahpûhr (Ier), fils d'Artashîr, construisit la ville de Gaznyân, et il y fit un grand pont.

14. La ville de Tûs, Tûs, le fils de Nôtâr, y fut durant 900 ans général en chef (sipâhpat). 15. Après Tûs, la dignité de général en chef alla à Zarîr, de Zarîr à Bastvar, et de Bastvar à Karzam.

16. La ville de Nîvshâhpûhr fut bâtie par Shâhpûhr (Ier), fils d'Artashîr. Ce fut là qu'il tua le Touranien Pâlîzak, et dans cet endroit même il ordonna de construire une ville.

17. Kaï-Lohrâsp, père de Vishtâsp, construisit la ville de Kâîn.

18. Dans le Gûrgân, la ville qu'on appelle Dahîstân fut fondée par Narsâî (Narsès) l'Aschkanide.

19. Azh-i-Dahâk, le souverain, fit de la ville de Kûms aux cinq tours son harem. Il y avait là une colonie de Parthes (Pârsîkân), établie sous le règne de Yazdakart (Ier). fils de Shahpûhr.

20. Cinq villes furent fondées par Khosrav (Ier, Anouschirvân), fils de Kavât (Ier), Khôsrav Vashât, Khôsrav Mûstâpât, Vispshât, Khôsrav Nuhûmb, Khôsrav Shâtfarrukh. Khôsrav les fit et leur donna ces noms. 21. Et il ordonna que l'on plaçât aux 160 portes du palais de Dast-kart une tapisserie (fraspâi) de 160 farsangs de long et de 25 coudées royales (shah-ârishn) de haut.

22. Du côté de l'ouest, la ville de Tegest fut bâtie sur les ordres de Tûs, par Râjak, fils de Sîjak.

23. Râjak, fils de Sîjak, bâtit la ville de Sîv (?).

24. La ville de Khôrîh fut bâtie par Narsâi l'Aschkanide.

25. La ville de Bâpîl fut bâtie par Bâpîl sous le règne de Jim. 26. Il y enchaîna la planète Tîr (Mercure), et par sa magie il fit venir un nombre de 19 étoiles et planètes (les 7 planètes et les 12 constellations) ainsi que le huitième signe (du Zodiaque), et les montra abaissés.

27. La ville d'Hérat fut fondée par Shahpûhr (Ier), fils d'Artashîr, et il plaça Mitrôzât d'Hérat comme gardien des frontières sur les tribus des Arabes.

28. La ville de Hamdân fut fondée par Yazdkart (Ier), fils de Shahpûhr, que l'on appelle Yazdakart Dafrî; dans la même région, la ville de Nihavand et la ville de Var Vahrâm Gônd furent fondées par Vahrâm, fils de Yazdakart, que l'on appelle Vahrâm (V) Gôr.

29. La ville de Maûsil fut fondée par Fîrouz, fils de Shahpûhr.

30. Trente villes furent fondées dans la terre du Djezîrak, Hûtôs et le Kaisar son neveu les firent.

31. Vingt villes furent fondées dans la terre de Shâm et du Yémen (?), Basrâ (?), Kûfâh, Mekkah, par Mêtôkshah, c'est le roi des rois, le Kaisar.

32. Du côté du Nîmrôz, la ville de Kâpûl fut fondée par Artashîr, fils de Spand-dât.

33. Bastvar, fils de Zarîr, bâtit la ville de Bast. C'est dans cet endroit que le roi Vishtâsp sacrifia dans la bonne Loi au bord du lac Frazdânava (Frajdânav), il y établit les serviteurs de Vishtâsp et les autres « fils de famille » (Vis-pûhrak).

34. La ville de Parân (Parhân) et la ville de Zâvulistân furent construites par Rûstâm, roi du Sagastân (le pays des Saces).

35. La ville de Zarang fut d'abord fondée par le damné Frâsyâk le Touranien, il y établit le glorieux feu Karkôk. Il fit (prisonnier) Mânuscihar dans le Patashkhvargar. 36. Il souhaita d'avoir Spandarmât (Spenta-Armaiti) comme femme, et Spandarmât s'unit à lui dans cette terre. 37. Il détruisit la ville et éteignit le feu. Kaî Khôsrav, fils de Syâvukhsh, rebâtit cette ville et y rétablit le feu Karkôk. Artakhshîr, fils de Pâpak, termina cette ville.

38. La ville de Kirmân fut bâtie par Fîrûz, roi du Kirmân.

39. La ville de Vèh Artakhshîr fut faite en trois ans, et Artakhshîr, fils de Pâpak, la termina.

40. La ville de Stakhâr fut construite par Ardavân, roi des Parthes.

41. Dârâî, fils de Dârâî, fonda la ville de Dârâpkart.

42. La ville de Nîshahpûhr fut bâtie par Shahpûhr, fils d'Artashîr.

43. La ville de Gûr-Artakhshîr-Gadâ fut construite par Artakhshîr, fils de Pâpak.

44. La ville de Tavak fut construite par Hûmâî, fille de Cîharâzât.

45. Aûhrmazd II (tanî), descendant de Shahpûhr, bâtit les villes d'Aûhrmazd-Artakhshîr et de Râm-Aûhrmazd.

46. Les villes de Shûs et de Shûster furent bâties par Shasyân-dôkht, épouse de Yazdkart (Ier), fils de Shahpûhr. 47. C'était la fille du Rêshgalûtak, le roi des Juifs; elle fut mère de Vahrâm (V) Gôr.

48. La ville de Gûnd-i-Shahpûhr, et la ville d'Irân-Kart-Shahpûhr fut bâtie par Shahpûhr (Ier), fils d'Artashîr. Quand elle fut terminée (farâft, l. farjâft), il lui donna ce nom.

49. La ville de Nahârtîrak fut le harem du seigneur Azh-Dahâk durant sa mauvaise souveraineté. Ce fut la prison de l'Iranshehr, elle reçut le nom de sanctuaire (dîndân) des Aschkanides (?).

50. La ville de Samrân fut bâtie par Frîtûn, le descendant d'Athwyâna (Atvînân), il tua le roi de Samrân M-s-û-r (M-ân-r) et il ramena la terre de Samrân dans la possession de l'Irân-shehr. 51. Il donna la plaine des Arabes en propriété et en jouissance au roi des Arabes Bokht Khôsrav pour la possession (ou le maintien) de sa descendance.

52. La ville d'Arâst fut bâtie par Shahpûhr, fils d'Artashîr.

53. La ville de 'Askar (?) et la ville de Vêh (Artakhshîr) furent fondées par Artakhshîr, fils de Spandât (Isfandîar), et il nomma Anoshak, de la ville d'Arak, chef des marches de ..... sur les Arabes.

54. La ville de Gaî fut fondée par le damné Alaksandar (Alexandre le Grand), le fils de Philippe (Fîlipôs), il y avait là une colonie de Juifs, ils y furent amenés sous le règne de Yazdakart, fils de Shahpûhr, sur le désir de Shâsyân-dôkht, qui était sa femme.

55. La ville d'Irân-Âsân-Kart-Kavât fut bâtie par Kavât, fils de Fîrûz.

56. La ville de 'Askar fut bâtie par Vahrâm, fils de Yazdakart. (Cf. § 53.)

57. Irân-Gûshasp-Sipâhpât, (gouverneur) de l'Âtûrpatâkân, (fonda) la ville d'Âtûrpatâkân.

58. La ville de Van (?) fut fondée par Van (?), enfant de Gôrsî, elle vint en mariage à Kavât. Ce fut le lieu de sûreté d'Arvand-Âsp, Tûr-i-Brâtôrîsh le Karap en fit par sa sorcellerie la protection de sa propre vie.

59. Du côté de l'Âtûrpatâkân, la ville de Ganjak fut fondée par Frâsyâk le Touranien.

60. La ville d'Amôl fut fondée par le Zendîk plein de mort. Zartûhasht, le descendant de Spîtâma, était originaire de cette ville.

61. La ville de Bakdât fut fondée par Abou-Djafer que l'on appelle Abd-Allah.

62. Accompli victorieusement, terminé en salut, joie et plaisir.

1. [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible]

4. [illegible]

5. [illegible]

6. [illegible]

7. [illegible]

8. [illegible] (M. [illegible]) [illegible] (M. [illegible]) [illegible]

9. [illegible]

10. [illegible]

11. [illegible]

12. [illegible]

13. [illegible]

14. [illegible]

15. [illegible]

16. [illegible]

17. [illegible]

18. [illegible]

19. [illegible]

20. [illegible]

21. [illegible]

22. [illegible]

23. [illegible]

24. [illegible]

25. [illegible]

26. [illegible]

27. [illegible]

28. [illegible]

29. [illegible]

30. [illegible] (M. [illegible]) [illegible]

31. [illegible]

32. [illegible]

33. [illegible]

34. [illegible] (M. [illegible]) [illegible]

35. [illegible]

36. [illegible]

37. [illegible]

38. [illegible]

39. [illegible]

40. [illegible]

41. [illegible]

42. [illegible]

43. [illegible] که [illegible] در [illegible] که [illegible] [illegible] است

44. [illegible] [illegible] [illegible] است

45. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] است

46. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] است

47. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] است

48. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

NOTES

1. Shatrōstān, ville. P. شهرستان, شارسان, شارستان.

Irān-shatrō, « le pays d'Iran ». P. ايران شهر ou اريان شهر. Quelques auteurs orientaux voient dans cette dernière expression « la ville des lions », اريان étant le pluriel de اريا lion, mot nabatéen. Cette explication est absolument fausse. M. Spiegel (*Grammatik*, p. 12) considère اريان شهر comme une dérivation dialectale de ايران شهر. Il est plus probable que cette appellation est un représentant exact du perse *Aryāna-khshātrā, l'empire iranien.

2. Khōrāsān. P. خراسان ou خراستان, le pays du Soleil. — Samarcand. P. سمرقند. G. Μαράκανδα. Samarkand, dit Ahmed Razi..., fut bâtie par Kaï-Kāūs, fils de Kaï-Kobād, fortifiée par Iskender-Rūmī, rebâtie par Gushtāsp, fils de Lohrāsp... Du temps d'Iskender, un roi du Yemen, شتر, détruisit la ville. De là, son nom شمركند arabisé en سمرقند. (Schefer, *Histoire de Boukhārā*, texte, p. 245.) Masoudi et beaucoup d'autres auteurs rapportent cette légende.

Le feu Bahrām est le feu terrestre sous sa forme la plus pure.

3. Tākhtakīhā Zahabāīn (Zarīn) Kard. Si on lisait Kavat (= Kabad) au lieu de Kard, — ce qui est possible, — il faudrait traduire sur de nombreuses tablettes d'or. Fargart, فركرد, nom des divisions du Vendidad. — L'Ardā-Virāf rapporte cette même légende avec quelques variantes. L'Avesta était écrit sur des peaux de bœuf et déposé à Istakhr (ch. I). Le Dīnkart veut qu'une copie fût déposée dans le trésor de *Shapīgān*, l'autre dans les archives. (Haugh, *Zand-Pahlavi Glossary*, p. XXXI sqq.; *Essay on Pahlavi*, p. 149; Darmesteter, *Avesta*, III, ch. II.) Le nombre des chapitres varie entre 1000 et 12000. Abou-Mealy mentionne un pyrée du Fars où était déposée la loi de Zartusht. (Schefer, *C. P.*, vol. I, texte, p. 136.)

4-5. Le manuscrit est ici fort corrompu. La correction ātāshdān est celle qui respecte le plus le texte. La phrase : « C'est-à-dire que là il y eut 7 seigneurs, » semble une interpolation. Le texte parle de 7 pyrées et en nomme 8, celui d'Azh-i-Dahāk est sans doute à supprimer, car Azh-i-Dahāk est l'ennemi particulier du Génie du Feu. Peut-être haft (7) est-il corrompu de hasht (8) par l'intermédiaire d'un chiffre. Ātāshdān, pyrée.

6. Uzdahîsht de Uz + dā. Construction élevée, ne s'emploie qu'en mauvais sens. Cf. les במות de la Bible. — Cālbīkān, pl. de cālbīk, P. چلبي چلب, courtisane.

7. Bākhl-ī-Bāmīk, capitale de la Bactriane. L'épithète de belle est toujours appliquée à cette ville. Zend. Bākhdhi-Srīra. Masoudi, بلخ الحسنا, appelée aussi بهيه, jolie, مشعوقة, aimée. (Schefer, *C. P.*, I, 61.) L'adjectif bāmī بامى est devenu dans le Shāh-nāmeh un autre nom de Balkh. Perse *Bākhtri*, P. بلخ. (La forme zend, *Bākhdhi*, est déjà identique à la forme persane, *dh* = *l*). Grec Βάκτρα, Sk. Bālhika, Bālhi. Sur les origines, voir Schefer, *C. P.*, I, 56-61. — Vinpak, coupole. P. كنبه, كنبد, arménien *kembet*, arabe جُنْبُد. Les Persans, dit Yakout, *Dictionnaire géographique de la Perse*, traduit par M. Barbier de Meynard, p. 167), prononcent Gounbed, ce mot signifie dôme, coupole. La phrase suivante, tirée d'une lettre *parsie*, confirme la lecture et le sens ميبايد كه بهر حلقه بهدين كنبد اتش خانه بسازند. (Manuscrit. Suppl. Pers., 46, folio 15 *a*.) — Isfandiār, pl. Spand-dāt, créé par l'esprit du bien. اسفنديار dérive d'une faute de lecture.

8. Bahākān-ī-dīn. Les premiers de la religion. Cf. P. بها valeur. Bahāk est ici l'adjectif. — Pēshākān, adj. pēsh + āk, celui qui a le premier rang, princeps. La lecture *pēshāhānk*, général, ne demanderait qu'une correction légère, autorisée par l'état de corruption du texte. بشنك et بشلنك sont les noms du frère d'Afrasiāb. *V-c-u-r-a-a-k*, cette forme est certainement altérée, on peut songer à vicīrāk, ministre, ou vajūrāk, grand, dignitaire. La première correction me semble préférable. Rabāk, grand, *rab* (ar رب) + *āk*, suffixe adjectival. Gūhram, fils d'Arjāsp. Shāh-Nāmah, گهرم. Un noble Touranien porte ce nom à l'époque d'Afrāsīāb. — Tajāv, تژاو, genre d'Afrāsīāb, suivant le Shāh-Nāmah. Il est probable que Ferdousi aura confondu Arjāsp et Afrāsīāb, tous deux ennemis acharnés de l'Irân.

Hyōnān. Z. *Hyaōna*. Lat. *Chionitæ*. Syr. حصا

L'exploit d'Isfendiār est connu des historiens arméniens : « En ce temps-là, un certain Vahram Mehrevandak... s'empara de Bahl (بلخ) et de tout le pays des Kūshāns jusqu'au delà du grand fleuve Veh-rot (Oxus), jusqu'à la contrée nommée Kalzarion (Ferdousi, گلزريون, Modjmel-el-Tewārīkh, گل زريون), car il pénétra *au delà de la lance du brave Spandiat*, dont les Barbares disent qu'il y planta sa lance en terre. » (Sébéos, dans Garrez, *Journal Asiatique*, 1869, I, 173.)

9. Gazishn, morsure.

10. Khvarizm. Nom d'une ville et d'un pays. P. (Kh)uvarasmia. Z. *Hvāirizem*, « la terre du Soleil ». Ar. خوارزم; de là, le nom de خيوا (?). — Narsī Yahūtakān. Narsī, le fils de *Juive*, frère de Bahrām V, fils de Yazdakart. Cf. § 46. Bahrām Gōr, partant en campagne contre la Chine, lui remet l'empire. (Shāh-Nāmah, V, 673. Cf. Tabari-Nöld., p. 17.)

11. Marv-ī-rūt. مرورود, « la Merv du fleuve. » Turc مروجوق, « la petite Merv ». Cf. § 12.

12. Marv. P. Margu. Z. Mōuru. Gr. Μαργιανή. P.-ar. مرو appelée par les Arabes مروالشاهجان, « Merv, l'âme du roi ». Il est certain qu'il faut dire مروالشاهجهان, « Merv, la reine du monde ». Bâtie, suivant Yakout, par Iskender, fortifiée par Humāī, petite-fille d'Isfendiâr. C'est dans cette ville que fut assassiné le dernier Sassanide.

Arāk ou Rāk en Ādharbāijān. Le Vendidād pehlvi place Ragha (P. رى) dans cette contrée. Arāk est sans doute le représentant du Ragha de l'Avesta. (J. Darmesteter, *Avesta*, II, p. 13, n. 33.)

13. Gaznyān. P. غزنه ou غَزْنَين (l. غزْنِين). Les habitants, dit Yakout, p. 405, prononçaient quelquefois ce mot خزنة, trésor. Cette prononciation, qui, à première vue, semble le résultat d'une étymologie populaire, pourrait reposer sur un fait réel. Ghaznī, — dans Ghaznyān est l'arabisation de Gaznī — qui peut fort bien venir de Ganzī, — par l'interversion de *n* et *z*. Ce mot serait un dérivé du mot گنج, trésor. Cf. le nom de la ville de Ganjak (§ 59), arabisé en جزنق avec la même inversion.

14. Tūs. P. طوس, aujourd'hui مشهد. Yakout en attribue la fondation à un roi du Yémen. Tūs est un des chevaliers de Kaī-Khosrav, petit-fils de Minōcihr. A l'époque moderne, les Sipāhdārs de Tūs se réclamaient de lui comme de leur ancêtre. Il se pourrait que le mot *Kart* ait été omis et qu'il faille lire : La ville de Tūs fut fondée par Tūs... et il fut Sipāhpat.

16. Nīvshahpūhr. La belle (ville de) Shahpūhr. L'orthographe pehlvie de ce nom est très variable. P. نيشاپور. Ar. نيسابور. (Étymologies dans Yakout, p. 578.) Appelée ainsi *Ebrescher* et

Iranshehr. Autres villes fondées par Shāhpūhr : شاپور, بلاش شاپور (cf. Aūhrmazd-Artakhshīr, § 45), پیروز شاپور (bâtie en Syrie. *Shāh-Nāmeh*, V, 470), شاپور خواست, شاد شاپور, arabisé en شاذ شاپور (*Modjmel*, décembre 1841, p. 506-526).

17. Kāīn. قاین entre la province de Nīshāpūr et celle de Kīrmān, capitale du Kohistân. M. de Khanikoff (*Journal Asiatique*, août 1875, p. 235) voit dans cette ville l'Artacoana des anciens; le mot Artā étant identique à un mot ارتا donné par le Burhān-i-Ḳāti'. L'identification topographique peut être exacte, mais la raison philologique dont l'appuie l'auteur est erronée. Le mot Artā ارتا n'est en effet pas un mot *arien*, mais bien un mot sémitique introduit dans le système graphique huzvaresh et prononcé tout autrement.

18. Gūrgān. P. Varkāna. Z. Vehrkāna. Gr. Ὑρκανία. P. گرگان. Ar. جرجان. — Il y a trois villes nommées دهستان. La seule qui convienne est la ville du Mazandérân. Yakout (p. 246) en fait remonter l'origine à Qobād, fils de Fīrūz. Narsāī l'Ashkanide. (§ 24.)

19. Kūms. P. کومس. Ar. قومس, abrégé (?) de کوهمش, montagnes de bouquetins, ou کوهمس, montagne de cuivre. (Schefer, *C. P.*, II, 184.) District au pied des monts du Tabaristān. C'est dans cette contrée que se trouve le Demāvand, prison de Zohâk. — Shapastān, شبستان, endroit où l'on passe la nuit. Azh-i-Dahāk est appelé *pat* et non *shāh*, car il n'est pas souverain légitime. Peut-être faudrait-il traduire tyran.

20. Khōsrav-Vashât, rejouissance de K.; Khōsrav-Nuhūmb, retraite de Khōsrav (cf. نهفتن, نهنبیدن); Vispshāt, toute joie; Khōsrav Shāt-farrūkh, la glorieuse joie de Khōsrav. Le nom de ces localités n'est mentionné nulle part. Cf. pour des noms similaires, رامتین = آرامتن, repos du corps. (Schefer, *C. P.*, I, 26.)

21. Frasp. P. فرسب, فرسپ, tapisserie dont on orne les murs; cf. les tapis que les Barmécides placent au nau-behār de Balkh. La kaaba de la Mecque est tous les ans couverte d'un voile, le mihmal. — Ārishn, coudée. P. آرش.

25. Bāpīl. H. בָּבֶל. Le pehlvi écrit Bāpīl ou plutôt Bāvīl, suivant la prononciation hébraïque même, le ב avec *dagesh* se prononçant *b*, et le ב sans *dagesh* comme *v*. Le nom de cette ville est une *forme* spécialement assyrienne de בלל, confondre. Cf. ar. بلبل; بل, ayant un tout autre sens. On peut voir aussi dans ce nom les mots assyriens *bāb-ilī*, porte des dieux; *ol matan*, « jusqu'à venir », ou *ol mitrō*, « jusqu'à Mitra ». Le sens de cette opération magique et sa signification sont obscurs. On sait que les Chaldéens étaient fort adonnés à l'étude de l'astronomie et qu'il y avait à Babylone des temples consacrés aux astres.

27. Herāt. P. هراة, forme arabisée. (Cf. بجارخداة.) Sa fondation est tantôt attribuée à un officier de Nārīmān, ou à Gūshtāsp. — P. Haraiva. Gr. Ἀρεια. P. هری. — Oulad. Ce mot est susceptible de beaucoup de lectures correspondant à autant de sens. La lecture *oulad*, ar. اولاد, donne un sens très satisfaisant. Beaucoup de noms de tribus arabes renferment en effet cet élément. On pourrait le lire valī, chef, ou var. P. بر, contrée. L'absence de la voyelle de prolongation n'est pas un obstacle absolu à la lecture oulad.

28. Hamadān. P. Hagmatāna. P. همدان. Ar. همذان. H. אַחְמְתָא (Esdras, I, vi, 2). La vraie étymologie a été indiquée par M. Oppert, *Inscriptions des Achéménides*, 1852, p. 112 du tirage à

part. — Voir, sur cette ville, Yakout, p. 599 sqq.; Schefer, *C. P.*, II, 185. Appelée aussi ساروق et سارو.

Nihāvand. P. نهاوند. Attribuée à Noé (نوح) par suite d'une étymologie populaire. — Var-Vāhrām-Gōnd. Cf. § 48, Gund-i-Shāhpūhr. — Yazdakart. C'est celui que les Orientaux nomment le scélérat پزه‌کار (pehl. *bajak-kār*). Tué par un cheval envoyé par Allah en punition de ses crimes. (Schefer, *Siasset-Nāmeh*, p. 59; *Shāh-Nāmeh*, V, 519, etc.)

29. Mosul. Ar. موصل. Ce mot est purement arabe.

30. Djazirak, جزيرة. Hūtōs (le manuscrit porte la leçon fautive am-tōs, la mère de Tōs). Zend *Hutaosa*, femme de Vishtāspa. — Kaīsar, قيصر. Lat. *Cæsar*. La légende du Kaisar est sensiblement différente dans le Shāh-Nāmeh.

31. Shām. Syrie. Ar. شام. La lecture Yaman (Yemen, يمن) est probable. — Kūfāh. Ar. الكوفة. Bâtie, suivant le Modjmel (*Journal Asiatique*, 1841, p. 278), par Hōshang. Cette contrée paraît avoir été dotée de nombreuses constructions faites par les Persans. — El-Medāīn, attribuée à Tahmuras (*id.*, p. 279). Le Shāh-Nāmeh cite une ville de فيروز شاپور, construite en Syrie par Shahpur II. — Basrā, lecture douteuse; man., *p-r-s-ā-ī*. On peut se demander s'il ne faudrait pas lire *damīk Parsāī*, la terre de Perse. Le manuscrit est ici très corrompu. — M-k-a a. La Mecque. Ar. مكة.

32. Nīmrōz. P. نيمروز (huzv. *pelag-lēlyā*), autre nom du Seistān, bassin du Helmend, هلمند (ar. هذمند). Zend *Haētumañt*. Gr. Ἑτύμανδρος. — Artashīr, fils de Spand-dât. Nom donné à Bahmān par son aïeul Gushtāshp.

33. Bōst. P. بُست. Ville du Seistān, dans la province du Seistān ou de Kābul, suivant d'autres, entre Ghaznah et Herat, sur le Helmend. L'Avesta attribue la fondation de cette ville à Bastavairi (pers. pehl. *Bastvar*), fils de Zarivairi (pers. pehl. *Zarīr*). Cf. بُشت dans la province de Nishāpūr. — Vis-pūhrak (huzv. *bar-bitā*), titre de noblesse de sens indéterminé.

34. Parān, Parhān. Il est difficile d'identifier sûrement cette ville. Elle doit se trouver dans les parages du Seistān. On trouve باران près Merv. — Zābūlistān, ou Zāvulistān, زابلستان, pays, au sud de Balkh, sur la frontière du Khōrāsān. — Rūstām Sagastān shāh, « Rustām, roi du Seistān ». Kaīkāūs donne à Rustām l'investiture du Nīmrōz. (*Shāh-Nāmeh*, I, 567; cf. Ὁρμισδάτης Σέγανσαὰ, Agathias; Migne, *Patrol. grecque*, t. LXXXVIII, p. 1522.)

35. Zarang, capitale du Seistān, P. زارنك. Ar. زارنج. — Karkōh, nom d'une forme du feu Burzīn-Mihr. P. *Karkōh*. Yakout donne كركويه comme nom d'une ville du Seistān, possédant un pyrée très vénéré. (P. 482.) — Patashvārgar, nom des montagnes qui bornent la Caspienne.

38. Kirmān, كرمان.

39. Vēh-Artashīr. La bonne (ville) d'Artashīr. Cf. le sens de Nīvshāhpuhr. P. كوارشير. Ar. بردسير.

40. Stakhār. P. استخر. Ar. اصطخر. Les rois de Perse y avaient établi leur trésor. Ardā-Vīrāf I, (Yakout, 50). C'est Περσέπολις. Le Modjmel l'attribue à Hōsheng (*Journal Asiatique*, mars 1841, p. 278). — Ardāvān, roi arsacide, donne le gouvernement d'Istakhar à Bābek, et sa fille à Sassan qui a pour fils Ardeshīr Ier; ce dernier fait tuer Ardāvān. (*Shāh-Nāmeh*, V.)

41. Darāp-Kart. P. دارابکرد. Ar. دارابجرد. Ville du territoire d'Istakhar. (Yakout, 221.) C'est aussi le nom d'une localité, près de Nīshāpūr.

42. Cf. § 16.

43. Gūr-Artakhshīr-Gadā. Appelée chez les Orientaux Gūr, Khurrah-i-Ardashīr (la gloire d'A.) (*Shāh-Nāmeh*, V, 303), Ardashīr-Khurrah (Tabari-Nöldeke, 19). — La ville de جور, arabisé de گور, est citée comme district d'اردشير خرّه. غور, autre arabisation de گور, est un pays limitrophe du Zabulistān. (Yakout, p. 162.) Le Modjmel (*Journal Asiatique*, déc. 1841) l'appelle پيروزآباد.

44. Tavag. Tabari-Nöldeke (p. 67) l'indique comme ville à l'occident du Fars. Hūmāī, fille de Bahmān (Ardeshīr), fils d'Isfendiar. Appelée چهرزاد, celle qui est de naissance divine. Ar. شهرزاد, جهرزاد.

45. Aūhrmazd-Artakhshīr, هرموزد اردشير. Bâtie par Ardashīr Ier dans le Khoūzistān (Susiane). (Tabari-Nöldeke, p. 19.) Appelée aussi سوق‌الاهواز, le marché du Khouzistān (Modjmel, *Journal Asiatique*, déc. 1841, p. 502.) — Rām-Aūhrmazd, رام هرمزد, plaisir d'Auhrmazd. Suivant quelques auteurs, le nom complet est رام هرمزد اردشير, abrégé en رامز (Modjmel, déc. 1841, p. 502; Yakout, p. 254). — Aūhrmazd tanī (ar. ثانى) Shahpūhrān. Aūhrmazd II, descendant plutôt que fils de Shāhpuhr; il n'était en effet que son petit-fils.

46. Ce paragraphe a déjà été traduit par M. Darmesteter (*Revue des Études juives*, t. XIX, p. 41). Shūs et Shūstar sont deux villes du Khouzistān. Shūs, ancienne Shūsan. Ar. سوسن. Gr. Σοῦσα. Rebâtie par Shāhpūr II sous le nom d'Êranshahr-Shāhpūr. (Tabari-Nöldeke, p. 58.) — Shūstar. Ar. تستر. Attribuée à Shāhpūr Ier ou II. Le Modjmel (déc. 1841, p. 502) la fait bâtir par Ardeshīr Ier. Cette ville avait, dit-on, la forme d'un fer à cheval. Le nom de la reine est douteux. M. Damesteter lit Shāyān. Peut-être a-t-on une altération de שושן, Suzanne. Sur l'emploi de l'élément *dōkht*, p. دوخت, voir Drouin, monnaies de la reine Borān, *Revue numismatique*, 1893.

47. Rēshgalūtak. Talm. ריש-גלותא + k. Chef de la captivité. Cette princesse fut mère de Vahrām V et de Narsāī. (Cf. § 10.) Ferdousi a un vague souvenir de l'origine israélite du roi Bahrām Gour. Voir son aventure avec le Juif Barāhām. براهام (*Shāh-Nāmeh*, V, 567). Le nom براهام est certainement un compromis entre ابراهيم et بهرام.

48. Gūnd-i-Shāhpūhr. جُند شاپور (Shāh-Nāmeh), جُند يسابور et جند يشاهبور. Fondée par Ardeshīr Ier en l'honneur de son fils Shāhpūr, elle avait, suivant Yakout (p. 136), la forme d'un échiquier. Hamzah Isfāhāni prétend à tort que le nom complet était به جندى وشافور (Yakout, 169).

49. Nāhārtīrak. Ar. نهرتيرَى + k. Nom d'un canal du Khūzistān, creusé par un Ardeshīr dont les uns font le fils de Bābek ou le fils d'Isfendiār. (Yakout, 576.)

50. Samrān (?). Cf. شميران, altération facile de سمران. Yakout cite سميران dans le pays de Tarem; détruite par le célèbre Hasan-Sabbāh, cette ville portait le nom curieux de اخت قلعة الموت. (Yakout, 318.) — Bokht-Khōsrav. Cf. بُخت النصر. La forme primitive de Bokht-Khōsrav, si elle a réellement existé, est moins claire que celle de Bokht-en-Nasr. Aussi appelé Pat-Srav. Ferdousi le nomme سَرو.

53. Asker. عسكر; cf. عسكر مكرم. Ville du Khouzistan. (Yakout, p. 402.) On pourrait lire Hēkal هيكل, palais.

54. Gai. Ar. جَى. Ancienne portion d'Isfahān, appelée aussi Shehristān, Medinet, « la ville » (Yakout, p. 188), à un mille de la ville des Juifs. مدينة يهودية (Yakout, 520). On en fait la ville d'Isfahān elle-même (id., p. 613). Cet endroit semble avoir été un foyer de judaïsme au moyen âge. C'est à Isfahān que Bokht-en-Nasr (Nabukodonosor) emmène les Juifs en captivité. (Yakout, p. 41.) — Filīpōs. Gr. Φίλιππος. Ferdousi et les auteurs persans connaissent la forme فيلقوس.

55. Irān-āsān-Kart-Kavāt. Kavāt a rendu la Perse tranquille. Il se pourrait que Kavāt soit répété à tort.

57. Irān-Gūshasp. Gūshasp, altération de Gūshnasp, nom d'un des feux sacrés.

58. Van (?). Le texte donne *v-v-v*. La lecture est des plus incertaines. — Tūr-ī-Brātōrēsh le Karap, ennemi et meurtrier de Zoroastre.

59. Atūrpātakān. Nom de pays et de ville. P. ar. آذربيجان. L'étymologie de ce nom a été entrevue par Ibn-el-Moqaffa. Yakout rapporte qu'il y avait de nombreux pyrées dans cette contrée.

Ganjak. Le nom de cette ville est formé, comme celui de Ghaznyān (§ 13), de كنج. Ar. جزنق. Non loin de Maraghah, on y voit, aux premiers temps de l'hégire, des ruines sassanides et un pyrée. (Yakout, p. 161.)

60. Le Zendīk est Mazdak, fils de Bâm-dāt.

61. Bak-dāt. La ville créée par Dieu Baghō-Dāta. P. بغداد. Ar. بغداذ. Les Arabes appelèrent cette ville مدينة المنصور, la ville de Mansour, مدينة السلام ou مدينة السلم; les Turcs la nomment بهشت آباد. Il est inutile de chercher dans le mot Bak le nom d'une divinité spéciale, Abū-Dja'far, nom du second khalife abbaside (136-158), dont le nom est : المنصور بالله ابوجعفر عبد الله بن محمد بن على بن عبد الله بن عباس بن عبد المطلب 'Abd-Allah. La leçon des manuscrits, *A-b-u-i-n-a-n-i-k*, est inintelligible. La lecture 'Abd-Allah est la plus proche de ce que porte le texte, *ī-k-* étant souvent une faute pour *a*. Il est inutile de chercher dans ce groupe l'épithète d'El-Mansour; car le deuxième khalife abbaside ne porte pas ce nom en épigraphie et n'est désigné que par عبد الله « le serviteur de Dieu, Abd-allah ». Voir des exemples nombreux de ce nom dans Casanova, *Catalogue de la collection Fouquet*, dans les *Mémoires de la Mission du Caire*, t. VI, 3e fasc., p. 371; cf. p. 380-392. Il en est de même sur les monnaies où le nom d'El-Mansour ne figure jamais. Voir les monnaies de ce khalife dans Lavoix, *Catalogue des Monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale*.

ÉTUDES DE BOTANIQUE ÉGYPTIENNE

PAR

VICTOR LORET ET JULES POISSON

I. — LES VÉGÉTAUX ANTIQUES DU MUSÉE ÉGYPTIEN DU LOUVRE

Les végétaux antiques du Musée égyptien du Louvre sont rangés, dans la Salle civile, sur deux planches de l'Armoire E. Ces restes sont exposés, les uns dans des récipients anciens (corbeilles, plateaux, godets), d'autres dans de modernes soucoupes de porcelaine, ou dans des cartons; plusieurs, même, à cause de leur taille, sont placés simplement sur des socles de bois.

La plupart de ces spécimens portent d'anciens numéros de classement; dix ou douze en sont dépourvus, par oubli peut-être, ou plus vraisemblablement par suite du décollement et de la disparition des étiquettes. Le plus grand nombre des étiquettes portent la lettre N. suivie de numéros compris entre N. 1399 et N. 1429 (avec lacune des numéros N. 1401, 1402, 1404, 1407, 1408, 1411 et 1413). D'autres portent l'indication : « COLLECTION CLOT-BEY, *Caisse 33*, n°...., » ces numéros allant de 60 à 67 (avec lacune des n°s 61, 63, 65 et 66). Deux Grenades, numérotées N. 1414, sont accompagnées en même temps d'un papier portant la mention : « CLOT-BEY, *C. 33*, 60, » ce qui montre que les deux séries de classement ne s'excluent pas l'une l'autre.

Le Musée égyptien du Louvre fut fondé en 1827. Champollion en fit paraître le catalogue la même année : *Notice descriptive des monumens égyptiens du Musée Charles X*. Les végétaux y sont énumérés (pp. 96-97) dans la série L. (*Ustensiles domestiques*), du n° 159 au n° 177. Or, deux des échantillons provenant de la Collection Clot-Bey sont portés au Catalogue de Champollion (L. 166 et L. 169 = COLL. CLOT-BEY, *Caisse 33*, n°s 60 et 64), d'où l'on doit conclure que cette collection fit partie du Musée dès l'époque de sa fondation. Aucun des anciens numéros du Catalogue de Champollion (de L. 159 à L. 177) n'a été conservé sur les végétaux exposés; il est donc probable que les numéros de classement N. 1399, N. 1400 et suivants ont remplacé, à un certain moment, les numéros qui renvoyaient à ce Catalogue.

Il serait intéressant d'avoir des détails sur la provenance des objets appartenant à la Collection Clot-Bey; il serait utile également de connaître la signification du classement N. 1399, N. 1400 et suivants, et de rechercher si quelque ancien registre du Louvre ne permettrait pas, grâce à ces numéros, de savoir d'où proviennent les objets qu'ils servent à désigner. Nous n'avons pu, à notre grand regret, songer à entreprendre ce travail, qui eût pourtant augmenté considérablement la portée de nos études sur les végétaux du Louvre. Déterminer un Citron ou un Baobab est fort bien; pouvoir affirmer que l'un ou l'autre de ces fruits était connu des Égyptiens sous telle ou telle dynastie eût été infiniment mieux. Un Citron trouvé en Égypte dans une tombe d'époque romaine est un Citron ancien, et voilà tout; un Citron découvert dans une sépulture de

la XIIe dynastie eût changé de fond en comble l'histoire admise jusqu'ici de la culture des Aurantiacées. Un Baobab pouvant être daté de l'Ancien-Empire eût prouvé, bien plus sûrement encore que l'inscription de Hirkhouf, la haute antiquité des relations de l'Égypte avec l'Afrique centrale.

Peut-être quelque autre pourra-t-il un jour combler cette lacune de notre travail, s'il existe des documents pour le faire et si ces documents sont accessibles. En attendant, nous avons mis tous nos soins à déterminer le plus exactement possible les restes de végétaux égyptiens, — fruits, graines, fleurs, feuilles, — qui se trouvent exposés au Louvre. Nous avons réservé pour une autre série de recherches les résines, gommes, vernis, baumes, fragments de pains ou de gâteaux, dont l'étude est bien plus du ressort de la chimie que du domaine de la botanique. MM. P. Pierret, G. Bénédite et E. Chassinat ont mis, à nous faciliter nos travaux, une bienveillance et une serviabilité dont nous nous plaisons à leur témoigner ici notre vive reconnaissance.

Les plantes égyptiennes du Louvre avaient déjà fait l'objet de quelques recherches, peu connues d'ailleurs des égyptologues.

M. Bonastre, probablement sous l'instigation de Champollion, se livra pendant quelque temps à l'étude des végétaux égyptiens et publia dans le *Journal de Pharmacie*, de 1827 à 1832, les cinq mémoires suivants :

1. *Examen chimique de plusieurs substances provenant d'une momie d'Égypte* (t. XIII, p. 606; 1827).

2. *Recherches sur le* CINNAMOMUM *des Anciens* (t. XIV, p. 266; 1828).

3. *Recherches chimiques sur quelques substances végétales trouvées dans l'intérieur des cercueils de momies égyptiennes* (t. XIV, p. 430; 1828).

4. *Notice sur quelques végétaux représentés sur les anciens monumens de l'Égypte* (t. XVI, p. 642; 1830).

5. *Observations sur du* BAUME DE LA MECQUE *antique découvert en Égypte* (t. XVIII, p. 333; 1832).

C'est dans le troisième de ces mémoires que M. Bonastre a eu l'occasion d'identifier et d'étudier au point de vue chimique une douzaine de plantes du Louvre. Mais, si ses recherches publiées se bornent à ces quelques espèces, tout porte à croire qu'il avait fait auparavant un travail d'ensemble sur les végétaux du Louvre, car les déterminations de végétaux portées dans la *Notice descriptive* de Champollion sont dues, ainsi qu'il est dit dans cet ouvrage (p. 98), aux recherches de M. Bonastre.

Le botaniste J. Decaisne semble, lui aussi, s'être intéressé aux plantes égyptiennes du Louvre. Un certain nombre de courtes notices, jointes à quelques-uns des échantillons exposés, sont signées de son nom. Mais nous avons cherché en vain, dans les Bibliographies botaniques, la mention de quelque mémoire de Decaisne ayant trait à ce sujet spécial[1].

1. Au moment de donner le bon à tirer de ces lignes, nous recevons le tirage à part d'un utile et intéressant petit mémoire du Dr E. Bonnet : *Le Piante egiziane del Museo reale di Torino* (estr. dal *Nuovo Giornale botanico italiano*, vol. II, n° 1, 1895). Nous ne pourrions, sans trop de remaniements, en faire rentrer les résultats dans notre texte. Qu'il nous suffise de dire ici que le Dr E. Bonnet a découvert à Turin une nou-

En somme, l'étude des plantes du Louvre était presque entièrement à faire et, malgré les difficultés de tout genre dont elle était entourée, nous l'avons entreprise avec empressement. Nous en avons été, du reste, récompensés par les plus heureux résultats. Ce qui pouvait, en effet, nous être le plus agréable était de découvrir au Louvre quelque espèce qu'on n'eût jamais rencontrée encore dans les tombes égyptiennes. Or, sur trente-deux espèces que mentionnent les trente-quatre numéros de notre liste, dix sont nouvelles. Ce sont :

1. Le Lis blanc, *Lilium candidum* L. (n° 10),
2. Le Cèdre du Liban, *Cedrus Libani* Barr. (n° 13),
3. Le Peuplier de l'Euphrate, *Populus euphratica* Oliv. (n° 15),
4. La Macre ou Châtaigne d'eau, *Trapa natans* L. (n° 21),
5. L'Acacia tortueux, *Acacia tortilis* Hayne (n° 22),
6. L'Acacia hétérocarpe, *Acacia heterocarpa* Del. (n° 23),
7. La Liane à chapelet, *Abrus precatorius* L. (n° 26),
8. Le Jujubier commun, *Zizyphus vulgaris* Lam. (n° 28),
9. Le Citronnier, *Citrus Limonum* Risso (n° 30),
10. Le Baobab, *Adansonia digitata* L. (n° 32).

Nous avons eu, de plus, l'occasion d'examiner deux formes sauvages primitives peu connues (nos 5 et 8), l'une de Souchet comestible (*Cyperus esculentus* L.), l'autre de Dattier (*Phœnix dactylifera* L.). Cette dernière, surtout, est intéressante pour l'histoire des plantes cultivées.

Peut-être la publication de notre travail donnera-t-elle lieu à un nouveau classement, probablement définitif, des plantes du Louvre. Aussi nous sommes-nous astreints, pour bien établir l'identité des échantillons que nous avons étudiés, à consigner, soit en notes, soit dans le texte, toutes les indications d'inventaire que nous avons pu trouver. Nous y avons joint la reproduction des quelques notices de J. Decaisne qui accompagnent les végétaux exposés, les numéros de concordance de l'ancien Catalogue de Champollion, et enfin les références complètes aux *Recherches chimiques* de M. Bonastre dont nous avons parlé plus haut.

De la sorte, notre liste, quoique disposée scientifiquement d'après l'ordre naturel des familles végétales, pourra se plier sans inconvénient à toutes les exigences de classement et de rangement.

---

1. — Blé tendre. TRITICUM VULGARE Vill.[1]

Plusieurs centaines de grains de Blé tendre (*Triticum vulgare* Vill.), mélangés

---

velle espèce pharaonique, le *Lolium rigidum* Gaud.; qu'il y a reconnu trois fruits entiers de Baobab, ainsi que des graines et de la pulpe desséchée; qu'enfin il signale et détermine en passant quatre espèces du Louvre, répondant aux nos 7, 13, 23 et 32 de notre liste. Après ce travail, il ne reste plus, maintenant, qu'à déterminer les plantes égyptiennes du *British Museum* et à revoir, peut-être, celles du Musée de Florence.

1. N. 1427. — Fr. Champ., *Catal.*, L. 172. — M. Bonastre, *Rech.*, p. 431 : « Ce grain, qui comptait plus de deux mille ans d'ancienneté, a été broyé et bouilli dans l'eau distillée : la teinture d'iode ajoutée au liquide

avec des grains de Blé poulard (*T. turgidum* L.). — Ces grains sont dans un merveilleux état de conservation.

2. — BLÉ TENDRE. TRITICUM VULGARE VILL.[1]

Petite assiette contenant une vingtaine de grains de Blé, altérés et en mauvais état. — Il semble possible, pourtant, d'y reconnaître du Blé tendre (*Triticum vulgare* VILL.). Peut-être cette altération provient-elle de ce que les grains ont été légèrement grillés. On sait, en effet, que c'est sous cette forme que le Blé était officiellement désigné dans les listes d'offrandes : , « grains grillés de Froment ».

3. — BLÉ POULARD. TRITICUM TURGIDUM L.[2]

Ces grains se sont trouvés mélangés avec les grains de Blé tendre mentionnés plus haut (n° 1). — F. Unger et A. de Candolle avaient déjà signalé la présence de cette espèce dans les tombes égyptiennes[3]. Ces grains se distinguent du Blé tendre auquel ils se trouvent mêlés, non seulement par leur forme plus ramassée et plus renflée, mais encore par leur aspect corné et leur teinte rougeâtre. Comme les anciens Égyptiens divisaient leur Froment en *Froment blanc*, , et *Froment rouge*, , il se peut que ce soit le *T. turgidum* qui réponde à la seconde espèce égyptienne, la première étant le Blé tendre, *T. vulgare*, à grains blancs et farineux.

4. — ORGE A SIX RANGS. HORDEUM HEXASTICHUM L.[4]

Plusieurs centaines de grains d'Orge, très bien conservés, que leur forme allongée engage à rapporter à l'espèce *Hordeum hexastichum* L. — Cette espèce avait déjà été reconnue par F. Unger parmi les débris de végétaux mêlés à la terre des briques de Dahchour et de Tell-el-maskhouta[5]. G. Schweinfurth l'a également rencontrée parmi les offrandes découvertes dans une tombe de Gébéleïn[6]. C'était, — pense-t-il, — l'espèce la plus communément cultivée dans l'Égypte antique. Les spécimens de Gébéleïn se composent d'épis entiers et de grains séparés, de sorte que la détermination spécifique en est certaine. Ils se trouvaient enfermés dans des paniers et avaient été légèrement

y développe une couleur bleue très intense. MM. Lebaillif et Julia-Fontenelle avaient déjà fait connaître une observation semblable avec de l'orge torréfiée qui provenait de la collection égyptienne de M. Passal'acqua. » — En réalité, c'est sur des grains de Blé et non sur des grains d'Orge que MM. Le Baillif et Julia-Fontenelle ont fait leurs experiences (cf. J. PASSALACQUA, *Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Égypte*, Paris, 1826, p. 243, 291-292).

1. Sans étiquette.
2. N. 1427.
3. V. LORET, *La Flore pharaonique*, 2e éd., p. 22, n° 15.
4. N. 1427. — Ces grains d'Orge ont été, dans la vitrine du Louvre, divisés en deux portions, dont l'une est contenue dans un petit panier antique, de dix à douze centimètres de diamètre. Comme ils portent le même numéro d'inventaire que les grains de Blé étudiés plus haut (nos 1 et 3), il est probable qu'ils proviennent de la même tombe.
5. V. LORET, *La Flore pharaonique*, 2e édit., p. 24, n° 19.
6. G. SCHWEINFURTH, *Sur les dernières trouvailles botaniques dans les tombeaux de l'ancienne Égypte*, p. 2, 4-5.

torréfiés avant d'être déposés dans la tombe, ce qui est conforme à l'indication ritualistique des listes d'offrandes, lesquelles portent, à propos de l'Orge, la mention 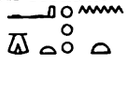 , « grains grillés d'Orge ».

5. — SOUCHET COMESTIBLE. CYPERUS MELANORRHIZUS DEL.[1]

Une vingtaine de tubercules du *Cyperus melanorrhizus* DEL. — Des tubercules du Souchet comestible (*C. esculentus* L.) ont été plusieurs fois rencontrés dans les tombes égyptiennes. Le Musée de Gizéh en possède qui datent de la XIIe dynastie (Drah-abou'l-neggah)[2], de la XXIIe dynastie (Deir-el-bahari)[3] et de l'époque gréco-romaine (Gébélein)[4]. G. Schweinfurth les a décrits comme étant petits et de forme ronde ovale. Le Musée de Berlin possède également de ces tubercules (inv., n° 1180); ils datent de la XIe dynastie et proviennent du coffret de la reine Mentou-hotep[5]. C. Kunth les a rapportés à l'espèce *C. esculentus*[6]. Mais A. Braun, les ayant étudiés de plus près, a fait à leur sujet les remarques suivantes : « Les tubercules du Musée de Berlin, de même que ceux que l'on tire aujourd'hui d'Égypte, sont arrondis et plus petits que ceux de la plante cultivée dans les jardins botaniques d'Allemagne, laquelle a des tubercules plutôt allongés; ils appartiennent probablement à une forme dérivée. Ils ressemblent beaucoup plus aux tubercules de la forme de *Cyperus esculentus* qui croît spontanément dans la région méditerranéenne, ainsi qu'en Égypte, et qui a été deux fois décrite comme espèce spéciale sous les noms de *Cyperus aureus* TEN. et de *C. melanorrhizus* DEL.[7] »

Delile, en effet, distingue du *C. esculentus*, qui porte en arabe le nom de حب العزيز, « grain exquis », le *C. melanorrhizus*, que l'on nomme حب العزيز الصغير او الاسود, « grain exquis petit, ou noir[8] ». Pourtant, cette nouvelle espèce ne semble pas avoir été généralement admise, et P. Ascherson et G. Schweinfurth réunissent les deux espèces en une seule, considérant la première comme la forme cultivée et la seconde comme la forme sauvage du *C. esculentus* L.[9].

Quoi qu'il en soit de cette question de nomenclature, les tubercules du Louvre, au lieu d'être ovoïdes, brun jaunâtre et de la grandeur de l'olive, comme le sont les tubercules du *C. esculentus* cultivé, sont arrondis, noirs, et de bien plus petite taille. Ils répondent donc exactement aux spécimens du Musée de Berlin et à l'espèce *C. melanorrhizus* de Delile.

1. N. 1421.
2. G. SCHWEINFURTH, *Neue Beiträge zur Flora des alten Ægyptens*, p. 545; *Notice sur les restes de végétaux de l'ancienne Égypte contenus dans une armoire du Musée de Boulaq*, p. 3.
3. G. SCHWEINFURTH, *Ueber Pflanzenreste aus altägyptischen Gräbern*, p. 371.
4. G. SCHWEINFURTH, *Les dernières découvertes botaniques dans les anciens tombeaux de l'Égypte*, p. 37; *Die letzten botanischen Entdeckungen in den Gräbern Ægyptens, mit Verbesserungen und Zusätzen*, p. 3, 15; *Sur les dernières trouvailles botaniques dans les tombeaux de l'ancienne Égypte*, p. 2.
5. *Ausführliches Verzeichniss der ægyptischen Altertümer, Gipsabgüsse und Papyrus*, Berlin, 1894, p. 61-62.
6. Dans J. PASSALACQUA, *Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Égypte*, Paris, 1826, p. 26, 229.
7. A. BRAUN, *Die Pflanzenreste des ägyptischen Museums in Berlin*, Berlin, 1877, p. 10 = *Zeitschrift für Ethnologie*, 1877, p. 296.
8. A. RAFFENEAU-DELILE, *Floræ ægyptiacæ illustratio*, n° 40 = *Description de l'Égypte*, t. XIX, p. 71.
9. P. ASCHERSON et G. SCHWEINFURTH, *Illustration de la Flore d'Égypte*, p. 157, n° 1095.

Les anciens Égyptiens ne mettaient pas ordinairement leur amour-propre à choisir, pour les déposer dans les tombes de leurs parents, les plus beaux fruits qu'ils pussent trouver sur le marché. Bien loin de là. Souvent ces fruits sont petits, à peine mûrs, et de mauvaise qualité. Souvent on n'en offrait que les noyaux, après en avoir mangé la chair. Quelquefois même, ces offrandes comestibles sont en bois peint[1]!...

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que nous trouvions au Louvre, au lieu de beaux Souchets bien succulents, de maigres tubercules de l'espèce sauvage.

6. — PALMIER-DOUM. HYPHÆNE THEBAICA MART.[2]

Un beau fruit de Palmier-Doum (*Hyphœne thebaica* MART.). — Ce fruit, que les anciens Égyptiens nommaient 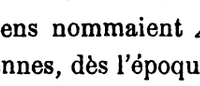 , s'est rencontré très fréquemment dans les tombes égyptiennes, dès l'époque de la XIIe dynastie[3].

7. — ARGUN. HYPHÆNE ARGUN MART.[4]

Quatre fruits de l'*Argun* (*Hyphœne Argun* MART.). — Des fruits de cet arbre existent aux musées égyptiens de Berlin, de Florence, de Gizéh et de Londres[5]. Ce fruit, que les Égyptiens importaient de la Haute-Nubie et qu'ils avaient même, sous la XVIIIe dynastie, tenté d'acclimater à Thèbes[6], est bien plus fréquent dans les collections d'antiquités égyptiennes que dans les muséums d'histoire naturelle. Aussi, les botanistes connaissent-ils peu l'arbre qui le produit et l'ont-ils tantôt rapporté au genre *Hyphœne*, tantôt considéré comme formant un genre distinct, renfermant quatre espèces, dont le *Medemia Argun*. Cet arbre ne fut découvert qu'en 1837, par Kotschy[7], tandis qu'on en connaissait le fruit depuis plusieurs années, grâce aux découvertes faites dans les tombes égyptiennes; mais ces fruits anciens, faute de points de comparaison, avaient été tout d'abord rapportés au genre *Areca*[8]. Ce fut F. Unger, en 1859, qui en reconnut le premier le genre exact[9].

---

1. Deux Dattes de ce genre, que nous nous sommes, et pour cause, dispensés de cataloguer ici, existent au Louvre, rangées avec les autres fruits, sous les numéros d'inventaire 9316-9317.

2. N. 1424. — Fr. CHAMP., *Catal.*, L. 159. — M. BONASTRE, *Rech.*, p. 434 : « ... Enfin celui (le fruit) du palmier *doum* appelé Κυχίοφορα par Théophraste, *Cucifera thebaïca*, par Lin., et dont l'amande, de blanc d'ivoire qu'elle était dans le principe, est passée par le temps au brun noirâtre. » — On peut conclure de cette notice que le Louvre possédait deux fruits du Doum, dont l'un a été coupé par Bonastre et égaré.

3. V. LORET, *La Flore pharaonique*, 2e édit., p. 33, n° 36.

4. N. 1406.

5. V. LORET, *La Flore pharaonique*, 2e édit., p. 34, n° 37.

6. V. LORET, *Les Palmiers d'Égypte*, dans le *Recueil de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*, t. II, p. 24-25.

7. E. WÖNIG, *Die Pflanzen im alten Ægypten*, 1886, p. 317.

8. Les fruits du Louvre portent une étiquette où le mot *Areca*, écrit d'abord, a été biffé sans être remplacé par un autre; Kunth avait cru pouvoir créer, pour des fruits semblables, l'espèce *Areca Passalacquæ* (J. PASSALACQUA, *Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Égypte*, Paris, 1826, p. 228); enfin, Migliarini (*Indication succincte des Monuments égyptiens du Musée de Florence*, Florence, 1859, p. 74, n° 3606) avait considéré d'autres spécimens de la même espèce comme appartenant à l'*Areca Faufel*.

9. F. UNGER, *Die Pflanzen des alten Ægyptens*, p. 107.

8. — DATTIER. PHŒNIX DACTYLIFERA L.[1]

Douze Dattes et un noyau. — Bien des Dattes ont déjà été rencontrées dans les tombes égyptiennes antiques. Ceux qui les ont étudiées n'ont pas fait de remarques spéciales sur leur structure, leur forme ou leurs dimensions, et n'ont pas cherché à les comparer avec les variétés modernes que l'on peut observer sur les marchés de l'Égypte. Seul, A. M. Migliarini, après avoir décrit les fruits du Musée égyptien de Florence appartenant aux genres *Hyphœne thebaica* MART. et *H. Argun* MART., désigne les Dattes n° 3614 sous le nom de « Dattes du Palmier *Phœnix reclinata*[2] ». Il est évident qu'il n'eût pas hasardé cette détermination si ces Dattes ne lui eussent pas paru présenter quelque différence avec les Dattes ordinaires du *Phœnix dactylifera* L.

Or, les Dattes du Louvre, elles aussi, diffèrent de la Datte communément cultivée en Afrique. La pulpe en est coriace et résistante et présente beaucoup de rapports avec celle des espèces non comestibles, telles que le *P. sylvestris* ROXB. et le *P. canariensis* LODD. Quant à la graine, elle est en tout point semblable à celle du *P. canariensis*, laquelle est obtuse aux extrémités et marquée d'un sillon profond et bien défini. Le *P. reclinata* JACQ. a les graines deux fois plus petites, mais elles rentrent dans le même type. Enfin, M. de Cessac a trouvé à l'état fossile, dans le quaternaire volcanique des îles du Cap-Vert, des fruits et des graines qui se rapprochent beaucoup des spécimens du Louvre et ne s'en distinguent que par les extrémités moins obtuses. (P. FISCHER, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 16 février 1874.)

En somme, les *Phœnix* sauvages de l'Afrique ont tous, ou à peu près tous, des graines à sillon bien distinct, et non à bords confluents comme dans les *Phœnix* cultivés à fruits comestibles. Les Dattes du Louvre sont donc des Dattes sauvages. Nous serions même tentés de les rapporter au *P. canariensis* si, d'une part, il était possible d'admettre que cette espèce a pu s'étendre autrefois jusqu'au Nil, et si, d'autre part, les fruits et les graines du Louvre n'étaient pas un peu plus allongés que les fruits et les graines de l'espèce des Canaries. Nous ferons remarquer, cependant, que le *P. canariensis* se rencontre aujourd'hui dans quelques jardins du Caire[3].

Quoi qu'il en soit de l'espèce exacte, il est un fait certain, c'est que les Dattes de Florence et celles du Louvre appartiennent, soit à quelque espèce à fruit non comestible (*P. reclinata*, *P. sylvestris*[4] ou *P. canariensis*), soit à la forme sauvage du *P. dactylifera*, forme que l'on trouve encore en Afrique à l'état sporadique, soit peut-être à une espèce primitive, aujourd'hui disparue, qui aurait donné, à force de culture, naissance au *P. dactylifera* moderne. On ne peut, en tout cas, songer à voir, dans les spécimens que nous avons examinés, les fruits comestibles du Dattier cultivé.

---

1. N. 1418. — F. CHAMP., *Catal.*, L. 170.
2. A. M. MIGLIARINI, *Indication succincte des Monuments égyptiens du Musée de Florence*, Florence, 1859, p. 74.
3. P. ASCHERSON et G. SCHWEINFURTH, *Illustration de la Flore d'Égypte*, p. 147.
4. Le *P. sylvestris* ne croît qu'aux Indes orientales; il ne peut donc guère avoir été connu des Égyptiens, du moins à l'état sauvage. Une espèce voisine, le *P. spinosa* THONN., de la Guinée et du Sénégal, aurait pu, dans l'antiquité, mieux que le *P. canariensis*, s'étendre jusqu'en Égypte.

Les historiens de la botanique ont souvent recherché les origines du Dattier cultivé[1]. La dernière opinion sur ce sujet, opinion émise assez récemment par MM. Schweinfurth et Hartmann[2], est que, pour le Dattier d'Afrique, la forme originelle semble être le *P. reclinata*, que l'on rencontre surtout dans l'Afrique méridionale, mais qui s'étend fréquemment jusqu'aux montagnes du nord de l'Abyssinie et du sud de l'Arabie.

On a vu plus haut, à propos du Souchet comestible (n° 5), que les Égyptiens ne se faisaient pas faute de déposer dans leurs tombes, au lieu de fruits mangeables, des fruits sauvages et de mauvaise qualité, appartenant à des espèces non comestibles. Nous avons ici, croyons-nous, un nouvel exemple du même fait.

D'ailleurs, il existe dans les textes égyptiens deux noms pour le Dattier. L'un d'eux, , désigne le Dattier cultivé; l'autre, , désigne, ou bien la forme sauvage du *P. dactylifera*, ou bien quelque espèce analogue : le *P. reclinata*, par exemple, si l'identification de Migliarini est exacte pour les fruits de Florence, et si l'opinion de MM. Schweinfurth et Hartmann est juste en ce qui concerne la forme originelle du Dattier cultivé. L'arbre fera l'objet d'une prochaine étude, car l'identification n'en a pas encore été nettement établie. En attendant, nous pouvons admettre *a priori* que les Égyptiens anciens ont pu avoir deux noms pour le Dattier, l'un désignant l'espèce cultivée et l'autre l'espèce sauvage, puisque les Égyptiens modernes sont dans le même cas et désignent l'espèce cultivée sous le nom de *Nakhlah* et l'espèce sauvage sous celui de *Ouischq* ou *Ouoschq*[3].

9. — OIGNON. ALLIUM CEPA L.[4]

Un carton renfermant une centaine d'Oignons (*Allium Cepa* L.). — L'Oignon, que l'on trouve si fréquemment figuré sur les monuments égyptiens, à partir des plus anciennes dynasties, a été assez souvent rencontré dans les tombes[5].

Les spécimens du Louvre nous sont parvenus dans un état tout à fait spécial et digne d'attention. Ce sont de jeunes bulbes dont les tuniques extérieures ont été enlevées et qui n'ont conservé que la partie centrale. De plus, cette partie centrale a été torréfiée et se présente avec une coloration brune et une apparence cornée très caractéristiques. Cette particularité peut nous laisser supposer que les tuniques extérieures, au lieu d'avoir été détachées intentionnellement, ont été détruites par le feu. L'odeur pénétrante d'oignon brûlé est très appréciable encore lorsque l'on brise un de ces bulbes.

La torréfaction, , était d'usage, d'après les listes officielles d'offrandes,

1. A. DE CANDOLLE, *Orig. des Pl. cultiv.*, 1886, p. 240-241; V. HEHN, *Kulturpfl. und Hausthiere*, 1894, p. 273.
2. G. SCHWEINFURTH, *Ægyptens auswärtige Beziehungen hinsichtlich der Culturgewächse* (dans les *Verhandl. der Berliner Gesellsch. für Anthropol.*, 1891, p. 656 et 669).
3. P. ASCHERSON et G. SCHWEINFURTH, *Illustration de la Flore d'Égypte*, p. 147.
4. Sans étiquette.
5. V. LORET, *Flore pharaonique*, 2e édit., p. 36, n° 42.

pour le Froment et l'Orge; on n'en trouve, dans ces mêmes listes, aucune mention au sujet de l'Oignon.

10. — LIS BLANC. LILIUM CANDIDUM L.[1]

Une plante entière de Lis blanc (*Lilium candidum* L.), bulbe et feuilles, collée sur carton. — Les feuilles de la plante ont été étalées et disposées de façon à simuler une fleur. Le carton sur lequel a été collé ce spécimen porte les indications suivantes :

« Plante liliacée. *Scilla obtusifolia?*

» Trouvée sur la poitrine de la momie d'une jeune fille.

» La Scille à feuilles obtuses est originaire de la Barbarie et a été retrouvée vivante dans les bois de la Calle. Desf., Poiret. »

En réalité, la plante du Louvre n'appartient nullement au genre *Scilla*, comme le montrent la forme et la disposition des écailles du bulbe, mais bien au genre *Lilium*, et à l'espèce *L. candidum* L. Les écailles comprimées du bulbe sont encore faciles à distinguer. C'est un jeune bulbe, d'un an environ, n'ayant pas encore porté de fleurs.

Le Lis blanc, que l'on trouve à l'état sauvage en Syrie, est très fréquemment nommé dans la Bible. Dans l'antiquité classique, on en préparait un parfum célèbre, que les Grecs nommaient μύρον σούσινον, χρίσμα σούσινον, du nom hébreu שׁוּשָׁן *shoushan*, de la plante. Or, Dioscoride (II, 62), qui nous a transmis la recette assez compliquée de ce parfum, nous indique qu'on le préparait surtout en Phénicie et en Égypte. Hippocrate le considère même comme exclusivement égyptien (σούσινον ὅ ἐστιν ἐν γῇ Αἰγυπτίῃ); de même Galien, qui le nomme Αἰγύπτιον ἔλαιον λεύκον[2]. On peut donc en conclure que le Lis était cultivé en Égypte au moins dès le Ve siècle avant notre ère.

Le nom égyptien *soushin*, qui répond philologiquement à l'hébreu שׁוּשָׁן, ne s'applique qu'au Lotus blanc (*Nymphæa Lotus* L.). Mais Dioscoride (III, 106) nous donne, comme noms égyptiens du Lis, les mots συμφαιφοῦ et τίαλος, orthographiés *symphæphos* et *tialos* dans l'*Herbarium* d'Apulée (§ 107). De plus, les traductions coptes de la Bible portent tantôt ϣⲱϣⲉⲛ et tantôt ϩⲣⲏⲣⲓ comme équivalents de κρίνον. Enfin, les *Scalæ* coptico-arabes ne donnent que le nom ϫⲣⲓⲛⲟⲛ, dérivé du grec.

Peut-être *tialos* a-t-il quelque rapport avec ⲧ-ϩⲗⲏⲗⲓ (ϯ-ϩⲣⲏⲣⲓ) : le mot égyptien *hourourou*, en effet, paraît s'appliquer parfois à une fleur particulière[3]. Quoi qu'il en soit, il est permis désormais de rechercher le nom du Lis dans les textes égyptiens, et l'on peut même admettre d'avance, sans grande chance de se tromper, que les Égyptiens ont introduit la plante dans leur pays à l'époque de l'expulsion des Hyqsos et de l'envahissement de l'Asie, c'est-à-dire sous la XVIIIe dynastie (XVIe siècle avant Jésus-Christ).

1. Sans étiquette. — F. Champ., *Catal.*, L. 164 : « Fleur liliacée trouvée sur la poitrine d'une momie; cette plante paraît appartenir à un genre voisin de celui des *colchiques*. »

2. H. Stephanus, *Thesaurus ling. græc.*, s. v. σούσινος.

3. Au *Grand Papyrus Harris* (VII, 12), par exemple, le *houir* est mentionné, comme nom d'espèce, parmi les fleurs odorantes cultivées dans les jardins.

11. — NARCISSE. NARCISSUS TAZZETA L.[1]

Cinq oignons de Narcisse (*Narcissus Tazzeta* L.), dont l'un est doré, un autre emmailloté d'une étroite bandelette, et les trois autres laissés dans leur état naturel. — On n'a encore rencontré qu'à Hawara des restes de cette espèce[2]. Les oignons de Narcisse du Louvre offrent deux formes distinctes. Les uns sont étroits et surmontés d'un plateau étalé : ce sont évidemment des oignons ayant déjà fleuri, comme en témoigne d'ailleurs l'existence, au milieu du plateau, d'un vide central qui ne peut avoir été formé que par la destruction de la hampe florale. Les autres oignons, — parmi lesquels se trouve le spécimen doré, — sont pyriformes et ne présentent aucune trace de floraison.

12. — GENÉVRIER. JUNIPERUS PHŒNICEA L.[3]

Deux fragments de fruit de Genévrier (*Juniperus phœnicea* L.). — C'est grâce à un intéressant caractère anatomique que nous avons réussi à déterminer ces fragments presque informes. La pulpe de la baie du Genévrier est en effet formée de cellules en fuseau, épaisses et bourrées de cellulose, que nous avons pu très exactement reconnaître dans les spécimens du Louvre.

Les fruits du Genévrier, nommés par les anciens Égyptiens et connus dans les textes dès le commencement de la XVIIIe dynastie (*Papyrus Ebers*), ont été souvent rencontrés dans les tombes[4].

13. — CÈDRE. CEDRUS LIBANI BARR.[5]

Un cône de Cèdre (*Cedrus Libani* BARR.) mesurant 8 cent. de hauteur, ce qui est la dimension normale du fruit. — Différents produits du Cèdre ont déjà été trouvés dans quelques tombes égyptiennes : sciure ayant servi à la momification, vernis recouvrant des cercueils de bois et composé de résine de Cèdre et d'huile de naphte, colophane formant la matière d'amulettes diverses[6]. De plus, M. Bonastre a très soigneusement étudié et décrit de la résine de Cèdre, en partie intacte, provenant de coffrets égyptiens élégamment ornés qui appartenaient à la collection de M. Drovetti[7]. Mais jamais jusqu'ici, dans les tombes de l'ancienne Égypte, on n'avait encore découvert de parties de l'arbre.

---

1. Le support de ces spécimens porte l'indication : N. 1410. L'un des trois Oignons laissés à l'état naturel est marqué du n° 1206.
2. V. LORET, *Flore pharaonique*, 2e édit., p. 40, n° 50.
3. Sans étiquette. — La minuscule assiette dans laquelle se trouvent ces fragments contient aussi une petite Lentille que nous examinerons plus loin (n° 25).
4. V. LORET, *Flore pharaonique*, 2e édit., p. 41, n° 51.
5. N. 1400. — Une autre étiquette, jointe à la première, porte le n° 62.
6. V. LORET, *La Flore pharaonique*, 2e édit., p. 42, n° 52.
7. M. BONASTRE, *Recherches chimiques sur quelques substances végétales trouvées dans l'intérieur des cercueils de momies égyptiennes*, dans le *Journal de Pharmacie*, t. XIV, 1828, p. 435.

La recherche du nom égyptien du Cèdre a donné lieu à de nombreux travaux qui n'ont pas encore réussi à éclaircir complètement la question. Le nom le plus vraisemblable paraît être , nom qui se serait conservé dans le copte ⲥⲓⲇⲉ; le mot , que l'on a cru pouvoir rapporter au Cèdre, ne s'est pas encore rencontré dans des textes assez probants pour que cette identification puisse être considérée comme indiscutable.

14. — PIGNON. PINUS PINEA L.[1]

Un Pignon, ou cône de Pin-pinier (*Pinus Pinea* L.)[2]. — Deux cônes de même genre avaient déjà été trouvés par Mariette, à Drah-abou'l-neggah, dans une tombe de la XIIe dynastie[3]. Flinders Petrie en a également rapporté de la nécropole de Hawara, à l'entrée du Fayoum (époque gréco-romaine)[4].

Le nom du Pin-pinier n'a pas encore été rencontré dans les *Scalæ* coptes. Le nom hébreu de cet arbre est אֹרֶן[5], mot qui peut avoir donné naissance au mot égyptien , que l'on trouve mentionné, à côté des noms du Cyprès et du Cèdre, dans la description d'un site de Palestine[6]. Mais cette identification n'est pas absolument certaine, car il se trouve plusieurs noms hébreux, — אֵיל, אֵלָה (térébinthe), אֵלָה, אֵלוֹן, אֵילוֹן (chêne), — que l'on pourrait également rapprocher du mot hiéroglyphique *Arrouna*. Pourtant, ce mot *Arrouna* se trouvant placé entre deux noms de Conifères, et le texte égyptien représentant ces trois espèces d'arbres comme « atteignant jusqu'au ciel », nous inclinons à penser, — comme l'avait déjà fait J. Lauth[7], — qu'il s'agit plutôt du Pin-pinier, qui appartient aux mêmes régions que le Cèdre et le Cyprès, et qui est d'une hauteur bien plus considérable que le Térébinthe ou le Chêne de Palestine.

15. — PEUPLIER DE L'EUPHRATE. POPULUS EUPHRATICA OLIV.[8]

Fragment de guirlande. — La guirlande à laquelle appartenait ce fragment était composée, comme la plupart des guirlandes funéraires retrouvées jusqu'ici, d'un lien sur lequel étaient montées des feuilles plusieurs fois repliées sur elles-mêmes; sur ces feuilles étaient attachées de petites fleurs. Nous étudierons plus loin les fleurs (n° 22); nous n'avons pour le moment qu'à nous occuper des feuilles.

Ces feuilles appartiennent, non pas au genre *Salix*, comme la plupart des feuilles de guirlandes qu'a déterminées G. Schweinfurth, mais bien certainement au genre *Populus*. A cause des caractères de la nervation et de l'absence absolue de poils, nous

1. N. 1399.
2. M. Bonastre, à qui le renseignement a probablement été fourni par Champollion, déclare que ce spécimen provient d'un hypogée de Thèbes (*Journal de Pharmacie*, t. XIV, 1828, p. 434).
3. G. SCHWEINFURTH, *Neue Beiträge zur Flora des alten Ægyptens*, p. 544; *Ueber Pflanzenreste aus altägyptischen Gräbern*, p. 369; *Notice sur les restes de végétaux de l'ancienne Égypte contenus dans une armoire du Musée de Boulaq*, pp. 4-5.
4. FL. PETRIE, *Hawara, Biahmu and Arsinoë*.
5. E. ROSENMÜLLER, *Biblische Naturgeschichte*, t. I, pp. 242-244.
6. *Pap. Anastasi I*, 19/3.
7. *Zeitschr. der deutsch. morgenländ. Gesellsch.*, 1871, p. 620.
8. N. 1425.

ne croyons pas qu'il soit possible de les rapprocher d'une autre espèce que le *P. euphratica* Oliv. (syn. *P. diversifolia* Schrenk). La ressemblance est frappante quand on examine ces restes avec une grande attention.

Plusieurs faits, au surplus, viennent renforcer cette détermination :

1° Fr. Unger a cru pouvoir attribuer au genre *Populus* deux fragments de bois trouvés dans une brique de Tell-el-Yahoudi[1] ;

2° Théophraste (*Hist. Plant.*, IV, 8) nous apprend que le Peuplier blanc se rencontrait sur les bords du Nil, mais non en très grande abondance;

3° Les *Scalæ* coptes (n° 27) mentionnent le nom ⲡⲓ-ⲟⲣⲕⲁⲛⲟⲛ (var. ⲡⲓ-ⲟⲣⲕⲟⲛⲟⲛ) = الحور, *Populus alba* L.

4° Enfin, le *P. euphratica* est la seule espèce du genre *Populus* que l'on rencontre en Égypte à l'état spontané: P. Ascherson, en effet, l'a signalé dans la Petite-Oasis[2].

16. — sycomore. FICUS SYCOMORUS L.[3]

Deux figues de Sycomore (*Ficus Sycomorus* L.). — Les fruits du Sycomore ont été trouvés en grande quantité dans les tombes égyptiennes de toutes les époques, et il s'en trouve en abondance des spécimens dans presque tous les musées égyptiens.

17. — ricin. RICINUS COMMUNIS L.[4]

Soixante-douze graines de Ricin (*Ricinus communis* L.), de petite espèce. — Les musées égyptiens de Vienne et de Berlin, ainsi que celui de Gizéh, renferment des graines semblables[5]. Il se trouve également à la Bibliothèque Nationale, au Cabinet des médailles, une grande quantité de graines de Ricin qui proviennent très vraisemblablement de la collection de végétaux pharaoniques rapportée autrefois d'Égypte par F. Cailliaud.

18. — mimusops. MIMUSOPS SCHIMPERI Hochst.[6]

Cinq fruits entiers et trois graines. — Des fruits de *Mimusops* existent aux Musées égyptiens de Berlin, de Florence, de Leyde, de Londres et de Gizéh, ces derniers, de même que ceux du *British Museum*, provenant de tombes de la XIIe dynastie[7].

On a, pour l'identification de l'espèce, hésité entre le *Mimusops Elengi* L., le *M. Kummel* Hochst. et le *M. Schimperi* Hochst. Cette dernière espèce, originaire d'Abyssinie, semble être celle que cultivaient les anciens Égyptiens.

Les fruits du Louvre constituent de beaux exemplaires fort bien conservés; ils sont

1. V. Loret, *Flore pharaonique*, 2e édit., p. 43-44, n° 56.
2. P. Ascherson et G. Schweinfurth, *Illustration de la Flore d'Égypte*, n° 989.
3. N. 1416. — Champ., *Catal.*, L. 177.
4. L'étiquette porte : « N° 64, *C. 33.* » — Champ., *Catal.*, L. 169.
5. V. Loret. *La Flore pharaonique*, 2e édit., p. 49, n° 64.
6. N. 1417. — Champ., *Catal.*, L. 167.
7. V. Loret, *La Flore pharaonique*, 2e édit., n° 98, p. 61-63.

très nettement pyriformes. Mais les fruits des différentes espèces de *Mimusops* ont été trop insuffisamment décrits par les botanistes pour que nous puissions faire autrement, à propos des spécimens du Louvre, que de nous en rapporter à l'opinion de G. Schweinfurth, qui a étudié des Mimusops antiques accompagnés de leurs branches feuillues et qui les a considérés comme appartenant à l'espèce *M. Schimperi*.

19. — GOURDE. LAGENARIA VULGARIS SER.[1]

Une Gourde (*Lagenaria vulgaris* SER.) évidée. — Des Gourdes ont déjà été rencontrées dans les tombes égyptiennes : à Drah-abou'l-neggah (XIIe dyn.) par G. Schweinfurth[2], et à Hawara par Flinders Petrie[3]. La Gourde du Louvre, qui présente l'aspect d'une grosse orange un peu aplatie horizontalement, est ornée de dessins géométriques tracés à la pointe et porte un semblant d'inscription hiéroglyphique que l'on peut reproduire à peu près ainsi :

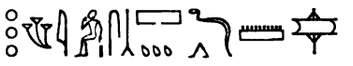

Cette inscription, qui décèle évidemment un auteur tout à fait ignorant des hiéroglyphes, ne prouve rien contre l'origine antique du fruit. Cette Gourde, en effet, a pu être décorée de signes dessinés au hasard du souvenir par quelque amateur plus artiste que lettré qui a pensé qu'une suite de caractères hiéroglyphiques, même dénués de signification, parachèverait avantageusement l'ornementation de l'objet.

Le spécimen du Louvre se rapporte assez bien, mais en plus petit, à la forme de *Lagenaria* qu'on appelle communément *Gourde plate de Corse*.

20. — GRENADIER. PUNICA GRANATUM L.[4]

Deux Grenades (*Punica Granatum* L.) entières et une cassée en deux. — Une étiquette collée sur le socle qui supporte ces fruits porte le mot « RUBIACÉE? ». Sous les fruits se trouve un papier portant ces mots :

« (CLOT-BEY, C. 33, 60)
Psidium ?
(Désignation de M. Decaisne). »

Ce sont bien des Grenades, de petite taille, et non des fruits de *Psidium*. L'impression laissée par les graines, sur la paroi interne du fruit ouvert en deux, ne laisse aucun doute à cet égard.

1. N. 1405.
2. G. SCHWEINFURTH, *Notice sur les restes végétaux*, p. 8; *Ueber Pflanzenreste*, p. 361, n° 12.
3. V. LORET, *La Flore pharaonique*, 2e édit., p. 74, n° 126.
4. N. 1414. — CHAMP., *Catal.*, L. 166. — M. BONASTRE, *Recherches*, p. 431 : « De l'écorce de Grenade... a été soumise au même traitement dans l'eau, » — c'est-à-dire broyée et bouillie : — « la teinture d'iode a été sans action; mais une dissolution des sels de fer péroxydés a occasionné sur-le-champ un précipité noir très abondant. »

La Grenade, introduite d'Asie en Égypte à l'époque des Ahmessides, y a conservé son nom sémitique *Arhmani* (hébreu *Rimmoun*, arabe *Roummân*, copte *Erman* et *Herman*, berbère *Armoun*). Les Grenades trouvées dans les tombes égyptiennes sont toujours de petite espèce, comme celles du Louvre, ce qui semblerait prouver que le Grenadier prospérait peu sur les bords du Nil[1].

21. — MACRE. TRAPA NATANS L.[2]

Un fruit de Macre (*Trapa natans* L.), ou Châtaigne d'eau. — C'est la première fois que l'on trouve cette espèce dans les collections égyptiennes. Le *T. natans*, d'après E. Boissier, se trouve à l'état spontané dans une grande partie de l'Europe, au Caucase, en Perse, ainsi que dans l'Afrique boréale et tropicale[3]. Jamais, en tout cas, aucun botaniste moderne n'a, à notre connaissance, remarqué l'espèce en Égypte.

Théophraste décrit le *T. natans*, très soigneusement et très longuement, sous le nom de τρίβολος; il l'indique comme se rencontrant surtout dans les eaux du Strymon[4]. Dioscoride, qui nomme la plante τρίβολος ἔνυδρος et en signale les noms vulgaires βουκέφαλος et ταυρόκερως, développe ainsi le renseignement fourni par Théophraste : « Les Thraces qui habitent les bords du fleuve Strymon nourrissent leurs chevaux de la plante fraîche; du fruit, qui est doux au goût et nourrissant, ils pétrissent une pâte qu'ils mangent en guise de pain[5]. » Enfin, Pline, avant d'énumérer les propriétés médicinales de la Macre et de reproduire la même indication que Dioscoride au sujet de l'abondance de cette plante dans le Strymon[6], consacre au *T. natans* les quelques lignes suivantes : « Tribulus non nisi in palustribus nascitur, dira res alibi, juxta Nilum et Strymonem amnes excipitur in cibis, inclinatus in vadum, folio ad effigiem ulmi, pediculo longo[7]. »

Il semble permis d'en conclure que la Macre croissait autrefois en Égypte et que c'est dans le Nil même qu'a été récolté le fruit du Louvre, d'autant plus que Diodore, lui aussi, paraît mentionner la plante parmi les productions du fleuve égyptien. Dans sa traduction de Diodore, en effet, F. Hœfer, auteur d'une *Histoire de la botanique* estimée, voit dans la phrase suivante, relative à la flore d'Égypte, la description de la Macre : « Enfin on y voit des espèces de ronces dont le fruit, appelé *myxarion*, se recueille après la retraite des eaux, et qui, à cause de sa douceur, est mangé aux secondes tables (dessert). » Hœfer commente ce passage par la note suivante : « Les commentateurs sont peu d'accord sur l'interprétation de βάτα καλούμενα μυξάρια. Les uns y voient des poissons, les autres des fruits d'une plante particulière. Je suis disposé à partager cette dernière opinion. Peut-être les μυξάρια sont-ils les fruits du *Trapa natans*, connus sous le nom de Macres ou Châtaignes d'eau[8]. »

1. V. Loret, *La Flore pharaonique*, 2e édit., n° 131, p. 76-78.
2. N. 1428.
3. E. Boissier, *Flora orientalis*, t. II, pp. 753-754.
4. *Historia Plantarum*, IV, 9.
5. Diosc., *De Mat. medic.*, IV, 15.
6. Pl., *Hist. nat.*, XXII, 12.
7. *Ibid.*, XXI, 58.
8. F. Hœfer, *Bibliothèque historique de Diodore de Sicile*, Paris, 1865, t. I, p. 39, n° 3.

Il est bien certain, comme le pense Hœfer, qu'il ne s'agit pas de poissons dans le texte de Diodore, mais bien de végétaux, car toute cette partie du livre a trait exclusivement aux plantes d'Égypte. Mais, en consultant le texte même de l'auteur grec, nous avons constaté avec étonnement que le terme μυξάρια, objet de la discussion, ne s'y trouve pas. On n'y lit en effet que ces mots : τὰ δὲ βάτα καλούμενα συνάγεται μὲν κατὰ τὴν ἀποχώρησιν τοῦ ποταμοῦ, etc.[1]

Il y aurait là une question d'établissement de texte à étudier; mais, quoi qu'il en soit, si l'appui de Diodore vient nous manquer en partie, le témoignage de Pline est suffisamment précis en lui-même pour que, sans nous attacher à rechercher quelle en peut être l'autorité, nous ayons quelque droit d'en conclure, après la découverte d'un fruit de Macre dans une tombe égyptienne, que les Égyptiens avaient très probablement le *T. natans* dans leur pays.

Le nom de la Macre n'a pas encore été rencontré dans les *Scalæ* coptes, qui ne mentionnent, sous le nom ⲁⲣⲟⲟⲩⲉ, que le *Tribulus* terrestre et non pas le *Tribulus* (*Trapa*) aquatique des auteurs classiques. Cette plante n'est pas nommée en hébreu dans la Bible et elle n'est pas citée, non plus, par les auteurs arabes.

M. Bonastre, étudiant au point de vue chimique le fruit du Louvre, a constaté que « l'amande, pleine de fécule, bleuit encore par l'iode[2] ».

22. — ACACIA. ACACIA TORTILIS HAYNE.[3]

Fragment de guirlande. — Les fleurs appartenant à cette guirlande, déjà décrite plus haut (n° 15), sont certainement les fleurs d'une espèce d'*Acacia*. A première vue, on pourrait les prendre pour des fleurs de Cassie (*Acacia Farnesiana* WILLD.); mais les bractées qui accompagnent les fleurs du Louvre sont trois fois plus développées que dans l'*A. Farnesiana*. En comparant avec les spécimens soumis à nos recherches des échantillons des divers *Acacia* qui croissent aujourd'hui en Égypte, nous n'avons trouvé que l'*A. tortilis* HAYNE dont les bractées, en forme de spatule, puissent se rapporter exactement, pour l'aspect et pour les dimensions, aux bractées des fleurs de la guirlande du Louvre.

23. — ACACIA. ACACIA HETEROCARPA DEL.[4]

Cinq gousses de l'*Acacia heterocarpa* DEL. (synon. *Acacia Stephaniana* BIEB., *Lagonychium Stephanianum* BIEB., *Mimosa micrantha* VAHL., *Prosopis brachycarpa* BOIV., *P. Stephaniana* SPR.). — Un papier réuni à ces spécimens porte, signée du nom de Decaisne, l'indication : *Alhagi Maurorum* TOURN. Cette détermination est inexacte, mais Decaisne lui-même, — ou peut-être Bonastre, — a dû faire la rectification assez vite, puisque ces fruits se trouvent portés au Catalogue de Champollion sous le nom

1. DIODORI SICULI *Bibliothecæ historicæ quæ supersunt*, ed. C. Müller, Parisiis, 1878, lib. I, cap. 34/9.
2. M. BONASTRE, *Recherches chimiques sur quelques substances végétales trouvées dans l'intérieur des cercueils de momies égyptiennes*, dans le *Journal de Pharmacie*, t. XIV, 1828, p. 434.
3. N. 1425.
4. N. 1415. — CHAMP., *Catal.*, L. 171.

A. heterocarpa. Ce sont bien, en effet, de façon indiscutable, des gousses de cette espèce d'*Acacia*, que l'on rencontre encore par toute l'Égypte, surtout dans les Oasis et dans les régions désertiques.

24. — LENTILLE. ERVUM LENS L.[1]

Trois Lentilles (*Ervum Lens* L.) placées dans un petit récipient plat et creusé, en forme de ∽. — La Lentille égyptienne, surtout celle de Péluse, a été célèbre de toute antiquité. Pline en signale deux variétés : *Duo genera ejus in Ægypto, alterum rotundius nigriusque, alterum sua figura* (*H. N.*, XVIII, 31). Cependant, on n'avait encore rencontré jusqu'ici la Lentille que dans une seule tombe (Drah-abou'l-neggah, XIIe dyn.), sous la forme d'une boule de bouillie grosse comme le poing, dans laquelle on a pu isoler et reconnaître quelques graines entières. Ces graines mesurent quatre millimètres seulement de diamètre et ne diffèrent en rien de l'espèce que l'on vend communément de nos jours sur les marchés d'Égypte[2].

Les trois Lentilles du Louvre sont intactes, n'ayant pas été cuites. Elles sont de très petite taille, comme celles dont nous venons de parler, et se rapportent à la variété, — cultivée parfois dans certaines régions du nord et de l'est de la France, — que l'on nomme *Lentille rouge, Lentillon* ou *Lentille à la reine*.

25. — LENTILLE. ERVUM LENS L.[3]

Une Lentille (*Ervum Lens* L.) mêlée à deux fragments de fruit de Genévrier étudiés plus haut (n° 12). — Cette Lentille est exactement semblable aux trois échantillons décrits sous le numéro précédent. Peut-être provient-elle de la même trouvaille et n'a-t-elle été séparée des trois premières que par suite d'une erreur de rangement.

26. — ABRUS. ABRUS PRECATORIUS L.[4]

Quatre graines d'*Abrus precatorius* L. — Comme taille, comme situation et forme du hile, comme épaisseur du testa, et enfin comme structure des cotylédons, ces quatre spécimens sont absolument identiques aux graines de l'*A. precatorius*. Ces graines, que l'on emploie communément, sous le nom de *Pois d'Amérique*, à la décoration de menus objets de fantaisie, sont ordinairement rouge maculé de noir. Cependant, il en existe de brunes, de rousses, de jaunes et de blanches (D. C., *Prodr.*, II, 381). Celles du Louvre sont brunes, presque noires.

L'*A. precatorius* est originaire des Indes orientales, mais il s'est rapidement répandu en Afrique et en Amérique. Ni Forskal, ni Schweinfurth ne le mentionnent

1. N. 1429.
2. G. SCHWEINFURTH, *Neue Beiträge zur Flora des alten Ægyptens*, p. 546; *Notice sur les restes de végétaux de l'ancienne Égypte*, p. 5; *Ueber Pflanzenreste aus altägyptischen Gräbern*, p. 362.
3. Sans étiquette.
4. Sans étiquette. Un papier qui accompagne ces fruits porte la mention : « Graines d'Acacia du Nil. »

dans leurs Flores d'Égypte. Les naturalistes gréco-latins n'en ont pas parlé. Les auteurs arabes n'en parlent pas non plus, ou du moins la plante n'a pas encore été, à notre connaissance, reconnue dans leurs écrits. Il pourrait en résulter un certain doute au sujet de notre détermination si, d'une part, les caractères botaniques de l'*A. precatorius* ne concordaient exactement avec ceux des échantillons du Louvre et si, d'autre part, Delile et Prosper Alpin n'avaient mentionné la plante dans leurs ouvrages.

Delile, en effet, dans sa *Floræ ægyptiacæ illustratio*, n° 656, écrit : « *Abrus precatorius* LINN. In Ægypto ex Alpino et Hasselq. Semina in hortis quandoque sata. » Prosper Alpin donne la figure de la plante, qu'il nomme *Phaseolus ruber Abrus vocatus*, et en décrit les graines rouges ponctuées de noir, en ajoutant que les jeunes Égyptiennes en font des perles pour leurs colliers et que le peuple les mange cuites au jus, comme les haricots, dont elles ont le goût[1].

Les graines du Louvre nous ont fait songer à certaines graines analogues découvertes par Maspero dans une tombe de Gébéleïn (époque gréco-romaine) et décrites en ces termes par G. Schweinfurth : « Une série de petites graines noires et luisantes enfilées sur un fil et servant à un ornement quelconque. La détermination de ces graines dont l'analyse de l'embryon seul donnerait la clé est rendue extrêmement difficile par suite de la perforation. Les graines sont aplaties, orbiculaires et acuminées en une courte pointe. Leur longueur et largeur correspond à trois millimètres, l'épaisseur à un millimètre. Elles ressemblent à plusieurs égards aux graines de *Cassia Absus* L., une mauvaise herbe du Soudan dont les graines se vendent sous le nom de *chichm* au bazar des Droguistes[1], au Caire et à Alexandrie, comme remède ophtalmique très apprécié chez les indigènes[2]. »

L'emploi de ces graines comme perles de collier concorde bien avec l'emploi des graines de l'*A. precatorius* que nous indique Prosper Alpin pour les Égyptiennes de son temps. Peut-être, si une étude comparée était possible, les trouverait-on semblables à celles du Louvre.

27. — JUJUBIER ARABE. ZIZYPHUS SPINA-CHRISTI WILLD.[4]

Six fruits de Jujubier arabe (*Zizyphus Spina-Christi* WILLD.).—Le doute ne semble pas possible quant à l'espèce. La base du calice persistant offre le caractère particulier d'être légèrement velue, ce qui ne se rencontre pas dans le *Z. Lotus* LAM., espèce avec laquelle Bonastre avait identifié les fruits du Louvre. Le *Z. Spina-Christi* a été rencontré souvent dans les tombes égyptiennes[5].

1. P. ALPINI, *De Plantis Ægypti liber*, Venetiis, 1592, fol. 31-32.
2. A. FIGARI-BEY, *Studii scientifici sull' Egitto e sue adiacenze*, t. II, p. 375.
3. G. SCHWEINFURTH, *Les dernières découvertes botaniques dans les anciens tombeaux de l'Égypte*, p. 38; *Die letzen botanischen Entdeckungen in den Gräbern Ægyptens*, p. 4.
4. N. 1426. — CHAMP., *Catal.*, L. 163. — M. BONASTRE, *Recherches*, p. 434, n° 11.
5. V. LORET, *Flore pharaonique*, 2e édit., p. 98, n° 166.

28. — JUJUBIER COMMUN. ZIZYPHUS VULGARIS LAM.[1]

Fragment de noyau de Jujubier commun (*Zizyphus vulgaris* LAM.). — Ce fragment n'appartient certainement ni au *Z. Spina-Christi* ni au *Z. Lotus*. Il semble bien, par contre, se rapporter au *Z. vulgaris*.

Le *Z. Spina-Christi* et le *Z. vulgaris* sont les deux seules espèces de *Zizyphus* que l'on ait rencontrées dans l'Égypte moderne. Le premier s'y est répandu depuis l'antiquité au point de pouvoir y être considéré aujourd'hui comme subspontané; le second, seulement cultivé dans les jardins du Caire et d'Alexandrie, est néanmoins d'introduction ancienne, car son nom, عناب, se trouve dans les *Scalæ* copto-arabes à côté des noms de la première espèce, سدر et نبق.

La rareté de la présence du *Z. vulgaris* dans les tombes antiques, — le spécimen du Louvre est le seul qu'on ait signalé jusqu'ici, — comparée aux nombreux échantillons de *Z. Spina-Christi* que l'on a découverts dans les mêmes tombes, semble montrer, pour cette dernière espèce, ou bien une introduction beaucoup plus ancienne, ou bien une prédilection beaucoup plus grande de la part des Égyptiens. Les *Scalæ* viennent confirmer cette manière de voir, car, si elles portent, pour le *Z. Spina-Christi*, plusieurs noms dérivés certainement de l'ancien égyptien (ⲕⲏⲛⲁⲣⲓ, ⲕⲗⲏ, ϫⲣⲱⲟⲧⲡⲓ), elles n'ont, pour le *Z. vulgaris*, que la transcription de son nom grec (ⲍⲓⲍⲓⲫⲁ, ⲍⲩⲍⲉⲫⲁⲥⲟⲩ).

29. — RAISIN. VITIS VINIFERA L.[2]

Une trentaine de Raisins (*Vitis vinifera* L.).—Les Raisins du Louvre appartiennent à cette race de Vigne portant des fruits à peau épaisse et à grosses graines que l'on cultive communément dans le Midi. Des Raisins, datant de toutes les époques, font partie de presque toutes les collections égyptiennes[3].

30. — CITRON. CITRUS LIMONUM RISSO[4]

Un fruit de Citronnier (*Citrus Limonum* RISSO). — Bonastre et Decaisne avaient déjà identifié ce fruit. Les recherches chimiques de Bonastre l'ont amené aux constatations suivantes : « Cette espèce de fruit coupée en morceaux a été macérée dans l'eau distillée froide. Le macéré filtré était excessivement acide, il rougissait le papier bleu de tournesol : en y projetant peu à peu de la craie en poudre, il s'y produisit une vive effervescence due au dégagement de l'acide carbonique, et il y eut une formation d'un sel calcaire insoluble. Ainsi il est donc présumable que ce Citron avait conservé depuis des siècles une partie des acides qu'il contenait[5]. »

1. Sans étiquette.
2. N. 1420. — CHAMP., *Catal.*, L. 161 : « RAISINS de l'espèce dite *de Damas*; » L. 162 : « RAISINS dits *de Corinthe.* » — M. BONASTRE, *Rech.*, p. 434 : « Raisins noirs et de Corinthe, *Vitis vinifera* et *apyrena.* »
3. V. LORET, *Flore pharaonique*, 2e édit., p. 99, n° 167.
4. Sans étiquette.
5. M. BONASTRE, *Recherches chimiques sur quelques substances végétales trouvées dans l'intérieur des*

L'examen que fit Decaisne du fruit du Louvre a été rapporté par J. Clément-Mullet dans la note suivante : « Dans une visite faite au Louvre, galerie égyptienne, en compagnie de M. Decaisne, le savant professeur a constaté l'existence d'un *Citrus*. Mais à quelle époque de l'antiquité pouvait-on le faire remonter ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait été trouvé dans un sarcophage égyptien, fait important à constater[1]. »

Comme l'identification de ce fruit est extrêmement importante pour l'histoire de la botanique, nous l'avons soumis à un très minutieux examen, bien que nous n'ayons pu obtenir l'autorisation de le couper. C'est bien certainement un Citron (*Citrus Limonum* Risso), sur le péricarpe duquel on peut distinguer assez nettement dix côtes. Parmi les Citrons qu'a réunis Poiteau dans sa *Pomologie*, c'est celui qui se trouve figuré au t. II, pl. 274 de cet ouvrage, qui ressemble le plus au fruit du Louvre. Le fruit égyptien n'a ni la forme allongée, ni les apophyses irrégulières qui caractérisent le Cédrat, et il n'appartient certainement pas à cette espèce.

On sait que la seule Aurantiacée qu'aient connue et décrite les auteurs classiques est le Cédrat (*Citrus Cedra* Ferr.), auquel ils donnaient les noms de μῆλον μηδικὸν, μῆλον περσικὸν, κεδρόμηλον, κίτριον, *malum medicum*, *malum citreum*, *citrium*[2]. Les historiens de la botanique attribuent généralement aux Arabes, — qui l'auraient tiré de l'Inde par l'intermédiaire de la Perse, — l'introduction du Citronnier en Afrique et en Europe, et rapportent cette introduction au Xe siècle de notre ère[3]. La découverte d'un Citron dans une tombe égyptienne vient remettre en question ce point de l'histoire des Aurantiacées.

Certes, avant d'essayer de tirer des conclusions quelconques de la présence d'un Citron dans une collection égyptienne, il importe de s'entourer de précautions fort grandes. On est en droit, en effet, de se poser tout d'abord les quelques questions suivantes :

1° Est-il bien certain que le fruit a été trouvé dans une tombe égyptienne ? Qui l'a découvert, et où ? N'a-t-il pu être fourni à un explorateur par quelque Arabe qui, l'ayant tiré de son propre garde-manger, aurait affirmé l'avoir rencontré dans une sépulture antique ?

2° En admettant que le fruit provienne d'une tombe antique, il serait important de savoir quel était l'état de cette tombe. Était-elle vierge, ou avait-elle déjà été visitée et fouillée ? Avait-elle été récemment ou anciennement habitée par des Arabes ?

3° Enfin, si le fruit a été trouvé dans une tombe intacte et que l'authenticité en soit par cela même assurée, cette tombe était-elle d'époque pharaonique, d'époque grecque, d'époque romaine, ou même d'époque byzantine ?

---

cercueils de momies égyptiennes (*Journal de Pharmacie*, t. XIV, 1828, p. 433). — Le fruit du Louvre étant absolument intact, il est certain que le musée en possédait deux lors de sa création, et que l'un d'eux fut confié à Bonastre, qui le coupa et négligea, — bien à tort, car cela eût facilité aujourd'hui certaines recherches d'anatomie botanique, — d'en restituer les fragments au Louvre.

1. J. Clément-Mullet, *Études sur les noms arabes de diverses familles de végétaux* (*Journal Asiatique*, 1870, t. XV, p. 37).

2. A. de Candolle, *Origine des Plantes cultivées*. Paris, 1886, p. 143 ; V. Loret, *Le Cédratier dans l'antiquité*, Paris, E. Leroux, 1891, pp. 22-26 ; V. Hehn, *Kulturpflanzen und Hausthiere*, Berlin, 1894, pp. 434-435.

3. A. de Candolle, *loc. cit.*, p. 144 ; V. Hehn, *loc. cit.*, p. 435.

Les archives du Musée égyptien du Louvre ne permettent malheureusement de répondre à aucune de ces questions. Nous ne pouvons donc, pour considérer ce Citron comme authentiquement antique et égyptien, que nous en rapporter à la bonne foi de Champollion, qui l'a enregistré dans son Catalogue du Louvre (L. 165)[1].

D'ailleurs, les *Scalæ* coptes mentionnent le Citron (ليمون), auquel elles donnent le nom de ⲕⲟⲣⲧⲓⲗⲟⲥ, ⲕⲟⲣⲧⲧⲗⲟⲥ, mot d'apparence grecque; à la suite de ce nom vient, dans les mêmes *Scalæ*, le terme ϫⲉϫⲣⲉ, traduit par l'arabe حماض, qui désigne une variété de Citron à fruit conique et à pulpe très acide[2]. Ce mot ϫⲉϫⲣⲉ étant bien certainement d'origine égyptienne, il se peut qu'on en puisse conclure, étant donné le fruit du Louvre, que les Égyptiens ont connu le Citron bien plus tôt qu'on ne le pensait jusqu'ici.

31. — BALANITE. BALANITES ÆGYPTIACA DEL.[3]

Trois fruits du *Balanites ægyptiaca* DEL. — Une étiquette, collée sur le petit socle qui supporte ces fruits, les nomme « Myrobolans d'Égypte ». Le Catalogue de Champollion (L. 160) fait suivre ce terme inexact de la dénomination correcte de l'espèce : « Myrobolans d'Égypte, *Balanites ægyptiaca.* » En 1638, J. Vesling, le commentateur de Prosper Alpin, confondait déjà le *B. ægyptiaca* avec le *Myrobolanus Chebulus*[4]. Cette confusion a persisté longtemps et a même duré quelque temps encore après la description minutieuse qu'a faite Delile de ce fruit, au commencement du siècle[5]. M. Bonastre, dans ses *Recherches* (pp. 431-432), écrit les lignes suivantes à propos de l'un de ces fruits du Louvre : « Un fruit, celui du *Balanites ægyptiaca*, ... fruit qui par parenthèse n'appartient, ainsi que l'avance le Codex, à aucune des espèces connues de myrobolans des pharmaciens.... Ce fruit a été traité de la même manière que ci-dessus (c.-à-d. broyé et bouilli dans l'eau distillée); le macéré aqueux n'a point donné de précipité vert, noir, ni bleu foncé par les mêmes dissolutions ferrugineuses (c.-à-d. par le peroxyde de fer). Ce fait indique clairement qu'on ne peut rapporter le fruit du *Balanites* aux myrobolans citrin, chébule ou belliric, dont le plus simple macéré donne un précipité noir très foncé par l'addition de quelques atomes d'une dissolution de sels de fer. »

C'est par centaines que l'on a trouvé les fruits du *B. ægyptiaca* dans les tombes égyptiennes, à partir de la XIIe dynastie. Les échantillons du Louvre diffèrent des échantillons du *B. ægyptiaca* moderne que l'on trouve dans nos collections d'histoire naturelle. Les fruits anciens sont beaucoup plus allongés. Peut-être appartiennent-ils à une forme particulière. De Candolle (*Prodr.*, I, 708), en effet, cite une variété β *ferox*, « putamine acutiore angustiore », dont la description conviendrait bien aux spécimens

1. CHAMPOLLION LE JEUNE, *Notice descriptive des monumens égyptiens du Musée Charles X*, Paris, 1827, p. 97.
2. V. LORET, *Le Cédratier dans l'antiquité*, p. 38.
3. N. 1412.
4. P. ALPINI, *Historia naturalis Ægypti*, Lugd. Batav., 1735, t. II, p. 205.
5. *Description de l'Egypte*, t. XIX, pp. 263-280.

du Louvre. Mais il ajoute : « In Santo-Domingo, ubi verisimiliter a Nigritis introducta. »

Il serait curieux que le *Balanites* de Saint-Domingue, s'il a été effectivement importé des rives du Nil, ait conservé dans sa nouvelle patrie la forme égyptienne antique, tandis que celle-ci s'est modifiée dans son propre pays d'origine.

32. — BAOBAB. ADANSONIA DIGITATA L.[1]

Un fruit de Baobab, mesurant une vingtaine de centimètres de longueur. — La taille moyenne du fruit de l'*A. digitata* étant d'environ 40 cm., il est très probable que le spécimen du Louvre n'est pas arrivé à complète maturité. Peut-être en pourrait-on conclure qu'il fut récolté sur un arbre transplanté en Égypte. Si P. Forskal, en effet, et R. Delile omettent de mentionner le Baobab parmi les plantes cultivées dans le Delta, P. Ascherson et G. Schweinfurth déclarent l'avoir rencontré dans les jardins du Caire[2]. L'introduction de l'arbre en Égypte peut même être relativement ancienne, car P. Alpin, vers la fin du XVIe siècle, l'a également remarqué dans quelque verger égyptien : « Arborem quæ hos fructus (scil. *Bahobab*) fert, vidi ego in quodam viridario, foliis magnitudine et figura, auranciis valde similes[3]. » Que le fruit du Louvre, en tout cas, ait été récolté en Égypte ou rapporté, à titre de curiosité, des pays où croît spontanément le Baobab, il n'en est pas moins pour nous une preuve des lointaines relations qu'entretenaient les Égyptiens dans les régions du Haut-Nil. La limite nord de l'aire d'indigénat du Baobab dans l'Afrique orientale a été très minutieusement précisée par G. Schweinfurth : cette ligne de démarcation traverse le Nil-Bleu à Abouharras, village situé à une quarantaine de lieues au sud de Khartoum, descend légèrement vers l'Est et remonte à Kassala, d'où elle se dirige presque en ligne droite jusqu'à la mer Rouge, un peu au nord de Massaouah. C'est entre ces deux dernières localités que le voyageur allemand a rencontré les individus les plus nombreux et les plus gigantesques : les Baobabs mesurant de soixante à quatre-vingts pieds de circonférence, affirme-t-il, s'y comptent par centaines; ils portent dans ces régions le nom de *Hamra*[4].

D'après ces données, nous ne voyons guère que deux points d'où les Égyptiens aient pu transporter ou recevoir dans leur pays, soit le fruit du Baobab, soit l'arbre lui-même : 1° les rives du Nil-Bleu, qui ne se trouvaient pas extrêmement distantes de leur colonie pharaonique de Méroé (aujourd'hui Gebel-Barkal); 2° les environs de Massaouah, qui faisaient partie du pays de Pount, pays dont il est fait mention dans les plus anciennes inscriptions.

---

1. N. 1403.
2. P. Ascherson et G. Schweinfurth, *Illustration de la flore d'Égypte*, p. 53.
3. P. Alpini, *De Plantis Ægypti liber*, Venetiis, MDXCII, fol. 27. — L'édition parue à Leyde en 1735 rectifie ainsi la fin de la phrase, qui renferme plusieurs fautes d'impression dans l'édition de Venise : « ... foliis magnitudine ac figura aurantiis valdè similem » (P. Alpini, *Historia naturalis Ægypti*, Lugduni Batavorum, 1735, t. II, p. 37).
4. G. Schweinfurth. *Pflanzengeographische Skizze des gesammten Nil-Gebiets und der Uferländer des Rothen Meeres* (dans A. Petermann, *Mittheilungen*, 1868), p. 159 et carte jointe au mémoire.

En agitant le fruit du Louvre, on constate que l'intérieur s'en est desséché et désagrégé. Les graines du Baobab, en effet, sont enveloppées d'une abondante pulpe rougeâtre, d'un goût acidulé et assez agréable, qui se dessèche à la longue et, après avoir présenté l'aspect de la moelle de sureau, finit par devenir farineuse et facile à réduire en poudre. Cette pulpe a joui longtemps en Égypte, et jouit encore au Soudan, d'une certaine réputation médicinale. Peut-être était-ce à titre de médicament que les Égyptiens de l'époque pharaonique recherchaient le fruit du Baobab. Du temps de P. Alpin, on trouvait fréquemment dans les drogueries du Caire, non pas le fruit de l'*A. digitata*, mais la pulpe du fruit, desséchée et écrasée au point de ressembler à une sorte de terre rouge. P. Alpin en compare le goût acide et astringent à celui de la *Terra lemnia* des auteurs classiques.

Nous ne savons par suite de quel malentendu, dont le premier coupable est vraisemblablement Adanson, certains botanistes modernes déclarent, en s'appuyant indirectement sur le texte de P. Alpin, que la pulpe sèche du Baobab est la *Terra lemnia* des anciens naturalistes[1]. Il en résulterait que cette pulpe aurait été connue en Europe longtemps avant notre ère, puisque la *Terra lemnia* est déjà mentionnée dans Théophraste[2]. Or, il n'en est rien. La *Terra lemnia* était quelque espèce d'argile ocreuse rouge[3] ou de rubrique[4], et non pas un produit végétal. Au surplus, P. Alpin n'a jamais dit ce qu'on lui fait dire en cette circonstance. Il établit une comparaison entre la pulpe sèche du Baobab et la *Terra lemnia*, mais non pas une identification. Voici d'ailleurs son texte, sur le sens duquel il ne peut y avoir le moindre doute : « Cairi etiam, quo loco recens fructus non habetur, ejus pulpa in pulverem parata ii utuntur, quæ est terra rubra, adstringenti acidoque sapore gustum feriens qualis in terra Lemnia observatur : estque apud multos familiarissimus illiusce terræ usus ad pestiferas febres, tum ad sputum sanguinis, ad lienterias, dysenteriam, cruentumque hepaticum fluorem, nec non ad uteri menses firmandos; alii ejusce terræ in subtilissimum pulverem redactæ dragmam cum aqua plantaginis dissolutam, ad eadem exhibent, alii decocto, alii infuso utentes[5]. » Par contre, P. Alpin donne, dans un autre de ses ouvrages[6], d'intéressants renseignements sur la *Terre de Lemnos*, mais il n'y fait en rien allusion au fruit du Baobab.

Nous avons tenu à éclaircir cette petite question, dans le but d'éviter à d'autres d'aller rechercher dans les auteurs grecs ou latins, — comme nous avons été un moment tentés de le faire nous-mêmes, — quelles étaient les propriétés médicinales du fruit du Baobab.

Cet arbre, que nous sachions, n'a pas été mentionné par les auteurs arabes; il ne se trouve, en tout cas, nommé ni dans Qazouini, ni dans Ibn-Baithar.

---

1. H. Baillon, *Dict. de Botan.*, t. I, p. 364; *Hist. des Plantes*, t. IV, p. 113; Ed. Lefèvre, dans la *Grande Encycl.*, t. V, p. 304. — Guibourt, dans son *Histoire naturelle des Drogues simples*, n'a pas commis la même erreur.
2. *De Lapidibus*, 52-53. — Cf. Diosc., *De Mat. med.*, V, 113; Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 14.
3. N. Guibourt, *Hist. nat. des Drogues simples*, 1876, t. I, p. 363.
4. M. Berthelot et C.-E. Ruelle, *Collect. des anc. Alchim. grecs*, Introd., p. 261.
5. P. Alpini, *loc. cit.* — Le texte que nous donnons est celui de l'édition de Leyde, lequel ne diffère de celui de l'édition de Venise que par quelques modifications d'orthographe et de ponctuation.
6. *De Medicina Ægyptiorum*, Lugd. Batav., 1718, p. 305.

33. — CRESSON. LEPIDIUM SATIVUM L.[1]

Une vingtaine de graines de Cresson alénois (*Lepidium sativum* L.). — Jusqu'à présent, on ne connaissait cette espèce, pour l'Égypte antique, que par quelques graines qui s'en trouvent exposées au Musée égyptien de Florence[2].

34. — LOTUS BLANC. NYMPHÆA LOTUS L.[3]

Cinq fleurs et un fragment de pédoncule, le tout en assez mauvais état de conservation. — L'examen attentif des diverses parties de ces fleurs nous a montré qu'elles appartiennent au Lotus blanc (*Nymphæa Lotus* L.) et non pas au Lotus bleu (*N. cærulea* SAV.), également commun dans les tombes antiques de l'Égypte.

Victor LORET et Jules POISSON.

Paris-Lyon, 21 mai 1895.

NOTE ADDITIONNELLE A LA LETTRE DE M. J. LEY

La planche qui accompagne la lettre de M. J. Ley sur deux monuments assyriens de Lyon, et qui a paru dans le dernier numéro du *Recueil*, porte la représentation de deux monuments. Le texte n'en décrit qu'un seul, par suite d'une erreur de mise en pages le *post-scriptum* de cette lettre a été supprimé. Ce *post-scriptum* indiquait simplement que le second monument, conservé dans le même musée que le premier, est de même matière et, vraisemblablement, de même provenance.

M. J. Ley a bien voulu faire lui-même, en faveur du *Recueil*, les frais de phototypie et de tirage de la planche qui illustre sa notice. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée d'en reparler pour remercier M. J. Ley de son intéressante communication et de sa générosité scientifique. G. M.

1. Sans étiquette.
2. V. LORET, *Flore pharaonique*, 2e édit., p. 110, n° 189.
3. N. 1409. — CHAMP., *Catal.*, L. 176.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Varia, von A. Wiedemann 1
Inscriptions du tombeau de Psametik à Saqqarah, par G. Daressy 17
Note on pre-Hellenic Finds (avec une planche), by D. G. Hogarth 25
Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes, par Fr.-V. Scheil 27
Lettre de M. Bouriant à M. Max Müller sur le mur de Horemheb à Karnak 41
Une fonction judiciaire de la XIIe dynastie et les Chrématistes ptolémaïques, par A. Moret 44
Çà et là, par E. Chassinat 50
Lettre à M. Maspero sur deux monuments assyriens de Lyon, par M. Ley (avec une planche) 55
Notes sur différents points de grammaire et d'histoire, par G. Maspero 56, 121
Une classification des sens du mot [illegible], par A. Moret 84
Varia, par Wilhelm Spiegelberg 93
Notes prises dans le Delta, par Georges Foucart 100
De quelques localités voisines de Sidon, par G. Maspero 101
Bibliographie 104
Sur une statue de la collection Barracco, par Fritz de Bissing (avec trois planches) 105
Notes et Remarques, par G. Daressy 113
Das Geschäftsjournal eines ægyptischen Beamten in der Ramsesstadt aus der Regierung Ramses II, von Wilhelm Spiegelberg 143
Gleanings from the Land of Egypt, by A.-H. Sayce 160
Liste géographique des villes de l'Irân, par E. Blochet 165
Études de Botanique égyptienne, par Victor Loret et Jules Poisson 177
Note additionnelle à la lettre de M. J. Ley 199

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

DIX-HUITIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCVI

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

NOUVELLE SÉRIE

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCVI

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1896 **Fascicules I et II**

CONTENU : 1) Quelques Monuments égyptiens du Musée d'Athènes, par D. MALLET. — 2) Inscription de Nabonide, par le P. SCHEIL (avec trois planches). — 3) Altægyptische Maasse, von Prof. Aug. EISENLOHR. — 4) Inscriptions inédites de la XXIIe dynastie, par G. DARESSY. — 5) A travers la vocalisation égyptienne, par G. MASPERO. — 6) Le culte de Gudêa sous la IIe dynastie d'Ur, par le P. SCHEIL. — 7) Tablette cappadocienne, par le P. SCHEIL. — 8) Inscription vannique de Melasgert, par le P. SCHEIL. — 9) Quelques corrections à l'inscription de Nabonide, par le P. SCHEIL. — 10) Recherches sur quelques bois pharaoniques, par Georges BEAUVISAGE (avec une planche). — 11) Trois Inscriptions de la reine Hatshepsou (avec trois planches), par Édouard NAVILLE. — 12) Sarcophage crétois à représentations isiaques (avec une planche), par André JOUBIN et Pierre JOUGUET. — 13) Eine armenische Inschrift « Muttallu's » von Kommagene? von P. JENSEN.

QUELQUES MONUMENTS ÉGYPTIENS DU MUSÉE D'ATHÈNES

PAR

D. MALLET

La collection d'objets égyptiens, formée à Alexandrie par M. Démétrio, a été donnée par lui au Musée d'Athènes en 1881. Elle remplit quatre salles, placées à la suite de la grande salle de Mycènes. Chargé de dresser le catalogue de cette collection, je crois utile de publier ici d'abord les principaux monuments qui portent des inscriptions.

STÈLES

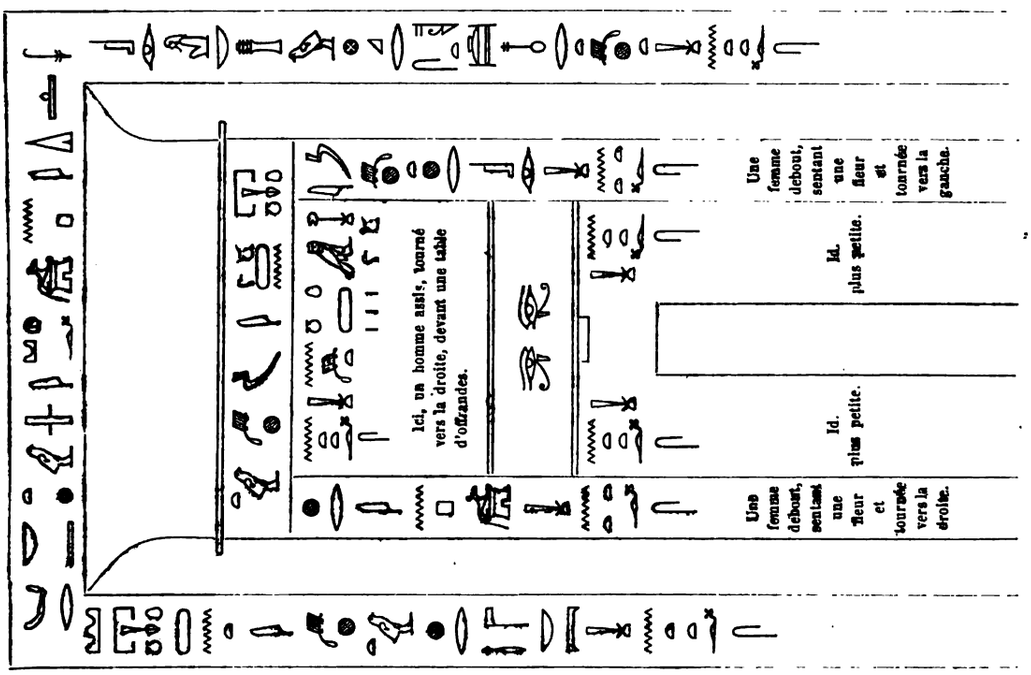

Quatre stèles en calcaire, non numérotées, sont fixées au mur de la première salle, à droite en entrant. Elles sont nettement caractérisées comme appartenant à l'Ancien-Empire par leur disposition en forme de fausse porte, par l'arrangement et la forme des hiéroglyphes. Les formules qui les couvrent n'offrent d'ailleurs rien de nouveau.

I. — La première à droite (hauteur, 0m 75; largeur, 0m 56) est disposée comme ci-dessus.

Le curieux nom *Sen-t-tef-s* (la sœur de son père) ne se trouve pas dans le *Dictionnaire des Noms propres* de Lieblein. Je ne crois pas qu'on l'eût rencontré jusqu'ici.

II. — (A gauche de la précédente.) Hauteur, 1m 06; largeur, 0m 59.

Le dessin de la stèle est le même que celui de la précédente. Seulement, le proscynème du haut commence au milieu de la ligne et se poursuit à droite et à gauche, horizontalement d'abord, puis dans le sens vertical :

Côté gauche : .

Côté droit : .

Au-dessus de la petite scène représentant le personnage assis devant une table chargée d'offrandes, deux lignes horizontales d'hiéroglyphes, continuées verticalement, à droite et à gauche :

, à gauche : ; à droite : .

III. — Hauteur, 0m 80; largeur, 0m 65.

En haut, une première ligne horizontale, formant un sens complet : .

Au-dessous, et séparé par la gorge évasée, qui orne souvent le haut des portes, un double proscynème, commençant au milieu d'une ligne horizontale et continuant à droite et à gauche, d'abord dans le sens horizontal, puis dans le sens vertical :

Côté gauche : .

Côté droit : .

Plus bas, une autre inscription disposée de même, et encadrée par la précédente :

Côté gauche : . Au-dessous de ces derniers mots, qui terminent la partie verticale de l'inscription, une femme debout, tournée vers la droite.

Côté droit : . Au bas

de la partie verticale, un homme debout, le bras gauche pendant, le droit ramené vers la poitrine, tourné vers la gauche et faisant pendant à la dame *Meriti-maut-s*.

L'encadrement que forme cette dernière inscription est divisé en deux parties, qui se correspondent exactement l'une à l'autre : 1° à gauche, un carré, dans lequel est sculptée une femme assise devant une table d'offrandes; puis, au-dessous, deux *oudjas*, et plus bas, une petite porte, sur les deux côtés de laquelle sont répétés deux fois, en sens inverse, les mots : amakhi-t *Meriti-maut-s*, suivis chaque fois d'une femme debout, respirant une fleur de lotus.

2° A droite, un carré, de mêmes dimensions que le précédent, représentant un homme assis devant une table d'offrandes; au-dessous, les deux oudjas, puis une petite porte, divisée comme la précédente en trois compartiments verticaux, avec cette inscription, répétée deux fois en sens inverse : amakh *Ptah-nekht*, et suivie chaque fois d'une figure d'homme debout, les deux bras pendants.

Ainsi, le tombeau d'où provient cette stèle devait renfermer les corps de deux personnes, un homme, *Ptah-nekht*, et une femme, *Meriti-maut-s*, dont le degré de parenté avec l'homme n'est pas mentionné.

IV. — Hauteur, 0m 87; largeur, 0m 51.

Dans la partie supérieure, une ligne horizontale : , à laquelle font suite deux lignes verticales, encadrant la stèle, à gauche : ; à droite : .

Au bas, de chaque côté, une femme debout, les deux bras pendants, tournée une fois vers la droite, et l'autre vers la gauche.

Au-dessous de la première ligne, dans un encadrement rectangulaire, une femme assise devant une table d'offrandes et tournée vers la droite.

Plus bas, un petit registre, rempli par les deux oudjas.

Au-dessous, une porte, partagée en trois divisions verticales; celle du milieu est vide. A droite, verticalement : (sic); à gauche, de même : . Au bas de chacune de ces colonnes, une femme debout, comme précédemment.

(Sans numéro). Dans la seconde salle du Musée égyptien, à gauche de la porte, se trouve une plaque de terre cuite rouge (hauteur, 0m 28; largeur, 0m 18) représentant un homme debout, vêtu de la schenti, et marchant vers la droite. De la main gauche il s'appuie sur le long bâton, signe du commandement, et la main droite, pendante, tient le . Au-dessus de sa tête est gravée l'inscription suivante :

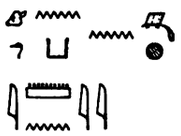

En bas, devant le pied gauche du personnage, les trois signes que voici : .

Ce petit monument paraît dater de la XVIIIe ou de la XIXe dynastie.

STÈLE DE TAFNAKHT

Le morceau le plus intéressant de la collection est peut-être une stèle cintrée, en pierre calcaire (non numérotée), au nom du roi saïte, Tafnakht. Sa hauteur est de 0m 73, et sa largeur de 0m 40. Elle se divise en deux moitiés bien distinctes : dans la partie cintrée, une double scène d'adoration; dans la partie rectangulaire qui fait suite à la première, un texte de onze lignes horizontales, gravé en caractères hiératiques mêlés de quelques signes hiéroglyphiques. J'ai fait exécuter une photographie d'après ce monument; mais, comme je n'en ai pas encore reçu le cliché, je suis obligé de remettre à plus tard l'étude complète de la stèle.

Toutefois, l'importance des renseignements qu'elle fournit pour l'histoire de l'époque assyro-éthiopienne m'engage à en donner, dès maintenant, une description sommaire.

Le haut est occupé, à l'ordinaire, par un disque ailé, au-dessous duquel se lisent les mots : . — Plus bas, sont représentées deux scènes se faisant pendant et qui comprennent chacune deux personnages :

1° A droite, le dieu Toumou, debout, avec le sceptre dans la main gauche, et dans la droite la croix ansée. Devant lui, un personnage debout, sans couronne, présente au dieu le posé sur sa main droite, tandis que la main gauche, ouverte, est levée en signe d'adoration. Entre le dieu et l'adorant, se tient un personnage beaucoup plus petit, dont la tête atteint seulement à la hauteur de leur ceinture; il tient, de sa main gauche, un long bâton fourchu, appuyé sur l'épaule, et un panier est passé à son bras; sa main droite est levée vers le dieu.

Devant Toumou, une inscription, qui commence plus haut que sa tête et se termine au-dessous de son bras : ; au-dessus du roi : , et au-dessous de ses bras : . Au-dessus de la tête du petit personnage : .

2° A gauche, le même adorant offre à une déesse, dont le nom est effacé, et qui porte, comme Toumou, et . — Entre eux, reparaît le petit homme, la tête tournée en arrière vers le roi, la main droite levée du côté de la déesse, la gauche portant le bâton fourchu, légèrement incliné vers la droite.

Au-dessus du personnage principal, on lit, comme précédemment : , et au-dessous de ses bras : . Au-dessous du bras droit de la déesse : .

La présence du double cartouche, entourant le nom et le prénom de Tafnakht, et l'emploi de la formule , si fréquente dans le protocole des Pharaons, indiquent assez qu'il s'agit bien du souverain saïte, auquel se rattachent la XXIVe et la XXVIe dynastie, et qui eût réuni toute l'Égypte sous sa domination, s'il n'eût été arrêté dans sa marche par l'Éthiopien Piônkhi-Miamoun.

Nous trouvons ici, pour la première fois, le cartouche-prénom (*Ra-khoui*)[1] du roi

1. Athénée, I, 418, citant Alexis, Περὶ αὐταρκείας, désigne, par le nom de Νεόχαβις, le père de Bocchoris. On peut retrouver, dans la dernière moitié du mot, une partie du prénom de Tafnakht; mais, si le commen-

Tafnakht, dont la stèle de Piônkhi ne mentionne jamais que le nom, sous les formes et .

De plus, la seconde partie de notre stèle commence par la date de l'an 8, suivie d'un assez long protocole, qui contient encore le cartouche-prénom *Ra-khoui*. Voici la transcription de la première ligne : .

La suite traite d'une donation de terrain, faite par ordre du roi à un temple de Nit, dame de *Saut* (Lycopolis, Syout), avec des menaces terribles contre quiconque violerait les prescriptions du décret.

Dans l'hypothèse où la ville en question serait bien Saut[1], la stèle ne peut se rapporter qu'au temps où Tafnakht avait déjà conquis une partie de l'Égypte et soumis la plupart des petits rois, qui se partageaient la vallée du Nil. A toute autre époque de sa vie, soit avant, soit après l'expédition de Piônkhi, il n'aurait pas été en mesure de donner des ordres aux habitants de Lycopolis, une des villes les plus importantes de la Haute-Égypte. Le nombre des années de son règne doit avoir été calculé depuis son avènement en qualité de roi de Saïs, quoique à ce moment il n'eût aucun droit à prendre les titres de , roi du Midi et du Nord. Mais la flatterie des courtisans et des archivistes officiels n'y regardait pas de si près, et c'est ainsi que, plus tard, ils comptèrent les années de règne de Psamitik Ier à partir de la mort de Taharqou.

Les titres du protocole développé par lequel débute notre texte sont analogues à ceux qui figurent dans les inscriptions des anciens Pharaons, souverains incontestés du pays. Celui auquel on les attribue prétendait donc posséder la même autorité, exercer le même pouvoir. Un certain nombre des roitelets qui, vers cette époque, gouvernaient les nomes de l'Égypte, portent, il est vrai, dans l'inscription même de Piônkhi, le titre de *suten*, et nous ne savons pas si, dans leurs actes publics, ils ne s'en octroyaient pas d'autres. Il leur eût été difficile cependant de se dire maîtres des deux terres, rois du Midi et du Nord, quand les bornes de leur royauté étaient à quelques lieues de leur capitale. Il n'en était pas de même pour Tafnakht. Lorsqu'il commandait depuis la Méditerranée jusqu'à Syout, il pouvait, à la rigueur, se flatter d'avoir reconstitué l'empire des anciens rois.

Notre monument nous apprend qu'il avait régné au moins huit ans et étendu loin

---

cement de ce prénom est bien *Ra*, je ne vois pas comment expliquer, autrement que par quelque erreur, la substitution, chez l'auteur grec, des deux syllabes Νεο. — Diodore, I, 45, donne seulement le nom Τνέφαχθος, que le *De Iside et Osir.*, racontant la même anecdote, transforme en Τέγναχτις.

1. L'ordre est donné au bourg de Hâi-t-n Ramsès ( ) sur le Nil; mais il paraît avoir en vue de favoriser un temple de Nit, dame de Saut; le nom de cette ville est écrit deux fois ainsi : (cf. Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 661); il ne peut donc être confondu avec celui de Saïs, principal centre du culte de Nit. La mention d'une Nit de Syout ne s'est pas rencontrée jusqu'ici; mais cette déesse pouvait être adorée à côté de l'Hathor locale, appelée , et de l'Anubis, ouvreur des chemins du Midi.

Le nom du bourg appelé *Hâi-t-nt Ramses* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire géographique* de Brugsch, et il est impossible de songer à la ville de Ramsès-Miamoun, qu'il identifie avec Tanis, et que d'autres placent dans le Ouady-Toumilat. Du reste, il devait exister en Égypte de nombreux châteaux portant le nom de Ramsès.

ses conquêtes, avant que Piônkhi songeât à lui barrer le chemin. La donation dont il s'agit doit avoir coïncidé à peu près avec la soumission de Syout : c'était pour le vainqueur un moyen de se concilier la faveur des prêtres de la contrée, tout en favorisant le culte de la déesse de Saïs, sa principale protectrice. Peut-être avait-il même remonté le Nil un peu au delà, puisque sa flotte rencontra pour la première fois celle de Piônkhi au nord d'Abydos[1]. D'ailleurs, la distance entre les deux villes de Syout et d'Abydos n'est pas fort grande, et il est vraisemblable de supposer que l'expédition de Piônkhi suivit d'assez près la conquête de Syout par Tafnakht, laquelle semble tomber vers la huitième année de son règne. Ce point spécial pourra être déterminé plus exactement par quelque découverte nouvelle. Dès à présent du moins, notre stèle apporte une donnée probable sur la durée du règne de Tafnakht avant l'invasion éthiopienne.

Il faut reconnaître cependant qu'une autre hypothèse est possible, même en admettant que le nom de la ville soit celui de Syout (et non celui de Saïs). En effet, après la conquête de Piônkhi, il y a, dans l'histoire de l'Égypte, un moment fort obscur. Piônkhi meurt quelque temps après son retour en Éthiopie, où Kashto lui succède. Puis, nous voyons Bok-en-ran-f (Bocchoris) régner sur l'Égypte entière. Rien n'empêche d'admettre que, peu après le départ de Piônkhi, Tafnakht ait repris son autorité sur les nomes qu'il avait précédemment soumis, et qu'ainsi il soit à Bocchoris ce que, dans certaines listes manéthoniennes, Stéphinatès, Néchepso et Néchao sont au premier Psammétique, c'est-à-dire une sorte de précurseur, dont les chronologistes égyptiens n'admettaient pas tous également la légitimité. Si cette manière de voir était la vraie, l'autorité de Tafnakht aurait pu s'étendre de nouveau jusqu'à Syout après le départ des Éthiopiens, et les huit années dont témoigne la stèle comprendraient à peu près l'ensemble de son règne, qui ne se serait probablement pas prolongé beaucoup au delà. Toutefois, ces huit ou neuf années paraîtront sans doute un peu courtes pour expliquer les progrès de son pouvoir : car il paraît être le premier de sa race, qui ait ambitionné ouvertement la royauté universelle; ses efforts ont préparé les succès ultérieurs des princes saïtes, mais on ne voit personne, avant lui, qui ait pu lui préparer les voies.

1068. — Calcaire. Hauteur, 0m 61; largeur, 0m 50. Stèle cintrée, sculptée en bas-relief sur la face antérieure, et en relief dans le creux sur la face postérieure.

Face antérieure. — En haut, disque ailé, les ailes suivant la courbure du cintre. Au-dessous, une bande horizontale d'hiéroglyphes :

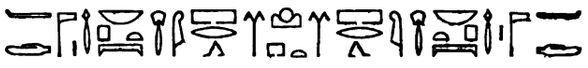

Plus bas, dans toute la largeur du monument, le ciel étoilé.

Au-dessous, scène à quatre personnages : à droite, un roi, coiffé du pschent, collier, schenti rayée (un Ptolémée ou peut-être un empereur romain), offre la déesse Mâ, posée sur une corbeille , au dieu Amon, , assis sur un trône, et derrière lequel se tiennent

1. Maspero, *Histoire ancienne*, 4e édit., p. 411.

debout Maut, coiffée du pschent, ☥ et ☥, et Chonsou à tête d'épervier surmontée du disque lunaire, tenant ☥ dans la main gauche et ☥ dans la main droite.

La partie inférieure de la stèle est décorée d'une bande ornementale.

De petits textes sont disposés en colonnes verticales au-dessus des dieux et du roi.

1° Au-dessus d'Amon, deux colonnes verticales :

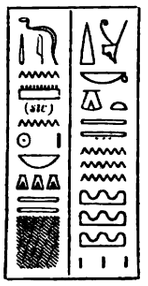

2° Au-dessus de Maut, une bande horizontale et, devant elle, une colonne verticale :

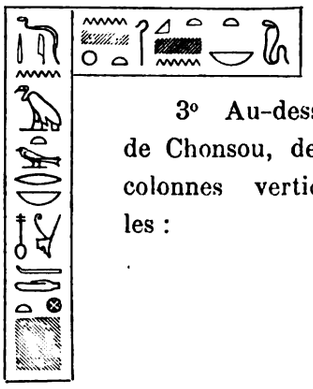

3° Au-dessus de Chonsou, deux colonnes verticales :

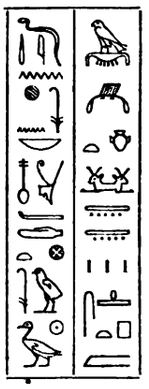

4° Au-dessus du roi, deux colonnes verticales :

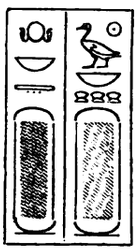

Il ne reste pas un signe visible sur aucun des deux cartouches, la pierre employée étant très friable.

Face postérieure. — Scène analogue à la précédente, mais gravée en relief dans le creux, et d'un travail plus grossier; pas d'encadrement.

Le roi, debout, coiffé du pschent, lève les deux bras en signe d'adoration devant les trois divinités, Amon, Maut et Chonsou. Celles-ci ont le même costume et les mêmes attributs que précédemment, sauf que Chonsou porte deux grandes plumes semblables à celles d'Amon, avec le disque au milieu, et posées tout droit sur un modius.

Inscriptions : 1° au-dessus d'Amon, deux colonnes verticales : ; 2° au-dessus de Maut, une colonne verticale : ; 3° au-dessus de Chonsou, une colonne verticale : ; 4° au-dessus du roi : . Rien ne paraît avoir été gravé sur ce cartouche. Époque ptolémaïque ou romaine.

1881. — Calcaire. Longueur, 0m 37; hauteur, 0m 24; épaisseur, 0m 044. Stèle rectangulaire, avec un encadrement qui ressort.

Dans l'intérieur du cadre est sculpté un de ces animaux composites, comme on s'est plu à en imaginer aux basses époques. Sur un corps de lion, une tête humaine, barbue, coiffée du klaft, avec l'uræus au front, et couronnée de l'atef. Par derrière sort du même cou une tête de bélier, tournée en sens inverse, et regardant l'arrière-train. La queue de l'animal est un serpent, et près de la patte gauche de devant se dresse une uræus. Au-dessus de ce sphinx, dans l'angle de gauche, un disque ailé, auquel est suspendue une uræus, cravatée du signe de la vie. Devant le sphinx, une table chargée d'offrandes. A droite de la table, un dieu Bès, debout, coiffé des cinq plumes, la main gauche posée sur la cuisse, la droite brandissant un grand couteau.

Au-dessus du corps du sphinx, une petite colonne verticale d'hiéroglyphes : . Il s'agit donc probablement du dieu *Shaï*, l'Agathodémon.

Entre le sphinx et Bès, deux petites colonnes verticales :

Cadre. — Sur la bande du haut est figuré un ciel étoilé; la bande du bas est ornée de petites cannelures groupées par quatre.

Sur la bande de gauche, une ligne verticale d'hiéroglyphes, très mal gravés :

Sur la bande de droite, de même :

STATUES

918. — Granit noir. Hauteur, 0m 47. Homme assis, les mains posées sur les genoux, la gauche ouverte, la droite fermée, le pouce en dessus. Il porte la schenti. La perruque partagée au milieu de la tête, et passant derrière les oreilles, est celle de l'Ancien-Empire. Travail assez bon, mais lourd, les os des genoux fortement indiqués.

Sur le siège, inscription très bien gravée, en trois lignes verticales, deux sur le côté droit, une sur le côté gauche :

A droite : [1]; à gauche : .

Une stèle de Boulaq, Mariette, *Cat.*, 930 (Lieblein, *Dict.*, n° 1867), cite une femme nommée ; mais nous ne connaissons pas ailleurs le nom *Amem-ba*.

Publié dans Piehl, *Textes égyptiens inédits*, n° 3, dans les *Proceedings*, t. X, p. 532.

919. — Granit rose. Hauteur, 0m 37. Scribe assis, les jambes croisées à l'orientale. Sur ses genoux est étendu un papyrus, sur lequel sont posées la main gauche allongée et la main droite fermée. Perruque divisée au milieu et passant derrière les oreilles, à la mode de l'Ancien-Empire.

Sur le devant du socle, inscription d'une seule ligne horizontale : .

917. — Porphyre vert foncé. Hauteur, 0m 43. Homme accroupi, les bras croisés sur les genoux. Perruque tombant derrière les oreilles; robe longue. Sur le devant de la robe, au-dessous des bras, inscription en trois lignes horizontales : .

1. Les colonnes étant disposées verticalement, les deux parties du nom se font suite, dans le sens horizontal, au bas des deux colonnes.

Cette statue paraît appartenir à l'époque saïte. Si la date de l'an 30 ne marquait pas l'âge du personnage, elle devrait être du règne de Psamitik Ier ou de celui d'Amasis, les deux seuls souverains de cette période dont le règne ait duré plus de trente ans.

Le nom du personnage a déjà paru sur la stèle C 113 du Louvre (Pierret, *Inscr. du Louvre*, II, 36) et sur une statue de la collection Posno (Révillout, *Rev. égyptol.*, II, 62 et s.). Le texte lui-même a été publié par Piehl, *Textes égyptiens inédits*, n° 7 (dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie Biblique, 1887-1888, t. X, p. 553), qui élève des doutes sur l'authenticité, doutes que Wiedemann ne partage pas (*Stelæ of Libyan Origin*, dans les *Proceedings*, 1888-1889, t. XI, p. 227). Il en traduit la fin : « 30 ans [ce fut l'âge qu'il vécut]. »

920. — Granit noir. Hauteur, 0m 52. Homme accroupi, les genoux levés, la tête appuyée sur les bras. Klaft rayé. La main gauche tient une bandelette .

Sur le devant, inscription en huit lignes horizontales : .

Publiée par Piehl (*Textes égyptiens inédits*, n° 2, dans les *Proceedings*, t. X, p. 531-532), qui a donné une traduction complète de ce petit texte. Nous appellerons l'attention sur l'expression , que M. Erman a étudiée dans la *Zeitschrift* (t. XXX, 1892, p. 80-81), et qu'il traduit par : « appartenant à. » La phrase de notre inscription est ainsi rendue : « gross gemacht vom König, zu ihm gehörig als Kind, » d. h. am Hofe auferzogen.

921. — Grès statuaire. Hauteur, 0m 79. Homme assis, enveloppé d'une longue robe, d'où sortent ses deux mains, la gauche ouverte, la droite fermée. Perruque passant derrière les oreilles, et tombant, en rond, sur le dos. Les chairs sont peintes en rouge; le reste ne porte pas trace de peinture.

Sur le devant de la robe, depuis la ceinture jusqu'au bas, inscription en une seule ligne verticale : .

La lecture du titre, qui semble donner , est plus que douteuse. Peut-être faut-il lire : ... d'Amon. Quant au nom *Turi*, il est connu par plusieurs exemples différents d'orthographe. (Voir l'Index de Lieblein, *Dict.*, p. 1143 et 1147.) Aucun des personnages cités ne porte de titre qui rappelle celui de la statue d'Athènes. L'un d'eux (Lieblein, n° 1883), est . Un autre (*ib.*, n° 2165) est .

922. — Granit. Hauteur, 0m 41. Personnage agenouillé, klaft tombant en arrière. Il tient devant lui un petit naos (hauteur, 0m 25), qui renferme un Osiris-momie, debout,

coiffé de , avec le fouet et le pedum. Au haut du naos, un disque flanqué de deux urœus , avec cette inscription répétée de chaque côté, en sens inverse : .

Sur le montant de gauche du naos, inscription verticale : .

Sur le montant de droite : .

Sur le pilier, auquel est adossé le personnage : .

Sans numéro. — Granit gris. Hauteur, 0m 37. Homme accroupi, les bras croisés sur les genoux. Perruque ronde, passant derrière les oreilles et tombant sur la nuque. Il tient devant lui, entre ses jambes, une petite statue d'Osiris debout, posée sur un socle (sans naos).

Par derrière, le long du dos, trois lignes verticales d'hiéroglyphes, assez mal gravés : .

1267. — Granit noir. Hauteur, 0m 34. Homme agenouillé, les bras allongés sur les cuisses. Perruque tombant en rond à la naissance du dos. Sur le devant de la schenti, deux colonnes verticales d'hiéroglyphes : . Par derrière, sur le pilier auquel est adossé le personnage, deux lignes verticales d'hiéroglyphes : .

Le nom *Onkh-bi-didi* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de Lieblein, pas plus que celui de . Les deux lignes du tablier dans Piehl, *Textes égyptiens inédits,* n° 4, p. 532, qui lit le premier nom : .

2011. — Granit noir. Hauteur, 0m 32; longueur du socle, 0m 20. Homme assis, les mains allongées sur les genoux. Perruque ronde, partagée au milieu, à la façon de l'Ancien-Empire, quoique le personnage, qui porte le surnom d'*Ouah-ib-ri,* soit de l'époque saïte.

Derrière le siège, dans une sorte de petite niche rectangulaire, un Osiris-momie, debout. Sur le plat du socle, devant les pieds du personnage, inscription en une ligne horizontale : .

Sur les faces verticales du socle, inscription horizontale courant sur les quatre côtés : .

932. — Calcaire. Hauteur, 0m 36. Homme agenouillé, tenant devant lui un naos, qui renferme un Osiris-momie debout. Travail grossier. Inscriptions démotiques au bas du naos et sur le devant du socle :

1° Au bas du naos : ;

2° Sur le socle : .

2009. — Calcaire. Hauteur, 0m 47. Homme debout; tunique attachée sur l'épaule gauche et laissant l'épaule droite à découvert; longue robe, attachée au-dessous des seins et descendant jusqu'à terre. La chevelure est enveloppée d'un linge serré sur le front, formant deux gros rouleaux arrondis, qui tombent sur les épaules et derrière la nuque.

L'homme porte devant lui un petit naos, dans l'intérieur duquel se tient un Osiris-momie debout. En haut du naos, le disque ailé. Sur un des montants de la porte, l'épervier momifié, couronné des grandes plumes et posé sur une colonnette à fleur de lotus. L'autre montant est cassé.

Par derrière, un pilier en forme d'obélisque à pyramidion tronqué, avec une inscription en deux colonnes verticales. Sur le pyramidion, le disque ailé, puis le ciel surmontant une scène à trois personnages. Un roi, coiffé du casque de guerre, un genou en terre, lève les bras vers deux divinités assises, un dieu barbu, Amon (?), coiffé des grandes plumes et portant le , et, derrière lui, une déesse coiffée du pschent, probablement Maut. Au-dessous, cette inscription : .

Ensuite, commence une inscription, qui couvre tout le pilier de ses deux lignes verticales :

Première colonne : . — Deuxième colonne : .

Face antérieure. — A gauche, une inscription en sept colonnes verticales :

A droite, sur le bas de la robe du personnage, une femme debout, sculptée en très léger relief dans le creux, les mains levées faisant le geste de l'adoration. Devant elle et

sous ses bras, deux lignes verticales d'hiéroglyphes : .
Époque romaine.

GROUPES

546. — Calcaire. Hauteur, 0m 21. Deux hommes et deux femmes assis sur un siège commun, un banc à dossier élevé.

La femme placée à gauche passe sa main gauche sur l'épaule de l'homme assis à côté d'elle. Pour l'autre couple assis à droite, c'est l'homme qui passe la main gauche sur l'épaule gauche de la femme.

Les deux hommes (placés au milieu) ont le grand tablier rectangulaire à plis de la XIXe dynastie. Ils sont coiffés du klaft, et portent, de la main droite, une fleur. Les femmes ont la perruque à double rouleau, la robe longue, — une main passée sur l'épaule de l'homme, l'autre posée à plat sur la cuisse. Chaque personnage a son nom écrit verticalement sur le tablier ou sur la robe.

1° La femme à gauche : .

2° L'homme placé à sa droite : .

3° L'homme assis à la droite du précédent : .

4° La femme placée à sa droite : .

Par derrière, est sculpté, dans le creux, un petit bas-relief représentant quatre personnes debout, venant rendre hommage et faire des offrandes aux morts assis sur l'autre face du monument. Trois d'entre eux portent, dans la main gauche, une grande tige de lotus fleuri; un seul tient un vase à long col. Tous ont la main droite levée en signe de prière.

1° Le premier, à droite, a le klaft et une robe demi-longue, attachée par une ceinture. Devant lui, cette inscription : .

2° Ensuite, vient une femme, de taille plus élevée, vêtue de la longue robe traînante et du manteau, portant sur la tête le petit cône et la fleur de lotus inclinée au-dessus du front. C'est elle qui tient le petit vase dont il a été question plus haut. Devant elle, on lit : .

3° Une autre femme, costumée de même, mais tenant la fleur de lotus au lieu du vase. Inscription : .

4° Un homme à la tête rasée, robe longue, mais non traînante comme celle des femmes, et portant la fleur de lotus à la main gauche. Inscription : .

Les noms cités sur la face antérieure du monument ont déjà été donnés par M. Lieblein (*Dict.*, p. 817, n° 2144). M. Lieblein lit le premier : . Il n'a pas reproduit ceux qui figurent sur la face postérieure.

923. — Grès. Longueur, 0m 56. Hauteur, 0m 59. Groupe de trois personnages. Deux hommes et une femme, debout, marchant. Les deux hommes ont les bras pendants, les mains fermées tenant un petit rouleau, la perruque roulée dans une étoffe et tombant à

la hauteur des épaules; ils portent la schenti avec pointe par devant. La femme, placée à leur droite, a les pieds rapprochés, les bras pendants, les mains allongées. Robe longue; perruque à deux rouleaux arrondis en volute au-dessus des seins, comme celle d'Hathor sur les chapiteaux et les manches de sistre.

Des hiéroglyphes sont gravés dans le sens vertical entre les personnages; mais ils sont en mauvais état.

1° Entre le premier homme à gauche et le deuxième : .

2° Entre le second homme et la femme : .

3° A droite de la femme, inscription illisible.

Face postérieure du monument. — Au bas, scène en partie effacée : un homme est assis devant une table d'offrandes; de l'autre côté, une femme debout, de proportions beaucoup plus petites. Une inscription de onze lignes verticales surmontait cette scène, la longueur des colonnes variant suivant la hauteur des personnages et des objets représentés. Cette inscription est dans un état déplorable. On ne peut guère distinguer que des signes ou, tout au plus, des mots isolés. J'ai relevé, seulement, dans les trois dernières colonnes, les fragments suivants : .

BŒUF APIS

930. — Granit gris. Longueur, 0m 60; hauteur, 0m 42. Bœuf Apis, marchant; disque entre les cornes; pas de marques sur le dos. Travail très sommaire. Entre les jambes de derrière et celles de devant, le granit, un peu évidé, est aplani pour recevoir des inscriptions.

1° Par devant, au-dessous du cou : .

2° Du côté droit, sous la tête et le cou, trois lignes verticales : .

3° Du même côté, entre les jambes de devant et celles de derrière, trois lignes horizontales : .

4° Du côté gauche (côté droit du bœuf), sous la tête et le fanon, trois colonnes verticales : .

5° Du même côté, entre les jambes de devant et celles de derrière, trois lignes horizontales : .

Le nom de femme *Suten-khā-it* étant répété deux fois, le nom d'homme paraît l'être également deux fois. La seconde fois (côté gauche), il se lit clairement : *Neb-smen*. L'orthographe du côté droit, , devrait donc donner la même lecture. Le lion peut se lire en effet : *neb;* mais je ne connais pas la lecture *smen* pour le signe de la peau .

TABLE D'OFFRANDES

(Sans numéro), 2e salle. — Longueur, 0m 667; hauteur, 0m 433, et, avec la partie avancée, où se trouve la rigole d'écoulement, 0m 63.

Table d'offrandes, où sont sculptés en relief très bas diverses espèces de pains, des vases et des oies.

A gauche de la rigole et sur le plat, commence l'inscription qui occupe tout le tour du monument :

Publié par Piehl, *Proceedings*, t. X, p. 532-533, n° 5.

Sans numéro. — Calcaire. Longueur, 0m 46; hauteur, 0m 305.

Fragment coupé en rectangle dans la paroi d'un tombeau. Reste de deux registres : 1° dans la partie haute, les pieds d'un personnage assis; devant lui, des vases, une table d'offrandes, et les pieds d'un personnage debout; 2° le registre inférieur comprend six compartiments rectangulaires, où sont énumérées des offrandes funéraires :

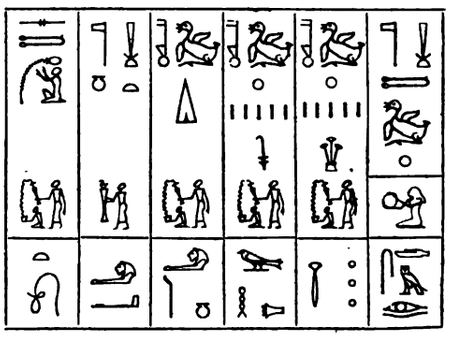

STATUETTES

95. — Bronze. Hauteur, 0m 041. Homme agenouillé, la tête couverte d'un serre-tête, tenant, entre ses bras avancés, une statuette de Mâ, posée sur ses genoux; la plume, qui surmontait la tête de la déesse, a disparu, mais l'attache reste. Travail adroitement exécuté.

Derrière le personnage, sur un petit pilier arrondi par le haut, est gravée en bons hiéroglyphes une prière à Thot :

101. — Bronze. Hauteur, 0m 095. Homme agenouillé, les mains (ouvertes) posées sur les cuisses; serre-tête, schenti. Travail très médiocre.

Par derrière, au-dessous de la ceinture, sur la schenti, l'inscription suivante, disposée en cinq petites colonnes verticales : 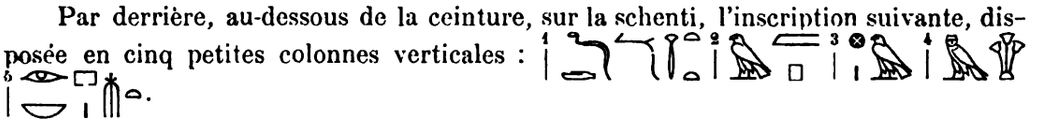

1180. — Bronze. Hauteur, 0m 05. Homme agenouillé, les bras en avant. Perruque ronde à petits tuyaux, collier à plusieurs rangs, schenti. Travail médiocre.

Sur le dos est incisée cette inscription, dans le sens vertical : 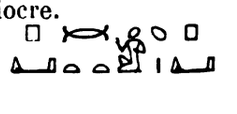

Phototypie Berthaud, 9, rue Cadet, Paris.

PRISME DE NABONIDE DU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

Phototypie Berthaud, 9, rue Cadet, Paris.

PRISME DE NABONIDE DU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

Phototypie Berthaud, 9, rue Cadet, Paris.

PRISME DE NABONIDE DU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

529. — Bois. Hauteur, 0m 18. Femme nue, debout, les pieds rapprochés, bras pendants le long du corps, main gauche ouverte; la droite, fermée, portait un objet disparu. Les bras, travaillés à part, sont rattachés aux épaules. Perruque à deux rouleaux tombant sur les seins; derrière la tête, trois grosses tresses. Formes très allongées, grêles, comme celles d'une adolescente.

Sur le plat du socle, devant les pieds, une inscription en cinq lignes horizontales, plus une sixième sur le côté gauche du socle :

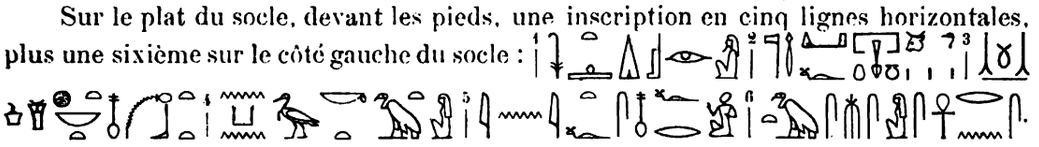

INSCRIPTION DE NABONIDE[1]

PAR

FR.-V. SCHEIL, O. P.

Cette nouvelle inscription de Nabonide fut rencontrée par des entrepreneurs en quête de vieilles briques pour l'endiguement de l'Euphrate, — à Mudjellibeh, proche de Hilleh. Elle est gravée sur une stèle de basalte, demi-circulaire: quatre colonnes sur la partie plate, et sept sur la partie circulaire. Haute de 0m60 à 0m70 environ, elle pouvait mesurer beaucoup plus, avant d'être brisée à la partie supérieure, car les *hiatus* des textes paraissent grands. Un pied cubique servait à la fixer sur un socle.

L'importance de ce monument fut signalée par M. Pognon, consul de France à Bagdad, à Hamdi-bey, directeur du Musée Impérial de Constantinople, qui le fit aussitôt transporter à la capitale.

Important, il l'est en effet, ce monument. Contre son habitude, Nabonide s'y révèle un peu différent du *roi sacristain* que nous connaissions. Cette fois, il a quelque peu le souci historique, subordonné, il est vrai, toujours au souci religieux. La première colonne nous donne un petit récit de la destruction de Babylone par Sennachérib. La preuve qu'il s'y agit de ce roi, c'est que le même texte nous apprend que depuis cette guerre où Marduk fut emmené à Assur jusqu'à son retour, 21 ans se passèrent. Or nous savons par la Chron. babyl. B, IV, 34, que Marduk rentra d'Assur à Babylone, la première année de Šamaš-šum-ukin. En ajoutant à cette date (668) la somme de 21, on obtient 689 qui est précisément l'année de la destruction de Babylone par Sennachérib. Autre preuve, ce roi dévastateur est dit avoir été tué par son fils; or c'est bien ce que nous savons de Sennachérib, par la Chron. babyl. B, III, 34, Bérose, et par la Bible qui double le chiffre des meurtriers.

Assur est désigné par l'idéogramme, PAL-TI-LA-KI plus facile à lire que PAL KI.

L'Assyrie, ou du moins la partie avoisinant la Babylonie, est appelée pour la première fois SU-GA-BUR-KI. Ce nom qui rappelle les noms sumériens de Sumer et Accad,

1. Des trois planches adjointes, les deux premières présentent des photographies du monument; la troisième, une photographie d'estampage.

signifiait probablement *pays haut* (SU-GA = *elatum*, Brunn., 217), et n'était peut-être usité que chez les Babyloniens qui l'avaient tiré de la situation de l'Assyrie par rapport à leur pays.

La deuxième colonne forme le pendant de la première, et relate la ruine de l'Assyrie par les *Umman-Manda* et leur roi Iriba-Tukté, alliés du roi de Babylone. Cette ruine ne peut être que celle que la postérité appela la ruine définitive, et que nous savions effectivement avoir été perpétrée par des Mèdes, avec ou sans le roi de Babylone, mais toujours comme alliés de ce roi.

Les Mèdes des auteurs classiques, dans leur récit de la ruine de Ninive, sont nos *Umman-Manda*, comme pour eux Astyage est un Mède, alors qu'il est un *Umman-Manda* pour Nabonide (V. R. 64, I, 32). En fait, c'est Iriba-Tukté qui est dit détruire l'Assyrie, par ordre de Nabopolassar, et le mérite en est néanmoins attribué au roi de Babylone qui « accomplit amplement l'œuvre de vengeance de Marduk ».

En quelle année eut lieu la ruine de Ninive? Les Umman-Manda ayant détruit, comme dit le texte, tous les temples d'Assyrie, n'épargnèrent pas le fameux temple de Sin à Ḥarrân. Or Nabonide reconstruisit ce temple. Il en reçut l'ordre en songe, la première année de son règne (556). Mais l'exécution, dit-il (V. R. 64, I), n'en devint possible que trois ans plus tard (553), après que Cyrus eut défait les Umman-Manda. Or dans la colonne dixième de notre texte, où il est aussi question de la restauration du temple de Sin à Ḥarrân, il est dit que 54 ans s'étaient écoulés depuis la ruine par les Umman-Manda. 553 + 54 donne comme date de la ruine de Ninive, 607, sur la fin du règne de Nabopolassar.

D'après la même colonne, il y eut des villes en Accad (KI-BUR-BUR) qui demeurèrent fidèles à l'Assyrie, jusqu'à la fin; et ainsi s'explique la découverte, à Babylone, à Niffer et à Sippara, par exemple, de documents datés des règnes d'Ašur-etil-ilâni, Sin-šar-iškun, alors que là-bas, la puissance assyrienne touchait au déclin, et que, à proximité de ces mêmes villes, la babylonienne montait à l'apogée.

La troisième colonne mentionne la ville de *Ninâ*(ki), siège de la déesse RI ou Ištar, dont les gens d'Uruk avaient détruit le sanctuaire, sous le règne d'Irba-Marduk. Inutile de dire qu'il ne s'agit pas de Ninive.

La quatrième colonne nous apprend que Anunit de Sippar-Anunit avait été transportée à Arrapḫa; qu'il existait un Sippar (an) Amnanu. Amnanu nous était déjà connu comme nom de pays.

Un détail plus important nous est livré à la fin, sur l'avènement de Lâbaši Marduk, dont il est dit qu'il était encore enfant et ignorait l'art de régner, et qu'il monta sur le trône, contre la volonté des dieux (à peu près ce que dit Bérose).

La cinquième colonne raconte en termes pompeux l'avènement de Nabonide. Il aurait été porté au pouvoir par l'enthousiasme populaire, et sans qu'il eût un rival. Il ne se réclame pas d'une ascendance royale, mais se dit le délégué de Nabuchodonosor et Nergal-šar-uṣur, dont les armées n'ont pas démérité ni dégénéré entre ses mains. Il ne veut, par contre, rien avoir de commun, semble-t-il, avec Amil-Marduk et Lâbaši-Marduk, deux roitelets qui forlignèrent dans les traditions religieuses ou politiques.

COLONNE I

. . . . . .
1 [aš-š]a-pu-tum limnu-tim
[ir]-ri KALAMA lib-ba-šu
i-ta-ma-a — ki-ti
ir-tu-ma — — ki
5 [ta]-a-a-ru ul [irtašî]
li-qa — — —
a-na Tin-tir-ki [illik]
u-na-am-mi
eš-ri-e-ti epiri
10 u-sa-aḫ-ḫi
u-ṣu-ra-a-ti
bil-lu-di-e
u-ša-al-pi-it
ga-ti rubû Marduk
15 iṣ-ba-at-ma
u-še-ri-ib
ki-rib PAL-TI-LA-KI
ki-ma uz-zi ili-ma
i-te-pu-uš matu
20 ul ip-šu-ur
[ki]-mil-ta-šu
rubû Marduk
21 šanâti
ki-rib PAL-TI-LA-KI
25 ir-ta-me šu-bat-su
ar-ku-u umê
ik-šu-da a-dan-nu
i-nu-uḫ-ma
uz-za-šu
30 ša šarru ilâni bêlê
Ê-SAG-GIL
u KA-DINGIR-RA-KI
iḫ-su-us
šu-bat be-lu-ti-šu
35 šarru SU-GA-BUR-KI
ša i-na uz-za Marduk
ša-al-pu-ut-tim
mati iš-ku nu
mâru ṣi-it lib-bi-šu
40 i-na kakku
u-ra-as-si-ip-šu

COLONNE II

. . . . . .
1 ri-ṣu id-din-šu[m-ma]
tap-pa-a u-šar-ši-iš
šarru Um-man ma-an-da
ša ma-ḫi-ri la i-šu-u
5 u-ša-ak-ni-iš
ki-bi-tu-uš-šu
u-ša-lik ri-ṣu-ut-zu
[e-li-]iš u šap-liš
[imnu] u šu-me-lu
10 a-bu-ba-niš iš-pu-un
u-tir gi-mil-lu
TIN-TIR-KI
I-ri-ba tuk-te-e
šar Um-man ma-an-da
15 la a-di-ru
u-ša-al-pi-it
eš-ri-it-zu-un
ša ilu mât SU-GA-BUR-KI
ka-la-šu-num
20 u alâni pa-ad mât KI-BUR-BUR
ša it-ti šarru mât KI-BUR-BUR
na-ak-ru-ma
la il-li-ku
ri-ṣu-ut-zu
25 u-ša-al-pi-it-ma
mi-e-si-šu-un
ma-na-ma la i-zib
u-šaḫ-ri-ib
ma-ḫa-zi-šu-un

30 *u-ša-ti-ir*
a-bu-bi-iš
šarru TIN-TIR-KI
ši-pi-ir Marduk
ša ši-il-la-ti
35 *iq-qib-šu*
la u-bil qatâ-zu
a-na bil-lu-di-e
ilâni ka-la-ma
iš-lim-ma la-a
40 *ma-a-a-al NI-GAR*
i-na-al

Colonne III

. . . . . .
1 . . . . . *ilâni-[šu]-nu*
. . . . . *li-il*
. . . . . *ḫi-šu-un*
ša Marduk
5 *a-na šu-šu-bu ma-ḫa-za*
ilâni ḫar-bu-tum
im-bu-u-ni-iš-šu
tilê na-du-ti
eš-ri-e-ti ilâni
10 *iš-ku-nu qa-tu-uš-šu*
(an) Ištar Ninâ (ki)
ru-ba-a-ti ṣir-ti
a-ši-bat ad-ma-nu ḫurâṣi
ša ṣa-an-da-ti
15 *7 la-ab-bu*
ša i-na pal-e
Er-ba Marduk šarri
Amil Uruk-(ki)-a-a
šu-luḫ-ḫi-šu
20 *uš-pi-el-lu*
ad-ma-an-šu id-ku-ma
ip-ṭu-ru ṣi-mi-id-ku
i-na uz-zi
iš-tu ki-rib Ê-an-na
25 *tu-ṣu-ma*
tu-ši-bu la šu-bat-su
(an) Papsukal si-mat Ê-an-na
u-še-ši-bu
i-na si-ma-ak-ki-šu
30 *Anunnaki u-šal-lim ad-man-šu*
u-kin-šu 7 la-ab-ba
si-mat i-lu-ti-šu
iṣ-mi-id-su
Anunnaki la si-ma-a-tum
35 *iš-tu ki-rib Ê-an-na*
u-še-ṣi-ma
(an) In-nin-na
u-tir a-na Ê-an-na
ki-iṣ-ṣi-šu
40 *(an) Iš-tar*
be-lit NIM-ma-ki
ru-ba-a-tim
a-ši-bat Šu-ši-ki

Colonne IV

. . . . . .
1 *a. . . . .*
bi. . . . .
a-šib. . . . .
ša ki [rib. . . . .
5 *ša ši-tu û-mu*
ru-qu-u-ti
ma-am-ma-an
la ip-pa-al-su-uš
ina (abnu) giš-šir-gal
10 *ša ki-ma û-mi*
it-ta-na-an-bi-iṭ
u ḫurâṣu ruššû
u-kin šu-bat-sa
(an) A-nu-ni-tum
15 *a-ši-bat Sippar(ki)*

(an) A-nu-ni-tum
ša i-na pa-ni amilu nakru
šu-bat-zu a-na ki-rib
Ar-ra-ap-ḫa-ki
20 *u-na-ak-ki-ru-ma*
Gu-tu-um-ki
uš-a-al-pi-tu
me-e-si-šu
Nergal-šar-uṣur
25 *ud-di-iš-ma*
te-di-iq ilu-u-ti
ud-di-iq-šu
Ê Su-na-mi-ma
ina ki-rib Sippar(ki)
30 *an Am-na-nu*
šu-ub-ti
u-šar-mi-šu-ma
u-kin ni-id-ba-šu
iš-tu û-um
35 *im-lu-u iṣ-ba-tu*
u-ru-uḫ ši-im-ti
La-a-ba-ši Marduk
mâr-šu ṣa-aḫ-ri
la a-ḫi-iz ri-id-di
40 *kîma la libbi ili-ma*
ina giš gu-za šarru-ti
u-ši-im-ma

Colonne V

. . . . . .
1 *a-na ki-rib Ê-PA . . . . .*
ub-lu-'u-in-ni-ma
[bi-]lat-zu-nu a-na šêpi-ya
iš-šap-ku-nim-ma
5 *u-ša-aš-ši-qu še-pa-a-a*
iq-ta-na-ar-ra-bu
šarru-u-ti
i-na a-mat Marduk bêli
a-na be-lu-ti mâti
10 *an-na-ši-ma*
e-ma u-za-am-ma-ru
a-bi mâti-ma
ša-ni-ni ul i-ši
ša Nabu-ku-dur-ri-uṣur
15 *u Nergal-šar-uṣur*
šarrâni a-lik maḫ-ri-ya
na-aš-pa-ar-šu-nu
dan-nu a-na-ku
um-ma-na-ti-šu-nu
20 *ga-tu-u-a paq-da*
a-na ki-bit-šu-nu
la e-ga-ku-ma
ka-bat-ta-šu-nu
šu-ṭu-ub-ba-ak
25 *Amil-Marduk*
mâr Nabu-kudur-uṣur
u La-a-ba-ši Marduk
mâr Nergal-šar-uṣur
. . . . . *at-šu-nu*
30 . . . . . *ma*
. . . . . *ti*
. . . . . *šu-nu*
u-pa-aṭ-ṭi-ru
a]-ma-a-ti-šu-nu

Colonne VI

. . . . . .
1 . . . . . *kit*
. . . . . *nu-ti-ma*
u-šal-li-šu-nu-ti
a-na di-ḫu-ti kakkabi (an) rabî
5 *u Sin a-ta-me ina libbi-ya*
bêl id-lu ana idi-ya
iz-ziz-ma i-ta-ma-a

a-na ya-a-ti
um-ma di-ḥu-ti el
10 *i-da-ti lum-ni*
ul i-ba-aš-ši
i-na šutti-im-ma
šu-a-ti Nabu-kudur-uṣur
šarru pa-ni maḫ-ra-a
15 *u amil šakkannak-u*
ina kakke u-zu-uz-zu
amil šakkannak-u
a-na Nabu-kudur-uṣur
i-ta-me um-ma
20 *itti Nabu-na'id*
du-bu-ub-ma šuttu
ši-i ša iṭ-ṭu-lu
lu-ša-an-ni KA-KA-a šu
Nabu-kudur-uṣur
25 *iš-me-e-šu-ma*
i-ta-me it-ti-ya
um-ma mi-na-a dum-qi
ša ta-aṭ-ṭa-la qi-ba-a
ya-a-ši
30 *aq-bi-iš um-ma*
i-na šutti-ya
kakkabu rabu Sin u Marduk
i-na ki-rib ša-ma-me šu-lu-tum
da-am-qi-iš
35 *ap-pa-liš-šu-nu-ti*
ina šumi-a il-sa-an-ni-ma

Colonne VII

. . . . . .
1 *. . . (an) DIL-BAT an LU-BAT-SAG-UŠ*
. . . kak]kab ŠU-PA kakkab
. . . rabu a ši-ib ša-ma-me
u(?)kin](?)nu ra-ab-bu-tim
5 *aš-tak-kan-šu-nu-ti-ma*
a-na balaṭ umê ru-qu-ti
kun-nu giš gu-za la-bar pal-e
du-um-mu-qa a-ma-tu-u-a
ina ma-ḫar Marduk be-li-ya
10 *u-sa-al-li-šu-nu-ti*
a-na-al-ma ina šad mu-ši
(an) Nin-(?)-ga be-el-ti
mu-bal-li-ṭa-at mi-i-tu
muttadin-at napiš-tim ru-uq-tu
15 *ap-pa-li-iš-ma*
a-na balaṭ napišti-ya da-ra-a
a-na su-uḫ-ri-ru pa-ni-šu
u-sa-al-li-e-ma
pa-ni-šu tu-saḫ-hi-ram-ma
20 *ina bu-ni-šu nam-ru-ti*
ki-niš tap-pal-sa-an-ni-ma
taš-ri-im-mi ra-am-ma
a-na Ê-ŠA-PA KALAMA-SUM-MU
e-ru-ub-ma ina ma-ḫar Nabû
25 *mu-ša-riq pa-li-e-a*
ḫaṭṭi i-šar-ti
uš-pa-ru ki-i-nu
šum šarri pi-ḫa-at mâti
u-šat-mi-ḫu qatu-u-a
30 *šu-bat (an) Taš-me-tum*
(an) gu-la qa-i-šat balaṭi
ap-pa-liš-ma taš-ri-bi
umê ru-qu-tu
šum-qut šarru-u-tu
35 *ina ma-ḫar Marduk bêli*
li-dam-mi-iq
a-ma-tu-u-a
i-nu-ut-na Marduk bêlu
pa-al-ḫi-iš
40 *at-ta-'-id-ma*
ina te-mi-qi u ut-nin-ni
aš-te-'-a aš-ri-šu
aṣ-bat-ma su-pi-e-ka
a-mat lib-bi-ya aq-bi-iš
45 *um-ma lu-u a-be-lu-ma*

šarru mi-na lib-bi-ka
ša šarru u-ṣap ina libbi-ya
la du-šu-u ya-a-ti
la mu-da-a-ka
50 *ša at-ta bêl bêlê*
tu-mal-lu-u qatu-u-a
eli šarrâni liš-tam-bu-ma
iš-tu ul-lu i-lu-šu
be-lu-tu šu-ri-ku umê-ya
55 *ina ul-ṣi ša-na-ti-ya*
lu lu uš ma a ni nu tum

COLONNE VIII

. . . . . .
1 *. . . ilu-u-tum*
. . . ka-at
si]-ma-ti (abnu)- (?)
nu-um-mu-ru zi-mu
5 *a-na (an) Ê-a be-li*
mu-šar-bu-u šarru-ti-ya
Nabû pa-qid kiš-šat
šame-e u irṣi-tim
mu-ša-riq u-me balaṭi-ya
10 *(an) Taš-me-tum na-ṣi-rat*
na-piš-ti-ya
a-na te-di-qu
il-u-ti-šu-nu rabu-ti
as-mi-iš u-ša-lik
15 *aš-ni-ma a-na (an) Ê-a*
be-li-ya a-rat-te-e
en-na-ḥu uš-ša-ša
ša šarru maḥ-ri
lu-u i-pu-šu-uš
20 *ki-ma ša u-mu maḥ-ri*
e-pu-uš-ma
ina È-UTU-KALAMA (?) mât Ḥa-na
ina si-ma-ak-ki-šu u-kin
a-na mu-ša-bi-šu
25 *šarru ša a-na za-ni-nu-ti*
Ê-SAG-GIL u Ê-ZI-DA
ga-ga-da pu-tuk-ku-ma
u-mi-ša-am
la na-par-ku-u a-na-ku.
30 *dalâti iṣ-ṣi ša ina*
bitâti bît ilu šamê irṣiti
bit pi-riš-ti Marduk
u Zar-pa-ni-tum
u dalâti Ê-ḤAR-SAG (?)
35 *ki-la-at (?)*[1] *-ta-an*
ša Ê kisal-mah
u 5 abullî ilti belti-ya
ša maš-da-ḥu Zar-pa-ni-tum
na-ra-am-ti Marduk
40 *mu-šar-ši-da-at išid*
giš gu-za šar-ru-ti-ya
kaspa ib-ba u-šal-wu
kisal gu-la Ê kisal-maḥ
ša dalâti-šu daltu
45 *lu-bu-uš-ti ina iṣ-ṣi*
ba-aš-mu daltu a-na
dalâti lu-li-mu
ša erini eš-šiš ab-ni
eš-ma-ra-a aḥ-ḥi-iz
50 *u-nam-mir u-mi-iš*
lu-bu-uš-ti
ki-ma si-ma-a-ti-ši-na
ri-eš-ta-tum u-kal-lim
ana kibsi an Bau u-rat-ta-a
55 *aš-ru-uš-ši-in*
muš-ruš e-ri-i
ša ina ki-si-e kisal-maḥ.
u ? — BIR UM
u. . . . . .

1. Sur l'original ce signe est plutôt *am* ou *bi*.

Colonne IX

. . . . . .
1 *za-ni-nu ba-bil igi-sa*
rabûti a-na ilâni rabûti
a-na-ku. Ina arḫu Nisan
ûm 10 kam e-nu-ma
5 *šar ilâni Marduk*
u ilâni šu-ut šamê irṣiti
ina Ê SIGISSE-AMAR
bît iq-ri-bi
bît a-ki-ti (an) bêl kit-tum
10 *ra-mu-u šu-ub-ti*
100 GUN, 21 ma-na
100, 5 GUN, 17 ma-na
u-. . . . . e-li kir-ri-e
ša ka-al šattu 1 kam
15 *ša ana šu-kin-ni-e*
i-na i-pat ma-ti-ya
ḫi-ṣi-ib matâti
ir-bi kal da-ad-me
lu-pu-ut-te-e šarrâni
20 *bu-še-e ša-ad-lu-ti*
ša rubû Marduk
i-qi-pa-an-ni
ya-a-ti a-na ilu Bêl
(an) Nabû u Nir-uru-gal
25 *ilâni ra-bu-ti*
ra-'-im pal-e-a
na-ṣir na-piš-ti-ya
a-na da-er-a-ti
kir-ri-e bi-bil libbi
30 *u-še-rib-šu-nu-ti*
2000, 700, 50 i-na ṢAB-NI
. . . la-ti us-me-e
ša bêlu Marduk
e-li šarrâni
35 *a-lik maḫ-ri-iš-šu*
u-ša-tir-an-ni-ma
u-mal-la-a qatu-u-a
a-na a-ba-ku um-ma-ku
a-na (an) Bêl (an) Nabû (an) Nergal
40 *ilâni rabûti a-lik i-di-ya*
aš-ru-uq ištu e-pu-šu
i-sin-nu bît a-ki-ti
(an) Bêl u mâru (an) Bêl
u-šar-mu-u
45 *šu-bat-zu-nu ṭa-ab-ti*
i-gi-si-e šur-ru-ḫu
u-še-rib ki-rib-šu-un
ina ma-ḫa-zi rabûti
a-ba-lu (an) Bêl (an) Nergal
50 *a-na Ninâ(ki), Larsa(ki)*
Śiš-Unu(ki) al-lik-ma
u . . . . . (abnu) ir-ma-ti
a-na ma-ḫar (an) Sin
(an) Śamaš u (an) Iš-tar
55 *u-še-ri-ib*
purussu (an) ḪAR mi-lik an MAḪ
ina i-te-it-tu-qi-ya
. . . . . ri -(?)- ti
. . . . . ti

Colonne X

. . . . . .
1 *ša iš. . . . .*
i-ši-id-su-un
la ir-mu-u šu-bat-su-nu
Marduk beli ya-ti
5 *u-ga -'- an-ni-ma*
u-te-id-du-šu me-si ili
u-ša-aš-kin qatu-u-a
zu-ul-lu-mu ilâni zi-nu-tu
šu-ur-ma-a šu-bat-zu-un
10 *ina pi-i-šu el-lu i-ta-mu*
a-na pa-li-e-a
Ḫar-ra-nu-(ki) Ê-ḪUL-ḪUL
ša in-na-du-u 54 šanâti

ina šal-pu-ut-ti Umman-man-du
15 *uš-taḫ-ri-bi eš-ri-ti*
i-te-iq-bu-uš
it-ti ilâni
a-dan-nu sa-li-mu
54 šanâti AN-NA-MEŠ
20 *e-nu-ma (an) Sin*
i-tu-ru aš-ru-uš
i-na-na-na
a-na aš-ri-šu
i-tu-ra-am-ma
25 *(an) Sin bêl a-gi-i*
iḫ-su-su šu-bat-zu
ṣir-ti u ilâni
ma-la it-ti-šu
u-ṣu AŠ ku-um-mi-šu
30 *Marduk-ma šar ilâni*
iq-ta-bi pa-ḫar-šu-un
kunukku (abnu) aš-pu-u
šu-qu-ru (abnu) šarru-tu
ša Ašur-ban-ablu
35 *šar mat Aššur ṣa-lam (an) Sin*
a-na zi-ki-ir šumi-šu
u-ṣa-ap-pu-u-ma
ib-nu-u ab-ru-uš-šu
ta-nit-ti (an) Sin
40 *ina kunukku šu-a-ti*
iš-du-ur-ru-u-ma
ina kišad (an) Sin u-kin-nu
ša ina umê ul-lu-ti
mu-lu-mu bu-un-na
45 *an-ni-e-šu*
ina šal-pu-ut-ti amelu nakru
a-na-la aṭ-ṭa-lu
te-ri-e-ti-šu
ina È-SAG-GIL
50 *bît na-ṣi-ir*
na-ti-ti ilâni rabûti

Colonne XI

. . . . . .
1 . . . . . *NIR-Ka*
— uban ša ši
Ên SIGISSE-AMAR i-ḫa(?)*-šal* (?)
umê GID-DA mêš
5 *šumma KI-BIR 2,30 BIR—* (?)
— SU amilu nakru šal ma ti
— BIR — (?) *DUG lib —* (?)
šumma kakku BIR ▼▼«« (?) — (?)
ṢAB-NI AḪ-UD (?) — ▼▼ — *ta*
10 *ŠAB-NI amilu nakru iq-rib*
šum-ma ti-gi-ib 1000, 4, 15
2 kakku na-an-du-ru-ti
ša ut sa sigissê mu šu-nu
mu-gir-ri
15 *ir-ta-a-mu*
— ni-gar nu-kur-ti
zu sa ur a u ši
(an) Sin (an) Šamaš i-ki-mu
illikû-ma amilu nakru mat-tim
20 *ilâni zi-nu-ti*
it-ti amelu DI(= *šul*)*-mu*
šumma SI-LIM meš-šu 1,15,4 meš
SI-LAL šumma — šak-na kakku
4 ma-na uš-ki
25 *šumma gi-ib-šu 15 ṢI-BIR*
šumma — BI-DUP u SAG-AḪ
u mu SAG-AḪ TIM-TIK
šumma AN-TA DU-NIR (?)
šu uš ti ṢAB-NI ḪAR-ŠI
30 *— ma amilu — di-i-ni*
eli gi-ri-šu DU-NIR (? uk)
šumma AN-TA GA-BUR AḪ 4, 5
i-zu (?)
«— — — — ga — —
iš-mu sa ri mu ṢAB-NI
35 *ṢAB KUR ina kabti šu-ru-. . .*
šumma AN-TA DU-NIR (? uk)
«« eli eli KI-KI UT »
šumma mu SAG-AḪ 15 ul-lu-uṣ

ul-lu-uṣ libbi ṢAB-NI *DI-mu 1 kam*
40 *šumma DI-DUP KUR ḤAR 4, 15* *šumma uban..... 4.....*
ša-at

Colonne 1 ... des oracles de malheur; son cœur maudit le pays..... il n'y eut pas de merci, il vint à Babylone, il détruisit les temples, enleva le sol, brisa les reliefs et les statuts, prit la main du seigneur Marduk et le fit entrer à Assur. Il traita le pays selon la colère du dieu. Le seigneur Marduk ne tempéra pas son courroux. Pendant 21 ans, il demeura à Assur. Enfin le temps vint — et la colère du roi des seigneurs-dieux s'apaisa, et il se souvint d'Esaggil et de Babylone, siège de sa seigneurie. Quant au roi d'Assyrie, qui pendant la colère de Marduk avait causé la ruine du pays, son fils, issu de son cœur, le frappa à mort de son arme.

Colonne 2 ... Il le donna comme allié, il en fit un compagnon. Le roi des Umman-manda qui n'avait point de rival, il le soumit et le fit marcher comme allié sous ses ordres. En haut, en bas, à droite, à gauche, il ravagea pareil à un ouragan, il vengea Babylone. Iriba-Tukté, roi des Umman-manda, l'intrépide, détruisit tous les temples des dieux d'Assyrie; et les villes des confins d'Accad qui avaient fait opposition au roi d'Accad, et n'avaient point marché avec lui comme alliées, il détruisit leurs sanctuaires. Nul n'échappa, il ruina leurs villes. Comme un ouragan, le roi de Babylone accomplit amplement l'œuvre des malédictions expiatrices de Marduk. Il ne se compromit pas envers les statuts d'aucun dieu. Il les sauvegarda, il n'étendit aucun lit.... (?)

Colonne 3 ... Lui, que Marduk et ..... désignèrent pour restaurer les villes détruites des dieux, dont ils appliquèrent l'activité aux *tells* ruineux, aux temples des dieux. (Ainsi fit-il pour) la déesse Ištar de Ninâ, la princesse auguste habitant un tabernacle d'or, attelant sept lions, dont sous le règne d'Erba-Marduk les gens d'Uruk avaient violé le sanctuaire, renversé le tabernacle, rompu l'attelage : en colère, elle était sortie d'Êanna et était allée demeurer dans un lieu impropre.

Il remit Papsukal qui appartient à Êanna, dans sa niche. Il restaura le groupe des Anunnaki, et le mit dans sa demeure, y attacha les sept lions, apanage de sa divinité. Il fit sortir d'Êanna, les Anunnaki qui n'y étaient pas à leur place, et fit rentrer dans son sanctuaire à Êanna, Inninna. Ištar, la dame d'Elam, la princesse qui habite Suse.....

Colonne 4 ... [Le disque?] qui est dans.... et que depuis les temps reculés, personne n'avait vu, il le remit en son lieu, sur de la pierre Giš-šir-gal qui brille comme le soleil, et sur de l'or fauve(?).

Anunit, qui demeure à Sippar-Anunit, dont l'ennemi naguère avait changé la résidence pour Arrapḫa, (laquelle résidence les Gutu avaient détruite), — Nergal-šar-uṣur restaura son sanctuaire, la revêtit de l'ornement de sa divinité, et la fit habiter dans Ê-sunamima, à Sippar-Amnanu, et lui fixa des offrandes.

Après que (Nergal-šar-uṣur) eut rempli son temps, et pris le chemin de sa destinée, Lâbaši Marduk, son fils (encore) enfant, et ignorant de l'art de régner, contre la volonté divine, monta sur le trône royal.

Colonne 5 ... Ils me conduisirent à *Ê pa*, répandirent à mes pieds leurs présents,

firent baiser mes pieds, acclamèrent ma royauté. Par la volonté du seigneur Marduk, je fus promu à la principauté du pays, pendant qu'on chantait : « O le père de la patrie ! » et il n'y avait pas de rival. C'est moi le délégué puissant de Nabuchodonosor, et de Nergal-šar-uṣur, les rois mes prédécesseurs. Je n'ai pas méconduit leurs armées confiées par eux à ma main, j'ai contenté leur cœur. Quant à Amil Marduk, fils de Nabuchodonosor, et à Lâbaši Marduk, fils de Nergal-šar-uṣur..... ils violèrent les commandements de .....

Colonne 6 ... Je les implorai. Je méditai dans mon cœur sur le déclin de la grande étoile et de Sin. Le noble seigneur se tint à mon côté et me dit : Ce déclin n'a pas trait à un mauvais présage. Dans ce même songe Nabuchodonosor, roi, mon prédécesseur, et le *Šakkannak* se tenaient en armes. Le *Šakkannak* dit à Nabuchodonosor : Parle à Nabonide et qu'il te fasse le récit du songe qu'il a vu. Nabuchodonosor l'entendit et me dit: Dis-moi ce que tu as vu de favorable. Je lui dis: Dans mon songe, j'ai vu propicement monter dans les cieux, une grande étoile, la lune et la planète Marduk. Il m'appela par mon nom.....

Colonne 7 ... (Je fis faire) un DIL-BAT, un IDIB-BAT SAG-UŠ.... une étoile ŠU-PA, une étoile .... un grand .... habitants célestes : je leur fis donner de grandes dimensions (?) et les plaçai, et les invoquai, en présence de mon seigneur Marduk, en faveur d'une vie longue, de la fermeté du trône, la durée de la dynastie, l'exaucement de mes vœux.

Je me couchai et au milieu (?) de la nuit, je vis la déesse Nin-(?)-ga qui vivifie les morts et donne la longévité, je la priai pour une longue existence, pour qu'elle me tournât sa face (en signe de faveur). Elle se tourna donc vers moi, avec un aspect brillant, elle me regarda en confiance, m'accorda son amour.

J'entrai donc dans Ê-ŠA-PA-KALAMA-ŠUMMU, et devant Nabû qui prolonge les années de règne, il m'investit du sceptre de justice, de la fidèle *ušparu*, du nom royal, de la juridiction du pays. Je visitai aussi la demeure de Tašmetum, la grande déesse, donatrice de la vie, afin qu'elle rendît le seigneur Marduk favorable à mes désirs : la multiplication des vieux jours, l'abaissement des royaumes. Révérencieusement, je rendis mes devoirs à notre seigneurie, maître Marduk, avec gémissement et prière; je gagnai son temple, lui présentai mes supplications, lui exprimai le désir de mon cœur : Puissé-je obtenir, ô roi, ce que ton cœur royal a mis par surcroît dans le mien ! Ne me prodigue pas, si je suis ingrat, ce que, ô seigneur des seigneurs, tu confies à mes mains ! O mon dieu de tout temps, décrète-moi la souveraineté sur les rois; prolonge mes jours, mes années dans l'allégresse !.....

Colonne 8 ... Des.... en pierre.... au brillant éclat, pour Êa, le seigneur qui amplifie ma royauté; pour Nabû qui préside aux légions du ciel et de la terre, qui prolonge les jours de ma vie; pour Tašmetum qui garde mon âme; pour le vêtement de fête de leur divinité je fis faire magnifiquement. Je renouvelai pour mon seigneur Êa la couche dont les bases s'étaient écroulées, et qu'un roi antérieur avait faite: je la fis comme elle était auparavant. Je la replaçai dans sa cabine, pour son repos, dans Ê-UTU-KALAMA, au pays de Ḫana.

Je suis un roi dont chaque jour, sans relâche, l'esprit est préoccupé du ravitaillement de l'Esaggil et de l'Ezida. Les portes de bois des chapelles du temple du dieu de ciel et terre, la maison d'oracles de Marduk et Zarpanit, les portes d'Ê-HAR-ŠAG, aux deux côtés de l'Ê-KISAL-MAḪ, les cinq grandes portes de la déesse ma dame, de la procession de Zarpanit, la chérie de Marduk, qui affermit les fondements de mon trône royal, je les revêtis d'or brillant; sur la grande plate-forme d'Ê-KISAL-MAḪ, dont les portes étaient faites à battant à revêtement de bois, je refis à neuf leur battant en forme de portes à *lulimu* de cèdre. Je les garnis de....., et les fis briller comme le soleil; je fis paraître leur revêtement, en leur manière d'être primitive, et les fixai en leur lieu, pour la procession de Bau. Des serpents de cuivre qui sur le pavé de l'É-KISAL-MAḪ.....

Colonne 9 ... Je suis un pourvoyeur qui fournit de dons magnifiques les grands dieux. Le dixième jour de Nisan, quand le roi des dieux, Marduk, et les dieux du ciel et de la terre viennent habiter Ê-SIGISSE-AMAR, la maison de prière, la maison de fête de Bêl, — 100 talents, 21 mines, 100, 1 (?), 5 talents, 17 mines....., en sus des offrandes (?) annuelles, qui, à titre d'hommage, (sont prélevés) sur les produits de mon pays, l'abondance des provinces, le revenu de chaque habitant, — les trésors des rois, richesses immenses que le prince Marduk m'a confiées; je fis présenter ces offrandes chères à leur cœur, à Bêl, à Nabû et à Nergal, les grands dieux qui aiment ma dynastie et gardent mon âme à jamais. J'ornai 2,750..... que le seigneur Marduk m'avait octroyés et confiés, en plus qu'aux rois mes prédécesseurs. A son père, à sa mère, à Bêl (lui-même), à Nabû, à Nergal, les grands dieux qui marchent à mes côtés, j'en fis cadeau. Après avoir célébré la solennité de la maison de l'Akit, j'installai Bêl et le fils de Bêl dans leur bonne demeure; j'amenai des dons splendides, dans les grandes villes, comme apport de Bêl et Nergal; j'allai à Ninâ, à Larsa, à Our, et introduisais des... en pierre... devant Sin, Šamaš et Ištar. Sur mon parcours, l'oracle du dieu ḪAR, le conseil du dieu MAḪ.

Colonne 10 ... Depuis (longtemps) leurs fondements (s'écroulaient), et ils n'habitaient plus chez eux. Le seigneur Marduk m'attendait, et me chargea de renouveler le sanctuaire de la divinité, de réconcilier les dieux irrités, de restaurer leurs demeures; il le manda de sa bouche auguste, à mon gouvernement. A Ḫarran, pour le temple Ê-ḪUL-ḪUL, qui était renversé depuis 54 ans, dont le sanctuaire avait été dévasté, lors des ravages des Umman-manda, il pressa avec les dieux l'heure du salut. 54 ans s'étaient écoulés quand Sin rentra chez lui; il rentra donc maintenant chez lui; Sin, le seigneur du disque, se souvint de sa demeure auguste; lui et tous les dieux ses compagnons qui étaient sortis de leur sanctuaire. Marduk, le roi des dieux, avait ordonné leur rassemblement. Le cachet en *ašpu* précieux, en pierre *royale*, dont Asurbanipal, roi d'Assyrie, en souvenir de lui, avait orné la statue de Sin, dont il avait fait l'*abru*, et sur lequel cachet il avait gravé les titres de gloire de Sin, qu'il avait mis au cou de Sin; cet objet d'art qui, depuis de longs jours, avait été caché (?), lors des ravages de l'ennemi, je vis en dormant à son sujet les oracles, dans l'Esaggil, la demeure qui garde les secrets (?) des grands dieux.....

Colonne 11 ... *(Divers présages.)*

NOTES

Col. I. — La restitution *aššaputum* me semble obligée.

2. La restitution *irri* est au moins plausible.

5. *Ta-a-a-ru ul irtaši* est irrécusable.

12. L'action d'*ušalpit* s'exerçant généralement sur des choses concrètes, *billudê* ne saurait avoir ici l'acception ordinaire de « constitutions, ordonnances des dieux ». Il s'agit peut-être de ces ordonnances, mais gravées sur la pierre ou sur les murs (*uṣurâti*)?

Col. II. — 13. *Iriba-tuktê; il a fait croître les membres,* litt. *les os.* Cf. JENSEN, K. B., II, 264, note.

18. *Ilu* est certainement à mettre au pluriel.

26. *Mi-e-si* est synonyme de *parṣu,* R. II, 25, 5; *mêsi* a donc le sens d'*appartement sacré, naos, sanctuaire,* etc.

34. *Ša šillati iqqibšu* (l'œuvre de Marduk), sa revanche de malédiction. *Iqqibu* est construit avec *utêra* (*Sanh.*, III, 23) ce qui insinue l'idée de « vengeance, de châtiment en retour ». Cf. ZIMM., BP. 73, 67. — *Asurb.*, IV, 67. Ce n'est pas là toutefois un sens *précis.*

40. *Là maial ni-gar inal.* Peut-être veut-on dire que le roi était infatigable, qu'il ne s'étendit sur aucun lit de repos, ou qu'il ne dressa aucune couche. NI-KAR resterait obscur, je crois, lors même que l'interruption subite du texte n'ajouterait pas encore à la difficulté.

Col. III. — 19. *Suluḫḫu* (cf. K. B., III, 2, page 76, ligne 10, page 78, l. 17) est un autre mot comme *admanu, simakku, mêsu, kiṣṣu,* etc., pour dire « sanctuaire, cabine, niche, naos, etc. » Nous n'en connaissons pas le sens spécifique.

22. *Ku* dans *ṣimidku* est pour šu. L'inverse se trouve aussi dans les inscriptions de Nabonide, K. B, III, 2, page 88, I, 43.

Au-dessus de la 3e colonne, et hors de l'encadrement, se trouve le symbole phénicien ou punique de Tanit, ou plutôt le signe égyptien de *vie.*

Col. IV.— 28. A partir de cette ligne, on pourrait traduire à la rigueur : « Dans Ê-su-na-mi-ma, dans Sippar, il fit demeurer le dieu Amnanu. » Mais la mention de Sippar sans spécification, après qu'on vient de citer Sippar-Anumit, me paraît suspecte. Il a dû exister un Sippar-Amnanu, et un dieu Amnanu. Il y a eu des villes de ce nom en Elam, Dûru-Amnani, Dûru-Amnanima (*Asurb.*, V, 45). Arrapḫa nommé plus haut dans notre texte est une ville voisine de l'Elam. BIT-Šunamima paraît être un nom élamite. — Pour le pays d'Amnanu, cf. LEHMANN, *Šamašš,* I, 76.

39. *Riddi.* Infin. Ift. de *radû, ridû.*

40. *Kîma la libbi ili,* comme *kî la libbi ilâni. Khors. Sarg.* 124.

Col. V. — 5. *Ušassiqu* pour *ušansiqû.*

11. *Êma* a certainement ici le sens de « pendant que ».

Col. VI. — 3. *Ušallisunati* pour *usallišunuti,* sorte de confusion qui se trouve aussi ailleurs, dans les inscriptions de cette époque.

15. *Šakkannaku* est écrit *Amil*-GIR-ŠE-TAH-U au lieu de l'idéogramme ordinaire *Amil*-GIR. Les deux sont identiques, car ce dernier signe se lit NITAḪ, NITA ; et ŠE-TAḪ se peut lire aussi NI-TAḪ, comme je l'ai montré ZA., VII, 191.

23. Le sens de KA-KA-a-šu est clair, la lecture indécise; peut-être se servait-on phonétiquement de *kakâ*(*šu*) en assyrien.

Col. VII. — 1. Et seq. Pour *Idib-bat*-SAG-UŠ ; cf. JENSEN, *Kosm.*, p. 114, pour *kakkabu* ŠV-PA, *ibid.*, 147. Le dernier signe de la 2e ligne est probablement pour URU-GAL. Cependant, il est fait comme nous l'indiquons.

17. *Suḫriru* est évidemment de *Saḫâru* « tourner », comme le prouve *tušaḫḫi-ramma*, ligne 19 ; redoublé à la 3e radicale, ce mot n'a rien de commun avec le sens du quadrilittère שחרר.

22. Il faudrait *tušrimmi :* peut-être a-t-il la lecture *tuš*.

Col. VIII. — 3. Même pierre que R. V. 65, 35.

22. *Mât Ḫana;* se trouve près du pays de Lullubi. R. V. 14, 19 *c*, à l'ouest de l'Élam. Sur la situation de ces deux pays, JENSEN s'est trompé à fond, dans KB., III. 1, p. 134, note.

57. *Kisi-e* est le même mot que *Ki-sa* écrit KI-DI. DELITZSCH lit toujours ce dernier mot *Kidi* (HWB., 317) dans Nabon.-Ur, III, 34. Bien à tort.

58. Le deuxième signe se rapproche de de Gudêa *Cyl. A*, 9. 15; 18. 13; 19. 3; 13. 7; 14. 19; 20. 27, qui doit être le signe *il*, comme je le montrerai ailleurs.

Col. IX. — 7. J'insiste sur la lecture Ê SIGISSE AMAR. Le dernier signe ne peut être lu autrement, bien que I R. 55, 7, semble avoir deux fois SIGISSE. La différence n'est pas grande entre les deux signes et on a pu se tromper, dans R. Ici, le sens est *Maison d'immolation du jeune taureau.*

9. Nouveau le nom de MARDUK (*an*) *Bêl Kittu*, « Seigneur du Droit ».

13. Il est difficile de ne pas admettre d'après le contexte pour *kirri-e*, le sens général d'*offrandes, oblations*, etc. Le premier signe est d'ailleurs incertain.

19. Nous connaissons un vaisseau et un vase *lupputte* avec l'idg., qui signifie aussi *eṣêlu*, « lier ». Entre *irbi, hiṣib* d'une part, *bušê* de l'autre, *lupputté* peut bien signifier « choses amassées, réunies, trésor, etc. ».

31. Le signe ṢAB dans ṢAB-ni (*umma-ni*) est fait différemment dans cette inscription du signe UT. Il ressemble entièrement à celui de Gudêa, *Cyl. B*, 9. 15; 12, 10. Probablement à l'origine, il n'y avait aucune différence entre et moderne, mais ces deux signes différaient de ṢAB (= moderne).

35. *Maḫriššu* pour *maḫriya*.

38. *Ku* peut être pour *ka :* « à ton père, à ta mère (ô Bêl!), à Bêl, à Nabû...; » ou bien pour *šu :* « à son père, à sa mère, à Bêl (lui-même), à Nabû... »

50-55. Les trois dieux correspondent aux trois villes nommées : Ninâ(ki) et Iš-tar (*alias* RI), Larsa et Šamaš, Uru et Sin.

Col. X. — 16. *Iteqbu* ou *iteqpu*. Cf. R. III. 38, n° 1, obv. 15, *umê imlû ukkipa*

adannu : « Die Tage waren erfüllt, die Zeit war herbeigekommen » (d'après DEL., HWB., p. 58).

19. *An-na-meš* doit avoir ici un sens verbal, intransitif : (54 ans) s'étaient écoulés, quand... Dans ce terme, on envisagerait le passé comme *au-dessus* de l'avenir. C'est ainsi que AN-TA peut signifier *en amont* par rapport à KI-TA, *en aval*. Cf. *umê ullûti*, jours anciens. Rac. עלה.

29. AŠ pour *ina*. Lapsus du graveur qui a entendu « signe ⊢ » et écrivit ⊢, les deux signes se lisant *aš*.

37. *Uṣappû*, pour *ušappû*, אבה.

44. *Mulumu*, rac. לוה (?) ou לאה.

45. Malgré la place vide, rien à restituer devant *anni-e-šu*.

51. *Natiti*, pour *pirišti* (?) Cf. VK. 65. I. 33. *Bît mummu, naṣir pirišti ilâni rabûti*. Rac. אתה. Mot à mot : les vues des dieux (??)

Col. XI. — 3. De nouveau Ê SIGISSÊ AMAR.

26. SAG-AḪ. Partout ailleurs dans ces sortes d'*omina* SAG-ḪAR. Ici toujours SAG-AḪ.

38-39. Se trouvent II R. 43. 18. Tous les *ša* transcrits sont le signe ŠA, GAR archaïque de l'inscription. Les 𒌋 sont rendus par 4.

ALTÆGYPTISCHE MAASSE

VON

Prof. AUG. EISENLOHR.

A. *Hohlmaasse.*

Seitdem ich zu Beginn des Jahres 1875[1] auf Grund meiner Studien des mathematischen Papyrus Rhind das System der altægyptischen Hohlmaasse darzulegen mich bemüht und dasselbe in eingehender Weise in meinem mathematischen Handbuch der alten Ægypter (siehe besonders S. 11, S. 204 ff.) begründet habe, sind von verschiedenen Seiten Versuche gemacht worden, einzelne Aufgaben dieses Handbuchs, insbesondere die Berechnung der Fruchtspeicher 𓉐𓉐𓉐 𓄿 𓍿 *šaä* genannt (Nr 41-46 des Papyrus), bei welchen die altægyptischen Hohlmaasse Verwendung finden, in etwas anderer Weise zu erklären, als ich es gethan hatte. Dies schien namentlich desshalb von Wichtigkeit, weil in einzelnen Beispielen ausdrücklich die Elle als Längenmaass der Dimensionen der Fruchtspeicher genannt wird und sich daraus vermuthlich ein bestimmtes einfaches Verhältniss zwischen altægyptischem Längen- und Hohlmaass ableiten liess. Es ist ja die gewöhnliche und begründete Annahme, dass zwischen Längen- und Hohlmaass, ja zwischen diesen und Gewicht und selbst den Münzen bei gebildeten Völkern ein ein-

1. *Æg. Zeitschrift*, 1875, S. 40 ff., mit Tafel.

faches Verhältniss bestanden habe, wie wir ein solches in dem französischem Meter-Liter- und Grammsystem in seiner höchsten Ausbildung sehen. So soll für Griechenland ein solches schon Solon erdacht haben. Nach Hultsch (*Griech. und röm. Metrologie Zweite Bearbeitung*, 1882, S. 70 u. 511) war ein 9 Chœn haltendes Gefäss gleich einem attischen Cubikfuss, die römische Amphora (griech. Κεράμιον) von 26,26 Liter hatte nach Hero (ed. Hultsch, S. 170, 52, 53) bei welchem wir so viele Reminiscenzen aus dem Rhind Papyrus finden, 1 römischer Cubikfuss 2,96³, in Litern genau 25,934 Liter und nach dem gleichen Hero (ed. Hultsch, S. 171, 54) war ein römischer Modius (Scheffel, $8\frac{3}{4}$ Liter) der zehnte Theil einer römischen Cubikelle 4,436³ = 87,29 Liter. Herr Oppert, welcher (*Étalon des mesures assyriennes*, p. 28; *Orient. Congress, zu Berlin*, I, S. 247) das babylonische Längenmaass *u* immer noch von der Halbelle, welche er auf der Statue des Erbauers von Sirpurla fand (fraglich ist es übrigens ob man die Maassstäbe auf Statuen als genau der Wirklichkeit entsprechend zu denken hat), und nicht von der ganzen Elle versteht, obwohl die Tafel von Senkerch sicher den Finger *ubān* als den 30gsten Theil dieses *u* bezeichnet, der doch nicht nur 9 mm., betragen haben kann den 30gsten Theil von Oppert's Halbelle, Oppert also sieht in dem Würfel dieses U, von ihm Spanne genannt (*Berliner Orientalisten Congress*, I, p. 248), das Maass Epha von 19,9 Liter. Auch in den sehr gründlichen Arbeiten von C. F. Lehmann über altbabylonisches Maass und Gewicht in den Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, etc., vom 16 März u. 19 October 1889, wie in den Verhandlungn des *Stockholmer Orientalisten Congresses*, Section sémitique B, p. 167 ff. bes. S. 195, 199, wird babylonisches Längenmaass, Gewicht und Hohlmaass in Beziehung gesetzt und behauptet (p. 307 der erst angeführten Abhandlung), dass die schwere Mine von ca. 984 gr. der Cubus des Zehntel der babylonischen Doppelelle von 994,5 mm. sei. Lehmann's Versuch, alle andern antiken Maasse, so auch das altægyptische, aus dem babylonischen abzuleiten, scheint mir nicht gelungen. Für die ægyptischen Maasse kennt man schon lange das Verhältniss des Hohlmaasses *hin* zum Gewicht *tenu* = 10 *kat*. Das Hin Wasser wog wenigstens in ptolemæischer Zeit 5 *tenu*. Der Gewichtsstein aus der Sammlung Harris von 5 kat = $\frac{1}{2}$ tenu wiegt 45,2297 grmm. der im Louvre 33, N° 25 *ca* 45, 48 gr., also das Hin Wasser (5 tenu) 10 mal mehr d. i. 452,3 bis 454,8 gr. oder in Liter 0,452 bis 0,455 Liter. Lepsius sowohl wie Nissen in seiner Metrologie betrachten das *ten* als den Cubus der kleinen Elle von 4, 5 dm., geben ihm also $91\frac{1}{8}$ gramm, was mit der obigen Bestimmung ziemlich übereinstimmt.

Die genannten Beispiele des mathematischen Papyrus, in welchen die Maasse der Fruchtspeicher in Ellen gegeben sind, liessen hoffen für diese frühe Zeit (12. Dynastie) das Verhältniss von ægyptischem Längen- und Hohlmaass zu ergründen und wirklich hatte ich in meiner Tabelle der altægyptischen Maasse *Æg. Zeitschr.*, 1875, ein Hohlmaass von 20 ægyptischen Cubikellen = 2894 Liter angenommen. Denn in mehreren Beispielen über Berechnung von Fruchtspeichern wird die *Elle* ausdrücklich als Längenmaass genannt, so in Nr 43, 45 und 46 meiner Ausgabe wovon namentlich die beiden letzt genannten Beispiele vollständig verständlich sind. Ich nahm desshalb keinen Anstand, wenn der cubische Inhalt einer Fruchthauses durch 20 dividirt wird, um die Anzahl der

das Fruchthaus füllenden Getreidemaasse zu finden, einem solchen Maasse den allerdings sehr beträchtlichen Raum von 20 ægyptischen Cubikellen oder 2894 Liter zuzuweisen (*Æg. Zeitschr.*, März/April 1875, Tafel).

Die vorhergegangene Zulegung des halben Betrages zu dem Producte aus den drei Dimensionen, z. B. in N^r 44 : $10 \times 10 \times 10 = 1000 + 500 = 1500$ und die dem entsprechende Reduction auf $\frac{2}{3}$ in den umgekehrten Beispielen (nämlich der Berechnung der Dimensionen aus den das Fruchthaus füllenden Maassen) erklärte ich mir durch die schief ansteigenden Getreidebehälter, welche sich häufig in Denkmälern finden und nach Mahmud Pascha (*Le Système métrique actuel d'Égypte*, p. 18) haben noch heutzutage die ægyptischen Fruchtmaasse selbst eine conische Form. — Obwohl sich dieses grosse Maass von 2894 Liter nicht unschwer in das Hin- und Beschamaass und deren Vielfache einfügen liess, so glaubte ich doch in meinem mathematischen Handbuch der alten Ægypter dasselbe aufgeben zu müssen, weil im unmittelbaren Anschluss an die Rechnung der Fruchtspeicher (N^r 47, p. 114, meines Handbuchs) das Getreidemaass in Zehntel und Hundertel zerlegt wird und weil das Hundertel desselben 1 Bescha, so kann nach meiner Ansicht das in den Berechnungen der Fruchtspeicher gebrauchte Maass kein anderes sein als das Maass von 100 Bescha = 1000 Hin oder 450 Liter. Ich war desshalb genöthigt mich nach einer anderen Erklärung des Missverhältnisses zwischen dem cubischen Inhalt der Fruchthäuser und der dafür berechneten Getreidemenge umzusehen und kam so auf die, wie ich selbst zugestehe, mangelhafte Auskunft, dass das Getreide in Garben eingeführt, aber nur als Körner berechnet sei oder dass die Körner nur in dünne Schichten gelegt waren, um der Luft Zutritt zu verschaffen (S. 99 u. 207 meines Handbuchs).

Der erste, welcher eine bessere Lösung des Problems versuchte, war Paul Tannery in einem Aufsatze der *Revue Archéologique*, 1881, N. S., T. XLI, p. 151 ff.: *Les Mesures des marbres et des divers bois de Didyme d'Alexandrie*. Eine wahrscheinlich durch die Abschreiber entstellte Aufgabe bei Didymus glaubte Tannery durch die Annahme eines körperlichen Maasses zu lösen, welches auf das Quadrat einer Elle nur $\frac{1}{3}$ einer Elle als Höhe hatte. In ähnlicher Weise legt Tannery der Berechnung der Fruchtspeicher ein Maass von $\frac{2}{3}$ der grossen königlichen Elle von 0^m 525 zu Grunde, dessen 20 faches mit 1929^{375} Liter dem 100 Bescha Maasse entsprochen haben müsste. Damit erhält er ein Bescha Maass von 19,294 Liter, welches dem ægyptischen ἀμφορεύς, und $\frac{1}{2}$ ptolem. Artabe gleich kam, und ein Hinmaass von 1,929 Liter; wiewohl wir doch ganz sicher die Grösse des letzteren Maasses schon in alter Zeit (siehe mein *Math. Handb. d. a. Æg.*, S. 206) auf 0,45 Liter bestimmen müssen.

Auch Revillout, welcher sich eingehend mit dem ægyptischen Maass- und Münzwesen beschäftigte (siehe bes. *Æg. Zeitschr.*, 1879, p. 129 ff. u. 133 ff.; *Revue Égypt.*, II, 1882, p. 165 ss., III, 1883, p. 49 ss.) nimmt (*Revue*, II, p. 193) mit mir an, dass die Berechnung des $1\frac{1}{2}$ fachen Cubikinhalts von den schiefen Wänden des Fruchthauses herrührt, die Vermehrung mit 20, bezieh. die Theilung des cubischen Inhalts durch 20 aber ein Maass von 20 Cubikellen bedeute, wie auch ich anfangs dachte. Diesem grossen Fruchtmaass giebt er in seiner Tabelle (*l. c.*, p. 194) 32,000 Ro. Er verwechselt

es also mit dem 100 Bescha (450 Liter) fassenden Maasse, welches 100 × 320 = 32000 Ro hatte und reiht zwischen diesem 20 Cubikellenmaass und dem Beschamaasse noch 4 andere Maasse ein : eines von $\frac{1}{4}$ Cubikelle, das er Artabe nennt, dann solche von 2, 4 und 5 Artaben. 4 Artaben wären nach ihm eine Cubikelle. Nun fasst eine ægyptische grosse oder königliche Cubikelle von 0^m 525 — 144,7 Liter, auf die Artabe kämen darnach 36,175 Liter, was mit der Bestimmung der ægyptischen Artabe durch Hultsch (*Metrologie*, S. 366) übereinstimmt. Revillout nimmt aber sein *bescha* zu $\frac{4}{5}$ der Artabe, es hätte also 29,94 Liter.

Nun wissen wir aber aus den Listen des Mathematischen Papyrus Nr 80-82 ganz sicher, dass das Beschamaass 10 Hin = 320 Ro betrug, da das Hin aber 0,45 Liter (Eisenlohr, *Math. Handb.*, S. 206, nach Chabas und Dümichen), so muss das Bescha nicht ca. 30, sondern nur 4 $\frac{1}{2}$ Liter betragen haben, das Ro $\frac{1}{32}$ des Hin also 14 Cub. Centimeter = 0,014 Liter. Die Liste von Revillout kennt auch ein solches kleines Hin = $\frac{1}{80}$ der Artabe, daneben aber ein grosses Hin $\frac{1}{12}$ der Artabe, also von etwa 3 Liter. Diess setzt Revillout dem hebräischen Hin gleich und doch hielt diess sicher nicht 3, sondern über 6 Liter, während allerdings bei Epiphanius ein heiliges Hin genannt wird, welches mit dem ægyptischen Bescha zusammenfiel. Das ægyptische *àpt* (Dümichen, *Med. Abu Kal.*, Taf. II) hatte 4 Bescha, also 40 Hin und ist von Revillout richtig eingereiht worden. Von den Maassen von 2, 4 und 5 Artaben, welche auf 72, 144,7 und 180 Liter herauskämen, weiss aber der mathematischen Papyrus nichts. — Wohl aber scheint in den späteren Tafeln des *Med. Abu Kalenders* ein Vierfaches des *àpt*, also ein Maass von ca. 72 Litern vorzuliegen, welches dort mit ∩ geschrieben ist und 160 Hin fasste.

Ganz anders fasst Hr. Bortolotti die Sache in seinem höchst bedeutenden Aufsatze : *Del primitivo Cubito egizio*, etc. Fascicolo III, Accadem. di Modena, 1882 und 1883. Auch er fühlt sich veranlasst aus der Berechnung der Fruchtspeicher im mathematischen Papyrus Rhind das Verhältniss zwischen ægyptischem Längenmaass (der Elle) und Hohlmaass abzuleiten. Er geht, wie ich selbst, davon aus (S. 427, *l. c.*), dass das Hin 0,45 Liter betragen, sein 10faches das Bescha 4,54 Liter; dessen 100faches mit 454,6 Liter nennt er, wie ich *moggio* (Malter), sieht aber nicht in diesem moggio das Getreidemaass der Fruchtspeicher (*šaä*), sondern erst im 4fachen desselben 1818,4 Liter, dem 100fachen des àpt von 4 bešạ. Dieses grosse Maass hat nach ihm 20 ægyptische Cubikellen, aber nicht der grossen, königlichen von $0{,}525^m$, sondern der kleinen von $0{,}45^m$. Der Cubus 20 kleiner Ellen von $0{,}45^m$ giebt 91,125 Cubikdecimeter oder Liter, das zwanzigfache 1822,5 Liter, also wenig über das von Bortolotti angenommene Maass, aus welchem sich rückrechnend die kleine Elle genauer zu 44,966,3 statt 45 cm. berechnet. Die Cubikelle von 90,92 Liter wäre das 1000fache des *uten* (an Wassergewicht) und somit eine einfache Verbindung zwischen ægyptischem Längenmaass, Hohlmaass und Gewicht hergestellt. Ich gestehe, dass mich diese sehr einleuchtende Auffassung von Bortolotti anfangs ganz für sich einnahm, so dass ich ihm sogar vorschlug noch weiter zu gehen und auch die Multiplication der Längenmaasse mit 1 $\frac{1}{2}$ nicht wie ich und offenbar auch er aus den nach oben geneigten Wänden der

Fruchthäuser, sondern aus der Umrechnung von grossen Ellen in kleine abzuleiten, da der Cubus von 7 = 343 nicht sehr entfernt vom $1\frac{1}{2}$fachen des Cubus von 6 = 324 sei, auf 1 grosse Cubikelle also annähemd $1\frac{1}{2}$ kleine Cubikellen kämen. — Ich habe aber die mir anfangs so einleuchtende Auffassung Bortolotti's später fallen lassen und zwar aus zwei schwer wiegenden Gründen. *Einmal ist im mathematischen Papyrus nirgends von zweierlei Ellen die Rede.* Bei der Berechnung der Pyramiden Nr 56 u. ff. ist nur die in 7 Handbreiten getheilte grosse oder königliche Elle gebraucht. Nr 56 : *au mah em šop sefex* : es hat die Elle 7 Handbreiten. Nr 57 : vervielfältige die Zahl $10\frac{1}{2}$ um zu finden 7. Denn eine Elle ist es. Nr 58 : vervielfältige die Zahl $5\frac{1}{4}$ mal 2 um zu finden die Elle, : denn 7 Handbreiten hat sie. Darin, wie Lepsius[1] (*Æg. Zeitschr.*, 1884, p. 8) eine Anspielung auf eine andere Elle oder gar auf eine *grosse* in 6 Palmen eingetheilte, die es NIEMALS gab zu finden, ist mehr als willkürlich. Dass es übrigens schon in früher Zeit neben der Elle von 7 Palmen auch eine kleinere von 6 Palmen gegeben, beweisen die vorhandenen alten Maassstäbe, von welchen die Stein Elle in Florenz aus Memphis und die Holz Elle zu Turin, letztere aus der Zeit des Königs Horemheb, beide aus der 18. Dynastie (cf. Lepsius, *Elle*, Taf. I, *b*, u. Taf. II, *b*) beiderlei Ellen enthielten. Der Ursprung der siebengetheilten Elle, die wohl anfangs allein bestund, da wir nur sie im mathematischen Papyrus vorfinden, ist schwer zu eruiren. Die Eintheilung des Woche in 7 Tage und die Häufigkeit der Siebenzahl bei dem hebräischen Volke lässt eine Beziehung zu einer semitischen Völkerschaft vermuthen, obwohl die Hebræer eine Elle von 6 Handbreiten hatten; dass daneben auch eine Elle von 7 Handbreiten bestund, zeigt Ezech. 40, 5; 43, 13, wo der Tempel nach einer Elle vermessen wird, die eine Handbreite mehr hatte, als die damals gebräuchliche Elle. Sonst findet sich die Siebentheilung des Längenmaasses nur bei der Klafter (= 4 grosse Ellen), deren Siebentel sowohl in Kleinasien, als in Olympia als Fussmaass gebraucht wurde (Hultsch, *Metrol.*, II Aufl., S. 567, Anm. 1, und S. 530). Die Sechstheilung der

1. Schon für das zweite Heft des 1884 Jahrgangs der *Ægypt. Zeitschrift* hatte ich an die Redaction derselben einen Artikel eingeschickt, in welchem ich den von Lepsius im ersten Hefte 1884 gegen meine Auffassung gerichteten Aufsatz : Ueber die 6 palmige grosse Elle von 7 kleinen Palmen Länge in dem « *Mathematischen Handbuche* von Eisenlohr » zu widerlegen suchte. Der Artikel wurde auch zum Druck gebracht, aber von dem damals schon schwer erkrankten und dadurch höchst reizbaren Lepsius übelgenommen und von ihm mit einem Gegenartikel voller unberechtigter Invective begleitet, so dass ich Lepsius, mit dem ich immer auf's Beste gestanden war und dessen hohe Verdienste um unsere Wissenschaft ich voll anerkannte, bitten musste, die beleidigenden Stellen aus seinem Artikel zu entfernen, worauf Lepsius, « um nicht, wie er mir schrieb, mit einer Disharmonie zu enden », beide Artikel zurückzog. Da aber, wie ich aus Brugsch, *Ægyptologie*, S. 141 und S. 371 ersehe, die Frage nach der Theilung der altægyptischen Elle noch nicht als entschieden betrachtet wird, so muss ich hier wiederholen, dass von einer Theilung der grossen Elle in 6 šop (Handbreiten) nirgends eine Spur vorhanden ist, dass es also nicht zweierlei šop gegeben hat, wie Lepsius annahm. Der mathematische Papyrus kennt offenbar nur die Elle von 7 šop. Ebenso ist ja die Elle am Nilometer von Assuan, welche 53 cm. beträgt, nur in 7 Unterabtheilungen getheilt. Keine der noch vorhandenen ægyptischen grossen Ellen zeigt eine Abtheilung in 6 Theile, sondern nur in 7 Handbreiten und 28 Finger. Was mit dem Ellen- und šop Maass auf der linken Unterseite der Turiner und der ehemaligen Harris Elle (siehe Lepsius, *Altæg. Elle*, Taf. I. *b*; Taf. II, N° 5) gemeint ist, ist noch nicht erwiesen. Lepsius sah darin (*loc. cit.*, S. 48) Bezeichnungen der grossen und kleinen Elle mit ihren Unterabtheilungen. Aber I und II kann ohne ʊ bei den Strichen niemals erste und zweite Elle, sondern nur *eine* Elle, zwei Ellen bedeuten. Ich dachte daran in dem unter 4 Fingern stehenden « 1 Elle 4 šop » (24 + 16 = 40 Finger der kleinen Elle) ein auf $\frac{1}{40}$ verkürztes Maass zu finden, es ist diess aber sehr fraglich und so unerklärt, wie wir ähnlichen Maassbezeichnungen auch auf der Festtafel von Palermo begegnen, wo keine Beziehung zum obenstehenden Texte zu erkennen ist.

Elle ist sicher babylonischen Ursprungs. Die Tafel von Senkereh zeigt uns die Elle *u* in 30, d. i. 6 × 5 Finger oder 6 Hände (3 Doppelhände) getheilt, wie auch der Maassstab auf der Statue von Telloh (Sarzec, *Découvertes*, pl. XV, 3) 6 ganze Finger und dann einen Finger in 2, 3, 4, 5 und 6 Theile getheilt aufweist, wie wir eine solche noch weiter gehende Theilung des Fingers auch auf den ægyptischen Ellen (siehe Lepsius, *Elle*, Taf. I, II) antreffen. Nehmen wir den 27 Centimeter langen Maassstab von Sirpurla als eine *wirkliche* halbe Elle, so müsste die ganze Elle etwa 54 ctm. und 32 Finger von 1,7 ctm. gehabt haben. Denn 16 Finger sind auf der halben Elle eingezeichnet und das Maass eines jeden ist ca. 17 mm.

Geben wir aber zu, dass es schon zur Zeit der Abfassung des mathematischen Papyrus (zur Hyksoszeit) oder gar des Originals aus der 12. Dynastie zweierlei Ellen in Ægypten geben, so bleibt doch gegen die sonst sehr ansprechende Auffassung Bortolotti's bestehen, dass das grosse Getreidemaass der Fruchtspeicher nicht 400, wie Bortolotti meint, sondern nur 100 Bescha fasste. Diess erkennt man deutlich aus der Umsetzung eines Theiles dieses Maasses in Bescha und Ro, wie solche in N^r 43, 5, vorgenommen wird. Wenn mir auch die Form des dort berechneten Fruchtspeichers (siehe p. 106–109 des *Math. Papyrus*) nicht möglich war zu bestimmen, so ist doch sicher dass durch Theilung des Cubikinhalts von $455\frac{1}{9}$ (mein Setzer hat p. 105 die 5 weggelassen) mit 20 dieser in das grössere Fruchtmaass übergeführt wird. Diess sollte geben $\frac{455}{20} = 22\frac{1}{2}\frac{1}{4}$ und $\frac{1}{20}$ von $\frac{1}{9}$, das ist $\frac{1}{180}$. Statt dessen steht aber $\frac{1}{45}$. Wenn hier nicht ein Rechenfehler vorliegt, so wäre diess ein Zeichen, dass der Verfasser selbst in Zweifel war, ob er nicht mit einem viermal so grossen Maasse zu rechnen hatte, denn $\frac{1}{180}$ von 400 Bescha ist $= \frac{1}{45}$ von 100 Bescha. — Während nun die $22\frac{1}{2}\frac{1}{4}$ einfach als 100 Bešamaasse aufgeführt werden, wird der Bruch von $\frac{1}{180}$ dieses Maasses erst in Theile des Bescha und Ro übergeführt. Für diejenigen, welchen mein *Mathematisches Handbuch* nicht zur Hand ist, wiederhole ich diese Rechnung: $\frac{1}{180}$ von 100 Bescha sind $= \frac{10}{18}$ Bescha, $\frac{1}{2} + \frac{1}{18} \cdot \frac{1}{18} = \frac{16}{288} \cdot \frac{1}{32} + \frac{1}{64}$ Bescha $= \frac{13\frac{1}{2}}{288}$. Rest $\frac{2\frac{1}{2}}{288}$ oder $\frac{25}{2880}$. Da 1 Ro $\frac{1}{320}$ Bescha $= \frac{9}{2880}$, so sind 2 Ro $= \frac{18}{2880}$. Rest $\frac{7}{2880} \cdot \frac{1}{2} + \frac{1}{4}$ Ro $= \frac{4\frac{1}{2} + 2\frac{1}{4}}{2880}$. Rest $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2880}$ oder $\frac{1}{36}$ Ro. Und so finden wir $22\frac{1}{2}\frac{1}{4}$ Maass und in Fruchtzeichen $\frac{1}{2}\frac{1}{32}\frac{1}{64}$ Bescha $2\frac{1}{2}\frac{1}{4}\frac{1}{36}$ Ro (*loc. cit.*, S. 105).

Dazu kommt noch, dass, wie schon oben bemerkt, im unmittelbaren Anschluss an die Berechnung der Fruchtspeicher in N^r 47 das grosse Getreidemaass in Zehntel, Zwanzigstel bis Hundertstel getheilt wird und in dieser Theilung die aus dem ganzen Papyrus und auch aus der Louvrerechnung bekannten Theilzeichen des Bescha verwendet werden, wornach kein Zweifel bestehen kann, dass dieses grosse Maass das 100 Beschamaass war. In der Louvrerechnung (Pap. 3226) aus der Zeit Tutmes III (1500 v. Chr.) wird aber ein 4fach so grosses Maass (für Datteln) gebraucht, als im mathematischen Papyrus. Dieses wird mit bezeichnet. Die 4 Theile desselben werden durch Punkte ausgedrückt . : ∴ oder und entsprechen also den *beša* des mathematisches Papyrus; als Unterabtheilungen des Punktes, also des Bescha, erscheinen dieselben Zeichen, die uns vom mathematischen Papyrus her bekannt sind $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, etc., so dass wir mit Recht annehmen das Maass sei = 4 Bescha oder ca. 18 Liter (siehe meine Tabelle der Fruchtmaasse, S. 11 des *Mathematischen Papyrus*). Dem-

selben Zeichen ∩ begegnen wir auf den späteren Tafeln (III ff.) des *Med. Abu Kalenders* aus der Zeit Ramses III (1200 v. Chr.). Die zweite Tafel macht uns mit einem Fruchtmaasse *àpt* bekannt, welches nach den Rechnungen von Tag zum Jahr 40 Hin betragen haben muss (z. B. Z. 29. $\frac{1}{2}$ hin täglich $= 4\frac{1}{2}\frac{1}{16}$ àpt jährlich. $\frac{365}{2} = 182{,}5$ getheilt durch $4{,}5625 = 40$). Hier sind besondere Theilzeichen für $\frac{1}{2}$ ◿, $\frac{1}{4}$ ○, $\frac{1}{8}$ ⟍, $\frac{1}{16}$ >, $\frac{1}{32}$ ▭, $\frac{1}{64}$ ∇, dieses *àpt* gebraucht, von welchen nur das *ro* im *Mathematischen Papyrus* wiederkehrt, und zwar im gleichen Wert, wie es dort gebraucht ist, als $\frac{1}{320}$ aber hier nicht des beša, sondern des àpt (siehe die revidirte Umrechnung in meinem *Mathematischen Handbuch*, S. 79). Diese Theilzeichen kehren nun in den Opferlisten der folgenden Tafeln wieder und werden noch durch eines vermehrt, von welchem es nicht sicher ist ob es eine Variante von ▭ $\frac{1}{32}$ oder nicht vielmehr $\frac{1}{30}$ bedeutet. Diese Rechnungen sind nämlich häufig mit Decimalbrüchen $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{40}$ ausgeführt, so dass Dümichen (*Altägypt. Getreiderechnung*, S. 5) auf den Gedanken kam, die Abtheilungen des Hohlmaasses als $\frac{1}{30}$, ∇ als $\frac{1}{60}$ aufzufassen (S. 12 der *Getreiderechnung*, in seinen Opferlisten dagegen [Text zu Taf. IV und Taf. VII, *b*] als $\frac{1}{24}$ und $\frac{1}{120}$), während er nur die höheren Abtheilungen als $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$ und $\frac{1}{16}$ gelten lässt. — Da aber diese letztern nach Taf. II Abtheilungen des àpt (40 hin Maasses) sind, so muss das der späteren Tafeln das àpt bedeuten und das Vierfache dieses , welches ∩ geschrieben ist, ein Maass von 160 Hin ausdrücken, während demselben im Louvre Papyrus nur $\frac{1}{4}$ dieses Wertes zukam. Es wäre also das *ro* immer $\frac{1}{320}$, aber im *Mathematischen Papyrus* $\frac{1}{320}$ des Bescha, im *Med. Abu Kalender* $\frac{1}{320}$ des 4 mal grösseren àpt. Diess lässt vermuthen, dass irgendwo eine Verwechslung zwischen bescha und àpt statt hatte und dass Bortolotti mit seiner Aufstellung doch Recht haben konnte.

Zur besseren Uebersicht stelle ich die angestellten Vergleichungen kurz zusammen:

1. Die Maassunterabtheilungen sind im Papyrus Louvre 3226 die gleichen des • ($\frac{1}{4}$ ∩) wie die des Bescha von 10 Hin im *Mathematischen Papyrus*.

2. Die Unterabtheilungen des *àpt* (40 Hin, *Med. Abu*, II) ◿ $\frac{1}{2}$, ○ $\frac{1}{4}$, ⟍ $\frac{1}{8}$, > $\frac{1}{16}$, ∇ $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{320}$ sind die gleichen wie die des (*Med. Abu*, III ff.) $\frac{1}{4}$ ∩.

3. Das vielleicht auch das ∇ ( ) ist $\frac{1}{320}$ (resp. $\frac{1}{64}$) des *beša* (*Math. Pap.*), des àpt (*Med. Abu*, II) und des mit letzterem wahrscheinlich gleichen (*Med. Abu*, III ff.).

In der letzten Zeit hat sich Hr. Griffith in einem sehr bemerkenswerten Artikel der *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, Vol. XIV (1892), p. 403 ff.; Supplement, Vol. XV (1893), p. 301 ff., bemüht das ganze System der ægyptischen Gewichte und Maasse festzustellen. Auf Längen- und Flächenmaasse und den durch seine Arbeit bezeichneten Fortschritt werde ich später zu reden kommen. Im Anschluss an die Betrachtungen von Tannery, Revillout und Bortolotti will ich aber zuerst von seiner Auffassung der ægyptischen Hohlmaasse handeln, um so mehr als Hr. Griffith glaubt aus seiner Erklärung der Aufgaben der Fruchtspeicher im mathematischen Papyrus diese Maasse und das Verhältniss von ægyptischen Längen- und Hohlmaass aufgefunden zu haben.

Das Mittel dazu entnimmt Griffith dem früher in Händen von Lepsius befindlich gewesenen *Papyrus Westcar*, welchen Prof. Erman edirt und erklärt hat. Leider hat letzterer durch seine verkehrte Transscription, so der Vokalzeichen durch einfache und doppelte Spiritus, des durch w u. s. f. den Wert seiner nicht unbedeutenden Arbeit geschmälert. Ich werde die anzuführenden Worte in der weit besseren alten Transscription geben, welche auch durch den zweiten internationalen Orientalistencongress zu London angenommen worden ist. Auf Befehl des Sonnengottes Ra (*Pap. Westcar IX*, 24 ff.) war die Reṭ-ṭeṭ, die von Ra schwangere Frau des Priesters Rauser zu Sachebu durch die Göttin Isis und ihre Gehülfen von 3 Kindern entbunden worden, denen das Königtum verheissen war. Zum Dank für diese Hülfeleistung beschenkte Rauser die Göttinnen mit Gerste, welche sie dem Gotte Chnum zu tragen gaben. Weil aber Isis die Geburt der Kinder mit einem Wunder zu verbinden wünschte, legten die Göttinnen königliche Diademe in die Gerste und brachten dieselbe nach dem Hause des Rauser zurück, sagend sie wollten dieselbe bis zu ihrer Rückkehr in einer verschlosseren Kammer liegen lassen. Nachdem sich Reṭ-ṭeṭ wieder erholt hatte, frug sie ihre Dienerin (XI, 20), ob das Haus in Ordnung sei. Es wird ihr erwiedert, dass das Haus mit altem Guten versehen sei mit Ausnahme von Töpfen (*hinnu'*), die man nicht gebracht habe. Darauf fragt Reṭ-ṭeṭ, warum man keine Töpfe gebracht habe. Die Dienerin erwiedert : *nefer pu*, es ist gut, *smenχ-āa*, was Erman nicht übersetzen konnte und was möglicherweise so viel heisst als : vollständig fort, ausser die Gerste jener Tänzerinnen (der fliegenden Göttinnen), welche sich in der Kammer (*āt*) unter ihrem Verschluss ( ) befindet (XI, 24). — Reṭ-ṭeṭ schickt nun die Dienerin ab um von der Gerste zu holen, welche die Göttinnen verschlossen da gelassen. Wozu sie diese Gerste braucht, ist aus dem Texte nicht ersichtlich. Es hat ja an *hinnu* Gefässen und nicht an Gerste gefehlt. Erman vermuthet, dass aus der Gerste etwas, etwa Bier, bereitet werden sollte. Für die Gerste wird Ersatz durch den heim kehrenden Gatten in Aussicht gestellt. Die Dienerin öffnet die Kammer und hört darin Kreischen und Musiciren. Das meldet sie der Reṭ-ṭeṭ, die sofort selbst kommt und die Stelle sucht, von der das Geräusch ausgieng. Sie legt nun ihre Schläfe an *pa χaru* und fand, dass das Geräusch darin gemacht wurde (*Pap. Westcar XII*, 4). Dieses *χaru*, das hier ein Behältniss sein muss, in dem sich die Gerste der Göttinnen befand, legt Reṭ-ṭeṭ in mehrere andere Verschlüsse und bringt es in die Kammer, in der sich ihre Gefässe (*ḥinnu'* mit geschrieben) befanden. Das Wort *χaru*, welches im *Papyrus Westcar* ein Behältniss, aber kein bestimmtes Maass, wie Scheffel bezeichnet, obwohl das Deutbild Maassen zukömmt, wie in *ḥotep* (Dümichen, *Kal. Inschr.*, XXVI, 34, 35; XXVII, 15), in *ṭenat* z. B. Dümichen, *Kal. Inschr.*, XVII, 15, 16 (Grosser Harris u. a. 72, 2, steht dafür Sack) und allein stehend häufig im Papyrus Louvre 3226, auch in Dümichen, *Kal. Inschr.*, VI, 19; VII, B, 7; XXIV, *a*, 12, *b*, 15, und öfter, findet sich auch in den Berechnungen der Fruchthäuser des mathematischen Papyrus Nr 41-47, so Nr 41, 3; 43, 3; 44, 3. Das dazu gehörige Deutbild ist hier , was auf einen von Thieren herrührenden Gegenstand, wie Leder, hinweist. Ich hatte dieses Wort, welches stets in Verbindung

mit *rextu* Inhalt vorkömmt, an *χat* Körper, Cadaver denkend, in *rextu em χaru* als *körperlichen* Inhalt gefasst, obwohl es auch in der Menephtah Inschrift (Z. 46) als Behältniss der abgeschnittenen Phalli und Hände *χaru* geschrieben vorkommt und dort wohl lederne Körbe bedeutet. Hr. Griffith fasst nun in der genannten Abhandlung (*Proceed. Bibl. Arch.*, XIV, p. 422) dieses *χaru* als ein Getreidemaass, und findet dessen Inhalt wegen des Zuschlages der Hälfte zu den berechneten Cubikellen gleich den $\frac{2}{3}$ ægyptischen und zwar grosser Cubikellen. Da eine grosse Cubikelle 144,7 Liter, so sind $\frac{2}{3}$ derselben = 96,6 Liter. Er leitet also, wie schon Tannery (siehe oben) that, den Zuschlag der Hälfte nicht von den schiefen Wänden des Fruchthauses ab, sondern von der Grösse des Maasses, für das er den Namen *χaru* auffand und dessen 20faches, also 1932 Liter das grosse Getreidemaass wäre, welches in der Berechnung der Fruchthäuser zur Verwendung käme. Er bezeichnet dieses Maass als 100 quadruple *ḥekt*, indem er das von mir mit *beša* bezeichnete Maass = 10 Hin *ḥekt* nennt. Dass der Name *ḥekt* aber nicht dem 10 Hinmaass, sondern dem 100fachen desselben zukam, lehrt Nr 43, Z. 5, und Nr 44, Z. 3, wo das sonst nur geschriebene Maass geschrieben ist. Den Namen *bescha* für das Fruchtmaass von 10 Hin, der allerdings auch Bulak Papyrus Nr 18, Pl. XXIX, als Name einer Getreideart (nach Stern Glossar zu Pap. Ebers : sorghum vulgare, durra) vorkömmt, entnahm ich Nr 71 des mathematischen Papyrus, wo es heisst : mache du den 1 Krug in Bescha, das giebt nun Bescha $\frac{1}{2}$. Dem Zeichen $\frac{1}{2}$ ist kein anderes Wort vorgesetzt, welches das Maass angäbe. Meine Zweifel, ob es nicht doch hier *Gerste* bedeute, habe ich S. 181 und im Wörterb., S. 257/58, ausgedrückt. Auch bin ich bereit trotz Nr 71 den Namen *bescha* fallen zu lassen, sobald wir eine unzweideutige Stelle des 10 Hin Maasses für die Lesung *ḥekt* gefunden haben. In Nr 68 des Rhind Papyrus wird das 100 Beschamaass *ḥekt āā* grosses Hekt genannt und auch in Nr 47, 3, wird das 100 Beschamaass, dessen Zehntel berechnet werden, mit bezeichnet. Aber ein direkter Beweis, dass das kleinere 10 Hin fassende Maass *ḥekt* hiess, ist noch nich geliefert. — Viel wichtiger als diese sprachliche Erörterung ist aber die sachliche. Hr. Griffith will, wie seiner Zeit Bortolotti, in dem grossen Maass der Fruchtspeicher nicht das Maass von 100 Bescha à 10 Hin, sondern das von 400 Bescha oder 100 vierfacher Bescha finden.

Er unterscheidet sich von Bortolotti aber dadurch, dass letzterer von der kleinen Elle ausgieng und als das Maass der Fruchtspeicher ein Maass von 20 kleinen ægyptischen Ellen = 1818,4 Liter annahm, während Hr. Griffith das 20fache seines *χaru* Maasses (zu $\frac{2}{3}$ gross. æg. Ellen) also $13\frac{1}{3}$ grosse Ellen = $1,929\frac{3}{8}$ Liter als das grosse Maass der Fruchtspeicher betrachtet. Darin sind sie aber einig, dass das Hundertstel dieses grossen Maasses nicht das 10 Hin, — sondern das 40 Hin, — in *Med. Abu* *āpt* genannte Maass sein müsse. Ich habe dagegen schon bei Besprechung der Anschauung von Bortolotti gezeigt, dass das in Nr 43 des Papyrus gegebene Beispiel von einem Maass handelt, welches das Hundertfache des Bescha betrug, nicht aber das 400fache. Als zweiten Beweisgrund habe ich geltend gemacht, dass in der unmittelbar auf die Fruchtspeicherberechnungen folgenden Tabelle Nr 47 unzweifelhaft nicht das Maass

von 400 Bescha, sondern das Maass von 100 Bescha in sein Zehntel, Zwanzigstel, etc., zerlegt wird. Hr. Griffith legt besonderen Nachdruck auf die Vierzahl der Striche über dem Getreidemaass. Er will im Papyrus auch ein zweifaches (Nr 82, 10, 11,) und sogar ein dreifaches Ḥekt (*Bibl. Arch.*, XIV, S. 428) finden, wie seiner Zeit auch Dümichen (*Æg. Zeitschrift*, 1870, p. 45) geglaubt hat in den *Med. Abu* Rechnungen zwischen einem einfachen, doppelten und vierfachen *Sa* ( ) unterscheiden zu müssen. Es geht ja sicher aus dem Papyrus Louvre 3226 hervor, dass zu Tutmes III' Zeit ein 4 mal so grosses Maass als das Bescha (von Griffith *ḥekt* genannt) gebräuchlich war und die *Med. Abu* Rechnungen lehren, dass unter Ramses III nicht nur dieses *ȧpt* genannte Maass, sondern auch dessen Vierfaches (nach Dümichen *ḥotep*) zum Messen von Getreide verwendet wurde. Wir sollten uns also nicht wundern auch im mathematischen Papyrus, welcher zur Hyksoszeit geschrieben wurde, einem ähnlichen Maasse zu begegnen, das ein Vierfaches des Beschamaasses war. Die in Ellen gegebenen Fruchthäuser scheinen ein Maass zu fordern, welches nicht das 100, sondern das 400fache des Bescha (oder ḥekt) Maasses war, also das 100fache des ȧpt von 40 Hin. Und doch ist diess direkt im mathematischen Papyrus nicht aufzufinden, der im Gegentheil nur das Hohlmaass von 100 Bescha zu kennen scheint. Eine leise Andeutung des Vorhandenseins eines solchen Maasses findet sich aber vielleicht gerade im Texte des oben besprochenen Nr 43, wo, wie ich dort dargelegt, statt des Bruches $\frac{1}{180}$ in auffallender Weise das Vierfache desselben $\frac{1}{45}$ gesetzt ist.

Ich wiederhole aber, dass in Nr 47 das in Zehntel getheilte Fruchtmaass nur 100 Bescha hat und dieses Fruchtmaass genau so geschrieben wird auch mit Zacken , wie das in Nr 41, 42, 43, 44, 45.

B. *Die ægyptischen Längen- und Flächenmaasse.*

Wenn unsere Untersuchung der ægyptischen Hohlmaasse nicht vollständig befriedigend ausgefallen, so ist es um so erfreulicher dass wir in Betreff der Längen- und Flächenmaasse in den zeitlich weit aus einander liegenden Urkunden in der Hauptsache eine völlige Uebereinstimmung nachweisen können.

Diese Urkunden sind :

1) Die Opfertafel von Palermo und die Gräber bei den Pyramiden aus der 4. und 5. Dynastie (ca. 3500 v. Chr.);

2) Die Verträge von Siut wahrscheinlich aus der 12. Dynastie;

3) Der mathematische Papyrus, dessen Urschrift aus der 12. Dynastie (ca. 2200 v. Chr.)[1], die Copie aus der Hyksoszeit (1700 v. Chr.);

4) Die Amarnastelen (Amenophis IV, 1500 v. Chr.);

5) Der grosse Papyrus Harris (Ramses III, 1320 v. Chr.);

1. Die Urschrift, auf Leder geschrieben, wie solches in der 12. Dynastie gebräuchlich, wohl zusammen mit der Copie gefunden, harrt noch ihrer Entrollung, welche ich schon vor 17 Jahren den Beamten des British Museums empfahl, entweder durch Aufbewahren in feuchtem Keller und Einhüllen in nasse Tücher oder durch Tränken mit absolutem Alkohol.

6) Das Grab von Anibe (Ramses VI, *Denkmäler*, III, 229; 1260 v. Chr.);

7) Die griechisch-demotischen Urkunden zu Turin (ed. A. Peyron) aus der Zeit des Philometor und Euergetes II (ca. 117 v. Chr.);

8) Die Schenkungsurkunde von Edfu und andere Edfutexte aus der Zeit Ptolemæus XI Alexander I (ca. 100 v. Chr.).

Das ægyptische Längenmaass war von alten Zeiten her die Elle, welche 525 (Lepsius) bis 530 Millimeter (Mahmud-Bey) fasste und zuerst in 7 Handbreiten (šop) und 28 Finger (ṭeb) getheilt war. Diese finden wir allein im mathematischen Papyrus, dessen Original aus der 12. Dynastie stammt. Die noch erhaltenen alten Maassstäbe des Amon-em-apt (18. Dynastie) und des Maia (Louvre) etwas kürzer als 525 mm. zeigen neben dieser als königliche Elle (*suten maḥ*) bezeichneten eine kleinere Elle ( ) von nur 24 šop, die sich also wie 6 : 7 zur grossen Elle verhielt. Dass die grosse königliche Elle in alter Zeit auch in 6 šop getheilt war, haben wir schon oben widerlegt. Welche von beiden Ellen die ursprüngliche war, die königliche von 525 mm. oder die kleine von 450 mm. ist schwer zu sagen, Lepsius glaubt (*Æg. Zeitsch.*, 1884, S. 8), dass der 7te šop erst später zu der kleineren hinzugefügt worden, wir finden aber gerade die grosse Elle im ältesten uns erhaltenen Document dem mathematischen Papyrus und in den Pyramiden und den mit denselben gleichzeitigen Gräbern zu Gize und Saqqara (Lepsius, *Altæg. Elle*, S. 5 ff.). Wir haben also keinen Grund anzunehmen, dass neben dieser Elle von 525 mm. in ältester Zeit eine andere bestanden hat.

Die Elle ist nun nicht das gebräuchliche Maass der Feldmessung, wohl aber für Hausplätze. Schon Amadeo Peyron hat in seiner vortrefflichen Bearbeitung der griechischen Papyri (*Pap. græci Regii Taurinensis Musei Ægyptii, Taurini*, 1826–1827) aus dem Process des Hermias und den dazu gehörigen in Young Hieroglyphics 34, 35, veröffentlichten Papyris Grey A, B, C (siehe auch Revillout, *Chrest. démotique*, XXXIII und p. 343; *Procès d'Hermias*, p. 64, Grey A, und p. 74, Grey C) ein doppeltes Flächenmaass für Hausplätze erkannt, wovon das eine das hundertfache des andern war. Das grössere Maass wird im griechischen Texte (Peyron, *Pap. I*, p. 5, Z. 9) πῆχυς οἰκοπεδικός, auch πῆχυς allein genannt, in den demotischen Uebertragungen (Pap. Grey A, B, C, und Pap. Turin 20 u. 21, bei Peyron, *Pap. di Zoide*, T. III) ist das grössere Maass , das kleinere geschrieben. Revillout hat (*Proc. Bibl. Arch.*, XIV, p. 68) das erste Zeichen = Elle genommen, es ist vermuthlich aus *mā* entstanden, obwohl die Elle hierogl. und geschrieben wird. Damit ist im grösseren Maasse *āten*, was auch anderswo in der Bedeutung *Boden* vorkommt, verbunden, im kleineren Maasse *χet pa* . Dieses *χet pa* Hausmaass hat wohl nichts zu thun mit dem Holze und Maasse *χet*, auch *χe en nennuḥ* genannt, welches das in der Feldmessung gebräuchliche Maass war und dessen Länge von 100 Ellen zwar längst vermuthet, aber erst vor kurzem (*Æg. Zeitsch.*, XXXII, S. 64) von V. Loret aus der Rechnung eines Turiner Papyrus nachgewiesen wurde. Schon Peyron (*Pap. græci*, I, p. 135; *Pap. di Zoide*, p. 37) hat mit Recht das kleinere Maass *χet pa* als Quadratelle, das grössere Maass *χet āten* als 100 Quadratellen (1 Elle auf 100) betrachtet. Die Schenkungsurkunde von Edfu (siehe Eisenlohr, Feldertexte *Congrès*

intern. des Orientalistes à Leide, Vol. II) rechnet nur nach χe oder *χe en nennuḥ* (siehe oben) als Längenmaass. Da dieses Längenmaass 100 Ellen betrug, so kommt das Quadrat desselben, welches ib. I, 18, 19; II, 1, 2, *sata* genannt wird, der Arura des Herodot gleich, die ja (Her., II, 168) ebenfalls 100 Ellen auf jeder Seite hatte und in grossen ægyptischen Ellen gerechnet 27,56 are fasste.

Die Schenkungen an den Edfuer Tempel 13,209 sata belaufen sich damit auf 416 Hectare. Der ganze Besitz des Horus von Elephantine bis an die Meereskuste wird de Rougé, *Edfou,* CXVI = Brugsch, *Thesaurus,* S. 604 zu 12700 Felder angegeben (Brugsch zieht zum folgenden). Das gleiche Zeichen des Feldmaasses hieratisch geschrieben, findet sich im Grossen Harris, XI, 7; XXXII, *a,* 3; LI, *b,* 1; LXII, *a,* 8; LXVII, 8. An der letzt angeführten Stelle werden die Schenkungen Ramses III an die verschiedenen Tempel Ægyptens auf 1 Million 071,780 angegeben, was als Sata zu 27,56 Are gerechnet fast 300,000 Hectare ergäbe, von welchen 240,000 allein auf Schenkungen an die Tempel von Theben kommen. Diess wäre etwa der neunte Theil der ganzen jetzt bebaubaren Fläche von Ober- und Unterægypten (siehe *Projet d'irrigation perenne,* 1894, p. 4). Es ist darum vielleicht nur eine Unterabtheilung von wie es auch als solche auf dem Palermostein B, Col. 2 vorkömmt.

Aber noch ein grösseres Feldmass, das Zehnfache der Arura, oder Sata, ergab sich aus dem Studium der ältesten Texte. Zunächst wurde Maspero in seiner klassischen Arbeit über das Grab des Amten (*Journal Asiat.,* 1890, und *Études égypt.,* II, p. 226) auf ein ægyptisches Wort aufmerksam, in welchem er ein Mass für Ländermessung erkannte und das er dem ebenfalls dort sich findenden *χa to* gleichstellte. Herr Revillout (*Proc. Bibl.,* XIV, p. 75 ff.) fand in *χa-to* die Arura, während erst Griffith aus dem Studium der von ihm an Ort und Stelle copirten Siuttexte die schöne Entdeckung machte, dass und 2 verschiedene Flächenmaasse sind, von welchen das letzte allerdings dem sata (der Arure) gleich kam, das andere aber das 10 fache desselben ist. Es werden nämlich in einer von Prof. Erman falsch verstandenen Inschrift (Griffith, *Siut,* Pl. 8, Z. 313 ff.) dem Oberpriester 4 Feldmaasse, dem nemu der Grabesgegend 2 und den 8 andern Priestern ( ) je 2 Feldmaasse als Belohnung für ihre Dienste zugewiesen. Die Summe dieser Felder ist auf Z. 313 mit angegeben. Die Addition von 4 , 2 und 2. 8 = 4 + 2 + 10 + 6 sata ergiebt 22 sata oder 2 2 sata. Damit war das Zeichen (sonst 1000) als Flächenmaass von 10 sata oder arura = $2\frac{3}{4}$ Hectare bestimmt, welches sich in den von Maspero erklärten Texten des Amtengrabes findet (Griffith, *Proc. Bibl. Arch.,* XIV, S. 415). Da das Zeichen *χa* sonst 1000 bedeutet, so muss dessen Zehntel 100 eines kleineren Maasses sein. Dieses kleinere Maass ist aber das aus den demotisch-griech. Papyri und aus Papyrus Hay I bekannte *meḥ àten* von 100 Quadratellen oder πηχεῖς οἰκοπεδικοί.

Im Grabe des Amten wird (*Denk.,* II, 7 *b*) ein Haus beschrieben von 200 Ellen Länge und 200 Ellen Breite. Dazu gehört vermuthlich die nach Tafel VI verirrte Stelle = 4 oder 200. 200 Ellen.

Interessant ist auch die Erwähnung dieses Feldmaasses auf dem Stein aus Dioritschiefer zu Palermo, welchen E. de Rougé in seinen *Recherches sur les monuments des six premières dynasties de Manéthon* (p. 291, 299, 304) besprochen hat. Ich habe diesen Stein 1885 auf meiner Rückkehr aus Ægypten 1885 (*Æg. Zeitschr.*, 1885, S. 58 siehe auch Wiedemann ebenda S. 77) copirt und abgeklatscht. Hr. Director Salinas hat mir später noch einen weiteren Abdruck verschafft.

Die *eine* Seite (A) des Steines enthält in 6 horizontalen Columnen eine Reihe von Festen. Nur in der untersten dieser 6 Columnen wird zweimal der König Snefru erwähnt, aber nicht als Stifter, sondern nur die Paläste desselben und das Aufrichten seiner gekrönten Königschilder im Norden und Süden. Die andere Seite (B) dagegen enthält in 5 Columnen Stiftungen von Königen der 5. Dynastie, zunächst in Col. I des *Aseskaf* (Setiliste Nr 25), dann seiner Nachfolger *Userkaf* (Col. II), *Sahura* (Col. III), *Raneferka* (nach Sakkaraliste Nachfolger von Sahura, nach der Setiliste liegt Menkaura dazwischen) und eines bisher unbekannten Königs, welcher wahrscheinlich [illegible] hiess, nach Wiedemann (am angef. Orte) [illegible] was ein anderer Namen für Raneferka wäre. Zu den Schenkungen dieser Könige gehören auch Feldstücke. Da diese am deutlichsten in den Schenkungen des Userkaf in der 2. Columne zu lesen sind, so wollen wir diese hier herausgreifen.

Die Stiftungen des Königs *Userkaf*, der hier [illegible] geschrieben ist, sind für verschiedene Gottheiten bestimmt und dem gemäss durch verticale Striche abgetheilt. Zuerst kommen die Stiftungen für die Geister von An (Heliopolis), die ja auch auf dem Obelisk Usertasen I erscheinen, dann für die Götter von Ra-sep (cf. de Rougé, *Recherches sur les monuments des six premières dynasties de Manéthon*, p. 269), für Ra, Hathor, die Götter von [illegible] *Pa-mat-cher* (Brugsch, *Dict. hier.*, p. 252), für Sokaris, die Subent, die Uat', die Götter des königlichen Hauses.

Als Zutheilungen finden sich neben [illegible] Opferkuchen u. dgl., tägliche Opfer an Stieren und Gänsen, dann aber auch Feldstücke. Als Ueberschrift derselben dient [illegible] ganz dieselbe Bezeichnung wie wir sie auch im Grabe des Amten (Blatt VI u. VII) finden, darunter steht nun für die verschiedenen Götter einmal 36, dann 24, 44, 43, 54 u. 2 [illegible]. Nur bei der ersten Zahl 36 sind auch Unterabtheilungen und zwar [illegible], 3 (?), $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{32}$. Mit Ausnahme des ersten Zeichens sind diese Unterabtheilungen für $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{32}$, aus andern Texten, namentlich der Edfuschenkung bekannt (siehe Eisenlohr, *Mathem. Handbuch*, S. 10). Das erste Zeichen findet sich aber, wie oben erwähnt, als Flächenmaass sowohl in der Aufzählung der Besitzthümer des Horus (Dümichen, *Hist. Inschr.*, II, Taf. 50 *a*; de Rougé, *Edfou*, 116; Brugsch, *Thes.*, 604/5, Z. 3), als auch in Grossen Papyrus Harris an den oben angeführten Stellen. Wie nun [illegible] und [illegible] den šop Handbreite d. i. $\frac{1}{7}$ der Elle bedeutet (Grab Ramses IV, Lepsius, *Elle*), so ist das erste Zeichen im mathematischen Papyrus die Unterabtheilung des Feldmaasses, aber $\frac{1}{10}$ (nicht $\frac{1}{7}$) desselben, nämlich 1 [illegible] oder die Arura und wir müssen wohl auch hier [illegible] und [illegible] wie bei der Elle identisch nehmen. Da aber entsteht die grosse Schwierigkeit, dass wir schon [illegible] als Quadrat *χet* oder Arura verstanden haben und eines von beiden jedenfalls demselben nicht gleich sein kann.

Ein ganz besonderes Licht wirft die Auffindung des Flächenmasses χa and seiner Unterabtheilung *sata* = □ auf die Felderberechnung des mathematischen Papyrus (Nr 49-55 meiner Ausgabe). In den Beispielen 49, 51, 52, wird folgender Maassen verfahren : Nr 49 in der Berechnung des Inhalts eines rectangulären Feldes von 10 (χe) auf 2 (soll wohl heissen 1) werden die 10 zunächst in Ellen verwandelt d. i. 10. 100 = 1000. Diese 1000 werden mit den 100 Ellen (1) der andern Seite multiplicirt 10 mal 10,000, 100 mal 100,000. So viel □ Ellen fasst das Feld und diese 100,000 werden wieder mit 100 getheilt, um sie auf ein übliches Flächengrundmaass zu bringen, welches 1 Elle auf 100 hatte, hier nicht benamt ist, aber in den demotisch-griech. Urkunden den Namen meḥ àten πῆχυς οἰκοπεδικός führt. In gleicher Weise wird bei der Berechnung des rechteckigen (? gleichschenkeligen) Dreiecks in Nr 51 verfahren, dessen Basis (*tepro*) 4 , dessen Schenkel (*merit*) 10 hat. Die 400 Ellen der Grundlinie werden halbirt = 200 Ellen. Die 10 des Schenkels ebenfalls in Ellen verwandelt = 1000 Ellen und mit 2 multiplizirt, anstatt wie oben mit 200 und dann wieder durch 100 zu theilen. Das Resultat ist 2000, nämlich vom Grundmaass meḥ àten. Statt dieses 2000 macht der Verfasser aber nur zwei lange Striche ||, von welchen jeder 1000 meḥ àten gleichkam. Für | wird aber in den alten Texten (Amten, Palermostein, Siutgrab) geschrieben. In Nr 52 wird ein Trapez berechnet, dessen Basis (*tepro*) 6 , dessen der Basis parallel gegenüberliegende Seite (*ḥak* Abschnitt) 4 und dessen Schenkel (*merit*) 20 beträgt. Nach der hier wie noch in der Edfuer Schenkungsurkunde angewandten Rechnungsweise, werden Basis und ḥak addirt und durch 2 getheilt und mit der Zahl 20, dem Schenkel vervielfältigt. In der Ausrechnung selbst wird aber die Summe der Basis und des ḥak (10 χe) zunächst in Ellen verwandelt 10. 100 = 1000, durch 2 getheilt = 500; die 20 χe der merit ebenfalls in 2000 Ellen umgewandelt und mit 5 (1 + 4) 2000 multiplizirt. Das Product sind 10,000 nämlich meḥ àten von 100 □ Ellen oder 10 (im Texte steht fälschlich 20) grosser Feldmaasse, die in Amten, etc., mit bezeichnet werden. So sind auch die Flächenmaassbezeichnungen des mathematischen Papyrus = , und = (Amten, etc.) bestimmt. Vom kleineren Maass giebt es wie meine Tabelle (*Math. Handb.*, S. 10) aufweist $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ ×, $\frac{1}{8}$ <, dann aber auch $\frac{1}{100}$, 2, 5, 7, und $\frac{1}{200}$.

Auch der Abschnitt meines mathematischen Handbuchs der alten Ægypter, über *Berechnung der Pyramiden* (S. 134 ff.) hat Anfechtung gefunden, zunächst in einem Artikel von Hr. Revillout (*Note sur l'équerre égyptienne et son emploi d'après le Papyrus mathématique, Rev. Égypt.*, II, 1882, p. 304 ss.). Während ich die Linie *pir-em-us* von der Kante der Pyramide (siehe S. 138 meines *Handbuchs*), die *uχa ṭebt* von der Diagonale der Grundfläche verstanden und die Nothwendigkeit dieser Anschauung dargelegt hatte, will Hr. Revillout *pir-em-us* von der aus der Spitze der Pyramide auf die Basis gezogenen Senkrechten, also der Höhe der Pyramide und die *uχa ṭebt* von der Grundlinie selbst verstanden haben. Die gleiche Anschauung vertrat, sogar mit Wiederabdruck der einzelnen Beispiele aus meinem mathematischen Handbuch, 11 Jahre später Hr. Ludwig Borchardt in der *Ægyptischen Zeitschrift*, 1893, S. 9 ff., indem er sich nur statt der vernünftigen früheren, auf dem Londoner Orientalisten Congress fest-

gestellten Transscription der ungeheuerlichen und unlesbaren von Erman erfundenen Transscription bediente und Wörter wie Wḫ3-ṯbt, Ḳ3y-n-ḥrw zum Besten gab. Der Einwand, welcher gegen meine Auffassung geltend gemacht wurde, dass die halbe Diagonale keine greifbare und sichtbare Linie sei, trifft ja auch von der Höhe zu. Die bei einer Pyramide in die Augen springende charakteristische Linie ist aber die Kante *pir-em-us*, die wohl der Pyramide auch den Namen gegeben hat. *us* als Grundfläche aufzufassen hat keinen sprachlichen Hintergrund und es wäre sehr merkwürdig, wenn in dem Beispiel Nr 60 dem *àn* oder Mastaba dieselben Linien ganz andere Bezeichnungen *kai en ḥaru* (obere Höhe) und *senti* (Grundlinie) hätten. Unter seqṭ ist, wie wir alle einverstanden, in einem rechtwinkligen Dreieck das Verhältniss der Seiten auf eine Elle bezogen zu verstehen, nur dass diess Revillout und Borchardt vom Verhältniss der den rechten Winkel umschliessenden Seiten der Böschung, ich in den Pyramidenbeispielen von dem Verhältniss der Hypotenuse zur unteren Kathete verstehen wollte. Im seqṭ müssen wir den Ursprung der ebenen Trigonometrie sehen. Die Heranziehung der Verhältnisse der einen Pyramide von Daschur, wie der Mastaba Nr 17 von Meidum durch Borchardt ist lehrreich. Das Resultat der veränderten Auffassung für den Böschungswinkel der Pyramiden ist übrigens nicht sehr abweichend. Für Nr 56 erhalten wir statt 53° 44′ 7″ — 54° 14′ 47″.

Nr 57 u. 58	51° 16′ 40″ — 53° 7′ 47″.
Nr 59	51° 16′ 40″ — 56° 18′ 35″.

Doch stimmen die früheren Werte, namentlich die zwei letzteren viel besser zu den Pyramiden des Cheops, Chephren und Mykerinus, wie die Tabelle S. 139 meines *Handbuchs* zeigt.

C. *Zur Bestimmung des Wegmasses àtur oder àur.*

Das Wegmaass àtur, welches nach seinen Deutbildern und eigentlich ein Flussmaass war, entsprach dem griechischen σχοῖνος (Strick, Seil), wie denn schon Herodot (II, 29) den Weg von Elephantine bis Takompso als 12 Schoinien auf dem Wasser betragend bezeichnet, welche Benennung Δωδεκάσχοινος sich noch beim Geographen Ptolemæus im 2 Jahrh. n. Chr. findet. Dem entsprechend wird in hieroglyphischen Inschriften zu Philæ und Dakke das Gebiet der Isis zwischen Syene und Takompso zu 12 àr = àtur auf jeder Seite des Nils angegeben (die Stellen siehe in Brugsch, *Dict. Geogr.*, S. 843, 844). Nun wissen wir aber nicht, ob wir Takompso beim Dorfe Maḥaraḳa oder bei Dakke zu suchen haben. Von Assuan bis Maḥaraḳa sind ungefähr 135 Km., bis Dakke 123½. Diess gäbe für das àr (σχοῖνος) 11¼ resp. 10,3 Km.

Nehmen wir mit Hultsch (*Metrologie*, p. 39) den σχοῖνος zu 12,000 königliche Ellen, so fasste derselbe nur 6,3 Km. — Nach Artemidoros (bei Strabo, XVII, 24) hatten die Ægypter Schoinien von verschiedener Länge, weil die Schoinien ursprünglich die Stationen für die Schiffszieher am Nil waren (Hultsch, *l. c.*, S. 58, Anm. 3), von 120 Stadien von 60, 40 und 30 Stadien. Gewöhnlich rechnete man 30 Stadien auf den Schoinos.

Aber auch die Länge des Stadiums ist nicht sicher und feststehend. Nehmen wir mit Lepsius (*Æg. Zeitschr.*, 1877, S. 1 ff.) ein Stadium von 180^{m} an, so kommen auf den Schoinos zu 30 Stadien 5,4 Km. Herodot rechnet (II, 6) 60 Stadien auf den Schoinos; derselbe würde also 10,8 Km. betragen haben, was mit der obigen Berechnung aus dem Dodekaschoinos übereinstimmt.

Zur Bestimmung der Grösse des âtur bieten die von Brugsch, *Wörterb. Forts.*, V, S. 164/65 angeführten Stellen über die Breite eines Schlachtfeldes beim Orte Hut-atech von 8 âtur aus *Medinet Abu* (wo?!) und die aus *Todtenbuch* (Cp. 110), wie aus dem Buch der Unterwelt (siehe Jequier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 51), wo in der 2. Stunde der Nacht ein Raum, *uart-nes* genannt von 309 âtru auf 120 erwähnt wird, keinen Anhalt zur Bestimmung des âtru Maasses.

Auch der oben erwähnte Text von Edfu (Brugsch, *Thes.*, p. 604 ff.) enthält Z. 8-10 eine Berechnung des Nillandes, die Dimensionen in Länge und Breite nach âtur, die Fläche in sata gegeben, was zur Bestimmung der Grösse des âtur dienen könnte. Es heisst dort 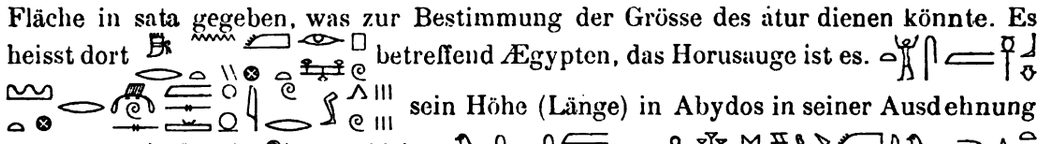 betreffend Ægypten, das Horusauge ist es. sein Höhe (Länge) in Abydos in seiner Ausdehnung gemessen, ein Stück (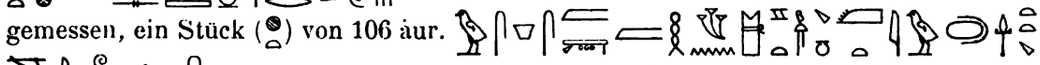) von 106 âur. seine Breite im Lande vom westlichen Wassergebiete Ægyptens bis zum östlichen 14 âur. 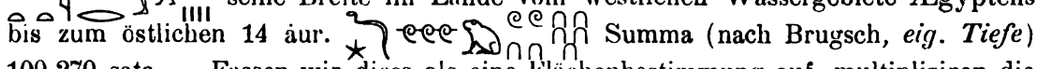 Summa (nach Brugsch, *eig. Tiefe*) 100,270 sata. — Fassen wir diess als eine Flächenbestimmung auf, multipliziren die 106 âur oder âtur (was wohl gleich bedeutend ist) mit 14, so entsprechen die 1484 □ âur 100 270 sata oder □ ⟶ χe von 100 Ellen. Also $\sqrt{1484}$ âur = $\sqrt{100270}$ χe oder 38,523 âur = 316, 85 χe, so dass 1 âur = $\frac{316,85}{38,523}$ = 8,22 χe oder 822 Ellen.

Da aber eine Elle = 0^{m} 525, so sind diese 822 Ellen = 431^{m} 5, weniger als $\frac{1}{2}$ kilometer.

Dass âteru auch sonst als Flussmaass gebraucht wurde, beweist die Inschrift von Semne im British Museum, wo es Z. 5 heisst 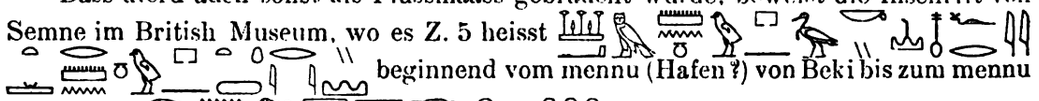 beginnend vom mennu (Hafen?) von Beki bis zum mennu von Tarii: 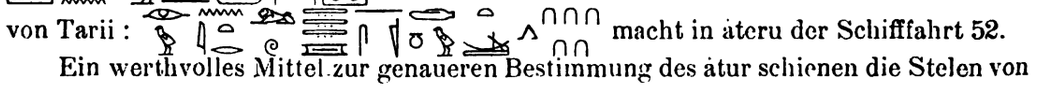 macht in âteru der Schifffahrt 52.

Ein werthvolles Mittel zur genaueren Bestimmung des âtur schienen die Stelen von Tel Amarna liefern zu können. Dieselben wurden zuerst bekannt durch Prisse, welcher in seinen *Monuments de l'Égypte*, Pl. XII, XIII, XIV, drei derselben veröffentlichte, davon ist eine Pl. XII bei Tel Amarna selbst die mittlere der Ostseite (H bei Griffith, *Proceed. Bibl. Arch.*, 1893, Mai, U bei Petrie, *Tell el-Amarna*, pl. XXXIV), die zweite Pl. XIII nach Daressy's (*Tombeaux et Stèles-limites de Hagi-Quandîl, Recueil de Travaux*, XV, p. 36 ff.) Angabe im östlichen Thal von Hagi-Quandil, die dritte aber Pl. XIV auf dem westlichen Ufer von Tûne el-Gebel (Tanis superior) bedeutend unterhalb von Tel Amarna etwa in der Höhe von Bersche. Schon Lepsius hat auf seiner

1. Die Photographie in de Rougé-Banville, *Album photographique*, N° 12 u. 13, Z. 10, scheint statt 14 ∩ IIII — IIIIII 6 zu bieten, so dass 636 □ âur 100,270 sata entsprächen. Diess gäbe für das âur 660 Meter, etwa 2/3 Kilometer.

Karte der Ruinen von Tel Amarna (*Denkm.*, Abth. I, Pl. 63) auf der Südseite der Ebene drei Stelen verzeichnet. In dem Wâdi, welches sich hinter den Gräbern verengert, $\frac{3}{4}$ St. Weg von den Gräbern entfernt, fanden sich auf der rechten Seite des Thales zwei gleichlautende Inschriften, welche Daressy, *Recueil*, XV, S. 51 ff., mit Photographie der besser erhaltenen nördlichen (Prisse XIII, Petrie S) einander gegenübergestellt, durch die von Prisse edierten zwei andern Stelen von Amarna, Prisse XII = Petrie U, und Tûne, Prisse XIV = Petrie A, ergänzt und übersetzt hat. Bei späterer Nachforschung hat Daressy (*l. c.*, p. 60) ausser den beiden von ihm publicirten Stelen, auf der Südseite des Thales gegen den Fluss hin noch drei andere Stelen gefunden, die auch bei Lepsius verzeichnet sind. In der östlich von der alten Stadt und südlich der nördlichen Felsengräber bei Tel Amarna gelegenen fand er die von Prisse, Pl. XII, publicierte Stele (U bei Petrie), welche er für die centrale (𓉐𓅱 *ḥiâb*) der Inschriften hält. Auf dem linken östlichen Nilufer bei Dirue fand er die Statuen des Chuenaten und seiner Gemahlin aber ohne Stele, während er bei Tûne die von Prisse, Pl. XIV, publicierte wieder auffand und deren Schlusstext gab (*l. c.*, S. 61), welcher sich dem Text der andern Stelen anschliesst. — In neuester Zeit hat Flinders Petrie das Gebiet durchforscht und nach seinen Angaben und Zeichnungen hat zuerst Griffith im Maiheft 1893 der *Bibl. Arch. Soc.* die Stelen behandelt mit Beigabe eines kleinen Planes der Umgegend von Tel Amarna, auf welchem 9 Stelen des Ostufers (A-I) verzeichnet sind. Einen noch genaueren Plan mit sämmtlichen Stelen beider Ufer und mit den Steinbrüchen aus der IV und XII Dynastie lieferte Petrie selbst in seinem *Tell el-Amarna*, Pl. XXXIV. Für die Grösse des Âturmaasses ist von besonderer Wichtigkeit die Photographie der Hauptstele (Prisse XIII), in welcher Z. 18/19, mit Ergänzung aus Prisse XII (siehe Daressy, *l. c.*, S. 56) gesagt ist:

von der Südstele bis zu der Nordstele gemessen von Stele zu Stele auf dem östlichen Berg des Atenra, macht an âteru 6, χet 1 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$, Ellen 4, also 6 ateru + 150 + 25 + 4 = 179 Ellen.

Die gleiche Entfernung wird zwischen der Nord- und Südstele auf dem westlichen Berg und wahrscheinlich auch zwischen den östlichen und westlichen Stelen angenommen, so dass das ganze Gebiet des Atenra als ein Quadrat erscheint, von welchem jede Seite 6 âtru 179 Ellen betrug. In der aus obiger Stelle abgeleiteten Grösse des Atur gehen aber Daressy und Griffith weit aus einander, indem Daressy (wohl mit Recht) annimmt, dass das beschriebene Gebiet des Chuenaten sich von Tûne bis zu den südlichen Stelen von Hagi-Quandil erstreckt habe, während Griffith und Petrie es nur auf die verhältnissmässig kurze Strecke von Stele I bis Stele A und E (bei Griffith) ausgedehnt wissen wollen. Uebrigens hat Daressy das Wort âtur in obiger Stelle, wie mir scheint, sehr mit Unrecht vom *Nil* verstanden und die darauf folgenden Ziffern anstatt auf das *Maass* âtur auf das folgende 𓎛𓏏 *χet* bezogen und so für dieses 𓎛𓏏, dessen Wert als 100 æg. Ellen also 52 $\frac{1}{2}$ meter bekannt ist, den ungeheueren Wert von 3200 æg. Ellen = 10 km. 080 berechnet. Griffith, welcher als Entfernung zwischen Nord- und Südstele nur die von Petrie gemessene Distanz zwischen I und A resp. E (bei Petrie

zwischen V und I resp. P) begreift, die $6\frac{3}{4}$ engl. Meilen, also 10,867 Kilometer beträgt, erhält für das âtru den Betrag von 3460 æg. Ellen, was die Elle zu 0^m 525 gerechnet 1,8 Kilometer. Wahrscheinlich war aber auch gegenüber von Tûne eine Stele, welche etwa 20 Kilometer also doppelt so weit von der Südstele entfernt war, woraus sich eine fast doppelt so grosse Länge für das âturmaass berechnet.

Die auf drei verschiedenen Wegen berechneten Werte für das âtur weichen aber so beträchtlich von einander ab : nach dem Dodekaschoinos 11 Km., nach der Edfuinschrift $\frac{1}{2}$ bis $\frac{2}{3}$ Km., nach den Amarnastelen 1,8 vielleicht 3,5 Km., dass man vor der Hand nicht behaupten darf die Grösse des âturmaasses bestimmt zu haben. Diess zeigt auch der Artikel von Isidore Levy im XV. Jahrganz dieser *Zeitschrift*, p. 162 ss.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA XXIIe DYNASTIE

PAR

G. DARESSY

J'ai commencé un travail d'ensemble sur la XXIIe dynastie; en attendant la publication, qui sera retardée peut-être encore longtemps, je livre au public savant quelques inscriptions de cette époque, jusqu'ici inédites ou mal copiées.

I. — Groupe en granit noir tacheté de blanc, appartenant au Musée de Gizèh ; hauteur, 0^m 39. Un homme et une femme sont assis côte à côte sur le même banc. L'homme porte la tresse du *sam*, et sur son épaule est gravée une image de Ptah.

Ces statues s'appuient contre un dossier au revers duquel l'inscription suivante est tracée en lignes verticales :

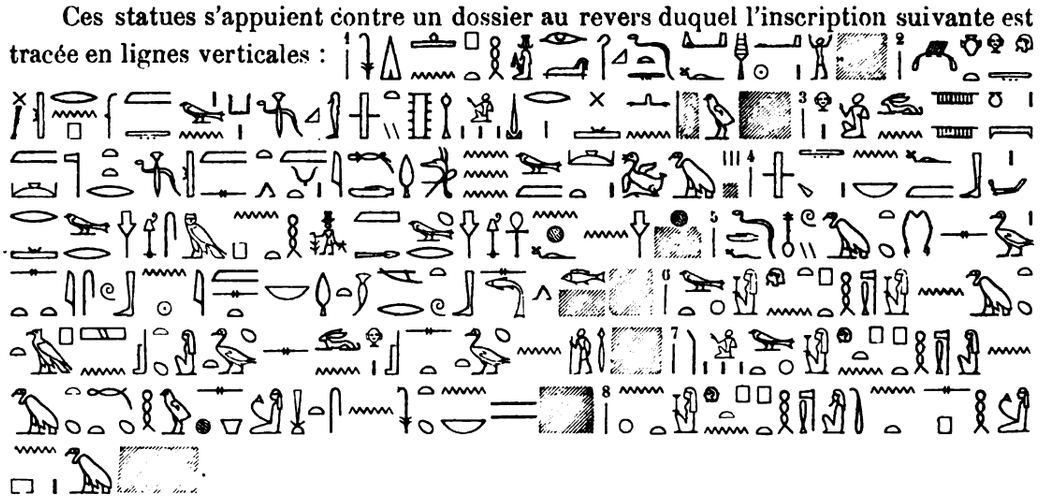

« Présentation d'offrandes à Ptah-Tanen-Osiris, roi du toujours; qu'il donne une longue existence joyeuse sur terre, que se renouvelle sa jeunesse dans l'est au *ka* en florissant état de l'habitant de Memphis, calculateur qui ne ..... la tête, qui a ouvert les portes du ciel dans Aat-nuter[1], dont la pousse a prospéré au sommet du perséa, qui a

1. Sanctuaire inconnu.

traversé l'eau de Aat-dja-maut-u[1], ... dans la terre de son seigneur en place sacrée, le *ur-kherp-ub*, *sam* de Ptah, *Shed-su-Nefer-tum*, vrai de voix, fils du *ur-kherp-ub Ankh-f-n-Sekhet*. Il dit : « La beauté de Maut a pris sa fille et voici que brille en elle la maîtresse de grâce, la palme d'amour qui a franchi le mal (?), la grande recluse en chef de Ptah, prophétesse de Maut, *Ta-shep-n-ast*, et sa fille est à sa place ; [elle était] fille du grand chef des *Mà* et de la grande recluse en chef de Ptah, prophétesse de Maut, *Meh-usekh ;* [sa fille], unie au fils royal du maître des deux terres, est la grande recluse en chef de Ptah, la prophétesse *Tent-speh* de Pa-maut..... »

Sur les côtés du siège sont figurés des membres de la famille de Ched-su-nefer-tum. Ce sont : 1°, un homme debout, ayant la tresse du sam et la peau de panthère, tenant un grand bâton et le ⇨—; c'est ; 2° et 3°, deux hommes représentés de plus petite dimension que le précédent, vêtus seulement de la shenti : et .

Sur le côté opposé du siège : 4° un homme : (?); 5° une femme : ; 6° une femme : (?) .

L'intérêt de ce monument réside surtout dans les généalogies qu'il contient. D'abord le personnage principal n'est pas un inconnu. Ched-su-nefer-tum était grand prêtre de Ptah sous Chechanq Ier : il a assisté à la fondation d'un édifice de Memphis, dont les traces subsistent un peu au sud du grand temple de Ramsès II[2] ; il est mentionné sur la colonne appartenant au baron Saurma, de Berlin[3] ; enfin il figure dans la liste généalogique des pontifes de Ptah sous la XXIIe dynastie, que nous a conservée une des stèles du Sérapéum[4]. Ces monuments permettaient déjà d'établir ainsi sa généalogie :

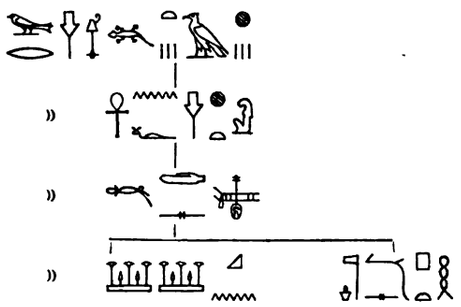

Le groupe de Gizèh nous fait connaître quelques personnages féminins se rattachant à cette famille. Malheureusement les liens de parenté ne sont pas indiqués avec toute la

1. Temple de Médinet-Habou.
2. Brugsch, *Zeitschrift*, 1878, p. 37.
3. Brugsch, *Thesaurus*, t. IV, p. 811.
4. Louvre, n° S. 96.

clarté désirable, et c'est avec beaucoup d'hésitation que j'ai traduit, ainsi que je l'ai fait, les dernières lignes du texte.

Un des points importants à déterminer est celui de la place à attribuer à Mehit-usekh. Elle est mise en rapport avec un individu qualifié . J'ai traduit « grand chef des Mâ », titre bien connu de cette époque. Mais un des chefs des Mâ de cette période, Chechanq, l'aïeul du fondateur de la XXIIe dynastie, était marié avec une Mehit-n-usekht, selon les indications fournies par le Décret d'Abydos[1] et une stèle du Sérapéum[2] :

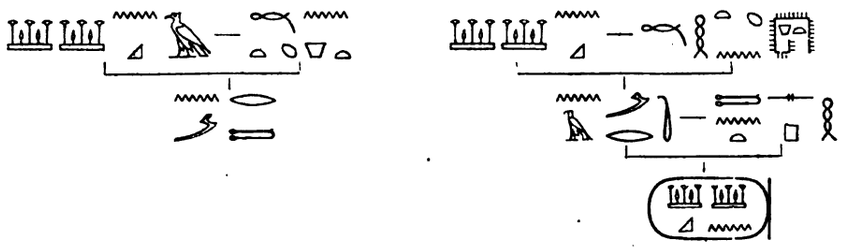

Je crois que la de notre texte est identique à la Mehit-n-usekht, épouse de Chechanq. L'orthographe des noms est trop capricieuse pour qu'on s'arrête aux différences de détail. Ta-chap-n-ast, fille de Mehit-n-usekht, serait la femme du grand prêtre Ched-su-nefer-tum.

Quant à Tent-speh, dont le nom est calqué sur celui de la mère de Chechanq et qui est unie au prince royal , elle serait la fille de Ta-chap-n-ast, celle qui lui a succédé comme grande prêtresse de Ptah. Le fils du roi n'est pas nommé : ce n'est pas l'héritier du trône, Osorkon; il est peu probable que ç'ait été Aupot, le grand prêtre d'Amon; l'époux de Tent-speh aurait donc été un troisième fils de Chechanq, qui nous est encore inconnu.

Le fils aîné de Ched-su-nefer-tum, qui, sur le côté de la statue, a seulement le titre de sam, a succédé à son père comme pontife de Ptah[3]. Réunissant tous ces documents, on dresse le tableau suivant :

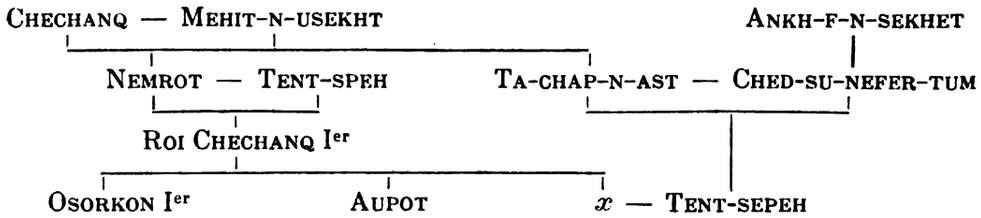

Cet arrangement, s'il est reconnu juste, jetterait une grande lumière sur les origines de la XXIIe dynastie. Il nous montre que les chefs des Mâ se sont emparés du trône, grâce à une alliance avec le sacerdoce de Memphis : si les rois de Tanis et les pontifes

1. MARIETTE, *Abydos*, t. II.
2. MARIETTE, *Sérapéum*, pl. XXXI.
3. Louvre, stèle S. 96.

d'Amon thébain ont dû céder le pouvoir à la famille bubastite, c'est grâce à l'appui moral qu'ont prêté les prêtres memphites à ces personnages déjà maîtres de l'armée ou tout au moins des troupes les plus solides que possédât alors l'Égypte.

L'alliance se maintint longtemps encore après que Chechanq eut gravi les degrés du trône; la meilleure preuve en est dans l'attention des pontifes de Ptah à donner à leurs fils le nom du souverain régnant. Le tableau suivant est instructif sous ce rapport :

Rois.	Famille des grands prêtres de Ptah.
CHECHANQ Ier	CHED-SU-NEFER-TUM
OSORKON Ier	CHECHANQ
TIKLAT Ier	OSORKON
OSORKON II	TIKLAT
CHECHANQ II	OSORKON

II. — M. de Rougé a publié dans son *Recueil d'Inscriptions copiées en Égypte*[1] un texte gravé sur un bloc de granit trouvé à Tanis. Ce bloc se rattache évidemment à la statue agenouillée publiée par M. Petrie[2] : le monument représentait le roi Osorkon II agenouillé, tenant devant lui une stèle. M. Petrie inclinait à croire qu'Osorkon avait seulement usurpé la statue : c'est une erreur, et le monument doit bien lui être attribué. Il y a en général tendance à méconnaître les œuvres de la XXIIe dynastie, et les musées d'Europe possèdent nombre de statues de cette époque attribuées notamment à la XXVIe dynastie. La prétendue renaissance saïte n'existe pas, et les monuments de la période bubastite forment bien la transition entre l'art thébain et l'art de la dernière époque pharaonique[3].

L'inscription de la tablette, incomplète de tous côtés, n'a pas attiré l'attention, et je crois qu'aucun égyptologue n'en a essayé une traduction. Cependant, dans la partie subsistante du texte, il n'existe une lacune que de quelques signes, comme on le verra en comparant l'énumération de divinités des lignes 4 et 6. Voici ce qu'on peut encore lire :

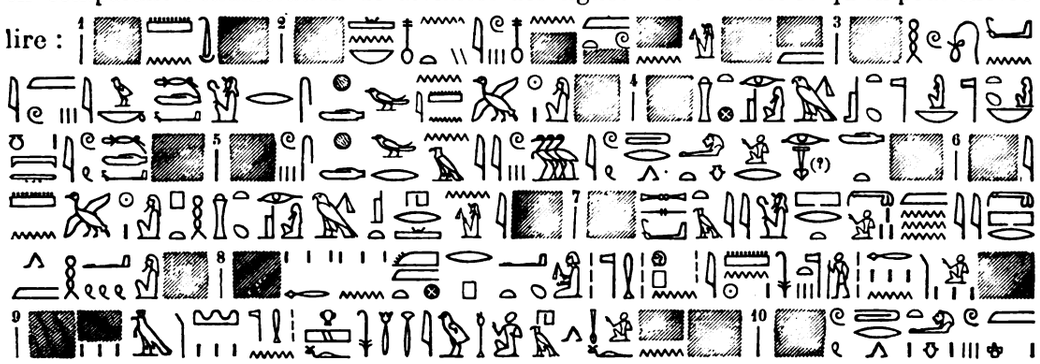

1. T. I, pl. LXXI.
2. PETRIE, *Tanis*, pl. VI, n° 41, et pl. XIV, n° 3.
3. Cf. PIEHL, *Proceedings* de la Société d'Archéologie Biblique, juin 1888.

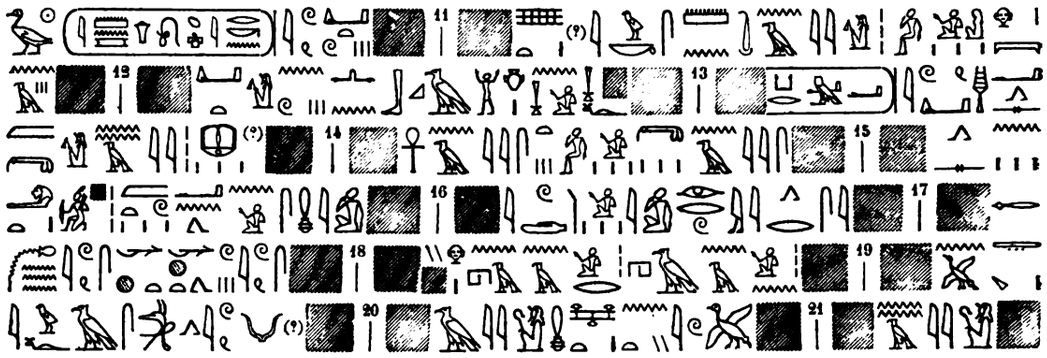

On ne peut que regretter l'état de mutilation dans lequel nous est parvenu ce texte, relatif à des arrangements de famille du roi Osorkon II.

Le Pharaon parle à un dieu, probablement Amon; en même temps, ce texte semble être une sorte de rescrit adressé à un personnage qui nous est inconnu, et, faute de ce renseignement, la traduction est assez difficile à faire :

(L. 2) « ... du seigneur bon qui ..... On me ..... de la corruption qui est parmi eux; tu me sauveras du courroux d'Amon-pa-rà, [de Ptah], de Bast, d'Osiris, d'Isis, de tous les dieux et de toutes les déesses du ciel et de la terre. Il m'a sauvé [en les livrant] au courroux de leurs esprits, il a été diligent à se consacrer (?) à Amon-pa-rà, à Ptah, à Bast, à Osiris, à Horus et à Isis.

» J'ai été heureux en préparant mes descendants, les enfants issus de mes chairs, [pour être grands rois] d'Égypte, princes, premiers prophètes d'Amon-Rà, roi des dieux, grands chefs des étrangers, prophètes de Har-shefi, roi du Sud et du Nord, que ma volonté soit conforme à sa parole. Il les a excités en faveur du fils du Soleil, l'aimé d'Amon, fils de Bast, Osorkon, et les a mis [chacun dans son territoire (?)].

» Tu as établi mes enfants dans les [fonctions] que je leur ai données, et ne s'est pas révolté le cœur d'un frère contre son frère.

» Pour Karomâmâ, il a fait qu'elle se tienne devant moi dans les fêtes (?) ..... en vie, ses enfants mâles. Ses enfants marchent en tête des troupes; ils m'envoient des rapports sur les ..... aud.

» Aussi, si l'on vient pour ..... le grand purificateur, qu'il les fasse s'en retourner. Et il les [a établis pour recevoir] les requêtes des suppliants ..... de la terre; il l'active, il ..... mon chemin qui est le ..... »

Aucun texte connu jusqu'ici ne mentionne le personnage revêtu de la haute mission d'éducateur des fils d'Osorkon II. Si l'on ne veut voir dans cette inscription qu'un acte de remerciement du roi à une divinité, on s'explique difficilement les changements de personnes presque à chaque phrase.

Karoâmâ ou Karomâmâ, — car les inscriptions offrent de nombreuses variantes de lecture de ce nom, — était l'épouse principale d'Osorkon; son cartouche se lit fréquemment sur les pierres du temple de Bubastis.

J'ignore ce qu'étaient les (peut-être on peut lire) sur lesquels les fils de Karomâmâ devaient envoyer des rapports, je ne connais pas de peuples dont le nom se termine ainsi.

Les lignes 8 et 9 du texte nous donnent l'ordre de prééminence des grands dignitaires de l'État sous la XXIIe dynastie. Il est curieux qu'on n'ait pas cité le , ou grand prêtre de Ptah à Memphis; c'était pourtant un fils de Karomâmâ, nommé et d'ailleurs qui occupait cette charge à cette époque[1].

III. — Sur les dalles formant la terrasse du temple de Khonsou à Karnak, de nombreux visiteurs antiques avaient gravé leur nom, un proscynème, un dessin, etc., en souvenir de leur passage. Sur une de ces dalles, Lepsius avait relevé une inscription hiéroglyphique très fruste qu'il a publiée dans les *Denkmäler*[2]. En examinant de près la pierre, j'ai reconnu que l'inscription se compose de deux textes généalogiques dont les lignes se joignent presque bout à bout. Avec les quelques signes que j'ai pu lire en plus de ceux indiqués par Lepsius, les textes méritent maintenant quelque attention.

A. Texte de droite : grande lacune lacune

lignes 3 et 4 entièrement effacées

Il est regrettable que les nombreuses lacunes qui coupent le texte empêchent de dresser le tableau de cette famille. L'Osorkon mentionné au courant de l'inscription doit être le premier roi de ce nom.

B. Texte de gauche :

1. Mariette, *Sérapéum*, p. 156.
2. Pl. CCLVIII, *c*.
3. Une stèle saïte de Gizèh contient le nom qui me parait semblable.

ligne 4 entièrement effacée

. Le texte finit ainsi brusquement.

A côté de cette inscription est gravé un vase dont le couvercle est surmonté d'une tête d'épervier, et au-dessous se trouvait un texte aujourd'hui incomplet :

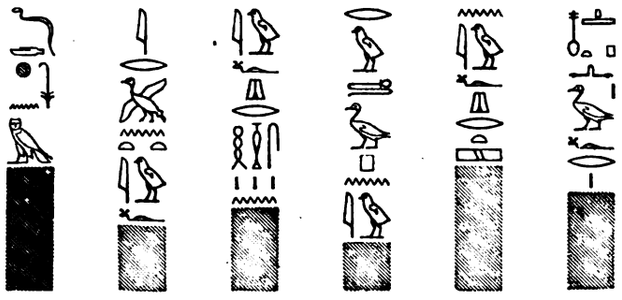

Cette longue liste généalogique d'une famille de prêtres de Khonsou est intéressante par sa date. Le cartouche de la première ligne est en effet celui de Tiklat Ier, dont on n'a signalé que deux autres exemples : l'un sur une stèle de Florence[1], où le prénom est écrit , l'autre sur une stèle de Gizèh, où le prénom est réduit à [2].

IV. — Stèle en calcaire, cintrée au sommet, achetée par le Musée de Gizèh.

Le tableau du haut représente le roi offrant à quatre divinités : léontocéphale, coiffée du disque solaire, coiffé du pschent, hiéracocéphale avec deux plumes comme Mentou, et dont la tête est surmontée de deux plumes sortant d'une fleur de lotus.

Le bas de la stèle est occupé par l'inscription suivante :

1. SCHIAPARELLI, *Catalogue*, n° 1806.
2. *Recueil de Travaux*, t. XV, p. 172-175.

« L'an IX, sous la Majesté du roi du Midi et du Nord, maître des deux terres, *Râ-het'-χeper-step-n-râ*, fils du Soleil, maître des diadèmes, l'aimé d'Amon, Tiklat (II), aimé de Bast, la grande maîtresse de Bubastis, donnant la vie. En ce jour fut donné le champ du chef auditeur de Bast, *Hor-kheb*, de 10 sat; ce fut fait par le ... royal de maison, *Abisa* [et] *Nesiptah*, de la Pa-ger-pa-râ. On fera attention à ce que n'y porte atteinte aucun violateur, et on dit : Que tout chef, tout scribe, tout employé, tout envoyé en mission dans les champs qui empiéterait soit [châtié par le maître des deux terres, exécuté par Sekhet, la lionne fascinatrice]! »

Cette inscription rentre dans la catégorie des actes de donations de terrains dont les musées possèdent déjà un certain nombre de spécimens. Ces monuments, souvent datés et dans lesquels intervient toujours un roi (au moins dans le tableau du haut), mentionnent la remise , , de propriétés à des divinités; il est probable que ce sont des titres d'établissement de biens en waqfs religieux.

La ville de n'est pas connue; elle devait se trouver près de Bubastis.

La dernière ligne est fort mal gravée, elle devait contenir l'imprécation que d'autres stèles donnent sous la forme .

A TRAVERS LA VOCALISATION ÉGYPTIENNE

PAR

G. MASPERO

§ VII. *Sur quelques cas de diphtongaison en* AI, *et sur leur résolution en* E. — A. La forme ϩⲣⲉ, féminin de la seconde personne singulière du pronom complexe ϩⲣⲁⲓ, ϩⲣⲁⲕ, paraît difficilement explicable à Steindorff[1]; je la prendrai pour point de départ de cette étude sur la diphtongaison des sons A + I.

Le thème est ϩⲣⲁ, *facies, visus,* et le pronom féminin suffixe est ⲉ : *ta face,* en parlant à une femme, a donc dû s'exprimer d'abord par *ϩⲣⲁ + ⲉ, selon la règle courante. Le groupe a formé deux syllabes au début, puis ⲁ + ⲉ se sont unis en une diphtongue, et *ϩⲣⲁ̀ⲉ̀ est devenu ϩⲣⲁ͡ⲉ, où la diphtongue ascendante ⲁ͡ⲉ s'est changée en *æ* écrit ⲉ. La série complète serait donc *ϩⲣⲁ̀ⲉ̀, *ϩⲣⲁ͡ⲉ̀, ϩⲣⲉ̀.

Mais ⲉ n'est lui-même qu'une forme mutilée : la langue antique avait , , qui, au moins dans le moyen-égyptien, sont des variantes purement graphiques d'un même

1. STEINDORFF, *Koptische Grammatik*, p. 35, Anm.

voc. T, vocalisé soit en E, soit en I. -ET, -IT. L'étude du copte nous montre qu'aux derniers temps, la vocalisation en E était de rigueur . PAT + E. PATE. mais en fut-il toujours ainsi? On connaît l'usage qui, dans certains manuscrits hiératiques, a remplacé souvent le T, pronom féminin de la seconde personne du singulier, par l'image de la femme . Or, l'image de la femme sert aussi, comme on sait, à marquer le pronom de la première personne du singulier, lorsqu'il s'agit d'une femme, et, dans cet emploi, elle se prononçait I comme le pronom masculin de la même personne. Pour que l'idée soit venue aux scribes de mettre , , indifféremment à la première et à la seconde personne, il fallait que le son de la syllabe exprimée par ces deux signes fût identique à l'époque, en d'autres termes, que le pronom de la première personne du singulier et le pronom de la seconde personne féminin singulier eussent alors la même prononciation, qui était I, puisque nous savons que telle était la prononciation du pronom de la première personne. Il résulte de cette constatation : 1° qu'au temps où remplaçait , dans les manuscrits en question, la chute du T était déjà accomplie en langue courante; 2° qu'on prononçait I le pronom féminin mutilé de la seconde personne; 3° que la vocalisation de ce pronom , au temps où il était encore intact, était, au moins en dernier lieu, -IT, IT, comme celle du suffixe féminin des noms[1]; 4° de même que ce suffixe nominal, le pronom était accentué et appelait à lui l'accent du mot auquel il se joignait. La série *ϩpáé, *ϩpaé, ϩpé, indiquée plus haut, s'augmente donc de plusieurs antécédents, et s'allonge en *ϩpáïT, *ϩpáï, *ϩpáé, *ϩpaé, ϩpé. Il en est de même de ϩne, eϩne T., *volens tu*, au féminin, cette forme vient de ϩna, eϩna, par *HNAÏT, *HNAÏ, HNÁÉ, HNAÉ, ϩné.

C'est en résumé, à partir du moment où le T est tombé, le même fait qu'en latin, au *génitif* singulier de la première déclinaison : *vitAI*, *vitAE*, *vitE*-*vité*. Un certain nombre des e du copte résultent donc d'une forme antique A + I [A + E], aussi bien que d'une forme antique A + U, et nous reportent à des orthographes , , ou, par suppression graphique de , à des orthographes , .

B. Les orthographes coptes, comme nekpan, neqpan, etc., répondent à des orthographes égyptiennes , PAÏK-RANOU, , PAÏF-RANOU. Et nek est bien l'équivalent de , non de par exemple, car, à l'époque où l'on prononçait certainement déjà PEK, PEF, soit nek, neq, les scribes qui maniaient le démotique employaient, pour rendre ces mots, des formes orthographes comme , , qui sont la tachygraphie de l'hiéroglyphe . On part donc d'une orthographe copte nek, neq, pour arriver à une orthographe antique , , où l'on a les deux sons représentés par et par . C'est, en remontant, la même marche

1. E. DE ROUGÉ, *Chrestomathie égyptienne*, t. II, p. 40, § 171.

2. Je rappelle, une fois de plus, que j'admets à côté de la vocalisation en I la vocalisation en E, au féminin des noms, SON-ET à côté de SON-IT, probablement selon les dialectes dans l'égyptien comme dans le copte : pour ne point compliquer, je prends de préférence ici, selon mon habitude, la vocalisation en I.

que je viens d'indiquer au paragraphe précédent : ⲛⲉⲕ, ⲛⲉϥ suppose une forme plus ancienne diphtonguée PAEK, PAEF, qui résulte elle-même nécessairement d'une forme, plus ancienne encore, où l'A et l'E de la diphtongue sonnaient séparés PĀĒK, PĀĒF, et celle-ci, à son tour, suppose un PĀĪK, PĀĪF, qui, répondant son pour signe au , des hiéroglyphes, en est la prononciation. Les paradigmes de PAÎ- et de TAÎ- devront donc être vocalisés, comme on l'a fait jusqu'à présent, PA-Î-, TA-Î-, en deux syllabes, au moins aux temps les plus rapprochés de l'origine de la forme auxquels nous puissions remonter jusqu'à présent.

Une des formes que ces pronoms comportent réclame une attention spéciale, celle de la première personne, ⲡⲁ-, ⲧⲁ-, ⲛⲁ-. Ⲡⲁ-, ⲧⲁ-, ⲛⲁ-, ne signifient pas seulement *mon, mes;* ils constituent l'article attributif ὁ τοῦ, ὁ τῆς, ἡ τοῦ, ἡ τῆς. E. de Rougé a montré que ⲡⲁ-, dans ce sens, répond à la forme hiéroglyphique , , de l'article courant, qui se joint à son régime d'abord par la conjonction NI, PA-NI ou PENI, plus tard directement Παμώνθης, PA-*montou*[1]. La transcription copte prouve ici que ⲡⲁ n'est que l'article ancien , , qui devait sonner par conséquent PA, avec A final, au moins dans ses deux emplois d'article attributif. Il y a donc chance, par analogie, que ⲡⲁ-, possessif de la première personne du singulier, réponde également à , , PA, c'est-à-dire à l'article ordinaire, nu, sans suffixe des personnes. Et de fait, j'ai signalé des cas où seul répond à la forme pleine PAYI : PAYI SAGNANOU, M̄-MATÎT PA ÂOUKOU, M̄-MATÎT PAYI HOBSOU; le contexte prouve bien que ⲡⲁ devant est l'équivalent de PAYI devant les deux autres termes de l'énumération[2]. Ces cas sont rares, car le changement dut se produire surtout dans la langue parlée, tandis que la langue écrite conservait par routine les formes anciennes : le peu qu'il y en a suffit pourtant, je crois, à montrer que la forme correspondante au ⲡⲁ- du copte est l'article nu PA. Le complexe *mon pain* PAYI *Âoukou* en arriva donc à être rendu par la forme plus simple ⲡⲁⲱⲉⲓⲙ. LE *pain*, CE *pain*.

La forme de l'égyptien antique ne disparut pas tout d'un coup. Après ce que je viens de dire, la vocalisation première n'en est pas difficile à reconstituer. I de est la terminaison connue, , \\, des noms et adjectifs d'agent, d'état, etc., celle qui, développée concurremment avec la flexion en , a donné les séries parallèles , , , et , , , , et , , et , etc.; il sonnait donc indépendant derrière PA, si bien que , , est dissyllabique à l'origine et se prononçait PA-Î, ⲡⲁϊ. Le pronom est Ï : est donc — — PA-Î-Ï, en trois syllabes : le passage

1. *Chrestomatie égyptienne*, t. II, p. 31-32.
2. MASPERO, *Études égyptiennes*, t. I, p. 153, n. 2.

à deux syllabes s'est produit naturellement, selon une loi connue, PAÎ, puis PA-I, où le son du pronom Y s'est fondu avec celui du I démonstratif. PA-I, *mon*, s'est identifié pour la prononciation à PA-I, *celui-ci*. On peut indiquer à peu près le temps où le pronom possessif de la première personne s'écrivait parfois PAI, sans l'indice, et se prononçait PA-I, si l'on réfléchit que les textes démotiques conservent pour *mon* une orthographe ⲡⲁ qui répond trait pour trait à l'hiéroglyphique [1] : la forme *mon* était en usage à côté de la forme *mon*, à l'époque où le démotique s'est développé, du IXe au VIIe siècle, et il y avait alors pour le pronom trois formes en usage : 1° *payi*, littéraire, 2° PAI, et 3° ⲡⲁ- populaires, dont la dernière prévalut et passa seule en copte.

C. Je pourrais donner ici un certain nombre d'exemples de ⲉ coptes qui permettent de remonter à une diphtongue A-I de l'égyptien, et du , égyptien qui ont abouti à l'ⲉ copte. J'en prendrai un seul, que je développerai quelque peu, parce qu'il rentre dans la catégorie des racines en R finale dont j'ai étudié précédemment une partie. Le verbe *aimer* et les mots qui en dérivent sont exprimés par une racine MR, qui parfois garde son R dans le copte, ⲙⲉⲣⲉ, ⲙⲉⲣⲓⲧ, ⲙⲉⲛⲣⲉ, ⲙⲉⲣⲓⲧ, tantôt la perd et se présente dans le copte sous des formes diverses diphtonguées, ⲙⲁⲓ, ⲙⲉⲓ, ⲙⲏⲓ, ou simple, ⲙⲉ.

Les mots principaux où R a subsisté sont : 1° ⲙⲉⲣⲉ *T.*, ⲙⲉⲛⲣⲉ *M.*, *amare*, ⲙⲉⲛⲣⲉ *M.* ⲫ, *amor;* 2° ⲙⲉⲣⲓⲧ *T.*, ⲙⲛⲣⲓⲧ *M.*, *amare*, ⲙⲉⲣⲓⲧ *T.*, ⲙⲉⲛⲣⲓⲧ *M.*, ⲙⲉⲗⲓⲧ *B. dilectus*. Les formes memphitiques en ⲛ médiale marquent une nasalisation de la voyelle première, analogue à celle qu'on rencontre en égyptien ancien dans BOŪRA à côté de BOURA, BOULA, ⲃⲟⲗ, TĪRA à côté de TIRA (ϫⲣⲟ, *ϫⲣⲁ) : c'est un phénomène dont je puis ne pas m'occuper pour le moment, car il ne change pas, à lui seul, la tonalité de la syllabe, et je traiterai ⲙⲉⲛⲣⲉ et ⲙⲉⲣⲉ, ⲙⲉⲣⲓⲧ et ⲙⲛⲣⲓⲧ comme ne différant point, au moins dans le point spécial qui m'occupe actuellement. Je n'insiste pas sur l'explication de Peyron, d'après laquelle ⲙⲉⲣⲉ serait composé de ⲙⲉ, *amare*, et d'un ⲣⲉ paragogique[2]; je me borne à rappeler ce que j'ai dit plus haut, à propos des formes analogues ⲛⲟϥⲣⲉ, ⲛⲟϥⲣⲓ, à côté de ⲛⲟⲩϥⲉ, ⲛⲟⲩϥⲓ, que la conservation en copte d'un R antique est due souvent à la présence d'un ancien suffixe qui, déplaçant l'accent, a empêché cet R de tomber[3]. Et de fait, ⲙⲉⲣⲓⲧ, ⲙⲉⲗⲓⲧ, ⲙⲉⲛⲣⲓⲧ, descend directement d'un ancien MERÍTI, MERÍT, comme ⲛⲟϥⲣⲉ de NOFRÍT, NOFRÉT. ⲙⲉⲣⲉ, ⲙⲉⲛⲣⲉ répond de même à la forme antique MERÍT, MERÉT, peut-être MERRÍT, MERRÉT, accentuée sur la finale : le T final tombant a laissé la voyelle E, I, qui a préservé R, MERÉT, MERÉ, ⲙⲉⲣⲉ. Reste à savoir si, dans le verbe , la voyelle première était un E, ⲉ, avant le déplacement de l'accent, comme elle l'est devenue après.

Laissant de côté la forme bashmourique ⲙⲏⲓ, le copte offre deux voyelles pour cette première syllabe : ⲁ dans ⲙⲁⲓ *T. M. B.*, ⲉ dans ⲙⲉⲓ *T. M. B.* et dans ⲙⲉ *T.;* les transcriptions grecques fournissent les formes plus anciennes μαε dans *To*-MAE-*phtah* κοσμὸς

1. MASPERO, *Une page du roman de Satni*, dans la *Zeitschrift*, 1877, p. 146, n. 61.
2. PEYRON, *Lexicon linguæ copticæ*, s. v. ⲙⲉ, *amare*, p. 88.
3. *Recueil de Travaux*, t. XVI, p. 85-86.

φιλόφαιστος, puis μευ, μιε, μι[1]. L'assemblage ⲙⲉϊ se résout en *m*EI où E + I se diphtonguent, et la diphtongue EI en I, selon l'usage, d'où le MI de MI*amoun* à côté de MEI*amoun;* cf. ⲉⲓ, ⲓ, *ire,* ⲉⲓⲁ, ⲓⲁ, *vallis,* ⲉⲓⲱ, ⲓⲱ, *asinus,* ⲑⲉⲓ, ⲑⲓ, *decidere,* ⲛⲉⲓ, ⲛⲓ, *osculum,* ⲥⲉⲓ, ⲥⲓ, *cedrus,* ⲥⲉⲓ, ⲥⲓ, *saturari,* ⲧⲉⲓ (ⲧⲏⲓ), ϯ, *dare,* ϣⲉⲓ, ϣⲓ, *pondus,* ϥⲉⲓ, ϥⲓ, *ferre,* et bien d'autres. Ⲡⲉ n'est donc pas la résolution de ⲙⲉϊ, mais en revanche il est la forme à laquelle ⲙⲁϊ aboutit nécessairement : ⲙⲁϊ devient ⲙⲁⲓ, μαε, [mæ]-ⲙⲉ, selon la progression indiquée plus haut. On a donc deux séries parallèles : 1° ⲙⲁϊ-ⲙⲉ, 2° ⲙⲉϊ-μι, qui résultent de MR antique. Je crois que les deux mêmes séries se sont retrouvées dans plusieurs des mots qui présentaient un ⲁ et un ⲓ en hiatus dans l'égyptien ancien, mais elles ont subsisté presque toujours incomplètes d'un terme dans le copte : ainsi, 1° ϥⲁϊ-[*ϥⲉ], 2° ϥⲉϊ-ϥⲓ, *ferre,* ou 1° ⲧⲁϊ-[*ⲧⲉ], ⲧⲉⲓ-ϯ *T.*, *dare,* [*ⲁϊⲛⲓ,]-ⲉⲛ, 2° ⲉⲓⲛⲉ-ⲓⲛⲉ, *ducere,* puis 1° ⲥϧⲁⲓ-ⲥϧⲉ, 2° [*ⲥϧⲉⲓ]-ⲥϧⲓ. Ce point demanderait toutefois à être traité séparément : il suffit pour le moment de constater que la coexistence des deux séries ⲙⲁϊ et ⲙⲉϊ nous oblige à constater la présence d'une voyelle ⲁ près de la voyelle ⲉ dans les mots dérivés du MR antique, soit deux lectures possibles MA-R... et ME-R... pour la première syllabe. Il reste à savoir laquelle des deux est la lecture fondamentale.

Si nous reprenons la série ⲙⲉⲣⲉ où R est conservé, et que nous nous demandions quelle valeur y a le premier ⲉ, il devient nécessaire, pour répondre à cette question, de rechercher ce qui se passe dans d'autres groupes analogues. Un certain nombre d'entre eux, qui tous présentent la particularité ou d'être féminins en copte, ou, s'ils y sont masculins, de dériver de mots féminins dans l'égyptien ancien, et par suite d'avoir eu à l'origine une terminaison en T final, -IT, -ÉT, ont à la première syllabe une dipthongue ⲁⲓ : ainsi ϣⲁⲓⲣⲓ (dans ϫⲉⲗϣⲁⲓⲣⲓ) *M. adolescentula,* de SH-RIT, à côté du thébain ϣⲉⲉⲣⲉ, ϣⲁⲓⲣⲓ-ϣⲁⲓⲣⲉ, ⲧ, *ovile,* ϩⲁⲓⲣⲓ *M.* ⲧ, *sporta, corbis,* ⲕⲁⲓⲣⲉ *T.* ⲧ, *guttur,* ϩⲁⲓⲣⲉ-ϩⲟⲉⲓⲣⲉ *T.* ⲧ, *stercus,* ⲥⲁⲓⲣⲉ *T.* ⲡ, S-RIT, *butyrus,* ⲙⲁⲓⲣⲉ, ⲟⲩ *T.*, *fasciculus;* cette habitude de diphtonguer la première syllabe en pareil cas était devenue si naturelle qu'un mot étranger, comme καρύα, n'y échappe point et devient, par analogie avec les mots égyptiens du même type, ⲕⲁⲓⲣⲉ *T.*, ⲕⲟⲓⲣⲓ *M.*, *nuces.* Cette diphtongaison paraît avoir été entraînée ici par une influence de l'ī du féminin, mais, quelle qu'en soit l'origine, elle n'est pas primitive et elle a succédé à une forme non diphtonguée. Si nous recherchons un cas analogue dans nos langues, nous verrons que AI français devant R remonte à un A latin, et aboutit au son È actuel, ainsi *carnem-chair* prononcé *chèr, parem-pair* prononcé *pèr,* et plusieurs autres. On a donc ici encore A-AÎ-AÏ-Æ-E, soit, en partant de ⲙⲉⲣⲉ, ⲙⲁⲓⲣⲉ, les formes *ⲙⲁⲓⲣⲉ, *ⲙⲁϊⲣⲉ, MAÏRÎT, MARÎT, . Ce n'est donc point le copte ⲙⲉⲣⲉ qui peut servir à montrer que la vocalisation fondamentale du groupe MR comporte un E à la première syllabe : il tend plutôt à prouver que cette vocalisation exigeait un A.

Du moment que la forme ⲙⲉⲣⲉ est ainsi écartée du débat et ramenée à une vocalisation MAIRÎT, MAIRÊT, qui découle de MAR..., l'hésitation n'est plus longue en ce qui concerne ⲙⲁϊ-ⲙⲁⲓ et ⲙⲉϊ-ⲙⲉⲓ. Les mots en ⲁ ont souvent dans le même dialecte

1. *Recueil de Travaux,* t. XVII, p. 70, 71-72, 73.

une forme secondaire en ⲉ, atone ou non : ⲛⲁⲓ-ⲛⲉⲓ *T.*, *hic*, ⲧⲁⲓ-ⲧⲉⲓ *T.*, *hæc*, ⲛⲁⲓ-ⲛⲉⲓ *T. hi*, et ceux que j'ai cités plus haut ⲫⲁⲓ-ⲫⲉⲓ, etc., où l'E dérive de l'A antique PAÎ, TAÎ, NAÎ, FAÎ. Ⲛⲁⲓ̈ est à ⲛⲉⲓ̈, ce que ⲛⲁⲓ est à ⲛⲉⲓ, une forme première, où la vocalisation en A est antérieure à la vocalisation en E : c'est donc A qui, je crois, servait de voyelle à la première syllabe du groupe , et la genèse de toutes les formes examinées dans cette note peut être rendue visible aux yeux par le tableau suivant :

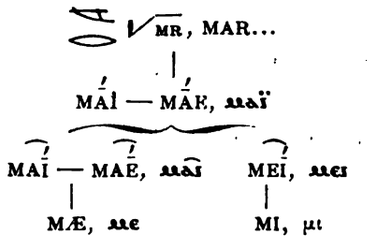

et, pour les formes en T final :

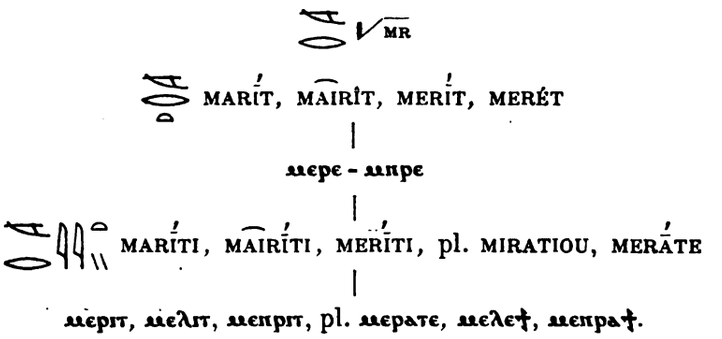

Il faut se demander maintenant quelle est l'origine de l'I de ⲙⲁⲓ̈, et ici je me trouve en présence d'une hypothèse très habilement soutenue par M. Steindorff, qui contredit certaines des idées énoncées plus haut[1]. M. Steindorff part de la forme MÉRĚT, *aimer*, pour arriver en thébain à ⲙⲉ par amuissement pur et simple de R, *MÉRĚT-MÉRE-MÉ, en memphitique à ⲙⲉⲓ par mouillure de R, *MÉRĚT-MÉJE-MÉJ. La forme participiale active introduisant un A après la première consonne à la place de la voyelle radicale, on en est amené à concevoir pour le participe en question dérivé de MRT (ⲙⲉ : ⲙⲉⲓ), *aimer*, une forme MAR (ou MARJ) qui devient en copte ⲙⲁⲓ par mouillure *MAR = MAJ. J'avoue que cette dernière considération me paraît soulever quelque difficulté : les origines et le mécanisme de l'amuissement de R ne sont pas encore assez connus pour que je me hasarde à la discuter, mais en fait nous voyons qu'en français, par exemple, le R final des infinitifs AIMER, DONNER, a disparu purement et simplement de la prononciation sans passer par un J intermédiaire saisissable, et que, dans les dialectes où l'on rencontre la mouillure mise en avant pour l'égyptien par M. Steindorff, elle ne s'est produite que

1. STEINDORFF, *Mouillirung der Liquida* *in Ægyptisch-Koptischen*, dans la *Zeitschrift*, 1889, p 109-110.

sur R situé entre deux voyelles PÉJ = PÈRE, MAJ = MARE, MÈRE. Une forme MĒR en égyptien aurait pu donner évidemment ⲙⲉ en copte, mais alors il ne faut pas la rattacher à . Ce dernier mot, comme tous les mots en ⲟ T final, a conservé son E lorsque ⲟ est tombé; il est devenu ⲙⲉⲣⲉ, comme nous l'avons vu, et c'est de MERE, c'est-à-dire d'un mot où R est entre deux voyelles, non de MER, où R est finale, qu'on pourrait déduire ⲙⲉⲓ par mouillure si l'on admet l'hypothèse de M. Steindorff. De même, ⲙⲁⲓ, dans cette hypothèse, ne pourrait pas venir d'un MAR, mais seulement d'un MARI, MARE, où R serait entre deux voyelles : or, MARI-MARE répond lettre pour lettre à l'hiéroglyphique , soit à la racine MR développée par le suffixe I [E]. Pour compléter le tableau que j'ai donné plus haut, on devra donc y ajouter un intermédiaire entre la racine pure et MÁÎ :

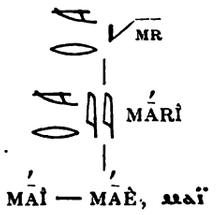

D. Une autre forme du thème MR est vocalisée en ⲟⲩ-ⲟ à la première, dans les mots coptes qui en dérivent : ⲙⲟⲩⲣ *T. ligare*, ⲙⲟⲣ, *c. suf.*, ⲙⲟⲩⲣ *M.* ⲡⲓ, *vinculum*, ⲙⲟⲣⲧ *T.* ⲧ, *barba, mentum*, et avec les changements de vocalisation entraînés par les changements de sens ou par les jeux d'accent, ⲙⲏⲣ *T. M. B.*, *ligari, ungi*, ⲙⲁⲉⲓⲣⲉ *T.* ⲟⲩ, ⲙⲏⲓⲣⲓ *M.* ⲡⲓ, *fasciculus, fasciculi*, ⲙⲣⲣⲉ *T.* ⲧ, *vinculum*, ⲙⲣ-, ⲙⲉⲣ-, dans ⲙ̅ⲣ̅ⲱⲛⲉ *T.*, *alligare lapidem*. Les originaux anciens des formes coptes sont parfaitement nets. ⲙⲟⲩⲣ est MOUROU, *lier*, au passif MÎROU, MÊROU, ⲙⲏⲣ avec un I long ou un E long. ⲙⲁⲉⲓⲣⲉ, ⲙⲏⲓⲣⲓ, répondent, comme je l'ai expliqué plus haut, à un ancien féminin MARÎT, avec diphtongaison de la première, peut-être sous influence de I terminal, MAÎRÎT, MÉÎRÎT, MAÎRÊT, devenu, par chute du T ⲟ, ⲙⲁⲉⲓⲣⲉ, ⲙⲏⲓⲣⲓ. Enfin ⲙⲣⲣⲉ, ⲧ est la forme féminine du thème avec la seconde radicale redoublée MERRÎT. MERRÊT, ⲙⲣⲣⲉ. Je rattache ⲙⲟⲣⲧ, *barba*, à cette racine, par suite du fait bien connu des barbes postiches qu'on s'attachait au menton par deux courroies en cuir, mais la forme copte ⲙⲟⲣⲧ ne répond pas à MOURÎT, car celui-ci aurait perdu son -T final comme tous les féminins et laissé ⲙⲟⲩⲣⲉ, ⲙⲟⲩⲣⲓ, comme MERRÎT ⲙⲣⲣⲉ : le T qui reste à la fin des mots est ou le T radical, ou celui d'une flexion, comme , , et ⲙⲟⲣⲧ, ⲧ, doit répondre à un ancien , , mais il sera temps de trancher cette question lorsque j'étudierai ce que ces flexions sont devenues en copte. Les dérivés de la racine MR, *lier*, se comportent donc de la même manière que ceux de la racine MR, *aimer*, et le tableau des uns peut servir à compléter les autres. Aussi bien, la question peut se poser de savoir si les idées de LIER et d'AIMER ne se rattachent pas l'une à l'autre, et si, par conséquent, les formes à sens *lier* et les formes à sens *aimer* ne sont pas des dérivés d'une seule et même racine. La question nous reporte très avant dans le passé, à un temps où les notions de sentiment pur que l'amour soulève dans notre esprit n'existaient pas : dans

un milieu tel que celui où les Égyptiens vivaient quand leur langue se développa, l'*usus*, l'attache de fait, réglait les rapports de la femme avec l'homme, et l'on conçoit très bien que l'idée de *lier, attacher*, ait exprimé la relation qui correspondit plus tard à notre notion d'*aimer*. La vocalisation en A de la première syllabe de MAROU, *aimer*, MARI, *aimant*, appartiendrait à un ordre de faits dont la vocalisation en ⲁ du copte à la même place ⲟⲩⲁϩ-, ⲟⲩⲁⲙ-, ϫⲁⲥⲓ-, etc., à côté de ⲟⲩⲱϩ, ⲟⲩⲱⲙ, ϫⲟⲥⲓ, nous a conservé les dernières traces[1]. Pour couper court à cette recherche qui pourrait se prolonger, voici, tel que je le conçois, le tableau de la racine MR et de ses dérivés dans les deux branches :

MR, *lier*.

lier.

MOUROU, ⲙⲟⲩⲣ, act. MIROU, ⲙⲏⲣ, pas.

1° ⲙⲟⲩⲣ, ⲙⲟⲣ-, ⲙ̄ⲣ-.

2° ⲙⲁⲉⲓⲣⲉ, ⲙⲁⲓ̈ⲣⲉ, ⲙⲏⲓⲣⲓ [MAÎRÎT].

3° ⲙⲣⲣⲉ [MERRÎT].

4° ⲙⲟⲣⲧ, *barbe*.

aimer.

MĀROU, act. MĪROU, pas.

MĀRI, act.; MÎRI, pass.

1° ⲙⲁⲓ̈, MAE, ⲙⲉ; ⲙⲉ̈ⲓ, MI.

2° MĀRÎT, MAIRÎT, ⲙⲉⲣⲉ-ⲙⲏⲣⲉ.

3° MAIRÎTI, MĀRÎTI, ⲙⲉⲣⲓⲧ.

Comme il arrive souvent, les deux vocalisations se seront spécialisées chacune dans l'un des sens de la racine, la vocalisation en OU-O dans le sens *lier*, la vocalisation en A dans le sens *aimer*, le passif étant en I-Ê dans les deux cas. Il est difficile encore de dire quelle était la vocalisation exacte des noms propres, surtout des noms royaux en MR, ainsi , : si MR y est pris au passif, comme j'ai pensé, la vocalisation en I-Ê l'emporte pour la première syllabe MIRIRI, MIRNIRI, mais s'il est à l'actif, il faut transcrire MARIRI, MARRI, MARNIRI. La transcription grecque Μάρης, Μάῤῥης, serait décisive, si les auteurs d'Ératosthènes ne lui avaient traduit le nom par ἡλιόδωρος, prouvant ainsi qu'ils avaient en vue un nom ⲙⲁ-ⲣⲏ, et non un nom qui serait φιλήλιος, selon l'analogie de Τομαεφθα φιλήφαιστος; ailleurs le même Ératosthènes donne un nom Μιύρης, qui répond évidemment à où est vocalisé MÉOU, MIOU. Jusqu'à nouvel ordre, je conserve la transcription MIRIRI, MIRNIRI, sans dissimuler un penchant très prononcé pour la transcription MARIRI, MARNIRI.

E. J'ai indiqué sommairement plus haut un point sur lequel je me sépare de l'opinion exprimée par M. Steindorff dans son très ingénieux article, *Sur la mouillure de* dans le passage de l'égyptien au copte[2]. L'étude que j'en ai faite à plusieurs reprises m'a suggéré également des doutes sur l'étymologie qu'il y a proposée pour ⲛⲓ, ⲛ, *domus*. D'après lui, le signe □ qui répond à l'idée de *maison* se serait lu PĒR à l'origine, et alors

1. STERN, *Koptische Grammatik*, § 173, p. 80-81; STEINDORFF, *Koptische Grammatik*, p. 144-146.
2. Voir plus haut, p. 58 du présent volume.

1° R finale de PĒR se serait mouillée pour aboutir au J, 2° P initial aurait été pris par erreur pour l'article masculin, puis séparé des voyelles, si bien qu'on aurait eu progressivement PĒR = P-ĒR = P-ĒJ, ⲡ-ⲏⲓ[1]. Cette étymologie a été adoptée en général dans ces derniers temps, malgré sa complexité et peut-être à cause de sa complexité même. Voici les réflexions qui me sont venues à l'esprit en l'étudiant.

On sait que tout d'abord ⲏⲓ a été rapproché de ⲁⲓⲧ. M. Steindorff adresse une première critique à ce rapprochement : les deux mots ne se couvrent pas exactement pour le sens, ⲏⲓ voulant dire *domus*, la maison, le tout, quand ⲁⲓⲧ signifie une *chambre*, la partie. Il y aurait lieu de rechercher si vraiment ⲁⲓⲧ ne signifie pas *maison* aussi bien que *chambre*, et je crois en avoir des exemples pour ma part, mais M. Steindorff n'insistant pas beaucoup sur cet argument, je n'insisterai pas beaucoup de mon côté sur les raisons qu'on lui peut opposer. Quand même ⲁⲓⲧ aurait toujours signifié *chambre* en égyptien, ce ne serait pas une raison pour qu'on ne pût en dériver ⲏⲓ, *maison*, en copte : notre mot *maison*, pour n'en citer qu'un exemple, possède un sens très différent de celui que le mot latin dont il dérive avait à l'origine, mais personne ne s'autorise de cette diversité pour déclarer qu'il ne vient pas de ce même mot. Il me semble d'ailleurs que la valeur *maison* a dû sortir naturellement de la valeur *chambre*, dans un pays où les maisons des Fellahs ne consistent souvent qu'en une chambre unique, et où, par conséquent, le concept de la *chambre* se confond avec celui de la *maison* dans l'esprit d'une grande partie de la population.

Une seconde objection est tirée du genre des deux mots. ⲁⲓⲧ est féminin, ⲏⲓ est masculin, et M. Steindorff, tout en convenant qu'un certain nombre de mots ont changé de genre dans des circonstances analogues, pense qu'on ne doit considérer comme légitimes les rapprochements entre mots de genres divers qu'à la condition qu'ils ne soulèvent aucune difficulté phonétique. « En ce qui concerne *ʿt* = ⲏⲓ, il faut, dit-il, objecter » avant tout qu'il n'y a aucun mot féminin à une seule radicale, — et tel est *ʿt*, — qui » ait la diphtongue ⲏⲓ pour voyelle constitutive. Même si l'on admet qu'il exista à l'ori- » gine une forme *ʿēit* (*M.* ⲏⲓ), ne devrait-elle pas sonner ⲁⲉⲓ dans le dialecte thébain, de » la même manière qu'un thébain ⲙⲁⲓⲣⲉ (racine ⲙⲟⲩⲣ, *lier*) répond au memphitique » ⲙⲏⲣⲓ, *lien*, de deux lettres? » Les raisons que M. Steindorff énonce sont loin de me paraître convaincantes. Si je saisis bien sa pensée, ⲁⲓⲧ se décomposerait pour lui, au cas où il faudrait rapprocher ce mot de ⲏⲓ, de deux éléments, une diphtongue *ēi* répondant au ⲏ, ⲩ, et lui servant de voyelle constitutive, plus le ⲧ du féminin. Je ne puis me ranger à cette façon de voir. Le ⲁ féminin n'est jamais dépourvu de voyelle à ma connaissance, mais il se vocalise -ⲓⲧ, -ⲉⲧ, comme le prouve le féminin du copte où ⲥⲱⲛ-ⲓ, ⲥⲱⲛ-ⲉ, répond au 𓋴𓈖𓏏 antique et nous oblige à lire *son*-ⲓⲧ, *son*-ⲉⲧ. ⲁⲓⲧ doit donc se lire ⲏ Ⲁ+ⲓⲧ ⲁ, en deux syllabes, comme *son*-ⲓⲧ, et, par conséquent, ⲏ n'est point vocalisé par la diphtongue ⲉⲓ, ainsi que le représente M. Steindorff, mais par le son simple Ⲁ, avec lequel l'ⲓ du féminin, loin de se diphtonguer, forme *hiatus*. Il me paraît donc évident que le groupe ⲁⲓⲧ, ou, pour écrire, comme M. Steindorff, le groupe ʿⲉⲓⲧ, a

1. STEINDORFF, *Mouillirung der Liquida* 𓈖 *in Ægyptisch-Koptischen*, dans la *Zeitschrift*, 1889, p. 107-109.

existé dans la prononciation pour , mais alors que dire de l'objection d'après laquelle il devrait sonner ⲁⲓ en thébain? L'objection suppose qu'il y a une règle fixe, d'après laquelle les mots hiéroglyphiques renfermant un suivi d'un ỉ doivent donner toujours ⲛⲓ en memphitique, toujours ⲁⲓ-ⲁⲓ en thébain; mais, sans parler de ⲟⲩⲁ̀ⲛⲓ et de ϩⲧⲛⲓ communs, de même que ⲛⲓ, aux deux dialectes[1], et où l'on n'a pas ⲟⲩⲁ̀ⲁⲓ, ϩⲧⲁⲓ *T.*, à côté de ⲟⲩⲁ̀ⲛⲓ, ϩⲟⲛⲓ-ϩⲧⲛⲓ *M.*, si nous examinons les mots de formations analogues à ÂÎT, les seuls du moins dont nous connaissons un équivalent copte, ainsi , , nous trouvons pour , ⲙⲉ *T.* ⲧ, ⲙⲛⲓ *M. B.* ⲟ, *veritas*, pour , ϥⲓⲛ *M.*, *germen*, sans correspondant thébain. Si maintenant nous cherchons des mots de formation moins proche, nous trouvons, pour , ⲙⲁⲓ *M.*, *justificari*, d'où ⲙⲁⲓ *M.* ⲟ, *justificatio*, puis ⲧⲙⲁⲓ *T.*, ⲟⲙⲁⲓ *M.*, *justificare*, où , suivi de l'ỉ, donne bien ⲁⲓ pour le thébain, mais ne donne pas ⲛⲓ pour le memphitique. Les dérivés de la racine , au lieu de donner une série régulière, en ⲛⲓ finale pour le memphitique, en ⲁⲓ final pour le thébain, donnent donc deux séries irrégulières, où l'on a pour le thébain ⲙⲉ-ⲙⲁⲓ, pour le memphitique ⲙⲛⲓ-ⲙⲁⲓ : ⲉ de ⲙⲉ est la résolution de la diphtongue ⲁⲓ, comme nous l'avons vu tout à l'heure pour ⲙⲁϊ-ⲙⲉ, *aimer*[2]. Je vois d'ailleurs, si je pousse plus loin la recherche, que l'on a ϣⲛⲓ *T. M.* ⲛ, ϣⲛⲉⲓ, *puteus, cisterna*, avec ⲛⲓ dans les deux dialectes, non ϣⲛⲓ *M.* et *ϣⲁⲓ *T.*, ⲡⲛⲓ *T.* ⲛ et ϥⲉⲓ *M.* ⲛⲓ, *pulex*, avec un ⲛⲓ thébain, et plusieurs autres qui montrent que le thébain ne répugne pas à la combinaison ⲛⲓ, et que, s'il préfère ⲁⲉⲓ, ⲁⲓ, où le memphitique prend ⲛⲓ, ⲙⲁⲉⲓⲛ, ⲥⲁⲉⲓⲛ *T.*, ⲙⲛⲓⲛⲓ, ⲥⲛⲓⲛⲓ *M.*, il ne rejette pas ⲛⲓ, loin de là. La règle sur laquelle M. Steindorff s'appuie n'est donc pas absolue, et rien n'empêche que ÂÎT ait pu donner en thébain ⲛⲉⲓ-ⲛⲓ au lieu de ⲁⲉⲓ-ⲁϊ.

Je crois avoir montré que ÂÎT peut être devenu ⲛⲓ sans violer aucune règle de phonétique : ⲛ rend , ⲓ est le reste de ỉT, comme dans ϥⲁϭⲣⲓ *M.* ⲡⲓ, ⲡⲁϩⲣⲉ *T.* ⲡ, *remedium*, de PAKHRÎT, et dans d'autres mots passés du féminin au masculin. N'y aurait-il pas moyen de faire voir que ÂÎT a été considéré comme l'équivalent de ⲛⲓ par les Égyptiens eux-mêmes? En premier lieu, le changement de genre s'était déjà produit à l'époque thébaine, et nous en avons des exemples, ainsi dans un des Papyrus de Bologne, où il est question de [3] : il est difficile de ne pas y reconnaître l'une de ces ÂÎT, si nombreuses dans les administrations égyptiennes, et qui sont d'ordinaire appelées au féminin TA ÂÎT. Brugsch avait déjà signalé dans les inscriptions d'Edfou les phrases et [4], puis sur le sarcophage de Téos au Louvre [5]. Il avait d'abord rapproché indifféremment et de ⲛⲓ, puis il les déclara complètement étrangers l'un à l'autre : il semble bien pourtant que les orthographes

1. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 36.
2. Cf., plus haut, p. 57-58 du présent volume.
3. CHABAS, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. II, pl. XI, l. 6 et p. 155, n. 1.
4. BRUGSCH, *G. Ins.*, t. I, p. 172 et nos 733, 734; *Dictionnaire géographique*, p. 104; LEPSIUS, *Ueber eine hieroglyphische Inschrift, am Tempel con Edfu*, pl. III, l. 7, 20.
5. BRUGSCH, *Dictionnaire hiéroglyphique, Supplément*, p. 185.

, , , prouvent l'identité des mots, et je ne vois point, quant à moi, quelle raison un moderne peut opposer au témoignage des Égyptiens qui, au masculin comme au féminin, écrivaient ÂIT, ou, avec la chute du T, ÂÎ.

Voici d'ailleurs une preuve directe que j'ai déjà indiquée[1] : le Papyrus gnostique de Londres renferme, entre autres termes magiques, deux mots bizarres qu'il transcrit en lettres grecques, le premier, par ⲡⲓϣⲧⲉⲩⲏⲓ̈, le second, par ⲧⲁⲡⲁϣⲁⲙⲏⲓ̈[2], ce qui donne en transcription hiéroglyphique et , où le groupe égyptien répondait au groupe des lettres grecques ⲏⲓ̈. M. Hess a repoussé cette lecture, parce que le mot démotique pour *maison* s'écrit différemment : M. Steindorff, appuyé sur la déclaration de M. Hess, n'a pas tenu compte du groupe démotique, puis M. Hess, fortifié à son tour par l'autorité de M. Steindorff, a renouvelé sa dénégation[3]. M. Hess n'a tenu compte que du groupe démotique ordinaire où et forment ligature et sont suivis directement de . Mais il y en a un autre où et sont accompagnés du trait I droit, , et c'est celui-là que le Papyrus de Londres reproduit, comme toute personne accoutumée à la fois aux écritures hiératiques et démotiques le reconnaîtra sans peine. Or, ce groupe est rendu ⲏⲓ̈ dans la translitération grecque : je considérerai donc jusqu'à nouvel ordre que ⲏⲓ̈, ⲏ, dérive par l'intermédiaire de P-ÂÎ[t] ou plutôt P-HÎ, de TA-ÂÎT [ÉIT].

Plusieurs composés de ÂIT ont subsisté en copte avec des vocalisations différentes. Le premier est ⲁⲛϫⲏⲉ̂ *M.* ϯ, ⲁⲛϫⲏⲉ̂ⲉ, ⲁⲛϫⲏⲉ̂ⲉ *T.* ⲧⲉ, *schola, ludus litterarius,* qui répond à l'ancien égyptien [4], [5] *âît-sîba, âît-sîbaîou.* Le mot est curieux et peut-être renferme-t-il en lui-même de quoi fixer approximativement la date à laquelle il a pris la forme qu'il a conservée dans le copte. En premier lieu, ÂIT y a perdu le final et l'I du féminin. La comparaison avec un nom tel que HAÎT-HOROU, transcrit ATHOR, HATHOR, montre que la voyelle I du féminin pouvait disparaître hors de la tonique en composition, si bien que HAÎT devenait HAT en pareil cas. C'est une règle qu'il convient d'appliquer aux composés de même forme, au moins s'ils se sont consolidés, comme HATHOR, à une époque où le T du féminin n'était pas tombé dans la langue courante, et je lirai *HATshop-*

1. MASPERO, *Notes sur quelques points de Grammaire et d'Histoire*, dans la *Zeitschrift*, 1883, p. 113.

2. RÉVILLOUT, *Livre d'incantations*, dans la *Revue Égyptologique*, t. II, 4e fasc., p. 64, 65; J.-J. HESS, *Der Gnostiche Papyrus von London*, pl. I, l. 24, 25.

3. J.-J. HESS, *Der demotische Roman von Setne Ha-m-us*, p. 147-148, et *Der Gnostiche Papyrus von London*, *Glossar*, p. 6.

4. *Papyrus Sallier II*, pl. IV, l. 1, pl. X, l. 2, où Brugsch avait réuni la préposition qui précède à pour en faire un mot qu'il rapprochait du copte ⲙⲁⲛϯⲥⲁⲱ (*Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1184); il a corrigé cette erreur dans le *Supplément*, p. 1024. Le rapprochement avec ⲁⲛϫⲏⲉ̂ a été fait par LAUTH, *Die altägyptische Hochschule zu Chennu*, dans les *Sitzungberichte* de l'Académie de Munich.

5. MARIETTE, *Papyrus de Boulaq*, t. I, pl. XX, l. 20.

sîtou, *H*ATS*hepsîtou*, vers la XVIIIe dynastie, non pas *H*AÎTS*hopsîtou :* cette dernière lecture ne s'appliquerait qu'aux temps voisins de la naissance du mot. D'autre part, la chute du T nous reporte aux siècles où le T du féminin était tombé dans la prononciation, c'est-à-dire à l'époque des Ramessides environ. La vocalisation en A pour ⟶ est un fait analogue à celui qu'on observe dans RÂ*msîssou*, par exemple. Le mot ⟶ Â- conservait encore son genre féminin, mais la distinction de NI, NE, masculin, et de NÎT, NET, féminin, ne se faisait plus sentir, et NE, NI, N l'emportait pour les deux genres quand le groupe Â-[N]-SIBÂI s'est coagulé en ⲁⲛⲍⲏⲃⲁⲓ, ⲁⲛⲍⲏⲃⲁⲉ. Tout cela nous reporte à peu près vers la fin de l'Empire thébain, ou sous les Bubastites.

Le second mot est de formation plus récente, c'est le ⲡⲓⲛⲧⲱⲕ, *four*, que M. de Lemm a découvert et rapproché de [1]. M. Steindorff, qui admet ce rapprochement, l'explique de la même manière qu'il fait ⲛⲓ, par mouillure du ⬭ final de ▭ et confusion du ⲡ initial avec l'article ⲡ, si bien que ⲡⲓ[▭]ⲛⲧⲱⲕ serait devenu ⲡ[ⲓ]-ⲓ-ⲛⲧⲱⲕ. Sans entrer dans la comparaison des idées exprimées, il y a moins loin de ⲡ-ⲓⲛⲧⲱⲕ à ⲡ-ⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ qu'à ⲡⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ, où l'on est forcé de recourir à une hypothèse d'erreur populaire. Je crois que ⲡ-ⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ est pour ⲡ-ⲛⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ : ⲛⲓ se serait diphtongué P-YI[EI]-N-TÔK, puis réduit à ⲓ simple, ⲡ-ⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ, d'autant plus aisément que l'accent tonique du mot ne pesait pas sur lui.

Je n'ai pas voulu examiner la question de savoir quelle était la valeur exacte de ▭ au temps où la transformation de l'égyptien en copte s'est accomplie, s'il gardait encore une R finale qu'il pût mouiller ou s'il ne l'avait pas déjà perdue et n'était pas réduit à PI, ce qui rendrait chanceuse *à priori* l'hypothèse de M. Steindorff : j'ai accepté la question telle qu'il l'a posée, et j'ai cherché à montrer que, malgré toute la vigueur de son argumentation, on pouvait conserver jusqu'à nouvel ordre la vieille étymologie ⟶ = ⲛⲓ.

LE CULTE DE GUDÊA SOUS LA IIe DYNASTIE D'UR

PAR

LE P. SCHEIL

Dans l'inscription de la statue B de Gudêa (Col. I. 1 à 13), nous lisons que ce prince fait une *fondation pieuse* en l'honneur de sa propre statue placée dans le Temple de Ningirsu : Ce sont 1 *qa* de boisson, 1 *qa* d'aliments, un *demi-qa* de farine... (?), un *qa* d'un aliment non identifié.

Du vivant même de Gudêa, sa statue est donc assimilée à une statue de dieu, et il est probable qu'on s'imaginait qu'elle était animée ou possédée, à la manière des images égyptiennes, par une sorte de *double* de Gudêa. A certain point de vue, la condition de cette statue était supérieure à celle de l'original lui-même. Celui-ci demeurait un être

1. O. DE LEMM, *Einige Bemerkungen zur Ceremonie des Lichtanzündens*, dans la *Zeitschrift*, 1837, p. 115.

humain, mortel, caduc, infirme comme le reste des hommes, au lieu que la statue informée par le *double* représentait par anticipation l'état immortel, divinisé du héros après sa mort et le réalisait déjà.

De là le fait de ces offrandes fixes, régulières, affectées à l'image de Gudêa, et qui devaient être continuées après sa mort. Nul en effet, ne méritait mieux que sa mémoire survécût dans la postérité. De tous les rois et patésis de Sirpurla, il est celui qui, à notre connaissance, s'est le plus magnifiquement signalé par un sage gouvernement, des monuments remarquables et probablement par la longue durée de son administration. Il resta donc longtemps populaire dans le pays de Sirpurla où on le vénérait à l'instar d'un dieu.

Nous en avons extrait la preuve des milliers de tablettes que Telloh nous a livrées récemment, et dont bon nombre se réfèrent à des offrandes destinées à [illegible]. (C'est la première fois que nous rencontrons ce nom avec le déterminatif de la divinité, comme il convient à un héros déifié.)

Or, toutes ces tablettes mentionnant le *patési*, sont datées explicitement ou implicitement, des rois de la IIe dynastie d'Ur, soit *Gimil-Sin*, *Bur-Sin* et *Ibil-Sin*.

Il est connu, d'ailleurs, que Gudêa vivait au temps de la première dynastie d'Ur, par l'inscription (Winckler, *Unters.*, 157, 9) où Ur Ningirsu le fils de Gudêa est signalé comme un contemporain de Dungi, le roi le plus fameux d'Ur, avec son ancêtre Ur-Gur. Dungi, le suzerain présumé de Gudêa, subit après sa mort la même destinée, et son nom va de pair avec celui de son vassal, dans les tablettes auxquelles je fais allusion et dont voici quelques spécimens :

[illegible]	1 mesure de liqueur forte de la plante SA,
[illegible]	6 qa de farine DUB-DUB,
[illegible]	4 qa d'A-TIR[1]
[illegible]	au dieu Umun-pa-uddu.
[illegible]	1/2 mesure de liqueur douce.
[illegible]	5 GIN de graisse
[illegible]	pour la Néoménie, au 15e jour,
[illegible]	à Dungi.
[illegible]	1/2 mesure de liqueur douce,
[illegible]	1/2 de farine GU,
[illegible]	à Gudêa,
[illegible]	le patési.
[illegible]	Mois de ŠU-ZIR.

1. A-TIR peut être aussi une farine ou *pâte*, car j'ai rencontré ailleurs [illegible] 4 mesures de KU-A-TIR.

1/2 mesure de liqueur douce, qualité royale,
1/2 de farine GU,
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudéa, le patési.
1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
5 qa de farine DUB-DUB,
3 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu lumineux.
Mois de la solennité de Dungi.

1 mesure de liqueur douce extraite du SA.
3 qa d'A-TIR,
3 qa de farine DUB-DUB,
à Umun-pa-uddu, dans son temple.
1/2 de liqueur douce,
1/2 de farine GU,
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudéa,
le patési.
Mois de ŠE-IL-LA,
(1re) année de Gimil-Sin, roi.

1/2 mesure de liqueur douce, 1/2 de liqueur...
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudéa,
le patési.
x mesure de liqueur, 5 qa de farine GU
. . . . . .
à Ur-Lama, le patési.
1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
4 qa de farine DUB-DUB,
3 qa de graisse
à Umun-pa-uddu, dans son temple.

Mois de ŠE-IL-LA.

1 de liqueur douce extraite de la plante SA
6 qa de farine DUB-DUB,
4 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu, dans son temple.
1/2 mesure de liqueur douce, qualité royale,
1/2 de farine GU,
à Gudêa,
le patési.
1 GIN de graisse
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Dungi.
Mois de KAR-MAŠ.

1/2 mesure de liqueur douce
1/2 de farine GU,
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudêa, le patési,
1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
3 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu, dans son temple,
1/2 de liqueur douce, 1/2 de farine GU
à Ur-Lama, le patési,
pour la Néoménie, au 15e jour.
Mois de ŠU-ZIR.

1/2 mesure de liqueur douce, qualité royale,
10 GIN de graisse,
pour la Néoménie, au 15e jour.
1 mesure de liqueur douce,
1 mesure de liqueur forte
pour la solennité.....(?)

à Dungi.
1 mesure de liqueur forte extraite du SA,
6 qa de farine DUB-DUB,
5 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu.
1/2 de liqueur douce,
1/2 de farine GU
à Gudêa,
le patési.
Mois de KU.

1/2 mesure de liqueur douce, qualité royale,
1/2 de farine GU,
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudêa,
le patési.
1 mesure de liqueur.....
5 qa de farine DUB-DUB,
3 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu.
Mois de MU-ŠU-UL.

Texte similaire :

1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
1/2 de farine supérieure,
1/2 de farine GU,
3 qa de farine DUB-DUB, 2 qa d'A-TIR
à Nin-giš-zi-da.
1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
1/2 de farine supérieure, 1/2 de farine GU,
3 qa de farine DUB-DUB,

1. N'est pas qui est fait différemment dans les tablettes. Nous avons ici le signe archaïque , moins le trait horizontal. Voir *Rec. Trav.*, XVII, 41.

	2 qa d'A-TIR,
	au lieu AN-TA-ŠUR-RA.
	1/2 de liqueur douce extraite du SA,
	un pa de liqueur douce
	au temple du dieu IM-KU.
	Est prélevé.
	Mois de AMAR-A-SI.

Ces offrandes n'étaient pas absolument fixes : car nous trouvons pour le même mois des listes qui diffèrent par la quantité et la nature des substances offertes. Ces listes variaient donc *avec les années*. La suivante pour le mois de la solennité de Dungi se distingue de celle citée plus haut et se référant au même mois :

	1/2 mesure de liqueur douce
	pour la Néoménie, au 15e jour,
	à Gudêa,
	le patési.
	1/2 de liqueur douce, 1/2 de farine GU,
	pour la Néoménie, au 15e jour,
	à Ur-Lama, patési.
	1/2 de liqueur douce extraite du SA,
	5 qa de farine GU,
	3 qa d'A-TIR
	à Umun-pa-uddu,
	dans son temple.
	Mois de la fête de Dungi.

Il ressort donc bien de ces textes que sous la IIe dynastie d'Ur, Gudêa était honoré d'un culte. Nous avons déjà fait remarquer que son nom, à l'encontre des textes rédigés de son vivant, porte après sa mort le déterminatif de la divinité . Il prend place à côté du dieu *Umun pa-ud-du*, dans les rites de la *Néoménie*, au quinzième jour. (Notons en passant que de ce détail on pourrait inférer contre Jensen, *Kosm.*, 126, note 3, que *Umun pa uddu* aurait été à l'origine la Nouvelle Lune, et non pas le Soleil Levant.) Dungi et le patési Ur-Lama sont tantôt l'un, tantôt l'autre associés à

1. Mon manuscrit porte *sa-u* ; mais je croirais volontiers à une erreur de ma part pour *u-sa*.

Gudêa. (*Ur-Lama*, d'après une tablette de la même époque, vivait dans l'année qui suivit celle où Dûr-Madaki fut construit, c'est-à-dire sous Ibil-Sin; Cf. *Rec. de Trav.*, XVII, 38, et nous avons ailleurs : Ur-Bau, fils d'Ur-Lama, le patési, dans l'année où Bur-Sin détruisit Urbillum). Les offrandes s'adressaient-elles à Ur-Lama encore vivant, ou à Ur-Lama mort récemment, c'est ce qu'on ne peut savoir.

Les offrandes à Gudêa se répétaient six fois par an, car il est impossible que dans les plusieurs milliers de tablettes que j'ai pu voir, nous n'ayons pas une série complète. C'était à la Néoménie des mois de :

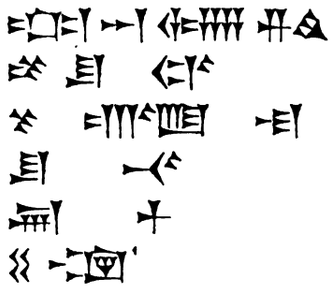

Ces offrandes pacifiques étaient complétées par de vrais sacrifices, en l'honneur de Gudêa, comme en l'honneur des autres dieux. Nous en avons pour preuve indiscutable le texte suivant daté de la IIe année qui suivit celle où fut bâti Dûr-Mada-Ki, c'est-à-dire du règne d'Ibil-Sin :

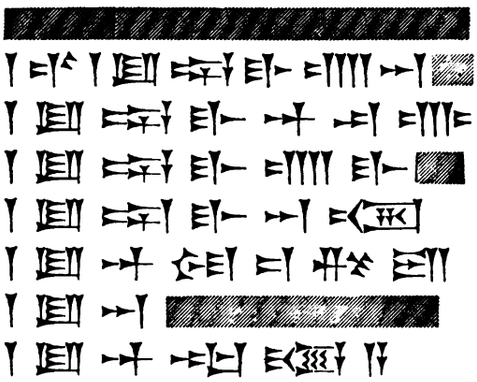

. . . . . .

1 bœuf, 1 mouton à la grande porte du temple de...

1 mouton à la grande porte de Bau,

1 mouton à la grande porte du palais de...

1 mouton à la grande porte de la déesse Ninâ,

1 mouton au dieu Nin-giš-zi-da,

1 mouton au dieu...

1 mouton à Gudêa,

1. Les trois premiers mois se suivaient dans cet ordre avec des intervalles, comme il conste par cette liste transcrite d'une tablette :

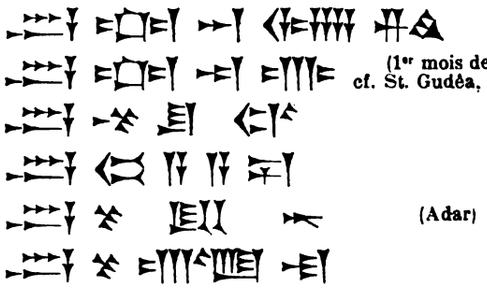

(1er mois de l'année, cf. St. Gudêa, G. III, 5, 6.)

(Adar)

1 mouton à Umun-pa-uddu,
à la grande porte de...
victimes...
prélevées
sur LUGAL TURMAḪ.
Mois de KAR-MAŠ, 27e jour
de l'annnée qui suivit celle où
(Ibil-Sin) construisit Dur-Mada-Ki.

Du moment que Gudêa recevait un culte, il était assez naturel qu'une classe de prêtres fût affectée à son service. Nous en avons la confirmation dans plusieurs cylindres-cachets empreints sur divers contrats de la même collection de la deuxième dynastie d'Ur. Là, on voit sur le siège où d'habitude se tient le dieu, Gudêa assis, revêtu d'une longue robe plissée, avec une écharpe allant de l'épaule gauche à l'aine droite, portant de la main droite un grand bâton, à la manière des grands d'Égypte dans leurs tombeaux. Sa coiffure est celle de la tête du Louvre. (Heuzey-Sarzec, *Déc.*, pl. 12, n° 1.) Devant lui se tient un prêtre, avec robe longue et écharpe, les mains placées l'une dans l'autre devant la poitrine; en arrière du prêtre, un client lève les mains à la hauteur des yeux, dans l'attitude de la prière. Dans le champ, le *totem* de Sirpurla, aigle éployé, ne s'appuyant ni sur des lions, comme dans la stèle des Vautours (Heuzey, *Reconstruct. partielle de la stèle du roi Êannadu*, pl. 2), ni sur des gazelles, comme je l'ai relevé sur un petit sceau de Telloh conservé à Constantinople.

Le porteur du cachet était :

Ur Dumuzi,
fils de Mani,
ministre (?)
de Gudêa.

Un autre cachet, avec Gudêa dans la même attitude, et un personnage pareil au premier du cylindre précédent, porte :

Lu Dumuzi,
fils de Mani,
ministre (?)
de Gudêa.

1. Douteux, peut-être .

Un troisième cachet porte :

Lû Ku-dug,
scribe,
fils de Mani,
ministre (?)
de Gudêa.

Si ce titre de *Qa-šu-* ne se rapporte pas chaque fois à *Mani*, mais à ses fils *Ur Dumuzi*, *Lu Dumuzi*, *Lu Ku-dug*, nous avons ce fait intéressant de presque toute une famille vouée au culte de Gudêa. Le sens de ce titre peut fort bien être « l'oblateur, le libateur du *qa* ou des offrandes ». = *irtu* « poitrine » d'où = *maḥâru* « présenter ». = *labânu* « jeter bas ». Cf. Brunn. 4477, 4481, 4500. En tout cas, la fonction paraît avoir un dieu pour objet. Les deux cylindres-cachets suivants, bien que mutilés, en feront foi au surplus :

Ur Ên-ki (*Êa*)
fils d'Admu,
ministre du dieu.....

Guggazida,
scribe.
fils de Ša-uru
ministre du dieu .....

Le nom des personnages déifiés entrait ensuite dans la composition des noms théophores, comme ceux des autres dieux. C'est ainsi que nous avons : et , *Lu Gudêa* et *Gin Gudêa ;* , *Dungi-bani;* puis *Nur-Dungi; Dungi-ili; Gimil Sin-bani; Ur-lama-Ibil-Sin; Arad Naram-Sin.* (J'ai relevé ce dernier nom sur un cylindre qui faisait partie de la collection Hoffmann.)

A ces héros, on vouait longtemps après leur mort des cylindres-cachets avec dédicace :

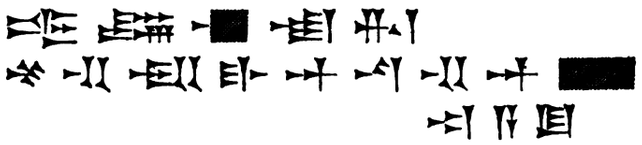

Voilà une tablette certainement datée (nous le savons par d'autres textes où la formule finale est plus explicite) de la deuxième dynastie d'Ur, soit de l'un des rois Gimil Sin, Bur Sin, Ibil Sin. Or, le cachet y empreint et qui appartenait à *Lugal aš* (?)-*tu-ri*, nommé dans le corps du document, porte l'inscription suivante :

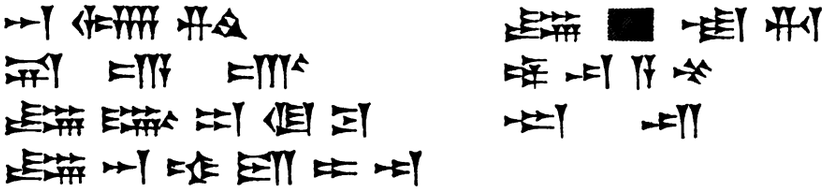

A Dungi,
mâle héros,
roi d'Ur,
roi des quatre régions.

Lugal Aš(?)-tu-ri,
fils de Bâmu,
ton serviteur.

Il est clair que ce Lugal aš (?)-tu-ri vivant sous la IIe dynastie d'Ur ne pouvait être le contemporain de Dungi. Il n'avait fait que vouer, dédier son cylindre à un roi resté fameux et que la piété populaire avait divinisé.

Les dédicaces composées *durant la vie* de ces princes portent généralement la formule *nam-ti*... « pour la vie de Dungi » par exemple, et alors elles peuvent servir comme point de repère historique.

En dehors de ce cas, on ne peut tirer parti de ces cachets-cylindres pour fixer la date des documents où ils sont empreints.

C'est ainsi que le contrat *Šubati* suivant :

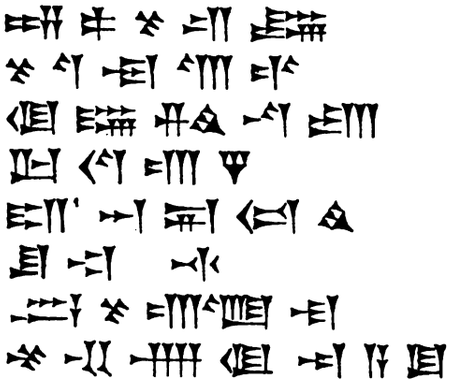

porte, outre le cachet de [illegible] fils de [illegible] *scribe*, celui de :

1. RA sert souvent dans ces tablettes pour [illegible]. Cf. [illegible] = *ašabu*, *ramû*, Brunnow, 6355, 6362.

Lu-ka-ni,
patési
de Sirpurla.

Mais nous savons par Heuzey-Sarzec, *Déc.*, pl. 21, n° 4, que *Ḥa* (?)-*la-lama*, fils de *Lukani*, patési de Sirpurla, était contemporain de Dungi. Or, notre tablette date comme toute la collection juridique de Telloh, de la IIe dynastie d'Ur. Le cylindre de Lukani a donc servi à une époque qui n'est pas la sienne[1].

Mais quittons cette digression pour rappeler en finissant que les princes comme Gudêa, divinisés après leur mort, recevaient des offrandes, des sacrifices. De plus, il était attribué, comme pour les dieux, une vertu à leurs noms qu'on tenait à honneur de porter et qu'on gravait sur des talismans.

TABLETTE CAPPADOCIENNE

PAR

LE P. SCHEIL

Il existe en ce moment sur le marché, à Constantinople, quatre belles tablettes cappadociennes, de même espèce que les premières de celles qui furent publiées par M. Golénischeff en 1891, c'est-à-dire des contrats, ou plutôt des prêts à intérêt. J'ai pu prendre copie de l'une d'elles. Nous y trouvons quelques détails intéressants qui s'ajoutent avantageusement aux notions trop rares que nous a livrées ce genre de documents.

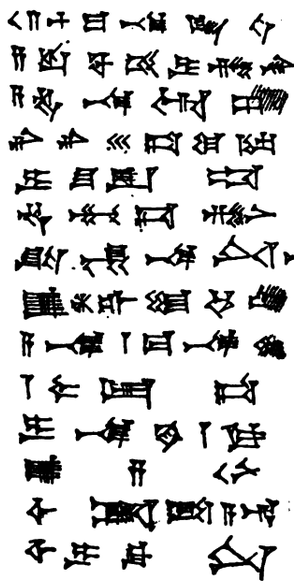

1. 7 1/2 ma-na kaspi
za-ru-ba-am i-zi-ir
A-ḥa-na-ar-si...
Ili eš-ta-ki-el
5. 5 i-šu iš-du
ḥa-mu-uš-tim
ša En-na-nim-aš (*ou* ru)
u (an) Mar-tu (ki?)...
a-na 1 ma-na kaspi
Rev. *Rev.* 1 (?) šiqlu ta
i-na arḫu 1 kam
u-za-lid (Del., *áb*)
pân Id ša A-šur
5. 5 pân I-ku(?)-nim.

1. La persistance du souvenir de Dungi-Gudêa chez les peuples de la seconde dynastie d'Ur n'empêche

NOTES

Rev. 3. — *Aḫanarsi* est un nom propre nouveau.

4. — *Ili (NINI)-eštakel* a un analogue dans *Ašur-ištaqal* (*Tabl. de Paris*, 24) et dans *Ašur-iš-ta-ki* [illegible], Gol. 23, 10 *bis*, où le dernier signe a peut-être la valeur *il, el*, contre Golénischeff, qui lit *ištakiqal*, et Deliztsch, qui propose avec hésitation *ištanaqal*. Ce dernier nous rappelle qu'il existe un *Ili ištikal* vieux babylonien, *V. A. Th.*, 1473, 21 (*Kapp. Keilsch.*, p. 261), qui est donc reproduit ici pour la première fois dans un document cappadocien.

7. — *Enna nimru* (ou *nimaš*). Nom nouveau. *Enna* est généralement suivi d'un nom divin. *Nimru* (léopard) est le troisième des sept dieux mauvais dans *R.* IV, 5, 17/18.

8. — *(An) Martu (ki?)... Ki* est très douteux, et, sans doute, il n'est pas question ici du pays de *Martu (ki)*, mais du dieu *Martu* qui n'est autre que *Rammân*, en tant que « dieu de la tempête », *ša abubi*. Cf. *R.* III, 67, 51, *c, d*. Nom nouveau dans les tablettes cappadociennes. A remarquer aussi l'idéogramme [illegible] devant *Martu*.

Rev. 1. — Le deuxième signe indique vraisemblablement une fraction. Il est à remarquer pour la première fois que *tan* s'emploie dans ces tablettes après le chiffre ordinal, et que *tan* est rendu ici par *ta*, comme dans les contrats vieux babyloniens (*ta* et *ta-a*).

3. — *Uzalid*. Je ne suis pas convaincu que Delitzsch ait raison de lire ici *uza-áb*. Nous pourrions avoir *uzalid* pour *ušalid*, avec un sens très convenable de « produire, faire produire » (l'intérêt). Cf. *uzalim* pour *ušallim*, Gol. 21, 9; *uzalam* pour *ušallam*, Gol. 21, 13, cités par Jensen, *ZA.*, IX, 69.

4. — *Id ša Ašur* est connu. (Gol. 6, 20.)

5. — Nouveau le dernier nom.

INSCRIPTION VANNIQUE DE MELASGERT

PAR

LE P. SCHEIL

Cette inscription fut découverte récemment à Melasgert. Signalée au service des antiquités à Constantinople par les autorités locales, elle ne tardera pas à entrer au Musée de la capitale. C'est à l'ingénieur du district qu'est due la copie que nous en publions. La pierre qui porte l'original mesure 1m 20 en longueur, 0m 50 en largeur et en hauteur.

---

pas de croire, mais insinue plutôt qu'un temps assez court séparait les deux époques. On peut en dire autant de l'époque de la IIe dynastie d'Ur par rapport à celle de Hammurabi. Si l'on s'en rapporte au caractère de l'écriture, il y a telle tablette de Gimil Sin, etc., qui ressemble étrangement à celles de Samsi-Iluna, Ammizadugga.

1 ►►Y Ḥal-di-i-ni-ni uš-ma-a-ši-i-ni [►►Y] Ḥal-di-e e-[uriye]
[Y] Me-i-nu-a-u-še Y Iš-pu-u-i-ni-e-ḥi-ni-še i-ni su-si-e ši-di-iš-tu-u-ni È-GAL[ši]-di-iš-tu-u-ni ba-a-du-u-si-i-e Y Me-nu-a-ni Y Iš-pu-u-i-ni-e-ḥe
5 erilaš tar-a-i-e erilaš al-a-su-u-i-ni-e erilaš ⟨⟨ Ša-u-ra-a-u-è
erilaš ⟨⟨ Bi-i-e-i-na-a-u-e erilaš e-ri-e-la-a-u-e a-lu-si
[►►YY] Ṭu-uš-pa-a pa-a dup-ri ►►Y Ḥal-di-i-ni-ni uš-ma-a-ši-ni
[►►Y] Ḥal-di-i-e e-u-ri-i-e Y Me-i-nu-u-a-še
[Y Iš-]pu-u-i-ni-e-ḥi-ni-še i-ni su-si ši-di-iš-tu-u-[ni].

« Aux Ḥaldiens grands, au seigneur Ḥaldiš, Menuaš, fils d'Išpuini, a reconstruit ce *susi;* le palais en ruines il a reconstruit pour (?) Menuaš, fils d'Išpuini, roi puissant, roi grand, roi du pays des Šaurâ, roi du pays des Bieïnâ, roi des rois, prince de Ṭušpa... Aux Ḥaldiens grands, au seigneur Ḥaldiš, Menuaš, fils d'Išpuini, a reconstruit ce *susi.* »

La ligne 6 de ce texte nous donne la lecture vannique de l'idéogramme de *roi* (⟨⟨). On peut s'en assurer en comparant toute la formule ci-dessus avec celle identique de Sayce, 48, 5..., où ⟨⟨ *erilaue* est remplacé par ⟨⟨ ⟨⟨Y►►► *u-e :*

... Šar-du-ri-ni Ar-giš-ti-e-ḥi
⟨⟨ al-su-i-ni ⟨⟨ ⟨⟨ Šu-ra-u-e
⟨⟨ ⟨⟨ Bi-a-na-u-e ⟨⟨ ⟨⟨Y►►► u-e
a-lu-u-si-e ►►YY Ṭu-uš-pa-a-e ►►YY...

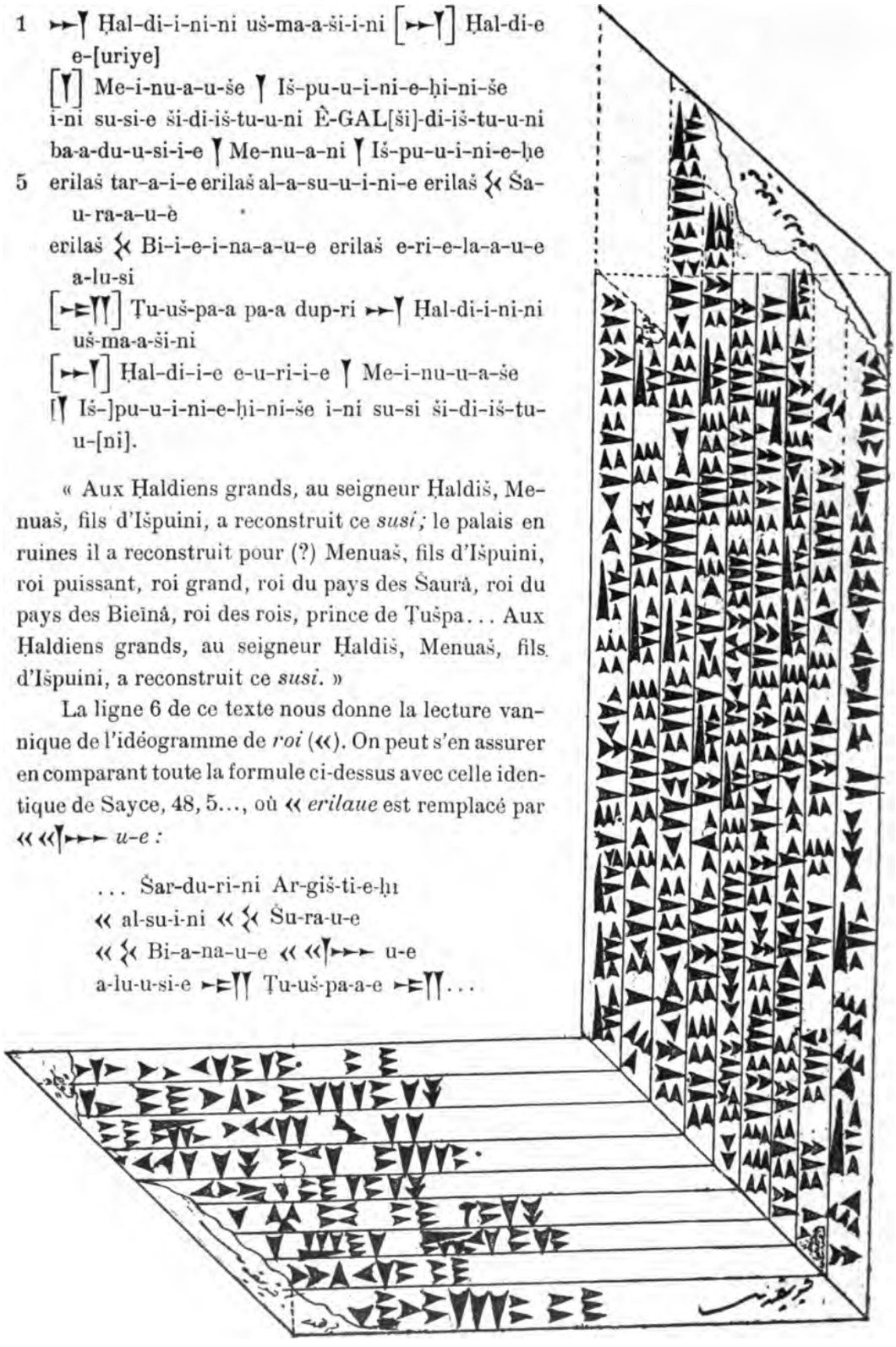

Ce même mot *erilaue* se trouvait déjà dissimulé dans Sayce, 51, III, 8..., où cet auteur lisait à tort «-*e ḫu-la-u-e*, et faisait une mauvaise coupure :

... Šar-du-ri-ni Ar-giš-ti-ḫi
« taraie « al-su-i-ni
« ⟨ Šu-ra-u-e
« ⟨ Bi-a-i-na-u-e, « *e-ri-la-u-e*
a-lu-u-si-e ►⊢⟦⟧ Ṭu-uš-pa-e ►⊢⟦⟧...

A supposer que *laue* n'est pas une désinence de pluriel comme *naue*, et partant, que *roi* en vannique se doive dire *erilaš* et non *eriš*, l'affinité ne laissera pas d'être très grande entre *erilaš* et *eriš* qui entre dans la composition de tant de mots vanniques, comme ⟨ *Eriaini*, ⟦ *Erimenaš*, ►► ⟦ *Erinaš*, etc. Ce *Er, fils d'Armenios* de la République de Platon (cité par Sayce, *JRAS. Cuneif. Inscr. of Van*, p. 414), et ces dieux *Aralez* mentionnés par Moyse de Khorène et Fauste de Byzance (cités par Sayce, *ibid.*) ne rappellent-ils pas soit *eriš*, soit ►► ⟦ ⟦ «« *e-ri-la-u-e*, « les dieux rois » ou « les rois des dieux »? Cf. les noms ciliciens *Tarkuaris, Tediaris, Oaris*. Sachau, *ZA.*, VII, 85...

A la ligne 7, si la répétition de *pa-a* après *Ṭuš-pa-a* n'est pas une erreur du copiste, *pa-a-dup-ri* remplacerait ici l'idéogramme de « ville » ►⊢⟦⟧, qui ne manque jamais après Ṭušpa, dans cette formule. Si *pa-a* est en revanche une répétition défectueuse, ne se substituant pas à un signe ►⊢⟦⟧, la *ville* se dirait en vannique *dup-ri* ou *um-ri*. Mais il faudrait voir l'original pour en parler avec assurance.

QUELQUES CORRECTIONS A L'INSCRIPTION DE NABONIDE

PAR

LE P. SCHEIL

Col. I. — 2. Le premier signe à restituer est *gim* et non *ir*, d'où *gimri*.

35. GA-BUR représente le signe EDIN. C'est bien de l'Assyrie qu'il s'agit.

Col. II. — 13. L'idée de Winckler (*Berl. Philol. Wochenschr.*, p. 1435...), qui voit dans *Iriba-tuktê* la fin de la phrase : « et il multiplie les dépouilles, » est bien plausible. La prolongation en *a* du verbe et la place du régime après le verbe, après une série de propositions principales, sont bien conformes à la grammaire. Cf. cependant *Journ. Asiat.*, mai-juin, p. 379, le texte publié par Strong (recto, l. 20), *Tukdamme*, roi des Umman-manda; il est vrai que cette fois le nom est précédé de ⟦.

Col. IV. — 5, *iš* pour *ši*.

Col. VI. — 4, biffer *an*.

15, *u bêlu (amil) manzaz pani* (NER-SE-GA), « ministre ».

17, *(amil) manzaz panu*.

Col. VII. — 25, *mušarik.*

43, *supiešu* dans l'original. Erreur pour *supieka.*

Col. VIII. — 9, *mušarik.*

Col. X. — 22, *i-na-an-na.*

Page 13, ligne qui précède l'antépénultième : *ušaššiqu* pour *ušanšiqu.*

RECHERCHES SUR QUELQUES BOIS PHARAONIQUES

PAR

GEORGES BRAUVISAGE

Agrégé, chargé du cours de Botanique à la Faculté de Médecine de Lyon.

I

LE BOIS D'IF

Dans le courant de l'année 1894, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. le professeur Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, je reçus de M. le Dr Fouquet, du Caire, plusieurs fragments de planches de cercueils provenant de fouilles récentes, et j'entrepris d'en déterminer l'origine botanique par l'examen microscopique.

L'étude histologique des bois en général, quoiqu'elle ait été l'objet de nombreux et importants travaux, est encore loin de constituer, dans la science botanique, un chapitre définitivement établi et de fournir aux chercheurs une base d'opérations solide pour l'identification d'échantillons inconnus.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les objets en bois trouvés dans les sépultures égyptiennes n'aient été jusqu'à présent que peu ou point étudiés par les botanistes et que les notions acquises sur les essences ligneuses utilisées dans l'Égypte antique soient presque uniquement tirées des textes hiéroglyphiques et dues aux travaux des philologues.

Toutefois, malgré les difficultés, ou même à cause des difficultés qu'elles comportent, les recherches relatives à la détermination histologique de ces bois ont tenté ma curiosité, et, bien que résolu à ne me hasarder qu'avec la plus grande prudence sur un terrain aussi périlleux, je serai peut-être amené à m'y avancer quelque peu, encouragé dans cette direction par le premier résultat que je viens d'obtenir, et par l'intérêt qu'il présente pour les études égyptologiques.

J'ai pu en effet reconnaître avec certitude le bois de l'If commun (*Taxus baccata*) dans plusieurs des fragments de planches de cercueils que j'ai reçus. Or, cette constatation n'ajoute pas simplement un nom à la liste des végétaux découverts dans les tombes antiques, mais elle apporte une contribution nouvelle à l'histoire des relations extérieures de l'Égypte au temps de la XIIe dynastie ou même de l'Empire memphite.

Après avoir relaté les circonstances dans lesquelles ces échantillons ont été recueillis et qui fixent approximativement leur date, j'exposerai en détail les caractères qui permettent d'y reconnaître le bois d'If; j'établirai ensuite la dispersion géographique actuelle de cette espèce et l'origine étrangère des planches de cercueils; enfin, rapprochant ces notions de celles que l'on possède sur l'histoire des anciennes dynasties, j'essayerai de soutenir une hypothèse à laquelle j'ai été amené sur les conditions dans lesquelles les cercueils en question ont pu être fabriqués.

DÉCOUVERTE DES ÉCHANTILLONS DANS LA NÉCROPOLE DE MEÏR. — LEUR DATE

Le premier envoi que je reçus de M. le Dr Fouquet comprenait, entre autres, quatre échantillons de planches de cercueils numérotés A^5, A^6, A^7 et A^8; la liste qui les accompagnait portait, comme indication d'origine de ces quatre numéros : « Meïr — XIIe dynastie — Trouvaille 1893-1894. »

Plus tard, ayant apprécié l'intérêt historique des observations que j'avais faites, je voulus avoir des renseignements précis sur les preuves archéologiques qui permettaient de dater avec certitude ces débris de bois. J'appris que M. Fouquet avait reçu ceux-ci de MM. Em. Brugsch et G. Daressy, et que ce dernier, qui avait dirigé les fouilles de Meïr, pourrait me donner de plus amples informations.

Sur ma demande, en effet, M. Daressy voulut bien, avec une complaisance dont je lui suis fort obligé, me fournir des indications très circonstanciées, acompagnées de nombreuses réflexions personnelles sur divers points qui m'intéressaient. J'extrais de ses lettres les détails suivants.

La nécropole de Meïr, près de Qousieh (Kast, Cusæ, Aphroditopolis), dans la province de Siout, a été saccagée dans l'antiquité; pas une tombe n'a été trouvée intacte. Les cercueils avaient été extraits des puits, mis en pièces et leurs fragments dispersés au hasard ; ceux que j'ai reçus ne proviennent donc pas d'une tombe connue et datée.

« A première vue, dit M. Daressy, on peut distinguer les cercueils du Nouvel » Empire de ceux d'ancienne époque... On a trouvé peu de cercueils des XIXe et » XXe dynasties;... tous les panneaux ou fragments apportés au Musée sont *bien* » *antérieurs*.

» La tombe la mieux sculptée est au nom de Nefer-tum-hotep; elle rappelle les plus » beaux monuments de la XIIe dynastie; d'autre part, une autre tombe est datée par les » cartouches de Pépi II. C'est *entre ces limites* que se place la date de fabrication des » cercueils dont on vous a soumis des fragments.

» Les sarcophages de l'Ancien et du Moyen Empire ont même forme, mêmes » ornements, mêmes textes... La tombe de Nefer-tum-hotep ayant été nettoyée une » des premières, on a pensé que toute la nécropole était de son temps, de la XIIe dynastie; » on reportait à la XIe dynastie tous les objets moins bien travaillés, les cercueils dont » les inscriptions étaient moins tracées, d'une main plus gauche; mais les règles archéo- » logiques ne sont pas sûres... La découverte plus récente du tombeau de Pepi-n-ankh- » kam (printemps 1894), qui est certainement de la VIe dynastie, vient encore em-

» brouiller la question, en montrant qu'une partie au moins des objets trouvés remonte » aux premières dynasties.

» Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les échantillons sont bien de Meïr, et qu'ils » sont *au plus tard de la XIIe dynastie*, le pêle-mêle dans lequel les monuments ont été » découverts ne permettant pas de distinguer ceux qui remontent à la VIe dynastie. »

Il résulte de tout ceci que l'indication primitive de la date attribuée aux fragments A^1, A^4, A^7 et A^8 était un peu trop précise, et doit être considérée seulement comme un minimum d'antiquité. Les affirmations réitérées de M. Daressy ne nous permettent pas de douter que les cercueils dont ils proviennent aient été fabriqués à une époque comprise entre la VIe et la XIIe dynastie.

Dans un deuxième envoi de M. Fouquet, je trouvai, sous le n° 21 *B*, des fragments de planches ayant la même origine que les précédents (Meïr) et que je reconnus identiques à A^7 et A^8.

Enfin tout récemment, M. Daressy lui-même vient de m'adresser un grand nombre d'échantillons de bois provenant des fouilles dirigées par lui; parmi eux j'en ai encore trouvé un pareil aux précédents et provenant également de Meïr. C'est un morceau de planche ayant subi en partie les atteintes du feu et étiqueté: « *Cercueil de Ur-s-nefer.* »

CARACTÈRES HISTOLOGIQUES DU BOIS D'IF

Les échantillons marqués A^7, A^8 et 21 *B*, ainsi que le fragment reçu par moi du cercueil de Ur-s-nefer, sont en bois d'If. J'en ai été à peu près convaincu dès la première inspection que j'ai faite des coupes microscopiques des deux premiers; mais je ne me suis pas contenté de cet examen rapide et superficiel, et j'ai voulu fonder ma conviction, relativement à l'identité spécifique de ce bois, sur l'étude approfondie de sa structure et sur les preuves les plus incontestables, tirées tant des travaux antérieurement publiés sur ce sujet que de mes observations personnelles. Je me bornerai à résumer sommairement ici les résultats principaux des recherches auxquelles je me suis livré à cet égard.

Si j'ai pu arriver du premier coup à une détermination exacte que tout a confirmée par la suite, c'est que j'avais la bonne fortune de me trouver en présence d'un bois qui possède une structure des plus remarquables, tout à fait exceptionnelle, presque unique dans le règne végétal.

Le trait le plus frappant de cette structure est l'existence de trachéides, analogues à celles des autres Conifères, mais pourvues de *fils* ou *rubans spiraux*, et constituant à elles seules toute la masse du bois, abstraction faite des rayons médullaires. Ces éléments anatomiques remarquables ont été observés pour la première fois dans le bois d'If (*Taxus baccata*), il y a plus de cinquante ans[1] et décrits depuis lors, sous des dénominations diverses par un grand nombre de botanistes.

1. H. R. Göppert, *De structura anatomica Coniferarum*. Vratislaviæ, 1841, in-4°

Ici, quelques mots d'explication sont nécessaires pour les personnes qui ne sont pas familiarisées avec les notions et le langage de l'histologie végétale.

On appelle *trachéides* ou *vaisseaux fermés* des éléments anatomiques très analogues aux *vaisseaux* proprement dits; mais tandis que les *vaisseaux* sont des tubes cylindriques continus d'assez large calibre, les *trachéides* sont ordinairement fusiformes, larges vers leur milieu, atténuées en pointe et fermées aux deux bouts par des cloisons obliques. Les vaisseaux et les trachéides sont les éléments essentiels du bois, c'est-à-dire de l'appareil conducteur de la sève ascendante dans tous les végétaux pourvus de racines, herbes ou arbres, désignés couramment pour ce motif par le nom de plantes vasculaires. Cet appareil conducteur est constitué soit par un mélange de vaisseaux et de trachéides, soit uniquement par des vaisseaux, soit uniquement par des trachéides, mais ce dernier cas est de beaucoup le plus rare. La paroi des vaisseaux et des trachéides est formée par une membrane moyennement épaissie, bien lignifiée et pouvant présenter des formes variées de sculpture en relief ou en creux, entre autres des ponctuations qui sont presque toujours aréolées, à cavité lenticulaire.

A ces éléments essentiels de l'appareil conducteur sont presque toujours annexés, dans le bois, d'autres éléments accessoires qui peuvent se classer en deux groupes principaux, les *fibres* et les *cellules ligneuses*.

Les *fibres* qui constituent l'appareil de soutien ou squelette du bois (*prosenchyme, sclérenchyme long, libriforme* des auteurs allemands) sont des éléments très étroits et très allongés, effilés aux deux bouts, à paroi fortement épaissie et lignifiée, pouvant présenter des ponctuations cylindriques ou des ponctuations en fente, mais pas de ponctuations aréolées.

Les *cellules* dont l'ensemble constitue le *parenchyme ligneux* sont au contraire des éléments courts, à membrane peu ou point épaissie et lignifiée ; c'est en général un appareil de réserve. Le parenchyme ligneux est plus développé d'ordinaire dans le bois des herbes et le prosenchyme dans celui des arbres ; mais le plus souvent, chez ces derniers, ces deux systèmes ou tissus coexistent et se trouvent mélangés dans des proportions variées avec les éléments vasculaires.

Or, chez les Conifères, végétaux relativement inférieurs et à tissus moins différenciés, il n'en est pas ainsi. Abstraction faite du bois primaire, quantité négligeable dans le cas qui nous occupe, la grande masse du bois, ou bois secondaire, est formée par des trachéides étroites, allongées et effilées, semblables aux fibres des végétaux supérieurs par leur forme, leurs dimensions et l'épaississement de leur paroi, mais en différant toutefois essentiellement par les grandes ponctuations aréolées dont elles sont pourvues; ces ponctuations aréolées sont alignées plus ou moins régulièrement en une seule file ou en plusieurs sur chacune des faces latérales.

Nettement intermédiaires ici aux vaisseaux et aux fibres, les trachéides les remplacent dans le bois secondaire des Conifères et y constituent à la fois, à elles seules, l'appareil conducteur et l'appareil de soutien. Il ne faut donc pas s'étonner si beaucoup d'auteurs les ont décrites et les décrivent encore sous le nom de *fibres ligneuses à ponctuations aréolées*, ou même plus brièvement de *fibres aréolées*.

A ces trachéides à fonction mixte, peuvent être annexées des cellules parenchymateuses, souvent groupées autour de méats intercellulaires agrandis, tubuleux, dans lesquels elles épanchent le liquide oléo-résineux qu'elles sécrètent, formant ainsi ces appareils glanduleux que l'on appelle *canaux sécréteurs* ou *canaux résinifères*.

Parmi les Conifères, les Abiétinées ont ainsi des canaux résinifères dans le bois, les Cupressinées et les Taxinées n'en ont pas; les Araucariées seules paraissent avoir des ponctuations aréolées plurisériées, c'est-à-dire alignées en plusieurs files sur chacune des faces latérales de leurs trachéides; enfin chez les Taxinées et les Cupressinées les trachéides sont ou peuvent être pourvues de dessins spiraux en relief ou en creux. C'est ici le point important sur lequel il est nécessaire d'insister quelque peu.

Les trachéides à fils spiraux, saillants à l'intérieur, découvertes par Göppert dans le bois de *Taxus baccata*, furent d'abord considérées comme un caractère exclusif de cette espèce ou du genre *Taxus*.

Pourtant, presque en même temps que Göppert, Dujardin observait ces mêmes éléments spiralés dans le bois de *Taxodium* et en publiait de bonnes figures[1].

Hartig, dans son grand ouvrage sur les essences forestières de l'Allemagne[2], fit une étude approfondie des fibres spiralées de *Taxus baccata*, montrant en particulier que les fils spiraux qu'elles présentent sont dus à une duplicature de leur membrane interne ou ptychode; mais il reconnut, en outre, que des formations analogues pouvaient se rencontrer quelquefois dans le bois de Cyprès, de Genévrier de Virginie, et même dans de jeunes tiges de Mélèze.

Plus tard, dans sa classification anatomique d'un grand nombre de bois[3], il réunit les Conifères étudiées par lui dans un groupe caractérisé par l'absence de vaisseaux; dans ce groupe, deux genres sont indiqués comme pourvus de fibres aréolées et spiralées (linsenformige getupfelte spiralige Holzfasern) : *Callitris*, qui possède en outre des cellules ligneuses (Zellfasern), et *Taxus* qui n'en possède pas.

Sanio, quatre ans plus tard, établit à son tour, sur des bases nouvelles, une classification anatomique et histologique des bois[4], dans laquelle le premier groupe ne comprend que deux espèces, *Drimys Winteri* (Magnoliacées) et *Taxus baccata*, réunies par le caractère commun d'avoir un bois formé uniquement de trachéides et dépourvu de vaisseaux, de fibres et de cellules parenchymateuses[5].

A. B. Frank publie, l'année suivante, un long mémoire[6] sur *Taxus baccata;* mais ce travail monographique n'indique pas les caractères qui permettent de distinguer le bois

1. Dujardin, *Manuel de l'observateur au microscope*, avec atlas. Paris, 1842, pl. XXI.
2. Theodor Hartig, *Vollständige Naturgeschichte der forstlichen Culturpflanzen Deutschlands*, avec atlas. Berlin, 1851, in-4°, p. 92 et suiv., pl. IX, fig. 2, 3, 4; pl. XXXV, fig. 8, 9, 10.
3. Th. Hartig, Beiträge zur vergleichenden Anatomie der Holzpflanzen (*Botanische Zeitung*, 1859, p. 107).
4. Carl Sanio, Vergleichende Untersuchungen über der Zusammensetzung des Holzkörpers (*Botanische Zeitung*, 1863, p. 401).
5. Le bois de *Drimys Winteri*, assez exceptionnel parmi les Angiospermes Dicotylédones, rappelle celui des Conifères, mais nullement celui des *Taxus;* il se rapproche plutôt de la structure des *Araucaria* par ses trachéides non spiralées à ponctuations aréolées bi-tri-sériées. Je n'y reviendrai pas.
6. A. B. Frank, Ein Beitrag zur Kentniss der Gefässbündel; *Taxus baccata* (*Botanische Zeitung*, 1864, n°s 22-26).

CERCUEILS DE MEÏR — BOIS D'IF

1

2

3

4

5

6

7

8

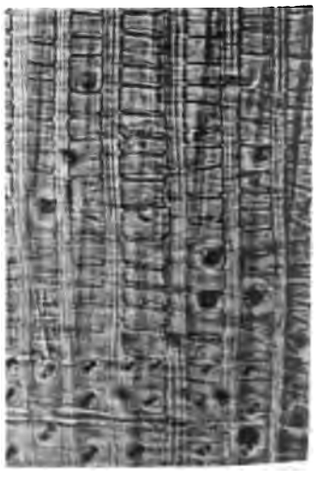

9

Clichés de M. Beauvisage.

Phototypie J. Sylvestre, Lyon

de cette espèce de celui des autres Conifères à trachéides plus ou moins spiralées. Il signale dans le bois le plus âgé, voisin de la moelle, le mélange d'éléments à fils spiraux et à fils annulaires, sur lesquels il ajoute que les ponctuations font défaut.

M. Bertrand, aujourd'hui professeur à la Faculté des sciences de Lille, établit dans sa thèse de doctorat ès sciences[1] quelques différences entre le bois d'If et celui d'autres Taxinées à structure semblable : les fils spiraux sont très marqués chez *Taxus*, moins chez *Torreya*, très faibles dans *Cephalotaxus*. On peut aussi, mais exceptionnellement, trouver chez les Cupressinées quelques fibres à épaississement spiralé.

M. J. Möller, dans un grand travail analytique où il décrit avec quelque détail la structure d'un bon nombre de bois[2], distingue nettement les larges épaississements spiraux des *Taxus* et les fines stries spirales de *Callitris* et de certaines autres Cupressinées, qui constituent des dessins de nature et d'aspect tout différents.

Plusieurs autres botanistes ont eu l'occasion de s'occuper de ces questions, mais aucun de ceux dont les travaux me sont connus n'apporte d'indication nouvelle que j'aie à citer dans le cas présent, et je puis arrêter ici ce court aperçu historique.

OBSERVATIONS PERSONNELLES ET DISCUSSION

Lorsque j'examinai au microscope les coupes minces des échantillons de cercueils numérotés A^1 et A^2, j'y remarquai au premier coup d'œil les caractères suivants :

Coupes transversales (fig. 1 et 2) : Bois homogène formé d'éléments tous semblables, à peu près égaux en largeur, plus étroits et plus épaissis, comme d'ordinaire, dans le bois automnal de chaque couche annuelle, et disposés en files radiales bien régulières ; membranes assez épaissies à contour irrégulièrement hexagonal dans les parties demeurées compactes, ou un peu elliptique et onduleux dans les points où les éléments étaient plus ou moins dissociés ou écrasés (fig. 2) ; cavité irrégulièrement elliptique à grand axe ordinairement tangentiel ou un peu oblique, très réduite et même parfois complètement oblitérée dans le bois d'automne ; limites annuelles très nettes ; rayons médullaires unisériés, fins et écrasés, à cellules peu distinctes. Aucune trace de gros vaisseaux, ni de parenchyme ligneux. En somme, aspect caractéristique des bois de Conifères sectionnés transversalement et élimination de tous ceux qui montrent des canaux résinifères disséminés dans la masse de leurs trachéides.

Coupes longitudinales radiales (fig. 3 et 4) et tangentielles (fig. 5 et 6) : Trachéides toutes pourvues de 2, 3 ou 4 fils spiraux (rarement un seul), et le plus souvent de grandes ponctuations aréolées, unisériées, assez irrégulièrement disposées sur leurs faces latérales ; rayons médullaires hauts en moyenne de 5 à 12 cellules uniformes très allongées radialement, à ponctuations, aréolées ou non, petites et très nombreuses.

En présence de ces constatations, je devais conclure au bois d'If, étant donnée la

1. C. Eg. Bertrand, Anatomie comparée de la tige et des feuilles chez les Conifères et les Gnétacées (*Annales des sciences naturelles, Botanique*, 5e série, XX, 1874).

2. Jos. Möller, Beiträge zur vergleichende Anatomie des Holzes (*Denkschriften der k. k. Akad. der Wissenschaften, math.-naturw. Classe*. Wien, XXXVI, 1876, p. 308-314).

connaissance sommaire que j'avais alors de la question; mais je voulus contrôler sur nature et examiner, comparativement avec les spécimens A^1 et A^4, un échantillon de bois de *Taxus baccata* authentique. J'eus recours pour cela à la tige d'un individu de cette espèce mort depuis peu au jardin botanique de la Faculté de médecine de Lyon.

La tige de cet If offrait sur sa section transversale, onze couches annuelles. Les coupes longitudinales que j'en fis (fig. 8 et 9) se montrèrent, à l'examen microscopique, assez différentes des précédentes pour me faire concevoir des doutes sérieux sur ma détermination. En cherchant minutieusement, j'arrivais bien à y découvrir quelques trachéides spiralées à un seul fil spiral quelquefois dédoublé sur une partie de son trajet, mais la grande majorité des trachéides étaient pourvues d'épaississements annulaires et non spiraux, parfois seulement rattachés entre eux par un court ruban hélicoïdal. J'eus beau multiplier les préparations, je ne parvins pas à en trouver, dans cet If, qui ressemblassent exactement à celles des cercueils égyptiens.

Un examen un peu plus minutieux de ces dernières m'amena d'autre part à constater quelques différences entre celles de A^1 et celles de A^4, quant au nombre des spires et à l'allongement de leur pas; quant à la forme arrondie ou en boutonnière elliptique des ponctuations, et dans ce dernier cas, à la direction plus ou moins oblique de leur grand axe; quant à leur nombre et à leur position par rapport aux fils spiraux, ou quant au dessin plus ou moins net du contour de leurs aréoles.

Je crus donc un moment avoir affaire à deux bois différents qui ne provenaient ni l'un ni l'autre de *Taxus baccata*. C'est alors que je consultai sur cette question tous les ouvrages que je pouvais avoir à ma disposition, sans en tirer aucun éclaircissement positif. Je remarquai toutefois que les descriptions et les figures des trachéides de *Taxus* ressemblaient beaucoup plus aux bois des cercueils qu'à celui de l'If lyonnais.

Je songeai alors au jeune âge de ce dernier et j'y vis la cause possible de ces discordances. Cette hypothèse était juste, mais je ne pus la vérifier immédiatement, ayant eu quelque peine à me procurer un fragment authentique d'un vieux tronc d'If, d'un diamètre suffisant pour pouvoir être débité en planches.

En attendant, je consultai quelques personnes compétentes, en particulier M. le professeur Bertrand, de Lille, qui voulut bien me donner sur ce sujet de longs détails paraissant en résumé venir à l'appui de mon hypothèse; la lecture du mémoire de A. B. Frank, cité plus haut, vint bientôt la confirmer encore.

Cependant je réussis à obtenir, grâce à l'obligeance de M. le professeur van Tieghem, un spécimen de vieux bois d'If provenant des collections du Muséum de Paris. Le tronc qui l'avait fourni n'étant pas représenté par une section transversale atteignant la moelle, son âge exact ne pouvait m'être certifié; mais le fragment qui m'était envoyé montrait 25 couches annuelles à grand rayon de courbure, permettant d'attribuer à l'arbre un âge déjà très avancé.

L'examen que je fis de ce spécimen (fig. 7) me permit d'y retrouver non seulement l'aspect d'ensemble, mais encore toutes les petites variations de détail que j'avais relevées dans la structure des deux échantillons de cercueils A^1 et A^4.

Néanmoins je ne voulus pas encore me contenter de cette constatation et je voulus

examiner au moins quelques bois de Cupressinées, *Cupressus*, *Thuya*, *Juniperus*, *Taxodium* et *Callitris*. Aucun d'eux ne pouvait prêter à confusion, les fils spiraux y étant ou très rares ou nuls.

Les Cupressinées étant écartées, fallait-il passer en revue toutes les Taxinées? Je n'ai pas jugé utile de le faire, pour un motif purement géographique, qui me paraît avoir une valeur suffisante dans le cas présent. Il est absolument invraisemblable que le bois de cercueils égyptiens puisse provenir d'une autre Taxinée que *Taxus baccata*. En effet, les autres espèces du genre *Taxus*, ainsi que les *Torreya*, *Cephalotaxus*, *Dacrydium*, etc., sont des arbres américains, chinois, japonais ou océaniens.

Je dois consigner ici un petit détail qui me paraît avoir quelque importance et sur lequel je reviendrai plus loin. Le fragment de planche A^8 est percé de deux trous dans lesquels se trouvent des chevilles ayant servi à l'assemblage des planches du cercueil. Or, l'une de ces chevilles est en bois d'If, l'autre, en assez mauvais état, est en bois tout différent, qui me paraît être celui de l'*Acacia nilotica*.

Enfin, ainsi que je l'ai déjà indiqué précédemment, l'examen ultérieur que je fis des échantillons numérotés 21 *B* par M. Fouquet et d'un morceau du cercueil de Ur-s-nefer envoyé par M. Daressy, me montrèrent leur parfaite identité de nature avec A^7 et A^8 : ce sont également des fragments de bois de *Taxus baccata;* mais rien ne permet de voir s'ils proviennent de plusieurs cercueils différents ou d'un seul.

GÉOGRAPHIE BOTANIQUE

Il est donc établi que plusieurs fragments de cercueils, datant au plus tard de la XIIe dynastie, ont été fabriqués en bois d'If. C'est là un fait nouveau, puisque jusqu'à présent aucun vestige de cette espèce végétale, ni bois, ni feuilles, ni graines, n'avait été découvert dans les sépultures égyptiennes, puisque le nom même de cet arbre n'a pas encore été reconnu dans les textes hiéroglyphiques[1].

Il s'agit maintenant de savoir où les Égyptiens ont pris ce bois pour en faire un ou plusieurs cercueils. L'avaient-ils sous la main comme produit naturel de leur pays, ou bien l'ont-ils reçu d'un pays étranger? En l'absence de toute indication archéologique, épigraphique ou littéraire sur ce point, nous ne pouvons répondre à cette question que par des arguments tirés des connaissances acquises en géographie botanique sur l'aire de dispersion de cette espèce dans les temps modernes. Recherchons donc si l'If croît en Égypte, sinon dans quelles contrées voisines il se développe actuellement.

Aucun des botanistes qui ont étudié la flore de l'Égypte, depuis Prosper Alpin jusqu'à MM. Ascherson et Schweinfurth, n'y a signalé la présence du *Taxus baccata*[2].

Un seul auteur l'a mentionné, et même à deux reprises : c'est l'explorateur bien

1. Victor Loret, *Flore pharaonique*, 2e édit. Paris, 1892. — Cet ouvrage, où sont relevées toutes les plantes signalées comme connues des anciens Égyptiens, ne fait aucune mention de l'If.

2. Le *Conspectus Floræ Africæ*, de MM. Th. Durand et Hans Schinz (V, 1895, p. 955), n'indique cette espèce pour l'Afrique qu'aux Açores et en Algérie.

connu F. Cailliaud. Quoi qu'il ne fût pas botaniste, son affirmation devait être prise en considération et soumise à une critique sévère.

Voici les deux passages en question [1] :

1° (A l'Est, non loin de la mer Rouge, entre Sekket et Zabarah). « La nuit nous » surprit dans une vallée qui descend beaucoup vers la mer, et qui est remplie de *Seyâl* » avec quelques Ifs. »

2° (A l'Ouest, dans la Grande-Oasis, entre Hagâgeh et Beyrys, à trois heures de marche avant d'arriver à ce dernier point) : « Nous marchâmes au Sud; à notre gauche » étaient des monticules couverts de *doum*, de dattiers et d'ifs; à l'Ouest, des bois de » *doum* et des dattiers. »

Les assertions de Cailliaud à ce sujet n'ont pas passé inaperçues, et Jomard a ajouté au premier passage une note dans laquelle, après avoir consulté le botaniste Delile, il révoque en doute la présence des Ifs dans le désert.

Comme on peut le voir, les deux passages où Cailliaud prétend avoir vu ces arbres, ne présentent ce fait que comme un détail pittoresque auquel l'auteur n'accorde aucune importance, et dont il ne s'est pas attaché à vérifier de près l'exactitude, soit dans cette vallée où la nuit le surprit, soit sur les monticules qu'il remarqua pendant la marche à quelque distance sur sa gauche. De plus, les doutes exprimés sur ce point par Jomard et Delile enlèvent à cette affirmation la plus grande partie de la valeur qu'elle pouvait avoir.

Je ne voulus pas cependant m'en contenter, et je considérai comme indispensable d'avoir l'opinion d'un botaniste qui eût parcouru les régions explorées par Cailliaud, avec l'idée préconçue de contrôler les faits avancés par lui. Je m'adressai pour cela à M. le Dr G. Schweinfurth. Voici la réponse qu'il voulut bien m'adresser sur ce sujet :

« Le *Taxus* n'existe pas et ne peut exister dans l'Égypte post-diluvienne. Cailliaud » fut le premier qui prit connaissance de maints temples, mais il n'était pas botaniste. » J'ai visité toutes les localités citées par lui dans les Oasis. Il a pris le *Suæda monoica*, » un arbuste de feuillage vert sombre, qui a une ressemblance éloignée avec l'If, pour » ce dernier... »

En même temps, M. le Dr Fouquet, tenu au courant de mon travail, consultait sur la même question un autre botaniste, M. le Dr Ernst Sickenberger, professeur à l'École de médecine du Caire, qui parcourut il y a deux ans, avec une mission du gouvernement, les diverses Oasis de la Haute et de la Moyenne-Égypte. Je transcris ci-après la réponse de M. Sickenberger :

« L'If, *Taxus baccata*, se trouve éparpillé sur toute l'Europe et l'Asie, jusqu'au » pays d'Amour en Sibérie. Il s'étend de l'Espagne au Maroc et en Algérie; il n'est pas » rare en Grèce, et en Asie sa région est bornée au sud par l'Himalaya. Il ne se trouve pas » en Égypte, l'air du pays étant trop sec. J'en ai vu un seul pied, végétant péniblement

1. Frédéric Cailliaud (de Nantes), *Voyage à l'Oasis de Thèbes et dans les déserts situés à l'Orient et à l'Occident de la Thébaïde*, rédigé et publié par M. Jomard. Paris, 1821, in-fol., p. 73 et 87. — Je dois l'indication de ces deux passages à l'obligeante érudition de M. V. Loret, dont les conseils m'ont été précieux au cours de ce travail.

» dans le jardin de M. Salvago, à Alexandrie. Aux Oasis aussi, il n'y a pas trace de ce » végétal. Cailliaud l'a confondu avec des arbrisseaux stériles de *Tamarix articulata*, » chose qui est arrivée aussi à Linné, qui a pris ce *Tamarix* pour un *Thuya*. L'If veut » assez d'humidité et de l'ombre; le fort soleil le tue raide. »

Ce double témoignage de MM. Schweinfurth et Sickenberger réduit à néant l'affirmation de Cailliaud et me permet de n'en tenir aucun compte.

Quelles sont donc les limites de l'aire de dispersion actuelle de *Taxus baccata* dans les régions les plus voisines de l'Égypte? Nous venons de voir que cette espèce est répandue dans toute l'Europe, ainsi que dans l'Asie septentrionale et centrale, au nord de l'Himalaya, et n'existe en Afrique que dans l'Algérie.

Dans l'Asie occidentale[1], on ne l'a rencontrée qu'en Mysie, dans le Taurus de Cilicie, l'Arménie russe et la Perse boréale. De ces quatre régions, une seule paraît répondre avec quelque vraisemblance aux exigences de la situation : c'est le Taurus de Cilicie. Nous pourrions songer à y ajouter, en Europe, le Péloponèse, si nous ne savions que l'If est très rare en Grèce et s'y rencontre seulement à l'état de petits buissons localisés sur les plus hautes montagnes[2]; il serait inutile de chercher plus loin. Voilà pour l'époque actuelle.

Mais autrefois l'aire géographique de l'If n'était-elle pas plus étendue? Il est permis de le supposer, en se tenant toutefois dans de certaines limites, imposées par nos connaissances relatives aux conditions biologiques de l'existence de cet arbre. Or, nous savons qu'il aime la fraîcheur et redoute un soleil trop ardent; d'autre part, il se rencontre bien dans les plaines basses du Nord de l'Europe, mais dès le Centre et surtout au Sud, il se réfugie sur les montagnes[3], dans la zone des Sapins (Alpes, Jura, Pyrénées, Apennins, Sierra-Nevada, etc.). En Russie, il habite les montagnes de Crimée et le Caucase; en Grèce, comme on vient de le voir, en Mysie, Cilicie, Arménie, Perse, il en est de même.

Nous ne pouvons donc admettre qu'à aucune époque de l'histoire l'If ait pu habiter l'Égypte, pas plus que la Libye, la Nubie, l'Arabie ou la Mésopotamie. Il est fort possible, au contraire, que cette espèce montagnarde se soit étendue jadis de la Cilicie et de l'Arménie jusqu'en Syrie, dans les gorges de l'Amanos, du Liban et de l'Anti-Liban, à l'ombre des immenses forêts de Chênes, de Pins, de Mélèzes, de Cyprès, de Sapins et de Cèdres, qui couvraient jadis les flancs de ces montagnes[4] et que tant de conquérants ont dévastées pendant tant de siècles.

Mais s'il est permis de supposer que l'If a pu croître anciennement en Syrie, nous n'avons jusqu'ici aucune preuve de la réalité du fait. Les recherches que j'ai entreprises dans cette direction ne m'ont pas amené à découvrir autre chose qu'un vers de Virgile, d'après lequel le bois d'If aurait servi à fabriquer les arcs des Ituréens[5], ces fameux

1. Parlatore, in de Candolle, *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*, XVI, sect. 2, p. 500. — Boissier, *Flora orientalis*, V, p. 711.
2. Tchihatcheff, *Asie-Mineure*, 3e partie, *Botanique*, II, p. 501.
3. Grisebach, *La Végétation du Globe*, trad.e Tchihatcheff, I, p. 432.
4. Maspero, *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient*, 4e édit., 1886, p. 177.
5. Iturœos taxi torquentur in arcus (Virgile, *Georg.*, II, 448).

archers de la Célésyrie qui, aux derniers jours de la République romaine, combattaient sous les ordres de Pompée et de Marc-Antoine[1].

Ce vers peut-il constituer un argument sérieux de géographie botanique ancienne? Assurément non! L'adjectif *Iturœos* a bien des chances de n'être ici qu'une simple cheville, ou tout au moins une synecdoque, suggérée au poète précisément par les souvenirs tout frais encore de la guerre civile, dans laquelle les archers ituréens venaient de jouer un rôle. Nous pouvons en conclure que le bois de l'If servait alors à faire des arcs, mais rien de plus; et quand même cet arbre eût réellement fourni la matière première de leurs arcs aux habitants de l'Iturée, cela ne prouverait pas qu'il poussât dans leur pays.

Tout ce qu'il nous est permis de dire, c'est qu'il aurait pu y pousser, de même que dans les montagnes de Chypre, mais tant que le fait ne sera pas plus solidement établi que par une épithète poétique, nous ne pouvons appuyer sur lui une argumentation quelconque. Au reste, ce détail n'a pas une grande importance quant aux conclusions à tirer du présent travail.

Ce qui est, au contraire, d'une importance capitale, c'est le fait, bien certain maintenant, que l'If ne pousse pas spontanément en Égypte, et qu'il n'a jamais pu y pousser, en raison de ses exigences biologiques.

Donc le bois d'If, qui a servi à fabriquer un ou plusieurs cercueils au temps de la XIIe dynastie, ou même de la VIe, a été importé en Égypte d'un pays étranger qui, d'après les données de la géographie botanique actuelle, ne peut être que la Cilicie[2].

Cette importation n'a pu se faire que par la voie maritime. En effet, nous voyons dans la Bible que les bois de Cèdre(?) et de Sapin (?) ou Cyprès (?) du Liban, fournis à Salomon par Hiram pour la construction du temple de Jérusalem, furent mis en radeaux et transportés par mer à Japha[3]. Il en fut de même plus tard, au temps de Cyrus, lors de la reconstruction du temple par Jesçuah et Zorobabel[4]. Si la voie maritime dut être empruntée pour un trajet relativement aussi court que celui du Liban à Jérusalem, à plus forte raison est-elle la seule admissible pour le transport en Égypte des bois du Taurus de Cilicie.

J'ajouterai, sans vouloir y insister davantage, que le bois d'If est un des plus beaux et des plus précieux qui croissent dans les régions tempérées; on peut le classer au premier rang des bois industriels, en raison de sa dureté, de sa densité, de son homogénéité et de la finesse de son grain. Ces qualités, dues à sa structure spéciale et à la minceur de ses couches annuelles, qui est en rapport avec l'extrême lenteur de la croissance de l'arbre, le font rechercher par les ébénistes, luthiers, tourneurs, sculpteurs

---

1. Lucain, *Pharsale*, VII, 230, 514. — Cicéron, *IIe Philipp.*, VIII, 44.

2. M. le Dr Schweinfurth (lettre précitée) fait à ce sujet la réflexion suivante : « Les provenances des » objets trouvés dans les anciens tombeaux d'Égypte sont souvent si extraordinaires, qu'il n'y a rien d'éton- » nant d'y avoir trouvé du bois d'If de Cilicie ou de Caramanie, source principale du bois de commerce qui » s'introduit encore de nos jours en Égypte pour environ 1/2 million de livres sterling par an. »

3. *I Rois*, v, 9; *II Chron.*, ii, 16.

4. *Esdras*, iii, 7.

et tablettiers. Avant l'invention des armes à feu, il fut employé de tout temps, dans divers pays, pour la fabrication des arcs[1], parfois aussi des javelots et des flèches.

CONCLUSIONS HISTORIQUES

Pendant longtemps on admit, comme une sorte de dogme, qu'avant l'invasion des Pasteurs, les Égyptiens n'avaient eu aucune espèce de relations, ni par terre, ni par mer, avec les peuples de l'Asie.

Cette théorie ne peut plus guère se soutenir aujourd'hui, en présence des faits positifs, assez nombreux déjà, qu'on peut lui opposer, et que je n'ai pas besoin d'énumérer ici[2]. Parmi ces faits je retiendrai seulement ceux qui se rapportent aux peuples transméditerranéens, désignés en bloc sous le nom de Haiou-nibou, mentionnés dès la VIe dynastie sur les pyramides de Teti III, Papi Ier et Mirniri, et dont les Pharaons eurent plusieurs fois à repousser les incursions maritimes sur les côtes du Delta.

Les poteries égéennes découvertes par M. Flinders Petrie dans la principauté d'Héracléopolis ont dû, d'après lui, être fabriquées sur place, dans le Fayoum, par des pirates Haiou-nibou réduits en captivité.

En l'absence de notions précises sur les relations commerciales que les Égyptiens pouvaient avoir avec ces peuples maritimes, on peut en faire abstraction et s'en tenir à leurs relations guerrières; elles peuvent suffire, au besoin, à fournir une explication vraisemblable de l'introduction accidentelle du bois d'If en Égypte.

Ce bois pouvait entrer dans la construction d'un navire des pirates ciliciens; ce navire a pu être capturé au cours d'un combat ou échouer sur les côtes du Delta. Les Égyptiens, remarquant dans ce navire désemparé ce beau bois qui leur était inconnu, le jugèrent digne d'être employé à la fabrication du cercueil d'un personnage de distinction, tel que le prince ou général commandant la troupe victorieuse. Celui-ci, qui s'appelait peut-être Ur-s-nefer, le fit transporter dans le nome du Térébinthe, où il avait sa résidence, et c'est ainsi qu'on a pu retrouver ce bois rare dans la nécropole de Meïr.

C'est là, j'en conviens, une sorte de roman échafaudé à plaisir; mais c'est une hypothèse qui n'est nullement dépourvue de vraisemblance et qui permet d'établir un lien entre des faits connus; elle est de nature à satisfaire provisoirement l'esprit jusqu'à preuve du contraire. N'est-elle pas appuyée quelque peu par le fait des deux chevilles de l'échantillon *A*[1], l'une en bois d'If, l'autre en bois indigène, semblant indiquer que la planche qui les porte a été travaillée à deux reprises dans deux pays différents?

Quoi qu'il en soit, je crois avoir suffisamment démontré que :

1° Le bois de l'If commun (*Taxus baccata*) a servi à fabriquer un ou plusieurs cercueils, dont les débris ont été retrouvés par M. Daressy dans la nécropole de Meïr et qui datent au plus tard de la XIIe dynastie;

1. J'ai reçu de M. Daressy quelques fragments d'arcs égyptiens. Aucun d'eux n'est en bois d'If.
2. Voir G. Maspero, *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient classique*. Paris, 1895; t. I, p. 391 394, 421, 476-477.

2° L'If ne croît pas et n'a jamais crû spontanément en Égypte;

3° Le bois d'If travaillé en Égypte ne pouvait provenir que du Taurus de Cilicie, à moins qu'on n'établisse par la suite que cet arbre croissait jadis en Syrie;

4° Ce bois a dû par conséquent être introduit en Égypte par les Haiou-nîbou, dans des circonstances encore indéterminées.

P.-S. — Pendant l'impression du présent article, j'ai reçu de M. G. Daressy les renseignements que je lui avais demandés sur *Ur-s-nefer* . Ce personnage, appelé encore *S-ur-nefer* , était fils de Hotep . Son nom est précédé, soit de la mention , « chef de maison », soit du titre , , « chef de la maison (administration) du labourage ». Ce devait être le chef des cultures d'un des grands seigneurs féodaux de son époque. Son corps reposait dans un triple cercueil, dont presque tous les panneaux, retrouvés disjoints, ont été apportés à Gizeh en 1894. — J'ai entre les mains des fragments de ces trois cercueils; ils sont en trois bois différents; celui qui est en bois d'If provient du cercueil intérieur. J'aurai sans doute occasion de parler plus tard des deux autres.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

Cercueils de Meïr

Bois d'If (*Taxus baccata*)

Fig. 1. — *A* [8], coupe transversale (gr. 60/1). — Bois compact; limites annuelles très nettes; trachéides d'automne oblitérées.

Fig. 2. — *A* [7], coupe transversale (gr. 90/1). — Bois dissocié et écrasé; limites annuelles moins nettes, toutes les trachéides étant aplaties.

Fig. 3. — *A* [8], coupe radiale (gr. 96/1). — Une limite annuelle : fils spiraux à pas court; ponctuations aréolées, elliptiques, plus nombreuses dans le bois d'été et d'automne, plus petites et plus nombreuses au contact des rayons médullaires.

Fig. 4. — *21 B*, coupe radiale (gr. 90/1). — Aspect analogue au précédent; fils spiraux à pas plus allongé; ponctuations un peu différentes, circulaires et peu ou point aréolées sur les rayons médullaires.

Fig. 5. — *A* [7], coupe tangentielle (gr. 60/1). — Rayons médullaires unisériés; fils spiraux à pas court.

Fig. 6. — *21 B*, coupe tangentielle (gr. 90/1). — Aspect analogue plus grossi; fils spiraux à pas plus allongé.

Fig. 7. — Vieil If, coupe radiale (gr. 96/1). — Ponctuations aréolées nombreuses; fils spiraux à pas plus ou moins allongé.

Fig. 8. — Jeune If de 11 ans, coupe tangentielle (gr. 96/1). — Aspect d'ensemble de hachures transversales dû aux épaississements annulaires. Trachéides et rayons médullaires beaucoup plus petits que dans le bois formé plus tardivement.

Fig. 9. — Le même, coupe radiale (gr. 450/1). — Trachéides à anneaux simulant des cloisons trans-

versales, montrant leur continuité avec la membrane interne; une seule (à droite) est spiro-annelée; ponctuations aréolées circulaires entre les trachéides, elliptiques, obliques, plus nombreuses et plus petites au contact d'un rayon médullaire (en bas).

TROIS INSCRIPTIONS DE LA REINE HATSHEPSOU

PAR

ÉDOUARD NAVILLE

Les fouilles que Mariette fit à Déir el-Bahari avaient déjà fait connaître l'expédition maritime que la reine Hatshepsou dirigea vers le pays de Pount. Le déblaiement complet du temple que j'ai presque terminé nous a révélé plusieurs textes intéressants, qui jettent un jour nouveau sur le caractère de cette reine, et qui montrent que son règne, malgré son peu de durée, a laissé plus de traces qu'on n'aurait pu le croire. En dépit des efforts qu'a faits Thoutmès III pour effacer son souvenir, et même pour détruire son double, il n'en est pas moins vrai qu'à bien des égards il n'a fait que suivre son exemple, et l'on peut dire à sa louange qu'il a bien profité des leçons qu'elle lui avait données.

Elle-même prit pour modèle la XIIe dynastie, dont un grand nombre de monuments devaient avoir survécu à la période agitée qui suivit le règne de ces rois puissants et aux ravages des Hyksos. Dans l'architecture des temples de Hatshepsou à Spéos-Artémidos et à Déir el-Bahari, aussi bien que dans les sculptures dont elle fit décorer les murs, on voit qu'elle avait devant les yeux l'œuvre des Amenemhat et des Ousertesen. Elle sut même développer dans une certaine mesure quelques-uns des principes qu'avaient appliqués ses glorieux prédécesseurs. Il semble qu'elle ait été la première à faire faire un Spéos, c'est-à-dire un temple creusé dans un rocher, dont elle a dû prendre l'idée première dans les tombeaux de Béni-Hassan. Elle donna ainsi aux divinités une habitation toute semblable à celle qu'avaient les morts.

Ainsi que l'avait fait Thoutmès Ier, son père, elle tourna ses armes contre la Nubie et la région du Haut-Nil; car, indépendamment de l'expédition au pays de Pount, d'une nature purement commerciale, elle fit ou envoya une expédition guerrière, que nous ne connaissons que par quelques fragments provenant du mur de la terrasse de l'Est. Je ne crois pas qu'il y ait sous la XVIIIe dynastie de liste de prisonniers plus ancienne que celle qui accompagnait le récit de cette campagne, et dont quelques morceaux sont encastrés dans le mur de soutènement de la terrasse supérieure. J'ai retrouvé là les noms de :

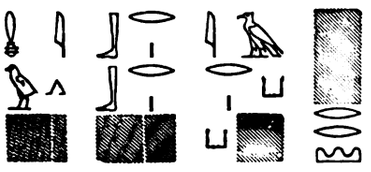

qui tous appartiennent aux peuples du Sud. On sait combien son successeur Thoutmès III aimait ce genre d'inscription et ces longues listes de peuples ou de villes conquises. Nous n'avons pas de texte historique nous parlant des campagnes de Thoutmès III dans les régions du Haut-Nil; c'est que probablement ces Africains dont il nous donne le catalogue, soumis par Thoutmès Ier et Hatshepsou, subjugués à nouveau après la révolte qui eut

lieu l'an I de Thoutmès II, reconnaissaient alors la suzeraineté de l'Égypte et permirent à Thoutmès III de se tourner du côté de l'Asie.

Pour trouver un dépôt de fondation plus ancien que celui que j'ai découvert dans le couloir du temple de Déir el-Bahari, il faut remonter jusqu'à celui de Kahun de la XIIe dynastie[1]. Mais il est un texte fameux dont jusqu'à présent nous n'avons pas trouvé l'origine à une époque plus reculée que le règne de Hatshepsou, c'est celui de la naissance miraculeuse du souverain dont Ammon est considéré comme le père. Champollion déjà avait remarqué dans le temple de Luxor la chambre de la naissance d'Aménophis III. Il en avait reconnu les scènes principales, depuis l'apparition du dieu à la mère du roi jusqu'à ce que nous appellerions le baptême du roi par Thoth. Cette légende curieuse, qui est répétée à propos de la naissance de presque tous les dieux, à Philæ[2], à Esnèh, à Edfou, à Dendérah, ce n'est pas Aménophis III qui l'a inventée. Ce roi s'était borné à faire copier sur les murailles de son temple et à faire adapter à sa personne ce qu'il avait vu sur le mur de la terrasse du centre à Déir el-Bahari. Là, toutes les scènes de Luxor se voyaient au complet, il y avait même plus de détails. Ainsi on peut voir à Déir el-Bahari ce qui manque rarement dans les temples ptolémaïques qui nous décrivent la naissance des dieux : Anubis roulant devant lui le disque lunaire. Cela me paraît signifier que ce dieu est chargé de compter les mois au bout desquels l'enfant doit naître.

Les inscriptions de la naissance et de l'éducation de la reine ont été martelées avec soin; les personnages ont été restaurés en partie et maladroitement sous Ramsès II. Seules, les admirables représentations de la reine Aahmès, la mère de Hatshepsou, ont été conservées intactes avec celles du roi Thoutmès Ier et du dieu Toum d'Héliopolis. Ces martelages ne doivent pas tous être attribués à Thoutmès III. Évidemment Aménophis IV a passé par là. Se trouvant devant la description de la naissance et de la jeunesse d'une reine qui prétendait avoir Ammon pour père, et à l'éducation de laquelle Ammon avait présidé, Aménophis IV avait beau jeu pour assouvir la haine qu'il ressentait contre le culte du grand dieu de Thèbes. Il a achevé la destruction qu'avait commencée le neveu, et ce qui le prouve, c'est que parmi tous les dieux représentés sur cette muraille, il n'a épargné que deux figures de Toum, le dieu d'Héliopolis, dont il était un fervent adorateur, et dont il chercha à établir le culte dans toute l'Égypte, en opposition à celui d'Ammon.

Ces inscriptions devant être l'objet de la seconde livraison de la grande publication de Déir el-Bahari, je les laisserai de côté pour le moment, et je me bornerai à trois textes qui ont un caractère historique, deux surtout, celui de l'intronisation et le décret de l'an IX. Tous trois sont martelés d'un bout à l'autre; c'est la cause des nombreuses lacunes qui s'y trouvent. Ils sont tous trois difficiles à voir et à copier; aussi, malgré plusieurs revisions successives, je ne me flatte pas d'être arrivé à l'exactitude complète. Une inscription de cette nature, dans laquelle il y a beaucoup de parties douteuses, ne

1. Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*, p. 22.
2. A Philæ, quoique Horus soit appelé le fils d'Osiris, on voit cependant le tableau qui accompagne toujours le récit de l'apparition d'Ammon à la mère du roi.

peut guère être copiée correctement du premier coup; il faut en avoir fait l'étude et en avoir acquis l'intelligence. Un nouvel examen sur les lieux me permettra peut-être d'apporter des améliorations soit à ma copie, soit à ma traduction.

D'abord, je voudrais expliquer ce qui m'a fait choisir pour le nom de la reine la transcription *Hatshepsou*. MM. Le Page-Renouf, Wiedemann et Ebers ont conservé l'ancienne transcription *Hatasou;* mais, depuis qu'elle a été abandonnée par la plupart des égyptologues, et par le fait que les égyptologues n'ont pas de système de transcription sur lequel ils se soient mis d'accord, ce nom a été lu de diverses manières : *Hatshopsitou* par M. Maspero, qui vocalise sa transcription, *Haʿtschepsut* par M. Meyer (*Geschichte des Alten Ægyptens*) et par M. Erman (Musée de Berlin), *Haʿtschepsu* par M. Erman, qui paraît avoir abandonné cette lecture (*Ægypten und Ægyptisches Leben*), *Heʿ-t-šps* par Brugsch (*Ægyptologie,* p. 479), qui précédemment lisait *Haschop* (*Geschichte Ægyptens*).

Pour la valeur *šeps* du signe , il me semble que maintenant il n'y a plus de doute possible. On pouvait arguer, à l'appui de l'ancienne lecture *ăs*, que la nouvelle *šeps* avait été établie par MM. Goodwin et Brugsch, uniquement d'après des textes de basse époque, et que, par conséquent, elle ne faisait pas loi pour l'Ancien et le Moyen-Empire, et en particulier pour le nom du roi . Mais aujourd'hui la question me paraît tranchée par des textes publiés par M. Daressy et qui proviennent de cercueils du Moyen-Empire (*Recueil de Travaux,* t. XVI, p. 130). On y lit à plusieurs reprises : ou même . Il me semble difficile de ne pas voir là la lecture de l'expression si fréquente . Il faut remarquer cependant que dans le cartouche de la scène on supprime toujours le complément du mot . Je ne connais aucun exemple du cartouche renfermant la forme . C'est sans doute ce qui avait motivé la transcription *Haschop,* adoptée par Brugsch dans son Histoire.

Quant à la finale, il me semble que toutes les transcriptions qui renferment à la fin du mot un *t* reposent sur une orthographe incorrecte du nom. La forme du nom que nous pouvons à juste titre considérer comme la forme type et qui d'ailleurs est de beaucoup la plus fréquente est gravée sur les obélisques de la reine à Karnak : Or, dans cette forme le groupe qui termine le nom est un masculin. Le qui est devant le personnage assis et qui est placé plus ou moins haut appartient au groupe , *la première, la supérieure.* est un nom propre, mais qui a un sens, et ce sens n'est pas le même que celui du nom de que portait une fille royale de la XIIIe ou de la XIVe dynastie. Le nom de la reine veut dire *la première des grands, des nobles du royaume.* Nous verrons à plusieurs reprises dans ces inscriptions le rôle que jouaient sous le gouvernement de Thoutmès Ier et de sa fille les , *les nobles royaux*[1]. C'est eux qui, par excellence, ont le droit de s'appeler *royaux,* ils passent devant les *pères divins* et les *amis* du roi. Il n'est pas impossible qu'ils tinssent à la famille royale par des liens de

1. MARIETTE, *Abyd.*, II, pl. XLVI; *Catalogue*, p. 235.
2. On trouve déjà ce titre sous la XIIe dynastie. MORGAN, *Dachchour*, p. 33.

parenté. Il est donc naturel que la jeune reine, que son père jugeait digne d'être associée au trône, pour l'intronisation de laquelle il convoquait tous les grands du royaume, ait pris un nom qui correspondait soit à sa haute dignité, soit à son caractère. Ce sont des hommes qu'elle voulait gouverner, et non des favorites du palais. D'ailleurs, tout nous porte à croire que lorsque, par la mort de son père qui lui avait fait une place à côté de lui sur le trône, elle régna seule quelque temps, et ce ne fut pas d'emblée qu'elle se choisit pour époux son frère consanguin, Thoutmès II. Le nom de « première des favorites, des princesses, ou des sultanes », comme l'on dirait de nos jours, n'aurait pas eu de sens pour elle, et certainement n'eût été en accord ni avec les tendances que nous lui connaissons, ni avec l'apparence virile qu'elle a tenu à revêtir dans ses portraits depuis sa naissance, car c'est déjà un petit garçon que nous voyons dans les bras de la reine Aahmès.

Il est certain que dans plusieurs cas nous trouvons la finale féminine , ou , en général elle est au singulier et je lisais dans les deux cas *Hatshepset;* cette orthographe est moins fréquente et se voit sur des monuments tels que des cônes funéraires ou des inscriptions comme celles de Semmut sur les rochers d'Assouan[1]. Lorsque la reine a fait graver elle-même son nom sur les murailles d'un temple ou sur un obélisque, à côté d'une représentation où elle se montre sous les traits et avec le costume d'un homme, l'orthographe correcte de son nom est la finale masculine, et c'est pourquoi je transcris *Hatshepsou*[2].

INSCRIPTION DU VOYAGE (Pl. I)

Les deux inscriptions qui suivent proviennent du même endroit, du côté septentrional du mur de soutènement de la terrasse supérieure. Le mur fait pendant à celui de Pount, dont il est séparé par la rampe qui donne accès à la terrasse supérieure. Le mur est couvert d'inscriptions et de sculptures décrivant la naissance et l'éducation de la reine. Il est divisé en deux registres d'égale hauteur, où les scènes et les textes vont du Sud au Nord, c'est-à-dire de gauche à droite. Le registre inférieur nous montre le mariage du roi Thoutmès Ier et toutes les scènes de l'apparition d'Ammon à Aahmès, de l'accouchement et de la présentation aux dieux de l'enfant et de son double. Au-dessus sont les inscriptions des planches I et II.

A en juger d'après la disposition de ces textes sur la muraille, il semblerait que chronologiquement l'inscription du voyage dût être la première; elle est tout au bout du mur et commence à l'angle qu'il forme avec la rampe. Mais on peut se demander si, dans ce cas, le sculpteur a suivi l'ordre des faits. Il semble que ce voyage que la reine

1. Leps., *Denkm.*, III, 25.

2. Dans la transcription *Hatshepsut*, l'*u* de la finale provient de la règle posée par M. Erman, *Gramm.*, § 106, que le pluriel des noms féminins se termine en . Cette règle ne me paraît pas suffisamment établie, en particulier les exemples cités par M. Erman ne peuvent pas être considérés comme concluants. Quant à la lecture *Ha'tšepsowĕt* de M. Sethe, ce n'est plus une transcription, c'est une reconstruction du mot d'après les principes énoncés par M. Erman dans sa *Grammaire :* la règle que je viens de citer et l'affirmation, à mon sens beaucoup trop absolue, que est la consonne *w* qui peut donc être précédée et suivie d'une voyelle.

fait dans le pays du Nord à la suite de son père, pour aller visiter les dieux, ne doit avoir eu lieu qu'après que son père l'avait associée au trône. L'intronisation devait être accomplie. Cependant le texte qui la décrit ne vient qu'après; il était séparé de l'inscription du voyage, par plusieurs tableaux tellement martelés qu'il n'y a absolument rien à en tirer; il ne reste qu'une figure du dieu Toum.

L. 1, « Sa Majesté est vue (?)... ses choses elle-même, telles qu'elle les a dites à ses serviteurs qui écoutaient prosternés à cause de la crainte qui était en eux.

L. 2, » Il arriva que Sa Majesté s'accrut extrêmement[1]; elle était belle à voir extrêmement, sa stature est d'un dieu, son apparence est d'un dieu, elle voit

L. 3, » toutes choses comme un dieu, elle est sage comme un dieu. Il arriva, quand Sa Majesté était une belle jeune fille, toutes les plantes croissaient par sa force,

L. 4, » elle faisait croître[2] son apparence divine comme un arbre (?), elle produit toutes choses en abondance (?) une autre fois S. M. s'avança

L. 5, » dans le pays du Nord, à la suite de son père le roi Aakheperkara, vivant éternellement; elle alla vers sa mère Hathor, la protectrice de Thèbes, Buto la reine de Tep, Ammon-Râ le seigneur des trônes des deux pays[3],

L. 6, » Toum le seigneur d'Ou, Menthou le seigneur de Thèbes, Chnum le seigneur d'Éléphantine, le chef de tous les dieux qui résident à Thèbes. Tous les dieux du Midi et du Nord prirent plaisir en elle,

L. 7, » ils la conduisent sur les bons chemins; ils viennent et lui apportent toute la vie et la pureté qu'il y a en eux, ils exercent leur protection derrière elle, l'un devance

L. 8, » l'autre lorsqu'ils passent derrière elle tous les jours[4], ils lui disent : Viens, fille d'Ammon-Râ, nous voyons tes ordonnances dans le pays; (depuis que) tu le possèdes,

L. 9, » tu fais prospérer ce qui était en décadence, tu as fait élever tes statues dans tes temples, tu as enrichi les autels de celui qui t'a engendrée, tu parcours les pays, et tu embrasses

L. 10, » les contrées étrangères les plus grandes... tu pilles le pays des Tehennu[5] et tu perces (les ennemis); lorsque tu frappes les Ana de Nubie, tu coupes la tête à leurs chefs... tu saisis

---

1. , litt. *plus que toute chose*, d'un usage fréquent dans ces inscriptions pour *extrêmement*, *beaucoup*. Cf. pl. II, 23, 27, 28, 30.

2. Quoique ma copie porte , je lis .

3. Le nom d'Ammon est toujours restauré, quelquefois sans tenir compte des signes effacés, ou même de ce qui précède et de ce qui suit.

4. Les dieux luttent de rapidité, c'est à qui arrivera le plus vite derrière elle pour la protéger.

5. J'ai traduit par *le pays des Tehennou*, mais je me demande s'il ne faut pas voir dans ce mot un nom commun, signifiant *lance*, ou *épée*, ou une autre arme. Une seconde fois, le mot se trouve sur le même mur dans une inscription se rapportant à Thoth, dont il ne reste que ceci : ..... . Si cette interprétation, qui n'est encore qu'une simple hypothèse, se vérifiait, cela expliquerait le nom du dieu que j'ai trouvé à Bubaste. (*Festival-Hall*, pl. VII, p. 20.) Ce serait une divinité analogue à qui lui-même est fort semblable à .

L. 11, » les chefs... des Retennu frappant ce qu'avait laissé ton père, tes tributs sont des hommes par millions; par l'excès de ta vaillance tu diriges

L. 12, » ... tu présentes des offrandes à Thèbes sur l'escalier du midi d'Ammon-Râ, le seigneur des trônes des deux pays et

L. 13, » aux dieux... de vie et de pureté... louange, car ils ont mis leur cœur à[1] (?)

L. 14, » ... elle place sa frontière tout autour du ciel, jusqu'aux limites de la nuit[2], la terre est pleine des enfants... de tes enfants

L. 15, » ... nombreux comme les grains, tu es couronnée... fille du mari de sa mère (Ammon). »

INSCRIPTION DE L'INTRONISATION

M. de Rougé[3], étudiant les monuments de Karnak, avait déjà signalé une inscription indiquant que Thoutmès Ier avait de son vivant « présenté sa fille comme reine au dieu *Ammon*, et lui avait donné un prénom royal, c'est-à-dire toutes les marques d'une royauté effective, et non d'une simple régence ». Sur l'un des pylônes au sud du grand temple, on voit Thoutmès Ier adorant la triade thébaine[4]. Le roi adresse la parole au dieu Ammon; malheureusement, soit la partie inférieure du texte, soit les colonnes de la fin qui parlent de la fille du roi sont en fort mauvais état[5]. Cependant, dans les lambeaux de phrases qui subsistent, on voit que Thoutmès Ier demande au dieu (l. 12) qu'en récompense de ce qu'il a fait, l'Égypte et le désert soient soumis à sa fille comme à lui-même. Il mentionne le nom d'étendard (l. 19) de la jeune reine, il paraît aussi faire allusion à ce nom de , « l'amie ou l'associée d'Ammon », qu'elle va adopter à cause de son grand amour pour le dieu. Il demande encore que la royauté lui soit transmise, et que sa fille réunisse dans sa main la domination sur les deux parties de l'Égypte. Désormais elle sera *Sa Majesté*.

Cet acte d'association, dont nous ne saisissons pas bien la raison et la portée politique, est raconté dans l'une des inscriptions les plus longues que nous ayons conservées à Déir el-Bahari. Cette inscription nous fait assister au moment où Thoutmès Ier appela sa fille à prendre place à côté de lui; elle décrit en détail comment on procède pour fixer « le grand nom », c'est-à-dire la suite de titres et qualités qui, ajoutés aux deux cartouches, constituaient le nom royal qu'on retrouvera désormais toutes les fois qu'il sera question de la reine.

---

1. . Je ne comprends pas le sens exact de cette expression; je crois cependant que la phrase veut dire que les dieux rendront la reine féconde, ils multiplieront sa postérité au point que, quand même elle étendra démesurément ses frontières, la terre sera couverte de ses descendants nombreux comme les grains de blé.

2. , la douzième heure de la nuit (Jéquier, *Le Livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 7 et 135), considérée ici comme l'une des limites du ciel.

3. *Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne*, t. I, p. 47.

4. Leps., *Denkm.*, III, 18.

5. *Déir el-Bahari*, Introductory Memoir, p. 15.

Nous avons donc, ici, écrit, sur l'ordre de Hatshepsou, le récit de ce que son père annonçait sous forme de requête à Ammon. Lorsqu'elle bâtissait un temple destiné à transmettre à la postérité tous ses titres de gloire depuis son origine divine jusqu'à ses conquêtes, elle ne pouvait oublier cet épisode qui terminait dignement une éducation à laquelle des dieux en grand nombre avaient travaillé. Ce récit, comme toutes les inscriptions de cette muraille, est certainement postérieur à la mort de Thoutmès Ier. Il date du temps où Hatshepsou régnait seule. Il en est de même de la fondation du temple. J'ai exposé ailleurs les raisons qui me font croire que la reine n'entreprit la construction du temple qu'après la mort de son père, quoique celui-ci soit en quelques occasions représenté comme vivant[1]. — Le commencement de l'inscription est très indistinct.

Pl. II, l. 1. « On voit la Majesté de son père... le grand créateur devant elle : son diadème est élevé,

L. 2, » elle juge... avec justice, elle s'élève[2] à la couronne[3] (?)... de son double qui reçoit la vie dans ses bras[4]

L. 3, » dans le palais... (?). Dit par Sa Majesté (Thoutmès Ier) : Viens, tu es resplendissante, je te prends dans mes bras;

L. 4, » je vois ta... dans le palais. Ta personne est devenue admirable, tu reçois la couronne, tu excelles

L. 5, » par ta vertu magique, tu es puissante par ta force, tu domines sur les deux pays, tu détruis tes ennemis,

L. 6, » tu te lèves (tu es couronnée) dans mon palais, ta tête est ornée du double diadème, tu les réunis, parce que tu es mon héritière que j'ai fait naître,

---

1. *Déir el-Bahari*, Introductory Memoir, p. 17.

2. Toute cette ligne est fort obscure. est un verbe fréquent dans les textes des Pyramides. M. Maspero le traduit par « entrer » (*Mirinrî I*, l. 460), « faire entrer » (*Unas*, l. 213), « introduire, admettre » (*Téti*, l. 268, 281); M. de Schack (*Gramm. der Pyram.*, p. 37), « s'approcher »; M. Piehl (*Proceedings*, XVII, p. 261), « monter, faire monter, élever ».

3. , litt. : *la dignité de sa couronne*, les prérogatives qui sont attachées aux attributs de la royauté. Cette expression revient à plusieurs reprises, l. 4, , et une fois au pluriel , l. 31. Je traduis simplement par *couronne*.

4. . Je crois qu'ici est un simple déterminatif et qu'il faut lire le groupe *χen*, et aussi l. 3 et 10. J'en dirai autant de l'expression que nous trouvons dans une phrase de la pyramide d'Ounas, qui décrit un acte assez semblable à ce que nous avons ici, l. 213, . Je sais bien que la variante du tombeau de la reine donne ici et que d'autres variantes semblent prouver d'une manière encore plus claire que est un mot indépendant de . D'autre part, nous trouvons dans des textes de l'Ancien-Empire (DE ROUGÉ, *Études*, p. 112) , et encore (*id.*, p. 66) , qui indiquent une lecture *χen* pour . Dans ces deux derniers exemples, le sens de l'expression me paraît être le même que dans l'expression de la ligne 23 de notre inscription, , l'*intérieur* doit être pris dans un sens figuré, c'est l'*intimité*; les grands de l'intérieur ce sont les intimes, les familiers du roi, et je traduisais la phrase citée par M. de Rougé, p. 66 : *Le roi m'éleva parmi les enfants royaux dans la grande maison royale, parmi les intimes*, ou *comme un familier*.

L. 7, » fille de la couronne blanche et de la couronne du Nord, les ornements royaux te seront donnés par ceux qui habitent les demeures des dieux.

L. 8, » Ma Majesté a fait venir les nobles royaux, les hauts dignitaires, les amis,

L. 9, » les hérauts du palais, le chef des principaux, pour te saluer. Il prit la Majesté

L. 10, » de sa fille dans ses bras dans le palais de... et voici qu'elle fut à la place du roi lui-même

L. 11, » dans le pavillon de droite, tous les serviteurs du roi et leurs enfants la protègent. »

Ici le récit s'interrompt et fait place à un tableau où nous voyons représenté en abrégé ce qui vient de se passer. Sur une estrade, à laquelle on avait accès par trois marches et qui était évidemment en bois, on a monté un pavillon en bois aussi. Ce qui nous prouve que ce pavillon était mobile, qu'on pouvait le démonter et le transporter ailleurs, c'est que les colonnes se terminaient par des chevilles qu'on engageait dans les trous dont le plafond était percé. On voit ces chevilles qui font saillie au-dessus du plafond, comme le pieu d'une tente. Ces constructions légères, qui surmontent toujours le trône sur lequel le roi est assis (voy. pl. III), se nomment ici , ailleurs , mot qui a des variantes en grand nombre[1]. Toutes les fois que le roi paraît officiellement, qu'il fait ce que nous appellerions un discours du trône, il est dans un pavillon comme celui-ci et aussi dans les grandes cérémonies telles que le couronnement de la fête Sed.

Thoutmès Ier, qui n'a point été martelé, prend par le bras un jeune homme qui lui tourne le dos et qui a l'air de s'éloigner de lui. Cet adolescent qui tient le ☥ de la main droite, c'est la reine Hatshepsou, dont la personne et les noms ont été martelés avec le plus grand soin. Dans la position où elle est, elle regarde les grands et les nobles qui s'avancent vers elle. Ils étaient représentés dans trois registres, séparés du pavillon par sept colonnes de texte, mais ils sont à peine reconnaissables aujourd'hui. Ils étaient venus, dit l'inscription, pour saluer la reine et pour voir son père lui donner l'accolade. Quant aux et à leurs enfants (?), dont il est dit qu'ils protègent la reine, je crois que ce sont des gens de condition inférieure aux précédents qui servent d'escorte à la reine, qui l'accompagnent; mais on ne les voit figurés nulle part.

L. 12. « Alors Sa Majesté dit devant eux : Ma fille que voici, Khnoumt Amen Hatshepsou vivante, (je veux la mettre) à ma place

L. 13, » sur mon trône; ainsi elle sera assise sur la plate-forme...

L. 14, » et si elle fait entendre ses paroles aux principaux dans tous les lieux de mon palais, elle vous dirigera[2]...

---

1. V. pl. III, 1; Maspero, *Proc.*, t. II, p. 308; Naville, *Festival*, p. 5, pl. II; *Le Décret de Phtah*, p. 16, où je traduisais par « pavillon ». Pour les variantes, voy. Brugsch, *Dict.*, p. 1552; *Suppl.*, p. 1331.

2. La particule que je comparerais au latin *quidem* me paraît n'avoir d'autre but que de confirmer l'idée exprimée par le mot qui précède. Dans les phrases conditionnelles, elle se trouve aussi bien avec l'antécédente qu'avec la conséquente *si*..... *alors*, l. 13, 16. Elle suit la conjonction ou , *lorsque, puisque,* (l. 34), (l. 36). L. 26 nous montre que

L. 15, » écoutez donc ses paroles, et acceptez ses ordres. Celui qui l'honore vivra, mais celui qui dira une chose mauvaise

L. 16, » et contraire à Sa Majesté, celui-là mourra. Quiconque obéit et approuve le nom de Sa Majesté,

L. 17, » celui-là (aura accès) aussitôt à la terrasse royale, comme il a été fait pour mon nom...

L. 18, » Fut divinisée la fille d'un dieu, car les dieux combattent pour elle, ils étendent leur protection derrière elle tous les jours, comme l'a ordonné son père le maître des dieux.

L. 19, » Cela fut entendu des nobles royaux... du chef des principaux

L. 20, » ce qu'elle leur ordonna elle-même, suivant sa dignité de fille du roi, reine d'Égypte, Ramaka vivant éternellement. Ils se prosternèrent à terre devant ses pieds;

L. 21, » le roi ordonna (?) qu'on adressât des louanges à tous les dieux du roi Aakheperkara, vivant éternellement. Ils sortirent ensemble,

L. 22, » ils se réjouirent et firent entendre des acclamations et des cris de joie (?)[1]. Cela fut entendu de tous les principaux des deux divisions (de l'Égypte).

L. 23, » Les grands de l'intérieur vinrent ensemble, se réjouirent et poussèrent des cris de joie (?), entièrement. Les deux divisions (de l'Égypte)[2]

L. 24, » dévoilèrent (?) son nom, tous les soldats se réjouirent et dansèrent à cause de la joie de leur cœur.

L. 25, » Ils publièrent, ils publièrent le nom de S. M. comme roi quand S. M. était un jeune homme[3], car le grand dieu

L. 26, » incline leur cœur vers sa fille Ramaka vivant éternellement; car ils connaissent le père de la fille divine, et aussi,

---

est composé des deux particules et entre lesquelles on peut en intercaler une autre, et peut être précédé d'un pronom . Dans les textes anciens, et sont suivis d'une autre particule qui me semble avoir une valeur analogue, c'est qui a été interprétée de différentes manières par MM. Erman (*Gramm.*, § 372) et Piehl (*Proc.*, 1895, p. 266). Dans les deux exemples qui font l'objet de la discussion entre ces deux savants, je crois que n'a qu'une valeur confirmative : *si quidem, si craiment, eh bien si;* *car assurément.*

1. Je lis (l. 22) et (l. 23) qui paraît être un synonyme des mots qui précèdent, « se réjouir, pousser des cris de joie ».

2. Dans les lignes 23 à 25, nous avons trois fois des répétitions de mots, qui ne sont pas des inadvertances du graveur. Dans le premier cas , nous n'avons qu'une variante de de la ligne précédente; je considère comme le même mot que (Brugsch, *Dict.*, p. 1560), *enclos, enceinte*, et le duel est une des nombreuses désignations des deux parties de l'Égypte. De même, à la ligne 24, la répétition doit être un collectif, et signifier *tous les soldats, soldats et soldats*. Enfin, à la ligne 25, me paraît indiquer l'intensité de l'action : *ils publient à l'envi, ils redoublent d'efforts pour publier.*

3. , l. 25, , l. 30, ne peut être qu'une variante de (Mar., *Karnak*, pl. XVI, l. 49; Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 92).

L. 27, » ils sont enrichis de son abondance extrêmement. Si quelqu'un l'aime dans son cœur, et la loue tous les jours,

L. 28, » son champ prospère et il verdit extrêmement; mais si quelqu'un dénigre le nom de Sa Majesté, les mains des dieux le tueront sur-le-champ.

L. 29, » Car les dieux exercent leur protection derrière elle tous les jours. La Majesté de son père entendit que les principaux avaient approuvé,

L. 30, » le nom de sa fille pour roi, quand Sa Majesté était un jeune homme au milieu d'eux. Le cœur de Sa Majesté en fut fort satisfait.

L. 31, » Sa Majesté ordonna qu'on fît venir les *Kherhebou* (les hérauts) pour publier ses grands noms, lorsqu'elle reçut sa couronne

L. 32, » de roi, et qu'on fit tous les travaux du sceau (qu'on marquât d'un sceau, qu'on scellât les titres suivants) de celle qui réunit les deux pays, le rempart, celle qui pourvoit tous les dieux (des offrandes nécessaires), celle qui réunit les deux pays,

L. 33, » depuis la fête de son couronnement, le commencement de l'année, et le commencement des saisons réunies, quand des millions

L. 34, » de périodes Sed lui furent accordés en grand nombre. Ils publièrent le noms royaux, car

L. 35, » le dieu mit dans leur cœur de faire ces noms comme il les avait faits auparavant. »

Suit la liste de ces *grands noms*[1] qui sont les différents groupes dont sont précédés les cartouches, et qu'on retrouve partout dans le temple; ce sont les titres officiels de Hatshepsou. Au-dessous est un espace blanc destiné sans doute à recevoir l'image d'un dieu qui tenait la palme dentée que nous voyons après les grands noms, et sur laquelle il marquait le nombre de périodes Sed, nous dirions des siècles que le dieu avait promis à la reine. Plus bas encore sont ces mots : « Car son nom vrai est celui que fit le dieu auparavant. » L'inscription se termine par deux lignes placées devant la palme : « Le premier Thoth, le commencement de l'année, le commencement des saisons réunis du roi à la double couronne, qui réunit les deux terres, le rempart, ou l'enceinte défensive, le maître de Shet. »

Sauf le premier et le dernier, ces titres figurent déjà à la ligne 32, ils ne font pas partie de la formule officielle; les scribes les employaient, par exemple, au commencement d'une longue inscription, lorsque, trouvant la formule trop courte, ils voulaient se donner libre carrière dans leurs flatteries au souverain. que nous avons vu répété deux fois l. 32, et qui est écrit ici sous une forme idéographique, a été appliqué à Thoutmès Ier par le rédacteur de la stèle de Tombos (l. 2), se trouve sur l'obélisque du même roi à Karnak. Quant à que je traduis par *rempart* ou *enceinte défensive*, c'est une manière de dire à la reine que sa vaillance est la protection de l'Égypte. C'est un compliment que ne dédaignaient même pas les dieux, puisqu'on dit

1. Il est intéressant de comparer au couronnement de Hatshepsou celui du roi Horus, décrit dans une inscription de Turin (*Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, t. III, p. 485). Pour Horus aussi, l'une des conditions importantes de son élévation au trône, c'est la fixation de son *grand nom* (l. 15).

à Horus qu'il est *un mur de fer* protégeant l'Égypte[1]. J'ignore ce que veut dire .

Ainsi il n'a pas suffi que Thoutmès Ier prît dans ses bras sa fille et déclarât en présence d'un certain nombre de grands personnages qu'il la plaçait sur le trône, il faut qu'on donne un nom à la jeune reine, et que ce nom soit approuvé et publié par les *rekhitou*, les principaux et les soldats, après quoi les hérauts en feront la publication officielle et le fixeront définitivement. Il est curieux de voir que le roi ne décide pas à lui seul quel sera le nom de sa fille. Il faut au préalable que les soient intervenus, et qu'ils aient fait ce que l'inscription appelle ou . Ce mot veut dire proprement *faire la somme, additionner, ajouter;* mais comme, dans les lignes 15 et 16, il se trouve à la suite de , *écouter, obéir*, et qu'il se rapporte à des ordres ou au nom de la reine, le sens doit être différent, et c'est pourquoi je traduis ici ce mot par *se joindre, accepter, approuver*. Approuver le nom de la reine signifie reconnaître son autorité royale et déclarer qu'on s'y soumettra. C'est ce que font les *rekhitou*, une classe d'hommes qui joue un grand rôle dans les inscriptions de cette époque. A Déir el-Bahari, ils apparaissent beaucoup plus souvent que les auxquels ils devaient être supérieurs. Quoique l'inscription de Canope (l. 9) traduise ce mot par ἄνθρωποι, aux époques plus anciennes, il n'est pas synonyme d'humanité , *la royauté des deux pays est en ta possession et tu fais entendre tes paroles aux rekhitou*, dit Ammon à Thoutmès III (Déir el-Bahari, pl. XXI). Dans ce passage, j'ai rendu le mot par « mankind », mais l'étude des textes de cette époque m'a montré qu'il s'agissait non pas de l'humanité en général, ou même des sujets du roi dans leur ensemble, mais d'une classe à part, d'un caste ou d'une aristocratie intermédiaire entre le roi et la foule, et ce qui prouve que c'est bien une classe, c'est qu'elle a un chef , lig. 9 ou , lig. 15. Je traduis donc ici le mot *rekhitou* par les *principaux* ou les *grands*.

Après les *rekhitou* viennent les les soldats. Dans cette inscription il n'est question ni de guerre ni d'expédition militaire, les soldats sont mentionnés comme une classe, et ils ont à faire la même chose que les les hérauts, ce qui est exprimé par un mot inconnu jusqu'à présent dans cette acception . Ce mot est d'un usage très fréquent comme substantif signifiant le granit de Syène; mais ici il s'agit d'un acte qui a pour objet les noms de la reine. Or, comme les qui font cet acte étaient les prêtres chargés de lire les prescriptions relatives aux rites sacrés et qu'on voit souvent un rouleau à la main, le sens le mieux en rapport avec leur caractère et leurs fonctions, c'est celui de *publier, proclamer*. Les soldats l'ont déjà fait avant eux, mais la publication faite par les *kherhebou* est définitive, ils enregistrent, et, autant qu'on peut juger par un texte aussi obscur, ils apposent un sceau aux noms de la reine.

Au couronnement de Hatshepsou est jointe une date qui est exprimée ainsi : , *son bon jour* (*sa fête*) *du couronnement*

1. Nav., *Mythe d'Horus*, pl. V.

au commencement de l'année et au commencement des saisons réunis, et plus loin : [illegible], *le premier Thoth, le premier jour de l'année, le commencement des saisons, réunis*. Dans l'expression [illegible], je n'hésite pas à lire le signe [illegible], soit [illegible] *saison*. Il ressort donc de ces deux phrases que le jour du couronnement de Hatshepsou, le premier Thoth, c'est-à-dire le premier jour du premier mois, puis le premier jour de l'année solaire vague, et enfin le premier jour des saisons, c'est-à-dire le premier jour d'une année fondée sur l'apparition des phénomènes terrestres fixes, tels que la crue du Nil, furent réunis, c'est-à-dire coïncidèrent, tombèrent sur le même jour. On remarquera que cette date n'est point rattachée au lever de Sothis, ni à aucun phénomène astronomique. Il ne faut donc pas y voir le commencement d'une période réglée par le cours des astres, telle que la période sothiaque dont l'emploi à cette époque est fort contestable. Il faut y voir une réforme du calendrier, comme il a dû y en avoir plus d'une sous les Pharaons. L'inscription de Canope nous signale les grands inconvénients que produisait le passage des fêtes à travers toutes les saisons, provenant de ce que l'année civile de 365 jours était plus courte que l'année astronomique. Ces inconvénients ont dû se faire sentir souvent pendant la longue durée de l'empire des Pharaons. Aussi, lorsque l'écart était trop grand, lorsque, par exemple, une fête qui devait tomber sur l'été en était venue à être célébrée en hiver, on remettait tout au point, on repartait du commencement normal, celui des saisons, on réunissait les trois jours, comme le dit notre inscription. L'écart, n'étant que d'un jour tous les quatre ans, ne se faisait pas trop sentir pendant une génération, aussi n'était-il pas nécessaire de refaire la réforme à chaque nouveau règne[1].

La conséquence du couronnement de Hatshepsou par son père et de son association au pouvoir royal fut qu'à la mort de Thoutmès Ier, elle se trouva seule sur le trône, et qu'elle l'occupa seule quelque temps. Il est impossible, en face des textes de Déir el-Bahari, de placer un règne entre celui de Thoutmès Ier et celui de sa fille; la succession fut immédiate. Dans l'inscription de l'an IX, on voit que Hatshepsou est encore seule sur le trône, il en est de même dans les inscriptions des obélisques de Karnak, où elle se donne pour le successeur de son père, et pour l'exécuteur de ses volontés, quand elle dressait ces deux monuments, sur le désir que le dieu Ammon lui-même avait exprimé à Thoutmès. Ces obélisques furent élevés dans les années 15 et 16 de son règne. Hatshepsou était-elle alors veuve de son frère Thoutmès II, qu'elle avait été obligée d'épouser? C'est là une question que je ne saurais trancher aujourd'hui. Je ne puis me mettre ici à discuter les idées différentes qui ont été émises à propos de la succession des Thoutmès; mais ce qui me paraît ressortir clairement de ce que j'ai trouvé jusqu'à présent dans mes fouilles à Déir el-Bahari, c'est qu'à la mort de Thoutmès Ier, ce fut sa fille Hatshepsou qui lui succéda et qui régna seule quelque temps; puis elle épousa son frère Thoutmès II, dont le règne fut court et insignifiant. A la mort de celui-ci, elle s'associa Thoutmès III, qui n'était ni son frère ni son époux, mais bien son neveu, et qui toujours, lorsqu'il est

1. Brugsch, *Kalendarische Inschriften*, p. 388 et suiv.
2. Voir *Déir el-Bahari*, Introductory Memoir, p. 16; Maspero, *Histoire ancienne*, p. 209.

représenté avec la reine, passe après elle et occupe une position subordonnée. Malgré ses noms et ses titres royaux qui sont complets, il est toujours au second rang.

INSCRIPTION DE L'AN IX (Pl. III)

Cette inscription était visible à la suite des fouilles de Mariette; mais je ne sais pourquoi jusqu'à présent elle a passé inaperçue. M. Dümichen en avait copié la date et quelques mots pris au hasard, qu'il a mis ensemble d'une manière tout à fait erronée[1]. Elle se trouve sur la terrasse de Pount, sur le mur de la rampe; le tableau part de l'angle que la rampe forme avec le grand mur de soutènement. Elle a été martelée avec grand soin, ainsi que le grand tableau par lequel elle débute. Le double de la reine et les lions qui supportent le pavillon ont seuls été épargnés. Dans le texte, il y a même cinq lignes que l'on a complètement détruites, où l'on a enlevé toutes traces d'inscriptions, ne laissant que quelques mots de la ligne 22 qui, ceux-là, sont intacts. Comme le mur du plan incliné a été démoli en partie par les Coptes, le haut de l'inscription manque presque entièrement.

L. 1. « L'an IX, il (le roi, c'est-à-dire la reine) était assis dans son pavillon portant la couronne royale *atef*, sur son trône élevé de vermeil, dans le lieu saint[2] de son palais. Vinrent vers lui les grands, les amis du roi faisant un projet de décret

L. 2, » royal. On fait savoir à ses favoris, aux pères divins, aux amis : Qu'une joie éternelle soit sur vos figures, à cause de ce qu'a voulu mon père. Il a fait que mon cœur fût grand dans toutes mes actions; j'ai fait en sorte

L. 3, » d'élargir ma naissance[3], en honorant mon père. Je lui ai décerné toutes les offrandes que n'avaient point connues les pères, les ancêtres, j'ai fait beaucoup

L. 4, » pour le maître de l'éternité. J'ai fait plus qu'on n'avait fait auparavant. Je vais vous dire ce qui arriva dans la suite (?). C'est bien ce qu'il y eut après (?). A cause de la grandeur de ma générosité envers lui, mon cœur

L. 5, » ... possédant ce qui lui était destiné[4]. Je suis sa splendeur dans le firmament (?), je suis venu avec une forme de dieu, il ouvre

L. 6, » ... ce qu'il a créé. Il connaît mon intelligence. Je dis de grandes choses, je fais en sorte que je vous illumine sur la terre des vivants

---

1. Dümichen, *Die Flotte einer Ægyptischen Königin*, pl. XVIII, *a*.

2. , *dans le lieu saint de son palais*, avec le pronom au masculin, ainsi qu'à la ligne suivante. Nous avons une expression analogue dans l'inscription de l'obélisque, à propos du couronnement de la reine : . Le mot qui doit être lu ici *ser* (l. 3 et l. 9) est d'un usage fréquent dans les textes de cette époque, et particulièrement à Déir el-Bahari, dont il forme le nom (voy. Introductory Memoir, p. 18). Je le rends ici par *saint*, *sacré*, et l'expression composée : (l. 3 et 9), *décerner des honneurs divins*, ou « des offrandes ».

3. « Élargir ma naissance » doit vouloir dire donner à cette naissance l'importance d'un événement de premier ordre et en célébrer dignement l'anniversaire.

4. Les lignes 5 à 9 sont fort obscures, et la traduction est tout à fait incertaine.

L. 7, » ... je suis le dieu qui existait au commencement, j'illumine ce qui sort de ma bouche; je voulais

L. 8, » ... Lorsque je vous le destinai par le serment de ma bouche, vous avez accru

L. 9, » ... (je vais vous dire) ce qu'il y eut après. Lorsque Ma Majesté ordonna de décerner des honneurs à ma naissance, augmentant le baume

L. 10, » ... pour eux, plus que ce qui était (auparavant) du baume du bœuf sacré[1], pour remplir ensuite d'offrandes

L. 11, » ... Ma Majesté chercha à parvenir aux échelles de l'encens. Il (Ammon) ouvrit ses chemins lui-même[2]. Il sait comment revenir; il fraya les voies. Lorsque mon père Ammon ordonna

L. 12, » ... à des onguents précieux, pour cuire le baume des membres divins[3] que je destine au roi des dieux, pour observer les lois de sa maison; arrachant les arbres de la Terre Divine[4], les mettant dans le pays dans

L. 13, » ... Amourasouther. On apporta ensuite l'*anti* pour préparer le baume des membres divins que j'ai destiné au roi des dieux. Dit par Ma Majesté : Je vous fais savoir ce qu'ont ordonné les paroles de ma bouche. J'ai été obéissant envers mon père

L. 14, » ... il dirigea mes regards pour que j'établisse Pount dans sa maison. Il arrache les arbres de la Terre Divine et les met dans sa demeure dans son jardin, suivant qu'a ordonné Sa Majesté d'augmenter les offrandes qu'elle lui a destinées.

L. 15, » ... (je n'ai pas commis) de négligence, son travail (le travail qu'il a ordonné) est achevé devant mes pieds, il n'y a pas eu de transgression des paroles de sa bouche. Il m'a donné une place dans son cœur, à moi qui connais tout ce qu'il aime. Le dieu ensuite

L. 16, » ... dans son cœur. Ce qu'il désire, elle le prend. J'ai fait de Pount son jardin. Lorsqu'il tourna mes regards vers la grande Thèbes, je me mis en marche vers elle...

L. 22, » ... Hathor, la dame de l'encens, elle t'ouvre ses bras, (t'apportant) de la gomme. »

Ici ce n'est plus un enfant ou un adolescent que nous avons devant nous; c'est une reine qui a déjà un passé. Elle s'est conformée aux ordres d'Ammon, elle a envoyé une flotte au pays de Pount, d'où l'on a rapporté avec beaucoup d'autres produits les arbres

---

1. , « le baume fait avec de la graisse de bœuf ». La préparation en est décrite dans une inscription d'Edfou (*Zeitschrift*, 1879, p. 124).

2. C'est toujours Ammon qui est considéré comme etant le guide des rois au pays de Pount. « Je t'ouvre les chemins de Pount, » dit le dieu à Séti Ier (Leps., *Denkm.*, III, 125).

3. L'*anti* était considéré comme sortant du corps des dieux, des membres divins. Les baumes médicinaux qu'on en faisait devaient avoir une vertu toute spéciale, et être à juste titre appelés « précieux » (l. 10).

4. J'ai cité ce passage et un fragment de la ligne 14 dans mon Mémoire (p. 25), d'après Brugsch (*Dict.*, *Suppl.*, p. 499), quoique ma copie fût en désaccord avec la citation qu'il donne. En revoyant l'inscription, l'hiver passé, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de doute possible, ma copie était exacte. Il n'y a pas , comme lit Brugsch, mais très distinctement . Voy., pour ce mot, *Recueil de Travaux*, t. XVII, p. 58.

à encens qui font l'ornement du jardin du dieu. L'expédition de Pount est donc antérieure à l'an IX quoique peut-être de peu de temps, et par conséquent à l'érection des obélisques de Karnak qui datent des années 15 et 16.

En l'an IX, la reine régnait seule. Rien dans cette inscription ne peut nous faire croire à la présence d'aucun prince à côté d'elle, ni son père, ni son mari, ni son neveu. Nous la voyons à l'ombre d'un pavillon assise sur un trône supporté par deux lions. Sur le socle où l'on a dressé le pavillon est l'inscription stéréotypée qui se retrouve plus ou moins complète sur un grand nombre de trônes[1]. La reine a l'extérieur et le costume d'un homme, y compris la barbe, quoique le texte l'appelle [2]. Vers elle s'avancent trois personnages qu'il faut se figurer sur une ligne, le *noble* était encadré par les *amis* .

La reine tient à la main une massue et un long bâton que je crois être une lance. Ces insignes ont leur importance. Ils indiquent à Déir el-Bahari un souverain qui est actuellement sur le trône, ou en cas d'association avec un autre prince, celui qui a la prééminence, qui a le pouvoir réel. L'un des exemples les plus frappants se trouve dans la salle d'offrandes que j'ai appelée salle Nord-Ouest (North Western hall of offerings). Lorsqu'elle a été élevée, Hatshepsou et Thoutmès III régnaient ensemble. Le nom de Hatshepsou a été effacé partout, celui de Thoutmès III est intact. Près du fond de la salle, ils sont représentés séparément chacun d'un côté offrant un grand autel chargé de victuailles à Ammon. Hatshepsou[3] tient la massue et la lance, Thoutmès III[4] a les bras ballants, rien dans les mains. A cette époque, il n'avait donc pas le droit de tenir les insignes du pouvoir.

Dans cette même salle, les figures et le nom d'Ammon ont été martelés par Khouenaten. On les a restaurés plus tard sous Ramsès II assez grossièrement au pinceau. A cette occasion, on a restauré un seul cartouche dans le tableau du fond, où l'on voyait la reine mettant les mains sur les épaules d'Ammon, et qu'on ne voulait pas laisser sans nom du roi, avec des cartouches vides. Mais on a substitué à Hatshepsou non pas le nom de Thoutmès III avec qui elle était associée, mais celui de Thoutmès II. C'est donc bien Thoutmès II que sous la XIXe dynastie on considérait comme le souverain légitime ayant occupé le trône à la place de Hatshepsou et avant Thoutmès III. Les tableaux de Déir el-Bahari confirment absolument l'ordre donné par la table d'Abydos pour la suite des Thoutmès[5].

1. MARIETTE, *Déir el-Bahari*, pl. IV; LEPS., *Denkm.*, III, 62; NAVILLE, *Festival-Hall*, pl. VI.
2. Sur les objets en bois du dépôt de fondation, elle est , au masculin.
3. *Déir el-Bahari*, pl. XXIV.
4. *Id.*, pl. XXI.
5. *Id.*, pl. XVIII.

SARCOPHAGE CRÉTOIS A REPRÉSENTATIONS ISIAQUES

PAR

ANDRÉ JOUBIN ET PIERRE JOUGUET

Le *Recueil*[1] a publié l'année dernière un fragment de relief, trouvé à Hiérapytna dans l'île de Crète, et qui fait partie des collections de Tchinli Kiosk à Constantinople. Depuis lors, de nouveaux fragments ont été découverts et transportés au Musée; ils nous permettent de proposer quelques rectifications à l'interprétation du monument et des scènes qui le décorent[2].

I

L'état fragmentaire du relief, le fait signalé par M. Lafaye[3] qu'aucun sarcophage gréco-romain ne portait sur ses faces de représentations isiaques, nous avaient trompé sur la véritable destination du monument. Il n'y a plus à douter maintenant : c'est bien à un sarcophage qu'appartiennent et le fragment déjà publié et les nouveaux fragments du même monument. Ce sarcophage prend, dès lors, toute l'importance d'une tête de série. Il vaut donc la peine d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails.

Si nous examinons avec soin la tranche supérieure du fragment déjà publié, — celle sur laquelle on en peut mesurer l'épaisseur, — nous observons, du côté de l'arête intérieure, un petit rebord haut d'environ 0 m. 009. Ce rebord servait à retenir le couvercle dont un des fragments a été retrouvé. C'est un bloc arrondi d'un côté, brisé de l'autre. (Cf. la coupe ci-jointe.) La face arrondie est décorée, en faible relief, de représentations dont nous parlerons plus bas. Par-dessous, on constate un évidement à angle droit de 0 m. 009 de profondeur s'appliquant exactement sur le rebord saillant mentionné plus haut. Ce couvercle, dont on peut aisément reconstituer la courbe, rappelle, par la forme, l'*arca* qui recouvre le sarcophage de Sidon, dit des *Pleureuses*.

Nous avons signalé dans notre précédent article, l'existence, sur la face intérieure du relief, des restes d'une paroi verticale et perpendiculaire à la fois au fond et à la face de notre fragment. Le fond est établi à hauteur de la petite frise qui décore le bas de la face du sarcophage; la paroi qui repose sur le fond s'élève à peu près à la moitié de la face intérieure. Cette paroi n'est pas autre chose que la séparation intérieure qui ménageait *deux places* dans le sarcophage.

---

1. Voir *Recueil*, 1894, p. 162 et suiv.
2. J'ai étudié ces nouveaux fragments en octobre dernier. Mon ami, M. Pierre Jouguet, membre de l'École d'Athènes, les avait vus quelque temps avant moi. Sa connaissance spéciale de la civilisation gréco-égyptienne le mettait parfaitement à même de publier seul cet intéressant monument. Il a bien voulu me demander ma collaboration que j'avais quelque scrupule à lui proposer. Nous devons remercier S. E. Hamdy Bey, qui nous a permis d'offrir ce monument aux lecteurs du *Recueil*, ainsi que M. Chassinat, membre de l'Ecole du Caire, qui nous a donné quelques renseignements précieux pour l'interprétation des scènes figurées. [A. J.]
3. LAFAYE, *Divinités d'Alexandrie*, p. 206.

II

Passons maintenant à l'étude des fragments[1].

Fragment I :

De nouveaux morceaux parfaitement remis en place sont venus compléter le fragment déjà publié : il faut y voir un des petits côtés du sarcophage, puisque la paroi intérieure séparant les deux cuves funéraires lui est perpendiculaire, et que cette paroi ne pouvait s'élever que dans le sens de la longueur. Cette petite face se composait seulement de deux arcades. Du même coup, nous avons la largeur de la petite face, 1 m. 44, et la largeur de chacune des cuves intérieures, 0 m. 45 à 0 m. 50.

Nous ne reprendrons pas en détail la description du motif architectural, lourd et banal, dans lequel l'artiste a placé les scènes figurées. Nous avions songé à le rapprocher de la description donnée par Rufin du Sérapéum d'Alexandrie. Il paraît aujourd'hui plus prudent de renoncer à une localisation aussi précise et de ne voir dans cette architecture qu'un décor quelconque de sarcophage.

Les personnages figurés sur la petite face sont au nombre de trois, Horus, Isis, et un jeune homme. Nous ne reviendrons pas sur la description de l'Horus hiéracocéphale, qui était intact. Le bras gauche du jeune homme a été retrouvé et rajusté : il tient un vase et le présente au dieu. Le vase avec ses deux petites anses et le bâton d'onguent qu'il paraît contenir est une imitation libre des vases à parfum que l'on voit représentés sur plusieurs scènes d'offrandes égyptiennes. Quant à la coiffure à deux pointes du jeune homme, elle est inconnue sur les monuments égyptiens. Elle doit être une copie du casque orné de l'uræus dont sont coiffés souvent les pharaons. Ces casques étaient faits de pièces de cuir cousues ensemble, et la couture principale était indiquée par un trait. C'est ce casque que l'artiste crétois aura pris pour un bonnet à deux pointes, s'imaginant que le trait indiquant la couture marquait une séparation entre les pointes d'un même bonnet.

L'Isis a été complétée à l'aide de deux nouveaux fragments, mais la tête manque encore. A ses pieds on voit un bout de sceptre sur lequel elle s'appuyait de la main gauche. Le sceptre était sans doute destiné à rappeler le sceptre à fleur de lotus que l'on voit entre les mains des déesses égyptiennes.

Son costume se compose d'une longue tunique talaire serrée à la taille par une ceinture avec laquelle se croisait une courroie qui passe sur l'épaule gauche. Un pan de son manteau, — qui n'est pas le manteau à franges (*fimbria*) de l'Isis alexandrine, — retombe sur l'épaule. Les cheveux, au lieu d'être en boucle, sont répandus sur l'épaule à la manière d'une crinière, comme on le voit sur plusieurs Isis d'époque romaine.

1. Parmi ces fragments, nous ne comptons pas un fragment rapproché à tort, dans le Musée de Tchinli Kiosk, de notre sarcophage. Tel qu'il est, il représente le torse et le haut des jambes d'un homme qui tient de la main gauche une sorte de gerbe que l'on pourrait prendre pour la coiffure d'un Bès (?) L'homme était debout à côté d'une femme, assise à sa droite. Mais les proportions des personnages sont plus petites que celles des personnages du sarcophage ; d'autre part, ces personnages sont traités en ronde bosse, au lieu de l'être en relief, comme sur le sarcophage.

Reste à interpréter la scène. Nous avions songé dans notre premier article à une scène d'initiation. Quelques égyptologues ont protesté contre cette explication et nous proposent d'y voir simplement une scène d'offrande imitée de celles qui sont représentées fréquemment dans les temples égyptiens. Sur notre sarcophage comme dans le temple, le dieu est assis sur un trône. Il fait le même geste accueillant de la main droite, et de la gauche il s'appuie sur un sceptre. Les différences que l'on peut observer dans la forme des accessoires, — sceptre d'Horus, vase et casque du jeune homme, — viendraient de l'ignorance du sculpteur crétois, pour qui tous ces objets du culte, tous ces gestes consacrés demeurent inexplicables et qu'il copie très librement[1]. C'est ainsi que le jeune homme ne paraît être qu'une imitation libre du Pharaon qui, sur les murs des temples égyptiens, est représenté adorant les divinités du temple. Dans les monuments égyptiens, le roi élève l'offrande de la main droite, et place la main gauche au-dessus de l'objet offert, comme s'il voulait le jeter à terre aux pieds du dieu. Sur le sarcophage, le sculpteur a interverti négligemment la position des bras.

D'où vient pourtant que dans cette scène d'offrande, le fidèle tourne le dos à Isis ? Le fidèle vient adorer successivement Osiris, Isis et Horus. Les autres scènes d'offrandes étaient représentées sur les autres faces du sarcophage. Dans la scène consacrée à l'offrande à Horus, l'artiste a voulu rappeler qu'avant de sacrifier au fils, le fidèle avait sacrifié au père et à la mère, et c'est pour cela qu'à l'endroit d'où le fidèle semble venir, le sculpteur a placé la figure d'Isis. Peut-être aussi tout simplement a-t-il voulu remplir l'espace laissé libre sous l'arcade.

La présence du même fidèle sur les autres faces du sarcophage, prouverait encore que la scène représentée sur la petite face n'est qu'un épisode d'une scène d'offrande. Sur le fragment II est conservé un fût de colonne, analogue à celle qui, sur la petite face, soutient les arcades. A droite de la colonne, on voit les restes d'une figure de jeune homme, dont la tête, les pieds et une partie des bras manquent, mais qui reproduit exactement dans les parties conservées le personnage de la petite face. Devant lui, on aperçoit les restes d'une main qui tient un sceptre. A gauche de la colonne, est figuré encore le même personnage, tourné dans le sens opposé, c'est-à-dire vers la gauche; devant lui, un autel sur lequel danse une flamme. Nous avons donc là les restes de deux arcades, et probablement de deux scènes d'offrande où figurait le même personnage que dans la scène de la petite face.

C'est encore les débris du même personnage qu'il faut reconnaître dans le fragment III, où l'on voit les pieds et les jambes d'un homme en marche vers la droite. Derrière lui, un autel dont le haut est brisé, et une base de colonne, à plinthe carrée. Cette base qui supportait la colonne de l'arcade, diffère de celle de la petite face. On peut en conclure qu'elle appartenait à une des grandes faces du sarcophage, la colonne du fragment I et celle du fragment III ne pouvant se trouver sur deux faces symétriques.

Notons encore sous les pieds du personnage les restes d'une petite frise décorée

1. Cf. Mariette, *Dendérah*, I pl. 31.

de personnages et d'animaux égyptisants, analogue à celle qui court dans le bas de la petite face.

Sur le fragment IV, il ne reste qu'un pied.

Le fragment V contient les deux pieds d'un personnage marchant vers la droite et un bout de manteau. Ce fragment se rattache perpendiculairement au suivant : c'est donc un morceau d'angle.

Avec le fragment VI nous entrons dans une série nouvelle de représentations. Ici le personnage faisant l'offrande est une femme au lieu d'être un homme. La divinité adorée est Isis. La déesse est assise sur un siège carré recouvert d'un coussin. Devant elle s'élève une sorte d'autel, formé d'un pilier carré un peu évasé dans le haut, sur lequel repose une plinthe rectangulaire. Elle supportait un petit Apis dont on voit encore les pattes. La déesse avance vers lui le bras gauche ; le bras droit est brisé. Isis est vêtue d'une tunique talaire serrant les jambes, et d'un long voile qui lui tombe, derrière la tête. Ce voile se compose d'une étoffe rectangulaire percée d'un trou pour passer la tête. La partie qui recouvre le dos, est ramenée sur la tête de manière à former une sorte de capeline dont le bord ceint le front. Une tresse de cheveux retombe sur chaque épaule. Une ceinture qui a disparu serrait la robe à la taille. Peut-être enfin la déesse était-elle chaussée. Derrière l'autel où se dresse l'Apis, une femme se tient debout, vue presque de face. Elle est voilée et vêtue d'une longue robe serrée à la taille par une ceinture. La tête manque. A hauteur du visage d'Isis, la femme tient dans la main droite une plaque sur laquelle est placé un oiseau, dont la tête a disparu, sans doute un épervier.

C'est là encore une scène d'offrande. La plaque sur laquelle est posé l'épervier se retrouve sur les tableaux égyptiens, où elle sert à supporter des offrandes ; jusqu'ici on n'y a pas rencontré d'éperviers, mais on y voit des oiseaux à tête humaine, symbole de l'âme. Le choix que le sculpeur crétois a fait de l'épervier, oiseau consacré à Horus, s'explique assez par les représentations du sarcophage.

Le fragment VII devait faire partie d'une scène analogue. C'est une tête d'Osiris, conçue tout à fait dans le style des Égyptiens. Elle était coiffée d'un bonnet à pointe surmonté d'un *urœus*. La tête était tournée à droite et vue de profil. Le bonnet, peu élevé, semble être une copie de la coiffure de l'Osiris égyptien, coiffure appelée *atef;* la plume qui le décorait a été brisée. Enfin, on voit encore les traces de la barbiche du dieu.

Ainsi, trois divinités, Isis, Osiris, Horus, deux fidèles, un homme et une femme, leur faisant des offrandes, tels sont les personnages représentés sur les faces du sarcophage. Que sont ces deux fidèles? Sont-ce des rois, comme pourrait le faire croire l'uræus, emblème royal, que l'un d'eux porte à sa coiffure ? Ce n'est guère probable ; il est plus vraisemblable de croire que le sculpteur crétois a copié cet emblème sans le comprendre. Mais ce qui n'est pas douteux c'est que dans ces deux fidèles nous n'ayons conservé le portrait des deux personnages ensevelis dans le sarcophage[1]. Dans ces conditions, la disposition des deux tableaux nous paraît tout à fait rationnelle, si à chacun des person-

1. Il n'est pas probable en effet que le sarcophage contînt plus de deux places. Pour trois places, les proportions ne seraient plus en harmonie avec la hauteur

nages est attribuée la décoration d'une grande et d'une petite face. Le fragment I (petite face), les fragments II, III, IV, V (grande face) sont consacrés à l'homme, les fragments V et VI (petite face) sont consacrés à la femme. Il nous manquerait donc toute la série des représentations consacrées à la femme sur le côté long[1].

Ceci posé, il est facile de déterminer la longueur du grand côté du sarcophage. La face ne peut compter que 3, 4 ou 5 arcades; la largeur de l'arcade et de $0^{m}72$. Dans le cas où la face aurait trois arcades, la longueur de 4 faces serait de $2^{m}14$, soit, pour la cuve, en déduisant l'épaisseur des parois, $1^{m}56$, ce qui paraît donner une place insuffisante pour le cadavre. Le même calcul appliqué à cinq arcades donnerait, pour la cuve, $2^{m}96$, chiffre évidemment trop élevé. Il faut admettre alors que le grand côté contenait seulement quatre arcades; ce qui donne pour la cuve, une longueur de $2^{m}26$. Or, avec les fragments II, III, IV, que nous avons attribués au long côté, on peut reconstituer justement les éléments de quatre arcades.

III

La présence de la triade osirienne sur un sarcophage ne doit pas nous surprendre[2]. Le culte d'Osiris était un culte funèbre par excellence, et l'initiation à ce culte avait surtout pour but de donner au fidèle des formules ou des indications destinées à le guider dans le séjour des morts. M. Foucart, dans son récent « Mémoire sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis », a montré comment les Grecs s'étaient inspirés des idées des Égyptiens sur la mort et avaient adapté aux mystères d'Éleusis le rituel osirien. C'est ce qui explique que nous ayons pu prendre la scène représentée sur la petite face du sarcophage pour une scène d'initiation. En réalité, l'initiation ne paraît pas avoir été autre chose que la répétition générale de la scène qui se jouerait dans l'empire des morts. Suivant que l'on admette que sur notre sarcophage la scène se passe sur la terre ou aux enfers, on peut y reconnaître une scène d'initiation ou une scène d'offrande. En fait, dans les idées des anciens, les deux cérémonies se confondaient. Dans tous les cas, il ne paraît pas douteux que les deux personnages ensevelis dans le sarcophage ne fussent des initiés aux mystères Isiaques.

La religion des personnages enfermés dans ce tombeau ne paraît pas être tout à fait la même que celle qui se répandit dans tout le monde gréco-romain, à partir du Ier siècle avant notre ère, sous le nom de religion alexandrine. Les dieux qui sont représentés ici ne sont pas les dieux de la triade alexandrine, Sérapis, Isis, Harpocrate, mais ceux de la triade purement égyptienne, Osiris, Isis, Horus, Sérapis et Harpocrate sont des divinités particulières caractérisées par des attributs spéciaux qui n'apparaissent point sur notre sarcophage. L'Isis même qui y est figurée diffère de l'Isis alexandrine reconnaissable au sistre et au manteau à franges. La parenté étroite qui unit la religion de nos personnages crétois à l'ancienne religion égyptienne se

1. On pourrait peut-être conclure de ce fait que la quatrième face n'était pas décorée, comme il arrive fréquemment sur des sarcophages d'époque romaine.

2. Noter aussi sur la petite frise du bas des personnages, tels que les Anubis, à tête de chacal, qu'on ne peut prendre que pour des dieux conducteurs de morts, *Ouapouattou*.

manifeste encore dans la fidélité avec laquelle le sculpteur s'est inspiré de modèles égyptiens dont il ne comprenait plus toujours le sens, soit qu'il compose les scènes sacrées, soit qu'il reproduise, dans le goût et le style de son temps, les têtes des divinités de la triade osirienne.

Il faut donc supposer que bien avant l'expansion de la religion alexandrine, les cultes égyptiens avaient pénétré en Crète, sans plus tard se laisser absorber par la religion nouvelle. Aussi, verrions-nous volontiers dans les scènes, qui décorent notre sarcophage, de simples survivances de cette religion primitive. M. Foucart est disposé à admettre que la religion égyptienne influa sur la religion grecque, dès l'époque mycénienne, et il serait porté à croire que la Crète fut la première étape des dieux égyptiens dans le monde grec. Le jour où elle aborda en Crète, la triade osirienne conquit pour des siècles le sol de la grande île grecque d'où le christianisme seul devait la chasser; et qui sait même si aujourd'hui, dans les traditions ou les superstitions du peuple crétois chez qui rien ne se perd, un observateur attentif ne pourrait retrouver encore quelques débris méconnaissables de la légende d'Osiris? A l'époque d'Hadrien, à laquelle il convient de rapporter notre sarcophage[1], la religion isiaque paraît donc avoir conservé des adeptes en Crète. L'épître apocryphe de Paul à Tite[2] nous laisse entrevoir les difficultés que rencontra dans l'île le christianisme naissant. Malheureusement, nous ne connaissons rien des épisodes de la lutte entre la religion nouvelle et le paganisme. Cette lutte fut probablement très longue. A quelle époque disparut de Crète le culte isiaque, nous ne pouvons le dire. L'état florissant des églises chrétiennes de Crète à la fin du IIe siècle, la réputation de Philippe, évêque de Gortyne, qui vivait à l'époque de Marc-Aurèle, ne doivent pas nous faire illusion. Les deux cultes purent coexister très longtemps, comme aujourd'hui l'islamisme et le christianisme. La religion isiaque ne disparut sans doute de Crète que dans la tourmente finale qui détruisit, sous Théodose, les derniers temples isiaques en Égypte[3].

EINE ARMENISCHE INSCHRIFT « MUTTALLU'S » VON KOMMAGENE?

VON

P. JENSEN

Unter den kilikischen, bisher sogenannten hittitischen[4] Denkmälern nimmt die kürzlich in dieser Zeitschrift (s. Bd. XVII, p. 25-27) von D. G. Hogarth veröffentlichte Darstellung einer Löwenjagd mit einer Inschrift darüber vom Arslan-tepe bei Malatia einen hervorragenden Platz ein. Von allen bisher entdeckten ist sie nicht nur die bester-

1. Nous renvoyons, à ce sujet, à notre précédent article. Noter encore le *poli* du marbre, caractéristique des sculptures du temps d'Hadrien.
2. Voir notamment, TITE, I, 12-13.
3. Cf. RÉVILLOUT, 2e *Mémoire sur les Blemmyes*. Paris, 1887.
4. S. *Z. D. M. G.*, Bd. 48, p. 235-352 und 429-485.

haltene, sondern auch die am Besten gearbeitete. Sie überragt die Kunstdenkmäler von *Mar'aš*, die kaum aus früherer Zeit als dem 8ten Jahrhundert sind (s. *Z. D. M. G.*, Bd. 48, p. 305 ff.), um ein ganz Beträchtliches. Wir fühlen uns daher, zumal sie dabei noch an der Peripherie des assyrischen Machtkreises gefunden ist, geneigt, sie einer möglichst späten Zeit zuzuweisen, einer Zeit, zu der einerseits die assyrische Kunst noch den vorderen Orient beherrschte, andererseits aber die Herrschaft der Kiliker in jenen Gegenden wenigstens einem vorläufigen durch die Assyrer bereiteten Ende nahe war, also der 2ten Hälfte des 8ten Jahrhunderts vor Chr. Dazu stimmt, dass auch der Schrifttypus der Inschrift auf eine verhältnismässig späte Abfassungszeit hinweist: In einer Reihe von Fällen zeigt er eine Vereinfachung und Entwicklung über den Typus z. B. der Löweninschrift von *Mar'aš* hinaus, so an dem Zeichen für ', dem Topf, an dem für *bh* (und wohl alle Lippenlaute ausser *w* und *m*), dem urspr. Kalbskopf, an dem für *i* und *e*. Ganz besonders zeigt sich eine solche Entwicklung an dem Zeichen für *ś*(*ts*, etc.)[1]. Dieses Zeichen besteht ursprünglich anscheinend aus einem senkrechten Stäbchen und je einem Scheibchen an dessen beiden Seiten. Aus den Scheibchen werden dann Quadrate, die erhaben ausgemeisselt werden. In der späteren eingemeisselten Schrift werden sie durch 4 vertiefte Striche dargestellt, in der uns beschäftigenden Inschrift vom Arslan-tepe aber, wie in noch einer anderen dort gefundenen Inschrift mit erhaben ausgemeisselten Zeichen, durch 4 erhabene Striche. Das scheint nur erklärlich unter der Annahme, dass man zur Zeit, als die Inschrift hergestellt wurde, bereits mit eingemeisselter Schrift vertraut war. Da Grund zu der Annahme vorhanden ist, dass die erhabenen aramäischen Schriftzeichen von Sendjirli auf einen Einfluss der kilikischen Schrift zurückzuführen sind, so darf auch immerhin mit der Annahme gerechnet werden, dass die spätere vertiefte Schrift der Kiliker wiederum nach späterem aramäischem Vorbilde entstanden ist. Zu Tiglatpileser III Zeit kannte man in Sendjirli, soweit wir bis jetzt wissen, nur noch erhabene Schrift. Man ist daher eher geneigt, die Inschrift von Melitene, die verrät, dass zur Zeit ihrer Abfassung bereits tiefliegende Schrift im Gebrauch war, einem zu Sargon's Zeit regierenden, als einem früheren Könige zuzuweisen. Da die Inschrift und die Sculptur den gleichen Schluss nahelegen, so kann dieser immerhin auf einige Wahrscheinlichkeit Anspruch erheben. Auf Mehr aber auch nicht.

An der Spitze der Inschrift stehen genau dieselben 8 Schriftzeichen in genau derselben Gruppierung wie in der von Menant (*Comptes rendus de l'Ac. des Inscr. et Bell.-Lettr.* vom Sept.-Oct. 1892, auf p. 330) und von Hilprecht (*Assyriaca*, Tafel II) veröff. Inschrift, deren Unechtheit ich aus verschiedenen Gründen für sehr möglich gehalten habe, um sie schliesslich, namentlich weil der Anfang 3 Gruppen für sonst vorkommende Wörter enthielt und sich auch im übrigen Teile mehrere sonst oft nachzuweisende Gruppen ausscheiden liessen, mit Widerstreben für echt zu erklären. Damals

1. Da von ernst zu nehmender, unvoreingenommener Seite bisher gegen die Resultate meiner Arbeit über die kilikischen Inschriften kein Einspruch erhoben worden ist, ferner fortgesetzte Studien mir dieselben in immer erfreulicherer Art bestätigen, endlich nach kurzer Zeit von ernst zu nehmender Seite eine mir zustimmende Besprechung meiner Arbeit erscheinen wird, so kann ich nicht anders, als mich auf den Boden meiner Abhandlung stellen, so auch im Punkte der Transcription der kilikischen Zeichen.

wusste ich Nichts von dem, was die Rückseite enthält. Hilprecht, der die Platte selbst gesehen hat, hält die Sculpturen für gefälscht. Ich kenne seine Gründe nicht. Dass die Figuren auf der Rückseite aber ausserordentlich verdächtig aussehen und durchaus un-« hittitisch », ist ihm ohne Weiteres zuzugeben. Ist die Inschrift gefälscht, so müsste angenommen werden, dass ihr Anfang Wort für Wort und Zeichen für Zeichen der echten Inschrift vom Arslan-tepe entnommen ist. Aber ist sie nicht vor dieser gefunden?

Ich musste, so lange mir nur die von Menant veröff. Inschrift vorlag, die Zeichen[1] zwischen *á-i-ś* und dem Dolch oder Messer als eine Gruppe für einen Personennamen betrachten. Dies wird unmöglich durch die Inschrift vom Arslan-tepe. Denn dort finden wir erstens dieselbe Gruppe, weiter aber die Gruppe : Menschlicher Kopf und Kopf eines Füllens (s. u.), die in der Inschrift von Bor in Z. 1 und gleich im Anfang der Inschrift II von Jerabis nicht gut etwas Anderes als einen Namen bezeichnen kann. Denn da der menschliche Kopf das Zeichen für « Mann » ist (cf. *Z. D. M. G.*, 48, p. 280 f.), so bedeutet dieser mit einem Tierkopf zusammen ein gewisses Tier, das ein Mann ist, d. h. natürlich einen Tiernamen, der einen Mann bezeichnet. Dementsprechend eröffnet das cursive Zeichen für den menschlichen Kopf mit einem anderen Tierkopf dahinter die Inschrift von Bulgar-maden als Gruppe für den Königsnamen. Wie lautete nun der Name des Königs der Inschrift vom Arslan-tepe? Wir sahen, das ihn 3 Könige von den verhältnismässig wenigen, die uns Inschriften hinterlassen haben, führten. Der Name muss also sehr beliebt gewesen sein. Kein aus den assyrichen Inschriften bekannter Name kilikischer Könige, der dazu, weil wohl nicht zusammengesetzt, durch ein einfaches Zeichen ausgedrückt werden konnte, kommt so häufig vor wie der Name *Mut(t)allu*. Wir kennen 2 Könige von *Mar'aš*, einen aus der Regierungszeit Salmanassar II (*Monolith I*, Z. 40 f.) und einen aus der Zeit Sargon's (*Prunkinschrift*, 84 ff. etc.), dazu einen von Kommagene dieses Namens, ebenfalls aus der Zeit Sargon's (*Annalen*, 195 etc.), und, wenn die Annahme richtig ist, dass sich unter dem Namen *Mu(o)-ṯn-r;* des Bruders *Ḫt;s;r;'s*, des grossen Gegners Ramses des II, derselbe Name verbirgt[2], so wäre er sogar für 4 Könige nachweisbar, von denen allerdings nur 3 Kiliker sind. Es spricht demnach eine gewisse Wahrscheinlichkeit dafür, dass ein König Namens *Mut(t)allu* der Urheber der Inschrift vom Arslan-tepe ist.

Die Inschrift soll am Liebsten aus recht später Zeit, am Ehesten aus der Zeit Sargon's stammen. Zu seiner Zeit regierte in Melitene ein König Namens *Tarḫunazi*. Der Name ist zusammengesetzt aus *nazi* und einem Gottesnamen, konnte also nicht durch *ein* Zeichen ausgedrückt werden. Vor ihm herrschte in Melitene *Gunzinanu* (Sargon, *Prunkinschrift*, Z. 83), mit einem so langen Namen, dass man ihn wohl auch für zusammengesetzt halten muss. Dieser kann also auch kaum der Urheber der Inschrift sein. Wer zu Salmanassar IV Zeit über Melitene herrschte, wissen wir nicht

1. Auf dem Original 3. In meinem Aufsatze (*Z. D. M. G.*, p. 48, 351) nehme ich nach einer mir durch Hilprecht's Vermittlung zugegangenen Zeichnung nur 2 an.

2. Dagegen spricht aber der Name eines anderen Bruders des Königs, *M;-ṯ;-ri-m;*. Die beiden Namen könnten dasselbe Element *Mot-* gemein haben; dann wäre als 2ter Bestandteil des erstgenannten Namens eher *n-r;* als *l;* (geschr. *nr;*) zu denken.

direkt. Zu Tiglatpileser III Zeit war dort König *Sulumal* oder, da mit dessen Namen doch gewiss der Name *Sulehawali*[1] (*J. R. A. S.*, XIV, p. 560 und XXV, p. 27) für einen König von Melitene zur Zeit des Königs *Menuaš(e)* von *Urarṭu*, des Sohns *Išpuiniš(e)'s*, identisch ist, *Suluwal*. Ein so langer Name wie *Sulehawali* wird gewiss ein Compositum sein. Ein König dieses Namens hat die Inschrift vom Arslan-tepe also wohl auch nicht anfertigen lassen. Tiglatpileser's III Zeitgenosse war *Sarduriš(e)* (II) von *Urarṭu*, dessen Zeitgenosse auch *Hilarwada* oder *Hilar-wali* von Melitene (*J. R. A. S.*, XIV, 642 u. 645). Da dessen Name wegen seiner Länge und wegen des Namens *Sulehawali* wohl auch ein Compositum ist, so kann wohl auch er nicht der Urheber der Inschrift sein. Erst sein Vater Namens *Šahu-* oder *Šaḫu-* (*l. c.*, p. 642) käme als solcher in Betracht. Dieser aber wird jedenfalls in der ersten Hälfte des 8ten Jahrhunderts gelebt haben, also aller Wahrscheinlichkeit nach vor der Zeit, aus der die Inschrift stammt. Es bleibt nun noch die Möglichkeit, dass zwischen den oben erwähnten Königen ein uns nicht bekannter König in Melitene regiert hat. Das ist aber wenig wahrscheinlich. Im Jahre 738 regierte noch *Suluwal* (Rost, *Tiglat-Pileser*, p. XXIII f.), im Jahre 712 bereits *Tarḫunazi* (Winckler, *Sargon*, p. XXVIII). Zwischen diesen beiden ausser *Gunzinanu* noch einen zweiten König anzunehmen, ist nicht mit der Wahrscheinlichkeitsrechnung zu vereinigen. Ist die Inschrift also so jung wie sie zu sein scheint, dann folgt, was man zunächst belächeln wird, dass sie nicht von einem einheimischen Könige von Melitene stammt.

Aus der Häufigkeit des Namens für den König der Inschrift könnte man, wie oben bemerkt, schliessen, dass er *Mut(t)allu* hiess. Zu Sargon's Zeit regierte ein König dieses Namens in *Gurgum* mit der Hauptsadt *Marḳaš-Mar'aš* und ein anderer desselben Namens in *Kummuḫi*-Kommagene. Jedenfalls Letzteres, wenn nicht auch Ersteres, grenzte an Melitene. Das giebt zunächst zu denken.

Der graphische Ausdruck für den Namen des Herrschaftsgebiets des Königs kann nach meinen Entzifferungen nur vor der Königsmütze gesucht werden. Er umfasst also entweder nur die Klaue und *t* oder auch noch den Hundekopf davor. Wir werden es nach Analogie anderer Inschriften (Jerabis I, Jerabis III, der von Bulgarmaden) für das Wahrscheinlichste halten, dass zwischen dem Königsnamen und dem Titel « König des und des Landes » kein Adjectiv oder Substantiv anzunehmen ist. Es ist daher das Wahrscheinlichste, dass der Hundekopf mit zur Gruppe für den Namen des Landes gehört. Der alte Name der Stadt *Malatia* ist *Meli(e)d(ia)*, der des Reichs von *Malatia*

1. Vannisches bezw. urarṭisches [illegible], etc. ist wohl mit *ha*, etc. zu transscribieren. Denn die Perser schreiben einen jedenfalls mit [illegible] *-al-di-(š(e))* zusammengesetzten vannischen Namen *Haldita* (Inschrift von *Behistun*, III, 78). Schon hierüber stolpert die von Belck und Lehmann wiederaufgenommene durchaus unmotivierte alte Hypothese, dass der Volksname der nördlichen Chaldäer mit dem des Gottes [illegible]-*aldiš(e)* in irgend einem Zusammenhang steht. Es ist zu bedauern, dass es bei der Wiederaufnahme der Vermutung nicht geblieben ist, sondern von ihr wie von einer Tatsache bereits vor weiteren und weitesten Kreisen geredet wird. Natürlich kann und muss *fremdländisches ḫa*, etc., in Ermanglung eines ganz adäquaten Ausdrucks dafür in den urarṭischen Inschriften durch [illegible] etc. wiedergegeben werden. Da das [illegible] in dem Namen *Suleh(ḫ)awali* in assyr. *Suluwal* gar nicht zum Ausdruck kommt, wird es etwa *ha*, nicht *ḫa* sein. Wie [illegible], in assyr. Schrift = ', in urarṭischer zu lesen ist, wissen wir nicht. Sayce liest es *h*, aber ohne Grund.

Kammanu (!)[1]. Nehmen wir an, in der Gruppe wäre ein Ausdruck für den Genitiv von *Melid(ia)* zu suchen, so könnte sie an und für sich nach dem von mir eruierten Schriftsystem der kilikischen Inschriften (s. *Z. D. M. G.*, 48, p. 283) auf 6 verschiedene Weisen gedeutet werden. Man könnte lesen : 1) *Mi-lid(i)-i*, 2) *M-lid(i)-i*, 3) *Mil(i)-di-i*, 4) *Mil(i)-d-i*. 5tens könnte man in dem Hundekopf das Ideogramm für den Namen und dann in der Klaue den Ausdruck für einen hinteren Teil des Namens, oder man könnte 6tens in der Klaue das Ideogramm für den Namen und dann in dem Hundekopf den Ausdruck für einen vorderen Teil des Namens sehen. Die 2 ersten Lesungen sind ausgeschlossen, da *m* und *mi* durch andere Zeichen als den Hundekopf ausgedrückt werden (s. *Z. D. M. G.*, 48, p. 324 ff.), die 2 folgenden, jedenfalls aber die 4te, da die Klaue in kilikischen Inschriften sonst nicht vorkommt, demnach wohl Mehr als eine einfache offene Silbe, jedenfalls aber Mehr als einen blossen Consonanten bezeichnen wird, die 5te, weil der Hundekopf als Ausdruck für einen Nominativ (oder Genitiv) unter den Titeln eines späten Königs von Karkemīš (Jerabis I, 3; s. auch Jerabis II, 4) vorkommt, Souveränitäts- oder Suzeränitätsbeziehungen der Könige von *Karkemīš* zu Melitene in späterer Zeit aber höchst unwahrscheinlich sind. Die Möglichkeit der 6ten Lesung kann vor der Hand nicht geleugnet werden. Eins aber spricht gegen alle Lesungen, wenn auch vor der Hand ganz zaghaft, das ist die Endung *i*. Bisher weiss ich sicher vor einem Fall, sehr wahrscheinlich auch von 2en, in denen zu einem Genitiv auf *-i-* ein Nominativ mit dem charakteristischen Vokal *i* gehört. Der Genitiv von *Karkemīš* lautet *Karkemi* (z. B. Jerabis I, 1; s. *Z. D. M. G.*, 48, p. 324) und die Endung des Genitivs von Syennesis enthält *i* (Inschrift von Bulgarmaden 2). Es ist demnach vor der Hand nicht anzunehmen, dass der Nominativ des Namens in der Inschrift von Melitene, dessen Genitiv auf *i* auslautet oder, sagen wir lieber, *i* enthält, einen anderen charakteristischen Vokal als *i* hat. Melitene hiess aber, wie die vannischen Inschriften zeigen, *Melidia-i* S. *J. R. A. S.*, XIV, 583, Z. 16, 644, Z. 14 u. 645, Z. 22.

Ausser der Lesung *Melidi* kommt nun noch zunächst die Lesung *Kammani* in Betracht. Dann wäre der Hundekopf *ka* oder *kam* zu lesen und darnach an der oben citierten Stelle in Jerabis I *ka-m-* oder *kam-m-*. Gegen eine Lesung *man* für die Klaue könnte vor der Hand Nichts eingewendet werden, auch Nichts gegen die Annahme, dass sie das Ideogramm für *Kammanu* ist. Also der Hundekopf bezeichnet möglicher Weise *ka* oder *kam* und zwar, da er so selten verwandt wird, dann eher *kam*. Nun liegt eine gewisse Nötigung vor, *Mut(t)allu* für den Namen des Königs zu halten. Die Inschrift soll ungefähr aus der Zeit des *Mut(t)allu* von *Kum(m)uḫi*-Kommagene, des Grenznachbarn von Melitene stammen. Wie nun, wenn nicht *Kam-man-i*, sondern *Kam* oder *Kom-mag(kh)-i* zu lesen wäre? Die Genitivendung *i* wäre dann das, was wir zu erwarten hätten. Denn « Kummuchäer » heisst bei Sargon auch *Kummuḫiai* (*Annalen*, Z. 195), Kommagene im Westen also ungefähr *Kummuḫi(s)* mit dem charakteriktischen Vokal *i* im Nominativ.

1. S. *Z. D. M. G.*, 48, 239. Bewiesen braucht des nicht zu werden. Es ist einfach selbstverständlich. S. Sargon's Inschriften.

Aber *Mut(t)allu*, König von Kommagene Herr von Melitene? Warum nicht? Wissen wir denn, was alles in jenen Gegenden vor sich gegangen ist, ohne dass die Steine davon melden? Indes — in diesem Falle liegt die Sache anders : Denn Sargon meldet uns, dass er *Muttallu* von Kommagene Melitene überliess! In seinen Annalen (183 ff.) berichtet er darüber, was er nach der Niederwerfung von Melitene mit verschiedenen Städten dieser Landschaft machte. Zum Schluss heisst es :]-*du*, seine Königsstadt nebst den Bezirken [.....] *Muttallu* (*mātu*) *Kumuḫḫiai*?-?-[.]. Darauf geht er zu etwas ganz Neuem über. Man hat schon früher (so Winckler)]*du* zu *Mīliddu* ergänzt, da diese Ergänzung ganz selbstverständlich schien. Winckler selbst hätte nicht so ergänzt, wenn er erkannt hätte, dass diese Stadt mit dem Namen]*du* identisch ist mit einer weiter unten in den Annalen genannten Stadt mit einem Namen auf -*liddu*, der aber nach Winckler's Edition vor -*liddu* nicht *mí* sondern *u* hat. Nach Z. 388 ff. hätte Sargon (und natürlich kein Andrer) dem *Muttallu* von *Kummuḫi* die grosse Stadt]*uliddu* gegeben. Es ist klar, dass sich auf diese Schenkung die oben erwähnte Stelle der Annalen bezieht. *Muttallu* von *Kummuḫi* hatte also von Sargon die grosse zu Melitene gehörige Königsstadt]*uliddu* erhalten. Unter Königsstadt versteht Sargon sonst Hauptstadt. Die Hauptstadt von Melitene war *Mīliddu*, die in Z. 183 der Annalen die Königsstadt des *Tarḫunazi* genannt wird. Es war daher verführerisch, das *u* bei Winckler für einen Editionsfehler zu halten und zu]𒌍𒌋𒌋 𒌍, d. i. dem grösseren Teil des Zeichens für « Stadt » + *mí* zu verbessern, um somehr, als die Edition Winckler's unter allen Umständen in diesem Punkte bedenklich ist. Denn das Winckler'sche U hat 3 wagerechte Keile resp. Striche links und rechts, U wird aber in der Recension der Annalen, nach der die Winckler'sche Edition von Z. 390 hergestellt ist, mit nur je 2en geschrieben. Auf Ersuchen Herrn Heuzey's hatte Herr Thureau-Dangin die Güte, den Abklatsch in der Bibl. Nationale zu untersuchen. Die Untersuchung ergab, dass U vor LID unmöglich ist, dass davor 2 Zeichen resp. Zeichenreste stehn, von denen das 2te sehr undeutlich ist, aber *mí* sein kann und, füge ich auf Grund der mir gütigst übersandten Zeichnung hinzu, für das zunächst die Lesung *mí* in Betracht kommt, ja wegen des geringen Zwischenraums zwischen ihm und den Resten des ersten Zeichens eigentlich nur in Betracht kommt, und dass vor dem 2ten Zeichen]𒌍𒌋𒌋 zu lesen ist, was der grössere Teil von dem Zeichen für *alu* = « Stadt » sein und zu nichts Anderem ausser eben zu 𒌍𒌋𒌋 = « Stadt » ergänzt werden kann. Meine Vermutung war also richtig. Es drängt mich, den beiden oben genannten Herren, deren Liebenswürdigkeit ich dieses wichtige Resultat verdanke, auch an dieser Stelle meinen aufrichtigsten Dank auszusprechen. Es versteht sich nun von selbst, dass in Z. 195 etwa zu *a*]*di* (*mātu*) *na-ḫi-i* [*ša li-mí-ti-šu a-na* 𒁹] *Mut-tal-lu* (*mātu*) *Ku-muḫ-ḫi-a-a ad*(?)-*di*(?)[-*in*] d. i. « nebst den Gebieten in dessen Umkreis gab ich an *Muttallu* von Kommagene ».

Feststeht demnach, dass *Muttallu* von Kommagene auch zeitweilig die Stadt Melitene mit einem dazu gehörigen Gebiet, demnach jedenfalls auch den nur ein paar miles von Malatia gelegenen Arslan-tepe besessen hat. Winckler ist der Tatsache schon auf der Spur gewesen (*Sargon*, p. XXIX), hat sich's aber durch seine unrichtige Copie von Z. 390 unmöglich gemacht, seine Vermutung darüber zur Behauptung steigern zu

dürfen. Höchst wahrscheinlich ist die Inschrift vom *Arslan-tepe* aus der spätesten Zeit der vorassyrischen kilikischen Herrschaft. Es wird weiter nahegelegt, das Zeichen für den Königsnamen *Muttallu* zu lesen. Eine Lesung *Tarḫunazi* ist ausgeschlossen, wie wohl auch Lesungen wie *Gunzinanu*, *Sulehawali* und *Hilarwali(da)*, wie 4 von den letzten oder wohl die 4 letzten einheimischen Könige von Melitene in vorassyrischer Zeit hiessen. Es ist nicht grade wahrscheinlich, dass der vor der Königsmütze ausgedrückte Landesname *Melidia* ist, eher möglich, dass er *Kammanu* und der Hundekopf *Kam-* zu lesen ist. Wenn aber die Lesung *Kam-* somit möglich scheint, so könnte man die Gruppe für den Landesnamen auch *Kom-mag-i* oder *Kom-makh-i* lesen. Nun aber wissen wir, dass der Name für Kommagene in jenen Gegenden ein *i* im Nominitiv hatte. Dazu würde das *i* des Genitivs in der Inschrift stimmen. Es empfiehlt sich daher, Mehr können wir noch nicht sagen, die Lesung : *Muttallu Kom-makh(g)-i śirá.*

Die Bestätigung, eine Bestätigung, wie *ich* mir sie besser nicht denken könnte, kommt von einer anderen Seite.

In meiner Arbeit über die kilikischen Inschriften habe ich nachzuweisen versucht, dass ihre Sprache eine ältere Form des Armenischen ist. Ich könnte heuter zuversichtlicher reden, als ich es darin, obwohl selbst von der Unabweisbarkeit meiner Vermutung überzeugt, tun konnte. Der Armenismus tritt immer klarer zu Tage. Ich darf hier auch erwähnen, dass ein vorurteilsfreier, vorsichtiger Mann, der wie Wenige zu einer Nachprüfung meiner Arbeit berufen war und der sich Monate lang mit den kilikischen Inschriften und den verschiedenen Entzifferungsversuchen beschäftigt hat, abgesehen davon, dass er, wie oben erwähnt, die Richtigkeit meiner Entzifferung im Grossen und Ganzen anerkennt, zur Ueberzeugung gelangt ist, dass der Armenismus der Inschriften wenigstens einwandfrei ist.

Die Lautwerte der kilikischen Schriftzeichen werden zum Mindesten zum Teil der Sprache der Erfinder der Schrift entnommen sein, und zwar, soweit sie einzelne Laute und Silben sind, jedenfalls unter Befolgung des akrophonischen Princips. Die Kiliker *brauchen* nicht die Erfinder zu sein. Wären sie es aber und wären sie zugleich die Vorfahren der heutigen Armenier, dann dürfte man nicht nur, dann müsste man erwarten, dass jedenfalls die meisten Schriftzeichen solche Laute und Lautcomplexe andeuten, welche Anfänge von armenischen Wörtern oder deren älteren Formen oder solche armenische Wörter oder deren ältere Formen, sind die die durch die Schriftzeichen dargestellten Begriffe bezeichnen. Da die kilikische Schrift die Vokale auch im Anfang der Wörter ignorieren kann, so darf man mit der Möglichkeit rechnen, dass man bei der Befolgung des akrophonischen Princips den Zeichen auch Lautwerte gab, die sich in kilikischen Wörtern im Anfang hinter einem Vokal befanden. Nun aber wird in der kilikischen Schrift ' mit dem Topf bezeichnet, « Topf » im Arm. mit (')*aman*, in der k. Schrift *ś* (z. B. auch = *z*) mit den männlichen Zeugungsorganen, im Arm. « zeugen » durch *tsnanel*, in der k. Schrift *m* mit dem pudendum muliebre, im Arm. « Mutter » mit *mayr*, in der k. Schrift *r* oder *-r-* mit dem Storchschnabel, im Arm. der Storch mit *aragil*, in der k. Schrift *r* oder *-r-* mit einem Zeichen, das kaum etwas Anderes als einen Wurm oder eine Raupe vorstellen kann, im Arm. « Wurm » (auch « Raupe ») mit *ordn*,

in der k. Schrift höchst wahrscheinlich *d* oder (resp. und!) *t* mit dem Schuh, der grobe Bauernschuh im Arm. mit *treh*, in der k. Schrift sehr wahrscheinlicher Weise (nämlich in der Gruppe für das Wort *hatiá* = « hatisch ») *h*- mit der Hand mit dem Dolch, im Arm. « erdolchen » mit *harkanel*, in der k. Schrift *b* und wahrscheinlich alle Lippenlaute ausser *w* und *m* mit dem Kalbskopf, im Arm. « Kalb » mit *ortʿ*, das aus **portus* geworden ist, in der k. Schrift *k*(*a*) mit dem πίθος, im Arm. « πίθος » mit *karas*. Kurz: fast in *allen* Fällen, wo ich weiss, was für einen Lautwert ein Zeichen hat und was es vorstellt, finde ich bereits jetzt im Arm. ein Wort, das mit dem kilikischen Lautwert beginnt und den durch das Zeichen dargestellten Begriff bezeichnet. Es werden gewiss einige meiner Zusammenstellungen zu beanstanden sein und von Armenisten beanstandet werden. Das Gros wird bestehen und damit die Wahrscheinlichkeit, dass Armenier die kilikische Schrift (wie die Cyprier die cyprische(!) nach dem Vorbilde der ägyptischen) geschaffen haben, zu einer Zeit beiläufig, als die Ägypter die *K*- Laute bis auf *k* und die *T*- Laute bis auf *t* eingebüsst hatten. Doch darüber ein anderes Mal an anderem Orte.

Nun haben wir die Vermutung aufgestellt, dass der Füllenkopf (— ein Pferde- oder ein Eselskopf kann es nicht sein, da diese bereits sonst in der Schrift vertreten sind —) *Mut*(*t*)*allu*, die folg. Gruppe *Kom-mag*(*kh*)-*i* zu lesen ist. Haben wir mit unseren sämmtlichen Annahmen Recht, dann müssen die 3 neuen Lautwerte aus dem Armenischen wenigstens zum Teil zu erklären sein. Sie sind es aber alle! Damit man das Folgende würdigen könne, muss ich zur Lesung *Mut*(*t*)*allu* vorausschicken, dass das Wort vielleicht nicht kilikischen Ursprungs ist, sondern der Sprache der vorkilikischen « hittitischen » Bevölkerung angehört und dann in der kilikischen Schrift durch ein Zeichen ausgedrückt werden *konnte* und wahrscheinlich in Ermanglung eines Bessern *musste*, dessen kilikischer Lautwert ihm nur ähnlich, nicht aber gleich war, dass die semitischen Assyrer *Tabal*, mit *a* und *l*, sagen, die indogermanischen Griechen und Römer aber *Tibar*-, mit *i* und mit *rʿ*, dass es ein assyrisches Wort *muttallu* giebt, nach dem ein ähnlicher fremder Name, — nach zahlreichen Anologien, — wenigstens ein Wenig umgestaltet werden konnte, dass eine Doppelkonsonanz im Anfang eines armenischen Wortes auf den Verlust von *u* oder *i* nach dem ersten Konsonanten hindeuten kann, dass *-ak*, *-ik* und *-uk* armenische Kosewort- und Deminutivendungen sind, zur Lesung des mutmasslichen Zeichens für *kom*, dass *a* und *o* höchst wahrscheinlich — und falls das Kilikische armenisch ist, sicher — durch dasselbe Zeichen ausgedrückt werden, demnach gewiss auch *kam* und *kom*, dass sehr wahrscheinlicher Weise *k*- und *g*- durch *ein* Zeichen ausgedrückt werden und dann gewiss auch *gam* und *kam*, dass selbst in der assyr. Schrift, die doch Zeichen für *i* und *t*, für *b*- und *p*- hat, der semitische Lautwert z. B. des Zeichens 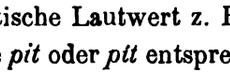 so gut einer Silbe *bit* oder *btt* wie einer Silbe *pit* oder *ptt* entsprechen kann.

1. Ähnlich wäre vielleicht das Verhältnis zwischen assyr. *pūlu*, babyl. *būlu* und armen. *bur* = « Kalk », zu beurteilen, falls dies ein Lehnwort aus dem Babylonischen wäre. Dies könnte nach dem Untergang des assyrischen Reiches, könnte aber auch in älterer Zeit, als die Babylonier noch im vorderen Orient dominierten, entlehnt sein.

Nach diesen Vorbemerkungen deponiere ich hier :

Der Füllenkopf soll vielleicht *Mut(t)allu* bezeichnen, das (Esels)füllen heisst im Arm. *mtr-uk*,

der Kopf eines grossen Hundes soll vielleicht *kom* bezeichnen, *gamp'r(šun)* ist dessen Bezeichnung im Arm.,

die Klaue soll vielleicht den Lautcomplex *ma(o)g* oder *ma(o)kh(gh)* wiedergeben, *magil* aus älterem *maghil*, falls nicht aus **mavil*, geworden, ist das arm. Wort für die Klaue.

Der Armenismus der 3 armenischen Wörter ist nach einer freundlichen Mitteilung Hübschmann's nicht zu beanstanden. Ein Zwang, für die 3 Wörter im 8ten Jahrhundert vor Chr. ältere Formen anzunehmen, die ein Verhältnis zwischen ihnen und den für die kilikischen Zeichen angenommenen Lautwerten ausschlössen, liegt nicht vor. Ich darf daher nunmehr die These wagen : *Mutr--Mutallu* von *Komma(o)ghi* ist der König, der die Inschrift über der Darstellung einer Löwenjagd vom Arslan-tepe anfertigen liess.

Da meine Vermutung nunmehr nicht mehr so schlecht begründet ist, so darf ich auch noch Folgendes anschliessen :

Es giebt eine Reihe kilikischer d. i. von Kilikern geführter Namen, denen armenische wegen ihres Konsonantismus entsprechen können, und gerade diese stimmen im Vokalismus nach Erfordernis mit den kilikischen Namen überein. U. A. weichen sie in einem Punkte von ihnen ab : Sie haben eine Tennis, wo jene eine Media haben, was aber die Verwandtschaft nicht unwahrscheinlich macht, sondern im Falle eines Zusammenhangs zu erwarten ist. Älteres *d* hat sich ja im Armenischen zu *t*, älteres *g* zu *k*, älteres **dz* (aus *g'*) zu *ts* verschoben und in gewissen Fällen kann ich nachweisen, dass das Kilikische mit seinem Konsonantismus noch nicht auf den Standpunkt des Armenischen gelangt ist. Ein kilikischer *Personnen*name ist *Sandon* (s. dazu E. Meyer in *Z. D. M. G.*, XXXI, 739). Für *Sanda-* erscheint in einem kilikischen Eigennamen *Sada-* (Sachau in der *Z. f. Assyr.*, VII, 94). Im Arm. entspricht lat. *argentum artsat'*. Es liegt daher die Möglichkeit vor, dass ein armen. Name *Saton* (s. Hübschmann, auf p. 102 des *Festgrusses an R. von Roth*) einem kilikischen Namen *Sandon* entspricht. Wenn das, dann war späteres arm. *t* zur Zeit der ersten kilikischen Herrschaft in Nordsyrien noch *d*. Darnach hiess damals « Füllen » (« Eselsfüllen » noch *m(u)dr-* (*m(u)druk-*) und, falls der uns beschäftigende Königsname — wie viele armenische Namen — eigentlich ein Tiername und echt armenisch war, dieser *Mudr-*. Nun kann aber, da das in der Gruppe für unsern Königsnamen angewandte Zeichen ⊢𒌋𒌋𒄭 *tal* und *dal* gelesen werden kann, derselbe von den Assyrern auch *Mu(d)dallu* gesprochen worden worden sein.

Was ich sonst über die Inschrift zu sagen habe, unterdrücke ich grösstenteils, da es mich zu weit führen würde. Doch kann ich den Ausdruck der Genugtuung darüber nicht für mich behalten, dass, trotz aller « Nichtüberzeugten », die meine Arbeit nicht gelesen, geschweige denn studiert, von den Inschriften selbst aber keine Ahnung haben, die mir bei Abfassung meines Aufsatzes in der *Z. D. M. G.* unbekannte Inschrift, — auf die Sayce nach seiner Kritik in der Academy die Resultate meiner Entzifferung

nicht anwenden konnte, — in schönster Weise meine Entzifferung bestätigt und weiterführt. Darnach und nach neueren Funden ist von der Inschrift zu lesen : *Á-í-ś* .-.(Nominativ) *ario*(?)(*-í*) *Khilik*(*-lik?*)-' .(Nom.) .(Nom.) (*aro*[1]) *Mudr*(*u*) [oder *Mutr*(*u*)] *Kám-mág*(*gh*)*-í śtrá d*(*t*)*tí*(*-í-í*) *Sanda* (?) .-.*-í Mel-d* . . *b*(*ha*)*-ś wgn*(?)*-í-í* d. i. « Dieser - hier - ich [ist] der tapfere (?) ., ein kilikischer ., ein ., *Mudr*(*u*) [oder *Mutr*(*u*)] König von Kommagene, der Herr, der (.-ge) . des *Sanda*(*n*) (?), der . von Melitene, der . des (Gottes) ., der . » Ich bemerke hierzu, dass *á-í-ś* armen. *ais* = « dieser » entspricht, das möglicher Weise zu lesende *ario*, das ideographisch durch den Dolch ausgedrückt wird, armenischem *ari* (aus *arios*) = « tapfer », **d*(*t*)*tí*(*s*) = « Herr » arm. **ti* in *tēr* = « Herr » aus *ti* + *ayr* (= Mann) und in *tikin* = « Herrin » aus *ti* + *kin* (= Frau), dass endlich *b*(*ha*)*-ś* (lies nach Parallelen *b*(*h*)*aśá*) in Verbindung mit dem Gottesnamen βασ-ις in einem theophoren Namen aus Kilikien entspricht, wie *r-á* und *r-á* + *b*(*h*)*-ś-á* in Verbindung mit Gottesnamen den Wörtern -αρ-ις und -αρβασ-ις in anderen theophoren Namen aus Kilikien (s. dazu Sachau in der *Z. f. Assyr.*, VII, p. 90 ff., p. 95), und dass das Zeichen für *b*(*h*) das Zeichen für den 2ten Konsonanten des Wortes für « Sohn » im Kilikischen ist, dessen ersten das Zeichen bezeichnet, welches den Zischlaut in תרז-*Tarz-i* = Tarsus andeutet, dass indogerm. *bh* im Arm. im Anfang der Wörter zu *b*, nach Vokalen zu *v* geworden ist, dass im Arm. « Sohn » auch *zavak* heisst, und dass die Endung *ak* allem Anschein nach, wie in *ordeak* gegenüber *ordi*, — Synonymis von *zavak*, — die Deminutiv- und Kosewortendung *ak* ist.

Aus einem urspr. *hatio* musste, worauf ich bereits mehrfach hingewiesen habe, im Armenischen nach bekannten Lautgesetzen *hay* werden (s. HÜBSCHMANN, *Arm. Studien*, I, 76 f.). Vielleicht bricht sich doch einmal die Ueberzeugung Bahn, dass die *Hay-kʿ*, die Armenier von Zeitun, die in unsern Tagen mit den Türken um ihre Existenz ringen, Nachkommen sind jener hatischen Kiliker, wie sie sich selbst nannten, die in jener Gegend unter Sargon der Macht der Assyrer erlagen.

Sur un nom asiatique. — Le roi de Dor, BDL, mentionné au *Papyrus Golénischeff* (MAX MÜLLER, *Asien und Europa*, p. 389), porte un nom qui paraît formé de בד pour עבד et de אל, « serviteur de El ». La vocalisation phénicienne dans les mots de ce type est BOD, Βοδόστωρ, Οὐοδόστωρ, ברשתרת, BODmilkart, Βουμίλχαρ, Βομίλκας, ברמלקרת, BODtanit ברתנת, BODbaal ברבעל, BODeshmoun בראשמן, qui correspond à celle de l'assyrien BOUDtlou, POUDtlou, si ce nom, comme je crois, appartient à cette série : elle ne correspond pas à l'orthographe égyptienne où [hieroglyphes] est soit BAÏ-BÎ-BÊ, soit BA. Celle-ci, au contraire, rappelle les rares noms hébreux où l'on rencontre le même procédé de formation, בַּדְיָה Βαδαία pour עֲבַדְיָה Ἀβδίας, peut-être בֶּדָן Bedân pour עַבְדוֹן Abdôn. La prononciation BADtla(ou), BAÎDtlou-BÊDilou, que l'orthographe égyptienne semble indiquer, rendrait donc l'articulation cananéenne du nom plutôt que la phénicienne. Pour [hieroglyphe], au milieu d'un mot = אל, comparer LEP., *Denkm.*, III, pl. 129, et *Liste de Thoutmosis III*, nº 110. — G. M.

---

1. = Mann. Im Armenischen entspricht *ayr*, welches aber wegen *arša* im Zend auf **arsos* (späteres **aro*) zurückgehn und nach *hayr* = « Vater » umgebildet sein wird. Cf. auch den Plural *arkʿ*.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

VOL. XVIII. LIV. 3 ET 4

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCVI

Tous droits réservés.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU RECUEIL

Le *Recueil* paraît par volume composé de quatre fascicules.
Les abonnements se font pour le volume entier, il n'est pas vendu de fascicules séparés.

PARIS ..... 30 francs.
DÉPARTEMENTS ET UNION POSTALE ..... 32 —

OUVRAGES
relatifs à la philologie et à l'archéologie orientales

ABBADIE (A. d'). Dictionnaire de la langue Amariñña. 1 fort vol. in-8°. 50 fr.

ABOU'L-WALID MERWAN IBN DJANAH. Le livre des parterres fleuris. Grammaire hébraïque en arabe, publiée par J. Derenbourg, membre de l'Institut. Gr. in-8°. 25 fr.

— — Le même ouvrage, traduit en français sur les manuscrits arabes par le rabbin M. Metzger. Gr. in-8°. 15 fr.

AL-FAKHRÎ. Histoire du Khalifat et du Vizirat depuis leurs origines jusqu'à la chute du khalifat abbaside de Bagdâdh (11-656 de l'hégire = 632-1258 de notre ère) avec des prolégomènes sur les principes du gouvernement par Ibn at Tiktakâ. Nouvelle édition du texte arabe par H. Derenbourg. Gr. in-8°. 25 fr.

AMARAKOCHA. Vocabulaire d'Amarasinha, publié en sanscrit avec une traduction française, des notes et un index par A. Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMÉLINEAU (E.). Fragments de la version thébaine de l'Écriture sainte (Ancien Testament). In-4°. 15 fr.

AMIAUD (A.). La légende syriaque de Saint-Alexis, l'homme de Dieu. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMOURS (les) et les aventures du jeune Ons-el-Oudjoud (les délices du monde), et de la fille de Vezir El Ouard Fi-l-Akmam (le bouton de rose). Conte des Mille et une Nuits, traduit de l'arabe et publié complet pour la première fois par G. Rat. In-8°. 1 fr. 50

AURÈS (A.). Traité de métrologie assyrienne ou étude de la numération et du système métrique assyrien considérés dans leurs rapports et dans leur ensemble. In-8°. 6 fr.

— — Essai sur le système métrique assyrien, 1er fascicule. In-4°. 5 fr.

BAILLET (A.). Le décret de Memphis et les inscriptions de Rosette et de Damanhour. Gr. in-8°, avec une planche. 5 fr.

BARBIER DE MEYNARD (C.). Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du Modjem-el-Bouldan de Yaqout et complété à l'aide de documents arabes et persans pour la plupart inédits. Gr. in-8°. 10 fr.

BARTHELEMY (A.). Gujastak Abalish. Relation d'une conférence théologique présidée par le Calife Mâmoun. Texte pehlvi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique. Gr. in-8°. 3 fr. 50

BEREND (W. B.). Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, 1re partie : Stèles, bas-reliefs et fresques. In-f° avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

BERGAIGNE (A.). Manuel pour étudier la langue sanscrite. Chrestomathie-Lexique-Principes de grammaire. Gr. in-8°. 12 fr.

— — Quarante hymnes du *Rig* Véda, traduits et commentés. Publié par V. Henry. Gr. in-8°. 5 fr.

— — La religion védique d'après les hymnes du *Rig* Véda. 3 vol. gr. in-8°. 60 fr.

BERGAIGNE (A.) et HENRY (V.). Manuel pour étudier le sanscrit védique. Précis de grammaire-Chrestomathie-Lexique. Gr. in-8°. 12 fr.

BERTHELOT. Histoire des Sciences. La Chimie au moyen âge. Publié avec la collaboration de M. Rubens Duval pour l'alchimie syriaque, et celle de M. O. Houdas pour l'alchimie arabe. 3 vol. in-4°, avec figures dans le texte. 45 fr.

BHAMINI VILASA. Recueil de sentences du Pandit Djagannâtha. Texte sanscrit publié pour la première fois en entier avec traduction en français et des notes par A. Bergaigne. Gr. in-8°. 8 fr.

BOISSIER (A.). Documents assyriens relatifs aux présages. Tome Ier. 1re liv. In-4°. 12 fr.

BRUGSCH (H.). Examen critique du livre de M. Chabas intitulé : Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIVe siècle avant notre ère. Gr. in-8°. Au lieu de 1 fr. 0 50

CHEREF-EDDIN-RAMI. Anis-el-'Ochchaq, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté. Traduit du persan et annoté par C. Huart. Gr. in-8°. 5 fr. 50

CHRONIQUE DE GALÂWDÊWOS, roi d'Éthiopie. Texte éthiopien traduit, annoté et précédé d'une introduction historique par William El-Conzelman. Gr. in-8°. 10 fr.

CLERMONT-GANNEAU (C.). Études d'archéologie orientale, t. I. In-4° avec figures dans le texte et 3 pl. photogravées. 25 fr.

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1896 Fascicules III et IV

CONTENU : 14) Remarques et Notes, par A. WIEDEMANN. — 15) Ein Kopf des Museo Civico in Venedig, von FRITZ VON BISSING. — 16) Notes de Voyage, par U. BOURIANT. — 17) Le grand Papyrus Harris et les ruines de Médinet-Habou, par Paul PEUMALET. — 18) Sur deux termes anatomiques du Papyrus Ebers, par Victor LORET. — 19) Une inondation à Thèbes sous le règne d'Osorkon II, par G. DARESSY. — 20) Une famille sacerdotale contemporaine des XXIIe-XXVIe dynasties (850-600 avant J.-C.), par Aug. BAILLET. — 21) Les Animaux reproducteurs dans l'Égypte ancienne, par Victor LORET. — 22) « Chaldisch » und « Armenisch », von C. F. LEHMANN. — 23) Extrait de lettres de M. HOMMEL au P. SCHEIL.

REMARQUES ET NOTES

PAR

A. WIEDEMANN

1. Dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology* (t. XII, p. 257 sqq.), j'ai relevé l'existence d'un fils aîné de Séti Ier, dont le nom avait disparu sur les monuments à l'exception de la syllabe ⊖. La place au-dessous de ce signe étant suffisante pour un signe long, je crus que le nom pouvait être ⊖ ⟷ ; M. Lefébure, parlant plus tard (*l. c.*, p. 446 sqq.) de ce prince, proposa à son tour le nom Ḥor-em-ḥeb. Je suis tenté maintenant à le nommer (Amen)-nefer-neb-f en l'identifiant au [illegible], cité dans un proscynème de Sehel (MARIETTE, *Monuments divers*, pl. LXXIII, 68), où un autre proscynème (*l. c.*, pl. LXXII, 51) du [illegible] paraît se rapporter à son frère, qui fut plus tard Ramsès II.

2. La stèle du Songe (MARIETTE, *Monuments divers*, pl. VII-VIII) raconte (l. 12) que le roi éthiopien, Amen-ta-nut, lorsqu'il entra dans le temple d'Amon-Râ à Thèbes, y fut reçu par le [illegible] et par les [illegible] du temple, tandis que nulle mention n'est faite du grand prêtre d'Amon. Il est vrai que l'absence du [illegible] est facile à expliquer, car, ainsi que M. Maspero[1] l'a démontré, ce titre disparaît vers la fin de la XXIIe dynastie et ne se retrouve qu'aux temps grecs. Mais la fonction ne disparut pas en même temps. Ce fait s'ensuit des inscriptions des cercueils des prêtres de Mont à Thèbes, qui citent de nombreux personnages du titre [illegible], titre indiqué par la liste d'Edfou comme étant celui du grand prêtre à Thèbes. Cette désignation du fonctionnaire s'est conservée jusqu'à une époque bien basse, elle apparaît dans le temps ptolémaïque comme variante du [illegible] ressuscité[2]. Parmi les membres de la famille

1. *Mém. du Caire*, t. I, p. 747.
2. Voy. *Rec. de Trav.*, t. XV, p. 152 sqq..

des prêtres de Mont, dont nous venons de parler et qui eurent en main à peu près toutes les prêtrises dans toute l'étendue de la plaine thébaine depuis la XXIIe jusqu'à la XXVIe dynastie, nul homme du nom Sent-ur se trouve[1].

Il paraît donc que le clergé supérieur se soit tenu à l'écart au moment de l'arrivée du roi éthiopien, de même qu'il fut reçu par le peuple égyptien d'une manière bien froide, ainsi que le prouve sa propre stèle, malgré la mention des cris d'allégresse générale. Ce fut avec d'autant plus d'empressement que le roi accepta chaque soumission (l. 28) et récompensa les subordonnés (l. 39). Sent-ur aura reçu à son tour sa récompense, le roi étant forcé par les faits eux-mêmes à amoindrir la puissance des prêtres rénitents et à grandir l'influence des hommes bien intentionnés. Il me paraît que les paroles (l. 16) : « Le roi [illegible] met le prêtre à sa place, » ne soient sous ces rapports, ici, non une phrase banale, comme ailleurs, mais qu'elles fassent allusion à ce fait. Mais, en tout cas, la vieille famille sacerdotale ne fut dépourvue de sa puissance que pour une période bien courte; l'an III du règne du même roi, ses membres jouent de nouveau un rôle dans le temple d'Amon à Karnak[2].

3. M. Golénischeff a publié dans ce *Recueil* (t. XI, p. 96) deux fragments de relief trouvés à Tahta, montrant le style d'hiéroglyphes le plus jeune et portant les cartouches [illegible] et [illegible]. Des trois noms qui y sont contenus, le dernier est certainement Kaisaros, le premier Valerius ou au besoin Aurelius; le second a été lu Mâkâns. Le savant éditeur a proposé d'identifier l'homme nommé ici à Mæcianus, qui aurait régné quelque temps pendant l'absence de son père Avidius Cassius, alors en rébellion contre l'empereur Marcus Aurelius. Mais il remarque lui-même que ce n'est qu'une hypothèse qu'il propose, d'autant plus qu'il faudrait admettre que Mæcianus ne porterait point ici son propre prénom, mais celui de son ennemi Marcus. Au surplus, les auteurs anciens ne disent rien d'une corégence de Mæcianus, il n'apparaît que comme administrateur d'Alexandrie[3], pas même comme « præfectus Ægypti », ce que fut alors un autre partisan de Cassius, Flavius Calvisius[4]. Une corégence est rendue même invraisemblable, *a priori*, par le fait que ce Mæcianus, qui trouva sa mort en 175 après Jésus-Christ dans la rébellion de Cassius, ne fut point un fils de Cassius, ainsi que Capitolin le prétend, mais le juriste bien connu, L. Volusianus Mæcianus[5].

Ces différentes difficultés parlant contre cette identification des cartouches, je crois pouvoir hasarder la conjecture que le quatrième signe du second nom ne répondrait pas à un [illegible], mais à un [illegible] bref, qui ne se distinguerait du [illegible] que par le parallélisme des lignes verticales et par la saillie des lignes horizontales, deux différences qui ne seraient guère sensibles dans un texte jeune et mal écrit. [illegible] représente dans les noms des

1. Je ne connais d'ailleurs nul texte nommant un homme de ce nom. Le groupe *sent-ur* lui-même se retrouve dans Dümichen, *Bauurk.*, 15, 36 sqq., 16 *a* = Dümichen, *Baugesch.*, pl. I, pour le vieux plan sacré du temple de Dendérah, datant du temps des Ses-u-Hor.

2. Inscriptions à Berlin, n°s 2096 et 2097. Voy. plus bas sous n° 7.

3. « Cui erat commissa Alexandria. » Gallicanus, *Vita Av. Cass.*, 7; Capitolinus, *Vita M. Ant.*, 25.

4. Dio, LXXI, 28.

5. Rudorff, *Röm. Rechts-Gesch.*, I, 177 sqq.; Napp, *De rebus imperatore M. Aurelio Antonino in Oriente gestis*, p. 48; Schiller, *Röm. Kaisergesch.*, I, p. 658.

empereurs, par exemple, dans Domitien, la lettre *m*, de sorte qu'on aurait à lire Mâkmns, ce qui serait Maximinus, quoique x soit en général exprimé par *ks* ( ). On gagne de la sorte le nom Valerius Maximinus Cæsar, c'est-à-dire Maximinus Daza, le neveu de Galerius, qui reçut en 305, comme Cæsar, la Syrie et l'Égypte, et mourut en 313 à Tarsus, après avoir été vaincu par Licinius. En admettant cette lecture, le premier nom Valerius et le titre Cæsar sont parfaitement en règle, et nous devons alors à M. Golénischeff la découverte de l'inscription la plus jeune hiéroglyphique datée.

4. La grande stèle en pierre calcaire arrondie en haut, D. 47, du Musée archéologique de Genève, contient un de ces hymnes solaires, qu'on trouve avec une foule de variantes sur des monuments, surtout des XIXe-XXe dynasties. La stèle en question montre le dieu solaire à tête d'épervier, sur la tête, sur les genoux, assis dans sa barque, devant laquelle deux cynocéphales se tiennent debout en adoration. Au-dessous de cette représentation se trouve le signe , tandis que nous lisons au-dessus du dieu : ; au-dessus des singes : (reste de la lettre). Au-dessous du signe , on voit, devant un homme adorant debout, l'inscription suivante en six lignes verticales : .

5. L'Osiris, le seigneur du pays des esprits, dont j'ai parlé dans ce *Recueil* (t. XVII, p. 3), se retrouve sur le naos du roi Amasis au Louvre[1], comme , à côté du , et représenté, comme ce dieu, en figure humaine momiforme, rien que la tête ornée de la barbe postiche et portant la couronne de la Haute-Égypte n'est pas couverte des linceuls.

6. Dans mon *Histoire d'Égypte*, p. 392, j'ai cité, pour la période des rois Aménophis, la stèle en pierre calcaire, D. 52, du Musée de Genève. Le texte inédit offrant un certain intérêt, j'en donne ici une description. Le monument lui-même est arrondi en haut, haut de 65 centimètres, large de 42 cent. 1/2. En haut, les signes . Au-dessous, Osiris, nommé , est assis dans un pavillon, devant lequel on voit deux autels recouverts de fleurs. Au delà des autels, un homme et une femme, la dernière portant la fleur au front, sont en adoration. Au-dessus d'eux, en lignes verticales, l'inscription : . Au-dessous de cette représentation, en sept lignes horizontales : .

1. D. 29; Lanzone, *Dis. di Mit.*, pl. XV; Pierret, *Inscr. du Louvre*, I, 76.

Le titre *ân-uṯḥu* d'Amen-em-ḥâ se retrouve assez souvent, ordinairement il est suivi de [1], plus rarement de [2] ou de [3]; parfois le titre est amplifié [4]. Les données ultérieures de ces monuments prouvent que le titre en question ne fut pas celui de personnes de grande importance et, en même temps, que celles-là eurent en général affaire au service royal, de sorte qu'on aura à voir probablement dans le *pa* d'Aménophis, non un temple, mais un palais de ce prince. — De même que les rois des hommes privés avaient des *ân uṯḥu*. Il est vrai qu'on pourrait parfois supposer que les gens nommés simplement *ân uṯḥu*[5] (variante dans la VIe dynastie, [6]) eurent été néanmoins des fonctionnaires royaux, quoique alors le manque de l'indication *suten* soit bien bizarre. Mais une telle hypothèse devient impossible lorsque les *ân uṯḥu* apparaissent avec un maître, qui ne fut point un roi. Ainsi le nomarque Chnum-ḥetep de Béni-Hassan possédait un *ân uṯḥu*[7], et le [8], apparaissant sur une stèle du Louvre[8], a été sans doute un fonctionnaire du prince de Kusch Setau, nommé sur le même monument. Enfin, des hommes du titre se trouvent au service des dieux. Le *Papyrus Wilbour* (l. 18) cite un [9], qui est ici un fonctionnaire de nomos, d'un rang assez élevé[9]. Un [10] apparaît sur une statue du Louvre[10], une autre statue[11] nomme un [12].

Le mot *uṯḥ* désigne en général la table couverte de choses consommables, comme elle fut en usage pour le service des dieux dans l'autre monde[12], des temples[13] et des morts[14], mais parfois on faisait usage de l'*uṯḥ* aussi pour le repas des vivants, surtout du

1. Lieblein, 644, 649, 702, 973-4, 983, 1966, 2166, 2440; Louvre, Salle hist., 191; Statue d'Âḥâ-nefer à Bologna du temps de Mer-en-ptaḥ; cf. *Rec. de Trav.*, IX, 39; XV, 44; XVII, 114.
2. Lieblein, 679.
3. Lieblein, 748; cf. *Rec. de Trav.*, t. IX, p. 39.
4. Lieblein, 736, 877, 894.
5. Lieblein, 722, 920 (cf. *Suppl.*), 975, 1875; Mariette, *Cat. Ab.*, 533 (= de Rougé, *Inscr.*, pl. II), 707, 905; *Rec. de Trav.*, t. XII, p. 17, 18.
6. Mariette, *Cat. Ab.*, 533.
7. Lepsius, *Denkm.*, II, 131; plus exactement Newberry, *Beni-Hassan*, I, pl. XXX, XXXVIII, n° 1.
8. Salle hist.; Pierret, *Inscr. du Louvre*, II, 77; Lieblein, 2002.
9. Voy. Maspero, *Études égypt.*, II, 42 sqq., qui traduit : « Supérieur des scribes de la table de tous les dieux. »
10. A. 68; Pierret, *Inscr. du Louvre*, I, p. 7 sqq.
11. *Rec. de Trav.*, t. XVI, p. 60.
12. *Pyr. Pépi I*, 348, etc.
13. *Rec. de Trav.*, t. XV, p. 181; Lepsius, *Denkm.*, III, 56 *a*.
14. *Rec. de Trav.*, t. VIII, p. 168, t. XIII, p. 183, cf. t. XIV, p. 169; *Tb.*, 31, 10; 69, 7. De là vient le prêtre [illegible], nommé en relation avec le culte aux pyramides.

roi[1]. On y mettait d'abord des vivres et des boissons, — c'est pour cela que le mot est déterminé, par exemple, dans la Pyramide de Pépi I, l. 348 : , — et cet usage est resté toujours pour le culte, tandis que dans la vie civile on n'y posa ordinairement que des boissons. Cette différence de coutume explique le fait qu'on préfère déterminer dans le premier cas le mot par , dans le deuxième par , au moins dans les originaux, le manque de types répondant exactement aux signes des textes rendant inexactes les publications sous ce rapport. M. Naville[2] a indiqué que le dérivat copte d'*uṯḥ* se retrouve dans le titre ⲣⲉϥⲟⲩⲱⲧϩ correspondant à l'hébreu משקה, « échanson » de la *Genèse;* il proposa d'identifier ce fonctionnaire au *ān uṯḥ,* tandis qu'Erman[3] y voyait le « scribe du buffet », une sorte de fonctionnaire de la cuisine, qui aurait eu à prendre soin surtout des boissons de son maître.

Les textes nommant si souvent des gens du titre *ān uṯḥu* ne font que fort rarement mention de ce qu'un tel homme avait réellement à faire; néanmoins les exemples suivants me paraissent suffisamment expliquer son office réel. Dans le passage cité du Tombeau de Chnum-ḥetep, il apparaît, suivi d'un homme amenant une gazelle, et tient en main une feuille, sur laquelle est écrit : « 3,300 antilopes Oryx leucoryx, 300 (310?) bœufs de boucherie, 3,000 (3,010?) Gazella dorcas, 100 + *x* bouquetins, 3,300 bêtes de boucherie (?)[4], » c'est-à-dire une liste, — certainement exagérée, comme c'est souvent le cas dans de tels textes, — des animaux tués dans la chasse représentée à côté ou étant à la disposition du *ān uṯḥu* et par là du nomarque. — Le second texte[5] est un rapport fait par le *Bak-en-Chunsu* au *ān uṯḥu* du magasin des taxes *Ari-āa*. Il ne s'y agit ni de vivres ni de boissons, mais de bois et de charbon de bois en grande quantité, dont Ari-āa avait désiré la livraison. — Dans le décret du roi Ḥor-em-ḥeb[6], les , c'est-à-dire du Harem, sont occupés à faire des enquêtes sur des livraisons négligées d'objets naturels. — Enfin, dans une lettre de la fin de la XIXe dynastie[7], un raconte qu'il fait une enquête sur un Syrien d'Hermopolis, mais se heurte contre toutes sortes de difficultés administratives; il s'est occupé aussi de la récolte de son correspondant et a demandé combien de gens étaient nécessaires pour l'engranger.

Dans le dernier texte, il ne s'agit évidemment que d'une occupation privée, tandis que les autres données se rapportent à la fonction officielle de l'*ān uṯḥu*, et montrent qu'il procura et administra les provisions nécessaires pour la table de son maître, non seulement les choses mangeables, et sans doute aussi les boissons, mais en même temps le combustible nécessaire. Il n'était donc pas le serviteur s'occupant de la table des mets

1. *Pap. d'Orb.*, 16, 3.
2. *Æg. Z.*, 1878, p. 71.
3. *Ægypten*, p. 265.
4. Cf. , et *Æg. Z.*, 1880, p. 12.
5. *Pap. Mallet*, éd. Maspero, *Rec. de Trav.*, t. I, p. 51 sqq. — XXe dynastie.
6. Éd. Bouriant, *Rec. de Trav.*, t. VI, p. 44. l. 29 sqq.
7. *Papyrus Bologna*, 1086; publ. Lincke, *Correspondenzen aus der Zeit der Ramessiden*, pl. XIV-XV; cf. Chabas, *Mél. égypt.*, IIIe sér., 1, p. 226 sqq.; Lincke, *Beiträge zur Kenntniss der altäg. Brieflitteratur*, p. 1 sqq.

afin de les passer aux convives, mais le fonctionnaire ayant l'office de pourvoir les choses nécessaires pour ce buffet. C'est parce qu'il était chargé de la sorte d'une administration que son titre est formé à l'aide du mot *ān*, « scribe ».

7. Dans ces derniers temps, un fragment de papyrus du même type que le *Papyrus mathématique Eisenlohr*[1] a été traité plusieurs fois[2]. Il contient les mots : « (1) L'an 11, le 3 Thoth, naissance de Set, (2) donna sa voix (tonna?) ce dieu, (3) naissance d'Isis, le ciel plut, » et parle donc probablement d'un événement extraordinaire, d'un orage éclatant dans une saison généralement dépourvue de pluie en Égypte, c'est-à-dire dans l'été; idée à laquelle la mention du 3 Thoth de l'année fixe répond très bien. L'intérêt spécial du fragment se déduit de la double date citée pour cet événement. On a supposé qu'elle aurait eu le but d'indiquer qu'alors le 3e et le 4e Thoth coïncidèrent avec le 3e et le 4e jour épagomène, la première date devant se rapporter alors à l'année fixe, la seconde, donnant une indication de fête ne pouvant appartenir qu'à l'année vague. Mais lorsqu'on compute les années, dans lesquelles une telle équation se présenta, on trouve à peu près 4262, 2802, 1342 avant Jésus-Christ, 118 après Jésus-Christ, c'est-à-dire des temps impossibles pour la fin de la période des Hyksos, à laquelle le fragment doit appartenir d'après son écriture.

En cherchant à déterminer la double date, on a pris comme base l'indication que les cinq jours épagomènes répondraient aux jours de naissance des principales divinités du cycle Osirien (Osiris, Aroueris, Typhon, Isis, Nephthys). Mais, quoique cette donnée se trouve plusieurs fois dans les textes anciens[3], il paraît permis de douter si cette date de l'événement fut reconnue toujours et dans toute l'Égypte. En effet, les listes de fêtes et les textes mythologiques prouvent qu'en général les dates pour la naissance et la mort des dieux pouvaient être très diverses dans les différents temples de la vallée du Nil. Ainsi la naissance d'Horus, le fils d'Isis, est indiquée pour le 28, pour le 4 et pour la néoménie du Pharmuthi[4]; la mort d'Osiris, d'après les uns, dans le mois d'Athyr, d'après les autres dans celui de Choiak, etc. De même que pour l'indication des lieux de naissance, nous trouvons dans de telles dates diverses l'influence des légendes locales et de leurs différences fondamentales, de sorte qu'il ne paraisse pas admissible de regarder *a priori* le jour de naissance de Set comme une date absolue de l'année vague, surtout lorsqu'une telle supposition conduirait à une impossibilité chronologique. Je ne voudrais donc voir, dans l'indication du fragment Eisenlohr, rien que la mention du fait qu'un orage éclata le 3e Thoth, lorsqu'on fêta la naissance de Set; cette double date apparente ayant le même sens que si nous disions qu'il plut le 25 décembre, le jour de Noël, n'ayant que l'intention de rappeler, par l'indication de la fête, à la mémoire du lecteur l'événement mieux que la citation de la date seule aurait pu le faire.

1. Publ. Eisenlohr, *Mathematisches Handbuch*, pl. XXIV, n° 87, p. 225.
2. En dernier lieu, par Griffith, *Proc. Soc. Bibl. Arch.*, t. XVI, p. 245 sqq.
3. Plut., *De Is.*, xii; *Pap. Leide*, J. 346 (Chabas, *Cal. des jours fastes*, p. 101 sqq.). Un texte d'Ombos (*Rec. de Trav.*, t. XV, p. 184, l. 12, 14) met la naissance d'Horus, Isis, Nephthys, aux jours épagomènes. Le calendrier d'Edfou indique les mêmes jours pour la naissance d'Osiris, Horus, Isis, Nephthys, mais passe sous silence Set; fait que M. J. de Rougé (*Rev. arch.*, nouv. sér., t. XII, p. 209) expliqua par l'idée égyptienne que le jour de naissance de l'ennemi d'Osiris aurait été un jour néfaste.
4. E. de Rougé, *Mél. d'arch. égypt.*, II, 299 sqq.; cf. le long texte; Brugsch, *Thes.*, III, 612 sqq.

Il est vrai que deux inscriptions thébaines existent, dans lesquelles un savant comme M. Brugsch avait cru trouver exprimée la date du jour par la mention de la naissance d'un dieu osirien, ce qui parlerait pour une date fixe de ces événements. Le premier texte, une inscription du roi Pinet'em[1], dit, après une lacune, , ce que Brugsch[2] traduit : « mois Mesori, 5 jours épagomènes, jour de la naissance d'Isis (c'est-à-dire le 4e épagomène), en même temps avec la fête d'Amon au jour de nouvel an. » Cette traduction donne un contresens pour le texte égyptien. Le 1er Thoth, le nouvel an, n'est pas identique[3] au 4e épagomène, qui le précède au contraire de deux jours. M. E. de Rougé[4] a exprimé l'opinion que n'était pas le commencement, mais le point de partage de l'année, et pouvait donc aussi bien s'appliquer au moment qui précède qu'à celui qui suit immédiatement le début de l'année. Mais, même en admettant cette idée, ce n'est que le 5e épagomène qui pouvait répondre au , mais non le 4e, dont on parle ici. Ces difficultés ont tellement frappé Brugsch au commencement, qu'il cherchait à lire[5] dans l'inscription , lecture à laquelle il a renoncé plus tard, forcé par les signes de l'original. D'après la donnée ordinaire, le 5e épagomène est le jour de naissance de Nephthys, non d'Isis. Le monument, qui paraît donner à Isis ce jour de naissance, parle donc plutôt contre que pour une fixation des jours de naissance de ces divinités à des jours certains de l'année fixe.

Le second texte est une inscription de la XXVe dynastie, conservée au Musée de Berlin[6], commençant par la date : , etc., traduite par Brugsch : « L'an 3, à la naissance d'Horus (c'est-à-dire le 2e épagomène), du roi, etc. » Cette traduction serait incontestable, si le texte portait etc. etc., mais, manquant, nous n'avons pas le droit de séparer *mes-Hor* du roi. Il paraît donc qu'il faut traduire : « L'an 3, naissance de l'Horus, du roi, etc., » de sorte que l'inscription n'a pas en vue le jour de naissance du dieu, mais celui du roi. L'indication du jour suit, comme à l'ordinaire, celle de l'année, mais la mention d'un jour épagomène disparaît du texte.

8. Dans les temps classiques de l'ancienne Égypte, le signe représente deux sceptres différents dans les temps antérieurs. On les voit représentés dans leurs formes originales sur les cercueils de Mentu-ḥetep et de Sebek-âa du Moyen-Empire[7], les bouts supérieurs et inférieurs y sont identiques, mais le bâton, qui les réunit, consiste une fois dans une ligne droite, l'autre fois dans une ligne ondoyante; le premier sceptre est

1. Publ. Brugsch, *Rec. de Mon.*, I, pl. XXII, p. 39 sqq.; *Reise nach El-Khargeh*, pl. XXII; traduit *Gesch. Æg.*, p. 646.

2. *Thesaurus*, p. 480.

3. Pour l'usage de dans l'expression de doubles dates, voy. Wiedemann, *Ægyptologische Studien*, p. 11 sqq.

4. *Mél. d'arch.*, I, p. 133.

5. *Rec. de Mon.*, I, pl. XXII; cf. *Gesch. Æg.*, p. 646.

6. N° 2096 (223); *Verzeichniss*, S. 169; publ. Champ., *Mon.*, IV, 349, l. 1-8; Brugsch, *Thesaurus*, p. 1453 sqq.; les noms Lieblein, n° 2376. Le même Musée possède sous n° 2097 une seconde inscription, datée... (sic).

7. Lepsius, *Älteste Texte*, pl. XXVI et XXXVII.

nommé , *uas(t)*, le second *t'ām*. Mais déjà, alors, on commençait à oublier cette différence de forme. Un autre cercueil de Mentu-ḥetep et le cercueil contemporain de Meru[1] font une différence de fait entre les deux sceptres, mais la figure montre pour tous les deux un bâton droit. Cette différence de fait est aisée à constater dans des textes fort anciens, les inscriptions des pyramides, par exemple[2], font régner le roi avec ses sceptres *uas* et ses sceptres *t'ām*, comme le font les dieux du ciel qui parcourent en barque le pays de Teḥennu (Lybie). Dans les textes plus jeunes, la forme est toujours la même, le sens des deux sceptres se confond, mais, en suite des origines, la lecture du signe est restée double, *uas* et *t'ām* jusqu'aux derniers temps de l'Empire égyptien.

Le nom est en relation avec la racine , copte ϫⲟⲙ, *vis, robur*. Le sceptre est parfois déterminé par [3], ce qui prouve qu'il consistait, au moins en partie, en métal, circonstance qui rendait possible au porteur d'en faire usage parfois comme arme. Ainsi un texte[4] déclare que le grand dieu de Thèbes (ici Osiris) « frappa les ennemis avec son *t'ām* ». Un tel sceptre entier en métal n'a pas encore été découvert en original, les objets en métal ayant disparu en général, les anciens Égyptiens eux-mêmes et les fouilleurs arabes ayant coutume de les refondre pour en faire des objets nouveaux. Un sceptre complet, conservé au British Museum (n° 5481) consiste en bois, un anneau de bronze entourant le bâton; la partie inférieure d'un autre[5] est travaillée en bronze. Bien plus souvent on trouve de petits en terre vernissée[6] ou des moules d'argile pour former de tels objets[7].

Le second nom du sceptre *uas*[8] se dérive de « force, puissance »; il apparaît, dans les temps postérieurs, souvent dans la forme , c'est-à-dire comme combinaison du sceptre, de la plume de la vérité et d'un bandeau, sans qu'on puisse éclaircir le sens de l'addition de ce dernier signe. Le *Livre des Morts*, 125, 50, cite dans le monde souterrain un sceptre *uas* consistant en , malheureusement le sens de ce nom de pierre (albâtre ? marbre?)[9] nous échappe.

Le sceptre est porté, depuis les temps les plus reculés, par les dieux[10] et par les rois déifiés[11], plus rarement par le roi vivant[12]; il signifie la puissance et garantissait à

1. *L. c.*, pl. X; Lepsius, *Denkm.*, II, 148 *c*.
2. *Rā-mer-en*, l. 766-9 = *Pépi I*, l. 659-60 = 768-72.
3. Cf. Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1388. — *Tb.* 30, l. 3, on trouve dans le texte de Turin, , dans les textes thébains.
4. Brugsch, *Rec. de Mon.*, III, 43, l. 4.
5. N° 5418; cf. Birch, *Cat.*, II, p. 39.
6. Par exemple, Musée du Caire, n° 4289; cf. Maspero, *Guide*, p. 238.
7. Voy. Petrie, *Tell el-Amarna*, pl. XVII, n° 255.
8. Οις dans Χαμοις, ος dans .
9. Cf. Wendel, *Ueber die altäg. Bau- und Edelsteine*, p. 119 sqq.
10. Par exemple, Lepsius, *Denkm.*, II, 2, *c*. — Plus tard, le est un des attributs de Saḥ (Orion); voy. Naville, *Lit.*, pl. XXI, 49, XXII, 60.
11. Par exemple, Lepsius, *Denkm.*, III, 36, *b*.
12. Par exemple, Lepsius, *Denkm.*, III, 57, *b*.

son porteur l'empire du monde[1]. — Il est vrai qu'on a essayé d'attribuer à l'𓋴 aussi d'autres sens, qu'on a voulu y voir une baguette divinatoire ou une badine, mais ces propositions ne trouvent guère l'appui nécessaire des textes anciens.

La première explication se base[2] sur le fait qu'on voit parfois représenté un dieu qui tend le signe 𓋴 vers un roi debout devant lui, mais cela ne désigne pas, à ce qu'on a cru, une action sorcière que le dieu exécuterait; le dieu ne fait que donner la puissance incorporée dans le sceptre au roi, comme il lui passe dans d'autres reliefs le 𓋹 « vie », 𓊹 « stabilité », 𓋳 « santé », etc. Ainsi Horus et Thoth versent 𓋹 et 𓋴 au-dessus d'Aménophis III[3]; le dieu vient pour aider le mort 𓎛𓋹𓋴 ou 𓎛𓋹𓊹𓋴, en ou avec vie, stabilité, puissance[4]. La réunion des deux idées 𓋹𓋴, 𓋹𓋴𓂋, 𓈖𓅱𓋴𓂋 est le nom technique du lait, avec lequel la vache divine, Secha-Ḥor, nourrit son fils Horus[5], car Horus a sucé, avec le lait de sa mère, non seulement la vie, mais aussi la puissance que sa mère possédait. — La seule fois que les textes parlent d'une baguette divinatoire[6], elle porte, à côté de son nom propre ..... *taut neṣer*, la désignation 𓏏𓄿𓂋𓈖𓏏𓏏𓏏. Le mot 𓏏𓄿𓂋𓈖𓏏𓏏𓏏 désigne un arbre, qu'on a cru être le cyprès, le caroubier, le grand palmier[7], jusqu'à ce que M. Loret[8] le déterminât comme le genévrier (*Juniperus phœnicea* L.), dont les fruits se trouvent dans des tombeaux et dont le bois servait à la confection des cercueils[9]. L'arbre lui-même ne se trouvant pas en Égypte, on apporta son bois de l'Asie[10] et l'usita pour des bâtons en Syrie[11]. Le même mot 𓏏𓄿𓂋𓈖𓏏𓏏𓏏 désigne une partie d'une voiture sur un ostracon d'Édimbourg dans un calembour, avec 𓏏𓄿𓂋𓈖𓏏𓏏𓏏𓂋𓂋𓂋

, mais ici aussi le second mot, qui paraît être en relation avec רקד *tenuts* est inconnu dans son sens exact.

Pour l'usage comme badine, on a cité[1] une peinture murale, conservée au British Museum[2] et provenant probablement du tombeau du , situé dans la nécropole de Thèbes[3]. Le fragment de Londres présente deux voitures, un cheval est attelé à l'une, deux mules à l'autre. Le cocher de la première tient les brides en main, celui de la seconde s'est assis dans la voiture. A côté, on aperçoit dans un champ de blé un homme incliné, caractérisé par son costume comme serviteur et tenant dans sa main droite obliquement le signe . Je ne crois guère que cette scène veuille représenter autre chose que des serviteurs attendant leur maître, qui va monter la voiture et prendre en main le . L'usage qu'il allait faire de ce dernier n'est pas indiqué, mais on y verra aisément un insigne du d'autant plus que les hommes de cette position sont revêtus assez souvent des marques distinctives réservées en principe aux rois et aux dieux. Ainsi le Chnum-ḥetep, de la XIIe dynastie, porte parfois la longue barbe postiche des rois[4], et l'*erpā ḥā* Ḥor-em-ḥeb, de la fin de la XVIIIe dynastie, est orné de l'uræus[5]. Le aura servi ici à démontrer que son porteur possédait une puissance quasi royale. Cette même idée a conduit à mettre les petites images du signe dans les tombeaux, de même qu'on y mit les couronnes de la Basse et de la Haute-Égypte et d'autres insignes royaux, afin d'assurer au mort un règne dans l'autre monde.

La partie inférieure de est bifurquée et finit en pointes, afin de donner un appui plus sûr au sceptre lorsqu'il était posé à terre, de la même manière que le bâton du vieillard apparaît parfois avec une base bifurquée et pointue[6]. Un bâton similaire avec deux pointes formait aussi un sceptre; il porte alors le nom [7], tandis qu'un troisième sceptre portant presque le même nom , [8], et appartenant aux rois déifiés, avait, d'après son idéogramme, la forme .

La partie essentielle du est sa tête traitée et expliquée dans un sens bien contra-

---

1. Cf. Erman, *Ægypten*, p. 315. — Dans le tombeau de Ramsès VI (Champ., *Not. descr.*, t. II, p. 569) et ailleurs, on voit des démons s'appuyant sur le sceptre , mais cet usage momentané ne peut point, naturellement, être cité comme preuve que l'objet eût la destination de servir comme support.

2. Publ. *Photographie Mansel*, n° 227.

3. La partie du tombeau restée en place fut publiée par M. Bouriant, *Mém. du Caire*, t. V, p. 413 sqq.

4. Lepsius, *Denkm.*, II, 130; cf. Erman, *Ægypten*, p. 311.

5. Par exemple, Mariette, *Monuments divers*, pl. LXXIV-LXXV. — Voyez, pour d'autres personnages portant des titres royaux, Blackden et Fraser, *Collection of Hieratic Graffiti*, London, 1892; Griffith, *El-Bersheh*, t. II, p. 5 sqq.

6. Lepsius, *Denkm.*, II, 42, *c*; cf. 43, *b*.

7. Lepsius, *Ält. Texte*, p. 38, pl. X. — Brugsch, W., p. 1719, et Levi, *Diz.*, t. I, p. 167, donnent à ce mot le sens « balai » en s'appuyant (Brugsch, W., *Suppl.*, p. 30) sur l'inscription (le signe de l'original manque dans nos types, il ressemble le plus à l'hiéroglyphe) écrite dans le tombeau de Ti, au-dessus d'une scène représentant, d'après eux, le balayage du blé, en traduisant « balayage du blé battu ». L'original montre des hommes occupés à accumuler un grand tas de paille à l'aide de fourches à trois pointes, de sorte que le mot *āāb* ne désigne point ici le balai, mais veut dire travailler avec la fourche à faner.

8. Par exemple, *Pyramide Unas*, l. 206; *Pépi I*, l. 311.

dictoire par les égyptologues. Wilkinson[1] y vit la tête d'un quadrupède, Maspero[2] plus exactement celle d'un « quadrupède au museau allongé, aux yeux longs, aux oreilles carrées, que l'on croit être la gerboise, consacrée au dieu Sit ». Brugsch affirmait que c'était la tête d'un lévrier posant ses longues oreilles en arrière; il citait le texte[3] : , qu'il traduit assez librement : « la chienne *ust*, dans sa figure une image de la forte Thébaïde (*ust*) est comme appui de sa (du jeune Harpocrate) figure. » Mot à mot il faudrait rendre le passage : « L'*Ust* (féminin) dans sa figure est comme la déesse puissante de la Thébaïde (représentée ordinairement par une femme portant le au-dessus de , l'idéogramme du nomos, au-dessus de la tête), elle fortifie sa (de Cæsarion-Harpocrate) figure. » Ce texte est écrit à côté d'une divinité à tête de chien, à corps animal, la queue assez longue, portant des armes dans les mains, qui, de même que ses pieds, se rapprochent de la figure humaine. Le mot *chienne*, introduit par Brugsch dans sa traduction, manque dans le texte original, qui désigne dans un autre passage de la même inscription la chienne par en déterminant ce mot par un chien assis. Mais, ce qu'il est impossible de nier, la représentation donne à la déesse Ust un caractère canin, caractère qui se retrouve dans la tête d'un sceptre en terre vernissée, à la Bibliothèque Nationale de Paris[4], montrant un animal similaire au lévrier.

D'autres passages attribuent au signe un autre sens. Horapollon (I, 55) remarque : ἐπὶ τῶν θείων σκήπτρων κουκούφα προτίμησίς ἐστι, en parlant, ainsi que Champollion[5] et Leemans[6] l'ont très bien vu, du sceptre . Les mots précédents chez Horapollon prouvent que κουκούφα est un oiseau, mais on a longtemps douté lequel. De Pauw voulait lire κουκούβαν « le hibou », d'autres proposaient la cigogne ou, comme Leemans, la huppe, qu'Horapollon nomme plus tard (II, 92, 93) ἔποψ, l'identité de ces deux animaux se trouvant exprimée dans un livre grec par les mots : Ἔποψ ὄρνεον ἐν ἀέρι πετώμενον· Οὗτος καλεῖται κούκουφος, καὶ πούπος. Kircher[7] prétendait que la huppe était nommée en copte ⲕⲟⲩⲕⲟⲩⲫⲁⲧ. Mais la huppe n'apparaissant nulle autre part avec ce nom, et étant désignée en memph. ⲕⲁⲣⲁⲡⲓⲡ (Kircher), en sah. ⲕⲁⲣⲁⲡⲉⲡ (*Æg. Z.*, 1886, p. 91), on était incliné à voir dans ⲕⲟⲩⲕⲟⲩⲫⲁⲧ un mot forgé par Kircher sur le modèle du κουκούφα d'Horapollon jusqu'à ce que les textes démotiques montrassent que le nom démotique de la huppe fût « kekupat[8] », le prototype correct de ⲕⲟⲩⲕⲟⲩⲫⲁⲧ. — Au surplus, ce qu'Horapollon racontait de l'amour du « koukoupha » envers ses parents est attribué par Ælian[9] à la huppe et par le *Physiologus*[10] à

1. *M. and C.*, II, sér. II, 47; il y vit, de même que Champollion (*Grammaire*, p. 323, 411), l'emblème de la pureté.
2. *Guide*, p. 238.
3. Publ. Brugsch, *Rec. de Mon.*, t. II, p. 71, 4; cf. Lepsius, *Denkm.*, IV, 65.
4. Publ. *Rec. arch.*, t. II, 2 (1846), p. 467.
5. *Panthéon égypt.*, p. 1.
6. Horapollon, p. 280.
7. *Prodromos Copt.*, p. 148 sqq.
8. *Rec. de Trav.*, t. I, p. 25; *Rec. égypt.*, t. IV, p. 82; Brugsch, *G. D.*, p. 41; *Wörterb.*, p. 1441.
9. *Hist. anim.*, X, 16; cf. XVI, 5, et Aristophane, *Aves*, v. 471 sqq.
10. Chez Larcher, *Gesch. des Physiologus*, p. 239; cf. Hommel, *Die Æthiopische Uebersetzung des Physiologus*, p. 53.

l'Ἔποψ, de sorte que l'identité des deux animaux peut être regardée comme fait avéré. Κουκούφα sera une forme parallèle au latin *upupa* et à l'arabe *hudhud*, une imitation du cri poussé par l'animal.

Les représentations égyptiennes qu'on serait tenté en premier lieu à consulter pour constater la nature de la tête du ⲓ sont, malheureusement, trop peu distinctes pour un tel propos, soit que les anciennes représentations soient trop schématiques, soit que les publications soient si peu exactes, que même la description des auteurs ne coïncide point avec leurs propres figures. Ainsi Champollion[1] donne au sceptre la tête d'un quadrupède, tandis qu'il la désigne comme celle d'un oiseau. Mais, malgré ces difficultés, il me paraît possible de constater que, dans la plupart des représentations détaillées, la tête montre celle de la huppe avec toupet plié, comme elle est publiée, d'après nature, par exemple, par Brehm (*Thierleben*, 2e éd., V, p. 580) ou Naumann (*Vögel*, V, pl. CXLII). La couleur naturelle du plumage est celle de la rouille, avec des points noirs. Les savants modernes n'ont probablement point reconnu cet oiseau dans la tête du ⲓ, parce qu'ils cherchaient l'animal à toupet déployé, qui est mieux connu et qui apparaît souvent dans les reliefs égyptiens. On l'y voit assis sur une plante palustre[2], il s'envole avec d'autres oiseaux[3], on l'apporte les ailes brisées[4]. Mais, autre part[5], l'oiseau porté par un enfant paraît bien être une huppe au toupet plié, l'oiseau servant aussi, dans le tombeau de Ptaḥ-ḥetep[6], comme jouet; et, chez Lepsius (*Denkm.*, II, 75), je crois reconnaître le même oiseau. L'ancien nom égyptien de la huppe est inconnu, mais l'animal à toupet déployé [7] formant le signe syllabique , le nom aura été *deb* ou un mot similaire.

Il paraît donc qu'en effet Horapollon eut raison et que les Égyptiens aient vu dans la tête du ⲓ en général la tête de la huppe, mais que, d'autre part, ils ne fussent point conséquents dans la représentation et échangèrent parfois la tête de l'oiseau contre celle d'un quadrupède.

EIN KOPF DES MUSEO CIVICO IN VENEDIG

VON

FRITZ VON BISSING

Am Schluss eines früheren Aufsatzes[8] versprach ich Einiges beizubringen zur Geschichte des Porträts in der spätægyptischen Plastik. Nicht ohne Bedenken will-

1. *Panth. égypt.*, pl. I. — Levi (*Diz.*, t. II, p. 90) donne clairement au sceptre la tête d'un quadrupède, mais il me fut impossible de constater le monument dont sa figure a été tirée.
2. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 12, 130.
3. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 53, *b*, 77, 96, 106, *a*.
4. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 47, 73.
5. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 23.
6. DÜMICHEN, *Res.*, pl. VIII-IX.
7. Meilleur dessin, LEPSIUS, *Denkm.*, III, 52, *b*. L'oiseau , lorsqu'il sert de signe syllabique *deb* (cf. LEVI, *Diz.*, t. V, p. 15), sera censé alors représenter la huppe au toupet plié.
8. *Recueil de Travaux*, T. XVII, S. 113.

A

C

B

A B -- KOPF DES MUSEO CIVICO IN VENEDIG

C — BERLINER KOPF N° 10100

ich mit der Besprechung eines Kopfes aus sog. Basalt den Anfang machen, den ich mit gütiger Erlaubnis der Direction des Museo Civico in Venedig auf Tafel I zum ersten Mal veröffentliche. Denn das weit zerstreute Material ist bei dem Mangel jeglicher Publicationen schwer zu überblicken, und ich war bei meiner Untersuchung, ausser auf gelegentliche eigne Sammlungen, vor allem auf das Berliner Museum angewiesen, das freilich an typischen Beispielen der späteren Plastik besonders reich ist. Es sei mir an dieser Stelle erlaubt, Herrn Prof. Erman für die mannigfache Förderung, auch bei dieser Arbeit, meinen wärmsten Dank auszusprechen.

Liesse sich an der Hand der Königsstatuen eine Geschichte der ægyptischen Plastik schreiben, so wäre die Aufgabe von Lepsius und Rosellini im wesentlichen gelöst[1]. Aber nur in einzelnen Fällen wagt man es den feierlichen Gott-König mit leibhaftigen Zügen darzustellen[2]; und auch dann wird das Bild des Königs als Typus auf seine Umgebung übertragen, also stilisiert, wie das die Reliefs etc. aus Tell el-Amarna zur Genüge gezeigt haben[3] und die Totenmaske bestätigt[4]. Freier bewegten sich die ægyptischen Künstler, wenn sie weniger erlauchte Personen darzustellen hatten und vor allem wenn sie in weicherem Material, in Holz oder Kalkstein, arbeiteten[5].

Leider kennen wir aber die älteren Zeiten der ægyptischen Kunst infolge der unzureichenden Publicationen noch recht wenig. Erst in der saitischen Zeit fliesst das Material aus europäischen Museen reichlicher[6].

Die saitische Kunst unterscheidet sich schon äusserlich von den ältern Epochen : zogen die Künstler des alten Reichs Holz und Kalkstein, die des Neuen Reichs Granit vor, so arbeiten die Saiten mit Vorliebe in dunkelem « Basalt », in grünem Granit, dem sie dann eine wunderbar feine Politur zu geben wissen. Ueberhaupt ist die Technik ihre Stärke : bewusst, aber oft verständnislos, ahmen sie Vorbilder der Pyramidenzeit nach und übersetzen sie in ihren glatten Stil. Recht im Gegensatz zu dem Kugelkopf eines Scheich el-Beled, zeigen die saitischen Statuen eine längliche Schädelform und ein ovales Gesicht.

Aber aus den hierher gehörigen Köpfen sondern sich Einige durch gewisse Eigentümlichkeiten aus. Ich greife die Statue des Hare in Berlin heraus, obwohl sie ein ziemlich rohes Werk ist. Denn sie ist an den Anfang der Perserzeit datiert[7]. Der hohe Kopf mit der platten, etwas abgesetzten Stirn, die an den innern Augenwinkeln tief eingebetteten Augen, die Nase, deren Ansatz durch eine kleine Erhebung gebildet wird

1. L., *Denkm.*, III, 293 ff.; Rosellini, *Monumenti storici*, Taf. I ff.
2. Cf. *Rec. de Trav.*, T. XV, S. 131 (Epoche Amnmḥa III, XII Dyn.); *Rec. de Trav.*, T. XVII, S. 108 (realistische Kunst im Delta, wofür ein neues Beispiel Petrie, *Hist. of Egypt*, I, 175, Königin Nofrit aus Tanis, grauer Granit, eingelegte Augen, XII Dyn.).
3. Cf. Wiedemann, *Ægyptische Geschichte*, S. 397.
4. Petrie, *Tell el-Amarna*, Frontispice.
5. Wiedemann, Winckelmanns Urtheil über die ägyptische Kunst in *Bonner Jahrbücher*, 1884, Heft 77. Hinzuzufügen ist vor allem. *Berlin*, 10858, Katal. S. 46, *Musée de Gizéh*, *Notice* Virey, S. 25 = Maspero, *Fondation Piot*, T. I, Taf. 1.
6. Der Ausdruck ist irreführend. Wir verstehen darunter meist die Werke des Endes der XXV bis XXX Dyn. (Amnardis-Nechnebef).
7. *Berl. Katal.*, S. 190, N. 7737. Der Vater lebte unter Amasis.

und die in Augenhöhe etwas eingezogen ist, das Alles giebt sich wie eine Steigerung des gewöhnlichen saitischen Typus.

Viel klarer treten diese Eigenschaften bei einem umstehend abgebildeten Kopf hervor[1]. Die länglich- hohe Schädelform erreicht ihre höchste Erhebung fast an der Stelle, wo der Schädel sich senkt[2]. Dabei haben die Augenbrauen noch den Mesdemt-Streifen (er vertritt gewissermassen die Brauen), die Lieder aber sind sehr sorgfältig gebildet. Die Mundwinkel sind tief gebohrt, von den Lippen ist nur die obere geschweift.

Köpfe dieses Typus werden wohl in keiner grösseren Sammlung fehlen. Aber es wäre Sache einer Specialarbeit, sie wiederum in kleinere Gruppen zu zerlegen und darauf zu prüfen, wie viel ererbtes Gut in ihnen steckt. Denn die saitische Kunst so gut wie der saitische Staat huldigt dem Eklekticismus und combiniert das Alte, Ehrwürdige aus verschiedenen Zeiten[3]. Dabei dringen kaum fremde Elemente ein. In den Zeiten der Perserherrschaft fehlt es nicht an asiatischen Einflüssen, wie das z. B. die Stelen mit aramäischer Inschrift beweisen, aber sobald sich das ægyptische Reich auch nur auf kurze Zeit selbstständig fühlte, griff man zurück auf die Kunst des N. R., vor allem der Amnhoteps und Thutmose[4].

Das musste anders werden, als die Griechen, bis dahin im besten Fall gern gesehene Gäste, Herrn des Landes wurden. Hatten sie es lange Zeit einträglich gefunden, ægyptische Waare nachzuahmen, Eignes fast nur auf dem Gebiet zu schaffen, auf dem kein orientalisches Volk es ihnen je gleich gethan, der Keramik, so konnte es nicht ausbleiben, dass sich griechischer Einfluss auch in der Skulptur bemerkbar machte.

In der That besitzen wir nun eine Anzahl Köpfe, die zwar an jene freiere saitische Richtung im Material und der äussern Formengebung anschliessen, dabei aber vor allem eine so sichere anatomische Wiedergabe in den Details zeigen, dass sie sofort in die Augen fallen. Ich gehe dabei von einem Kopf aus, der auch in der Technik vielleicht griechische Weise verrät[5].

Wohl sind die allgemeinen Formen die gleichen, wie bei den zuletzt besprochenen Köpfen. Auch hier bemerken wir die Schwellung am Nasenansatz, die leise Einziehung darunter. Aber nach oben führt eine kaum sichtbare, doch deutlich fühlbare Falte, und verliert sich in der wenig gehöhlten Stirn, die mit flacher Rundung in den Schädel übergeht. Zwei andere Falten ziehen sich von den Nasenflügeln hinab und heben so die

1. *Berl. Katal.*, S. 182, N. 8805; fig. 1.

2. Einzelne Beispiele von Langschädeln, die, wie der erhaltne Schädel des Apaanchu in Berlin lehrt, den Ægyptern eignen, fehlen auch nicht in älterer Zeit : So namentlich im M. R., Berlin, S. 59, N. 10115, und die bekannte Statue des Sebk m saf, G. 375 = Maspero, *Hist. anc.*, I, 531. *Jahrb. d. allerh. Kaiserh.*, XII, Taf. 1, 2. Aus dem N. R., *Berlin*, S. 123, N. 913. Interessant ist G. 56; hier hat man im Stil des alten Reichs arbeiten wollen, aber die saitische Schädelform beibehalten. In das M. R. gehört wohl auch der Schreiber im Louvre, Rayet, *Monuments*, I, T. 13 = Revillout, Sculpture N° 779 (?), der eine sehr ähnliche Schädelform hat, wie der Sebk m saf.

3. Besonderer Vorliebe erfreute sich dabei die VIte Dynastie. Uebrigens sei hier noch der Königskopf Berlin, S. 171, N. 11864, erwähnt, eines der technisch vollendetsten Werke der Zeit in diesem Stil, wohl von einer Statue aus dem Ende der XXVI Dyn.

4. Wiedemann, *Æg. Gesch.*, 705, 716.

5. *Berl. Katal.*, S. 182, N. 10100, siehe fig. 2 grüner Granit. Die Nasenspitze fehlt. Zu einer Statue gehörig.

Backenknochen stark hervor, über die das Fleisch mit staunenswerter Treue gespannt ist. Vom Mund gehen ebenfalls zwei Furchen hinab, die Mundwinkel fortsetzend. Unter dem vorspringenden, etwas abgeflachten Kinn, ist das hängende Fleisch älterer Personen vortrefflich gebildet. Hingegen ist das anliegende Ohr, vor allem in den Windungen der Muschel, vernachlässigt, ähnlich wie bei vielen saitischen Skulpturen.

Fig. 1.

Aber einen guten Teil der Lebendigkeit, die in dem Werk liegt, verdankt es der Augenbildung. In leise bewegter Bogenlinie führen die Brauen-knochen zur Nase. Von ihnen senken sich die Lieder herab; der Rand des untern so gut wie des obern Liedes ist etwas nach auswärts gebogen, das obere Lied überschneidet am äussern Winkel das untere. Im Gegensatz zu dem kräftigen Fleisch der Backen, hat man den Eindruck, dass die Lieder aus dünner Haut bestehen, wozu die leise Furche, die den Teil des Liedes, der den Augapfel bedeckt, von dem obern abtrennt, nicht wenig beiträgt. Der Augapfel selbst ist gewölbt und fällt nach dem innern Augenwinkel steil ab, während er sich nach dem äussern zu langsam abflacht[1]. Dadurch wird ein starker Wechsel von Licht und Schatten hervorgerufen[2]. Die anatomischen Kenntnisse, treten besonders in der Gegend der Schläfen und der Bildung des Schädels hervor. Ein feines Verständnis verrät sich auch darin, dass der Pfeiler nur bis zum Ansatz des Kopfes, unterhalb der Einziehung über dem Nacken reicht.

In der technischen Ausführung wird Berlin 10100 noch übertroffen von einem zweiten Berliner Kopf (12500, S. 232); auch er gehörte zu einer Statue, und befand sich ehedem in der Sammlung des Prinzen Ibrahim. Es fehlt die Nasenspitze und das r. Ohr ist bestossen. Der allgemeine Typus ist der gleiche wie bei 10100. Aber die anatomische Wiedergabe der Details ist hier so weit getrieben, dass z. B. der in Wahrheit gar nicht sichtbare Ansatz des Oberkiefers am Ohr angegeben wird. Damit hängt auch die ungemeine Gliederung der Schädeldecke zusammen, die sich im Einzelnen kaum verfolgen lässt, so sorgfältig und fein hat der Bildhauer hier gearbeitet[3].

1. Darin folgen diese Künstler dem Beispiel der ersten Werke des alten Reichs. Ich habe versucht, die Bildung der Augen in Ægypten historisch zu verfolgen, musste aber bald einsehen, dass dies nur in Gizeh selbst möglich ist. Die Arbeit wäre gewiss lohnend.

2. Wie weit Malerei den Eindruck noch verstärkte z. B. durch Angabe des Augensterns, lässt sich nicht beurteilen. Auffällig ist, dass ein so genauer Bildhauer, wie der dieses Kopfes, weder die Wimpern noch die Brauen angegeben haben sollte.

3. Auch die feine Politur der Oberfläche trägt zweifellos dazu bei, dass man bei wechselnder Beleuchtung immer neue Einzelheiten wahrzunehmen glaubt. Die käuflichen Photographieen geben nur einen unvollkommenen Eindruck davon. Der Kopf ist erwähnt bei Maspero, *Arch. égypt.*, S. 228, und abgebildet in der deutschen Ausgabe von Steindorff. Seite 228. Zur Würdigung der ganzen Gruppe trugen dann das meiste die Bemerkungen im Berliner Katalog, S. 182 bei.

Meisterhaft ist die Behandlung des Ohres; die Augenlieder sind wieder als dünne Häute gebildet, an denen die Falten, die das aufgeschlagene Lied bildet, nicht vergessen sind. Der Augapfel erscheint ein wenig flacher als bei 10100. Die Nasenwurzel wird durch zwei starke Falten, rechts und links, hervorgehoben, die sich aber nicht in der vertieften Stirn verlieren. Denn das ist ein wesentlicher Unterschied dieses Kopfes gegen den früheren, dass die Linien schärfer in das Fleisch einschneiden und zuweilen, wie z. B. bei den Falten, die von den Nasenflügeln zum Mund führen, recht schematisch gebildet sind. Einige derbe Striche bezeichnen die welken Lippen des Alten, an den Augen sieht man die Krähenfüsse, tiefe Furchen umgeben die Augenhöhlen; nicht ohne Kühnheit zeichnete der Meister in die Backen 2 Furchen ein, die freilich sehr ins Fleisch einschneiden.

Am Hals trägt der Mann ein Band, an dem ohne Zweifel ein Amulett oder das Bild

Fig. 2 *a*, *b*.

eines Gottes hing, denn der kahle Schädel erlaubt uns den Schluss, dass wir hier einen Priester vor uns haben. Hinten ragt der Pfeiler über die erste, stark angegebene, Einziehung hinaus bis in die Höhe des obern Ohrrandes, worin sich ein weniger feines Formenverständnis äussert, als es der Künstler von 10100 besass.

Zu diesen Köpfen gesellt sich ein dritter in London befindlicher[1], der nach dem Pfeiler hinten zu einer Statue gehörte. Die Arbeit ist bedeutend roher, wie namentlich der ganz unvermittelte Ansatz des Halses an den Kopf zeigt. Aber die Schädelform, die Bildung der Nase, des abgeplatteten Kinnes[2], vor allem der Stirn und der Schläfen, weisen ihm den Platz neben den besprochenen Werken an. Eigentümlich ist die Bildung der Augen. Zwischen den stark vortretenden Backenknochen und den gewaltig geschwungenen Brauen liegen die Augen in tiefen Höhlen. Die Lieder sind fast wulstartig, der Augapfel steht schief zwischen ihnen und fällt statt nach dem innern, nach

1. *Berl. Katal*, G. 235. Siehe fig. 3; Pfeiler bis oben hinauf.
2. Die Form ist trotz der Verletzungen deutlich.

dem äussern Winkel steil ab. Natürlich fehlen die Falten von der Nase zum Mund und an der Nasenwurzel nicht. Wichtig ist uns die Bildung des Haares als rauhe Masse. Ueber den Schläfen weicht es weit zurück.

Fig. 3.

Dass diese 3 besprochenen Köpfe zu einander gehören, lässt sich kaum in Abrede stellen. Aber ihr gegenseitiges Verhältnis ist nicht leicht zu bestimmen. Wir dürfen dabei nicht vergessen, dass diesen Werken, so individuell sie auch, einzeln betrachtet, erscheinen mögen, ein Typus des alten Mannes zu Grunde liegt, wie das nicht nur die Thatsache beweist, dass wir einander fast genau entsprechende Köpfe besitzen[1], sondern auch der Vergleich der einzelnen Köpfe unter einander lehrt. Der Künstler mochte nun den Typus mehr oder minder portraitmässig gestalten.

Wie nun schon Furtwängler gelegentlich bemerkt hat, kann man sich diesen Typus nicht wohl ohne griechischen Einfluss entstanden denken. Die weiche Modellierung, die ins Einzelne gehende, durchgeführte Wiedergabe der Formen, ist weit verschieden von den besten saitischen Köpfen, wie wir sie oben besprachen, aber auch von den berühmten Werken älterer Zeit[2]. Hingegen ist die peinliche Beobachtung der Einzelformen und die Auflösung der Flächen gerade eine Errungenschaft der griechischen Kunst des vierten Jahrhunderts, vor allem in dessen 2ter Hälfte. Da wir nun keinen Grund haben der ægyptischen Kunst aus sich heraus eine solche Entwicklung zuzuschreiben, wir vielmehr schon oben sahen, dass der Weg der ægyptischen Künstler in den spätern Jahrhunderten seit der Saitenzeit ein ganz anderer war, so ergiebt sich von selbst die Folgerung, dass wir griechischen Einfluss annehmen müssen. Und weiter dürfen wir es als sehr wahrscheinlich ansehn, dass dieses Neu-Aufblühen der ægyptischen Kunst in die ersten Jahrzehnte der Ptolemäerherrschaft fiel. Dass sich in Naukratis so gut wie in Tanis kein hierher gehöriges Stück aus der Saitenzeit gefunden hat, kann diese Annahme nur bestätigen.

Ist nun der Typus der Köpfe von der griechischen Kunst beeinflusst, so erklärt es sich auch, dass z. B. der Londoner Kopf sein natürliches Haar in unægyptischer Weise trägt. Sonst aber möchte ich ihn und den Berliner 12500 in einen gewissen Gegensatz zu

1. Z. B. *Berlin*, 12500, und der Pariser Kopf MASPERO, *Arch. égypt.*, fig. 201.

2. Es giebt vereinzelte Beispiele, so *Berl. Katal.*, G. 374, die von den saitischen Skulpturen freieren Stils überleiten zu den griechisch.-ægyptischen. G. 374 hat anliegende Ohren, wie alle hierher gehörigen Köpfe, ziemlich convexe Augen und steht 10100 nahe. Am Hals sind die Hautfalten angegeben. Dafür kenne ich als älteres (XIX Dyn.) Beispiel die Statue des Ptah-Mai (*Berl. Katal.*, S. 90, N. 2297), ein sehr sorgfältiges Werk. Ptah-Mai hat auch einen Lang-Schädel. Aber ein Vergleich beider Skulpturen zeigt sogleich, wie gross der Unterschied selbst dann ist, wenn auf der einen Seite ein gutes, auf der andern ein ganz unbedeutendes Werk vorliegt. Anders steht es mit den sog. Hyksosstatuen und einem Londoner Kopf *Berlin*, G. 379, vergl. *Rec. de Trav.*, XVII, 109.

10100 stellen. Hier scheint mir ein Mann mit weniger technischen Können, aber künstlerischerem Empfinden gearbeitet zu haben : ein Grieche, der des harten Materials nicht ganz Herr wurde. Dort der Ægypter, der gewohnt ist in festem Granit zu meisseln, aber nun auch Alles, was er weiss anbringt und weniger Wert auf Weichheit der Formen legt[1].

Aber wir können die Entwicklung weiter verfolgen. Ein kleines Köpfchen aus dem gleichen dunkeln Granit[2] zeigt uns alle Formen von 12500 in bedeutend gesteigertem Masse. Um den Eindruck des Alters voll zu machen, bildet der Künstler drei gesonderte Gruppen Runzeln auf der Stirn, wirft er die Haut in tiefe Falten, die bei dem kleinen Massstab notwendig ungünstig wirken mussten. In ziemlich roher Weise sind die Krähenfüsse an den Augen durch einen geraden Strich wiedergegeben, die Augenlieder sind dick, die Ohren liegen an[3]. Der Pfeiler hinten geht bis an den Nacken.

Es kann hier natürlich eine schwächere künstlerische Individualität vorliegen. Aber man hat diesem Kopf gegenüber immer wieder das Gefühl einer andern Formensprache, einer zeitlich späteren Arbeit, die uns dann in das 2te Jahrhundert führen würde, um eine ungefähre Bestimmung zu geben[4].

Hier will ich eine Statuette aus grünem Stein anschliessen, die uns anscheinend zu dem besprochenen Typus den Körper liefert. Ein alter Mann steht auf dem rechten Bein, das linke ist weit vorgesetzt. Dabei sind die Beine nur zu zwei drittel ausgearbeitet und durch eine Platte verbunden. Die Füsse sind abgebrochen. Die Arme hängen lose am Körper herab und zeigen in den Händen den kurzen, runden Stock, der zur Angabe des Schattens in der hohlen Faust dient. Er trägt den feierlichen Königsschurz des alten Reichs[5], und war doch wohl nur ein Priester, dessen Name uns nicht einmal gemeldet wird : denn der bis über den Nacken ragende Pfeiler ist leer. Der Kopf, der sehr unvermittelt auf dem Hals sitzt, erinnert durchaus an N. 255, ist aber keine üble Arbeit. So ist die Haut zwischen Auge und Nase, das, allerdings ægyptisch-abstehende Ohr, frisch gearbeitet. Die Formen sind auch hier die gleichen, wie bei der besprochenen Gruppe, aber an anatomischer Treue in der Schädelwiedergabe, in der Bildung des Auges, wo nur das untere Lied angegeben ist, steht der Kopf weit zurück[6]. Die Körperformen sind eigentlich nur an der Brust freier und vielleicht am Ellenbogengelenk. Es verdient deshalb die Annahme des Berliner Kataloges, dass eine fertig gekaufte Statue nur in den obern Teilen überarbeitet worden ist — natürlich war in solchem Fall ähnlich wie bei römischen Denkmälern (z. B. Helbig Führer N. 557) der Kopf nur angelegt — ernstlich erwogen zu werden.

---

1. Auf die recht wohl verfolgbaren Einflüsse der einzelnen griechischen Schulen auf die Plastik in Ægypten, hoffe ich an anderm Ort eingehen zu können.
2. *Berl. Katal.*, S. 182, N. 255.
3. Ich glaube man darf darauf einiges Gewicht legen, dass die hier besprochenen Werke fast durchweg anliegende Ohren haben : während man im Alten Reich bei barhäuptigen Statuen die Ohren ziemlich richtig bildet, haben die Künstler der späteren Zeit, durch die Gewohnheit, Köpfen mit dem Tuch nach vorn geklappte Ohren zu geben, beeinflusst, meist die Ohren weit abstehend gebildet.
4. Wie Prof. Erman mir freundlichst mitteilt, hält auch er den Kopf für jünger als die andern.
5. Erman, *Ægypten*, I, 94. Altertümliche Trachten und Frisuren legen die spätern Ægypter seit XXVI Dyn. gern an.
6. *Berl. Katal.*, N. 10972, S. 190. Photographie käuflich.

Dafür, dass die ganze Gruppe mit Recht der Ptolemäerzeit zugewiesen worden ist, finde ich nun eine Bestätigung in der Statue des Har-si-nebf[1]. Sie ist von Wilcken, wie mir Prof. Erman mitteilt, auf Grund der Titulatur in die Ptolemäerzeit gesetzt worden. Der Mann war der oberste Befehlshaber der Truppen im Delta. Er trägt einen Chiton, dessen Borde am Hals sichtbar wird, und darüber ein vorn dreieckig ausgeschnittnes Gewand[2]. Auf der Brust ist ein schmaler, länglicher Einschnitt, in dem ein Bronzeattribut befestigt war, wohl ein militairisches Ehrenzeichen, dessen Gurt über die beiden Schultern und die Brust lief. Von der l. Schulter hängt über die Brust ein breites Band, das unter dem r. Arm durchgeht. Nach der Art, wie der Zipfel rechts vorn gearbeitet ist, war es von Leder. In dem natürlichen Haar (das spricht so gut wie die Tracht für einen Nichtægypter), lag eine Binde aus Bronze, deren Enden r. und l. an dem bis an den Schädel reichenden Pfeiler angegeben sind[3].

Der Stil des Kopfes ist recht wohl aus 255 abzuleiten. Wunderlich übertrieben erscheint vor allem die tiefe Einsenkung zwischen Mund und Kinn, und die heruntergezogenen Mundwinkel. Aber es ist doch manches Eigene darin : das anliegende, länglich ovale Ohr, die mandelförmigen Augen mit Angabe der dicken Lieder und vor allem die Wiedergabe der Pupille durch eine plastisch hervorgehobene Scheibe, die wohl durch Farbe noch verdeutlicht wurde. Das ist nicht das spätere, römische Princip, aber eine analoge Erscheinung, die zu der römischen Weise in ähnlicher Art hinführt, wie die Augenbildung der Demeter von Lykosura, bei der die Pupille rings von einer Furche umgeben ist.

Einen ungefähren Anhalt für die Datierung glaube ich aus einem Relief in Berlin gewinnen zu können[4]. Es stellt den Befehlshaber der Truppen in Memphis Cha-hapi dar, dessen Amtstracht natürlich der seines Collegen Har-si-nebf sehr ähnlich ist. Den untern Abschluss des Gewandes bildet eine breite Franze, der wir noch öfter begegnen werden. Cha-hapi ist bärtig : aber die Art, wie das Haar, auch vor allem die kleinen Locken am Kopf, wiedergegeben sind, erinnern unmittelbar an das krause Kurzhaar des Har-si-nebf. Nur dass Cha-hapi, wenn der Augenschein nicht trügt, Negerblut in seinen Adern hat, womit die stärkere Lockenbildung zusammenhängen mag. Die gesammte Auffassung des sorgfältigen Reliefs, verglichen mit der Statue aus Sais, lässt übrigens keinen Zweifel, dass man auch damals in Memphis noch über tüchtige, geschulte, Bildhauer gebot. Und man wird nicht fehl gehen, wenn man danach die Datierung Wilckens für den Har-si-nebf für durchaus zutreffend hält : So wird man im 3ten und 2ten Jahrhundert vor Christus gearbeitet haben. Hier scheint mir nun der Platz den Kopf aus Venedig einzureihen, der den Anlass zu diesen Bemerkungen gab.

Vermutlich stammt er aus der Sammlung Molin, aber sicheres war seinerzeit nicht

1. *Berl. Katal.*, S. 267, N. 2271. Die Nase ist ergänzt. Der Unterkörper fehlt. Gefunden in Sais. Schwarzer Granit.

2. Es ist das kurze Gewand, das so oft auf den sog. alexandrinischen Terracotten, deren Masse den ersten Jahrhunderten der Kaiserzeit angehört, begegnet.

3. Vermutlich waren diese Enden mit Metall überzogen.

4. *Berl. Katal.*, S. 272, N. 2118, Cha-hapi starb im Jahr 203 v. Chr. Cf. Stern, *Æg. Zeit.*, 1884, 101 ff., wo auf S. 109 eine Abbildung des Cha-hapi.

zu ermitteln. Wie der Pfeiler, der bis an den Nacken reicht, lehrt, gehörte der Kopf zu einer Statue. Seine Gesammthöhe beträgt 15, 2 cm.; Augenknochen bis Pfeiler am Nacken 14 cm.; Mund 3, 6 cm.; Augen 2 cm.

Der Kopf gehört mit zum Besten, was wir aus Ægyptens Spätzeit haben. Namentlich en face wirkt die kräftige Wiedergabe der Formen vorzüglich. Aber nicht nur das Fehlen der feinen Politur trennt ihn scharf von den Köpfen, die ich in den Anfang der Ptolemäerzeit setzen möchte. Auch die Bildung des Auges mit den wulstigen Liedern, die harten Runzeln auf der Stirn, die gebohrten, wie gewaltsam herabgezogenen Mundwinkel, das plumpe grosse Ohr, das aber am Kopf anliegt, zeigen ein weniger feines Empfinden. Das Haar liegt am Kopf an, die einzelnen Strähnen sind wie ciseliert; vorn sind dem Alten die Haare ausgegangen und nur ein Dreieck mitten über der hohen Stirn ist ihm geblieben — darin ganz ähnlich dem Londoner Kopf. Und an diesen muss man ihn anschliessen, an ihn, den Har-si-nebf und die Berliner Statuette 10972 (a. a. O.). Denn über den Unterschieden darf man auch die vielen gleichen Elemente nicht übersehen :

Die Kopfform, bei der der höchste Punkt dort liegt, wo der Schädel abfällt, der bewegte Contour der Schädeldecke mit der leise concaven Stirn, der Ansatz der Nase, die Furche unter der Nase an der Oberlippe, kurz die Elemente, aus denen sich die Darstellung zusammen setzt, sind die gleichen hier und dort und weisen direct auf jene älteren Werke zurück. Aber die Auffassung ist eine verschiedene und zwar eine jüngere.

Es ist sehr begreiflich, dass Helbig im Text der Sammlung Barracco zu Taf. 75 in einem hierher gehörigen Kopf, den er dort publicierte, Cæsar erkennen wollte. In der That wird er damit eine annähernd richtige Datierung gegeben haben. Aber Julius Cæsar hier zu sehen, erlauben weder die erhaltenen Münzbilder und authentischen Köpfe[1], noch auch die mannigfachen andern Schwierigkeiten, die Helbig z. th. a. a. O. selbst andeutet.

Der Kopf stammt aus dem Delta und ist aus Diorit gearbeitet. Der Pfeiler reicht hinten bis über den Nacken. Der Mann trägt einen Vollbart, der in kurzen Locken Backen und Kinn umgiebt. Die Behandlung des Haares ist sehr ähnlich wie bei dem Kopf aus Venedig. Ein Reif liegt darauf, keine Binde, da sonst die Enden am Pfeiler sichtbar sein würden. Auf diesem Reif ist über der Stirn ein kleiner, unscheinbarer Stern angebracht, den ich nicht mit Sicherheit zu deuten weiss[2].

Der Kopf ist in natürlicher Grösse gearbeitet, aber keineswegs besonders gut. Auf der Stirn drängen sich die Furchen förmlich, die Augenlieder sind dick und mit einer schweren Falte versehen, die Pupille als Scheibe gebildet und umrissen, auch der Augenstern ist durch eine Vertiefung angegeben, also der spätern römischen Art sehr

1. Cf z. B. *Baumeister Denkmäler*, I, p. 370. Die ersten Zweifel an der Richtigkeit der Benennung des Kopfes Barracco regte Prof. Wiedemann an.

2. Auch für den Reif fehlt es mir an einer befriedigenden Erklärung. Ganz ähnlich findet er sich bei den Statuen aus Dimeh *Berlin*, 11633, 11632, S. 261 (s. u.), und bei einer auch sonst merkwürdigen Statue hadrianischer Zeit, München Glyptothek N. 23, die mir einen Typus des alten Reichs zu benutzen scheint. Cf. für eine ähnliche Tracht griechischer Athleten *Furtwängler* Meisterwerke S. 431, 433 und dann einen sog. Cæsar im Louvre. Auch ein saitischer Priesterkopf in Brescia hat sie.

nahe stehend. Ohr und Mund sind recht roh behandelt, die Oberlippe deckt ein kurzer Schnurrbart.

Vergleicht man den Kopf Barracco und den des Museo Civico, so springt die Ueberlegenheit des letzteren in die Augen. Aber auch die grosse Verwandtschaft, die darin beruht, dass beiden ein gemeinsamer Typus zu Grunde liegt, ähnlich wie bei jenen Köpfen aus dem IV Jahrhundert.

Es ist der Typus eines gereiften Mannes. Meist trägt er sein natürliches Haar — was uns den Eindruck des Unægyptischen noch verschärft. Die hohe Stirne ist tief durchfurcht, am Nasenansatz läuft eine wagrechte Falte, die gewölbten Pupillen sind von dicken Liedern umschlossen, die wie zwei Bogen auf einander liegen ohne Unterschneidung. Die Augenbrauen sind mässig geschweift und fallen, wie das ganze Gesicht, nach den Seiten sehr flach ab. Die Nase ist kräftig entwickelt, so dass die Augen ziemlich tief liegen, von den Nasenflügeln führen die bekannten Falten zum Mund, dessen obere Lippe meist gegliedert ist. Die Mundwinkel sind herabgezogen, das rundliche, kurze Kinn springt vor. Das ganze Gesicht darf man wohl, en face gesehen, eiförmig nennen.

Dieser Typus, dessen Verhältnis zu dem ältern von uns besprochenen aus dem vorstehenden wohl zur Genüge erhellt, scheint nun lange Zeit in Ægypten herrschend gewesen zu sein.

Maspero hat in seiner *Archéologie égyptienne,* wo er all diese Fragen zum ersten Mal angeregt und grundlegend behandelt hat, die Statue eines Hor abbilden lassen (S. 200, Fig. 203). Er scheint geneigt ihn etwa in das I Jahrundert nach Chr. zu setzen. Haartracht und Wiedergabe des Haares, die harten Formen des Gesichtes, die Bildung der Augen erinnern noch mehr an den angeblichen Cæsar als an den Kopf aus Venedig. Und hier ist wenigstens der Oberkörper erhalten : Mit Recht findet Maspero die Schulterweite zu gering für den Kopf (die Statue misst 0,83 m.). Der r. Arm und ein Teil der Brust scheinen nackt, während der l. Arm vom Gewand bedeckt, und im Ellenbogen nach vorn gebeugt ist — über die Haltung und Tracht werde ich weiter unten reden. Auffällig lang ist der Unterarm im Verhältnis zum Oberarm.

Die Statue wurde 1881 auf dem Boden des alten Alexandria gefunden. Sie trägt auf dem Pfeiler im Rücken eine Inschrift[1], die keinen Zweifel aufkommen lässt, dass wir hier ein Spätwerk vor uns haben. Da eine ganz ähnliche Statue (DARESSY, *l. c.*, N. 8) den Penuit darstellt, der das Haus der Hathor von Denderah gebaut hatte (1888 in Denderah gefunden), und die ältesten Inschriften im grossen Tempel daselbst aus der letzten Ptolemäerzeit stammen[2], so wird man Daressy gerne folgen, wenn er den Penuit um 50 v. Chr. ansetzt und aus dem Umstand, dass hier noch die ægyptischen Titel sich finden, die beim Hor fehlen, den Schluss zieht, der Hor sei später, etwa in augusteische Zeit zu setzen. Leider fehlt dem Penuit der Kopf : gehört er an den

1. Cf. DARESSY, *Rec. de Trac.*, XV, 157 ff., eine sehr dankenswerte Arbeit, der ich mancherlei Einzelheiten entnehme. Hätte der Autor nur wenigstens einige Clichées beigegeben! VIREY, *Notice des Mon. de Gizeh*, N. 294.

2. *Baedeker*, II, S. 91 (DÜMICHEN).

Anfang der Reihe, so möchte man ihn sich gern nach Art des Kopfes in Venedig denken.

Hingegen kann ich Daressy nicht beistimmen, wenn er meint, alle diese Statuen gehörten in einen Zeitraum von etwa 50 Jahren. Zwar darf man dagegen die von Apostolides herausgegebene Statue aus Dimeh wenigstens nicht in dem Sinne anführen, in dem es der Verfasser des Aufsatzes « la statue d'Irénée » thun könnte[1], denn diese gehört jedenfalls nicht in die erste Ptolemäerzeit und stellt auch keinen Juden dar. Andrerseits weiss ich nicht, weshalb Botti mit der griechischen Inschrift bis in die Zeiten des Septimius Severus hinab gehen will. Aus einer Inschrift aus dem gleichen Tempel des Soknopaios zu Berlin ersieht man, dass man dort noch um 87 v. Chr. Σ, nicht C, Ϲ schrieb[2]. So viel ich sehe, hat sich aber in Ægypten der Gebrauch von Σ namentlich am Anfang und Schluss der Worte das ganze erste Jahrhundert durch gehalten. Und auch in der Folgezeit fehlt es nicht an Belegen dafür — wenn wenigstens auf die Wiedergabe der Inschriften bei Böckh Verlass ist[3].

Somit lässt die Inschrift, so viel ich sehe, keinen sichern Schluss auf das Alter der der Statue zu — das übergeschriebene ω in ΝΕΠΙΣΟΙΤΟΣ verbietet allerdings wohl bis in das 3tte Jahrhundert mit ihr hinaufzugehn. Wir sind also auf die stilistische Analyse angewiesen.

Die Statue des Eirenaios steht nicht allein. Vielmehr besitzt das Berliner Museum zwei weitere Statuen aus dem Tempel zu Dimeh[4], und diese kann man wiederum nicht trennen von einer münchener Statue[5] und einer von Petrie zu Tanis gefundenen[6], welche aus Kalkstein gearbeitet ist. Sie stellt nach der demotischen Inschrift den Bakonchui dar. Nun stammt das Haus, in dem die Statue gefunden wurde, nach Petries Angabe aus der Kaiserzeit. Die meisten Fundstücke weisen auf den Anfang des 2ten Jahrhunderts.

Sicht man von der durch das weichere Material bedingten detaillierteren Ausführung des Gewandes ab, so stimmen Bakonchui und Eirenaios in der Tracht und der Haltung vollkommen überein. Beide setzen den linken Fuss vor, lassen den rechten Arm hängen, während der linke im Ellenbogen ziemlich stark nach vorn geneigt ist. Die linke Hand fasst in die Falten des rechten Zipfels einer Art Chlamys, die unter dem rechten Arm eingeklemmt ist, die linke Seite der Brust und den linken Arm bedeckt, um wiederum unter dem rechten Arm hindurch, vorn als frei herabhängender Zipfel zu endigen, der bald gerade, bald schräg, aber immer mit einem Zackenrand, abschliesst. Unter dieser Chlamys tragen beide einen bis auf die Knöchel reichenden engen Chiton

1. *L'Égypte*, 1894, N. 6 u. 7. Cf. Botti, *Catalogue*, S. 32.
2. *Berl. Katal.*, S. 261. Cf. *Æg. Zeit.*, 1893, 31.
3. Ich gebe eine Auswahl meiner Zusammenstellung, indem ich mit der augusteischen Zeit beginne: 1) Obelisk Jahr 18 d. Augustus (Nerutsos, *L'ancienne Alexandrie*, 518), 2) Böckh, *C. I. G.* 4923 (augusteisch), 4925 (I Jahrh.), ΚΕΛϹΟΣ; 4713, *d*, Abschrift von Wilkinson (etwa Trajan); Botti, 2493, S. 147 der *Notice des Mon. d'Alexandrie* (Claudius), 2494 (Trajan); Böckh, *C. I. G.* 4711 (164 n. Chr. c.), Σ in der Mitte und am Schluss; 4708 aus Arsinoe (232/33 n. Chr. datiert.
4. *Berl. Katal.*, S. 261, N. 11632, 11633.
5. München Glyptothek N. 14. Photographie käuflich.
6. Petrie, *Tanis*, Frontispice N. 7, S. 42.

mit kurzen Ärmeln, der, nach der Wiedergabe beim Bakonchui, aus dünnerem Stoff war. Die Füsse tragen keine Sandalen.

Die gleiche Tracht, aber etwas verschiedene Haltung zeigen nun der Hor und die münchener Statue. Vor allem ist der linke Arm hier viel weniger im Ellenbogen gekrümmt, und der obere Rand des freien Zipfels ist wulstförmig umgeschlagen. Ich würde auf diese Äusserlichkeiten keinen Wert legen, wenn mir nicht Eirenaios und Bakonchui einerseits, Hor und die münchener Statue andrerseits auch in den Proportionen und im Gesichtstypus zusammengehörig schienen. Jene sind kurze, gedrungene Gestalten, der Bakonchni hat geradezu einen Kugelkopf. Diese sind hager, schmal gebaut, im Gesicht treten die Knochen stark hervor, die Haare weichen nicht so sehr auf der Stirn zurück. Bei der Beurteilung der münchener Statue darf man allerdings nicht vergessen, dass sie wohl kaum vollendet ist. Wenn auch Einzelheiten an Haar und Gewand der Farbe überlassen bleiben mochten, so weist doch der rauhe Grund der Basis und die nur angelegten vier wenig geschwungenen Stirnfalten auf diese Annahme hin.

Mithin glaube ich den Eirenaios nach der Statue des Bakonchui etwa in das 2te Jahrhundert setzen zu dürfen. Dazu stimmen die Urkunden aus dem Soknopaiostempel recht gut[1]. In eine noch spätere Zeit würde man am liebsten die beiden Berliner Statuen setzen, vor allem 11633, deren Stil der Katalog mit Recht als « besonders unangenehm » bezeichnet[2]. Hier ist der Kopf unglaublich knochig und eckig, die eingelegten Augen lassen nur noch mehr die Unfähigkeit des Urhebers dieser Statue, Leben wieder zu geben, erkennen. Auch scheint mir die Anordnung des Gewandes am l. Arm — scheinbar hätte der Chiton einen langen und einen kurzen Ärmel, — nur erklärlich durch ein Missverständnis : der Bildhauer verwechselte Chiton und Chlamys, und daher geht der gezackte Rand viel zu hoch über den Arm. Merkwürdig ist, dass beide berliner Statuen anscheinend natürliches Haar tragen, dessen Anordnung dem kurz geschnittnen Haar der spätern Grafschen Portraits recht ähnlich ist. 11633 trägt ausserdem einen Reif darin.

Zwischen Hor und Bakonchui mag man die münchener Statue einreihen — wenn man nicht lieber die anliegenden Ohren, die Starrheit der Ausführung der verschieden geübten Hand des Künstlers zuschreiben will, dessen Heimat wir ja nicht einmal kennen. Der Hor stammt aus Alexandrien : Hier wird man gewiss verhältnismässig gut gearbeitet haben, und wenn uns die Statuen aus dem Fayum so gar jämmerlich anmuten, so trägt dabei gewiss auch der verschiedene Entstehungsort neben dem chronologischen Unterschied die Schuld.

Das lehrt uns, glaub ich, auch die Statue aus Tanis, die in allem übrigen sich eng an diesen römisch-ægyptischen Typus anlehnt, nur in der runden Form des Kopfes, dem kleinen Mund, dem kurzen Hals Eigentümlichkeiten zeigt, die wohl portraithaft

1. Siehe Krebs, *Æg. Zeit.*, 1893, 31 und 103, ferner die « *griechischen Urkunden aus den kgl. Museen* » passim.

2. Photographieen käuflich. Sind diese Statuen Priesterbilder des Tempels oder Weihgaben weltlicher Männer? Die Inschrift des Irenaios verglichen mit *C. I. G.*, 4714 und 4711, lässt eher an das erstere denken.

sind. Liegt hier, in dem griechisch-römischen Deltastädtchen, ein Rest jener freieren Richtung bewahrt, der wir schon mehrfach im Delta begegnet sind[1]?

Noch einmal sei es gesagt: Hier konnte nur ein erster Versuch gemacht werden, die Masse des vorliegenden Materials — und das ist ja nur ein kleiner Bruchteil von dem vorhandenen — zu sichten und die geschichtliche Abfolge darin zu suchen. Dabei durften zunächst mancherlei Seitenströmungen, wie die ptolemäischen Herrscherstatuen, wie die Köpfe, die in das 2te Jahrhundert n. Chr. gesetzt sind[1], ausser Acht gelassen werden. Auf sie hoffe ich in anderm Zusammenhang ausführlicher eingehen zu können. Schwerer wiegt es, dass es nur in seltnen Fällen möglich ist, die Herkunft der einzelnen Stücke genau festzustellen. So gut man in Memphis und in Alexandria einen andern Dialekt sprach, als in Theben und Syene, so gut haben die Bildhauer, Maler und Handwerker in der Weltstadt anders als in der Provinzialstadt, im Delta anders als im Fayum gearbeitet. So ist denn eine genaue Kenntnis der Lokalschulen die unerlässliche Vorarbeit für eine zusammenfassende ægyptische Kunstgeschichte. Sie aber ist nur möglich, wenn genaue, zuverlässige Fundangaben da sind, und die zeitlich und local sicher fixierbaren Stücke, vor allem der ægyptischen Museen, in guter Publication erreichbar sind!

NOTES DE VOYAGE

PAR

U. BOURIANT

§ 21. — *Tombeau royal d'Hadgi-Qandil.*

Il y a cinq ou six ans, M. Barsanti, envoyé par M. Grébaut pour poser les grilles des tombeaux d'Hadgi-Qandil et d'El-Tell, découvrait au fond de la vallée un tombeau creusé dans le roc, sur le modèle de ceux de la vallée de Biban el-Moluk. Le tombeau de Khunaten était trouvé, ou tout au moins il était permis de croire que c'était bien le tombeau de ce roi, puisqu'on y avait recueilli, au milieu des gravats et des décombres, des fragments de sarcophage et des statuettes funéraires à son nom. La découverte fit un certain bruit en Égypte, mais malheureusement personne n'a songé à donner de ce monument la description ni la publication intégrale. Seule, l'*Egyptian Exploration Fund*, dans son rapport annuel de 1892, lui consacra quelques lignes très brèves et une planche fort exiguë, donnant à la fois des vues de la vallée et de l'entrée du tombeau ainsi qu'un plan assez sommaire. Nos occupations de l'an passé nous ayant appelés à Hadgi-Qandil, nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de réparer l'oubli des voyageurs précédents, et nous nous empressons de donner, en même temps qu'une description du

1. Cf. *Rec. de Trav.*, XVII, 103. Während des Drucks wurden mir 2 weitere hierher gehörige köpfe bekannt: SCHNEIDER, *Album der Antikensammlung zu Wien*, Taf. 13, und *American Jurnal of Arch.*, X, S. 347 f.: Sandsteinstatue im Typus des Hor. Der Reif im Haar ist mit Rosetten geschmückt. Cf. *Gazette des Beaux-Arts*, VII, S. 474 f.

tombeau, celles des représentations assez complètes pour donner des renseignements utiles.

La distance qui sépare le tombeau royal du village d'Hadgi-Qandil a été fort exagérée; d'après les renseignements qui nous avaient été donnés, nous comptions sur une cavalcade d'au moins quatre ou cinq heures et nous avons été agréablement surpris quand, après deux heures et demie de marche seulement, nous nous sommes trouvés en face de la grille qui ferme l'entrée de la tombe. La plaine où s'élevait autrefois la ville dédiée à Aten est fermée, à l'ouest, par le Nil, et, sur tous les autres côtés, par une ceinture circulaire de montagnes percées de loin en loin par des vallées qui s'enfoncent au nord, à l'est et au sud. La vallée centrale, celle qui se trouve immédiatement au sud du groupe septentrional des tombeaux et dans le prolongement de l'axe du temple ruiné d'Aten, suit d'abord la direction est, puis s'infléchit en coudes répétés vers le nord pour tourner de nouveau vers l'est. Après deux heures de marche dans la vallée, on arrive au tombeau royal. La porte de la tombe s'ouvre au soleil levant, on y accède par un escalier assez raide de vingt marches, interrompues en leur milieu par un plan incliné sur lequel devait glisser le sarcophage. Immédiatement après le palier horizontal situé au bas de l'escalier, commence le long couloir incliné qui conduit à une seconde porte d'où part, toujours dans le même axe, un autre escalier avec plan lisse semblable au premier, mais de seize marches seulement et d'une pente beaucoup plus accentuée. Au bas de l'escalier, on rencontre une nouvelle

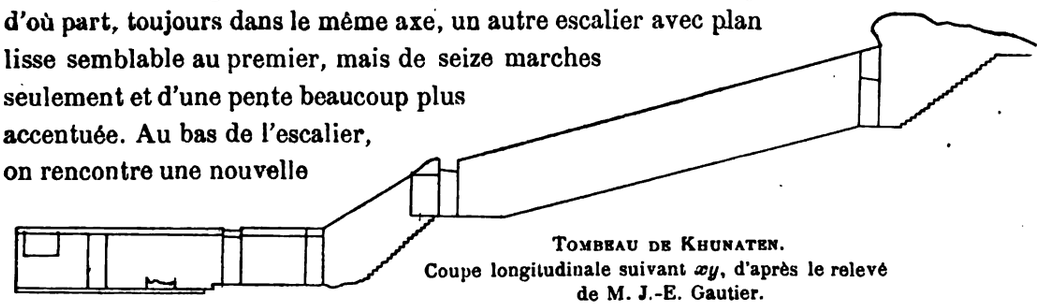

Tombeau de Khunaten.
Coupe longitudinale suivant *xy*, d'après le relevé de M. J.-E. Gautier.

porte donnant dans une salle d'assez étroites dimensions, et qui sert simplement de vestibule à la salle du sarcophage. Cette dernière, quoique un peu plus étroite que celle de Séti Ier à Thèbes, est d'un aspect assez grandiose, bien que les piliers en aient tous disparu à l'exception d'un seul. L'emplacement du sarcophage forme un dénivellement au milieu de la pièce, mais il est inutile d'ajouter que du sarcophage lui-même il ne reste absolument rien[1]. — Je ne sais trop quel aspect présentait la tombe quand ceux qui l'ont découverte y ont pénétré, mais aujourd'hui qu'elle est débarrassée de tous les gravats qui pouvaient l'encombrer, on y voit trop clairement les traces des mutilations exercées par les successeurs de Khunaten. Avec cette salle se termine le tombeau proprement dit; une petite chambre a été commencée dans l'angle sud-ouest, mais elle n'a pas été menée bien loin et peut être négligée sans inconvénient. La longueur totale de la tombe depuis le sommet de l'escalier d'entrée jusqu'à la muraille ouest de la salle du sarcophage est

1. Lors du déblaiement exécuté par M. Barsanti, on a recueilli les fragments de trois sarcophages différents, tous au nom de Khunaten ou du moins portant ses cartouches. Ces fragments déposés aujourd'hui au Musée de Gizéh, ainsi que les statuettes funéraires trouvées dans leur voisinage, sont presque impossibles à utiliser; j'ai tenté de les rapprocher les uns des autres et d'en tirer quelque renseignement, mais sans résultat appréciable.

de 53 mètres, horizontalement, mais en réalité, en prenant la longueur de chaque pente, on arrive à un total de 58 mètres, que le visiteur est obligé de parcourir pour aller du commencement à la fin de l'hypogée. Nous sommes loin, on le voit, des proportions des tombeaux de Biban el-Moluk.

Bien que tous ceux qui jusqu'à présent ont parlé de cet hypogée l'aient attribué sans hésiter à Khunaten, je ne serai pas aussi affirmatif, et, en examinant de très près les représentations qui y sont gravées, je me suis de plus en plus convaincu que nous n'avons pas affaire ici au tombeau du Pharaon lui-même, mais simplement à celui d'une ou plusieurs de ses filles. Cette question eût été aisément tranchée si nous avions trouvé le sarcophage encore en place; malheureusement il a été mutilé dans l'antiquité, et il n'y a rien à tirer des débris insignifiants qui en restent. A défaut de document plus précis, une description détaillée du tombeau donnera peut-être quelque indication de nature à nous fixer sur la destination primitive du monument.

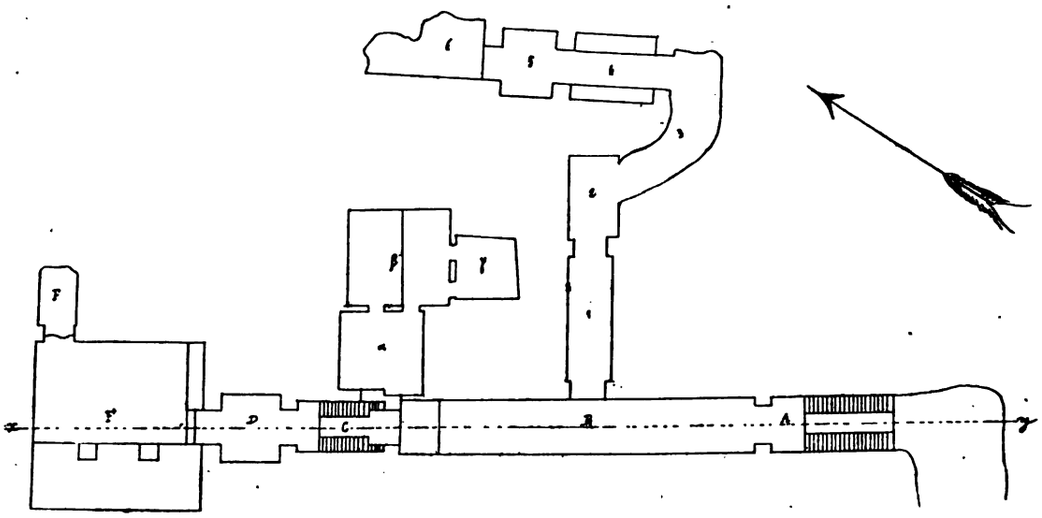

Tombeau de Khunaten. — Plan d'après le relevé de M. J.-E. Gautier.

Quand on descend la longue pente qui conduit du premier au second escalier (B du plan I), on trouve à droite, à peu près à mi-chemin du couloir, une porte conduisant dans une galerie d'abord perpendiculaire à l'axe du tombeau principal (1 et 2), mais qui ne tarde pas à s'infléchir vers l'est pour retourner insensiblement, et par un couloir à coude arrondi (3), à une rampe lisse (4 et 5), à peu près parallèle à l'axe du grand couloir. Cette pente se termine au roc lui-même taillé verticalement en cet endroit, mais à environ 1^{m} 75 du sol s'ouvre une baie occupant toute la largeur du couloir, mais très peu élevée, et qui donne accès dans une cavité de profondeur et de largeur assez vastes, mais d'une médiocre hauteur. Cette pièce n'a pas été achevée, et nous ne pouvons savoir à quoi elle était destinée; c'est celle qui, sur le plan de M. Newberry (et sur le nôtre), porte le n° 6, et qui est attribuée par cet explorateur à la reine Nefer-nefru-Aten. Il faut reconnaître que rien ne vient corroborer cette opinion qui peut être exacte, mais qui, en tous cas, n'est pas démontrée. Toute cette partie du tombeau est restée absolument sans décoration.

En continuant à suivre le grand couloir du tombeau principal, on arrive à un escalier (6), au sommet duquel s'ouvre, à droite également, c'est-à-dire dans la paroi nord, une porte de plain-pied avec la première marche de l'escalier, et qui forme un seuil élevé de 75 centimètres environ au-dessus du sol de la chambre dans laquelle on pénètre. Cette chambre, haute d'à peu près 5 mètres, est désignée sur le plan par la lettre α; les quatre parois en ont été recouvertes d'ornements, très mutilés aujourd'hui, mais qui néanmoins peuvent être presque entièrement reconstitués. Les deux parois principales, est et ouest, sont toutes les deux occupées par une adoration au disque; la représentation est à peu de chose près la même sur les deux parois, il suffit donc d'en décrire une : dans l'angle gauche (nord sur la paroi est et sud sur la paroi ouest), le disque est représenté émergeant de l'horizon figuré par une montagne étroite, mais très élevée. Au pied de la montagne, les animaux, quadrupèdes et volatiles, vont et viennent, fournissant ainsi un commentaire à l'hymne à Aten. A côté de la montagne se dresse le pylône du temple; des personnages très nombreux s'inclinent ou se prosternent devant la vivifiante apparition; le roi, suivi de la reine et des princesses, fait à sa divinité l'adoration accoutumée; des offrandes innombrables sont déposées de toutes parts; les étrangers présents à la cour du monarque, asiatiques et nègres, se prosternent également devant l'astre radieux; des bœufs sont égorgés en son honneur, et le roi lui-même tient l'instrument ⊽, avec lequel il a immolé la première victime. Les princesses qui suivent le Pharaon sont au nombre de quatre : Merit-Aten, Maqet-Aten, Ankhs-n-paaten et Nefer-nefru-Aten ta Šerat. Sur les deux parois, la famille royale est composée des mêmes personnages, les fonctionnaires de la cour sont identiques et ont tous, ou peu s'en faut, la même posture. En avant de la montagne au-dessus de laquelle apparaît le disque, sont prosternés ou agenouillés divers personnages, en général des étrangers, Nègres aux larges boucles d'oreilles et à la chevelure ornée de longues plumes, Amorrhéens à la tunique arrondie, Khétas à la robe collante, qui tous sont tournés du côté de l'astre vénéré; ces théories d'adorateurs sont répétées également dans les deux tableaux dont nous avons parlé, mais elles ne sont plus gravées sur la même paroi que le tableau auquel elles se rattachent; elles sont figurées sur la paroi la plus proche : celle dépendant de la paroi orientale est gravée sur la paroi nord de la chambre, entre les deux portes qui font communiquer cette pièce avec la salle β; celle qui relève du tableau de la paroi ouest occupe toute la partie de la paroi sud située à gauche de la porte d'entrée de la salle. De même, sur la paroi nord, mais dans l'angle ouest, est gravée une représentation de soldats et de chars qui fait aussi partie du tableau de la paroi ouest; ce sont les troupes de l'escorte royale ainsi que les chars qui ont amené les personnages de la cour et qui attendent au dehors la fin de la cérémonie pour ramener leurs maîtres au palais. La même scène se retrouve d'ailleurs à la fin du tableau de la paroi est. Il ne reste plus dans la salle qu'un seul tableau, mais ce n'est pas le moins intéressant; il est gravé sur la paroi sud à droite de la porte d'entrée : sous un dais descendant jusqu'au milieu des montants qui le supportent, est couchée morte la jeune princesse Maqet-Aten, seconde fille du roi; sa nourrice, ou l'esclave qui lui était spécialement attachée, est prosternée au pied du lit funèbre, au-dessus duquel Aten étend ses rayons. Le roi, la reine, ainsi que les sœurs de la jeune

morte, se lamentent; Khunaten, penché en avant, serre dans sa main crispée le bras de la reine; derrière la famille royale, toute la cour se désole dans des poses très bien observées par l'artiste; une des femmes de la suite s'évanouit dans les bras de deux de ses servantes. Ce tableau est répété sur deux registres, non pas tout à fait identiques, mais se ressemblant étrangement.

Au fond de la chambre α, dans la paroi nord, sont percées, à $1^m 25$ environ du sol, deux ouvertures donnant dans une seconde salle, la salle β dont les murs ne portent aucune décoration, mais dont la forme est singulière. La pièce est rectangulaire et mesure $6^m \times 6^m 20$, mais, tandis que la partie nord est surbaissée de sol et de plafond, la partie sud est relevée au niveau de la fenêtre, et le plafond suit le dessin du sol. Peut-être était-ce là qu'était dressé le catafalque, sur la partie exhaussée de la chambre; en tous cas, la disposition de cette chambre est assez curieuse pour être signalée.

La chambre β communique à son tour avec la chambre γ par une porte taillée dans l'angle sud-est de β. Cette porte est à environ $1^m 70$ du sol, et la pièce se continue de plain-pied avec le seuil de cette porte sans dénivellement. La chambre est très basse, $1^m 78$, et de dimensions très étroites; la forme en est des plus irrégulières, et les quatre parois sont recouvertes de tableaux qu'on peut diviser en deux séries principales, l'une occupant les parois est et sud, et l'autre les parois nord et ouest.

Premier groupe. La première scène représente, à gauche, un dais ombrageant un naos à colonnettes surmontées de chapiteaux à fleurs de lotus; sous le dais relevé se tient debout Maqet-Aten, ou plutôt sa momie, revêtue de la robe qu'elle portait pendant la vie. Devant elle, le roi et la reine, suivis des princesses Merit-Aten, Ankhsnpaaten et Nefer-nefru ta Serat, pleurent et se désolent; les gens de la suite se livrent au plus violent désespoir. Cette scène se prolonge jusqu'à la fin de la paroi sud.

Deuxième groupe. Mur nord : A gauche encore le même dais que tout à l'heure, mais abaissé, et sous son voile Maqet-Aten étendue, comme nous l'avons déjà vu dans la chambre α. La nourrice de la princesse pleure et se frappe le front au pied de la couche funèbre, tandis que, de l'autre côté, se tiennent le roi, la reine et les sœurs de la morte, mais ici les personnages sont martelés et leurs gestes ne sont plus très visibles. Un peu plus loin, une femme donne le sein à une princesse qui doit être la cinquième fille de la reine, c'est-à-dire la princesse Nefru-Râ; des porte-ombrelles se tiennent près d'elle, et les gens de la cour viennent la saluer. En arrière, scènes de lamentation semblables à celles que nous avons déjà rencontrées. Sur la paroi ouest, celle de la porte, étaient représentés les divers objets du mobilier funéraire, miroirs, vases, provisions, mais cette paroi a été presque entièrement détruite; à une époque postérieure, une large baie y a été pratiquée qui a emporté la presque totalité des gravures.

Revenons en arrière, sortons de ce caveau spécial et reprenons notre marche à partir du sommet de l'escalier qui conduit à la grande salle inférieure. Au bas de l'escalier (C) s'ouvre une large porte qui donne accès dans une pièce (D), de même largeur que toute la partie que nous venons de parcourir; c'est le vestibule de la salle du sarcophage; ses parois étaient jadis recouvertes de tableaux, mais tout a été mutilé avec acharnement; on peut cependant, après long examen, reconstituer, au moins dans ses grandes lignes,

l'ensemble des représentations aujourd'hui détruites. Sur la paroi nord, adoration à Aten; le disque est dans l'angle de droite, c'est-à-dire à l'est; le roi, la reine et leurs filles, ou tout au moins leur fille Merit-Aten, font l'adoration habituelle, les autres personnages ont disparu. Sur la paroi sud, même tableau, mais plus mutilé encore. Sur la paroi de la porte d'entrée, c'est-à-dire sur les montants intérieurs de cette porte, sont gravés à droite et à gauche des bouquets composés de fleurs de lotus superposées; sur les montants extérieurs de la porte qui mène à la grande salle funéraire, étaient gravés des personnages; celui de gauche est détruit; à droite, on peut reconnaître que le personnage était une femme, peut-être Maqet-Aten; des traces d'hiéroglyphes se voient encore au bas du tableau, à droite : .

Enfin, au delà de cette porte, on pénètre dans la salle extrême, la salle du sarcophage; elle devait, dans le principe, être soutenue par quatre piliers; un seul est aujourd'hui debout, les traces d'un autre sont encore visibles, sur le sol et au plafond; quant aux deux derniers, ceux du nord, ils ont complètement disparu, et, si bien même qu'on pourrait supposer qu'ils n'ont jamais existé. Les quatre parois de la salle étaient ornées de tableaux représentant uniformément des scènes d'adoration à Aten; sur la paroi est, à gauche de la porte, tout est détruit, à l'exception de deux disques rayonnants qui se voient encore l'un dans l'angle gauche, l'autre dans l'angle droit de cette partie de la paroi. A droite de la porte, dans l'angle droit de la paroi, autre représentation du disque s'élevant de la montagne. Au-dessous, tables d'offrandes richement chargées et sur lesquelles le disque étend ses rayons. En avant de la table d'offrandes, le roi, coiffé de la couronne rouge, et la reine, la tête couverte de la coiffure , font les offrandes; les mains du roi et de la reine sont détruites. Derrière eux viennent plusieurs de leurs filles; les noms de Merit-Aten et de Maqet-Aten ont été conservés; enfin s'avance une longue file de porte-éventails, de porte-flabellum, etc., répartis sur deux registres.

Sur la paroi sud était gravé un tableau qui, s'il était intact, nous aiderait à résoudre la question de savoir si le tombeau dans lequel nous sommes avait été destiné au roi ou simplement à l'une de ses filles. En effet, ce tableau, d'après l'allure générale, est identique à ceux de la chambre α et de la chambre γ; on voit, à gauche, une femme debout et qui se lamente; ce doit être la nourrice de Maqet-Aten; le dais, s'il y en a eu un, a disparu dans la mutilation des parois; il n'y a plus trace non plus de personnage couché; on voit seulement, tout à fait en bas, des offrandes accumulées. Le roi et la reine se distinguent vaguement, mais on ne peut définir exactement leur attitude; s'agit-il d'adoration au disque ou de lamentations sur le cadavre de Maqet-Aten, on ne peut le dire. Cependant, en arrière de ces personnages principaux, le registre supérieur du tableau a été conservé jusqu'à la fin de la paroi (croquis), et là il n'y a pas de doute à avoir, il s'agit de lamentations. Tous les personnages représentés se désolent et se livrent à une mimique très significative. Si maintenant on veut bien remarquer que, dans tous les tableaux d'adoration (chambre α, vestibule), les gens de la suite du roi ne font pas autre chose que d'adorer leur divinité, et qu'au contraire, partout où le roi se lamente (chambres α et γ), tous ceux qui l'accompagnent se lamentent également, on en arrivera à conclure

que, dans le tableau qui nous occupe, il s'agit de lamentations, et que les pleureurs et les pleureuses du registre supérieur ne font que suivre l'exemple que leur donnent le roi, la reine et les princesses. Or, si le roi se lamente, il est difficile d'admettre que ce soit sur son propre cadavre; il est plus naturel de supposer que son désespoir a le même motif que celui que nous avons déjà constaté, et que toutes ces scènes de larmes et de désespoir ont lieu en l'honneur de Maqet-Aten, opinion corroborée du reste par la présence, à gauche de la scène, de la nourrice de la princesse. Si cette supposition est juste, et rien, il me semble, ne peut plaider contre elle, il faut en déduire que le tombeau découvert par M. Barsanti n'était pas destiné au roi lui-même, mais à la princesse Maqet-Aten, deuxième fille du roi, morte avant ses parents et la première de la famille.

Les autres parois, ouest et nord, ne portent que des traces indistinctes de tableaux: on y voit toujours le disque avec ses rayons, mais les personnages ont été soigneusement mutilés.

Sur l'unique pilier de la chambre étaient représentés : sur la face nord, un personnage à tête rase et à large robe, faisant l'adoration au disque; sur la face sud, le personnage a disparu, mais il est resté quelques hiéroglyphes qui nous donnent son titre : ; c'est probablement ce personnage qui remplissait, dans le culte d'Aten, les fonctions qu'on voit, dans le rite osirien, remplies par l'An-maut-f. A l'ouest, toute la surface du pilier est mutilée; à l'est, il ne reste plus, dans l'angle supérieur droit, que des lignes indiquant que là était représenté un édifice, ou un naos, dans lequel était un personnage, la défunte probablement.

§ 22. — *L'empereur des inscriptions de Tahta.*

Dans sa lettre à M. Maspero, publiée dans la XIe année du *Recueil* (p. 96-100), M. Golénischeff signalait, entre Tahta et Ennebis, quelques débris de pierres, dont quelques-unes portaient des traces de représentations et les cartouches romains : . Ces deux cartouches, disposés verticalement, ont semblé à M. Golénischeff donner un nom jusqu'à présent inconnu dans la série des empereurs romains. Ce nom qu'il transcrit *Mā-ḳ-ā-n-s* lui semble correspondre à celui de Macianus, gouverneur de l'Égypte sous Marc-Aurèle, et dont le père, Avidius Cassius, s'était révolté contre cet empereur. J'ai eu l'occasion cette année, en passant à Tahta, de voir quelques-unes des pierres provenant des ruines signalées par M. Golénischeff; celles qui portent les cartouches verticaux signalés par ce savant sont aujourd'hui au Musée de Gizéh, mais il en reste une sur laquelle ces mêmes cartouches sont écrits, horizontalement cette fois. Les voici tels qu'on peut les voir chez le propriétaire de ces pierres, épicier à Tahta : .

Je crois qu'il est difficile d'y voir autre chose que le nom d'Aurelius Commodus, et si cette lecture a échappé à M. Golénischeff, c'est que sans doute la disposition verticale des hiéroglyphes, ce que je n'ai pu vérifier sur le monument lui-même, prêtait à une double interprétation.

§ 23. — *Quelques corrections aux textes d'Ombos.*

La publication d'*Ombos*, un peu trop hâtive pour être parfaite, nécessitera l'impression d'une liste d'errata qui sera reportée à la fin du second volume. En attendant, je puis présenter, dès à présent, aux lecteurs du *Recueil* les quelques corrections que mon dernier séjour à Ombos m'ont permis de relever dans les textes les plus intéressants que contient le premier volume de la publication :

Planche XXVI... L. 4, au lieu de , lire .

L. 11, dans la lacune , le □ est très visible; il faut donc lire .

L. 12, commencement : ; fin : .

Pl. XXVII..... L. 1, au lieu de , lire .

L. 4, le premier signe est au lieu de .

L. 8, le mot *ur* est écrit par la × et non par le .

L. 11, derrière la joueuse de tambourin , sont gravés les signes .

L. 12, après , lire .

Pl. XXXVI..... L. 1, au lieu de , lire .

— au lieu de , lire .

L. 2, au lieu de , lire .

L. 4, lire .

L. 6, au lieu de , lire .

L. 9, le groupe de la fin doit être restitué ainsi : .

L. 11, le groupe de la fin est disposé de la manière suivante : .

L. 12, l'oiseau doit être restitué .

— entre et , est gravé le trait ı.

L. 13 (fin), .

Pl. XXXVII..... L. 11, au lieu de , lire .

L. 12, au lieu de , lire .

L. 13, après , il n'y a pas de lacune.

Pl. CLXVIII..... Cartouche 3 : .

— 8 : .

Pl. CLXX..... — 4 : .

— 10 : le premier signe semble être un .

— 11 : .

Pl. CLXXV ..... Cartouche 2 (de droite) : .

— 1 (de gauche) : .

Pl. CLXXVI .... — 5 : .

— 9 : .

Pl. CCXIX ..... L. 2, après les deux cartouches, lire dans la lacune le signe (cynocéphale).

L. 2, au lieu de , lire .

L. 3, derrière , lire le signe .

L. 12, au lieu de , lire .

Pl. CCXX..... L. 1 (fin), lire au lieu de .

L. 9, après viennent les deux signes .

Pl. CCXXI ..... L. 2 (début), .

L. 5 (milieu), .

Pl. CCXXII ..... L. 5 (commencement), après , lire .

L. 6 (début), .

— (milieu), .

— (fin), .

L. 7 (milieu), .

L. 9 (milieu), .

L. 13 (milieu), au lieu de , lire .

Pl. CCLII ..... L. 3, au lieu de , lire .

L. 7, au lieu de , lire .

Pl. CCLIII..... Après les cartouches du roi, lire .

Derrière la reine, l. 1, (tourné à droite) remplit toute la lacune.

— l. 2, dernier groupe : .

Pl. CCCCXXV... L. 3, au lieu de , lire .

— au-dessous de , il n'y a pas de lacune.

L. 5, premier groupe : .

— au-dessus de , on lit .

— après , on distingue encore .

L. 7, .

L. 8 (début), .

— (milieu), .

L. 9 (fin), .

Pl. CCCCXXV... L. 10 (début), .
— (milieu), .
— (fin), .
L. 11, après la lacune : .
— (fin), .
L. 12, après , on lit le signe du pluriel III.
L. 14, après . on distingue le .

Pl. CCCCXXVI.. L. 1 (fin), (pas de lacune après).
L. 6 (fin), au lieu du cynocéphale, lire .
L. 7 (début), .
— (milieu), les signes sont indistincts.
L. 8 (fin), .
L. 9 (fin), .

Pl. CCCCXLVIII. L. 2, dans la lacune se voit le derrière d'un oiseau .
L. 3, ; ; .
L. 4, ; .
L. 5, .
L. 6, .
L. 8, .
L. 9, ; .
L. 11 (fin), .
L. 13, .

Pl. CCCCXLIX.. L. 2, ; ; (fin), .
L. 7 (commencement), .
L. 8 (milieu), au lieu de .
L. 9, .
L. 11, premier signe, au lieu de , lire .
L. 12 (milieu), après les deux cynocéphales on lit : .

J'ai relevé aussi quelques incorrections dans les textes publiés dans le *Recueil* (XVe volume, p. 181 à 188). La première de toutes et la plus importante est l'interversion des colonnes des mois; le texte commence en effet à la page 182 du *Recueil*, se continue sur la page 183 et se termine à la page 181. La première colonne des mois occupe donc les deux premiers tiers de la page 182; la deuxième se trouve à la fois sur le dernier tiers de la page 182 et le premier de la page 183; la troisième couvre les deux

derniers tiers de cette même page; enfin, la quatrième colonne des mois est tout entière reproduite à la page 181 du *Recueil*. Chaque colonne des mois se subdivise en deux parties contenant chacune le nom d'une divinité protectrice de la journée en face de laquelle elle est inscrite. Pour les corrections, je désignerai dans chaque colonne la première partie par *a* et la seconde par *b*.

Page 182. — Première colonne :

Jour 17, *a* .
— 23, *a* .
— 5, *a* .

Deuxième colonne :

Jour 12, *a* ; *b* .
— 13, *a* .
— 14, *a* ; *b* .
— 15, *b* .

Troisième colonne :

Jour 5, *b* .
— 7, *b* .
— 8, *b* .
— 12, *b* .
— 13, *b* .
— 14, *a* .
— 23, *a* .
— 24, *a* ; *b* .

Quatrième colonne :

Jour 16, *a* .
— 28, *a* .
— 29, *a* .

Le long texte reproduit aux pages 184 à 186 du *Recueil* doit être divisé en deux parties complètement indépendantes. L'une (lignes 1 à 15) est gravée sur la paroi ouest

de la salle C (cf. le plan annexé au volume d'*Ombos*); l'autre (lignes 16 à 34) occupant vis-à-vis de la première le bas de la paroi est de la même salle.

1er texte. — Ligne 1, au-dessus de on voit les signes ı ı ○.

— 2, le groupe doit être remplacé par le groupe :

— 2 (fin), le groupe se lit plus correctement :

— 3, entre et , restituer le signe .

— 7, entre et , lire .

— 8, dans le groupe , la ligne ı ı ı ı est douteuse.

— 8, vers la fin, au lieu de , lire .

— 10 (début), dans le groupe , les ∩∩ ne sont pas fermés en haut.

— 13, au lieu de , lire .

— 13, vers la fin, au lieu de , lire .

— 15, au-dessus du cartouche, au lieu de , lire .

2e texte. — Ligne 16, au lieu de , lire .

— 17, au lieu de , lire et opérer partout la même substitution au signe .

— 17, au lieu de , lire .

— 17 (fin), au lieu de , lire .

— 18, au lieu de , lire .

— 27, au lieu de , lire .

— 31, au lieu de , lire .

— 31 (fin), au lieu de , lire .

— 32, après , ajouter .

— 33, remplacer cette ligne par : .....

— 34, au lieu de , lire .

Enfin, dans le texte publié pages 187 et 188 :

Ligne 3, après la lacune du début, lire au lieu de .

— 3, combler la seconde lacune par le groupe .

— 4, combler la seconde lacune par le groupe .

Ligne 5, au lieu de , lire .

— 6 (début), au lieu de , lire .

— 6, au lieu de , lire .

— 6 (vers la fin), au lieu de , lire .

— 7 (début), au lieu de , lire .

— 7, au lieu de , lire .

— 7, au lieu de , lire .

— 8, après , lire au lieu de .

— 9, au lieu de , lire .

— 9, au lieu de , lire .

— 9 (fin), au lieu de , lire .

— 13, après , lire au lieu de .

— 13, après , supprimer .

— 13, au lieu de , lire .

— 13, après , lire au lieu de .

— 14, dans le groupe , lire au lieu de .

— 15 (vers la fin), au lieu de , lire .

— 17, lire au lieu de .

— 17, lire au lieu de .

— 17 (fin), au lieu de , lire .

— 19, au lieu de , lire .

— 19, au lieu de , lire .

Parmi les textes publiés dans le volume d'*Ombos*, celui qui occupe les pages 313 et 314 (pl. CCCCXXIII et CCCCXXIV) est l'un des plus importants. Ce texte, gravé à une très grande hauteur, avait été lu assez incorrectement lors de la première copie qui en a été faite; cela s'explique aisément par l'abondance de poussière que faisaient autour de nous la multitude d'ouvriers chargés du déblaiement. La publication rapide de cette première partie du travail ne nous a pas permis de corriger sur place notre première lecture. J'ai profité de mon passage à Ombos pour revoir avec soin ce texte, et je vous en envoie la copie très améliorée, sinon parfaite.

Ligne 1 :

Ligne 2 :

Ligne 3 :

Ligne 4 :

Ligne 5 :

Ligne 6 : 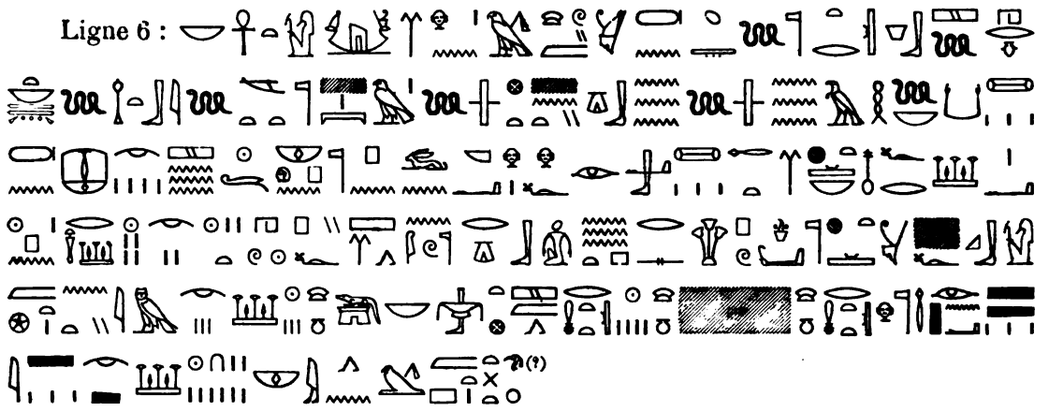

Ligne 7 :

Ligne 8 : 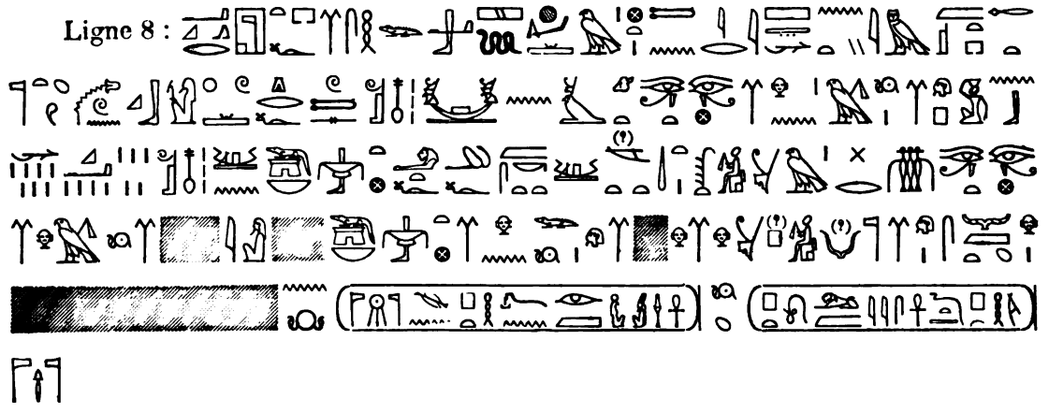

1. Les signes reproduits en plein ne sont pas achevés sur la muraille.

§ 24. — *Temple d'Amada.*

Sous la porte du temple, à gauche, en entrant, est gravée une inscription en treize lignes très intéressante, mais fort mutilée. La voici, telle que j'ai pu la relever; mais quelques-uns des signes que je n'ai pas lus peuvent peut-être se rétablir. Malheureusement, l'estampage que j'avais pris de cette inscription a été détruit accidentellement, et je ne puis donner ici que la copie que je retrouve dans mes notes. L'inscription est écrite de droite à gauche :

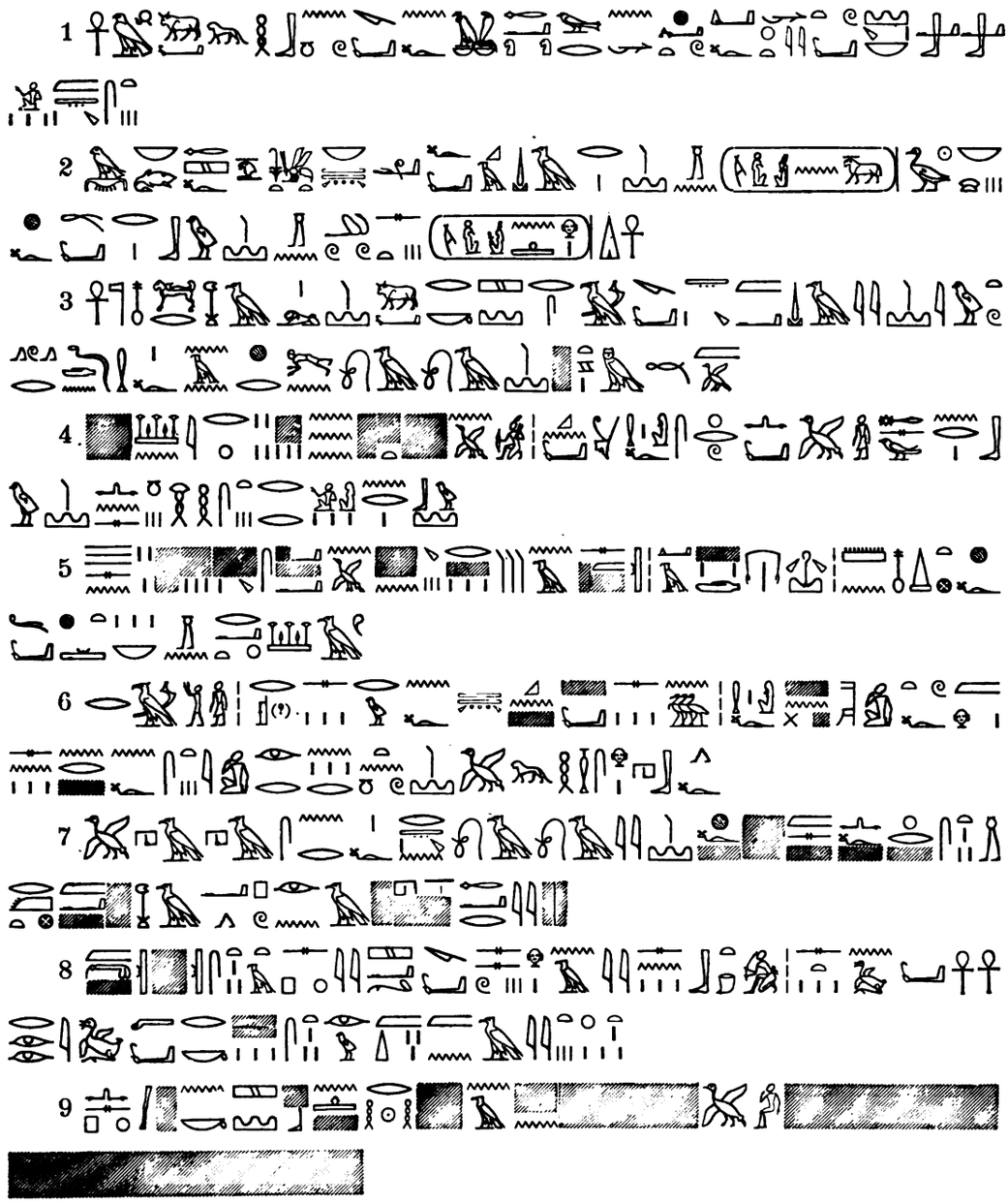

10

11

12

13

§ 25. — *Textes d'Abou-Simbel.*

A gauche de la façade du temple, sur la partie du rocher qui forme l'enceinte du parvis, est gravée une stèle, dont Lepsius (*Denkm.*, Abth. III, Bl. 196) a donné une reproduction considérablement écourtée. Le tableau qui en occupe le sommet représente Ramsès II assis entre deux divinités, sous un naos à toit plat surmonté d'uræus. A droite, s'avance la princesse , suivie de son père, le prince de Khéta. Les détails du costume du prince et de la princesse sont assez exactement reproduits dans Lepsius pour que je n'aie pas à les décrire de nouveau.

Au-dessous de ce tableau est gravé un long texte en quarante-une lignes, écrit en caractères très serrés et parfois aussi très mutilé. La planche de Lepsius ne donne que vingt de ces lignes, et encore, à partir de la seizième, les lacunes sont parfois assez faciles à combler. Il est juste de dire qu'au moment où le savant égyptologue visitait Abou-Simbel, cette partie du monument devait être en grande partie cachée sous les sables. Je crois donc intéressant de publier à nouveau le texte donné par Lepsius en le faisant suivre de ce qu'il lui a été impossible de relever.

1

2

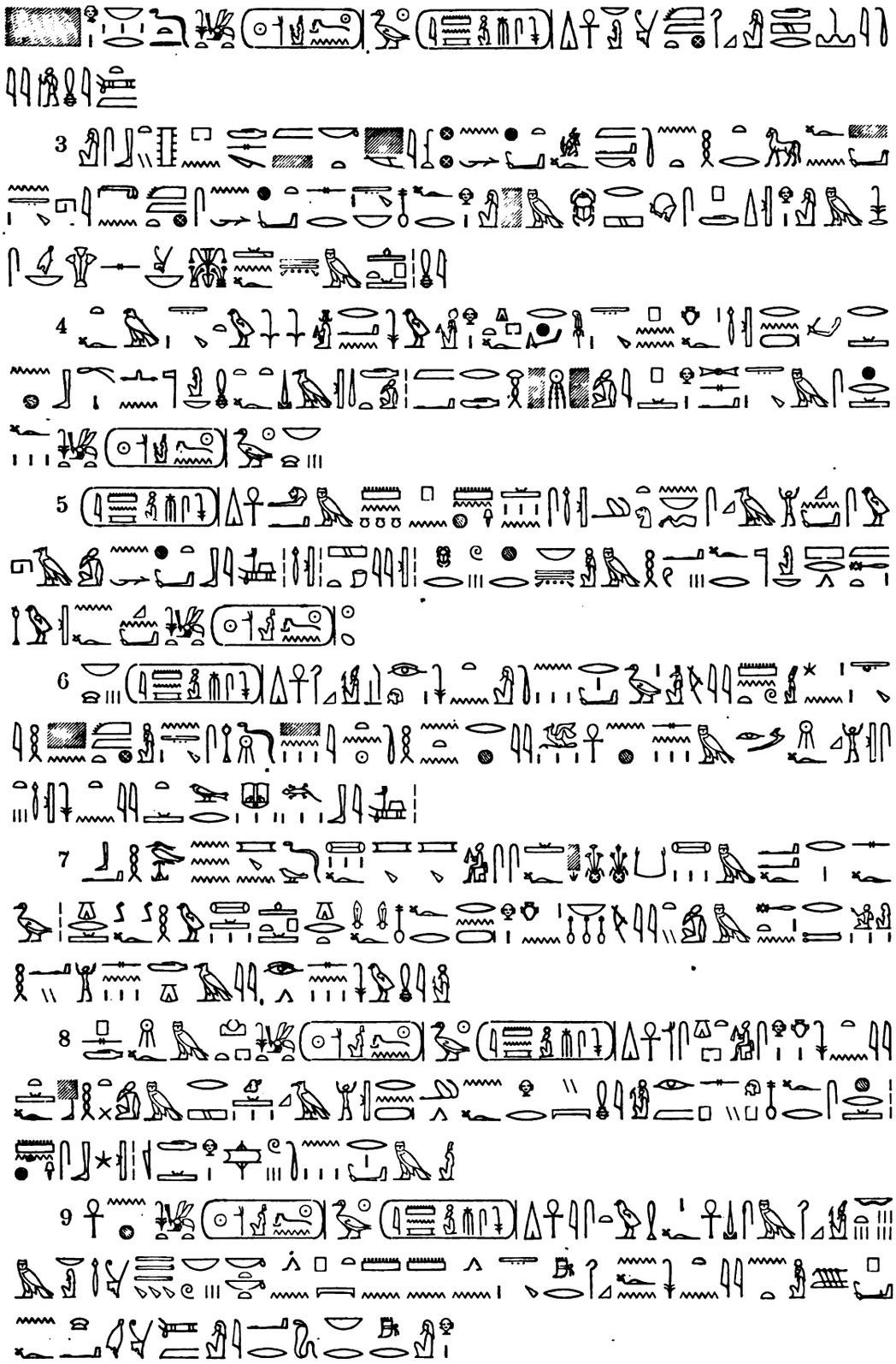

10 (sic)

11 (?)

12

13

14

15

16

17

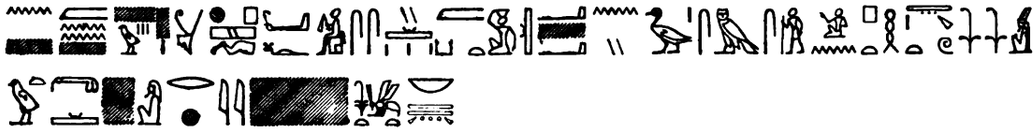

18

19 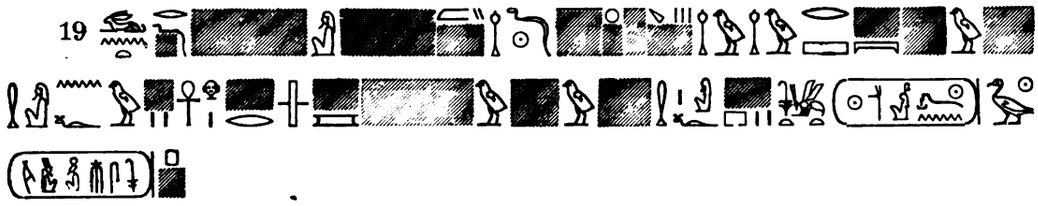

20 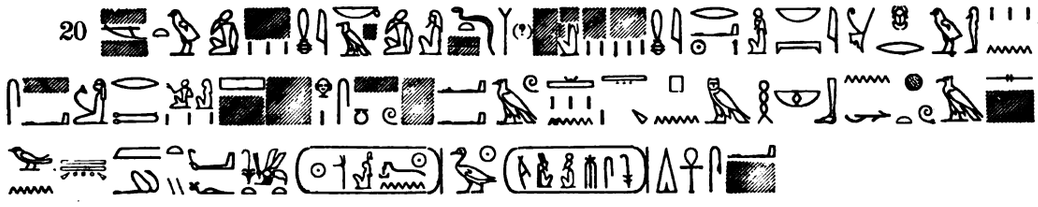

21

22 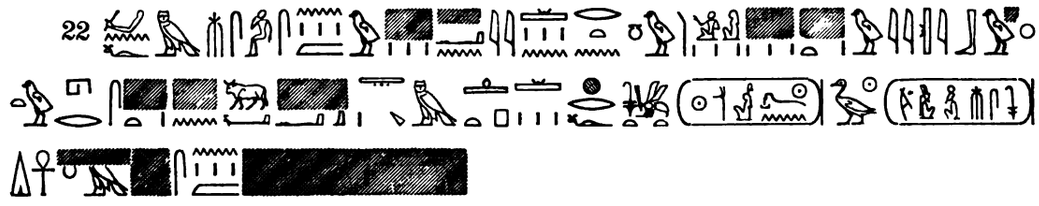

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

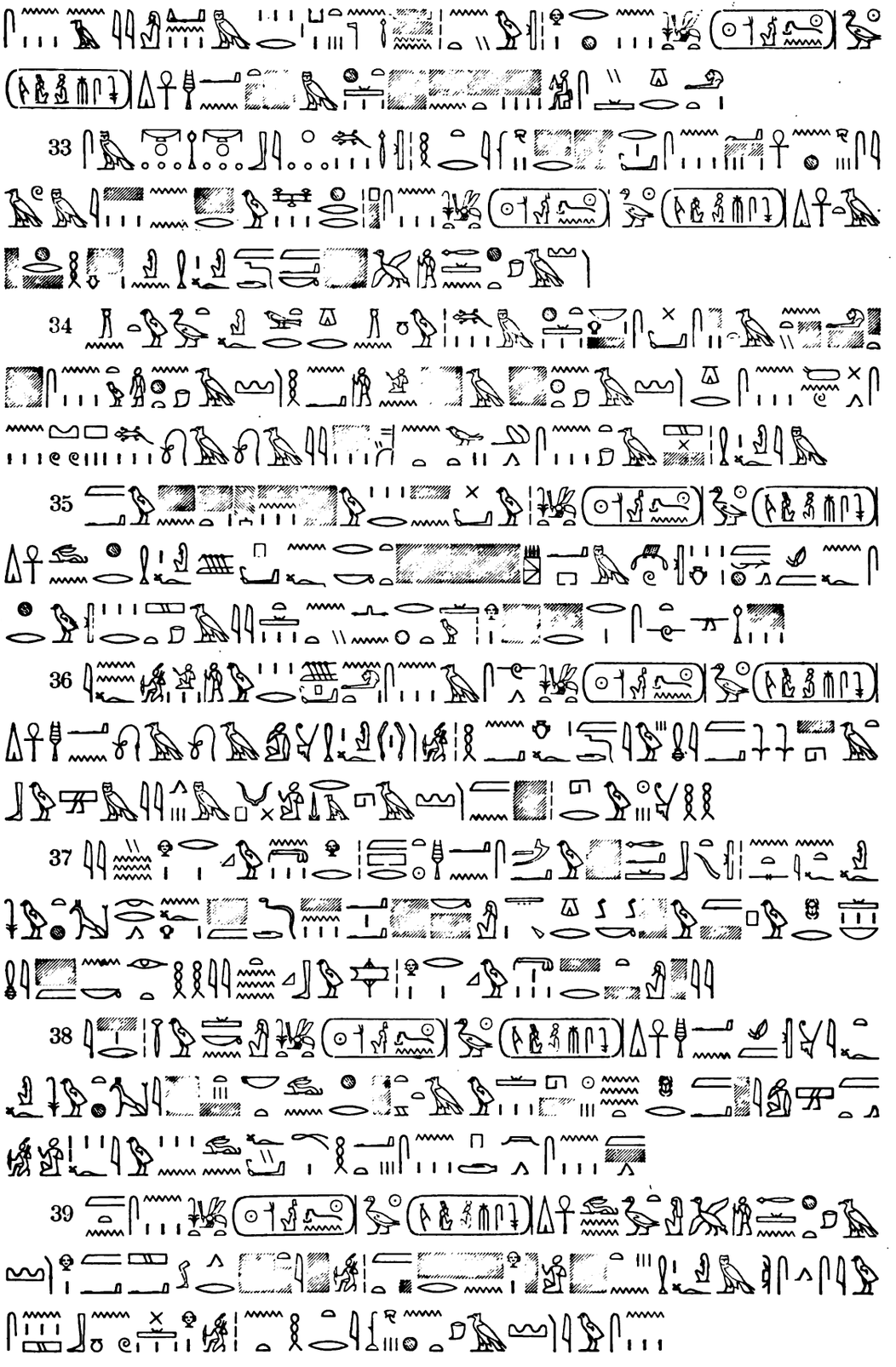
33
34
35
36
37
38
39

40

41

LE GRAND PAPYRUS HARRIS ET LES RUINES DE MÉDINET-HABOU

PAR

PAUL PEUILLET

Au début du *Papyrus Harris I*[1], Ramsès III nous décrit un édifice qu'il a construit à Thèbes[2], en l'honneur du dieu Amon. Une simple lecture, même rapide, de cette description suffit à nous prouver qu'il s'agit d'un monument important, solidement construit, et de grandes dimensions. On pense aussitôt qu'il n'a pas dû disparaître complètement et que probablement quelques ruines en subsistent encore.

Dès lors, il serait piquant de retrouver le temple de Ramsès III parmi les ruines de Thèbes et de comparer ce qu'il en reste avec la description que nous en donne le *Papyrus Harris :* dans ce but, la première question à résoudre est celle de la situation du temple.

I

Or, cette situation est nettement déterminée : [3] « Je t'ai fait, (dit le roi à Amon), une maison somptueuse de millions d'années, établie solidement sur la colline de Nbankh. »

Dans cette phrase, deux mots essentiels sont à retenir : le terme de « *maison de millions d'années* », et le nom de *Nbankh*. — On sait que l'expression désigne, d'une façon spéciale, la « chapelle », ou plutôt le « *temple funéraire* » des tombeaux royaux[4]. Comme tous ces temples funéraires sont à l'ouest du Nil, en avant de la colline Libyque, c'est dans cette région qu'il faut chercher le de

1. *Facsimile of an egyptian hieratic papyrus... in the British Museum, printed by order of the trustees.* — De la pl. III, l. 11, à la pl. V, l. 3.

2. Pl. III, l. 4 : « Va à *Thèbes*, ta ville mystérieuse..., je t'offre le repos à Nbankh. » Nbankh est le nom de la colline sur laquelle s'élève notre édifice.

3. Pl. III, l. 11.

4. V. LORET, *L'Égypte au temps des Pharaons*, p. 308-311.

Ramsès III et la colline de Nbankh. — Là, un grand édifice, datant de Ramsès III, se présente aussitôt : ce sont les ruines de Médinet-Habou. Ne serait-ce pas là le temple décrit au *Papyrus Harris?*

La réponse nous est fournie par les inscriptions qui couvrent les murs du temple de Médinet-Habou. Amon dit dans l'une d'elles, en parlant de Ramsès : [illegible][1], « il a construit une maison de millions d'années à l'ouest de Thèbes. » Il ajoute encore, dans le même passage : « que ses bienfaits célèbrent son nom, ... parce qu'il a construit mon temple... sur la colline de Nbankh, » [illegible][2]. D'où il résulte que le grand temple de Médinet-Habou, appelé comme celui du *Papyrus Harris I,* « maison de millions d'années », c'est-à-dire « temple funéraire », est en même temps situé, comme lui, sur la colline de Nbankh.

Or, les ruines de Médinet-Habou s'élèvent actuellement sur une véritable petite colline, que la *Description d'Égypte* qualifie de « butte factice », mais qui est, en tous cas, nettement séparée, « par une portion de désert très étroite », de la colline Libyque[3]. Il est donc permis de croire que cette butte est la colline que nos textes appellent [illegible][4].

Nous arrivons ainsi à établir que la colline de Nbankh est probablement la colline de Médinet-Habou, et qu'en tous cas le « temple funéraire », décrit par le *Papyrus Harris I,* se confond, par sa situation, avec le « temple funéraire » de Médinet-Habou. — Une étude comparative de la distribution de ces deux édifices va peut-être nous permettre de les rapprocher plus étroitement.

II

Dans le *Papyrus Harris I,* la description que Ramsès III nous donne du temple de Nbankh comprend deux parties distinctes : de la planche III, ligne 11, à la planche IV, ligne 11, Ramsès passe en revue les parties principales du [illegible]. Puis il dit : [illegible] « Je t'ai fait un Âhâ

1. Champollion, *Notices descriptives*, t. I, supplément, p. 730 = C. R. Lepsius, *Denkmäler aus Ägypten*, etc., Bd. VII (Abth. III), Bl. 213 *b*.

2. Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 730. Cf. encore p. 736, où Khnsou dit à Ramsès : [illegible] « Je t'ai donné ton Hâ-it, établi solidement..... sur la colline de Nbankh. » Enfin, p. 740 (= Leps., *op. cit.*, vol. VII, pl. 213 *d*), où Ramsès dit avoir fait le Hâ-it [illegible].

3. *Description d'Égypte*, Antiquités, vol. II, p. 12, 13, 41. — Cf. les plans de Lepsius (*Denkm.*, vol. I, pl. 73) et ceux de la *Descript. d'Ég.* (Antiq., t. II, pl. 2).

4. Peut-être le terme de « colline de Nbankh » désigne-t-il la colline Libyque en général, dans sa partie qui s'étend à l'ouest de Thèbes, et non la butte de Médinet-Habou en particulier. Ce sens pourrait être confirmé par une phrase curieuse d'une autre inscription (Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 740 = Leps., *Denkm.*, vol. VII, pl. 213 *d*), où Ramsès dit qu'en construisant son [illegible], « il n'a pas détruit les tombes des [illegible]. Si l'on traduit ce dernier mot par « *morts* », dans un sens général, Nbankh devient la région des morts, c'est-à-dire la colline Libyque. Mais si l'on traduit par « *les morts de Nbankh* », la colline de Nbankh reste la butte particulière de Médinet-Habou, et l'on apprend alors que cette colline doit contenir des tombes : il serait curieux de voir confirmer ce renseignement par les fouilles.

somptueux de roi dans son intérieur[1]. » Le terme de désigne un palais[2]; on doit donc traduire l'expression par « *palais royal* ». Ainsi il y a un palais royal « *à l'intérieur* » du . Cela ne peut pas signifier que le palais royal est dans l'édifice même, mais plutôt que ce palais se trouve placé dans l'enceinte du sanctuaire. On voit donc que le sanctuaire de Nbankh comprend deux parties :

1° Le *temple funéraire* proprement dit, le ;

2° Un *palais royal*, , placé dans l'enceinte du sanctuaire.

Or, les ruines de Médinet-Habou comprennent aussi deux édifices :

1° Un monument que l'on a toujours considéré comme un *temple funéraire*, parce qu'il est semblable à tous les temples funéraires que l'on trouve au pied de la colline Libyque;

2° Une construction d'un genre tellement spécial qu'il a été impossible d'y voir un édifice ayant un caractère religieux ou funéraire, et qu'on l'a appelée le *pavillon* de Médinet-Habou.

On est, dès lors, tenté de voir, dans le grand temple de Médinet-Habou, le décrit par Ramsès dans le *Papyrus Harris I*, et dans le pavillon de Médinet-Habou, le du même Papyrus.

III

En ce qui concerne l'identification du avec le grand temple de Médinet-Habou, nous devons reconnaître tout d'abord que la description du *Papyrus Harris* ne nous fournit qu'un seul argument véritablement solide. Sans doute on peut bien noter que le de Nbankh était, comme le grand temple de Médinet-Habou, construit « en pierre de grès »[3]; sans doute on peut remarquer encore que la muraille qui formait l'enceinte du temple décrit au *Papyrus Harris* était aussi en grès[4], comme l'enceinte qui entoure actuellement le grand temple et le pavillon de Médinet-Habou[5]; que le temple de Nbankh contenait un bassin[6], de même qu'il y en avait un, dont il semble encore rester quelque chose aujourd'hui[7], dans le temple de Médinet-Habou[8], et qu'enfin ces deux temples avaient leurs greniers et leurs troupeaux[9]. Il est même intéressant de constater que, pour décrire ces dépendances du sanctuaire, Ramsès, dans le *Papyrus Harris*,

1. C'est-à-dire dans l'intérieur du .

2. H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, p. 212; *ibid.*, *Supplém*, p. 275; cf. K. Piehl, *Dict. du Pap. Harris*, p. 16.

3. *Papyrus Harris I*, pl. IV, l. 1; cf. Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 733 (= Leps., *Denkm.*, vol. VII, pl. 213 *e*, où il faut restituer après les mots). Cf. encore Champoll., *ibid.*, p. 734 et 740 (= Leps., *ibid.*, pl. 213 *d*).

4. *Papyrus Harris*, pl. IV, l. 2.

5. L'enceinte est parallèle aux murs extérieurs de ces deux édifices, tandis que le temple des Thoutmès a son enceinte spéciale. La muraille qui entoure les constructions de Ramsès est, en partie seulement, en grès. Voir, à ce sujet, *Descr. d'Ég.*, Antiquités, vol. II, p. 12, 42, 59, et t. II, pl. 2.

6. *Papyrus Harris*, pl. IV, l. 3.

7. Un petit bassin est indiqué dans les plans de la *Descript. d'Ég.*, Antiq., t. II, pl. 2.

8. Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 735. Mouth dit à Ramsès : « Je t'ai donné une demeure semblable au ciel, un bassin avec des chalands, des barques, etc. »

9. *Papyrus Harris*, pl. IV, l. 4, et Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 735.

s'exprime à peu près dans les mêmes termes que le dieu Khnsou dans une inscription de Médinet-Habou[1]. — Mais ces diverses ressemblances peuvent être purement fortuites : tous les temples funéraires avaient leur enceinte, leur bassin, leurs greniers et leurs troupeaux; la plupart étaient construits en grès; enfin les deux textes que nous avons rapprochés ne sont peut-être que la répétition d'une sorte de formule toute faite : en conséquence, les différentes considérations que nous avons fait valoir jusqu'ici ne constituent peut-être qu'un faible argument pour l'identification du du *Papyrus Harris* avec le grand temple de Médinet-Habou. Mais voici une remarque qui me semble beaucoup plus convaincante.

A la ligne 6 de la planche IV, Ramsès, passant à la description des autels, des statues, des vases, des offrandes de toute sorte qu'il a consacrés à Amon, commence ainsi : « J'ai ciselé ta grande statue, placée dans son intérieur[2], « *Amon, modeleur de l'éternité* », est son noble nom. » Or, on sait que chaque temple avait son nom spécial, formé lui-même du nom sous lequel était adorée la divinité à laquelle il était dédié. Nous avons donc ici le nom spécial de l'Amon adoré à Nbankh; et précisément ce nom entre en composition dans celui du temple de Médinet-Habou. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la seconde cour de ce temple, sur la frise de la galerie ouest : « Ramsès a fait, comme souvenir, à son père Amon-Râ, la construction du de Ramsès, chéri d'Amon, *modeleur de l'éternité*[3]. »

Nous avons donc affaire, dans les deux cas, à la même construction, et le temple funéraire de Nbankh semble bien être le grand temple de Médinet-Habou.

IV

Cette conclusion admise, il est presque inutile de démontrer que c'est le pavillon de Médinet-Habou que le *Papyrus Harris* désigne sous le nom de . En effet, puisque le temple décrit au *Papyrus Harris* se confond, par sa situation, avec les

1. Pour le texte du *Papyrus Harris* et sa traduction, voir plus bas (pl. IV, l. 4 et 5). Voici le texte de Champollion : « J'ai forcé toute terre à ramper à tes pieds; j'ai multiplié pour toi les grains secs en monceaux; tous les tas s'élèvent vers le ciel; les écuries sont pleines de taureaux et de veaux. » Les mots restitués avaient été copiés par Champollion : .

2. Dans l'intérieur du ( ).

3. Champollion, *Not. descr.*, t. I, p. 732; cf. Lepsius, *Denkm.*, vol. VII, pl. 213 *e* (où le nom est écrit). La même expression est encore répétée sur la paroi extérieure septentrionale du grand temple : (Champoll., *ibid.*, p. 740 = Leps., *ibid.*, pl. 213 *d*).

ruines de Médinet-Habou; puisque ces temples contiennent l'un et l'autre deux édifices distincts, et puisque le premier édifice de l'un (le) est certainement le premier édifice de l'autre (le « grand temple » de Médinet-Habou), il en résulte nécessairement que le second édifice du temple de Nbankh, le , ne peut être que le second édifice de Médinet-Habou, c'est-à-dire le pavillon.

C'est ce que vient encore confirmer le texte du *Papyrus Harris*. Une courte phrase nous fournit, en effet, une indication précieuse : « le grand balcon d'apparition est en or bon[1] ». Or, l'existence du balcon dans le pavillon de Médinet-Habou est un des traits les plus caractéristiques de cet édifice : il est vrai qu'il y a plusieurs balcons dans le pavillon[2], mais l'un d'eux pouvait bien être le balcon principal, le « grand balcon d'apparition[3] ». Dans tous les cas, il est certain que nous avons là, entre le du *Papyrus Harris* et le pavillon de Médinet-Habou, un point de corrélation d'autant plus remarquable que jamais ailleurs on ne retrouve de balcons dans aucun des édifices ayant un caractère religieux ou funéraire que nous a légués l'ancienne Égypte.

C'est que précisément le pavillon de Médinet-Habou ne semble pas être un édifice religieux, mais bien plutôt un édifice civil. Comme on l'a remarqué depuis longtemps, son aspect général, ses deux étages, ses balcons, ses nombreuses chambres, les scènes familières qui décorent ses murailles, tout prouve que nous ne sommes plus ici dans un temple funéraire. — Où sommes-nous donc? C'est le *Papyrus Harris* qui nous fournira la réponse : le terme par lequel il désigne le second édifice de Nbankh répond, en effet, parfaitement au caractère architectural de ce pavillon de Médinet-Habou, avec lequel, d'ailleurs, d'autres considérations nous ont déjà permis de l'identifier : ce n'est pas dans un temple que nous nous trouvons, c'est dans un , dans un « *palais royal* ».

Ainsi se trouve confirmée l'opinion des égyptologues qui faisaient du pavillon de Médinet-Habou un palais[4]. Le *Papyrus Harris* donne donc tort à ceux qui se refusent, comme MM. Perrot et Chipiez[5], à accepter cette dénomination. D'ailleurs les raisons sur lesquelles s'appuient MM. Perrot et Chipiez semblent insuffisantes : sans doute il est difficile d'admettre, au premier abord, qu'un palais ait été construit sur une colline,

1. *Papyrus Harris*, pl. IV, l. 12.

2. Il y a six balcons dans le pavillon de Médinet-Habou. Voir, à ce sujet, les coupes données dans la *Description d'Égypte*, Antiquités, t. II, pl. 16, et les plans de Lepsius, *Denkmäler*, vol. II, pl. 93. Cf. aussi Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 339-340.

3. Je dois avouer cependant que les balcons de Médinet-Habou ne semblent pas avoir pu jouer le rôle de « *balcons d'apparition* ». Aucune fenêtre, en effet, ne s'ouvre sur eux. Il est notable cependant que des chambres venaient aboutir à deux au moins de ces balcons, à ceux qui se trouvent au deuxième étage, à l'entrée. (Voir les plans de Lepsius, *Denkm.*, vol. II, pl. 93.) — D'autre part, au-dessus de chacun d'eux se trouve une dalle qui se distingue du reste du mur par le grain spécial de la pierre : tout porte à croire que des fenêtres devaient être réservées dans cette dalle pour faire communiquer la chambre et le balcon. (Cf. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'Art*, t. I, p. 474, note 1, et Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 339). Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le fait capital à retenir, c'est que le balcon se retrouve à la fois dans le du *Papyrus Harris* et dans le pavillon de Médinet-Habu.

4. Cf. A. Erman, *Ägypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 107, 259, 531, 562.

5. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'Art*, t. I, p. 466-472.

« en dehors de la zone des terrains susceptibles d'irrigation ». Mais le *Papyrus Harris*[1] nous apprend qu'il y avait un bassin devant le de Nbankh, et nous savons d'autre part qu'il n'était pas besoin, pour l'alimenter, d'aller chercher l'eau jusqu'au Nil : à l'époque des Ramessides, un canal, le canal Pitrà, passait dans les environs des temples de Ramsès II et de Séti II, au bas de la montagne Libyque, dans l'axe des colosses de Memnon[2]. — Quant à l'exiguïté des chambres du pavillon, qui n'ont, en effet, que de 12 à 16 mq.[3], je ne crois pas qu'elle constitue une raison suffisante pour que nous nous refusions à voir dans cet édifice « les restes d'un palais proprement dit ». Les Orientaux, en effet, qui ne s'embarrassent pas d'un mobilier compliqué, s'accommodent facilement d'appartements beaucoup plus petits que les nôtres, et, dans l'Égypte actuelle, plus d'un cheikh important n'a, pour tout logement, qu'une chambre à peine aussi grande que celles du pavillon de Médinet-Habou. Il faut d'ailleurs ajouter que, sous le climat toujours sec de l'Égypte, on passe plutôt sa vie dans les cours et sur les terrasses qu'à l'intérieur des maisons. Il en était certainement de même au temps de Ramsès III.

Au reste, nous n'avons qu'à en croire le *Papyrus Harris,* et puisqu'il donne au pavillon de Médinet-Habou le nom de palais royal, nous sommes bien obligés de voir dans cet édifice un palais. Il est toutefois permis de constater que ce *palais,* couronné de créneaux, couvert de scènes militaires sur ses murs extérieurs, et, d'autre part, compris dans l'enceinte d'un temple funéraire, avait en même temps « un caractère moitié religieux, moitié triomphal[4] ».

V

Nous nous trouvons donc en présence de deux édifices construits par le même pharaon, au même endroit précis, portant tous deux le même nom, composés tous deux d'un temple funéraire et d'un palais, qui, dans les détails, nous montrent des analogies frappantes : il n'en faut pas davantage pour que nous regardions comme certaine l'identification de ces deux édifices. C'est donc le temple dont les ruines se dressent aujourd'hui sur la colline de Médinet-Habou, que Ramsès III décrit dans le *Papyrus Harris I.*

Et si maintenant nous voulons avoir des renseignements, sinon très nombreux, du moins d'une véracité et d'une certitude incontestables, sur ce que pouvaient être autrefois ce temple et ce palais d'un des plus célèbres souverains égyptiens, il ne nous reste qu'à lire la description que nous en a laissée, dans le *Papyrus Harris,* le pharaon même qui les a construits :

[1. — *Description générale du temple funéraire.*]

(III, 11) 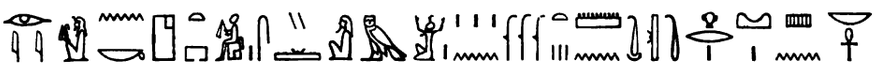

(III, 11) « Je t'ai élevé un somptueux temple funéraire, assis sur la colline de Nbankh,

1. *Papyrus Harris I*, pl. V, l. 3.
2. V. Loret, *Manuel de la langue égyptienne*, p. 144.
3. D'après les plans de Lepsius, *Denkmäler*, vol. II, pl. 93.
4. G. Maspero, *Archéolog. égypt.*, p. 32-34.

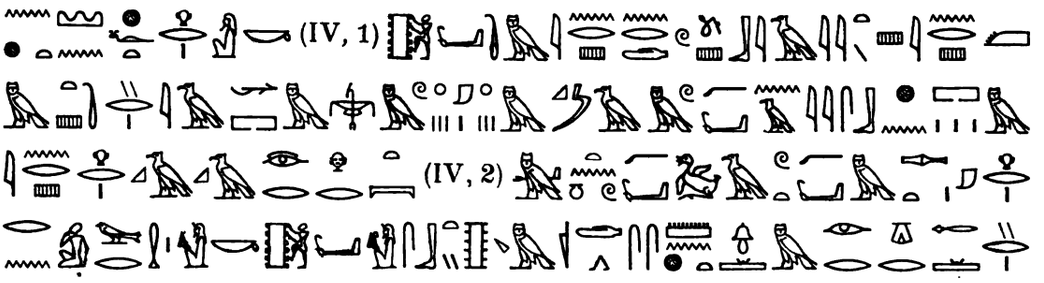

en face de toi[1]. (IV, 1) Il est construit en grès blanc, en grès rouge, en granit gris[2]; la porte[3] est en électrum, en bronze travaillé; ses pylônes de pierre s'élèvent jusqu'au ciel, (IV, 2) divisés en registres et gravés au ciseau au grand nom de Ta Majesté. Tout autour[4] j'ai élevé une enceinte de grès blanc, de construction parfaite, avec des tours de garde[5]

---

1. A cette expression obscure, je crois pouvoir proposer deux explications : 1° Ramsès a peut-être voulu exprimer que l'entrée du temple se trouve en face d'Amon-Râ, quand il se lève, c'est-à-dire qu'elle regarde le soleil levant : l'orientation du temple de Médinet-Habou est, en effet, conforme à cette interprétation. — 2° Une autre explication nous est fournie par une phrase de la planche III, l. 4, où on lit : « Je t'offre le repos à Nbankh, ton lieu magnifique, à la noble face de ton *ouba*. » De l'analogie de cette phrase avec celle qui nous occupe, on peut conclure que l'expression « *en face de toi* » équivaut à l'expression « *en face de ton ouba* ». Reste à savoir ce qu'est l'*ouba* dont on nous parle. — Or, l'orthographe de ce mot nous indique qu'il s'agit d'un lieu élevé, d'où l'on peut regarder au loin et d'où l'on peut être vu de loin (d'après le déterminatif et le sens de la racine). D'autre part, dans un texte de Champollion (*Not. descr.*, t. I, p. 740 = Lepsius, *Denkm.*, vol. VII, pl. 213 *d*), tiré du grand temple de Médinet-Habou, la colline de Nbankh, ou peut-être seulement la partie de cette colline où s'élève le temple, est appelée . Il en résulte que l'*ouba* est probablement la terrasse artificielle ( ) sur laquelle s'élève un temple : par extension, d'ailleurs, ce mot a pu s'appliquer au temple lui-même. Si maintenant nous cherchons à déterminer de quelle terrasse ou de quel temple Ramsès III a voulu parler quand il dit que la colline de Nbankh est située en face de l'*ouba* d'Amon, nous constatons d'abord que le temple de Louqsor est précisément situé à peu près exactement dans le prolongement des édifices de Médinet-Habou, c'est-à-dire de Nbankh. Comme le temple de Louqsor était le vieux temple d'Amon, et probablement alors le plus célèbre sanctuaire de ce dieu, il ne serait pas étonnant que Ramsès l'ait simplement désigné par le terme de « ton *ouba* ». Ce qui confirme cette supposition, c'est que, dans un autre texte de Médinet-Habou (Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 735), il est dit que le temple a été construit , « en face de Louqsor ». L'expression « en face de toi » peut donc s'entendre « *en face de Louqsor* ».

2. Sur , voir Freder. C. H. Wendel, *Über die in altägyptischen Texten erwähnten Bau- und Edelsteine*, etc., Leipzig, 1888, p. 82-83. Sur , voir le même, p. 72.

3. Il s'agit probablement de la porte d'entrée, puisque c'est par là que Ramsès commence la description des différentes parties du temple.

4. Littéralement : « autour de lui ». — Le pronom ne peut évidemment se rapporter qu'au , mot féminin. — Cette remarque s'applique également aux phrases suivantes.

5. On a traduit le mot par « *escalier* » ou « *porte* », mais je ne crois pas qu'aucune de ces deux traductions soit ici satisfaisante. — Ce mot, comme le suivant, , est certainement emprunté aux langues sémitiques, car c'est par la forme que les Égyptiens rendaient la lettre *l* de ces langues. Or, M. Loret a bien voulu m'indiquer plusieurs mots hébreux et arabes qui se rapprochent de l'égyptien . C'est, par exemple, עֲלִיָּה (ʿaliah, *conclave superius*); עֲלִיָּת (ʿalit, *cubiculum superius*); علي (ʿali, *locus elatus*); عليا (ʿalia, *locus altus, terræ tractus altus, cacumen montis*); عالية (ʿâliah, *altior pars rei*); علاوة (ʿalâouh, *res supra aliam existens et quæ ei additur*). Tous ces mots

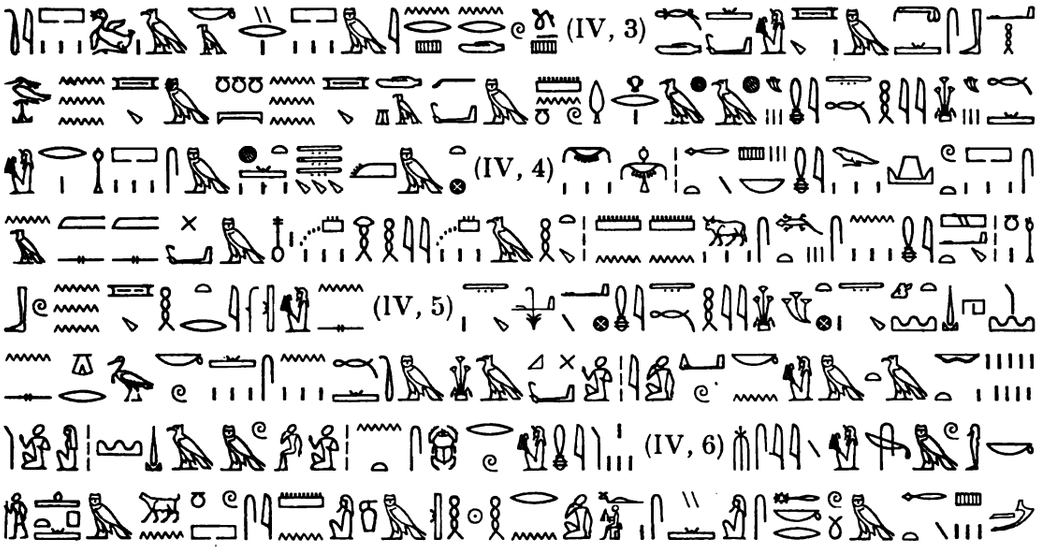

et des chemins de ronde[1]. (IV, 3) En avant, j'ai creusé un bassin rempli d'eau du Nil, entouré d'arbres verdoyants, comme le Delta. J'ai rempli les trésors[2] des produits de l'Égypte, (IV, 4) or, argent, minéraux de tous genres, par centaines de mille; les greniers regorgent de grains frais ou secs[3]; les champs et les troupeaux sont aussi nombreux que les sables des canaux. J'ai rendu tributaires du temple (IV, 5) la terre du Sud et celle du Nord, la Nubie et la Syrie, avec leurs produits; je l'ai empli des captifs que tu m'as donnés dans les pays des Neuf-Arcs, jeunes gens que j'ai amenés par dizaines de mille. (IV, 6) J'ai ciselé ta grande image, placée dans l'intérieur du temple : « *Amon, modeleur de l'éternité,* » tel est son noble nom. Elle est ornée de pierres vraies[4], brillantes[5] comme

---

font songer, non à des escaliers ou à des portes, mais à des tours de garde, à des échauguettes, en tous cas à des constructions qui surmontaient la muraille.

1. Il est difficile de soutenir la traduction « *fermetures* », que l'on donne généralement pour le mot . Je dois encore à l'obligeance de M. Loret l'indication du mot arabe زقيلة (ZAQÎLAH, *platea angusta*), qui nous permet de voir, dans les *Zakal-ou* de notre texte, des plates-formes, des terrasses, ou des chemins de ronde.

2. Littéralement : « ses trésors », ceux du temple (—⊸—). Le terme ne désigne pas seulement les trésors, comme dans ce cas particulier, mais, en général, toutes les maisons d'administration.

3. Les mots et sont souvent tous deux traduits par « *grains de blé* ». Il n'y aurait donc aucune différence entre eux? Si l'on se reporte aux radicaux, on constate que le premier signifie plutôt « *grains jeunes* » (rad. , « jeune »), et le second « *grains entassés* ou « *secs* » (rad. , « accumuler »).

4. Un texte à peu près semblable se trouve dans le grand temple de Médinet-Habou. Champollion (*op. cit.*, t. I, p. 735) l'avait lu ainsi : . Je crois que l'on peut écrire, en restituant le texte d'après le *Papyrus Harris* : . On traduira alors : « Je t'ai fait une image pour tes deux faces, ornée de pierres précieuses de tous genres. »

5. Le texte porte : « ornée de pierres vraies, *comme* le double horizon, » c'est-à-dire semblables au double horizon, brillantes, éclatantes comme le double horizon.

le double horizon. Dès qu'elle paraît, on se réjouit de sa vue. (IV, 7) Je lui[1] ai donné des vases en bon or pour ses autels, et d'autres en argent ou en bronze : ils sont innombrables[2]. J'ai multiplié devant elle[3] les offrandes réelles[4] : les pains, le vin, la bière, les canards gras, (IV, 8) les taureaux, les animaux des montagnes, les vaches nombreuses, les oryx blancs, les gazelles sont réalisés sur son autel. J'ai convoyé des monuments, grands comme des montagnes, en albâtre et en grès (?), (IV, 9) sculptés en des formes vivantes[5], pour les placer à la droite et à la gauche de l'entrée du temple[6]; ils sont gravés au grand nom de Ta Majesté « *Initiateur de l'éternité*[7] ». D'autres statues de granit rose[8] et de grès rouge, (IV, 10) des figurines de granit gris, sont placées à l'intérieur du temple. J'ai modelé Ptah, Sokari, Noufirtoum, et l'ennéade des dieux, seigneurs du ciel

1. Nous n'avons plus ici , comme auparavant, mais se rapportant à .

2. Le mot signifie « *réalité, état* ». Cf. l'expression , « *en réalité, en fait* ». La phrase doit donc se traduire : « leur réalité n'est pas, » c'est-à-dire « ils ne sont pas en quantité réelle, définissable » : ils sont innombrables.

3. Littéralement : « *devant toi,* » c'est-à-dire devant ta statue.

4. Il faut probablement entendre que les offrandes ne sont pas fictives, c'est-à-dire simplement représentées ou énumérées sur les murs du temple, mais qu'elles ont été en réalité données au dieu.

5. , *vie*, , *rendre vivant en sculptant* . S'agit-il de bas-reliefs ou de statues?

6. Je crois que les sont plutôt des statues que des bas-reliefs, parce que c'est aussi de statues que Ramsès parle dans les passages précédents ou suivants. On songe alors à ces colosses, « grands comme des montagnes », qui s'élevaient en avant des temples, « à la droite et à la gauche » de l'entrée. Peut-être les fouilles nous en feront-elles un jour découvrir à Médinet-Habou.

7. C'est là un autre nom de l'Amon adoré à Nbankh ; mais la statue principale du dieu porte le nom de « *Amon, modeleur de l'éternité* ».

8. La porte qui fait communiquer la première et la seconde cour du grand temple de Médinet-Habou est aussi en granit rose. Or, un texte, gravé sur les jambages (Champoll., *op. cit.*, t. I, p. 731 = Lepsius, *op. cit.*, vol. VII, pl. 210 *c-d*), nous apprend que cette porte est « en bonne pierre de ». Nous avons donc là une preuve de plus que le mot *ma-it* désigne bien le granit rose.

et de la terre, placés dans le tabernacle. Ils sont en bon or (IV, 11) et en argent travaillés, avec des incrustations de pierres précieuses véritables, d'un travail achevé. »

[2. — *Description spéciale du palais royal.*]

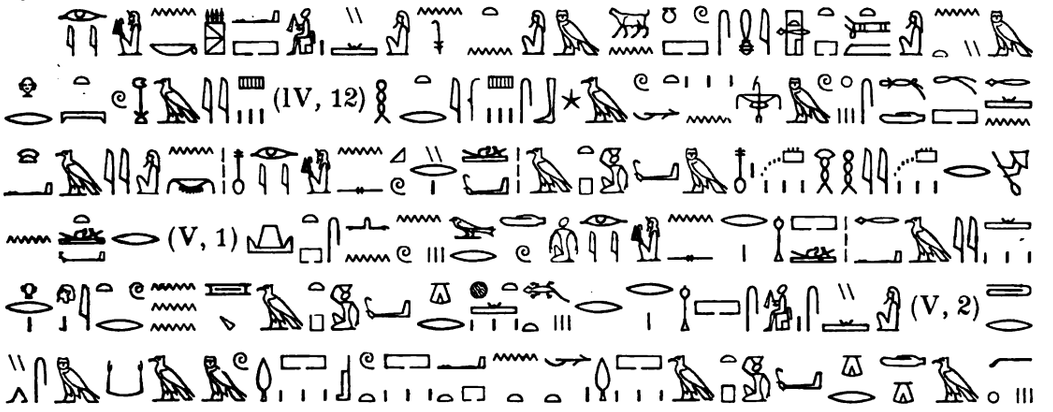

« Je t'ai fait un splendide palais royal, à l'intérieur du temple, semblable à la grande demeure de Toum, qui est au ciel; les jambages[1], (IV, 12) les linteaux et les battants des portes sont en électrum; le grand balcon d'apparition est en bon or. J'ai organisé des batelleries pour ce palais[2], chargeant les grains frais et les grains secs pour les transporter sans cesse dans (V, 1) son grenier; je lui ai établi sur le fleuve de grandes barques[3] chargées de nombreuses choses pour sa maison blanche. (V, 2) Il est entouré de vergers, de lieux de repos[4] (?) et de parcs, chargés de fruits et de fleurs pour tes deux faces. J'y

1. Si le mot signifiait « colonne », il deviendrait difficile d'identifier le pavillon de Médinet-Habou, qui n'a pas de colonnes, avec le de Nbankh. Mais la traduction « jambages » ou « piliers » peut d'autant mieux se soutenir que les deux mots suivants désignent aussi des parties d'une porte. Le premier, en effet, , est généralement traduit par « huisserie »; mais, comme le radical de ce mot signifie « unir » ( ), on peut croire qu'il s'applique plus particulièrement à la partie de l'huisserie qui unit les jambages, c'est-à-dire au linteau. — Quant aux , ce sont des « portes ». Mais ici le tout est peut-être pris pour la partie, la porte pour les battants.

2. . Le pronom ne peut se rapporter qu'au , dont on vient de parler; car, s'il se rapportait au , nous aurions, dans les phrases suivantes, une simple répétition de ce qui a déjà été dit auparavant.

3. « barques-de-la-maison-blanche ».

4. Le radical indique qu'il s'agit d'endroits où l'on peut se reposer, et le déterminatif ( ) que ces endroits sont clos de murs. Salles d'ombrages, allées?

(V. 3)

ai construit des belvédères[1] avec (V, 3) des fenêtres[2], et j'ai creusé en avant[3] un bassin, couvert de fleurs de lotus. »

C'est ici que s'arrête la description des édifices de Médinet-Habou. Sans doute elle n'est pas aussi complète que nous pourrions le désirer; sans doute elle est loin de satisfaire pleinement notre curiosité; mais du moins elle nous fournit une image vivante de ce grand sanctuaire, autrefois plein de mouvement et de bruit, aujourd'hui muet et désert. Ramsès III a peut-être habité le palais de Nbankh, et l'on aime à se représenter ce pharaon venant se reposer, au retour de ses campagnes, dans les kiosques ou sous les salles d'ombrages de son parc de Médinet-Habou.

Lyon, 20 mars 1896.

SUR DEUX TERMES ANATOMIQUES DU PAPYRUS EBERS

PAR

VICTOR LORET

1. — LES AÎNES,

A part le *Papyrus Ebers*, on n'avait signalé jusqu'ici, dans les dictionnaires égyptiens, qu'un seul document qui renfermât le nom de membre *Nph* : (J. DÜM., *Kal. Inschr.*, CXV, 15), « la vache *Hetm-it* avec le lait sorti de ses deux pis ». H. Brugsch (*Dict.*, p. 754) traduit par « pis » et tout, en effet, dans le seul exemple connu du mot, concourt à justifier cette traduction : mention de la vache et de son lait, emploi du duel et du déterminatif .

J'ai relevé plusieurs autres exemples de *Nph*. Tous viennent confirmer pleinement le sens admis par Brugsch. Si je les cite au complet, c'est qu'ils nous donneront quelques

---

1. . — Le sens est encore mal fixé. Toutefois, dans notre phrase, le pronom peut nous donner quelque indication. Il nous montre, en effet, que le possesseur grammatical des est un objet au pluriel; ce ne peut être, évidemment, que les vergers et les parcs. Les *pama-ou* sont donc dans les jardins. D'autre part, le verbe signifiant *voir*, on peut traduire « belvédères », peut-être « kiosques ».

2. C'est, je crois, le seul exemple du mot que l'on ait rencontré dans les textes. D'après le déterminatif, on voit que ces constructions ont quelque rapport avec la lumière ( ). On a traduit par « fenêtres ».

3. , « en avant d'*eux* », c'est-à-dire en avant des jardins.

renseignements sur l'origine du sens et de la forme du mot, et qu'ils nous permettront de déterminer la signification du groupe au *Papyrus Ebers :*

(DE ROUGÉ, *Edfou,* 59), « il t'amène le terrain arrosé de *Houdj* avec son lait coulant du pis de ses vaches »;

(DE ROCH., *Edfou,* 67), « ce lait du pis de la vache »;

.... (BÉNÉD., *Philæ,* 85), « .... avec le lait des deux pis »;

(*ibid.,* 100), « la vache *Hetm-it* et les grandes vaches te présentent leurs deux pis »;

.... (DE MORG., *Kom-Ombo,* n° 64), « .... avec le lait de ses deux pis »;

.... (*ibid.,* n° 504), « .... [lait] des deux pis de la vache *Hetm-it* ».

Nous constatons déjà, par ces six nouveaux exemples, que le déterminatif peut échanger avec le déterminatif . Nous en pouvons conclure provisoirement : 1° qu'il y a certainement, pour le membre *Nph,* quelque rapport anatomique avec l'arrière-train ; 2° qu'il y a probablement un rapport grammatical entre le mot *Nph* et la syllabe *Ph,* .

Le mot *Nph* se développe parfois au moyen d'un initial, réuni au suivant à l'aide du syllabique , — ce qui prouve, une fois de plus, qu'une lettre affixe peut se relier à une racine au moyen d'un syllabique :

(*Two hierogl. Pap. from Tanis,* XI, 28), « action de traire »;

.... (DE MORG., *Kom-Ombo,* n° 26), « .... le lait qui apaise le dieu et qui vient du pis de la vache *Hetm-it* »;

(*ibid.,* n° 459), « des veaux au pis de leur mère »;

.... (*ibid.,* n° 458), « .... les deux pis de la vache *Skhaou-Hor* ».

Enfin, en plus de cette forme développée *Mnph,* le mot *Nph* présente la forme plus simple *Ph :*

(DE ROCH., *Edfou,* 67), « le lait du pis de la vache *Skha-Hor* »;

(P. VIREY, *Rekhmârâ,* p. 111), « tu bois deux tasses de lait sorti du pis de la vache *Skha-it-Hor* ».

La conclusion à tirer de ces deux exemples, dont le dernier a un déterminatif très caractéristique, est que le mot *Nph* dérive, par l'adjonction du préfixe , d'une racine *Ph.* Comme, d'autre part, le signe alterne, à titre de déterminatif du mot, avec le signe , il en résulte que cette racine *Ph* est prise ici dans le sens général de « partie postérieure, arrière-train ». Donc, si le mot désigne les pis d'une vache, ce n'est pas en tant que mamelles sécrétant le lait, mais en tant qu'organes situés vers l'arrière-

train de l'animal. Cette considération est très importante pour l'établissement du sens du mot au *Papyrus Ebers*.

Ce mot n'est pas très fréquent dans le traité de médecine égyptien; on ne l'y trouve employé que sept fois. Ces sept exemples nous permettent de tracer, relativement au mot , les traits génériques suivants :

1° Le mot désigne un organe *externe*, sur lequel on peut apposer des remèdes (, XCV, 16), ou que l'on peut frictionner (, LI, 17).

2° Le mot est *toujours* employé avec la désinence ⲉ et le déterminatif ⲓⲓⲓ du pluriel.

3° Néanmoins, cette orthographe plurielle est restreinte par l'emploi de l'adjectif possessif duel (CX, 2), ce qui nous montre que le *Nph* est, non pas un organe médian, mais un organe latéral ayant son pendant, autrement dit, que les *Nph* sont au nombre de deux.

4° Le mot désigne, tantôt une partie du corps de la femme (XCV, 16), tantôt une partie du corps de l'*homme* (XXXVIII, 20; CX, 2). Il ne peut donc s'agir de pis, ou du moins de mamelle.

5° Enfin, la place des *Nph* est bien nettement indiquée dans une recette relative au traitement d'une maladie de la vulve, . Les remèdes doivent être placés (XCV, 16), « sur les *Nph* et sur le *Kns* » de la patiente. C'est donc dans les environs de la vulve que l'on doit, pour la femme, placer les *Nph*.

La conclusion de ces remarques est que les *Nph* sont des organes ou des parties *externes* du corps, qu'ils sont au nombre de deux, communs à l'homme et à la femme, et situés assez près des parties sexuelles pour qu'un médicament placé sur les *Nph* d'une femme puisse agir sur sa vulve.

Tout cela se rapporte absolument aux pis de la vache, sinon comme caractère, du moins comme position. L. Stern, dans le Glossaire du *Papyrus Ebers*, a traduit, sans en donner de raison, le mot par *inguina*, « les aînes ». Je ne puis que me ranger à son opinion, et je ne vois pas quel autre sens on pourrait donner au mot. Les aînes, en effet, sont au nombre de deux, communes à l'homme et à la femme, et leur portion inférieure atteint et même circonscrit les organes sexuels. Anatomiquement, le mot *Nph* me paraît désigner l'aîne. S'il peut, par synecdoque, s'appliquer au pis des femelles des mammifères, c'est que les pis sont situés précisément le long des aînes. Ces deux acceptions différentes du mot, loin de nous embarrasser, s'entr'aident au contraire pour nous permettre d'en déterminer bien nettement le sens.

Il valait la peine, je crois, de prouver que la traduction proposée par L. Stern est la seule admissible, car E. Lüring, qui étudie de très près, dans sa thèse de doctorat[1], les noms égyptiens des différentes parties du corps, néglige l'opinion de L. Stern et traduit le mot par *Hüften, Lenden*, « hanches, lombes ». Dire d'une vache que le lait sort de ses hanches me paraît une expression bien forcée; d'autre part, appliquer

1. *Die über die medicinischen Kenntnisse der alten Ägypter berichtenden Papyri, verglichen mit den medicinischen Schriften griechischer und römischer Autoren*, Leipzig, 1888, p. 63.

un remède sur les lombes pour guérir une maladie de vulve me semble une médication d'effet fort problématique.

Le mot *Nph* ne s'est pas conservé en copte, mais je ne serais pas surpris que la forme simple du mot, *Ph*, fût l'origine du copte ⲛ-ϥⲁϩ. Ce mot, de même que son synonyme ϧⲟⲩϧⲟⲛ, est traduit, dans une *Scala*[1], par l'arabe الغلفة, qui veut dire « prépuce ». On en a conclu que ϥⲁϩ dérive de . Mais, outre que signifie « verge » et non « prépuce », l'expression , « devant », est devenue en copte ⲙ-ⲙⲁϩ, ⲙ-ⲙⲟϩ, *coram*. Le ϥ répondant bien plus logiquement au □ qu'au ; d'autre part, le grec βουβών, dont ϧⲟⲩϧⲟⲛ est évidemment la transcription copte, signifiant « aine », et ce mot ϧⲟⲩϧⲟⲛ étant considéré par les Coptes comme synonyme de ϥⲁϩ, je crois que ϥⲁϩ dérive de , signifie « aine » et n'a été traduit en arabe par غلفة qu'à la suite de quelque erreur.

Cette interprétation du mot ϥⲁϩ, si elle est juste, viendrait confirmer absolument les vues de L. Stern en nous prouvant que le mot , — et par suite ses dérivés et , — répond comme sens au grec βουβών, « aine ».

2. — LE PÉRINÉE,

Le mot [2] n'était connu jusqu'à ces derniers temps que par le *Papyrus Ebers*. Un autre document, publié tout récemment, vient à propos nous fournir un renseignement tellement spécial, qu'il suffirait presque à lui seul pour nous permettre de déterminer le sens de ce mot *Kns*, sens que l'on ne pouvait déduire de façon très sûre des passages où se rencontre le mot dans le *Papyrus Ebers*.

Voici les passages du traité médical où il est parlé du *Kns* :

1° (XXXIII, 19-20), « [remèdes pour] adoucir le fondement, adoucir le *Kns* ». — Des remèdes indiqués, on doit (XXXIV, 2), « faire un suppositoire et l'introduire dans l'anus ».

2° (XLVIII, 21), « commencement des remèdes pour guérir la lourdeur d'urine qui fait souffrir le *Kns* ».

3° (L, 16), « [remèdes pour] régulariser l'urine dont l'irrégularité fait souffrir le *Kns* ».

4° Pour remédier à la chute de la matrice, on doit préparer une sorte de liniment et (XCIII, 21), « en oindre le *Kns* de la femme ».

5° Pour les élancements à la vulve, les remèdes doivent (XCV, 16), « être placés sur les aînes et sur le *Kns* » de la femme.

1. *Cod. Par.*, 44, fol. 71, d'après A. Peyron, *Lex. linguæ copticæ*, p. 324.

2. Ce mot, par suite d'un *lapsus calami*, a été transcrit dans le Glossaire du *Papyrus Ebers*. H. Brugsch et S. Levi, sans vérifier le texte, ont conservé cette transcription erronée dans leurs dictionnaires, et, chose plus curieuse, E. Lüring, qui a consacré sa thèse de doctorat au *Papyrus Ebers*, donne, lui aussi, l'orthographe (*loc. cit.*, p. 65).

6° Enfin, (XCVI, 20-21), « si tu trouves une femme qui souffre d'un côté du *Kns*, dis à cela qu'elle n'est pas régulière dans ses règles ». Suit une liste de drogues, et l'indication (XCVII, 2), « en frotter le *Kns* ».

Il résulte de ces six passages que le mot *Kns* est toujours employé au singulier; c'est donc un organe axial, ou du moins un organe latéral asymétrique. Comme il est spécifié dans certains cas qu'on doit l'oindre, le frotter, il est certain que c'est un organe externe, ce qui rend impossible la traduction « vessie » qu'avait donnée F. Chabas pour le mot *Kns*[1]. Enfin, le *Kns* est mis en rapport, tantôt avec l'anus, tantôt avec les aines, tantôt avec la vessie (dans le cas de souffrance produite par l'irrégularité ou la lourdeur d'urine), tantôt avec les organes génitaux féminins internes (déplacement de la matrice, dysménorrhée) ou externes (élancements à la vulve).

L. Stern, dans le Glossaire du *Papyrus Ebers*, avait traduit par *alvus*, « bas-ventre », tout en faisant un rapprochement entre l'égyptien *Kns* et le copte ϫⲣⲓⲥ, *coxa*, « hanches ». Au point de vue du sens, je ne vois pas bien le rapport qui existe entre la traduction et le rapprochement proposés par L. Stern. Du reste, le *Kns*, étant un organe axial ou latéral asymétrique, ne peut être la hanche. Au surplus, je n'ai trouvé le mot ϫⲣⲓⲥ ni dans A. Peyron, ni dans H. Tattam, et je me vois forcé, faute de référence, de ne pas insister sur ce rapprochement.

E. Lüring (*loc. cit.*) traduit *Kns* par *Mutterleib*, *Unterleib*, « ventre (de la mère), bas-ventre », adoptant ainsi le sens donné par L. Stern. H. Brugsch et S. Levi font de même.

Si nous ne possédions que les cinq derniers passages du *Papyrus Ebers*, je souscrirais très volontiers à cette opinion, mais le premier passage vient modifier l'idée que les cinq autres nous donnent du *Kns*. J'admettrais difficilement, en effet, qu'un suppositoire introduit dans l'anus puisse avoir quelque action efficace sur le bas-ventre.

Le nouveau document, dont je parlais en commençant, est un papyrus magique du Vatican analysé par A. Erman (*Z.*, XXXI, p. 119 et sqq.). Ce papyrus nous donne des formules d'incantation relatives à toutes les parties du corps (p. 121), « depuis la tête jusqu'à la plante des pieds ». C'est, en effet, dans cet ordre que sont énumérés les membres. Or, le *Kns*, sous l'orthographe , se trouve occuper la place suivante : (p. 123), « les vertèbres de l'épine dorsale, l'anus, le *Knsa*, le membre viril, les cuisses ». Entre l'anus et les organes génitaux, il n'existe que le périnée.

De deux choses l'une : ou nous devons considérer l'ordre adopté dans le papyrus du Vatican comme étant d'une stricte régularité, et, dans ce cas, le *Kns* ne peut être que le périnée; ou bien, malgré les apparences, nous devons y admettre quelque interversion, et, dans ce cas, le *Kns* pourrait être le bas-ventre.

Mais, comme un suppositoire introduit dans le rectum agit tout naturellement sur

1. D'après E. Lüring, *loc. cit.*, p. 65.

le périnée et non sur le bas-ventre; comme rien, en somme, ne nous autorise à supposer une interversion dans le papyrus du Vatican; comme les cinq derniers passages du *Papyrus Ebers* peuvent aussi bien, sinon mieux, se rapporter au périnée qu'au bas-ventre, je crois que c'est la traduction « périnée » que nous devons adopter pour le mot .

Lyon, 23 mars 1896.

UNE INONDATION A THÈBES SOUS LE RÈGNE D'OSORKON II

PAR

G. DARESSY

Le plus long et le plus intéressant des graffiti tracés sur les murs du temple de Louxor se trouve à l'angle nord-ouest de la salle hypostyle et du mur en retour de la grande cour d'Aménophis. Il ne compte pas moins de cinquante et une lignes, d'une bonne écriture hiératique; malheureusement la pierre a été usée par endroits, elle s'est gercée dans d'autres, si bien que certaines parties du texte sont devenues illisibles. Voici ce que j'ai pu tirer de cette inscription :

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

1. Fin de la première page.

38

39

40 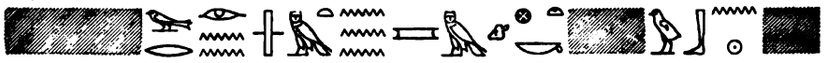

41

42 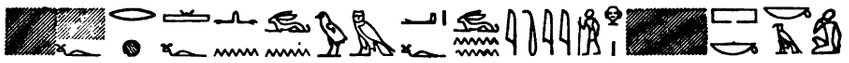

43

44 entièrement détruite

45

46

47 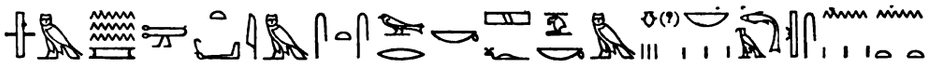

48 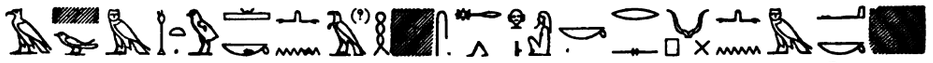

49 entièrement détruite

50

51 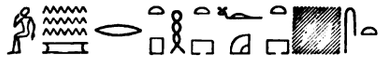

« L'an III, le 12 Toby, sous la Majesté du roi du Midi et du Nord, maître des deux terres, *Usur-mâ-râ setep-n-amen*, v. s. f., fils du Soleil, maître des diadèmes, Osorkon, fils d'Isis, aimé d'Amon, donnant la vie à toujours.

» L'eau était montée, (couvrant) cette terre jusqu'à ses extrémités,
elle avait envahi les deux rives comme la première fois;
l'étendue de cette terre en son pouvoir était semblable à la mer; [des pélicans.
aucune digue[1] des hommes ne résistait à son attaque, les gens étaient tous comme
Sur sa ville elle (répandait) la terreur, montant dans les monuments (beaux) comme le ciel,
tous les temples de Thèbes étaient comme des marais.
En ce jour où l'on fait apparaître Amon dans les chapelles, en portant (?) son image,
il entra étant dans la chambre de sa barque, dans ce temple dont les habitants étaient
[comme des nageurs dans un torrent;

1. ne se trouve pas dans les dictionnaires; le contexte me paraît devoir faire traduire digue : « directrice d'eau ». Le même mot figure dans l'inscription de Smendès à Dababièh, je l'avais alors traduit : « canal, bras d'eau ».

c'était leur prière au ciel vers Râ pour le passage de ce dieu grand :

« Dans la belle île[1], qu'il repose dans la chapelle à la place sacrée! »

On ne put établir de chapelle, comme le ciel, pour adorer le dieu grand.

En ses grands esprits, son fils qui l'aime prononça alors ce discours,

composé par le prophète d'Amon-Râ, roi des dieux, scribe royal dans la demeure....,

Nekhtu-taïf-maut, (fils du prophète) d'Amon Bak-n-khonsou : [ritoire (?),

« O dieu auguste s'enfantant lui-même, souverain de son nome (?), exalté dans son ter-

le stable avec son disque, qui est comme enveloppant son corps, afin de cacher [son mystère;

le grand qui existait avant la terre et à son commencement a créé toutes choses, mettant [en joie ses temples,

qui brille éternellement, qui est en paix pour toujours et conduit les siècles!

Renouvelant les naissances, lorsqu'il éclaire la nuit en sa forme parfaite de Lune,

venant en Nil pour inonder les deux terres et faire subsister chacun en sa vigueur,

il est le vent qui parcourt l'atmosphère, et il a dilaté tous les gosiers,

le feu est issu de ses rayons pour achever tout ce qu'il a fait.

Ordonnateur, organisateur agissant de sa main (?), les dieux et les déesses existent par lui,

il a créé les hommes, les quadrupèdes et les oiseaux, les poissons[2] et toutes les plantes,

faisant ces choses en totalité à l'inspiration de son cœur pour peupler les deux terres;

il s'est fait une demeure comme un trône pour être comme ta ville, (c'est) Thèbes, [œil de Râ, régente des nations.

Elle est à l'image du ciel, en le quittant on s'arrête en elle pour la première fois;

beau berceau des deux âmes[3] unies, il descendit en elle du flanc de Nout;

elle est le lieu natal de son âme, Ka-mut-f augmente ses victoires en son enceinte;

centre (?) pour les hommes, les dieux et les déesses, ils se réunissent en elle à cause

Réjouissant chacun par son aspect, on ne peut s'en aller l'abandonnant, [de sa beauté.

elle a l'odeur de tous les parfums, les rosiers y produisent leurs fleurs.

C'est la place de cœur des dieux pour ...; qui la protégera si ce n'est toi? [(disque).

Elle (florissait) au milieu du pays entier, brillant chaque jour comme un reflet du

La gorge au vent pour s'en remplir (?) la bouche, prenant au midi l'eau pour ton temple;

c'est ta grande place sacrée comme diviseur de la terre, tu te caches dans son inté-

les rois en agrandissent les monuments pour faire honneur à ta personne; [rieur;

on ne cesse de tailler des pierres pour ses murailles, pour les surélever dans ta [demeure divine.

Leurs inscriptions (?) sont pour t'exalter, car tu as dit d'elle, de ta bouche même :

« Je suis le mystérieux qui repose dans sa chapelle, » selon les livres divins.

Un appel t'est fait pour combattre (le mal) par les habitants du nome,

les villes sont à t'appeler chaque jour pour chasser tout mal de leurs constructions :

1. Probablement un nom du sanctuaire de Louxor, encore non signalé.

2. L'orthographe ordinaire est . De même, l. 38, on a .

3. Signe hiératique de lecture douteuse.

le Nil a débordé, il a renouvelé la venue du déluge[1], cette situation est une grande [malédiction;
on ne se souvient pas (d'un fait semblable); la moitié de la chapelle est mangée par [la mer.
Quoi les humains y comprennent-ils? Le fleuve grossit selon ce que tu as ordonné;
est-ce qu'il doit submerger ta demeure dans sa profondeur, briller et resplendir [dans Thèbes?
Savent-ils le comment du renouvelant sa forme[2], qui monte et qui descend selon des [règles,
qui dépose des sables... »

La fin de l'inscription est trop fruste pour qu'on puisse en essayer une traduction suivie. Le roi parle de l'envahissement de la chapelle par les eaux, à tel point qu'on y voit des poissons; il supplie le créateur de changer cette situation désastreuse pour les habitants, d'éloigner ce déluge qui détruit sa ville. Il mentionne ensuite ce que Thotmès III avait fait dans des circonstances analogues; qu'il ne soit pas dit que, sous le règne de son fils Osorkon, Thèbes ait été ruinée par l'inondation : tous ses habitants lui sont dévoués et obéissants, que sa face ne s'éloigne pas d'eux, il n'a qu'un mot à dire pour que le fleuve rentre dans son lit.

L'inscription ne va pas plus loin et ne dit pas l'accueil fait par Amon à cette ardente prière.

En laissant de côté la valeur de cette poésie au point de vue mythologique et littéraire, le texte est intéressant à différents égards. Il indique que, sous Osorkon II, le mois de Toby coïncidait avec le maximum de la crue, soit vers septembre-octobre. C'est un jalon précieux pour étudier le déplacement de l'année vague pharaonique.

L'inscription ne dit pas si elle a été gravée au niveau atteint par l'inondation; si cela était, en prenant la partie inférieure des textes comme repère, il y aurait eu 0m 60 d'eau dans les chambres voisines du sanctuaire et 3 mètres dans la cour de Ramsès II. C'est le niveau qu'atteignent maintenant les grandes crues de 9 mètres; si l'on tient compte de ce que le sol de l'Égypte s'exhausse continuellement, en évaluant à un décimètre par siècle la surélévation du terrain depuis la XXIIe dynastie, le Nil serait monté en cette année de 11 mètres, couvrant les campagnes de 3m 20 d'eau.

Seul, un cataclysme, tel que l'abaissement brusque des cataractes par suite d'un éboulement de la barrière de granit d'Assouan, pourrait expliquer un flux si formidable. On ne peut malheureusement qu'échafauder des hypothèses à ce sujet; quelques développements littéraires en moins et quelques données certaines en plus dans le texte nous auraient éclairés sur la question si intéressante du régime des eaux du Nil dans l'antiquité.

1. Je ne connais pas d'autres exemples du mot , à rapprocher de , nom du pehu du nome Diospolite. La traduction que j'en donne me paraît d'accord avec le sens du texte et l'étymologie.
2. Le Nil.

UNE FAMILLE SACERDOTALE

CONTEMPORAINE DES XXIIe-XXVIe DYNASTIES

(850-600 avant Jésus-Christ)

PAR

AUG. BAILLET

La lecture du mémoire si bien documenté de M. Fritz de Bissing m'a fait penser qu'il y aurait grand intérêt à étudier les monuments d'une époque déterminée et ayant appartenu à une même famille. On pourrait ainsi suivre sûrement les modifications que le temps aurait apportées dans la manière de faire des artistes ou des industriels de cette période. Trouver cette famille, n'était-ce pas donner aux recherches archéologiques une base de quelque consistance? On classe assez facilement les monuments de l'époque des Ramessides et des Saïtes; mais, entre ces deux dates, il y a un vide de deux cent cinquante ans où les faits flottent dans le vague. Des noms nouveaux apparaissent, Sheshonq, Takelot, Osorkon, Petisis, etc.; mais en général ils aident fort peu au classement, car on les retrouve sous toutes les dernières dynasties, quelquefois jusqu'aux Ptolémées. En dehors des listes manéthoniennes, à peine quelques dates émergent-elles à la surface de ce chaos.

Ce n'est pas que les longues généalogies soient absolument rares sur les stèles égyptiennes, mais ce qui est moins ordinaire, c'est de trouver plusieurs monuments ayant appartenu aux descendants d'un même personnage. Cela ne se rencontre que dans les familles royales. Si je me rappelle bien, je n'ai reconnu dans le catalogue d'Abydos que deux stèles concernant les membres d'une même famille. Quoique l'on puisse citer ailleurs des exemples de plus longues généalogies, je maintiens que la chose est rare. Cependant, en cherchant dans la publication de M. Lieblein, j'ai pu reconstituer une famille dans les conditions désirables : il y a au Musée de Gizéh une collection de sarcophages tirés d'un même tombeau, ayant, on peut le présumer tout d'abord, appartenu aux membres d'une même famille, ce qui est vraiment une bonne fortune; car une suite de documents de ce genre ne laisse prise à aucun doute sur la date de chacun d'eux et sur les déductions qu'on en peut faire. Voici donc cette généalogie précieuse :

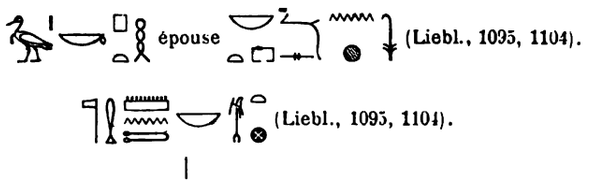

(*Voir la suite page suivante.*)

(Liebl., 1093, 1095, 1104).

(*Honatr Month nb-Uas*,)

épouse (Liebl., 1092).

mêmes titres
(Liebl., 1092, 1093, 1123, 1090, 1091).

(Liebl., 1090, 1093, 1096, 1107, 1109, 1117, 1123)

épouse , fille du etc. (Liebl., 1096)
(Liebl., *nb pr šeps*, *ahit n Amen-Ra*, 1096, 1107, 1117).

(Liebl., 1107)

mêmes titres
(Liebl., 1089, 1090, 1093, 1096, 1100, 1109, 1129, 1106)

(Liebl., 1117)

(Liebl., 1093)

épouse :

1° (Liebl., 1109, *f.* de Zod-χnsu-auf-anχ, 1133)

2° (Liebl., 1089, 1090).

1° (Liebl., 1109, 1129)
(Son cercueil, P., *I. H.*, pl. 60 B.)

2° (Liebl., 1100).

(Liebl., 1089).

épouse (Liebl., 1093)

(Liebl., 1093, 1090).

(Liebl., 1093)

même titre
(Lieblein, 1100)

(Liebl., 1100)
épouse le prophète d'Amon
AMEN-HOTP

(Liebl., 1100).

Cette longue généalogie comprend neuf générations, toutes exactement reliées l'une à l'autre. Pas une seule interruption, ni de doute sur le lien qui les unit, comme le prouve sur le tableau l'enchaînement des numéros donnés par M. Lieblein.

Si on donne à chaque génération trente ans de survie, on aura, depuis la mort de Bok-en-Ptah jusqu'à la mort de Ta-ari, huit fois trente, ou deux cent quarante ans, c'est-à-dire un espace de temps suffisant pour qu'il se produise dans l'art des progrès ou des reculs, en tous cas des changements appréciables. C'est ce qui fait le grand mérite de cette généalogie au point de vue des investigations pour l'histoire des arts.

Cette famille nous a laissé les monuments de douze de ses membres et de huit générations :

1° Oun-nofir, fils de Bok-[ni]-Ptah. Son cercueil ... (L., 1095. — Piehl, *I. H.*, 61 *c*). Stèle de bois — L., 1104.

2° Bis-n-maut, son fils. Cercueil 438 — L., 1092.

3° Onkh-ef-ni-khonsou, son fils. Cercueil 750 — L., 1123.

4° *a*) Iriou, son fils. Stèle de bois — L., 1107.

b) Nsi-r-amon. Cercueil ... — L., 1096; Piehl, *I. H.*, 61 *c*.

c) Nsi-[r]-khonsou, sa femme. Cercueil ... — L., 1133.

d) Bis-ni-maut, frère de Nsiramon. Cercueil 801 — L., 1117.

5° *a*) Onkh-ef-ni-khons, fils de Nsiramon. Cercueil 453 — L., 1109; Piehl, *I. H.*, 60 B. Stèle de bois. — L., 1129.

b) (var.) Ta-khent-min, fille de Nsiramon. Cercueil ... — L., 1089.

c) Har-si-isit, son fils. Cercueil 456 — L., 1090.

6° Hâ-hât (ou Hâti?), fils de Harsiisit. Cercueil 731 (?) — L., 1093.

7° Ta-ari, arrière-petite-fille de Zod-khons-ef-ônkh, fils de Nsiramon. Cercueil .... — L., 1100. (Brugsch, *Dict., Suppl.*, p. 810, dit : Sarcophage.)

Ce qui se résumera clairement dans le tableau suivant :

2e génération.		Un-nfr.			
3e	—	Bis-n-mut.			
4e	—	Anχ-f-n-χons.			
5e	—	Iriu.	Nsr-amn = Ns-χons.	Bismut.	
6e	—	Onkh-f-n-khons	[Zod-χons-f-anχ].	Ta-Min-khont.	Har-si-Isit.
7e	—		[Bis-n-mut].		Hâhât (Hâti).
8e	—		[Xâûs-Isit].		
9e	—		Ta-ari.		

Le problème le plus important sera maintenant de déterminer à quelle époque vivait cette famille.

C'est une famille d'un rang assez obscur : elle n'a rempli aucune charge dans l'État[1]. Tous ses membres sont de Thèbes. Les hommes sont tous [2]; Nsiramon, qui porte de nombreux titres, n'a que des fonctions se rattachant au temple d'Amon, . La seule femme qui porte un titre, Nsi-khons, mère de Nsiramon, est . Seul aussi, son père est à la fois « prophète de Month, seigneur de Thèbes, et prophète d'Ap-ouatou, seigneur de Siout, et chef du trésor du Pharaon » (L., 1096).

Il est à remarquer que, dans cette longue généalogie qui dure deux siècles et qui comprend plus de trente noms[3], pas un ne fait allusion à la XXVIe dynastie, ni à Bocchoris, ni à Psammétique, ni à Ahmès, etc., ni à leurs prénoms royaux, ni au nom de leurs femmes. Il faut en conclure qu'ils n'ont pas vécu sous la XXVIe dynastie.

M. Lieblein, en présence de tous ces monuments, les a appréciés, comme je le fais; car il les a placés (sauf un, 1189) avant les monuments incontestablement datés du règne de Psammétique Ier (n°s 1137 et suiv.).

Il y a tout lieu de croire qu'ils appartiennent à la XXVe dynastie ou à celles qui l'ont précédée. La XXVe dynastie se compose comme il suit :

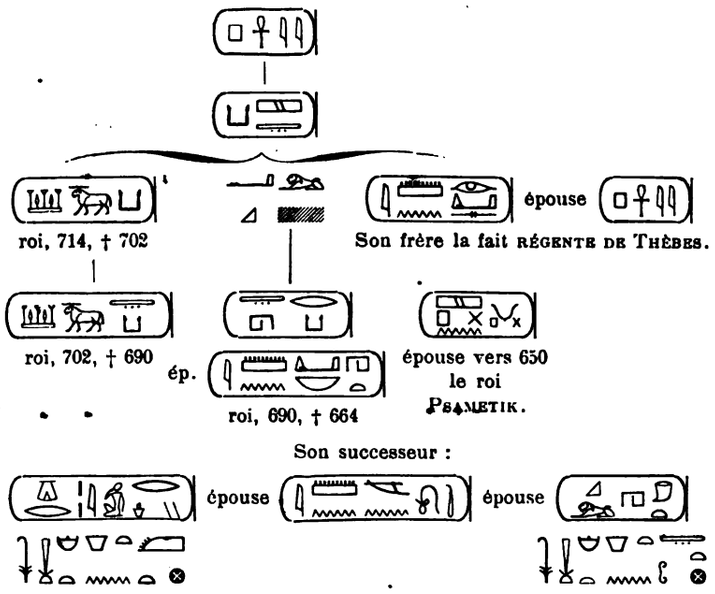

Pas un de ces noms ne figure dans la généalogie de la famille de Bok-ni-ptah.

1. Hor, chef du trésor du Pharaon, beau-père de Nsiramon, n'est pas de la famille.

2. Quoique tous prêtres de Month, pas un de ces hommes n'a donné le nom de son dieu à ses fils. Peut-être ainsi le voulait le respect pour la divinité dont on exerçait le culte.

3. Dans le tableau il en manque quelques-uns : ce sont ceux des ascendants des femmes épousées par les hommes de cette famille.

4. Pour les dates, voir HAIGH, *Zeitschr.*, 1868, p. 82 et 1871, p. 102.

Mais, à côté de la famille royale éthiopienne, on peut trouver quelques familles, dont quelque membre ait vécu à date certaine. Par exemple :

1° L'un des généraux du roi Piônkhi en Égypte se nommait □ PUARMA (l. 8 et 140). Ce nom se retrouve sur une stèle du Sérapéum[1] de l'an 37 de Shishonq IV (vers 810), par conséquent antérieure à la stèle de Barkal, où sont nommés :

ARU.
|
Her-â-n-qer-RS-Mht
NFR-ISIT
épouse le général PUARMA.
|
TA-P-MR
hr-â-n-qer-RS-Mht.

2° P-un et sa femme Tâ-reθ'-n-Bast, et leur fille, la « nourrice du roi, seigneur des deux terres TOHALEQ (Taharkou), vivant toujours, θes-RA-PER' » (Liebl., n° 1136 — cercueil à Florence).

3° , TS-MHT-PR', mère du « basilicogrammate , décoré du » collier et de l'abeille (?), ami, chef des deux terres, yeux du roi du Midi, oreilles du » roi du Nord, intendant du trésor du maître des deux terres To-hal-q (Taharqou) », dont les cônes funéraires sont à Lyon, à Londres, à Gizéh (DARESSY, *Cônes*).

Ces trois documents sont datés exactement. On pourrait en rapprocher quelques autres.

Les noms analogues à ceux de Tes-Ra-pirou et de Tes-Mehit-pirou se rencontrent avant et après le règne de Taharqou :

a) (var. , qui assure la lecture de ce nom), TS-BASTIT-PR, est fille du roi Osorkon II, de la XXIIe dynastie (L., *Denkm.*, III, 255; Liebl., 1005);

b) , TS-MUT-PR' (Gizéh, cercueil 732; LIEBL., 1118), fille de Ta-šer-n-Bast et petite-fille d'Har-si-Isit, peut-être de la XXVe dynastie;

c) , TS-ISIT-PR, mère d'un (SCHIAP., *Catal.*, 379; Liebl., 1155);

d) , TS-MUT-PR', femme d'un fonctionnaire près de la et mère d'un nommé PET-AMON-APT (Liebl., 1329);

e) , TS-NIT-PRT, femme de et mère du *kazana* PSAMETIK (canope inédit du Musée de Sens).

Ces trois femmes appartiennent sans contestation possible à la XXVIe dynastie.

Citons encore :

f) , TS-MUT-PR, femme de Zanrod, mère de Qeres (*Rec. de Trav.*, 1892, p. 57);

1. MAR., *Sérapéum*, pl. 32; cf. LIEBL., *Noms*, n° 1018; cf. encore *Rec. de Trav.*, 1887, p. 58, et Louvre, A 96.

g) Et , Ts-Isit-br' (*Rec. de Trav.*, t. XVI, p. 175-176), qui me paraît une variante dialectale du nom cité plus haut;

h) Notons encore que Ouzarans, fille du prince Khaahor, gouverneur de Thèbes, aïeul du prince Montoumhît, dynaste en 671, épousa un Ounnofir, et qu'un cercueil de Boulaq donne la généalogie :

Unnofir = 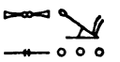
|
Nbt-pir Uzarans[1].

4° Puis, nous arrivons à la famille d'un personnage dont le nom nous fournit un point de repaire assuré, je veux parler de Montoumhît, nomarque de Thèbes, que le conquérant assyrien fit l'un des vingt princes divisionnaires de l'Égypte en 671. Sa fille Bibiout se maria dans une famille de prophètes d'Amon[2], qui s'allia elle-même à la famille de notre Bok-ni-Ptah.

KHAÂ-HOR,
rpâ hâ, prophète d'Amon, etc.,
grand juge, nomarque.
|
NSI-MIN,
prophète d'Amon,
nomarque
= ISIT-M-χOB.
1094, 1119, 1120, 1121. (Daressy, *Cônes*.)

HOR-SI-ISIT,
prophète d'Amon,
nomarque.
L., *N.*, 1094.
|
KHAÂ-HOR
prophète d'Amon,
nomarque.
1094.
|

MONTOU-M-HIT
prophète d'Amon, nomarque
fait prince de Thèbes par
Ašur-ah-idin en 671,
ép. 1° Isit-m-χb, 2° Nsi-χons,
3° Uza-ran-s, 4° Šp-n-mut.

AMON-IRI-DI-S
hos-χont-n-Amon.
1119, 1120
(ses cercueils,
P., *I. H.*, 53-55.)

BABAUT ép. P-DI-AMON,
1094, 1105,
1189
prophète de
Month, etc.
1189, 1094.

ONχ-F-N-χONSU
prophète de Mont-m-Us,
etc.
1105 (P., *I. H.*, 60),
1109, 1129.

1° ISIT-M-χOB. 2° NSI-PTAH, 3° PSI-N-MUT.
nomarque.

TA-Ba-Z'eT
1094, 1105, 1189
(son cercueil, P., *I. H.*, 51-53)

épouse

BA-BA
prophète de
Montou-m-Us.
1105 — P., *I. H.*, 60.

PI-Di-AMON,
prophète de Month-m-Us, etc.
1105 — P., *I. H.*, 60
(sa stèle).

Montoumhît nous donne la date des personnages de la grande famille de Bok-ni-Ptah. Car sa sœur[3] devint la femme de son oncle, et leur fille Tabazat épousa un Bibi, prophète de Monthou-m-Ouas, fils d'Onkhni-Khonsou, qui n'est autre qu'un des fils de Neser-Amon, quatrième descendant de Bok-ni-Ptah.

Je crois donc, par là, établir une concordance solide entre les XXIIe, XXIIIe, XXIVe, XXVe et XXVIe dynasties.

1. Liebl., 1269, cercueil.
2. Maspero, *Les Momies de Déir el-Bahari*, p. 763.
3. Cf. Liebl., *Noms*, 1260.

OSORKON II[1], vers 940.

- ŠEŠONQ II, † 915. — TAKELOT II, † 902. — ŠEŠONQ III, † 851. — PIMI, 851, † (?). — ŠEŠONQ IV, v. 850, † 810.
- NAMROT, prince de Hnès et 1er prophète d'Amon. — Ptah-utu-f-onkh, prince de Hnès. — Ptah-hon, prince de Hnès. — Har-pi-son, prince de Hnès. — Ptah-hon, prince de Hnès. — Har-pi-son, idem, v. 810. — PIF-AA-BAST, id., an 21 de Pionkhi Ier.

Bok-ni-Ptah. — Ounnofri. — Bisa-n-Mut. — Onkh-ef-ni-Khonsou. — Niser-Amon.

- Onkh-ef-ni-Khonsou épouse la sœur du prince de Thèbes Mont-em-hât.
- Zod-Khonsou-f-Onkh. — Bisa[n]-Mout. — Khâou-s-Isit. — Tâ-ari.

KHAÂ-HOR, nomarque de Thèbes. — Nsi-min, nomarque.

- MONTOUM-HIT, nomarque souverain, 671. — Nsi-Ptah, nomarque.
- Amoniridis et Bibiaut.

PABU-BASTIT[1], 810, † 770.

OSORKON III, 770, † 762, an 21 de Pionkhi Ier.

- PSIMUT 762-752. — SÉTI III, 752-721.
- SOP-N-OPIT

PIONKHI Ier.

épouse : KASHTO.

- ŠABAKA, 715, † 706.
- Aqlâ. — TAHARKOU, roi, 706, † 666.
- Amon-iridis épouse Pionkhi II. — Shop-n-opit épouse Psamétik Ier.

TAFNAKHTI, an 21 de Pionkhi Ier. — BOK-NI-RAN-F, brûlé vif par Sabacon, 715. — Stephinates. — Nékhepsos. — NIKAU Ier, † 666. — PSAMÉTIK Ier, roi, 666-611. — NIKAU II, 611-595. — PSAMÉTIK II, 595-590.

1. Dates empruntées à l'*Histoire* de Brugsch.

Cet arrangement repose sur des considérations sérieuses : 1° Padoubastit, succédant à Sheshonq IV (qui règne 37 ans au moins), doit être plus jeune que lui. 2° Piônkhi Ier a pour contemporains Pifaabast, Osorkon et Tafnakti, selon la stèle de Barkal. 3° Montoumhît doit descendre au rang de Tarharkou, son contemporain.

Et si nous revenons à la famille qui a fait l'objet de cette étude, nous voyons que Bok-ni-Ptah est le contemporain du roi Pimi ou de Sheshonq IV, vers 850, et que Taari vivait au temps de Néchao, vers l'an 600, c'est-à-dire qu'entre le cercueil de cette dernière et celui d'Ounnofri, fils de Bok-ni-Ptah, il y a bien deux cent vingt ans, comme je l'avais tout d'abord supposé. N'y a-t-il pas là un sujet d'étude bien fait pour attirer l'attention? J'espère, en dressant cette généalogie unique dans l'archéologie égyptienne, que j'aurai établi les bases solides d'un travail bien digne de tenter quelqu'un des égyptologues ou des archéologues, comme M. de Bissing, à qui il serait donné de séjourner en Égypte et d'étudier sur place la série de monuments aussi exactement déterminée. Il me semble que l'entreprise serait d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art.

Les tableaux qui précèdent vont maintenant nous permettre de classer d'une manière à peu près certaine d'autres monuments qu'on peut rapporter à cette période[1]. Ce classement fournira des points de comparaison à qui entreprendra l'étude de la famille de Bok-en-Ptah. La vue des monuments d'ailleurs pourra suggérer quelques modifications au classement que je vais proposer :

1° Je placerai le premier le n° 1097 du Recueil de M. Lieblein, cercueil de la dame Ta-sit-n-Isit, fille du prophète de Mentou, Osorkon (dont le nom rappelle les rois de la XXIIe dynastie et de la XXIIIe) et de Ta-monkh-Amon.

2° Le n° 1132 appartient à une femme du même nom, fille de P-si-mut. Cf. le roi P-si-mut, de la XXIIIe dynastie, et Psi-n-mut, fils du prince Montoumhît (fin de la XXVe dynastie).

3° Le n° 1122, cercueil (n° 749) de dame Na-monkht-Amon, fille de Nsi-Amon et de Nsi-khonsou, petite-fille d'Har-si-Isit, nous offre un nom de femme analogue à celui des femmes des numéros précédents et aux noms portés dans la famille de Bok-ni-Ptah.

4° Les nos 1125, 1126, 1127, 1124 paraissent avoir appartenu (cercueils nos 745, 748, 800 et 803) à une même famille dont le chef porte le nom d'un roi de la XXIIe dynastie.

Pi-mi,
prophète de Montou,
scribe du trésor d'Amon.
1124.
|
P-hibi = Nsi-χonsou.
mêmes titres. | 1124.
1124. |
Onχ-f-n-χons = Uza-ran-s.
prophète de Montou. | 1124, 1127
1127, 1125. | (cercueil 745).
(*Voir à droite la suite.*)

Na-monχti-Ra, Neχt-Bastit.
divin père de Montou. 1127
1125. (cercueil 803).
|
Bisa-n-Mut,
divin père de Montou,
épouse Mut-iri-dis.
1125, 1126 (cercueil 748).
|
Onχ-f-χonsu.
1126 (cercueil 800).

1. Liebl., nos 1089 à 1136.

5° La grande famille de Bok-ni-Ptah, dont les numéros peuvent se ranger dans l'ordre chronologique suivant :

1104 1095
1092 1093 1123 1090
1096 1107 1109 1117
1089 1100 1129
1106

6° La famille du prince (1102) Khaâ-Hor, prophète d'Amon et gouverneur de Thèbes, etc., grand-père de Montoumhit, l'un des vingt chefs de 671.

KHAÂ-HOR.
L., 1102, 1103, 1106; P., *I. H.*, 49.

NSI-MIN,
L., 1101, 1102, 1103, 1119, 1120, 1121, 1131;
P., *I. H.*, p. ,
épouse : 1° Isit-m-χobu,
2° Ta-ad-n-Isit.

UZA-R-S,
1106,
épouse UNNOFRI,
prophète de Montou.
|
Dame NSI-χONSU,
1106.

Le prince de Thèbes, MONTOUMHIT, en 671.

AMON-IRI-DI-S.
1119, 1120, 1121
(ses cercueils);
P., *I. H.*, 53-55.

BIBIOUT
épouse
PEDIAMON,
prophète
de Montou.

KHAÂ-HOR,
prophète
de Montou.
1101, 1102, 1103
(ses cercueils 735, s. n°, 597); P., *I. H.*

7° La famille du prophète d'Amon et nomarque Har-si-Isit (voir plus haut), n°s 1094, 1105, 1189 (stèle; cercueils s. n°).

8° La famille d'un prophète de Montou, Mer-n-χonsou, n°s 1098-1099 (cercueils 734 et 602) dans lesquels Mariette reconnaît l'élégance saïte.

9° Une famille (n°s 1113, 1130), dont le chef Nakht-ef-Mut porte de très hauts titres :

Naχt-f-Mut

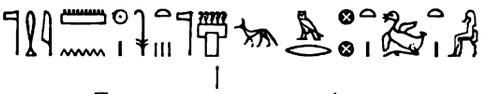

|
ZOD-χONSU-AUF-ONχ[1].
|
Dame TARUA épouse ANχ-P-χRD.
|
HAR-MÂT.
|
Dame NSI-KHONSU[2].

10° On pourra placer dans la XXVe dynastie (peut-être plus loin) les n°s 1110 (cercueil de Nsi-p-sif), 1111 (cercueil de Ouza-Hor-r-ui), 1112 (cercueil de Hor-mât),

1. Nom qui paraît sous Sheshonq Ier (XXIIe dynastie).
2. Cercueil s. n°; stèle.

1114 (cercueil de Nit-sešen), 1115 (cercueil n° 5, à Miramar), 1116 (cercueil de Pi-set, à Berlin), 1128 (cercueil de dame Ta-bok-Khonsou, n° 796).

11° Le n° 1136 (sarcophage à Florence), dont la titulaire était Ra-perou, fille de Ta-roud-ni-Bastit, qui a le titre de « nourrice du roi Taharqou ».

12° Le n° 1135 est le cercueil du prince Bok-ni-ran-f (Bocchoris), chef du sacerdoce de Neith à Saïs et gouverneur de Thèbes (XXVIe dynastie). — Cf. SCHIAPARELLI, *Catalogo*.

13° Enfin, le n° 1118 (cartonnage 732), peut-être de la XXVIe dynastie.

LES ANIMAUX REPRODUCTEURS DANS L'ÉGYPTE ANCIENNE

PAR

VICTOR LORET

Rapprochant de ⲁⲟⲣⲉⲩ, *gemini, gemelli,* et comparant la variante ϩⲁⲧⲣⲉ (pl. ϩⲁⲧⲣⲉⲉⲩ) du mot copte à l'égyptien , « réunir », qu'il estime appartenir à la même racine que , M. H. Brugsch interprète ce dernier mot par « paire, couple (d'animaux)[1] ». Je serais porté, — et cet article indiquera les raisons de ma manière de voir, — à considérer le mot comme apparenté à une racine , signifiant « procréer, engendrer, féconder, enfanter », et à le traduire, de façon générale, par « animal destiné à la reproduction ».

Avant de m'attaquer directement au mot , je dois, pour la clarté de mon exposition, étudier tout d'abord trois termes qui, non seulement, semblent bien être équivalents l'un de l'autre, mais en outre présentent d'indiscutables rapports avec ce mot . Les éléments principaux de ces trois termes sont les signes , , , dont on n'a jamais déterminé que bien imparfaitement la valeur.

A. — *Le signe* , .

J'écarte tout d'abord, pour le signe , la transcription , qui lui a été attribuée avec raison depuis longtemps; c'est seulement de sa lecture , que j'ai à parler ici.

Le nom de la vulve, — en copte ⲟⲩⲓ, ⲟⲩⲓⲓ, ⲟⲟⲩⲉ, *vulva, uterus,* — est . On en trouve même une forme plus ancienne, , avec variante de déterminatif, dans la phrase suivante, dont je ne me charge pas de rendre l'idée métaphorique : [2].

Mais, si le nom de la vulve s'écrit , , et même [3], il s'écrit aussi . Déjà H. Brugsch, tout en rangeant cette dernière orthographe sous la lecture ,

1. H. BRUGSCH, *Dict. hiérogl.*, p. 153, 1011; *Suppl.*, p. 175.
2. Musée de Boulaq = H. BRUGSCH, *Dict. hiérogl.*, p. 152.
3. H. BRUGSCH, *Dict. hiérogl.*, p. 135-136.

avait supposé que doit se lire : « Sollte aber nicht in diesem Falle vielmehr die Aussprache *àt* haben? — Mir scheint dies mehr als nur wahrscheinlich[1]. » La comparaison des deux phrases suivantes, analogues à celles que cite H. Brugsch à propos du mot , prouve bien qu'en effet et sont un seul et même mot : [2], « (le soleil) entre par la bouche de la déesse céleste et sort par sa vulve »; [3], « tu éclaires l'Égypte chaque matin, entrant par la bouche, sortant par la vulve ».

Au *Papyrus Ebers*, le nom de la vulve est écrit tantôt , et tantôt . Je sais qu'on a toujours transcrit l'avant-dernier signe par ; mais cette transcription n'est rien moins que certaine, le signe étant assez rare en hiératique pour qu'on n'en puisse déterminer bien sûrement la figure. Le signe , au contraire, que l'on trouve dans les textes hiéroglyphiques de l'Ancien-Empire, présente exactement la forme du signe hiératique en question[4]. D'autre part, ce signe n'a pas seulement la forme du signe hiératique , il en a également l'acception, et nous le verrons plus loin dans le mot hiéroglyphique , , presque identique au groupe du *Papyrus Ebers*. C'est donc par , , je crois, et non par , , que l'on doit transcrire désormais le nom de la vulve au *Papyrus Ebers*, le signe , qui représente deux bras étendus pour embrasser, n'ayant que faire dans un mot de ce genre, soit comme figuratif, soit comme symbolique.

Or, on trouve, toujours au *Papyrus Ebers*, l'expression (LXXV, 6), dont le dernier mot, à cause du déterminatif , doit se lire , tout comme et . Mais il ne s'agit pas là, très vraisemblablement, de « lait de vulve ». Il convient, il est vrai, de faire remarquer que, dans le même traité médical, l'expression « lait de sycomore » sert à désigner la sève blanchâtre du *Ficus Sycomorus*, et qu'on pourrait être tenté de voir, par analogie, dans l'expression « lait de vulve », la désignation de quelque sécrétion vulvo-vaginale de teinte laiteuse. Pour ma part, je doute que les Égyptiens, malgré l'étrangeté bien connue de leur matière médicale, aient été jusqu'à employer comme remède l'écoulement leucorrhéique, et je crois pouvoir renoncer à cette interprétation. On ne peut non plus songer à changer en et à traduire « lait de femme », car le lait de femme, au *Papyrus Ebers*, est toujours désigné par les mots .

La mention de dans la Pyramide de Téti (col. 23) vient, à mon avis, élucider la question : ici, le mot ne peut guère signifier que « vache ». De même, dans l'exemple suivant :

1. H. Brugsch, *Dict. hiérogl., Suppl.*, p. 819.
2. G. Bénédite, *Le Temple de Philæ* (*Miss. du Caire*, t. XIII), p. 137.
3. *Ibid.*, p. 131.
4. Cf. *Pap. Ebers*, XCVI, 2, 3, 7; XCVII, 4, etc.

[1], « je t'accorde les vaches du Delta, en leur totalité, pour que tes chairs soient rendues saines par leur lait ». Je crois que le mot du *Papyrus Ebers* est une simple variante de . Signifie-t-il « vache »? — Le lait de vache, au *Papyrus Ebers*, est toujours nommé , expression dont le dernier mot, d'après une variante (XXII, 7), doit se lire . Il doit y avoir une différence entre et . L'étude du signe nous permettra de saisir cette différence. En attendant, je crois bien certain :

1° Que le nom de la vulve , est une simple variante du mot et, comme lui, doit se lire *àt;*

2° Que le mot désigne un animal, qu'il doit se lire également *àt* et que, étant l'équivalent des mots et , il nous amène à attribuer à ces derniers mots la même lecture *àt*[2].

B. — *Le signe* .

Le signe entre comme élément principal dans les mots , , , dont je connais quatre exemples :

1° [3], « délivrer la grande ». Légende accompagnant une représentation où l'on voit un garçon de ferme aidant une vache à mettre bas.

2° [4]. Au-dessus de sept vaches conduites par un bouvier. Sur le même bas-relief, une des vaches est amenée à un taureau qui doit la saillir : .

3° [5], « d'oryx ». Au-dessus d'un animal (femelle?) de cette espèce.

4° [6], « le bouvier trait la ». Au-dessus d'un personnage occupé à traire une vache.

---

1. G. Bénédite, *loc. cit.*, p. 100.

2. L'orthographe du *Todtenduch* (CXLVIII, 31) semble prouver l'existence d'un mot *hm* pour la vache et nous engager à lire *hm-it* les mots , et . Je crois que le mot résulte d'une faute qui a fait confondre avec . D'une part, en effet, je n'ai pas trouvé, dans l'*Index alphabétique du Livre des Morts* de J. Lieblein, un seul exemple de mis pour , et tout porte à croire qu'à l'époque où a été écrit le papyrus de Turin le signe n'avait pas encore été introduit dans l'alphabet. D'autre part, nous verrons tout à l'heure que, dans l'exemplaire même du *Todtenbuch* de Turin, le mot est remplacé dans trois passages par le mot , dont la lecture sera prouvée plus loin.

3. H. Brugsch, *Die ägypt. Gräberw.*, n° 74. — Le texte publié par H. Brugsch porte au lieu de , ce qui montre, comme je l'indiquais plus haut, que les deux signes peuvent aisément se confondre. M. G. Maspero, qui a étudié le tombeau de Ti d'après des photographies, rétablit le signe (*Ét. égypt.*, II, 104), mais intervertit les deux derniers sous cette forme : .

4. F. Champollion, *Not. descr.*, II, 444.

5. H. Brugsch, *Die ägypt. Gräberw.*, n° 72. — Le texte de Brugsch porte, très vraisemblablement par erreur, au lieu de , qui est le nom bien connu, quoique non relevé dans les dictionnaires, de l'*Addax nasomaculatus* (Z., 1864, p. 23; V. Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, p. 83, 92).

6. A. Mariette, *Les Mastabas*, p. 290.

Le signe , comme nous l'avons vu précédemment, est employé à lui seul pour écrire le nom de la vulve (=), et sert, dans la variante du même mot, de déterminatif phonétique aux signes = . Il en résulte que ce signe doit se lire . La chose est confirmée par les groupes , , qui ne peuvent être qu'une variante du mot du *Papyrus Ebers* et qui doivent, par conséquent, avoir la même lecture .

Comme sens, nous constatons que, dans trois des exemples que nous venons de citer, le mot , , s'applique à la vache, et qu'il s'applique à l'oryx dans un seul cas. Mais nous devons remarquer qu'il ne s'agit pas seulement, dans les trois premiers cas, de la vache considérée de manière générale comme femelle du taureau, mais bien de la vache placée dans un état déterminé. Dans l'exemple 1, il s'agit d'une vache en train de mettre bas; dans l'exemple 2, il s'agit de vaches destinées à la saillie; dans l'exemple 4, il s'agit d'une vache capable d'allaiter, c'est-à-dire ayant été fécondée et ayant mis bas. C'est là, je crois, une nuance de sens bien caractéristique. On pourrait traduire le mot par « vache destinée à la reproduction » si l'exemple 3, où il s'agit d'un oryx, ne nous montrait que le mot peut s'appliquer à d'autres animaux que la vache. Comme, d'autre part, il y a une différence voulue, au *Papyrus Ebers*, entre les expressions , « lait d'*àt* » et , « lait de vache », je crois pouvoir en conclure que le mot , , , s'applique à toute femelle d'animal déjà fécondée ou appelée à l'être, à toute femelle destinée expressément à perpétuer l'espèce ou à fournir du lait. Dans ce cas, le sera du « lait d'animal (quelconque) », par opposition au lait de femme, au lait de vache et au lait d'ânesse qui reviennent si fréquemment au *Papyrus Ebers*.

C. — *Le signe* .

M. H. Brugsch attribue au signe la valeur , en s'appuyant sur le mot du *Todtenbuch* (CXLVIII, 9)[1]. On pourrait même donner plus de force à cette opinion en citant l'orthographe du *Conte de Sinéh* (col. 119) et, au besoin, en signalant le mot , auquel on a donné le sens de « chaudron ».

Néanmoins, je suis d'avis que le signe , ou plutôt le groupe , identique aux mots , , , a, comme eux, la lecture , et que des expressions comme , , sont des mots composés qui doivent se lire *kaoui-àt, ki-àt*. Voici les motifs de mon opinion :

1° H. Brugsch cite lui-même, sans en donner de référence, la variante du mot , ce qui établit une équivalence indiscutable entre et . Si doit se lire , parce qu'il semble déterminer phonétiquement la syllabe , , qui joue le même rôle derrière la syllabe , devrait se lire . Or, nous savons que se lit .

1. H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, p. 1489.

2° Mais il convient de remarquer que, dans les mots cités, ce ne sont pas les signes et qui se trouvent placés derrière la partie phonétique , ou , mais bien les groupes , , . Or, si un signe peut être déterminatif phonétique, il n'en est pas de même d'un groupe de signes. De plus, dans l'orthographe , le pluriel se trouve exprimé deux fois, ce qui est régulier si est un mot spécial, mais contraire à toute règle si doit être regardé comme un déterminatif phonétique. De même pour le de qui est régulier si est un mot séparé, mais se trouve faire double emploi avec le précédent si est un déterminatif phonétique.

3° Le nom d'un taureau sacré est (*Todt.*, 148/13), (*Todt.*, 141/20). Or, une variante de ce nom propre est (*Todt.*, 148/31), et il est certain que, dans un nom propre, une variante ne peut être qu'orthographique. Si le mot doit, comme je l'ai supposé plus haut, être corrigé en , il nous amène à donner au mot , dont il est l'équivalent graphique, la lecture . Sinon, la conclusion serait que doit se lire *hnui*, et non *kaou*, comme le veut H. Brugsch.

4° Le signe s'échange avec le signe comme déterminatif phonétique du mot , var. , que nous verrons plus loin. Or, le signe , apparenté à , (= ,), remplaçant parfois à lui seul le mot , il peut, *a priori*, en être de même pour le signe , qui aurait ainsi la valeur (var. , ,).

5° L'existence de mots composés analogues à ceux que je voudrais voir dans = *kaoui-àt*, = *ki-àt*, = *kout-àt*, est prouvée par l'emploi du signe (*àdr*) dans *qa-àdr* à côté de , *khtâa-àdr* à côté de , *âsch-àdr* à côté de , tous mots composés dont nous donnerons plus loin l'explication.

6° Si le groupe entre dans un nom composé, il ne peut, étant synonyme de , , , que transformer un nom d'animal mâle en un nom d'animal femelle. Or, c'est précisément le cas. Le radical , , déterminé par le signe , fournit un mot qui doit certainement être considéré comme variante de d'une part, de , d'autre part. Or, ces mots désignent le taureau, et non la vache. Il en est de même de , [1]. Pour que le groupe (var.), placé entre la partie phonétique et le déterminatif du mot , , , change le sens « taureau » que possède ce mot et lui donne le sens « vache », il faut admettre que ce groupe forme bien un mot spécial et n'est pas un simple déterminatif phonétique.

En résumé, le signe , étant employé comme variante des signes , , pour lesquels nous avons reconnu la valeur , doit, comme eux, se lire . Quant au sens du mot , nous venons de voir que, dans les noms composés, ce mot désigne la femelle

1. H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, *Suppl.*, p. 1270.

d'un animal. Mais est quelquefois employé isolément, et nous constaterons par les exemples suivants qu'il a exactement le sens des mots , , c'est-à-dire qu'il désigne la femelle considérée surtout au point de vue de la reproduction et de la lactation; de sorte que, même en composition, cette nuance spéciale doit rester attachée au groupe . Voici les quelques exemples que je connais de ce mot :

(*Todt.*, 144/30), « lait d'une vache blanche »;

(*Piankhi*, dr. 41), « elle est fêtée comme une vache qui a mis bas un taureau »;

(*Todt.*, 148/9), « sept vaches avec leur taureau »;

(*Sinéh*, 118-120), « il me dépouille de chats, de chèvres, ainsi que de vaches à lait; il s'élance sur mes bœufs, mes moutons, mes taureaux, pour s'en emparer »;

(*Pap. Anast. IV*, 17/8-9), « chevaux de trait[1] appariés, de belle venue, du pays de Sangaïr; étalons excellents du pays de Khéta; juments du pays d'Aïrsa[2] »;

(*St. Mettern.* = Br., *Dict.*, 958), « j'ai atteint les harems des concubines d'un homme »;

(*Todt.*, 142/25), « Osiris résidant dans le pavillon de ses concubines ».

Il résulte bien clairement de ces exemples que le groupe (var.) non seulement présente exactement tous les sens des mots , , , , mais encore en présente d'autres qui nous permettent de les mieux préciser. Le mot désigne : la femelle du taureau, la vache à lait, la vache mettant bas, la vache compagne du tau-

1. H. Brugsch (*Dict.*, p. 1509) considérait d'abord le mot comme une variante de . Plus tard (*Ib.*, *Suppl.*, p. 1293-1294), le rattachant à une racine , « stark sein », il le traduit par *der Hengst*. Comme les sont, dans notre texte, choisis par paires, très vraisemblablement pour l'attelage; comme, d'autre part, il est fait très nettement allusion, dans un autre texte (*Pap. Anast. III*, 6/5), à des qui doivent être attelés à un char, je crois qu'au lieu de désigner des « étalons », le mot désigne au contraire des chevaux hongres, les seuls que l'on puisse employer au trait.

2. H. Brugsch (*Dict.*, *Suppl.*, p. 1294) traduit le mot par *Stier* (hébr. אַבִּיר) et, par suite, par *Kuh*. Mais il faut remarquer que, si l'adjectif אַבִּיר, pris substantivement, désigne parfois le taureau, il désigne presque aussi souvent le cheval, et particulièrement le cheval de bataille (*Juges*, 5/22; *Jérém.*, 8/16, 47/3, 50/11; cf. S. Bochart, *Hierozoicon*, I, 96-97; E. F. K. Rosenmüller, *Biblische Naturgeschichte*, II, 27). L'orthographe des Campagnes de Thouthmès III (*Rec.*, II, p. 146, n. 3) nous oblige à traduire par « étalons » et, par suite, par « juments ».

reau, la jument compagne de l'étalon, la femme concubine de l'homme. En réunissant ces sens du mot aux sens des autres mots précédemment étudiés, nous pouvons en déduire, pour les différentes orthographes du mot écrites au moyen des signes , ou , le sens général de : « femelle de tout animal, même de l'homme, considérée expressément au point de vue de la génération, ou au moins de la cohabitation[1] ».

D. — *La racine* ,

Nous venons de déterminer le sens et la lecture de deux groupes de mots rentrant dans la sonorité ,

1° , , , , , (copt. ote, otti, oote, μήτρα), « matrice; vulve[2] »;

2° , , , , , , , , , , , , , , , , , , , « femelle considérée au point de vue de la génération (cohabitation, conception, grossesse, accouchement ou lactation) ».

Il me paraît certain que ce dernier groupe s'est conservé partiellement dans le copte ET, EET, *prægnans, gravida*.

Les deux sens « matrice » et « femelle » sont évidemment connexes. D'autres mots égyptiens, écrits au moyen de la même syllabe , , servent à exprimer des idées de même ordre :

(var. , ,), « enfant »;

(var.), « allaiter »;

(*Dendérah* = S. Levi, *Vocab. gerogl.*, VIII, 14), « vache (à lait) »;

, « nourrice ».

De cet ensemble de mots on peut déduire, pour la racine , , le sens général de « génération en parlant de la femme (possession, fécondation, etc.) ». Mais, toute racine égyptienne ayant à la fois le sens actif et le sens passif, on peut se demander si la

---

1. Le déterminatif du mot (copt. KAZI = ἄντλημα, κρατήρ, σίτλα) qui semble confirmer la lecture que donne Brugsch au signe , n'a, en réalité, rien à voir avec ce dernier signe. Le signe ( ) représente, très vraisemblablement, quelque aspect sous lequel les Égyptiens se figuraient l'intérieur de l'organe sexuel féminin. Le déterminatif de représente un récipient circulaire muni d'un manche assez court, quelque chose comme notre poêlon. On retrouve ce signe comme déterminatif du mot , qui désigne la bassine dans laquelle on opérait les mélanges de parfumerie (V. Loret, *Le Kyphi*, p. 30-31). Par suite, le même signe détermine le mot , « odeur, parfum », et sert même parfois, à lui seul, à écrire ce dernier mot.

2. Au *Papyrus Ebers* (pl. 93-97), le mot , désigne spécialement la matrice (cf. 94/7 = 93/18-19; 96/18). Mais, par extension de sens, le même mot s'applique à l'ensemble de l'appareil génital féminin (95/15-16), et sert parfois à en désigner seulement la partie externe, soit la vulve (96/5-7, 9-10), ce qui explique le déterminatif de l'orthographe .

même racine, dont nous venons d'indiquer le sens passif « être fécondée », n'a pas également le sens actif « féconder ». Or, ce sens existe dans les quelques mots suivants, qui appartiennent bien, phonétiquement, à la racine que nous étudions :

, *verb.* « féconder » ; *subst.* « membre viril » ;

(copt. ϵⲓⲱⲧ, ⲓⲱⲧ, etc., *pater, genitor*), « père » ;

, forme en final du mot précédent.

La racine , , exprime donc, d'une façon générale, les idées de « posséder (une femelle), féconder, engendrer, procréer; être fécondée, être enceinte, enfanter, allaiter; être procréé, naître », soit, en un mot, l'idée de « génération », de « reproduction », avec ses antécédents (cohabitation) et ses conséquences (lactation).

E. — *Le mot* .

Si j'ai mis le plus grand soin à bien définir le sens de la racine , , c'est que c'est elle, si je ne me trompe, qui a donné naissance au mot , lequel, sans qu'il y paraisse peut-être, fait l'objet principal de ce travail.

Je sais que l'on éprouve une certaine hésitation à admettre qu'une racine bilitère puisse se développer au moyen d'un final. La raison en est probablement dans ce fait que, dans les mots trilitères, le final tombe d'assez bonne heure, d'abord dans la prononciation, puis ensuite dans l'écriture. Il semble qu'une lettre dont on est unanime à reconnaître la tendance constante à s'user et à disparaître à la fin des mots n'ait pu, à un moment donné, être ajoutée aux mots à titre de lettre adventive. Si les mots , , perdent leur à la bonne époque de la littérature égyptienne, comment supposer qu'ils en étaient dépourvus à une époque antérieure et qu'un thème primitif , par exemple, soit devenu pour redevenir ensuite comme devant?

Je crois pourtant que c'est précisément là ce qui est arrivé, du moins dans certains cas. Dans les plus anciens textes, on trouve des exemples de à côté de , de à côté de , de à côté de , etc., et je ne vois pas ce qui nous amènerait à considérer comme une abréviation de plutôt que comme un développement de , du moment que les deux formes sont contemporaines, et aussi anciennes l'une que l'autre.

Si les mêmes variantes avec ou sans n'ont pas été observées dans des mots très fréquents, comme , , , c'est que ces mots, dans la grande majorité des cas, sont écrits au moyen de syllabiques. Mais les syllabiques, auxquels on se plaît, tant la chose est douce et commode, à accorder une valeur fixe, n'ont en réalité qu'une valeur relative. De ce que a le plus souvent la valeur , il ne faut pas conclure que cette valeur a toujours été invariablement inhérente au signe . Ce signe, représentant un mot, a nécessairement changé de valeur à mesure que se modifiait le mot qu'il représentait. Si, par exemple, nous nous étions toujours servis de l'écriture hiéroglyphique et que le signe représentât aujourd'hui notre mot *château,* hésiterions-nous un seul

instant à admettre que, d'époque en époque, avant d'arriver à sa lecture actuelle, ce signe ait passé par les lectures *castellum, castel, chastel, châtel* et *chasteau?* De même, le signe a pu se lire à l'origine; puis par allongement; puis à nouveau par usure du , avec vocalisation finale en pour remplacer le disparu; puis même peut-être , à la fin de l'époque égyptienne pure, pour devenir ⲙⲱⲛⲓ en copte. Ne sait-on pas, par des preuves formelles, que, dans un mot comme , le syllabique , loin d'avoir une lecture fixe, s'est lu successivement , et ? Dans le mot , rien ne prouve qu'au lieu de la transition *noutir* = *nouti* qu'on lui attribue, il ne faille pas lui reconnaître quelque enchaînement comme *nout* = *noutir* = *nouti*.

On a étudié avec soin la question du mouillé, initial, médial ou final[1], celle de la vocalisation des mots trilitères en final[2]; jamais, que je sache, on n'a recherché si le final, dans les mots trilitères, est toujours une lettre radicale ou s'il n'est pas parfois une lettre adventive. Je n'ai pas l'intention d'examiner pour l'instant cette question, qui doit être assez complexe. *A priori,* on peut certainement admettre que, dans bien des mots trilitères terminés par un , ce appartient à la racine bilitère primitive, laquelle s'est augmentée, soit au moyen d'une lettre initiale, soit au moyen d'une lettre médiale. Mais il est des cas où le est adventif, au même titre que le . Je n'en veux citer pour preuve que les deux mots , « raser, dénuder, vider », et , « dessécher, être sec », souvent rencontrés sous la forme , , , mais dont le renversement et semble bien montrer que l'on se trouve en présence d'une racine , , dont est un développement en .

Ce principe étant admis, à savoir que le final d'un mot trilitère peut être adventif, je crois que le de est dans ce cas, et que le mot peut se rattacher à la racine , dont nous avons établi le sens. La signification du mot , on le verra plus loin, s'accorde on ne peut mieux avec cette manière de voir; d'autre part, l'existence de la forme et du mot dérivé nous montre bien que peut être le développement d'un simple .

Le mot s'emploie de trois façons : tantôt il s'applique d'une manière générale à tous les animaux; tantôt il s'applique à une espèce déterminée, et, dans ce cas, la détermination de l'espèce est indiquée, soit par une modification du déterminatif, soit par l'interposition du signe , abrégé de , entre un nom d'espèce et le déterminatif de ce nom. On remarquera que ce sont exactement les trois emplois des groupes , , , lesquels désignent : 1° toute femelle; 2° une femelle particulière spécifiée au moyen d'un déterminatif, comme dans , , ; 3° une femelle désignée par l'interposition de ou de entre un nom d'animal mâle et son déterminatif, comme dans , .

1. G. Steindorff, *Mouillirung der Liquida* *im Ägyptisch-Koptischen* (*Z.*, 1889, p. 106-110).
2. G. Maspero, *A travers la vocalisation égyptienne*, § vi (*Rec.*, XVI, p. 79-90).

L'emploi de ☥ dans l'intérieur d'un groupe est bien nettement démontré par l'exemple suivant : [illegible], « oiseaux *Khitâa* gras, 125; oiseaux *Khitâa* ☥, 1100. Oiseaux *Asch* gras, 258; oiseaux *Asch* ☥, 5237 ». Il est évident que nous avons, dans cette phrase, les noms des oiseaux bien connus [illegible] et [illegible], qualifiés au moyen des épithètes [illegible] et ☥ intercalées entre la partie phonétique et le déterminatif des noms. L'adjectif [illegible] se trouve, dans le même texte, écrit plus complètement dans l'expression [illegible]. Enfin, la phrase suivante, tirée toujours de la même inscription, nous prouve clairement que le mot [illegible], [illegible] est mis pour [illegible], « gras[3] », et que le signe ☥, ☥ remplace le mot [illegible] : [illegible], « Sa Majesté lui fit donner des [illegible] de canards, afin d'en emplir les bassins, en vue des offrandes divines de chaque jour. Ainsi Sa Majesté lui offrit deux canards gras par jour ». Les expressions [illegible] et [illegible] sont, le nom d'espèce excepté, les développements des expressions [illegible] et [illegible] et pourraient, par le même procédé de composition, s'écrire [illegible] et [illegible].

Je ne crois pas qu'il puisse subsister, après la lecture des citations précédentes, le moindre doute au sujet de la valeur [illegible] du signe ☥ et de son emploi comme épithète dans les mots composés. L'exemple suivant, provenant encore du même texte, nous démontrera, avec une précision toute mathématique, que le sens « paire, couple », adopté par M. Brugsch pour le mot [illegible] (var. ☥), ne peut être exact : [illegible]

« Bœufs sauvages.....	35
Taureaux ☥.....	54
Total.....	89 »

Si le mot [illegible] signifiait « paire de taureaux », le total, au lieu d'être de 89 têtes d'animaux, devrait être de $35 + (54 \times 2) = 143$: le thème [illegible] ne signifie donc certainement pas « paire, couple ». Que signifie-t-il?

Nous venons de voir, à propos de différents oiseaux, qu'il y a dans les textes une opposition frappante entre les individus gras et les individus ☥. Ceux-ci, d'abord, sont bien plus nombreux dans les énumérations, ce qui nous force à conclure qu'ils étaient bien plus communs dans les basses-cours. Ensuite, nous constatons que des canards

1. R. Lepsius, *Denkm.*, III, 30 *b*, col. 32.
2. *Ibid.*, col. 30.
3. Ce mot, conservé dans le copte Ϩⲁⲑ, Ϩⲟⲧ, Ϩⲱⲧ, *crassus, pinguis, obesus*, provient de la racine [illegible], qui a donné naissance au mot [illegible], « élever, engraisser ».
4. R. Lepsius, *Denkm.*, III, 30 *b*, col. 11.
5. *Ibid.*, III, 30 *a*, col. 3.

emplissent les mares d'une ferme destinée à pourvoir au culte d'Amon; on les laisse vivre et prospérer, tandis que deux individus seulement, qualifiés de , « gras », sont offerts chaque jour en sacrifice. Rapprochant le mot de la racine , je vois dans les oiseaux ceux qui sont destinés à la reproduction, et au besoin à la fourniture des œufs pour l'alimentation; les autres, les gras, sont gavés et improductifs, et ne servent qu'aux sacrifices. L'opposition est ainsi bien claire et bien naturelle : d'une part, les maigres, les prolifiques; d'autre part, les gras, appelés à n'être utilisés qu'aux holocaustes; les premiers, très nombreux, accomplissant tranquillement leurs fonctions physiologiques; les autres, plus rares, bêtes de choix qu'on engraisse à ne rien faire.

Une distinction analogue se retrouve dans le texte suivant : [1], « allons, donnons-nous un maître [qui soit] comme un taureau destiné à la reproduction, [un taureau] que n'abattent pas [les bouchers] ». Plus haut, les canards *àdr* étaient opposés aux canards gras voués aux tables d'offrandes; ici, le taureau *àd* est mis en opposition avec le bœuf gras immolé par un sacrificateur.

Même opposition encore dans l'exemple suivant, où le taureau *àdr* est bien nettement distingué du bœuf de labour : [2], « le maître de taureaux reproducteurs est privé de bêtes de trait, au point qu'il ne trouverait pas de bœufs pour le labour, fût-il maître de troupeaux entiers ».

La phrase suivante nous montre que le mot *àdr* désigne les animaux de reproduction non seulement mâles, mais aussi femelles : [3], « j'ai pourvu libéralement les animaux sacrés, et en particulier Apis, de mâles et de femelles choisis parmi les animaux de reproduction de toute demeure ».

Même sens général dans les légendes d'un bas-relief du tombeau de Thot-hotep à Bershéh (XIIe dyn.), où sont représentés le transport en barques, le défilé et le dénombrement de taureaux, de vaches et de veaux appartenant aux fermes du défunt. Le titre général de la scène est : [4], « voyage heureux pour arriver au pavillon afin de faire le dénombrement de la grande quantité de ses bêtes de reproduction offertes par le roi, et de ses bêtes de reproduction d'éternité, appartenant à ses domaines du Nome du Lièvre ». Le mot *àdr* désigne bien ici l'animal de reproduction sous toutes ses formes : le taureau, la vache et le veau. Parmi les personnages qui président à cette scène, l'un des premiers porte le titre de ,

1. Stèle de l'Intronisation, l. 4-5 = *Rec. arch.*, 1873, t. XXVI, p. 303.
2. *Pap. de Leyde I*, 344, p. 9, l. 2.
3. *Grand Pap. Harris*, XLIX, 4.
4. Percy E. Newberry, *El-Bersheh*, part I, pl. XVIII.

« préposé aux animaux de reproduction (d'espèce bovine) du roi ». Là encore, le signe est bien mis pour le groupe complet .

Jusqu'ici, il n'a été question que d'oiseaux et de taureaux, vaches et veaux. Le mot s'applique également à d'autres espèces : [1], « individus reproducteurs du genre chèvre »; [2], « individus reproducteurs du genre cheval ».

H. Brugsch donne l'orthographe [3], sans référence; de même, sans référence précise, P. Pierret cite la forme [4]. Nous en devons conclure que le signe s'échange avec comme déterminatif phonétique du son , de même qu'il s'échange, comme syllabique , , avec le signe .

Je puis enfin citer, pour épuiser la collection que j'ai réunie des exemples du mot *àdr :*

1° Les expressions , , qui se rencontrent dans un texte fort curieux, mais assez malaisé à traduire[5];

2° La légende , qui se trouve inscrite, dans un tombeau de Béni-Hassan (XIIe dyn.), au-dessus de la représentation d'un oryx en train de saillir une femelle[6]. Ici, le mot signifie bien certainement « action de saillir », littéralement « action de darder, d'éjaculer ». Quant au signe , s'il est mis pour , il désigne spécialement une femelle « apte à la reproduction »; s'il est mis pour , ce qui me paraît plus probable, il présente le même sens, ou à peu près. Cela nous permet de constater, une fois de plus, le rapport intime qui existe entre les deux mots *àdr* et *àd* (*àt*).

3° La série de phrases en variantes l'une de l'autre :

« Shen-our, avec ses bêtes reproductrices appartenant à toutes les espèces d'antilopes du désert. » La variante , — qui n'a été relevée dans aucun dictionnaire, — peut se traduire par « les bêtes de choix, les plus aptes à la reproduction ». On peut comparer ce mot avec l'emploi de dans l'expression suivante : .

1. J. Dümichen, *Kalend.-Inschrift.*, XXI, 6.
2. *Z.*, XXXII, 76.
3. H. Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 175.
4. P. Pierret, *Voc. hiérogl.*, p. 59.
5. *Rec.*, XIV, 21.
6. Percy E. Newberry, *Beni Hasan*, part II, pl. IV.
7. Text. géogr. d'Edfou = H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, *Suppl.*, p. 175.
8. J. de Rougé, *Edfou*, pl. LXIII. — La copie de J. de Rougé porte , etc. Je crois que le est un écorné sur la pierre et que est un ou , peut-être couché, .
9. *Ibid.*, pl. XXVI.

, « les chevaux mâles et femelles, pris entre toutes les bêtes de choix de son écurie ». Comme il s'agit, dans les trois phrases citées, d'animaux sauvages qui, n'étant pas domestiqués, sont laissés tels quels sans être châtrés dans une intention quelconque, je crois qu'on peut voir dans le copte ϩⲟⲟⲩⲧ, qui signifie à la fois *mas, masculus* et *agrestis, silvestris,* quelque dérivé de et . Les sont, parmi les antilopes sauvages, ceux qui ne sont ni trop vieux, ni trop jeunes pour reproduire.

4° Enfin le mot , second exemple de la forme sans , qui ne peut, dans la phrase suivante, que désigner les prairies où l'on mène paître les animaux mâles et femelles destinés à perpétuer l'espèce : , « cette route mauvaise, elle est devenue agréable sous ma royauté, offrant à foison des pâturages pour le pasteur ».

D'après cet ensemble de textes, nous voyons que le mot désigne tout animal considéré au point de vue de la génération et de la reproduction, qu'il s'agisse du mâle seul, ou du mâle et de la femelle réunis, mais avec les nuances suivantes, selon que le mot s'applique à un animal domestique ou à un animal sauvage :

1° Pour les animaux domestiques, le mot désigne ceux qu'on élève expressément en vue de la reproduction, par opposition à ceux que l'on châtre pour l'attelage, le labourage et l'alimentation, ou à ceux que l'on engraisse en les séparant d'individus de sexe différent;

2° Pour les animaux sauvages, le mot désigne ceux qui sont dans toute la force de leur activité génésique, par opposition à ceux que la jeunesse, la vieillesse ou toute autre raison empêche de procréer.

F. — *Conclusions.*

Les conclusions de cet article, — conclusions qui, j'espère, obtiendront l'adhésion du lecteur, — sont en résumé les suivantes :

1° Une racine , s'applique, de la manière la plus large et la plus générale, à l'idée de « génération »; elle a donné naissance, entre autres mots, au mot , « père », et à son dérivé .

2° Les signes , , ont la lecture , et servent à exprimer des mots se rapportant à la racine précitée.

3° L'un de ces mots, — , , , pour n'en citer que les orthographes les plus typiques, — désigne toute femelle, d'homme ou d'animal, considérée au point de vue de la reproduction, de la lactation, ou tout au moins de la cohabitation.

4° A la même racine appartient le mot , rencontré parfois sous la forme simple , lequel désigne, quand il s'agit d'animaux domestiques, tout animal mâle

1. Stèle de Piankhi, *verso*, l. 34.
2. Inscr. de Radésiéh (L., *Denkm.*, III, 140, *b*, l. 7-8 = *Rec.*, XIII, p. 76, pl. jointe au mémoire).

élevé en vue de la reproduction, y compris ou non la femelle collaboratrice, et, quand il s'agit d'animaux sauvages, tout animal apte à la reproduction.

Il y a, comme on le voit, une nuance très précise entre ces deux derniers dérivés de la racine [illegible], [illegible]. Tous deux désignent des animaux reproducteurs, mais le premier, [illegible], ne s'applique qu'aux seules femelles, tandis que le second, [illegible], s'applique de préférence aux mâles, ou du moins aux mâles et aux femelles réunis dans l'idée collective d'agent et de patient.

Est-ce l'adjonction de la lettre [illegible] qui amène cette différence de sens? — La chose est possible et nous permettra peut-être un jour, quand on aura réuni plusieurs autres faits de même ordre, de saisir la nuance de sens que peut donner à une racine l'addition du suffixe [illegible], si tant est que l'addition de ce suffixe donne à une racine quelque nuance de sens.

Lyon, 26 mars 1896.

« CHALDISCH » UND « ARMENISCH »

VON

C. F. LEHMANN

Zunächst hervorgegangen aus dem dringenden Bedürfniss einer berichtigenden Erwiderung auf JENSEN's Bemerkungen, p. 114, n. 1, im vorliegenden Bande dieser Zeitschrift, sind die folgenden Ausführungen gleichzeitig bestimmt, meinen Ansichten über einige wichtige auf die Geschichte und Ethnologie Armeniens bezügliche Fragen Ausdruck zu geben.

I. Jensens Anmerkung ist eine gesteigerte Wiederholung der Auslassung, mit welcher er *ZDMG.*, 1894, S. 434, seine Bemerkungen über die Sprache der urartäischen Inschriften einleitete: « Im Altarmenischen oder wie man wohl neuerdings ohne genügenden Grund sagt, im Chaldischen. » Diese letztere Äusserung gab mir Veranlassung, lange ehe jene Notiz in dieser Zeitschrift gedruckt war, den erneuten Nachweis[1] zu liefern, dass die Bezeichnung « *Chalder* », « *chaldisch* » nicht nur nicht genügend, sondern sehr wohl begründet erscheint. Indem ich im Allgemeinen auf diese Darlegungen verweise, bemerke ich hier nur Folgendes.

1) Es ist unzutreffend wenn meine, in der Folge von BELCK angenommenen und mit weiteren Argumenten gestützten Schlussfolgerungen von Jensen lediglich als Wiederaufnahme einer alten Hypothese hingestellt werden, vielmehr hatte ich mir meine Ansicht, auf Grund eigener Ermittelungen, durchaus selbständig gebildet, *ohne Kenntniss* davon, dass von anderer Seite früher bereits entsprechende, übrigens in keinem Falle so eingehend dargelegte und begründete Vermuthungen geäussert waren. Ich habe dies von vornherein, und dann einer irrigen Darstellung gegenüber erneut, auf's Nachdrück-

1. Siehe *Chaldische Forschungen, Verhandl. d. Berl. anthrop. Gesellsch.* Sitzung vom 19. Oktober 1895, Nr. 1: *Der Name « Chalder »*, S. 578 bis 592.

lichste betont' und darf wohl annehmen, dass ich nunmehr zum letzten Mal Anlass habe, auf den thatsächlichen Sachverhalt hinzuweisen.

2) Wer, ohne Belcks und meine Arbeiten näher zu kennen, Jensens Worte « es ist zu bedauern dass es bei der Wiederaufnahme der Vermuthung nicht geblieben ist, sondern von ihr wie von einer Thatsache bereits vor weiteren und weitesten Kreisen geredet wird » liest, muss den Eindruck empfangen als hätten wir eine haltlose Vermuthung, ohne nähere Prüfung und Begründung, vor weitesten Kreisen in wenig wissenschaftlicher Weise als Thatsache behandelt. Dies ist durchaus unzutreffend. Die Ansicht ist mit eingehender Begründung und mit wissenschaftlichem Apparat wiederholt in wissenschaftlichen Zeitschriften dargelegt worden : zuerst gleichzeitig mit der Publication einer Anzahl der wichtigsten von Belck gefundenen Keilinschriften in der *Zeitschrift für Ethnologie*, sodann in der *Zeitschrift für Assyriologie*, VII, 257, Anm. 1; IX, S. 83 ff. Anm., S. 358 ff., und in den *Verhandlungen der Berliner anthropologischen Gesellschaft* (1892, S. 486.) Dabei wurde gleichzeitig betont, dass eine weitere vollständigere und umfassendere Behandlung der wichtigen Frage von mir vorbereitet werde. Ausserdem habe ich die Ergebnisse von Belcks und meinen Untersuchungen in der *Deutschen Rundschau* (December 1894) dargelegt, die sich allerdings an weitere Kreise richtet, aber ihrem Programm nach auch zur Aufnahme wissenschaftlicher Ausführungen bestimmt ist. Dementsprechend habe ich auch dort, S. 416 f., den Weg dargelegt, auf welchem ich zu meiner Ansicht — die ich allerdings mit Anderen (s. unten sub 5) als ein gesichertes Ergebniss wissenschaftlicher Forschung ansah und ansehe — gekommen war. Und schliesslich : Als ich in die Notwendigkeit versetzt war, in der *Vossischen Zeitung* gegen dort erschienene falsche Darstellungen des Herrn Ximenez zu protestieren, habe ich ausdrücklich auf jene Darlegungen in der *Deutschen Rundschau*, und damit auch auf die Forschungen, auf denen diese beruhen, hingewiesen.

Damit ist Jensens Darstellung auch in diesem Punkte als durchaus unzutreffend zurückgewiesen.

3) Jensen führt als Argument gegen unsere Ansicht an : « vannisches bzw. urartisches 𒄩𒄩𒁹 ist wohl mit *ha*, etc., zu transcribieren, denn die Perser schreiben einen jedenfalls mit 𒄩𒄩𒁹-*al-di-s*(*e*) zusammen gesetzten vannischen Namen *Haldita*, Behistun, III, 78 ».

Nehmen wir für einen Augenblick an, dieses philologische Argument verdiene — vorausgesetzt, dass es *an sich* richtig sei — die ihm von Jensen beigelegte Beweiskraft (was nicht der Fall ist, s. unten sub 5) und prüfen wir, wie weit es an sich vertretbar und stichhaltig ist. Dem Vannischen wird von Jensen die gutturale Spirans abgesprochen auf Grund der persischen Transcription eines armenischen Eigennamens, — eine sicher irrige Behauptung, gestützt auf durchaus unzureichende Gründe.

a) *Haldita* wird in den altpersischen Keil-Inschriften erwähnt als Vater des Armeniers *Araḫa*, der als « Nebukadnezar » (III) Ansprüche auf den babylonischen

1. *Ztschr. f. Ethnologie*, 1892, S. 131 f.; *Ztschr. f. Assyriol.*, VII, 257, Anm. 1; IX, S. 83 ff. Anm.; vgl. *Chald. Forschungen*, S. 582.

Thron erhob. Es ist daher zunächst anzunehmen, dass die Perser seinen Namen durch Vermittlung der Babylonier vernommen haben. In diesem Falle würde aus jener Wiedergabe seines Namens — wenn überhaupt etwas, s. sub c) — nur zu folgern sein, dass das babylonische *ḫ* in jener späten Zeit, um mich populär auszudrücken, an Schärfe verloren hatte, — das Schicksalder Gutturale in vielen semitischen Sprachen. Näherte sich assyrisch *ḫ* dem arab. ح (statt خ), so war es nicht zu verwundern, wenn die Perser in der Wiedergabe statt *ḫ* vielmehr *h* wählten.

b) Selbst wenn in *Haldita* die direkte iranische Wiedergabe eines mit dem Gottesnamen *Ḫaldis* gebildeten vannischen Namens vorläge, so wären Eigenthümlichkeiten der Altiranischen in Betracht zu ziehen, über welche mir Hr. F. C. Andreas Folgendes schreibt : « Es ist darauf hinzuweisen, dass im Altpersischen die Bezeichnung gerade der Spiranten schwankend und unklar ist. Sowohl *h* wie *ḫ* werden vielfach nicht geschrieben, wo wir einen der beiden Laute aus etymologischen Gründen erwarten. In einigen Fällen lässt sich allerdings mit Sicherheit feststellen, dass trotz der Nichtbezeichnung einer der beiden Spiranten gesprochen wurde, aber nicht immer welcher; Entsprechendes auch bei den dentalen Spiranten (θ und s). Unter diesen Umständen beweist die einmalige Wiedergabe eines fremden Spiranten durch persich *h* für die Natur dieses Spiranten garnichts, schliesst nicht aus, dass er ein *ḫ* gewesen sein könne. Ferner muss auf eine phonetische Eigenthümlichkeit des Altiranischen hingewiesen werden, die schon die blosse Durchmusterung des Wörterbuches in die Augen treten lässt, nämlich die Seltenheit des anlautenden *ḫ* vor einem Vocal. Mit einer geringen Anzahl von Ausnahmen steht *ḫ* nur vor solchen Lauten, die eine vorhergehende ursprüngliche Explosive, hier also *k*, in einen Spiranten verwandeln; so z. B. vor *š* und *r*. » Sobald nun ein Widerwille gegen Verwendung des *ḫ* + Vocal im Anlaut vorlag, war es natürlich, dass sich dieser auch bei Wiedergabe von Fremdnamen geltend machte. « Persisch *ha* konnt also im Anlaut sehr wohl zur Vermeidung des im Anlauseltenen *ḫa* gebraucht werden, konnte deshalb auch Äquivalent eines fremden *ḫa* sein. »

Aus beiden Gründen (a und b) kann von einem aus dem Namen *Haldita* zu ziehent den Schluss auf den Charakter des urartäischen Lautes 𒄩 nicht die Rede sein.

c) Dazu kommt noch im Allgemeinen, dass aus der Wiedergabe vereinzelter Fremdnamen bekanntlich überhaupt keine Schlüsse auf den Character der Laute der fremden Sprache gezogen werden dürfen, weil hier Willkürlichkeiten und Zufälligkeiten immer mit im Spiele sind. Erst wenn in einer gewissen Anzahl von Beispielen eine Regelmässigkeit constatiert wird, sind solche Schlüsse mit einiger Sicherheit gestattet.

d) Wenn urartäisch 𒄩 etc. zum Ausdruck des *h* bestimmt gewesen wären, so würde der Sprache der vannischen Inschriften die gutturale Spirans vollkommen fehlen. Wir würden dann nur mit *h* (und einem noch schwächeren) gutturalen Laut zu rechnen haben. Das ist aber im höchsten Grade unwahrscheinlich. Es ist eine längst bekannte Thatsache (vgl. *Šamaššumukîn*, I, S. 161), dass ein Volk, welches seine Sprache wechselt, auf das neue Idiom häufig seine alten Sprachgewohnheiten überträgt. Dass das besonders auf das heutige Armenisch zutrifft, dass eine ganze Anzahl

von lautlichen und grammatischen Erscheinungen nur aus der Sprache der, von den einwandernden Armeniern überwundenen und mit ihnen verschmolzenen Bevölkerung erklärlich ist, ist gerade neuerdings von den verschiedensten Seiten betont worden[1]. Das heutige Armenisch besitzt aber ausser dem *h* sowohl die gutturale Spirans *h* wie die Aspirata *k'*. Ferner sind aus entsprechenden Gründen Schlüsse auf den lautlichen Bestand des Urartäischen aus den heutigen kaukasischen Sprachen (dem Georgischen und seinen Verwandten) zulässig, selbst wenn man nicht annehmen will, was immer wahrscheinlicher wird, dass das Chaldische (vermuthlich zusammen mit anderen alten Sprachen Vorderasiens) ethnisch und linguistisch zu dieser, jetzt auf die dem Kaukasus benachbarten Gebiete beschränkten[2] Gruppe gehört. Diese Sprachen zeichnen sich durch einen grossen Reichtum an Kehllauten und besonders auch an gutturalen Spiranten und Aspiraten aus (S. v. Erckert, S. 5 ff.) Es ist daher im höchsten Grade wahrscheinlich, dass wir im Chaldischen ebenfalls mit einer solchen grösseren Reichhaltigkeit zu rechnen haben (Entsprechendes wird auch namentlich von den Zischlauten gelten), höchst unwahrscheinlich dagegen, dass es einer gutturalen Spirans ganz entbehrt haben sollte.

e) Die Richtigkeit der an sich nur symptomatischen Schlüsse sub d) wird durch weitere Thatsachen erwiesen : Den Namen der Hethiter geben sowohl Urartäer wie Assyrer mit *demselben h* wieder. Da nun die Urartäer den Namen dieser ihrer Nachbarn sicher nicht von den Assyrern übernommen, sondern selbst gehört und auf gezeichnet haben, was auch durch die sonstigen Differenzen der Schreibung, assyrisch *Ḫattu*, vannisch *Ḫa-a-te*, bestätigt wird, so ist hier bis zum Beweise des Gegentheils anzunehmen, dass chaldisch 𒄩𒀀 mit assyrisch 𒄩𒀀 identisch d. h. *ḫa* ist, umsomehr als ja die hebräische und die ägyptische Schreibung des Namens an dem Charakter der anlautenden gutturalen Spirans keinen Zweifel übrig lassen. 𒄩𒀀 bezeichnet also im Chaldischen *sicher* die gutturale Spirans[3], und noch heute hat sich dieser Laut im einheimischen Namen der Chalder *Ḫałtik'* bewahrt, während der Fremdname der Chaldäer durch. *K'ałdeaçik'* wiedergegeben wird. Für weitere gutturale Laute, für welche die assyrische Keilschrift kein zureichendes Ausdrucksmittel bot, werden sowohl die Zeichen für die ein *h* enthaltenden Silben, wie die im Assyrischen für das semitische *ḳ* verwendeten Zeichen als Nothbehelf gedient haben. Man beachte die Wiedergabe von assyrisch *ḳuradi* Krieger durch chaldisch *ḫuradi* (*Ztschr. f. Ethnologie*, 1892, S. 129).

Jensen's Anchauungen über den Character des urartäischen Lautes halten also einer näheren Prüfung keineswegs Stand.

5. Selbst wenn aber Jensen's lautliche Schlussfolgerungen so correct wären, wie sie unzutreffend sind, so würden sie in keiner Weise genügen, um die historischen

1. Siehe besonders P. Kretschmer, « *Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache* », S. 121. — Vgl. G. Meyer, *Berl. Phil. Wochenschr.*, 1895, Sp. 1110 und unsere *Chald. Forschungen*, S. 587.

2. Siehe v. Erckert, *Die Sprachen des kaukasischen Stammes* und beachte das Vorwort von Fr. Müller.

3. Für 𒄩𒀀 ist, da im Chaldischen als einer nicht semitischen Sprache nicht mit einem ḫ zu rechnen ist, die von Sayce vertretene Wiedergabe durch *h* jedenfalls das Nächstliegende (gegen Jensen, oben p. 114, n. 1 i. f.).

Erwägungen, auf denen ganz überwiegend meine Identification der Χάλδοι (fälschlich Χαλδαῖοι) mit den Verehrern des *Ḫaldis* beruht, zu erschüttern. Indem Jensen hier eine überwiegend *historische* Frage unter völligem Uebergehen der vorgetragenen historischen Argumente durch eine — in sich unhaltbare — rein *philologische* Argumentation zu erledigen glaubt, giebt er einen erneuten besonders handgreiflichen Beleg für den Fehler in seiner Methode, auf welchen ich ZDMG., 49, S. 302 hingewiesen habe, den nämlich, « dass sich Jensen mehr und mehr geneigt zeigt, Fragen von lediglich oder überwiegend historischer Natur rein philologisch zu behandeln resp. wo in einer Untersuchung philologische und historische Gesichtspunkte, gleiche Berücksichtigung und gegenseitige Erwägung verlangen, die Entscheidung lediglich nach specifisch philologischen Gesichtspunkten zu treffen ».

Ich muss an die Leser dieser Zeitschrift, die für die Sache Interesse haben sollten, dass *dringende* Ersuchen richten, meine Beweisführung[1] selbst anzusehen und setze deren Kenntniss voraus, wenn ich kurz nur noch Folgendes bemerke :

Zwei Gesichtspunkte sind zu trennen :

a) Für den einen, der von einer näheren Kenntniss der vannischen Keilinschriften ganz unabhängig ist, ertheile ich, statt oft Geäussertes nochmals in eigener Fassung zu wiederholen, Herrn F. C. Andreas das Wort :

« Nachrichten der Griechen, Armenier und Byzantiner und geographische Namen, die noch heute in Gebrauch sind, bezeugen in einer allen Zweifel ausschliessenden Weise die Thatsache, dass das Gebiet zwischen dem östlichen Tigris (dem Kentrites der Alten) im Süden, der Küstenebene am Südufer des Pontus Euxinus im Norden, der Ebene südöstlich vom Ararat im Osten, und dem Ješil-Yrmaq im Westen im Altertum von verschiedenen Stämmen eines Volkes bewohnt war, dessen gemeinsamer Name Chalder (griech. Χάλδοι, weniger genau Χαλδαῖοι, armen. *Χaλdikʿ*, geschrieben խալտիք d. i. *Χaλtikʿ*) war. Innerhalb der Grenzen dieses Gebietes und in den anstossenden Landstrichen sind jene Keilinschriften gefunden worden, die gekennzeichnet sind durch die Nennung des Gottes *Ḫaldis*. Dass dieser mit dem Volke gleichen Namens in Verbindung zu setzen ist, ist eine auf der Hand liegende und *unabweisliche* Schlussfolgerung, die im Einklange steht mit der wohlbekannten religionsgeschichtlichen Thatsache, dass der Gott denselben Namen führt, wie das ihn verehrende Volk, weil er nichts andres ist als der vergöttlichte Ahnherr der Volkes oder des führenden Stammes, von dem das gesammte Volk seinen Namen hat[2]. Aber selbst wenn es nicht möglich wäre, von der Übereinstimmung des Gottes-und des Volksnamens eine so wohl begründete, durch zahlreiche Analogien gestützte Erklärung zu geben, so würde es doch wissenschaftlich unzulässig sein, wollte man den *Ḫaldis* der Inschriften von den *Chaldern* der Geschichte trennen. Der Zusammenhang beider ist als unmittelbare Thatsache gegeben durch die Übereinstimmung der Fundorte der Inschriften mit den Wohnsitzen der Chalder. » So weit, mir beipflichtend, Herr Andreas. Den letzteren Gesichtspunkt, der ja auch bereits

1. In den « Chaldischen Forschungen » sind S. 589 Z. 9-15 v. o. und S. 591 Abs. 3 zu streichen.

2. Vergl. Robertson Smith, *Lectures on the religion of the Semites*, p. 42 ff., 46 besonders p. 48; auch Amira im *Grundriss d. german. Philologie*, II, 2, 113.

der entsprechenden Vermuthung von A. v. GUTSCHMID zu Grunde lag, hat mir gegenüber in nochmaliger nachdrücklicher Beistimmung (vgl. *Chald. Forsch.*, S. 586, Anm. 1) auch Herr SIEGLIN hervorgehoben.

b) Erst in *zweiter Linie* habe ich darauf aufmerksam gemacht, dass, da in den vannischen Inschriften ausser den Göttern selbst auch Personen und Dinge, die nach der das ganze Volk durchdringenden theokratischen Vorstellung als den Göttern zugehörig betrachtet werden, das Gottesdeterminativ tragen (so das *Ḫaldi*-Land und die *Ḫaldi*-Stadt), die Möglichkeit vorläge, dass die *Ḫaldini* selbst nicht blos Götter, sondern die unter dem Schutz des Gottes stehenden Bewohner des Landes seine, eben die *Chalder*. Diese Möglichkeit ist inzwischen sowohl durch Beweise, die in den Inschriften selbst gefunden sind, wie durch Anhaltspunkte in den classischen Berichten zur Gewissheit erhoben worden. Wer unsere Nachweise unbefangen verfolgt, wird voraussichtlich zu demselben Ergebnis kommen, wie, ausser den oben sub a) genannten Gelehrten, mit TIELE und Anderen auch WEISSBACH und PRAŠEK, zwei Forscher, die den vannischen Inschriften ihre besondere Aufmerksamkeit zugewendet haben. Herr Professor Prašek schrieb mir nach Empfang unserer *Chaldischen Forschungen* (zu einer Zeit, da weder er noch ich von Jensen's Notiz in dieser Zeitschrift Kunde hatten), dass er sich meine Ansicht über die Chalder bereits früher zu eigen gemacht habe, *weil er sie als « Gemeingut der Wissenschaft » betrachte, als die « einzig mögliche Lösung dieser schwierigen Frage*[1] ».

II. Während nach allem Vorstehenden « Chalder » « chaldisch » als Name der älteren Bevölkerung Armeniens und ihrer Sprache als gesichert gelten kann, habe ich andererseits gegen die Bezeichnung « *armenisch* » schlechthin, wie sie Jensen neuerdings für das Pseudohethitische anwendet, Bedenken zu erheben, die ich im Folgenden darlegen und begründen will.

Zunächst ist in einer so verwickelten Frage Deutlichkeit der Terminologie vor allem vonnöthen. Das Gegenteil liegt aber vor wenn gleichzeitig

1) das heutige Neuarmenisch;

2) das classische Schriftarmenisch (« Altarmenisch » in diesem Sinne);

3) die Sprache der vorarmenischen Keilinschriften und

4) die Sprache der pseudohethitischen Hieroglyphen mit dem Namen « armenisch », resp. 1-3 « altarmenisch », bezeichnet werden. Eben namentlich aus Rücksicht auf klare Terminologie bevorzuge ich für 3 die Bezeichnung « chaldisch » vor der ebenfalls berechtigten « urartäisch » (= « alarodisch »), weil man sich bereits gewöhnt hat « alarodisch » als Bezeichnung für eine ganze Sprach- und Völkergruppe zu verwenden. (S. *Chald. Forsch.*, S. 592.) Wie verwirrend die jetzige Terminologie ist, dafür findet man bei HILPRECHT, *Assyriaca*, S. 129, ein schlagendes Beispiel. Hilprecht bekennt sich mit Jensen zu dem festen Glauben, « dass hittitisch wie mitannisch mit dem « Altar-

1. S. PRAŠEK's im Věstnik Ceské Akademie, 1894, veröffentlichten Aufsatz « Alarodiové » (Die Alarodier). — Vgl. auch KRETSCHMER, a. a. O., S. 400.

menischen » grammatisch und lexikalisch zusammengehört ». Bei einigem Nachdenken folgt allerdings aus dem Zusammenhange, dass hier unter « altarmenisch » das Chaldische (3) gemeint ist. Da aber nach Jensen's schon damals ausgesprochener Ansicht das (Pseudo-)« Hittitische » mit dem indogermanischen Altarmenisch (2) zusammenhängt, so hält es schon für die engsten Fachgenossen, geschweige denn für die Fernerstehenden, schwer sich hier vollkommene Klarheit zu verschaffen, um so mehr — und damit komme ich zu den über die Terminologie hinausgehende Bedenken — als Jensen im Pseudohettitischen

a) eine indogermanische, dem Armenischen eng verwandte Sprache erblickt, die

b) gleichzeitig identich oder nächst verwandt sei mit dem Kilikischen, wie es uns in den zulezt von SACHAU behandelten, in griechischem Gewande erhaltenen kilikischen Eigennamen vorliegt, und für welche

c) bei alledem « die Möglichkeit einer ganz fernen Verwandtschaft mit dem Chaldischen » offen bleibe (*ZDMG.*, 48, S. 437).

Meine von vornherein[1] geäusserten Bedenken gegen einen verfrühten Versuch, den linguistischen Charakter der kaum entzifferten Sprache zu bestimmen, sie einem der grösseren Sprachstämme anzugliedern, bestehen noch jetzt. Selbst angenommen, dass Jensen's sämmtliche Ermittelungen sich bestätigten, schien und scheint mir das linguistische Material bis jetzt zu gering, um auf linguistischem Wege eine Entscheidung herbeizuführen. Dies umsomehr, als die wohlbekannte Erscheinung, dass gänzlich unverwandte Sprachen und Sprachstämme, der Grammatik und dem Wortschatz nach, (scheinbare) Übereinstimmungen zeigen (vgl. des Nominativ *s* indogermanischen Declinationen gegenüber dem Nominativ *-s* (*š*) vieler sicher weder semitischer noch indogermanischer Sprachen, etc., s. *ZDMG.*, 48, 427 ff.) sich gerade im vorliegenden Falle geltend macht und das Operieren mit so spärlichem, linguistich dazu so wenig eindeutigem Material besonders bedenklich erscheinen lässt. So war es denn auch von vornherein klar, dass in Jensen's Anschauungen über die linguistische Stellung des Pseudohethitischen im besten Falle eine Mischung von Richtigem und Irrigem vorliegen musste.

Zunächst machten die im griechischen Gewande erhaltenen Reste des (West-)Kilikischen SACHAU, *Zstchr. f. Assyr.*, VII, 85 ff., von vornherein keineswegs den Eindruck, dass sie einer indogermanischen Sprache angehörten. Jetzt ist durch KRETSCHMER (a. a. O. S. 396) der Nachweis geführt, dass die Westkilikier mit voller Zuversicht zu der, sprachlich und ethnisch von Indogermanen wie von Semiten gleich scharf unterschiedenen, *kleinasiatischen* Völkerfamilie zu stellen sind, der unter anderen die Lykier, Karer und Lyder angehören. (s. Kretschmer, Kap. X). Ist also das Pseudohethitische eine indogermanische Sprache, so kann es nicht mit dem Westkilikischen verwandt sein (sondern aus diesem höchstens einzelne Elemente entlehnt haben)[2], und ebensowenig mit der *absolut unindogermanischen* Sprache der Chalder.

1. *Sitzungsberichte der. Archäol. Gesellschaft*, 1893 (März-Sitzung), S. 26.
2. Vgl. im Übrigen meine Bemerkungen *ZDMG.*, 50, Heft 2, und *Chald. Forschungen*, Nr. 5.

Für den indogermanischen Character des Pseudohethitischen, als solchen, gab Jensen einige erwägenswerte Anhaltspunkte[1], die aber für eine sichere Angliederung schwerlich genügten, weshalb denn auch seine Frage an die Indogermanisten mit einem « non liquet » beant wortet worden ist. (KRETSCHMER, S. 400.)

Gleichwohl hielt ich es von Anfang an für möglich und wahrscheinlich, dass Jensen hier mit ungenügenden Mitteln z. T. Richtiges erkannt hatte. Der Annahme, dass wir es hier mit einer dem Armenischen nahe verwandten, *dann also* indogermanischen Sprache zu thun hätten, schien mir von vornherein einige historische Wahrscheinlichkeit inne zu wohnen.

Dem philologischen Argument freilich, mit welchem Jensen seine Annahme namentlich zu stützen glaubte, der Gleichung arm. *Hai* հայ = *Hati* (Hethiter), kann ich dabei wiederum keine Beweiskraft beimessen. Es ist zwar richtig, dass Armenisch *hai* հայ älterem *hati* entsprechen *kann*, dass somit aus *Ḫati* zunächst *հայ* *Ḫai* oder (bei einiger *Nachsicht* gegenüber dem Eintreten des *h* für *ḫ* !) հայ *Hai* werden könnte. Aber durchaus nicht überall, wo im Armenischen der Diphthong *ai* erscheint, liegt Ausfall eines *t* vor, und es fehlt von armenischer Seite jeglicher Anhalt zu der Annahme, dass in *Hai* (հայ), Plural *Haikʿ* հայք das *ai* nicht den ursprünglichen Lautbestand darstelle[2]. Und ferner : wenn, wie auch Jensen annimmt, dem Volk, das uns die Inschriften hinterlassen hat, seiner *Nationalität* nach der *Ḫa(t)ti*-Name *nicht zukommt*, sondern *Hatio(s)* höchstens als uneigentliche, rein *geographische* Bezeichnung nach dem Gebiete, das die Erfinder und Verwender dieser Schrift unter anderen eingenommen haben in Betracht kommt (« einer von *Ḫati* » Jensen, *ZDMG.*, 48, S. 265), so wäre es doch höchst sonderbar, wenn diese nicht nationale, nur geographische Bezeichnung von den Armeniern zum *Volksnamen* erhoben worden wäre.

Die Wahrscheinlichkeit, dass wir es im Pseudohethitischen mit einer mit dem indogermanischen Armenisch nächst verwandten Sprache zu thun haben, im Übrigen ist durch Jensen's Darlegungen in dieser Zeitschr. S. 117-120 f. auf einen relativ höheren Grad gebracht werden. Sollten sich die Fälle von Übereinstimmung der von Jensen für die Hieroglyphen gefundenen Lautwerte mit der *landläufigen* Bezeichnung des betreffenden Bildes im heutigen Armenisch mehren, so würde von einer absoluten,

1. Einer der wichtigsten, der Genit. plur. auf *mʀ* ist inzwischen wieder gefallen. Siehe RECKENDORF, *Ztschr. f. Assyr.*, XI, S. 33, Anm. 1.

2. Im Verein mit Herrn Dr. Andreas möchte ich übrigens darauf hinweisen, dass die Namensform der Eponymen der Armenier *Haik* հայկ, die auch durch Ableitungen und Zusammensetzungen gesichert ist, vgl. *haikean*, *haikakan* « armenisch »; *haikazn* « vom Volke des Haik »; *Haikak*, n. p.; *Haikašēn* « Wohnung des Haik », in diesem Zusammenhange nicht ausser Acht gelassen werden darf. Man wird entweder annehmen müssen, dass es von Anfang an neben der Form *Hai* auch eine Form *Haik* gegeben hat, oder, was wahrscheinlicher ist, dass das *k* կ der ursprünglich *allein* vorhandenen Form *Haik* als das *kʿ* ք des armenischen Plurals gefasst wurde, und dass aus der so entstandenen Pluralform հայք *Haikʿ* erst der Singular հայ *Hai* « der Armenier » gebildet worden ist, der dann auch in Ableitungen und Zusammensetzungen auftritt, z. B. *Hayastan* « Armenien ». « Einer ähnlichen Umdeutung eines auslautenden կ *k* begegnen wir in den zahlreichen iranischen Lehnwörtern, die im Armenischen als Pluralia tantum erscheinen, während es sich in Wahrheit um das bekannte mitteliranische Suffix *k* handelt; z. B. *kamkʿ* « Wille, Wunsch » = mittelir. *kāmak* dass.; *barkʿ* « Sitte, Brauch, Sinnesart » = mittelir. **bārak*, neup. *bāra* « Sitte »; *pharkʿ* « Ruhm, Herrlichkeit » = mittelir. *farrak*, np. *farra* « Glanz, Majestät »; *ōrēnkʿ* « Gesetz » = mittelir. **ōδēnak*, neup. *āδīna*, u. v. a. m. » — Ist aber die Grundform *Haik*, so ist auch rein lautlich die Möglichkeit ausgeschlossen, sie auf ein ursprüngliches *Hati(o)*- zurückzuführen.

allmählich bis zum Beweise zu steigernden Wahrscheinlichkeit gesprochen werden können[1]. Selbst dann aber würde ich es für, formell wie sachlich, bedenklich halten die Inschriften als « armenisch » schlechthin zu bezeichnen, — sachlich aus folgenden Gründen.

Die Armenier gehören bezeugtermassen zu den *thrakisch-phrygischen* Stämmen (KRETSCHMER, a. a. O. Kap. IX), die unter den Indogermanen eine besondere sowohl von den Griechen, wie von den Iraniern unterschiedene Gruppe bilden. Der Nachweis dass die Einwanderung der Armenier in ihre jetzigen Sitze mit der durch die Kimmerierzüge charakterisierten Bewegung in engerem Zusammenhang steht, als man gewöhnlich annimmt, wird demnächst von BELCK[2] angetreten werden. Wie es sich aber auch damit vorhalten mag, es wäre nicht behutsam, anzunehmen, dass, unter den verschiedenen thrakisch-phrygischen Stämmen, die von verschiedenen Seiten und zu verschiedenen Zeiten in Kleinasien eingefallen (resp. von, ev. nicht verwandten Stämmen mitgerissen sind) und sich so zu sagen schichtweise über einander gelagert oder vor einander hergeschoben haben, gerade nur die Vorfahren der Armenier im engeren Sinne als die Erfinder und Verwender unserer Bilderschrift zu betrachten wären. Da nun andererseits die Bezeichnung « thrakisch-phrygisch » etwas vage und unbequem ist und das Armenische thatsächlich die einzige (allerdings stark mit kaukasischen Elementen vermischt) erhaltene und auch, in gröserem Umfange, verfolgbare Sprache des thrakisch-phrygischen Stammes ist, da ferner « *vor*armenisch » als treffende Bezeichnung für die *Chalder* zu reserviren wäre, so würde die Bezeichnung « *Protoarmenisch* (?) » — das Fragezeichen unerlässlich als ständiger Hinweis, dass die ganze Erörterung hypothetisch ist, bis der quasiarmenisch-indogermanische Character der Sprache der Inschriften erwiesen ist — neben der mehr negativen Bezeichnung der Inschriften als « pseudohethitischer » wohl zu vertreten sein.

EXTRAIT DE LETTRES DE M. HOMMEL AU P. SCHEIL

Auf S. 457 meiner *Geschichte* machte ich den gleichen Fehler *gam-bur* für *edin* zu lesen, wie Sie; ich corrigirte denselben später auf S. 751, Anm. 1. Es muss also auch in der Nabonid Inschrift *Su-edin-ki* gelesen werden (dem Sinn nach = Assyrien, man vergleiche den engen Zusammenhang in welchem z. B. K. 4642 *Su* et *Assur* stehen). — (Octob. 1895.)

Was nun den Iriba-tukté anlangt, so glaube ich, dass das zunächst nur heisst : *da nahm Rache* (der könig der Umman-Manda); cf. das von STRONG im *J. As.* edirte Gebet Assurbanipals mit dem Namen Tuktammê Z. 17, *ana šakan gimilli u turri tuktê* (sonst *turri gimilli*); und *Asurb.*, *Cyl. B.* VI, 15, *alik, ultu Aššur tir-ra tuk te-e aba ba-ni-ka*, « geh, aus A. hole dir die Rache für deinen Vater ». Aber ganz gewiss ist der Ausdruck ein Wortspiel auf Arbakes (Koseform statt Arbha-tukhta?)[3]. — (17 mars 1896.)

1. Vgl. RECKENDORF, a. a. O., S. 40.
2. Einstweilen siehe unsere Chaldischen Forschungen, Nr. 3 (S. 607) und Nr. 5, letztere in der Mai-Sitzung 1896 der *Berliner anthrop. Gesellschaft*.
3. J'ajoute une autre rectification : Col. VI, 6, lire *ištên idlu.* et *ibid.*, l. 15, *u ištên amilu...* — SCHEIL.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Quelques Monuments égyptiens du Musée d'Athènes, par D. Mallet	1
Inscription de Nabonide (avec trois planches), par le P. Scheil	15
Altægyptische Maasse, von Prof. Aug. Eisenlohr	29
Inscriptions inédites de la XXIIe dynastie, par G. Daressy	46
A travers la vocalisation égyptienne, par G. Maspero	53
Le culte de Gudèa sous la IIe dynastie d'Ur, par le P. Scheil	64
Tablette cappadocienne, par le P. Scheil	74
Inscription vannique de Melasgert, par le P. Scheil	75
Quelques corrections à l'inscription de Nabonide, par le P. Scheil	77
Recherches sur quelques bois pharaoniques (avec une planche), par Georges Beauvisage	78
Trois Inscriptions de la reine Hatshepsou (avec trois planches), par Édouard Naville	91
Sarcophage crétois à représentations isiaques, par André Joubin et Pierre Jouguet	106
Eine armenische Inschrift « Muttallu's » von Kommagene? von P. Jensen	111
Sur un nom asiatique, par G. Maspero	120
Remarques et Notes, par A. Wiedemann	121
Ein Kopf des Museo Civico in Venedig, von Fritz von Bissing	132
Notes de voyage, par U. Bouriant	144
Le grand Papyrus Harris et les ruines de Médinét-Habou, par Paul Peuillet	166
Sur deux termes anatomiques du Papyrus Ebers, par Victor Loret	176
Une inondation à Thèbes sous le règne d'Osorkon II, par G. Daressy	181
Une famille sacerdotale contemporaine des XXIIe-XXVIe dynasties (850-600 avant Jésus-Christ), par Aug. Baillet	187
Les Animaux reproducteurs dans l'Égypte ancienne, par Victor Loret	190
« Chaldisch » und « Armenisch », von C. F. Lehmann	209
Extrait de lettres de M. Hommel au P. Scheil	217

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

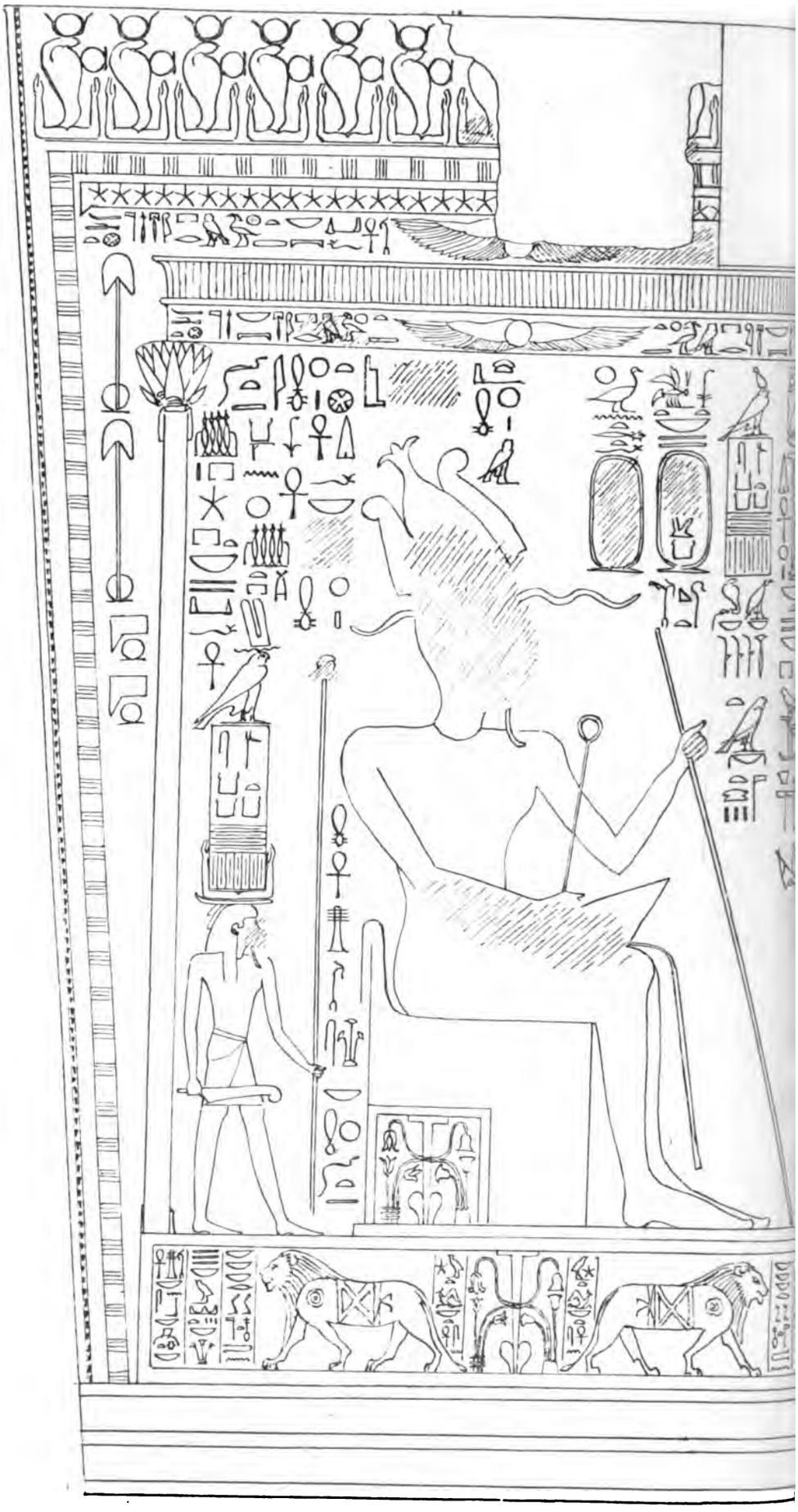
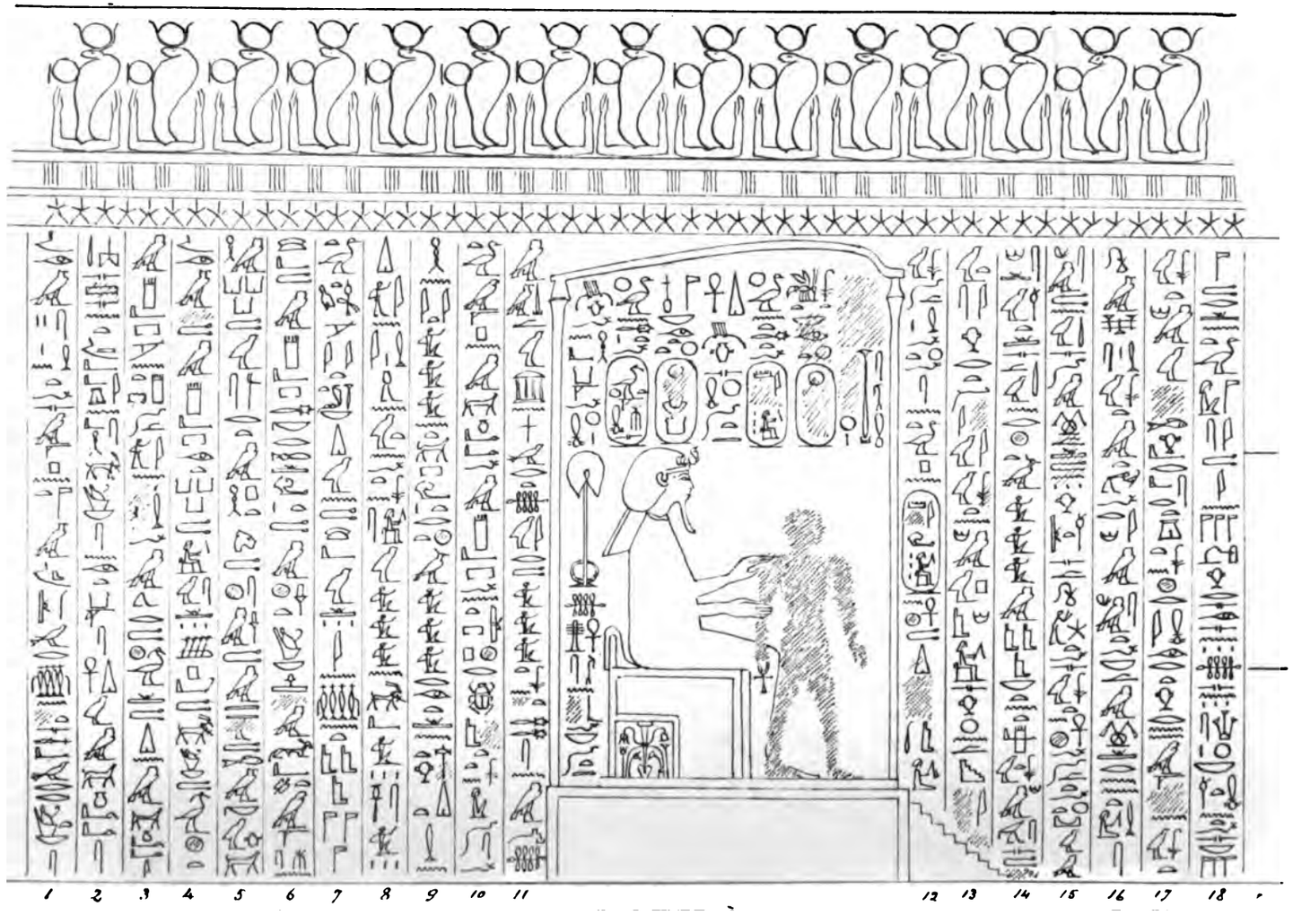
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
21
22